

**Actes
de la Conférence des Nations Unies
sur le
commerce et le développement**

**HUITIÈME SESSION
Carthagène (Colombie)
8-25 février 1992**

Rapport et annexes



**NATIONS UNIES
New York, 1993**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

*
* *

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*
* *

Pour le texte des recommandations, résolutions et décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, voir :

Première session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 20 à 75.

Deuxième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I.A, p. 30 à 63.

Troisième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A, p. 59 à 125.

Quatrième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, p. 6 à 45.

Cinquième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, p. 6 à 54.

Sixième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A, p. 8 à 45.

Septième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1), première partie, sect. A, p. 6 à 29.

TD/364/Rev.1

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.93.II.D.5

ISBN 92-1-212227-2

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations et sigles	vi
Notes explicatives	vi
Accords, programmes, documents et autres instruments fréquemment mentionnés dans la présente publication	vii

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa huitième session

	<i>Paragraphes</i>	
Préface	i-xxv	3
Première partie. — Décisions de la Conférence		7
A. Déclaration et document final adoptés par la Conférence		7
B. Autres textes adoptés par la Conférence		39
C. Résolutions adoptées par la Conférence		40
Deuxième partie. — Résumé des débats	1-975	43
I. Débat général (point 7 de l'ordre du jour)	1-833	43
A. Pays	2-651	43
B. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	652-700	108
C. Institutions spécialisées, GATT et Centre du commerce international CNUCED/GATT	701-737	114
D. Autres organismes intergouvernementaux	738-792	118
E. Organisations non gouvernementales	793-826	125
F. Déclarations faites à la 238 ^e séance plénière, le 24 février 1992, dans l'exercice du droit de réponse	827-833	129
II. Renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable (point 8 de l'ordre du jour)	834-840	130
A. Rapport de la Commission sur le point 8 de l'ordre du jour	836	131
Décision de la Conférence	837	131
B. Projet de déclaration soumis par le Président de la Conférence	838-839	131
Décision de la Conférence	840	131
III. Réunion spéciale sur les pays les moins avancés	841-928	131
A. Organisation de la réunion spéciale	841-842	131
B. Résumé des débats de la réunion spéciale	843-925	131
C. Principaux points de convergence et propositions présentés par M. Alain Vivien, président de la réunion	926-928	137
IV. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)		138
A. Message adressé à la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le déve- loppement à sa présente session		138

	<i>Pages</i>
B. Décision prise par la Conférence à sa présente session concernant un projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien »	139
<i>Annexe. — Assistance au peuple palestinien : projet de résolution adopté par la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept et présenté à la Conférence par la République islamique d'Iran au nom des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept</i>	
	139
	<i>Paragraphes</i>
V. Rapport de la Commission	929 139
VI. Déclarations prononcées à la 239 ^e séance (séance de clôture) de la présente session de la Conférence	930-975 140
Troisième partie. — Questions d'organisation et de procédure	1-37 149
A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)	1-2 149
B. Élection du président (point 2 de l'ordre du jour)	3 149
C. Rapport de la réunion préalable de hauts fonctionnaires	4 149
D. Élection des vice-présidents et du rapporteur (point 4 de l'ordre du jour) .	5-7 149
E. Bureau de la Conférence	8-10 149
F. Adoption de l'ordre du jour (point 6 de l'ordre du jour)	11 150
G. Séance spéciale consacrée aux pays les moins avancés	12-13 150
H. Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)	14-16 150
I. Constitution d'organes de session (point 3 de l'ordre du jour)	17-23 150
J. Désignation des « collaborateurs du Rapporteur »	24 151
K. Composition et participation aux travaux	25-31 151
L. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	32-35 152
1. Examen périodique par la Conférence des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	32 152
2. Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence	33 152
3. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence	34 152
4. Examen du calendrier des réunions	35 152
M. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (point 10 de l'ordre du jour)	36 152
N. Clôture de la huitième session de la Conférence	37 152

ANNEXES

I. Ordre du jour de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	155
II. Liste des représentants et des observateurs qui ont fait des déclarations à la Conférence au cours du débat général	156
III. Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale et autres déclarations adressées à la Conférence	165
A. Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale, le 8 février 1992	165
1. Déclaration de M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	165
2. Déclaration inaugurale prononcée par M. César Gaviria Trujillo, président de la République de Colombie	167
B. Déclarations prononcées à la 221 ^e séance plénière (séance d'ouverture), le 8 février 1992	171
1. Déclaration liminaire de M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, en sa qualité de président de la Conférence à sa septième session	171

	<i>Pages</i>
2. Déclaration faite par M. Juan Manuel Santos, ministre du commerce extérieur de la République de Colombie, à l'occasion de son élection au poste de président de la Conférence	174
3. Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED	175
4. Déclaration prononcée par M. Abdol Hosin Vahaji, ministre du commerce de la République islamique d'Iran, en sa qualité de président de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept	176
C. Déclaration prononcée devant la Conférence par M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la 223 ^e séance plénière, le 10 février 1992	178
IV. Messages adressés à la Conférence	184
V. Documents finals de Téhéran : documents finals adoptés par la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Téhéran du 16 au 23 novembre 1991	187
VI. Documents présentés par les groupes régionaux, la Chine et l'Australie	207
A. Commerce, développement et nouveaux défis internationaux : vers un programme d'action pour une meilleure coopération multilatérale et un développement durable — éléments d'une contribution à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Document publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques et présenté à la Conférence par l'Italie au nom des États membres du Groupe B	207
B. Considérations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence. Position de la Chine	218
C. Contribution des pays nordiques au débat sur la revitalisation de la CNUCED. Document présenté par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède	225
D. Conception de l'Australie concernant les questions institutionnelles et le rôle de la CNUCED. Document présenté par l'Australie	228
VII. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	229
VIII. Répertoire des documents	230

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AID	Association internationale de développement
AELE	Association européenne de libre-échange
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	aide publique au développement
CCI	Centre du commerce international
CEPD	Coopération économique entre pays en développement
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
Communauté	Communauté économique européenne
DTS	droits de tirage spéciaux
ECU	unité monétaire européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale de développement
NPF	nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-D	recherche-développement
SGP	Système généralisé de préférences

NOTES EXPLICATIVES

La mention « Actes... » s'entend des *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* correspondant à la session indiquée.

Sauf indication contraire, le terme « dollar » s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Le trait d'union entre deux millésimes, par exemple 1986-1990, indique qu'il s'agit de la période tout entière, y compris la première et la dernière année.

ACCORDS, PROGRAMMES, DOCUMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS FRÉQUEMMENT MENTIONNÉS DANS LA PRÉSENTE PUBLICATION

Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, conclu à Genève le 27 juin 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8)

Conditions de Toronto

Conditions de la Trinité-et-Tobago

Le Groupe des Sept, lors de son sommet économique, tenu à Toronto en 1988, a adopté un plan conçu pour alléger la dette officielle de certains pays à faible revenu. Ce plan, connu sous l'appellation de « Conditions de Toronto », a été dénommé, en 1991, « Conditions de la Trinité-et-Tobago »

Documents finals de Téhéran

Déclaration de Téhéran : vers un nouveau partenariat pour le développement

Plate-forme de base du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour la coopération internationale

Déclaration des Ministres sur la coopération économique entre pays en développement

Les pays les moins avancés — Rapport de 1991 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.D.I)

Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 [*Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A]

Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (résolution 46/151 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, annexe)

Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juin 1986)

Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990 [voir *Déclaration de Paris et Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.II.D.20)]

Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay (MTN.TNC/W/FA)

Punta del Este

Session extraordinaire des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Punta del Este du 15 au 20 septembre 1986

Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay adoptée le 20 septembre 1986 [*GATT, Instruments de base et documents divers, Supplément n° 33* (numéro de vente : GATT/1987-1, p. 19)]

Sommet de la planète Terre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 1^{er} au 12 juin 1992)

Stabex

Système de stabilisation des recettes d'exportation institué par la première Convention de Lomé conclue entre la Communauté économique européenne et 46 pays ACP (28 février 1975), et renforcé par la deuxième Convention conclue entre la Communauté et 58 pays ACP (31 octobre 1979) et la troisième Convention de Lomé conclue entre la Communauté et 66 pays ACP (8 décembre 1984) [voir *Journal officiel des Communautés européennes*, 29^e année, n° L 86 du 31 mars 1986]

Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 45/199 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, annexe)

RAPPORT

**DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
SUR SA HUITIÈME SESSION**

Préface

i) La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue au Centre de conférences de Carthagène (Colombie) du 8 au 25 février 1992, conformément aux résolutions 1995 (XIX) et 45/261 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 30 décembre 1964 et du 3 mai 1991.

ii) Le Conseil du commerce et du développement, exerçant les fonctions que lui avait confiées l'Assemblée générale par sa résolution 1995 (XIX), et en particulier celles qui étaient visées au paragraphe 21 de cette résolution, a fait office de comité préparatoire de la huitième session de la Conférence. Il a commencé ses travaux à la deuxième partie de sa trente-sixième session (mars 1990), lors de laquelle, dans sa décision 381 (XXXVI) du 23 mars 1990, il a notamment prié le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations concernant l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence, en vue d'en achever l'établissement le plus tôt possible et de le présenter au Conseil pour approbation formelle à la première partie de sa trente-septième session.

iii) À la première partie de sa trente-septième session, le Conseil a approuvé la question de fond de l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence (point 8) et a autorisé le Secrétaire général de la CNUCED à compléter cet ordre du jour en y ajoutant les habituels points administratifs et points de procédure¹.

iv) À la même session, le Conseil a également pris note de la décision connexe adoptée lors de consultations informelles, selon laquelle, outre la plénière, il n'y aurait qu'une grande commission et pas plus de trois séances officielles simultanées.

v) À la deuxième partie de sa trente-septième session (mars 1991), le Conseil a adopté la résolution 391 (XXXVII) du 22 mars 1991, relative aux dates et lieu de la huitième session de la Conférence.

vi) L'Assemblée générale, dans sa résolution 45/261, a vivement remercié le Gouvernement colombien de son offre d'accueillir la huitième session de la Conférence et a décidé que celle-ci se tiendrait à Carthagène (Colombie) du 8 au 25 février 1992 et serait précédée, les 6 et 7 février 1992, d'une réunion de hauts fonctionnaires, également à Carthagène.

vii) À la première partie de sa trente-huitième session, le Conseil a jugé bon que le Secrétaire général de la CNUCED engage, entre la fin de la session du Conseil et la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-

Sept qui se tiendrait du 16 au 23 novembre 1991 à Téhéran (République islamique d'Iran), des consultations informelles sans effet contraignant pour permettre des échanges de vues sur les résultats à attendre de la huitième session de la Conférence, ainsi que sur les questions institutionnelles.

viii) À la première partie de sa dix-septième session extraordinaire, le Conseil a commencé ses travaux sur l'élaboration d'un projet de texte de prénégociation concernant le point 8 de l'ordre du jour provisoire. Eu égard aux discussions tenues sur les exposés de position de groupes et de délégations, ainsi que sur le texte de prénégociation établi par le Secrétaire général de la CNUCED², le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général de la CNUCED de lui soumettre une version révisée de ce texte à la deuxième partie de sa dix-septième session extraordinaire.

ix) À la même session, comme il est d'usage pour l'organisation de la Conférence, le Conseil devait choisir le pays qui ouvrirait l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à Carthagène. C'est le nom de l'Iraq qui a été tiré au sort.

x) À la deuxième partie de sa dix-septième session extraordinaire, le Conseil était saisi de la version révisée du texte de prénégociation présenté par le Secrétaire général de la CNUCED³.

xi) Ayant pris note de l'état d'avancement du texte révisé de prénégociation à la clôture de la deuxième partie de sa dix-septième session extraordinaire, le Conseil a décidé que les textes émanant de ses deux Groupes de travail constitueraient le texte de négociation de base devant être transmis à la Conférence⁴.

xii) Dans le cadre de la préparation de la Conférence, les rencontres informelles et séminaires suivants ont été organisés, à partir de février 1991, sur des thèmes en rapport avec la question de fond (point 8) de l'ordre du jour de la Conférence :

Rencontre informelle sur la gestion des affaires nationales : rôles respectifs des secteurs public et privé dans la promotion d'un développement durable, Caracas, 13-15 février 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/1);

² UNCTAD VIII/R.1 et Add.1.

³ TD/B(S-XVII)/CRP.4 et Add.1 à 5.

⁴ Les textes ont par la suite été distribués sous les cotes TD/L.320 et Add.1 à 5.

¹ L'ordre du jour provisoire complété a été distribué ultérieurement sous la cote TD/B/INF.181. L'ordre du jour figure à l'annexe I.

Rencontre informelle sur le commerce international et l'environnement, Oslo, 28 février et 1^{er} mars 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/2);

Rapport de la table ronde sur la politique internationale dans le domaine des produits de base, Moscou, 20-24 mai 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/3);

Séminaire sur la promotion de la coopération entre pays producteurs de matières premières, Abidjan, 6 et 7 juin 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/4 et Corr.1);

Rencontre informelle sur la gestion des affaires internationales : le commerce dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale, Djakarta, 19 et 20 juin 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/5);

Consultation de la CNUCED avec des organisations syndicales, Genève, 8 juin 1991 (note informelle du secrétariat de la CNUCED);

Séminaire-atelier : la CNUCED dans un environnement politique et économique en mutation, Santa Fé de Bogotá, 24-26 août 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/6);

Rencontre informelle sur le financement des entreprises dans les pays en développement et les moyens d'encourager leur participation au commerce mondial, Berlin, 31 octobre et 1^{er} novembre 1991 (pour le rapport, voir UNCTAD VIII/7).

Le Conseil a examiné les résultats de ces réunions à la première partie de sa dix-septième session extraordinaire⁵.

xiii) Dans le cadre des préparatifs intergouvernementaux de la huitième session de la Conférence, trois réunions régionales ont été organisées au niveau ministériel. Les documents finals et les dates de ces réunions étaient les suivants :

Déclaration ministérielle, intitulée « L'Amérique latine et les Caraïbes face à la VIII^e CNUCED », adoptée à la Réunion ministérielle du Groupe latino-américain du Groupe des Soixante-Dix-Sept, Caracas, 26-30 août et 4 septembre 1991;

« Documents finals de Pyongyang »⁶, adoptés à la septième Réunion ministérielle du Groupe asiatique du Groupe des Soixante-Dix-Sept, Pyongyang, 10-12 septembre 1991;

Déclaration de Lusaka⁷, adoptée à la septième Réunion ministérielle du Groupe africain du Groupe des Soixante-Dix-Sept, Lusaka, 19 et 20 septembre 1991.

xiv) Les résultats de ces trois réunions régionales ont été examinés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à sa septième Réunion ministérielle, qui s'est tenue à Téhéran du 16 au 23 novembre 1991. Les participants ont adopté les Documents finals de Téhéran, comprenant la Déclaration de Téhéran et la Plate-forme de base du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour la coopération internationale (TD/356)⁸.

xv) Les documents suivants, intéressant les travaux de fond de la huitième session et émanant de pays ou de groupes régionaux, ont également été distribués à la Conférence⁹ :

« Commerce, développement et nouveaux défis internationaux : vers un programme d'action pour une meilleure coopération multilatérale et un développement durable — éléments d'une contribution à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement » — communication présentée par la Mission permanente de l'Italie au nom des États membres du Groupe B (TD/355);

« Considérations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence » — position de la Chine (TD/357);

« Contribution des pays nordiques au débat sur la revitalisation de la CNUCED » — texte présenté au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa dix-septième session extraordinaire à la demande du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède [TD/B(S-XVII)/CRP.1];

« Conception de l'Australie concernant les questions institutionnelles et le rôle de la CNUCED » — texte présenté au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa dix-septième session extraordinaire à la demande du représentant permanent de l'Australie [TD/B(S-XVII)/CRP.3].

xvi) Une réunion spéciale sur les pays les moins avancés s'est tenue pendant la huitième session de la Conférence, le 11 février 1992. Elle a été consacrée à l'examen de questions intéressant les PMA, dont i) les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés [résolution 390 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 22 mars 1991] et ii) les incidences sur le Programme d'action de l'inscription de nouveaux pays sur la liste des PMA (résolution 46/206 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991).

xvii) En application de la résolution 46/206 de l'Assemblée générale, où le Secrétaire général de la CNUCED était prié de présenter à la huitième session de la Conférence un rapport indiquant les incidences qu'aurait l'application des nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés sur l'exécution du Programme d'action, notamment en ce qui concernait les ressources, un rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Programme d'action pour les an-

⁵ Par la suite, le secrétariat de la CNUCED a établi un document intitulé « Résumé des échanges informels du Conseil du commerce et du développement sur le résultat des « Rencontres » organisées pour préparer la huitième session de la Conférence » [TD/B(S-XVII)/Misc.3].

⁶ AS/MM/77(VII)/3 et Add.1.

⁷ AF/MM/77(VII)/1.

⁸ Reproduits dans l'annexe V.

⁹ Pour le texte, voir l'annexe VI.

nées 90 en faveur des pays les moins avancés » (TD/359) a été distribué.

xviii) En outre, un communiqué adopté par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion du 10 février 1992 a été distribué sous la cote TD/362.

xix) Les représentants de 126 États membres de la CNUCED se sont réunis au Centre de conférences de Carthagène, du 8 au 25 février 1992, pour participer à la huitième session de la Conférence.

xx) Lors d'une cérémonie inaugurale spéciale, organisée par le gouvernement du pays hôte le 8 février 1992, la Conférence a entendu M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Cesar Gaviria Trujillo, président de la République de Colombie¹⁰.

xxi) Au cours de la session, des messages et des vœux ont été reçus des chefs d'État ou de gouvernement des pays suivants : Chine, Cuba, Indonésie et Saint-Siège¹¹.

xxii) À sa 239^e séance plénière (séance de clôture), le 25 février 1992, la Conférence a adopté une déclaration intitulée « L'esprit de Carthagène » et un document final ayant pour titre « Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène »¹².

xxiii) Toujours à la 239^e séance, la Conférence a adopté un projet de texte soumis par son Président, intitulé « Conférence mondiale sur les produits de base » (TD/L.342)¹³.

xxiv) À la même séance, la Conférence a adopté le document intitulé « Message de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session adressé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement » (TD/L.341/Rev.1)¹⁴.

xxv) À la même séance, la Conférence a adopté par acclamation la résolution 171 (VIII) intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Colombie »¹⁵.

¹⁰ Pour le texte de ces allocutions, voir l'annexe III.

¹¹ Pour le texte de ces messages, voir l'annexe IV.

¹² Pour le texte, voir ci-dessous, première partie, sect. A.

¹³ Pour le texte, voir ci-dessous, première partie, sect. B.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Pour la résolution, voir ci-dessous, première partie, sect. C.

Première partie

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
A. Déclaration et document final adoptés par la Conférence	7
L'esprit de Carthagène	
Déclaration adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session	7
Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène	8
B. Autres textes adoptés par la Conférence	39
1. Conférence mondiale sur les produits de base	39
2. Message de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session adressé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	40
C. Résolutions adoptées par la Conférence	40
170 (VIII). Pouvoirs des représentants à la huitième session de la Conférence	40
171 (VIII). Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Colombie	41

A. — DÉCLARATION ET DOCUMENT FINAL ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE

L'esprit de Carthagène

DÉCLARATION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT À SA HUITIÈME SESSION

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a tenu sa huitième session à Carthagène, à une époque marquée par une profonde transformation de l'ordre mondial. Devant les changements politiques et économiques, les États membres et les participants se sont accordés à penser qu'une occasion sans précédent s'offrait à eux de jeter les bases de politiques de coopération visant à promouvoir le progrès économique et social dans tous les pays du monde.

Conscients également de l'interdépendance croissante des nations, et considérant qu'il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité sans un progrès économique durable, les États membres de la CNUCED sont convenus que le développement devait être la préoccupation prioritaire de

la communauté internationale. Dans cette perspective, ils ont décidé d'établir un nouveau partenariat pour le développement, fondé sur les décisions prises par consensus à cette session de la Conférence.

Ce partenariat exige que tous les États membres établissent un dialogue continu et constructif inspiré par la nécessité d'instaurer une économie mondiale plus efficace et plus équitable. Il est reconnu que, pour assurer le succès de ce nouveau partenariat, il importe de surmonter les antagonismes et de promouvoir un climat de véritable coopération et solidarité. Il est également important de renforcer les politiques nationales et internationales ainsi que la coopération multilatérale pour s'adapter aux réalités nouvelles.

La CNUCED doit jouer un rôle prépondérant dans le nouveau partenariat pour le développement économique. À cette fin, il a été décidé de la revitaliser en réformant son mécanisme et ses méthodes de travail et en renforçant sa capacité de traiter les problèmes économiques et les problèmes de développement de tous les pays, et plus particulièrement des pays en développement. Le mécanisme intergouvernemental a été restructuré pour permettre à la CNUCED d'aborder les réalités nouvelles et pour mieux préparer l'organisation aux nouvelles tâches imposées par la recherche d'un développement mondial équitable et durable qui réduira l'écart entre riches et pauvres tout en protégeant l'environnement. Cette CNUCED renforcée est prête à contribuer comme il conviendra à l'exécution du programme d'action que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pourra adopter à Rio de Janeiro.

Il est en outre réaffirmé que priorité doit être donnée aux problèmes des pays les moins avancés, compte tenu de la fragilité de leur économie et de leur vulnérabilité particulière face aux secousses extérieures et aux catastrophes naturelles. La lutte contre la pauvreté est maintenant aussi un élément prédominant du nouveau mandat de la CNUCED.

De la Conférence est né un esprit nouveau — l'esprit de Carthagène — qui devrait inspirer les nouvelles relations économiques entre les pays. L'instauration de ce nouveau partenariat pour le développement marque un tournant historique et permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

Les États participant à la Conférence affirment avoir la volonté et la responsabilité politiques d'œuvrer pour que les engagements pris deviennent réalité.

Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
<i>Première partie</i>		
Le commerce international et le développement dans les années 90 : enjeux et potentiel	1-26	8
<i>Deuxième partie</i>		
Les grandes orientations	27-44	13
<i>Troisième partie</i>		
La CNUCED dans un environnement politique et économique en mutation : questions institutionnelles	45-87	15
<i>Quatrième partie</i>		
Politiques et mesures	88-227	21
<i>Cinquième partie</i>		
Coopération économique entre pays en développement	228-239	38

Première partie

LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ANNÉES 90 : ENJEUX ET POTENTIEL

A. — L'évolution du contexte politique et économique international

1. La communauté internationale doit faire face à une combinaison sans précédent d'enjeux et de perspectives, et les mesures qu'elle adoptera en conséquence détermineront l'issue des efforts déployés pour instaurer une économie mondiale équilibrée, sûre et équitable. Les perspectives de maintenir la paix et la sécurité, de renforcer la coopération multilatérale et d'améliorer progressivement la condition humaine sont devenues plus

favorables. Avec la fin de la guerre froide, les relations politiques internationales se sont sensiblement détendues et les possibilités d'une réduction des armements nucléaires et autres ainsi que des dépenses militaires dans le monde entier se sont élargies. La vague de réformes économiques, les processus de démocratisation et le respect des droits de l'homme ont pris de l'ampleur. Dans le même temps, la situation politique et économique internationale reste fluide à maints égards. Des risques subsistent pour la stabilité, la sécurité et le développement, qui découlent notamment de problèmes

économiques, sociaux, humanitaires et écologiques. La communauté internationale devrait s'occuper d'urgence de ces risques et de ces enjeux.

2. Plusieurs conditions positives sont apparues en faveur d'une revitalisation du développement et de l'instauration d'un nouveau partenariat international à cet effet. Les changements structurels et autres survenus dans l'économie globale ont rendu accessibles les moyens de surmonter nombre d'obstacles à cette évolution. L'activité économique dans un certain nombre de pays en développement a été extrêmement dynamique. Ces pays ont enregistré une croissance vigoureuse et quelques-uns ont considérablement diversifié leur économie et renforcé leur position d'important exportateur d'articles manufacturés. Pourtant, la stagnation et la pauvreté persistent dans de nombreux pays en développement en raison de difficultés rencontrées dans le choix et la mise en œuvre des politiques nationales et d'éléments négatifs dans l'activité commerciale et financière internationale. Dans nombre de pays en développement, surtout dans les moins avancés, dont beaucoup se trouvent en Afrique, ces problèmes, accentués par des faiblesses structurelles, ont atteint des proportions de crise.

3. La pauvreté persistante, particulièrement grave dans de nombreux pays en développement, est inacceptable. Arrêter et inverser le phénomène du déclin économique est une tâche qui mérite donc la priorité la plus élevée. Il faut à cette fin prendre des mesures à l'échelle nationale et internationale pour atténuer la pauvreté en accordant une attention particulière aux pays les plus éprouvés, notamment les pays en développement, et pour encourager le développement social. Si l'on réussit à diminuer, puis à éliminer la pauvreté et à assurer une répartition adéquate des bénéfices sociaux dans les pays en développement, on aura contribué à l'expansion du commerce mondial et à l'instauration d'un développement durable.

4. Des efforts vigoureux sont en cours dans beaucoup de pays en développement pour adapter et accroître la capacité de réaction de leur économie à l'évolution des conditions, appliquer des réformes de marché pour aboutir à une utilisation plus efficace des ressources et promouvoir le progrès social et la démocratisation. Au début, il s'est agi principalement de stabiliser la situation macro-économique en prenant des mesures pour réduire les déficits budgétaires et diminuer des taux d'inflation déjà élevés et croissants, afin d'obtenir une amélioration rapide des comptes extérieurs et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue à moyen terme. Ensuite, de nombreux pays sont passés à l'application de réformes structurelles ou sectorielles plus ou moins ambitieuses, notamment dans les domaines de la politique commerciale, de la politique d'investissement, de la privatisation et, le cas échéant, de la déréglementation, le tout afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité et d'instaurer un climat propice aux investissements productifs et à l'esprit d'entreprise. Ces réformes se sont souvent accompagnées de mesures visant à améliorer la transparence du processus politique et à encourager une plus grande participation à ce processus, en vue de développer la confiance dans les réformes économiques et de les faire accepter par la population.

5. Ces réformes n'ont pas été faciles : beaucoup ont comporté des choix difficiles entre les différentes dépenses prioritaires du secteur public, les dépenses sociales entrant en concurrence avec les besoins d'infrastructures nouvelles et modernisées, ainsi qu'avec la nécessité de financer le service de la dette. Dans bien des cas, les hypothèses économiques qui sous-tendaient les réformes ont été réduites à néant par des hausses de taux d'intérêt ou la dégradation des termes de l'échange. Mais, au début des années 90, il est devenu de plus en plus évident qu'un certain nombre de pays mettant en œuvre ces réformes commençaient à en recueillir les fruits. La tendance est particulièrement manifeste dans plusieurs pays d'Amérique latine, mais elle ne se limite pas à eux, et leur réussite devrait encourager les autres à aller plus avant dans leurs propres réformes.

6. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, une évolution spectaculaire, avec notamment le remplacement des régimes existants par des formes démocratiques de gouvernement, s'est accompagnée de changements institutionnels de grande ampleur et d'un passage rapide à des systèmes d'économie de marché, associé à une volonté d'intégration plus étroite dans l'économie mondiale. Les pays de la région ont entrepris des réformes économiques et institutionnelles complexes dans des conditions marquées par l'effondrement des systèmes commerciaux traditionnels. Il faut aussi reconnaître qu'ils doivent faire face à des épreuves sans précédent pour transformer leur économie, parfois au milieu de très vives tensions sociales et politiques. Reconnaissant l'ampleur du problème et les efforts appréciables faits par ces pays, la communauté internationale a réagi en leur apportant un soutien considérable.

7. Parallèlement, les réalignements qui se sont produits dans les relations Est-Ouest ont de multiples conséquences pour l'ensemble des relations entre pays développés et pays en développement et amènent les pays en développement à s'interroger sur la place de leurs intérêts vitaux, en particulier celle du développement, dans la nouvelle configuration de la puissance politique et économique. Les assurances données par les pays de l'OCDE quant à la priorité qu'ils continueraient d'accorder à la coopération pour le développement avec les pays en développement sont certes les bienvenues. Des préoccupations persistent malgré cela dans certains pays en développement quant aux incidences sur les courants d'échanges commerciaux, d'aide, d'investissement et de technologie vers les pays en développement du soutien vigoureux apporté par les pays de l'OCDE au processus de réforme en Europe centrale et orientale.

8. Le succès des efforts faits aux niveaux national et international pour renforcer l'aspect positif du changement économique et social contribuera sensiblement au commerce international et au développement, ainsi qu'à la paix et à la sécurité, et devrait imprimer, à moyen terme et à long terme, plus de dynamisme au commerce mondial et ouvrir de nouveaux débouchés à tous les pays.

9. À l'origine de beaucoup de changements structurels récents dans l'économie mondiale, on trouve l'innovation technologique, notamment les progrès de la micro-électronique, les matériaux nouveaux, la biotech-

nologie et, pour l'avenir, l'énergie renouvelable. Les procédés à forte intensité de connaissances prennent de plus en plus d'importance, tout comme le secteur des services dans de nombreux pays. Ces progrès technologiques modifient la répartition des activités économiques dans le monde et ont d'importantes conséquences pour la position concurrentielle des pays dans le commerce international. En particulier, ils affaiblissent l'avantage comparatif traditionnel des pays en développement dans plusieurs domaines et ils influencent défavorablement la demande d'un certain nombre de produits exportés par ces pays. Néanmoins, ils ouvrent de nouvelles perspectives et, pour peu qu'ils soient adaptés, si nécessaire, aux conditions locales, d'un accès plus facile et correctement diffusés, ils pourraient aider à résoudre beaucoup de problèmes actuels et urgents des pays en développement, en particulier l'exode des compétences, et accélérer la diversification et le développement de l'économie de ces pays, contribuant ainsi à redynamiser l'économie mondiale.

10. Le progrès technologique a également contribué à accélérer l'internationalisation de plusieurs marchés et a encouragé la globalisation des investissements, de la production et de la commercialisation. Ces dernières années, favorisé par une déréglementation financière croissante, l'essor de l'échange électronique a facilité l'apparition d'un énorme marché planétaire de capitaux et d'instruments financiers. Cette évolution a des incidences sensibles sur la répartition de l'investissement international et sur le comportement des taux de change et des taux d'intérêt, donc sur la compétitivité relative des économies. Tout récemment, le progrès de l'informatique ainsi que celui des communications et des transports ont intensifié la globalisation : les décisions des entreprises en matière d'approvisionnement, de production et de commercialisation sont de plus en plus souvent prises par rapport à un cadre de référence global, et des alliances stratégiques se sont nouées entre sociétés transnationales, qui reposent fondamentalement sur des réseaux d'information planétaires. L'une des conséquences en est qu'une part croissante des échanges internationaux a maintenant lieu à l'intérieur de ces sociétés transnationales et des entreprises apparentées. L'élargissement et l'imbrication des sociétés posent aussi des problèmes nouveaux aux autorités chargées de la politique de concurrence. Outre qu'elles disposent de vastes filières de distribution et réseaux d'information, ces sociétés jouent désormais un rôle important en influant sur l'implantation, au niveau mondial, des activités économiques et sur l'accès aux techniques nouvelles.

11. Toutefois, le dynamisme économique et la création d'emplois, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, découlent, en grande partie, des activités des petites et moyennes entreprises, lesquelles ont à leur actif une part croissante des innovations technologiques et participent plus activement au commerce international. Les pays en développement, en particulier, ont tout à gagner de l'activité de ces entreprises.

12. Ces dernières années, les interactions entre le commerce, les investissements, la technologie et les services, ainsi que leurs assises financières, se sont renforcées. Des secteurs essentiels couvrant des courants com-

merciaux de biens et de services et l'évolution dans les domaines du commerce, des questions monétaires, du financement, de la dette et des produits de base sont désormais plus étroitement intégrés. Les liens entre les économies ainsi qu'entre les principales questions de politique économique se sont resserrés, et les interactions entre les politiques économiques intérieures des gouvernements, les règles et disciplines acceptées au niveau international et le fonctionnement des mécanismes du marché se sont renforcés et diversifiés.

13. L'interdépendance pourrait jouer pleinement son rôle de vecteur d'impulsions positives, offrant ainsi à tous des avantages cumulatifs si les politiques étaient formulées de manière solidaire, de façon à favoriser un ajustement positif, la croissance et le développement de l'économie mondiale. Ce potentiel a récemment acquis une dimension nouvelle avec la reconnaissance de la nécessité, pour assurer un développement durable au niveau mondial, d'une action nationale et internationale visant à préserver les ressources de la planète, qui soit propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, considérée comme l'une des principales causes de la dégradation de ces ressources dans le monde en développement. Toutefois, l'interdépendance limite aussi la marge d'autonomie dans le choix des politiques au niveau national. Les pays, en particulier ceux du tiers monde, qui s'efforcent de s'intégrer à l'économie mondiale et sont suffisamment ouverts pour subir fortement l'influence de politiques appliquées ailleurs, mais qui n'ont pas assez de poids pour que leurs propres politiques aient des incidences sensibles sur d'autres pays, sont particulièrement vulnérables face aux chocs d'origine extérieure. En revanche, les économies diversifiées et plus souples sont mieux à même d'absorber ces chocs.

14. Ces dernières années, il y a également eu un regain d'intérêt pour des mécanismes d'intégration axés sur des marchés communs, des unions douanières ou des zones de libre-échange. Des groupements visant à intensifier la coopération économique entre pays en développement sont actuellement renforcés. La communauté internationale devrait respecter ces efforts. De vastes espaces économiques comprenant d'importants partenariats commerciaux se sont formés, qui pourraient promouvoir la compétitivité, contribuer à la libéralisation des échanges et donner au commerce international un dynamisme nouveau. En raison de leurs effets sur la croissance, ces espaces économiques pourraient favoriser un élargissement des débouchés commerciaux d'autres pays, notamment des pays en développement. Il y a donc lieu de se féliciter de ces arrangements, étant entendu qu'ils doivent être conformes aux règles internationales convenues, compte tenu de leurs incidences sur les pays non participants, et renforcer le système commercial multilatéral.

15. L'évolution démographique, en particulier les modifications de la structure d'âge des populations, et les pressions démographiques liées à la pauvreté revêtent de plus en plus d'importance dans l'optique du développement durable. Ces phénomènes posent de graves problèmes pour la mobilisation de l'épargne et l'affectation des ressources, et ont accentué les contraintes concernant la création d'emplois, l'éducation, la formation, ainsi que les services sociaux dans de nombreux pays en déve-

loppement. En outre, les migrations internationales préoccupent de plus en plus les pays concernés, notamment à cause de l'« exode des compétences ». À long terme, la solution doit résider dans un développement durable à l'échelle mondiale, qui réduise les motivations d'une migration internationale de grande envergure.

16. Vu la conjoncture politique et économique internationale, les États membres de la CNUCED, reconnaissant que la prospérité économique et le succès des politiques de réforme dans les pays en développement et dans les pays effectuant leur passage à l'économie de marché sont aussi essentiels pour la paix et la sécurité mondiales que l'expansion équilibrée et soutenue de l'économie des pays développés, réaffirment leur volonté de poursuivre et de renforcer leurs efforts d'assistance et de coopération globales, en fonction des capacités économiques et financières de chacun, par-delà les divisions géopolitiques du passé.

B. — Convergence croissante concernant les problèmes et les priorités en matière de développement et nouveau partenariat pour le développement

17. Ainsi qu'il est noté dans la déclaration du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992 (S/23500), la conjoncture mondiale actuelle est la plus propice à la paix et à la sécurité internationales qui ait existé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Les États membres de la CNUCED estiment également « que la paix et la prospérité vont de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté ». Les membres de la CNUCED s'engagent à nouveau à traiter d'urgence les problèmes du développement économique et social qui nécessitent une action collective de la communauté internationale.

18. Les principaux enjeux du développement pour les années 90 sont l'élimination de la pauvreté et l'accélération d'une croissance économique et d'un progrès social durables à long terme dans les pays en développement. Une action effective dans ce sens fournira une base solide pour une paix et une sécurité internationales durables. Des mesures efficaces doivent être prises à l'échelon national pour parvenir à une croissance soutenue et non inflationniste et à un développement accéléré, solidement étayés par une coopération internationale visant à améliorer l'environnement économique extérieur, chaque pays contribuant à la réalisation de cet objectif compte tenu de ses moyens et de son poids dans l'économie mondiale. Un engagement ferme et concret en faveur du multilatéralisme, assorti d'une coopération et d'un dialogue renforcés pour le développement entre les pays, riches et pauvres, reposant sur le principe de l'égalité souveraine et de la reconnaissance des avantages mutuels, des intérêts communs et des coresponsabilités, est à cet égard indispensable.

19. Ces dernières années, la nécessité de renforcer le multilatéralisme est devenue de plus en plus impérieuse en raison, notamment, de l'aggravation des préoccupations écologiques, de l'apparition de nouvelles tech-

nologies, de l'évolution des attitudes concernant la gestion économique intérieure et la politique économique internationale, et des transformations politiques et économiques survenues dans de nombreux pays. Des problèmes transfrontières, comme la dégradation de l'environnement, des épidémies à propagation rapide, la consommation et le trafic de stupéfiants, le terrorisme, les mouvements migratoires et l'élimination des déchets dangereux rendent ce besoin encore plus pressant. Outre les besoins urgents en matière de développement des pays en développement, la nécessité de faciliter le passage des pays d'Europe centrale et orientale à l'économie de marché et de les intégrer à l'économie mondiale pour imprimer un élan positif aux échanges mondiaux et au développement a également conféré une nouvelle dimension à l'impératif d'un renforcement de la coopération multilatérale.

20. Les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur engagement de poursuivre la coopération internationale pour relever le défi de la croissance et du développement dans divers textes récemment adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil du commerce et du développement, y compris les déclarations adoptées, respectivement, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED et à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Reposant sur l'idée d'un partenariat renforcé entre les pays les moins avancés et les pays développés, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et aussi le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991 à la suite de l'examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ainsi que du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement, le développement et la transformation économique de l'Afrique, conformément au programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, offrent un exemple de cet engagement.

21. En outre, le dialogue global s'est progressivement rapproché de conceptions plus généralement partagées des problèmes de développement et des grandes questions de gestion économique qui sont des éléments importants pour l'évolution d'un large consensus devant étayer la coopération économique internationale pour le développement dans les années 90. Le développement, dont chaque pays conserve la responsabilité première, est de plus en plus considéré comme un processus équitable, devant répondre aux besoins de la population, avec pour objectif ultime l'amélioration de la condition humaine. Une convergence de vues est également apparue sur l'importance, pour le développement, de systèmes démocratiques reposant sur l'adhésion populaire et la responsabilité, et sur l'encouragement que le respect des droits de l'homme pouvait apporter à la créativité, à l'innovation et à l'initiative, faisant de tous les droits de l'homme — civils, politiques, économiques, sociaux et culturels — non seulement un impératif moral, mais aussi un important facteur de développement.

22. Les pays reconnaissent également que le processus de développement exige des mécanismes d'appui effectifs en matière de politique économique, aux niveaux national et international. Il est de plus en plus reconnu que les signaux du marché et la promotion de l'initiative entrepreneuriale accroissent l'efficacité, la compétitivité et la contribution des secteurs public et privé, tandis que des mesures gouvernementales peuvent être nécessaires pour appuyer le fonctionnement des marchés ou en corriger les déficiences. De plus, il est généralement reconnu que si aucun modèle unique de gestion économique ne peut être appliqué à tous les pays, rien ne peut remplacer des politiques nationales soutenues visant à libérer et à mobiliser les énergies latentes en faveur du développement et à promouvoir une répartition et une utilisation efficaces des ressources; dans le même temps, un environnement économique international favorable est essentiel au succès des efforts de développement.

23. En outre, un consensus est apparu sur un certain nombre d'aspects prioritaires du développement, dont l'élimination de la pauvreté et de la faim, la mise en valeur des ressources humaines et le développement institutionnel, un accès amélioré à la technologie et le renforcement des capacités technologiques, la lutte contre le protectionnisme, l'adoption de régimes d'investissement libéraux et autres politiques économiques visant à la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, l'amélioration des politiques démographiques et la promotion d'un développement écologiquement équilibré et durable et économiquement viable. En particulier, la forte montée des préoccupations de l'opinion publique quant à la sécurité de l'écosystème planétaire a récemment avivé la prise de conscience, au niveau international, de la nécessité, dans l'intérêt des générations présentes et futures, de gérer avec sagesse les ressources naturelles et de faire évoluer les structures de production et les modèles de consommation pour les rendre compatibles avec la protection de l'environnement. Les pays conviennent donc que des efforts importants de la part de tous les pays sont nécessaires pour élaborer des schémas de croissance permettant en même temps d'atténuer sensiblement la pauvreté et de promouvoir un développement écologiquement équilibré et durable.

24. L'apaisement des tensions internationales, y compris l'atténuation des menaces pesant sur le monde, offre à tous les pays la possibilité — et la motivation — de réduire leurs dépenses militaires, autant que cela est compatible avec leurs besoins légitimes en matière de sécurité, et de consacrer des ressources non plus à des dépenses d'armement, mais à des fins socialement productives et de dégager des ressources supplémentaires pour le financement du développement. Les initiatives nationales dans ce domaine pourraient avoir des effets cumulatifs, en incitant d'autres pays à s'engager dans la même voie. La conversion des capacités et des technologies militaires à des fins civiles permettrait également d'adapter les structures de production aux besoins prioritaires de développement et faciliterait de nouveaux

échanges commerciaux ainsi que de nouveaux apports techniques et financiers.

25. Les enjeux mondiaux croissants exigent des pays à tous les niveaux de développement la promotion d'un nouveau partenariat pour le développement reposant sur la reconnaissance de l'égalité souveraine, des intérêts mutuels et de la coresponsabilité. Tandis que les pays en développement réaffirment leur responsabilité première concernant leur propre développement économique et social, conformément à leurs priorités et plans nationaux ainsi qu'à leur diversité culturelle et politique, les pays développés et les autres pays qui en ont la capacité continueront de fournir un soutien adéquat à leurs efforts. Les pays en développement reconnaissent l'importance des politiques intérieures en tant que fondement du succès économique et, dans ce contexte, réaffirment qu'ils sont déterminés à persévérer dans les efforts qu'ils ont déployés jusque-là pour réaliser des ajustements structurels et des réformes économiques, souvent à un coût social et politique considérable. La transformation rapide de l'économie des pays d'Europe centrale et orientale en économie de marché renforcerait le nouveau partenariat pour le développement qui est en train d'apparaître. Les pays développés, pour leur part, ont la responsabilité particulière, dans le contexte de l'interdépendance croissante, de créer et de préserver un environnement économique mondial favorable à un développement durable et accéléré. Ils doivent mobiliser et accroître leur épargne nationale de façon à contribuer au niveau d'investissements nécessaire pour placer l'économie mondiale dans la voie d'une croissance et d'un développement durables. Ils continueront d'intensifier la coordination des politiques macro-économiques et de réaliser des ajustements structurels positifs en vue de renforcer un système commercial ouvert, non discriminatoire et multilatéral. Dans ce contexte, un résultat rapide, fructueux et équilibré des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay est d'une importance fondamentale pour stimuler l'expansion du commerce international et la croissance de l'économie mondiale.

26. L'objectif ultime des membres de la CNUCED est d'obtenir des taux réguliers de croissance soutenue dans tous les pays et d'accélérer le développement des pays en développement, de façon que tous les peuples puissent jouir d'un bien-être économique et social. La réalisation de cet objectif passe par des efforts concertés en faveur du développement. En se mobilisant dans le cadre du nouveau partenariat international, la communauté mondiale devrait viser à éliminer le fléau de la pauvreté et du dénuement, fournir un appui international aux programmes nationaux de réforme, encourager une utilisation efficace des précieuses ressources de la planète et s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux au moyen de politiques cohérentes et synergiques. Les membres s'engagent à renforcer la CNUCED en tant qu'instance où toutes les nations participent pleinement, sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel, et coopèrent activement à l'édification d'un monde pacifique, équitable et prospère.

Deuxième partie

LES GRANDES ORIENTATIONS

A. — Une bonne gestion aux niveaux national et international

27. L'importance du marché et du secteur privé pour le bon fonctionnement de l'économie à tous les stades du développement est de plus en plus reconnue. La nécessité de combiner ces deux éléments est largement admise : le secteur privé peut grandement contribuer à améliorer les résultats économiques, à condition que des mesures soient prises parallèlement pour accroître la concurrence sur le marché. Dans le même temps, le fonctionnement efficace des marchés doit aller de pair avec des politiques gouvernementales favorables, garantissant la liberté et la sécurité des personnes afin de favoriser une large participation de la population aux activités économiques et politiques. Une bonne gestion, encourageant tout à la fois une administration publique efficace, efficiente, honnête, équitable et responsable, le respect des droits individuels et l'initiative, est une condition essentielle d'un développement durable et général et de bons résultats économiques à tous les niveaux de développement. Dans ce contexte, les entreprises privées et publiques devraient aussi être assujetties à des normes analogues de responsabilité. Tous les pays devraient redoubler d'efforts pour éliminer la mauvaise gestion des affaires publiques et privées, y compris la corruption, en tenant compte des facteurs et des agents responsables de ce phénomène. L'impartialité des tribunaux, appuyée par un pouvoir judiciaire indépendant, est essentielle à cet égard, comme elle l'est aussi pour le règlement des différends et la solution des conflits.

28. La bonne gestion revêt plusieurs aspects. Elle exige une action à l'échelle gouvernementale pour établir un cadre et des règles du jeu propres à assurer le bon fonctionnement des marchés et un climat propice à l'activité économique. Elle nécessite la mise en place de l'infrastructure physique et sociale voulue, l'adoption d'une bonne politique macro-économique, la création de conditions générales favorables, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines requises pour étayer l'activité économique et des politiques tenant compte du souci d'une utilisation et d'une répartition efficaces des ressources. Il faut aussi un cadre juridique et réglementaire bien défini, des mécanismes transparents pour l'établissement de règles et la prise de décisions, et des institutions efficaces pour une gestion rationnelle des ressources. Les gouvernements devraient en outre stimuler l'esprit d'entreprise et l'accroissement de la productivité, aider à élargir les possibilités d'emploi et promouvoir ou prendre en charge, s'il y a lieu, des activités qui ne peuvent pas être correctement entreprises ou réalisées par le secteur privé.

29. La décentralisation de l'activité économique exige un renforcement des mécanismes de règlement des différends et des conflits. L'action gouvernementale peut aussi être indispensable pour étayer le fonctionnement des marchés ou en corriger les défauts. Des instruments économiques et réglementaires sont manifestement dans

l'intérêt d'un développement durable, quand il faut remédier aux insuffisances du marché en ce qui concerne les externalités et les biens collectifs, ou une meilleure intégration des coûts écologiques dans les activités économiques. Pour des raisons de cohésion sociale et politique, les gouvernements devraient s'attaquer au problème de la répartition des revenus, mettre en place des « filets de sécurité » économiques et sociaux et aider les groupes défavorisés à profiter des possibilités offertes par le marché. Leur intervention, sélective, peut également être nécessaire pour encourager la concurrence, notamment quand la concentration de la puissance commerciale se traduit par des rentes excessives, pour assurer une protection initiale aux industries naissantes ou pour promouvoir l'emploi.

30. Le degré et la nature souhaitables de l'intervention directe de l'État dans l'activité économique, de même que l'équilibre à instaurer entre le secteur public et le secteur privé, dépendent de la situation particulière de chaque pays. Outre la profonde réforme des entreprises publiques, la privatisation et la libéralisation d'activités auparavant circonscrites à ces dernières constituent des mesures importantes mises en œuvre dans de nombreux pays. Une importance primordiale doit être accordée à l'efficacité relative, à l'utilisation des forces du marché et au renforcement de la concurrence.

31. Les pays en développement doivent poursuivre ou intensifier leurs efforts, conformément à leurs priorités et à leurs plans nationaux, pour moderniser leur économie, mieux utiliser leurs ressources, maîtriser l'inflation, encourager l'épargne intérieure, créer des conditions propices à l'investissement productif local et étranger et accroître leur compétitivité internationale, afin d'améliorer le niveau de vie de leurs populations. Ils pourraient aussi tirer parti d'un échange de données d'expérience concernant leurs politiques d'ajustement structurel. Les bénéfices de ces efforts de réforme seront plus immédiats dans une économie mondiale dynamique assortie de relations économiques internationales équilibrées. De même, le développement se trouvera renforcé par des efforts continus dans le sens d'une réduction du lourd endettement extérieur, d'un financement adéquat du développement, d'un abaissement des obstacles au commerce et d'une amélioration des termes de l'échange.

32. Les pays développés doivent poursuivre ou intensifier leurs efforts pour appliquer, à l'échelon national, des politiques macro-économiques et structurelles appropriées visant à promouvoir une croissance non inflationniste et l'ajustement structurel, ainsi qu'à éviter des fluctuations inopportunes des taux de change et la perturbation des marchés de capitaux. Vu leur poids dans le système économique international, ils ont aussi tout particulièrement le devoir, entre autres responsabilités primordiales, de réduire durablement leurs déséquilibres extérieurs, de limiter leur déficit public, de renforcer la capacité d'ajustement de leur économie et d'améliorer l'accès à leurs marchés des exportations des pays en dé-

veloppement, en particulier dans le contexte des négociations d'Uruguay. D'une façon générale, ils devraient redoubler d'efforts pour relancer la croissance économique mondiale et créer un environnement économique international stable et prévisible pour un développement accéléré et durable.

33. Les aspects internationaux de la bonne gestion ne sont pas moins importants. La stabilité et la croissance de l'économie mondiale exigent un renforcement durable de la coopération internationale pour s'attaquer aux problèmes découlant de l'interdépendance des pays et des principaux domaines de la politique économique. Il faut, notamment, que les pays qui ont le plus de poids dans l'économie mondiale coordonnent efficacement leurs politiques nationales. Cette coordination est nécessaire pour que ces politiques ne soient pas discordantes, pour qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs globaux et nationaux et pour qu'elles aient des effets positifs pour l'environnement économique international, tout en tenant pleinement compte des intérêts des autres pays. Le renforcement de la surveillance multilatérale en vue de corriger les actuels déséquilibres extérieurs et budgétaires, de promouvoir une croissance durable non inflationniste, d'abaisser les taux d'intérêt réels, d'accroître la stabilité des taux de change et de rendre les marchés plus accessibles doit désormais recueillir l'appui général. La bonne gestion au niveau international exige le respect intégral par tous les pays de règles multilatérales concertées.

34. Il est également nécessaire de renforcer la coopération internationale pour améliorer les systèmes, les structures et les arrangements sur lesquels reposent les relations économiques entre les nations, en particulier dans les domaines commercial, monétaire et financier. La transformation nécessaire du cadre économique international doit viser à étayer plus solidement le développement, à créer des conditions plus favorables aux réformes énergiques engagées par la plupart des pays en développement et dans les pays effectuant leur passage à l'économie de marché, et à instaurer un climat plus propice aux efforts déployés par les pays développés pour parvenir à une meilleure gestion macro-économique et favoriser l'ajustement structurel. La bonne gestion au niveau international passe par une plus grande transparence et par une participation effective de tous les pays à ces transformations.

35. La bonne gestion au niveau international passe aussi par un système commercial international de plus en plus ouvert, transparent, sûr et non discriminatoire, par la diminution du protectionnisme et par des mesures visant à faciliter en temps opportun l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale. Les négociations d'Uruguay doivent contribuer au renforcement de ce système, qui devrait tenir compte des intérêts spécifiques des pays en développement. Dans le secteur des produits de base, il convient de mener une action viable et plus efficace dans les années 90, et notamment d'intensifier la coopération internationale, y compris des consultations internationales et des arrangements tenant compte des tendances du marché, ainsi que des échanges d'information entre producteurs et consommateurs, ce qui aiderait à améliorer le fonctionnement et la transparence des mar-

chés de produits et permettrait à ce secteur de contribuer davantage au développement.

36. Toutes les parties intéressées devraient poursuivre sans le moindre délai les efforts actuellement déployés dans les instances appropriées pour trouver une solution efficace et durable aux problèmes encore non réglés de la dette dans les pays en développement. Il faudrait accorder une attention continue à l'importance des courants financiers vers les pays en développement.

37. Il conviendrait en outre d'utiliser pleinement et, s'il y a lieu, d'élargir les mécanismes mis en place pour aider les pays en développement à faire face à leurs difficultés de balance des paiements. Les membres du Fonds monétaire international sont encouragés à poursuivre l'étude de la question de nouvelles allocations de droits de tirage spéciaux (DTS). On a besoin de taux de change et de taux d'intérêt stables et prévisibles, qui soient compatibles avec des taux élevés de croissance non inflationniste et d'investissement dans l'économie mondiale. Les gouvernements à même de le faire et les organisations internationales compétentes sont invités à étudier et à recommander des moyens d'encourager les investissements étrangers directs dans le tiers monde, compte tenu de l'attitude plus favorable observée dans la plupart des pays en développement à l'égard de ces investissements.

B. — Développement durable

38. Le développement durable vise à la fois à l'efficacité économique, à la viabilité écologique et à l'équité sociale à tous les niveaux de développement. Il offre ainsi un cadre général pour s'attaquer aux causes fondamentales de la dégradation de l'environnement et englobe des questions essentielles comme les structures de l'activité économique, les modes de consommation, la persistance de la pauvreté, la qualité du développement et l'adaptation nécessaire de la gestion économique nationale et internationale. En faisant sienne cette notion, la communauté internationale a reconnu qu'une des principales tâches pour les décennies à venir était de répondre aux besoins de la génération actuelle, et en particulier des pauvres du monde, tout en veillant à ce que les générations futures aient les moyens de satisfaire leurs propres besoins.

39. La notion de développement durable permet d'ancrer fermement les préoccupations écologiques dans un contexte de croissance. Des contradictions peuvent surgir entre certains types d'activité économique et des objectifs écologiques intéressant l'environnement mondial — comme dans le cas de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de l'émission de gaz à effet de serre —, l'environnement régional — par exemple dans le cas de la désertification, de la pollution transfrontière et de la pollution des mers — ou l'environnement local — avec notamment la pollution urbaine et la dégradation des sols. La notion de développement durable implique donc des changements économiques dans tous les pays, ainsi qu'un renforcement de la coopération économique internationale, pour que la croissance et la protection de l'environnement soient complémentaires.

40. La Conférence reconnaît que tous les pays ont, à l'égard des principaux problèmes d'environnement, des responsabilités communes, mais différenciées. Ils devraient donc s'attacher à adopter des stratégies nationales en matière d'environnement permettant d'établir des priorités, d'examiner les politiques appliquées et de suivre les progrès dans la voie d'un développement durable. Les pays industrialisés sont à l'heure actuelle ceux qui émettent le plus de substances polluantes dans l'environnement mondial, et les principaux utilisateurs de ressources naturelles. En même temps, ils sont les mieux placés pour contribuer à la solution des problèmes d'environnement en mettant en œuvre les mesures et les politiques voulues et en mobilisant les moyens financiers et techniques nécessaires. De tels efforts devraient favoriser une évolution de leurs structures de production et de consommation, contribuant sensiblement au maintien de la capacité utile de l'écosystème mondial. Les pays en développement, en quête d'un développement durable, se préoccupent de problèmes écologiques locaux — notamment l'érosion des sols, la désertification et l'urbanisation rapide. Des mesures spécifiques doivent être adoptées d'urgence à cet égard, accompagnées d'un ensemble de politiques générales portant sur les relations complexes entre la pauvreté généralisée, les pressions démographiques et l'exploitation préjudiciable à l'environnement des ressources naturelles. Toutefois, ces pays sont également touchés par les problèmes écologiques mondiaux, et leur contribution à la solution de ces problèmes est essentielle. Il faudrait leur fournir un appui international additionnel et approprié pour les aider à supporter la charge supplémentaire que cela implique.

41. La coopération internationale est donc indispensable non seulement pour adopter une stratégie mondiale concertée en matière d'environnement, mais aussi pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des plans visant à instaurer un développement durable. Cette coopération devrait viser deux grands objectifs : premièrement, assurer la cohérence des diverses mesures et politiques écologiques appliquées par les différents pays et, chaque fois que possible, faire en sorte qu'elles s'inscrivent dans de vastes accords internationaux ou, le cas échéant, régionaux; deuxièmement, empêcher que les mesures écologiques nationales, régionales ou internationales aient des effets préjudiciables sur la croissance économique et le développement, et — grâce à des échanges de plus en plus ouverts, à l'apport de ressources financières supplémentaires et appropriées, ainsi qu'à la coopération technique — étayer les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les

objectifs internationaux convenus et résoudre leurs problèmes écologiques particuliers.

42. La Conférence réaffirme que le mécanisme intergouvernemental et le secrétariat de la CNUCED doivent continuer à intégrer la notion de développement durable et sa dimension écologique dans leurs programmes de travail respectifs. Les orientations concernant l'environnement et le développement durable, définies dans la quatrième partie ci-après, doivent être considérées dans la perspective des objectifs suivants, compte tenu des travaux effectués dans d'autres enceintes : i) contribuer, dans les limites du mandat imparti, à une réflexion novatrice sur l'établissement d'un cadre permettant de concilier les mesures écologiques et les règles du commerce international, et visant ainsi à empêcher le recours à des mesures écologiques à des fins protectionnistes; ii) contribuer à l'étude de toutes les possibilités de fournir aux pays en développement des ressources supplémentaires pour la protection de l'environnement et le développement, notamment grâce à l'amélioration des mécanismes financiers existants, tels que le Fonds pour la protection de l'environnement; iii) étudier et promouvoir des politiques de mise au point, d'adaptation et de diffusion d'écotechniques; iv) encourager la bonne gestion des ressources naturelles, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en développement, grâce au renforcement de la coopération internationale, et étayer les politiques et les efforts nationaux de ces pays.

43. La Conférence considère que la CNUCED devrait fournir une assistance technique aux pays en développement pour la conception et l'application de mesures nationales dans les domaines susmentionnés, notamment pour l'établissement de plans d'action nationaux viables, et pour la préparation aux discussions internationales, en cours ou à venir, sur l'environnement — y compris aux débats sur les apports de fonds et de technologie, la gestion des ressources naturelles dans l'optique des exportations et les facteurs influant sur la compétitivité et le commerce au niveau international. Dans cette optique, la CNUCED devrait évaluer et suivre les répercussions de ces délibérations sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement.

44. La Conférence souligne l'importance de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et affirme que la CNUCED est prête à participer, dans le cadre de son mandat, au suivi de cette conférence.

Troisième partie

LA CNUCED DANS UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN MUTATION : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

A. — Introduction : nécessité d'une adaptation institutionnelle

45. Les changements profonds dont le monde a été le témoin ces dernières années et la nouvelle configuration internationale qui en est résultée ont entraîné un in-

térêt accru à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et une revalorisation de l'institution. Un nouvel esprit de partenariat pour le développement entre les États Membres est apparu, auquel la CNUCED a beaucoup contribué, fondé sur la reconnaissance de l'égalité souveraine, d'intérêts mutuels et d'une coresponsabilité et sur la

convergence croissante des perspectives d'action entre les États Membres, s'agissant à la fois de politiques nationales appropriées en faveur du développement et de la nécessité de politiques internationales devant conduire à un environnement économique international favorable. Cette évolution offre une occasion particulière de renforcer la coopération internationale pour le développement, mais elle représente également un immense défi pour le système des Nations Unies : il s'agit d'adapter les structures et les activités aux réalités nouvelles et d'accroître la capacité de tenir compte des intérêts multiformes de tous les États Membres.

46. La CNUCED, principal organe de l'Assemblée générale dans le domaine du commerce et du développement, a à un rôle fondamental à jouer. Elle est l'élément central qui, dans le système des Nations Unies proprement dit, se prête le mieux au traitement intégré des questions de développement et des questions interdépendantes dans des domaines essentiels, tels que le commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie, dans l'intérêt de tous les pays, notamment des pays en développement.

47. Il est nécessaire d'adapter et de revitaliser les mécanismes institutionnels de la CNUCED pour permettre à celle-ci de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent de promouvoir la coopération internationale en faveur du développement. La CNUCED devrait encourager un consensus international sur des principes et des stratégies d'action aux niveaux national et international visant à améliorer les perspectives de développement des États membres, en particulier des pays en développement. Elle devrait également permettre un échange de données d'expérience entre les pays membres, de façon qu'ils puissent en tirer les enseignements voulus pour élaborer et mettre en œuvre des politiques appropriées aux niveaux national et international, ainsi qu'en matière de coopération économique internationale.

48. Ce processus de développement institutionnel devrait contribuer à la restructuration, récemment engagée par l'Assemblée générale, des secteurs économique et social de l'ONU. Il faut aussi tenir compte des développements relatifs au suivi institutionnel des résultats des négociations d'Uruguay et de l'initiative prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/207 du 20 décembre 1991 concernant le renforcement des mécanismes institutionnels dans le domaine du commerce multilatéral.

B. — Les fonctions de la CNUCED

49. Le mandat de la CNUCED dans le domaine du commerce international et des problèmes connexes de développement économique, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, et dans d'autres textes pertinents, est suffisamment large et souple pour permettre l'adaptation nécessaire des travaux de la CNUCED en ce qui concerne aussi bien la substance que les méthodes de travail.

50. Conformément à ce mandat, les fonctions de la CNUCED sont l'analyse des politiques; une activité in-

tergouvernementale de discussion, d'élaboration de consensus et de négociation; la surveillance, l'exécution et le suivi; et la coopération technique. Ces fonctions sont interdépendantes et requièrent un enrichissement mutuel constant entre les différentes activités.

51. Les travaux de fond à la CNUCED devraient correspondre à une séquence dynamique et progressive comprenant l'identification initiale d'un ensemble pertinent de questions, puis un travail analytique de haut niveau, qui devrait bénéficier du concours d'experts et d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et enfin des consultations, un dialogue et des interactions au niveau intergouvernemental visant à dégager des points de convergence et, s'il y a lieu, les négociations dont il est question au paragraphe 57 ci-dessous.

52. Les activités de la CNUCED devraient reposer sur une analyse minutieuse et rigoureuse. Le travail analytique du secrétariat devrait constituer la base de l'examen des questions par les organes intergouvernementaux de la CNUCED. La fonction d'analyse des politiques devrait englober l'innovation conceptuelle ainsi que la recherche. Tout en se montrant extrêmement sélectif en raison des actuelles contraintes en matière de ressources et de connaissances spécialisées, il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à renouveler la réflexion sur les problèmes traditionnels et à identifier et traiter, notamment dans une perspective d'avertissement préalable, les questions fondamentales qui surgissent en matière de commerce et de développement dans un monde en mutation rapide.

53. L'analyse devrait également comprendre une étude systématique des politiques nationales et internationales qui influent sur le développement et tenir compte des politiques mises en œuvre ou arrêtées par d'autres institutions, de façon à en évaluer les incidences sur les pays en développement. La fonction d'analyse devrait couvrir l'examen des facteurs déterminants du succès en matière de développement économique, faciliter un partage constructif de données d'expérience et, à terme, conduire à l'élaboration de stratégies comprenant les mesures nationales et internationales requises pour promouvoir, à l'échelle mondiale, la croissance et le développement.

54. Pour faciliter une discussion concrète et novatrice, le secrétariat devrait attirer l'attention sur les questions nécessitant un examen approfondi et présenter des analyses concises et indépendantes, même si elles prêtent à controverse. Il faudrait tenir dûment compte de la diversité des situations et des expériences nationales. Dans cette perspective, les analyses devraient, pour autant que cela convienne, être davantage désagrégées.

55. La formation d'un consensus est une fonction extrêmement importante de la CNUCED, qui découle de l'identification des questions et du travail d'analyse réalisé par le secrétariat afin de cerner les principaux aspects des questions considérées et des appréciations partagées. L'échange de données d'expérience, de préoccupations et d'opinions fait partie intégrante de ce processus, où il s'agit de déterminer les intérêts communs et de promouvoir une convergence.

56. Il n'est pas nécessaire que le résultat des débats au Conseil du commerce et du développement et dans ses organes subsidiaires prenne toujours la forme de résolutions. Il conviendrait de recourir davantage à des conclusions concertées, des évaluations ou des résumés du Président, en particulier quand les problèmes sont nouveaux ou délicats et exigent une recherche plus approfondie et la formation d'appréciations communes.

57. Les négociations sont une interaction à l'échelon intergouvernemental conduisant à des engagements applicables. Elles constituent l'aboutissement, bien que non automatique, du processus séquentiel décrit plus haut au paragraphe 51. Elles comprennent des discussions et des interactions au niveau intergouvernemental visant à des conclusions ou à des résultats sous les formes suivantes, selon qu'il convient : déclarations, conclusions et recommandations concertées renfermant de grands principes directeurs et portant sur des questions de politique économique adressées à la communauté internationale; recommandations concertées à l'intention des États membres; décisions; résolutions devant être appliquées par l'organisation et les États membres; ou accords internationaux ayant force obligatoire. Il conviendrait également d'envisager la négociation d'accords spécifiques assortis d'objectifs précis, auxquels toutes les parties intéressées devraient pouvoir participer et qui devraient être transparents.

58. Le processus de négociation devrait être engagé de façon sélective, compte dûment tenu de la nature des problèmes en jeu et de leur degré de maturité, et étant entendu qu'une large convergence de vues est nécessaire au lancement de négociations valables. Une large entente, entre les parties intéressées, sur l'opportunité de parvenir à un résultat et sur la forme de ce résultat devrait présider au lancement des négociations.

59. Dans les domaines où d'autres institutions sont investies des pouvoirs nécessaires de décision ou d'élaboration de règles, la CNUCED devrait s'efforcer d'offrir des approches et des points de vue constructifs et d'imprimer des impulsions politiques sur les questions relevant de sa compétence, que ces autres institutions prendraient en considération, conformément à leurs pouvoirs de décision.

60. La réalisation du mandat de la CNUCED exige une exécution, une surveillance et un suivi effectifs, et le Conseil du commerce et du développement devrait prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'application concrète des résultats des processus décrits plus haut.

61. Il conviendrait de renforcer et d'élargir la coopération technique, dans les limites des ressources disponibles, et de l'intégrer à tous les domaines de travail pertinents de la CNUCED, en tenant compte de la nécessité d'une interaction effective entre les principales fonctions de la CNUCED et d'une coordination réelle et continue avec les autres institutions du système des Nations Unies s'occupant de coopération technique. Celle-ci participe d'une conception globale du développement visant à appuyer les efforts nationaux dans les domaines de compétence de la CNUCED et à renforcer la capacité des pays de gérer leur propre développement et de participer à

part entière aux délibérations internationales dans ces domaines, ainsi que d'en tirer pleinement profit.

62. Un programme renforcé et élargi de coopération technique exigera un soutien politique et des contributions financières extrabudgétaires accrues. La Conférence se félicite de la progression des contributions financières enregistrée au cours des dernières années. Elle invite à nouveau les États membres à contribuer ou, selon le cas, à accroître leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier aux fins indiquées dans le présent document. L'examen de ces activités, mentionné ci-dessous au paragraphe 68, devrait permettre d'en évaluer les résultats et, le cas échéant, de leur garantir un soutien continu. Dans le contexte de leurs priorités nationales, les pays en développement devraient prendre des dispositions appropriées en matière de coopération technique dans les domaines du commerce et du développement, dans le cadre des programmes nationaux et plurinationaux du PNUD et des programmes financés par des donateurs bilatéraux et autres donateurs multilatéraux. Les pays intéressés sont invités à utiliser les services de la CNUCED et du Centre du commerce international (CCI) à cet égard, y compris pour l'évaluation de leurs besoins en matière de coopération technique. La CNUCED et le Centre devraient continuer de s'employer à accroître la complémentarité de leurs activités de coopération technique.

C. — Adaptation, réorientation et consolidation des travaux de fond de la CNUCED

63. Compte tenu de son mandat, la CNUCED devrait continuer d'examiner les problèmes traditionnels du commerce et du développement ainsi que les problèmes nouveaux qui apparaissent dans ces domaines. La Conférence convient que les domaines indiqués ci-après devraient guider l'élaboration à la fois de nouvelles approches des problèmes traditionnels et d'idées novatrices quant à la poursuite de nouvelles orientations de travail :

UN NOUVEAU PARTENARIAT INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

1) Pour concrétiser cette notion, il faut des efforts synergiques aux niveaux national et international. Il est capital d'assurer une participation accrue à l'économie mondiale des pays en développement ainsi que des pays en transition vers l'économie de marché, par les moyens suivants : amélioration des conditions de leurs échanges, notamment efficacité commerciale, accès aux marchés et ajustement structurel; politiques efficaces dans le domaine des produits de base; adaptation de la stratégie internationale relative à la dette; expansion rapide et équilibrée du secteur des services dans les pays en développement; exploitation des interactions de la technologie et de l'investissement; et politiques énergiques pour la mise en valeur des ressources humaines.

2) L'intensification de la coopération internationale en faveur du développement suppose d'aborder sous un angle nouveau les domaines traditionnels, dont le financement du développement, les efforts concertés de lutte contre la pauvreté, les mesures spéciales visant à pro-

mouvoir les exportations des pays en développement, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement, le développement et la transformation économique de l'Afrique, conformément au programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, et la coopération économique entre pays en développement.

INTERDÉPENDANCE GLOBALE

3) Examen et évaluation des tendances et des questions concernant l'économie mondiale en vue de renforcer l'interdépendance globale et de réduire les déséquilibres de l'économie mondiale au profit de tous les pays, notamment des pays en développement. Les travaux seront axés sur les points suivants : incidences internationales des politiques macro-économiques et questions concernant la coordination de ces politiques, évolution des systèmes commercial, monétaire et financier internationaux, bonne gestion au niveau international et évolution et conséquences des nouveaux espaces économiques élargis et processus d'intégration régionale.

LES VOIES DU DÉVELOPPEMENT

4) Échange de données et de vues sur les expériences et les politiques nationales en matière de développement, compte dûment tenu des circonstances propres à chaque pays et des aspects pertinents de l'environnement économique international. Il s'agira essentiellement de tirer des leçons et des indications de l'expérience de tous les pays, y compris les politiques intérieures en matière de réforme et de développement, pour promouvoir une croissance et un développement soutenus de leur économie. Il devrait y avoir un échange de données empiriques sur les politiques nationales concernant la gestion économique et les rôles respectifs des secteurs public et privé, l'encouragement de l'entreprise, la mobilisation des ressources financières et humaines, la mise en place de marchés souples et compétitifs et l'expansion des marchés d'exportation ainsi que les mesures complétant les résultats du marché pour assurer le respect des valeurs sociales. Il faudrait s'intéresser aux interactions du progrès économique, de la généralisation du système d'économie de marché, de la bonne gestion et d'une participation populaire accrue. Les aspects économiques de la conversion des capacités militaires à des fins civiles devraient également être examinés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5) Travaux dans des domaines nécessitant une coopération internationale pour assurer une complémentarité synergique entre croissance et développement, lutte contre la pauvreté, développement rural et protection de l'environnement : interaction des questions commerciales et des politiques relatives à l'environnement, mesures d'encouragement en faveur d'un développement écologiquement équilibré, production et diffusion d'écotechnologies, incidences des structures de production et des modèles de consommation sur le développement durable et suivi, selon qu'il convient, des conclusions et des re-

commandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED)¹⁶.

D. — Renforcement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et amélioration des méthodes de travail

64. Le mécanisme intergouvernemental et les méthodes de travail de la CNUCED doivent être revus de façon que tous les aspects de son programme de travail soient pleinement intégrés et fassent l'objet d'un examen périodique, afin : i) d'enrichir la substance et de consolider la base technique des discussions, des négociations et des décisions; ii) de permettre à la CNUCED de s'attaquer plus efficacement aux problèmes nationaux et internationaux de développement; iii) d'encourager les responsables de l'action gouvernementale à participer plus activement aux travaux de l'organisation. La Conférence convient en conséquence de ce qui suit.

65. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED sera composé du Conseil du commerce et du développement, de commissions permanentes ou spéciales et de groupes de travail spéciaux.

1. LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES

a) *Le Conseil du commerce et du développement*

66. Le Conseil examinera, à une partie de ses sessions annuelles, une question concernant les incidences internationales des politiques macro-économiques et les problèmes relatifs à l'interdépendance, sur la base du *Rapport sur le commerce et le développement* et, à l'autre partie, une question intéressant les politiques commerciales, l'ajustement structurel et la réforme économique. Ces questions devront être définies avant que le Conseil ne les examine en prévoyant un laps de temps préalable suffisant. Des questions additionnelles se rapportant aux autres domaines fondamentaux indiqués au paragraphe 63 devraient aussi être examinées à chacune des deux parties des sessions annuelles, de manière à couvrir tous les domaines pendant l'intervalle entre les sessions de la Conférence et à répondre pleinement aux demandes formulées par l'Assemblée générale concernant l'examen de points particuliers, notamment la contribution de la CNUCED au nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le Conseil examinera également, à la partie de ses sessions annuelles qui se tient au printemps, les progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en s'appuyant sur le rapport annuel intitulé *Les pays les moins avancés*.

67. Le rôle d'orientation du Conseil devrait être renforcé. Le Conseil devrait contribuer plus activement à

¹⁶ À la première session qu'il tiendra après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Conseil du commerce et du développement examinera les incidences des résultats de la Conférence sur les activités de la CNUCED et prendra les décisions voulues pour que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED examine et adopte les mesures qui s'imposent.

adapter le travail de l'organisation à la situation économique mondiale changeante, à revoir les programmes de travail et les priorités, à encourager une plus grande efficacité et à donner suite aux rapports de ses organes subsidiaires pour stimuler les travaux en cours. Pour faciliter cette tâche, le Conseil se réunira en séance privée d'une journée ou d'une demi-journée au niveau des représentants permanents, immédiatement avant ses sessions ordinaires et périodiquement entre ces sessions.

68. Le Conseil procédera, à mi-parcours entre les sessions de la Conférence, à un examen et à une évaluation du programme de travail du mécanisme intergouvernemental, y compris son propre programme, des programmes d'assistance technique et, compte tenu du calendrier fixé à cet égard, du plan à moyen terme et du budget-programme, de manière à assurer la pleine intégration de toutes les activités de la CNUCED et à fixer ou ajuster les priorités pour la période allant jusqu'à la session suivante de la Conférence.

69. Pour permettre aux représentants des pays les moins avancés de participer pleinement à l'examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, le Conseil devrait arrêter les modalités et les dates de cet examen suffisamment longtemps à l'avance.

b) *Les commissions du Conseil*

70. À l'exception du Comité spécial des préférences et du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, dont le mandat reste inchangé, la Conférence décide de suspendre les commissions existantes du Conseil et de créer des commissions permanentes sur les sujets suivants :

Produits de base;

Atténuation de la pauvreté;

Coopération entre pays en développement;

Développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement.

71. Les commissions permanentes devraient avoir pour but d'aider le Conseil à s'acquitter effectivement de sa tâche. Leurs activités et leurs programmes de travail devraient être organisés de manière à inciter les responsables de haut niveau dans les secteurs respectifs à y participer.

72. Les mandats actuels de la Commission des transports maritimes et de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce (assurances) devraient être inclus dans celui de la commission permanente sur la promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement.

73. Le Conseil devrait établir d'urgence le mandat des commissions visées au paragraphe 70 et avoir achevé cette tâche avant la fin de la première partie de sa trente-neuvième session.

74. Le programme de travail des organes subsidiaires visés au paragraphe 72 sera réorganisé, et le Conseil, les commissions permanentes ou les groupes de travail

spéciaux mentionnés plus haut prendront en charge, selon qu'il convient, différents aspects des programmes de travail des commissions ci-après intéressant le programme de travail adopté par la Conférence :

Commission des invisibles et du financement lié au commerce (financement);

Commission des articles manufacturés;

Commission du transfert de technologie.

75. Les commissions se réuniront aussi souvent que le Conseil l'estimera nécessaire, pendant cinq jours au plus.

76. Immédiatement avant la neuvième session de la Conférence, le Conseil examinera le fonctionnement de ses commissions afin de faire des recommandations à leur sujet à la Conférence.

c) *Groupes de travail spéciaux*

77. Les problèmes qui se font jour sur la scène internationale et qui influent sur le commerce et le développement, ainsi que les aspects nouveaux de problèmes déjà anciens dans ce domaine doivent, vu leur complexité, faire l'objet d'une analyse, d'un examen et d'une réflexion poussés. Si ces questions sont clairement définies, leur examen approfondi et la détermination des éventuels points de convergence pourraient être confiés à des groupes de travail spéciaux, créés par le Conseil. Les groupes de travail spéciaux seront créés pour une période maximale de deux ans, qui pourra être prolongée sur décision du Conseil. Pour que l'expérience des différents pays et les données empiriques puissent être mises à profit, ces groupes de travail seront composés principalement d'experts nationaux, désignés par tous les pays intéressés. D'autres pays pourront s'y faire représenter par des observateurs. Des experts de l'extérieur pourront également participer, à titre consultatif, à leurs travaux, comme prévu au paragraphe 84 ci-dessous.

78. Ces groupes de travail spéciaux feraient rapport au Conseil du commerce et du développement, directement ou par l'intermédiaire de la commission compétente, en fonction de quoi le Conseil déterminerait si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

79. La Conférence prie le Conseil d'établir, dans un premier temps, pour que le Secrétaire général de la CNUCED puisse prendre les mesures voulues, des groupes de travail spéciaux sur les questions suivantes :

I. Investissements et apports financiers; financement du développement non générateur de dette; nouveaux mécanismes permettant d'accroître les investissements et les apports financiers;

II. Efficacité dans le domaine du commerce;

III. Comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation;

IV. Expansion des débouchés commerciaux des pays en développement;

V. Interactions des investissements et du transfert de technologie.

80. La Conférence se félicite de l'intention du Secrétaire général d'apporter les ajustements nécessaires pour répondre aux impératifs du nouveau programme de travail et des nouvelles structures intergouvernementales.

2. MÉTHODES DE TRAVAIL

81. Une plus grande souplesse s'impose en ce qui concerne l'échelonnement et la durée des réunions des organes subsidiaires du Conseil, ainsi que l'établissement de l'ordre du jour de leurs sessions et de celles du Conseil. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait disposer d'une plus grande marge de manoeuvre pour établir des propositions à ce sujet, destinées à être examinées par les gouvernements, y compris dans le cadre des consultations informelles mentionnées au paragraphe 83 ci-dessous.

82. Une souplesse accrue est également nécessaire pour le déroulement des consultations et des négociations intergouvernementales. Les gouvernements conservent toute liberté de s'associer à d'autres pour poursuivre les mêmes buts ou adopter des positions communes, mais il serait bon d'encourager l'utilisation de mécanismes complémentaires, et notamment de faire appel à des groupes spéciaux chargés de questions particulières, de concevoir de meilleurs arrangements pour faciliter la communication entre les groupes et de recourir davantage aux consultations organisées par le Secrétaire général de la CNUCED avec les gouvernements intéressés.

83. Pour accroître l'efficacité de l'actuel système de consultations avec les représentants des États membres entre les sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi que celle de l'action intergouvernementale, le mécanisme informel de consultation que le Conseil a créé par sa résolution 231 (XXII) du 20 mars 1981 (les « consultations mensuelles du Secrétaire général ») devrait être renforcé en vue de la préparation et du suivi des travaux du Conseil. Les préparatifs des consultations informelles devraient prendre la forme d'échanges de vues entre le Secrétaire général et les représentants des États membres siégeant au Bureau du Conseil. Ces échanges préalables devraient être organisés aussi souvent que nécessaire, pour permettre au Secrétaire général

de soumettre des recommandations à l'approbation des participants aux consultations informelles.

84. Des acteurs non gouvernementaux extérieurs, tels qu'entreprises, syndicats, théoriciens, chercheurs et universitaires, organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres organismes internationaux, pourraient, selon les questions étudiées, être invités à participer, à titre consultatif, à la fois aux séances publiques du Conseil et de ses commissions permanentes ou spéciales et aux travaux des groupes de travail spéciaux décrits ci-dessus au paragraphe 77. D'une façon générale, il conviendrait de resserrer la coopération, par des contacts réguliers de diverses sortes, avec ces acteurs extérieurs, s'agissant en particulier des organisations non gouvernementales et du secteur des entreprises.

85. Pour améliorer les travaux de fond et les activités de coopération technique, et pour permettre une conception et une exécution optimales des projets, il conviendrait d'intensifier les consultations et la coopération entre la CNUCED, les organismes de développement, les institutions financières et les organisations non gouvernementales. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait également créer des mécanismes souples et informels permettant la participation d'agents non gouvernementaux, en particulier le secteur des entreprises, afin d'obtenir leur avis sur des questions particulières à l'étude.

86. Pour conférer au secrétariat un caractère éminemment professionnel et lui permettre de mieux s'adapter à l'évolution des besoins, le Secrétaire général de l'ONU est invité à étudier la possibilité d'accorder à la CNUCED une plus grande latitude en matière budgétaire, financière et administrative, dans les limites des ressources existantes, eu égard aux responsabilités qui lui incombent en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies.

*
* *

87. Le Conseil du commerce et du développement, à la session qui suivra la huitième session de la Conférence, est prié de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre rapide des réformes institutionnelles exposées ci-dessus.

Quatrième partie

POLITIQUES ET MESURES

88. Les questions et les politiques relatives aux ressources financières, au commerce, aux produits de base, à la technologie et aux services sont, à maints égards, interdépendantes. Certains de leurs liens sont historiques, tandis que d'autres, tels que l'interaction du commerce, de l'investissement, de la technologie et des services, n'ont pris du relief que récemment.

89. Les mesures à prendre aux niveaux national et international dans les domaines interdépendants des ressources pour le développement, du commerce international, de la technologie, des services et des produits de base pour accélérer le développement sont décrites ci-après. Pour en saisir pleinement l'importance, il faut les considérer dans une perspective globale, compte tenu du nouvel esprit de partenariat pour le développement, qui exige une réactivation du dialogue sur le développement. La Conférence estime que les gouvernements devraient prévoir des mécanismes spécifiques pour assurer la bonne application des décisions prises.

A. — Ressources pour le développement

1. ÉVALUATION

90. Si certains pays en développement ont obtenu ces dernières années une croissance économique rapide et une situation satisfaisante de leurs paiements extérieurs, beaucoup d'autres ont continué de rencontrer de grandes difficultés dans la mobilisation de ressources pour le développement. Ces difficultés ont, dans de nombreux cas, contribué à une grave détérioration dans des secteurs tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines, les investissements d'infrastructure et la protection de l'environnement. La principale source de fonds pour le développement a été et restera l'épargne même des pays du tiers monde. Dans la plupart d'entre eux, il ne semble guère possible de l'accroître sensiblement si la croissance n'est pas plus forte. Mais il existe d'amples possibilités d'améliorer son affectation et son utilisation et d'inverser la fuite des capitaux. Un financement extérieur accru sera également nécessaire pour compléter l'épargne intérieure des pays en développement à des conditions qui tiennent dûment compte de la spécificité de leurs besoins et de leur situation économiques. Pour la plupart des pays, il est peu probable que les prêts privés reprennent de manière appréciable dans un proche avenir et les flux financiers, en valeur réelle, demeurent au total, depuis quelques années, bien inférieurs au niveau enregistré au début des années 80. Il est donc particulièrement important de mobiliser un financement extérieur sous la forme, par exemple, d'apports publics et d'investissements étrangers directs, et de trouver une solution aux problèmes d'endettement qui persistent encore après les améliorations récentes apportées à la stratégie internationale relative à la dette. Une grande partie de l'effort financier supplémentaire requis pour les années 90 consistera à mobiliser des moyens financiers in-

ternationaux pour la protection de l'environnement, en s'inspirant des premières initiatives prises en la matière, telles que les accords sur le Fonds multilatéral provisoire, qui visent à aider les pays signataires du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et sur le Fonds pour l'environnement mondial, qui a pour objet d'accorder aux pays en développement des dons ou des prêts à des conditions de faveur pour appuyer des mesures écologiques dans des domaines spécifiques.

2. MESURES ET ACTION

a) Action nationale

91. La Conférence convient que tous les pays devraient déployer des efforts soutenus pour mobiliser l'épargne intérieure en faveur de l'investissement, de la croissance et du développement. Elle souligne qu'ils devraient principalement s'employer à assurer la stabilité et la prévisibilité des conditions macro-économiques, ce qui exige un renforcement du contrôle monétaire et de la discipline financière. La politique monétaire ne saurait cependant tout régler, et il faut recourir à une plus large gamme d'instruments.

92. Toute libéralisation financière devrait s'accompagner de réformes institutionnelles appropriées, ainsi que de l'adoption de règles prudentielles et des mécanismes de supervision, au niveau intérieur, nécessaires à un système bancaire national bien conçu fonctionnant dans le cadre d'un système financier international libéral et sûr. Elle devrait se faire dans un contexte de stabilité macro-économique, d'une façon qui soit compatible avec la compétitivité et le développement institutionnel des marchés financiers. La libéralisation, dans ces conditions, peut aider à maximiser la contribution du secteur financier au développement économique.

93. La Conférence considère qu'un secteur public efficace sur le plan économique et institutionnel contribuerait à promouvoir la croissance et le développement. Dans de nombreux pays, la réforme de ce secteur est en particulier indispensable pour améliorer la mobilisation et l'utilisation de l'épargne. Il convient de prendre des mesures pour rationaliser et simplifier le régime fiscal, compte dûment tenu des aspects concernant les recettes, l'équité et les incitations, pour protéger les recettes publiques de l'érosion due à l'inflation et pour renforcer l'administration fiscale.

94. La Conférence réaffirme qu'il est important d'accorder un rang de priorité élevé à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour ce qui est des femmes — s'agissant notamment d'améliorer la condition des femmes dans les zones rurales —, ainsi qu'à la fourniture de biens collectifs essentiels, en investissant notamment dans l'infrastructure et les services sociaux, comme la santé et l'éducation. Les programmes d'ajustement structurel et les programmes de coopéra-

tion internationale devraient tenir pleinement compte de ces priorités.

95. La Conférence note que l'on prend de plus en plus conscience du fait que la réforme des entreprises économiques d'État contribuerait à accroître l'épargne et l'investissement dans les pays en développement. La privatisation est une solution possible qui, associée à la mise en place d'un cadre réglementaire efficace pour encourager la concurrence et l'efficacité et empêcher la constitution de monopoles privés, pourrait jouer un rôle important. La Conférence constate que de nombreux pays membres ont adopté des programmes de privatisation et elle encourage les responsables de ces programmes à faire profiter tous les pays intéressés de leur expérience et de leurs compétences.

96. Les efforts considérables déployés par les pays en développement pour améliorer les conditions générales et la réglementation afin d'encourager les investissements étrangers directs, le retour des capitaux fugitifs et d'autres apports financiers non générateurs de dette devraient être encore renforcés. Pour favoriser les investissements étrangers directs, il faut aussi prendre des mesures propres à soutenir le développement économique et à encourager l'expansion des débouchés intérieurs ainsi que des activités d'exportation.

97. La Conférence réaffirme également la nécessité pour les pays développés de prendre les mesures d'ajustement voulues pour créer un environnement économique international plus propice à la croissance économique des pays en développement. Les pays développés devraient s'employer à réduire les déséquilibres extérieurs et budgétaires. Ils devraient aussi prendre un ensemble de mesures budgétaires et monétaires permettant d'obtenir une baisse des taux d'intérêt compatible avec la stabilisation des prix et des taux de change, et coordonner ces mesures comme il convient.

98. Tous les pays devraient étudier la possibilité qu'ils ont, selon leur situation spécifique et particulière, de réduire leurs dépenses militaires et de consacrer les fonds ainsi économisés à des fins socialement productives. La Conférence se félicite des réductions déjà entreprises ou prévues par les pays développés et les encourage vivement à poursuivre dans cette voie, compte tenu de l'importance qu'une diminution des dépenses militaires peut avoir pour la réduction des déséquilibres extérieurs et budgétaires et un accroissement des ressources financières disponibles pour le développement. La Conférence demande instamment aux pays en développement de réduire leurs dépenses militaires dans la mesure où celles-ci apparaissent excessives au regard de leur situation spécifique et particulière, en reconnaissant les effets positifs qu'une telle réduction peut avoir sur les politiques budgétaires visant à accélérer la croissance et le développement de ces pays.

99. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait, avec un appui approprié du secrétariat, examiner la question de l'ajustement structurel dans l'optique du désarmement ainsi que les incidences de ce processus sur la croissance économique et le développement dans le monde.

b) Action internationale

i) Dette

100. Tous les pays réaffirment leur attachement à la stratégie internationale relative à la dette, qui évolue et vise à rétablir la viabilité financière extérieure des pays débiteurs et à relancer leur croissance et leur développement. La communauté internationale devrait continuer à fournir un appui et notamment, au cas par cas, un nouvel allègement de la dette en faveur des pays exécutant des programmes rationnels de réforme économique.

101. En ce qui concerne la dette extérieure contractée envers des banques commerciales, la Conférence est consciente des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie renforcée relative à la dette et encourage une mise en œuvre plus rapide de cette stratégie. Quelques pays ont déjà bénéficié d'une réduction de cette dette ou de mesures équivalentes, associées à des politiques judicieuses d'ajustement. La Conférence encourage :

a) D'autres pays ayant une lourde dette envers les banques commerciales à négocier avec leurs créanciers des mesures analogues de réduction;

b) Les parties à une telle négociation à tenir dûment compte des besoins des pays débiteurs à la fois en matière de réduction de la dette à moyen terme et de nouveaux crédits;

c) Les institutions multilatérales participant activement à l'exécution de la stratégie internationale renforcée relative à la dette à continuer d'appuyer les ensembles de mesures de réduction de la dette commerciale, afin que le volume de ce financement soit compatible avec l'évolution de la stratégie;

d) Les banques créancières à participer à la réduction de l'encours et du service de la dette;

e) Des politiques plus énergiques pour attirer des investissements directs, éviter un niveau d'endettement intolérable et promouvoir le retour des capitaux fugitifs.

102. Pour ce qui est de la dette bilatérale publique, la Conférence se félicite des mesures récemment prises par le Club de Paris afin d'accorder des conditions d'allègement plus généreuses aux pays lourdement endettés les plus pauvres. Elle se félicite également des efforts actuellement déployés pour appliquer des mesures découlant des conditions de la Trinité-et-Tobago en accord avec la capacité de paiement de ces pays et de façon telle qu'il en résulte un appui supplémentaire aux efforts de réforme économique des pays considérés. Elle se félicite enfin des fortes réductions de la dette bilatérale accordées par quelques pays créanciers et encourage ceux en mesure de le faire à agir dans le même sens.

103. La Conférence loue les mesures prises par les pays à faible revenu lourdement endettés qui continuent, au prix de lourds sacrifices, à assurer le service de leur dette en s'employant à conserver leur réputation de solvabilité. Il faudrait accorder une attention particulière à leurs besoins en matière de ressources. D'autres pays en développement très lourdement endettés, qui font des efforts considérables pour continuer d'assurer le service de leur dette et s'acquitter de leurs obligations financières extérieures, méritent également de retenir toute l'attention voulue.

104. En ce qui concerne la dette multilatérale, la Conférence demande instamment qu'une attention sérieuse soit accordée à la poursuite des travaux visant à trouver des solutions axées sur la croissance aux graves problèmes rencontrés par les pays en développement en matière de service de la dette, y compris les pays principalement endettés à l'égard de créanciers publics ou d'institutions financières multilatérales. Le soutien de ces institutions sous la forme de nouveaux crédits et de l'utilisation de leurs ressources à des conditions de faveur est vivement apprécié, en particulier dans le cas des pays à faible revenu ayant entrepris des réformes économiques. Il faudrait continuer de recourir à des groupes de soutien pour obtenir des ressources permettant d'éponger les arriérés des pays s'engageant dans de vigoureux programmes de réforme économique appuyés par le FMI et par la Banque mondiale. Des mesures, de la part des institutions financières multilatérales, telles que le refinancement des intérêts sur les prêts aux conditions du marché au moyen de remboursements effectués à l'IDA — « cinquième dimension » — sont accueillies avec satisfaction.

105. La communauté internationale devrait étudier les moyens d'améliorer la coordination entre l'ensemble des créanciers — publics et privés — et des donateurs, pour aider à répondre de façon intégrée et sur la base de considérations économiques solides aux besoins financiers des pays débiteurs concernant leurs programmes de développement à moyen terme. L'expérience acquise en la matière avec le programme spécial d'assistance à l'Afrique de la Banque mondiale, les groupes consultatifs et autres, pourrait servir d'exemple. La Conférence reconnaît que le risque d'un financement insuffisant de ces programmes peut être ainsi considérablement réduit.

106. Il convient de poursuivre la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de la dette extérieure, et la coopération de la CNUCED avec les pays en développement sur la négociation de la dette, ainsi que les activités de l'organisation visant à conseiller ces pays sur les questions relatives à la dette, de même que le rôle analytique de la CNUCED dans ce domaine.

ii) *Financement extérieur du développement*

107. L'ajustement structurel dans les pays en développement doit être correctement soutenu et financé. Un net accroissement du niveau global des ressources, en particulier des ressources fournies à des conditions de faveur, permettrait d'imprimer à ce processus l'élan nécessaire. Il importe aussi de veiller à ce que les conditions connexes concernant la politique macro-économique et structurelle tiennent dûment compte de la spécificité des besoins et de la situation économiques des pays en développement.

108. La Conférence souligne que des efforts supplémentaires importants sont nécessaires pour améliorer quantitativement et qualitativement l'aide aux pays en développement. À cet égard, le financement public, sous ses diverses formes, revêt une importance particulière. Les pays développés donateurs devraient honorer les engagements qu'ils ont pris d'atteindre l'objectif international convenu consistant à consacrer 0,7 % du PNB à l'APD et, dans la mesure où ils n'ont pas encore atteint

cet objectif, accepter de poursuivre leurs efforts. D'autres pays développés donateurs, en conformité avec l'appui qu'ils accordent aux efforts de réforme des pays en développement, acceptent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accroître le niveau de leur APD de façon à contribuer à l'effort commun de mobilisation des vastes ressources supplémentaires nécessaires. En outre, d'autres pays en mesure d'apporter une aide se joindront aux efforts globaux, chacun selon ses capacités. Les donateurs réaffirment l'engagement pris à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés d'accroître sensiblement le niveau global d'appui extérieur à ces pays, en tenant compte de l'inscription de six nouveaux États sur la liste des pays les moins avancés depuis la Conférence de Paris.

109. Les donateurs comme les pays bénéficiaires devraient s'employer à renforcer nettement l'efficacité de l'aide. Dans les pays bénéficiaires, un climat général stable, pouvant notamment encourager l'investissement à long terme et en accroître l'utilité, facilitera une meilleure utilisation de l'aide. Pour ce qui est des donateurs, ils contribueront à accroître l'efficacité de l'aide en améliorant sa coordination, en la déliant davantage et en l'axant sur une véritable promotion du développement à long terme, et en particulier sur la mise en valeur des ressources humaines. Les efforts d'aide devraient tenir compte des différences croissantes entre les pays en développement : l'aide à des conditions extrêmement favorables devrait aller en priorité aux pays à faible revenu, et les ressources affectées à la coopération avec d'autres pays en développement en quête d'assistance pourraient avoir un caractère moins libéral.

110. Les efforts pour fournir une assistance financière aux pays d'Europe centrale et orientale ne réduiront pas la détermination de la communauté internationale d'accorder une priorité élevée aux pays en développement.

111. Les ressources consacrées au programme spécial d'assistance de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu surendettés, tout comme celles de la facilité d'ajustement structurel et de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI, doivent continuer à jouer un rôle essentiel dans l'offre de prêts à moyen terme à des conditions de faveur aux pays à faible revenu. Dans cette perspective, la Conférence se félicite de ce que l'on maintienne à l'étude la liste des pays admis à bénéficier de la FASR.

112. Les membres du FMI sont invités à continuer d'étudier la question de nouvelles allocations de DTS.

113. Les pays industrialisés comme les pays en développement devraient étudier les moyens d'encourager des apports mutuellement bénéfiques d'investissements étrangers directs au tiers monde. Pour ceux qui sont intéressés, ces moyens pourraient comprendre la participation et un large recours à des programmes sous l'égide de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et de la Société financière internationale (SFI), la conclusion d'accords bilatéraux concernant les investissements et la double imposition, ainsi que l'offre d'avantages directs. Il faudrait aussi envisager des incitations et des mesures d'encouragement novatrices, que les

pays développés et la Banque mondiale pourraient adopter.

114. Tous les pays et toutes les institutions financières multilatérales devraient redoubler d'efforts pour appliquer intégralement et rapidement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

115. La Conférence est consciente du fait que les problèmes des pays pauvres d'Afrique sont particulièrement difficiles et doivent faire l'objet de mesures spéciales. Elle constate aussi que l'ampleur et la gravité des problèmes d'endettement des pays africains leur imposent toujours une lourde charge qui freine leur reprise économique et leur développement à long terme : la communauté internationale, en particulier les pays développés donateurs et les institutions financières multilatérales, devrait appliquer intégralement les mesures concrètes arrêtées dans le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, approuvé à l'issue de l'examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, ainsi que du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le redressement, le développement et la transformation économique de l'Afrique, conformément au programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

116. La Conférence prend acte de la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement et recommande qu'elle soit examinée rapidement et de façon approfondie dans le cadre des préparatifs de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

117. La Conférence considère que le secrétariat de la CNUCED devrait faire des analyses, formuler des propositions et fournir une assistance technique aux pays en développement dans les domaines susmentionnés. La CNUCED pourrait également servir de forum pour la discussion et la négociation de consensus de base sur le traitement des ressources pour le développement dans les différentes organisations compétentes du système économique international.

c) *Environnement et financement du développement*

118. Pour parvenir à un développement durable et être en mesure de résoudre les problèmes pressants de croissance économique afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer, au niveau national, la gestion de l'environnement, les pays en développement doivent avoir accès aux ressources financières nécessaires. Les ressources intérieures auront certes un rôle important à jouer, mais les donateurs doivent s'engager à faire des efforts continus pour garantir un accroissement et une utilisation effective et efficace des ressources extérieures provenant des secteurs public et privé et fournies par le truchement des filières bilatérales et multilatérales existantes. La Conférence considère que, pour que les pays en développement puissent prendre pleinement part à la gestion des problèmes globaux d'environnement, il faudrait leur fournir des ressources financières supplémentaires suffisantes dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elle re-

connait également la nécessité d'un financement accru pour l'exécution de politiques nationales de développement durable.

119. La Conférence souligne qu'en intervenant pour protéger l'environnement et favoriser un développement durable les gouvernements devraient prêter attention, notamment, aux mécanismes de contrôle qui font appel aux signaux du marché et engendrent des apports financiers additionnels. Elle note que le secrétariat de la CNUCED a entrepris des études sur la possibilité de créer un système mondial prévoyant des droits d'émission négociables pour les matières carbonées.

120. Les pays créanciers, les institutions financières multilatérales, les pays en développement et les organisations non gouvernementales devraient coopérer aux efforts visant à mettre en œuvre les programmes de conversion de la dette au profit de la protection de l'environnement conçus par des pays débiteurs.

d) *Affectation des ressources et développement durable*

121. La Conférence juge nécessaire d'étudier comment les pays en développement peuvent recourir à des instruments économiques et réglementaires pour prendre en compte les coûts de la protection de l'environnement dans les activités économiques, de manière à corriger les défauts du marché, sans que cela entrave leur croissance économique ni compromette leur compétitivité sur les marchés internationaux.

122. Un certain nombre de principes, comme le principe pollueur-payeur, le principe utilisateur-payeur et le principe de précaution en cas d'incertitude, sont également examinés en vue d'encourager un comportement économique plus conforme aux impératifs d'un développement durable. Ces principes pourraient être pris en considération dans les futures négociations internationales concernant l'environnement, aussi convient-il d'étudier plus avant leurs conséquences pour les pays en développement et de communiquer en temps voulu les conclusions de cet examen aux organes de négociation compétents pour qu'ils en tiennent compte. La CNUCED devrait faire des études et fournir des informations et des analyses dans les domaines relevant de sa compétence.

123. En s'attaquant à tous ces problèmes liés à l'environnement et au développement durable, il convient de tenir pleinement compte des particularités et de la situation des pays en développement, de leurs besoins sociaux, économiques et écologiques, ainsi que de leurs priorités et plans nationaux.

*
* * *

124. La Conférence se déclare profondément préoccupée par les graves dommages écologiques provoqués par la récente crise du Golfe.

B. — Commerce international

1. ÉVALUATION

125. L'environnement commercial international a été modifié par divers faits nouveaux qui ont fait naître à la fois de nouveaux enjeux et de nouvelles possibilités et qui ont conféré encore plus d'importance à la coopération économique multilatérale. Le commerce mondial a continué, ces dernières années, de progresser plus rapidement que la production mondiale. Cependant, cette expansion des échanges commerciaux internationaux a été inégale et seuls quelques pays en développement ont pu sensiblement accroître leurs exportations. Des pressions protectionnistes et des mesures unilatérales continuent de mettre en péril le fonctionnement d'un système commercial multilatéral ouvert, au détriment tout spécialement des exportations qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Au cours des dernières années, les processus d'intégration économique se sont intensifiés : ils devraient dynamiser les échanges commerciaux mondiaux et accroître les possibilités de commerce et de développement des pays du tiers monde. En même temps, un nombre croissant de ces pays ont adopté de courageuses réformes d'orientation comportant une libéralisation ambitieuse et autonome du commerce, alors que des réformes d'envergure et une profonde restructuration avaient lieu dans les pays d'Europe centrale et orientale, devant conduire à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et le système commercial international. Une attention accrue est accordée au renforcement du rôle des entreprises et à la promotion de marchés compétitifs, avec l'adoption de politiques de concurrence. Le SGP s'est révélé être un instrument utile de politique commerciale, bien que ses objectifs n'aient pas encore été pleinement réalisés, et les stratégies de facilitation du commerce relatives à l'échange de données informatisé (EDI) ont permis d'améliorer l'efficacité commerciale des secteurs public et privé. Les interactions entre les politiques de l'environnement et les questions commerciales sont multiples et n'ont pas encore été pleinement évaluées. Un résultat rapide, équilibré et positif des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay permettrait de poursuivre la libéralisation et l'expansion du commerce mondial, de renforcer les perspectives en matière de commerce et de développement des pays en développement et d'accroître la sécurité et la prévisibilité du système commercial international.

2. OBJECTIFS

126. Par conséquent, la communauté internationale doit avoir pour objectifs :

a) D'enrayer et d'inverser le protectionnisme afin de stimuler la libéralisation et l'essor du commerce mondial dans l'intérêt de tous les pays, en particulier des pays en développement;

b) D'instaurer un système commercial international équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible;

c) De faciliter, dans les meilleurs délais, l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale et dans le système commercial international;

d) De garantir la synergie des politiques environnementales et commerciales, en vue d'assurer un développement durable;

e) De renforcer le système commercial international, grâce à la conclusion rapide et à un résultat équilibré, global et positif des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

3. MESURES ET ACTION

a) *Protectionnisme, ajustement structurel et réforme de la politique économique*

127. Tous les pays devraient appliquer les engagements précédemment pris de juguler et refouler le protectionnisme et de continuer à élargir l'accès aux marchés, en particulier dans les domaines qui intéressent les pays en développement. Cette amélioration de l'accès aux marchés sera facilitée par un ajustement structurel approprié dans les pays développés.

128. Les pays en développement devraient poursuivre la réforme de leur politique commerciale et leur ajustement structurel, et, en particulier, réduire progressivement leurs obstacles aux importations, d'une façon compatible avec leurs besoins en matière de commerce, de financement et de développement. Ces efforts devraient être appuyés par la communauté internationale, par un accès meilleur et adéquat aux marchés et un accroissement des apports de ressources financières.

129. Les États membres sont invités à soutenir le passage des pays d'Europe centrale et orientale à l'économie de marché, ainsi qu'à libéraliser leurs régimes commerciaux à l'égard de tous ces pays. Ceux qui s'y sont déjà employés sont invités à continuer d'agir dans ce sens. Il est important que les mesures discriminatoires visant spécifiquement ces pays soient supprimées et que les mesures non tarifaires qui sont appliquées à leurs exportations soient assouplies sur la base de la clause de la nation la plus favorisée. Dans le même temps, le mieux pour servir les intérêts de l'économie mondiale serait que les régimes commerciaux en formation dans les pays d'Europe centrale et orientale restent ouverts aux importations de tous les partenaires commerciaux potentiels, sans préjudice des accords préférentiels conclus en application des dispositions pertinentes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux échanges avec les pays en développement, conformément aux engagements internationaux concernant l'octroi à ces pays d'un traitement différencié et plus favorable. Il faudrait que le Conseil du commerce et du développement examine périodiquement cette évolution et que la CNUCED définisse les possibilités que celle-ci offre dans l'intérêt mutuel des pays en développement et des différents pays d'Europe centrale et orientale, notamment par une assistance technique, afin d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti de la situation et à intensifier leurs échanges et leur coopération technique avec les différents pays d'Europe centrale et orientale. La CNUCED devrait collaborer, à cet égard, avec le PNUD et les institutions multilatérales, le cas échéant.

130. Le système commercial international devrait concourir au respect par tous les pays des engagements

internationaux concernant l'octroi d'un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement et favoriser une intégration croissante de ces pays en fonction de leur niveau de développement.

131. La communauté internationale devrait mettre en œuvre les mesures définies dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, s'agissant d'améliorer sensiblement l'accès des exportations des PMA aux marchés et d'accorder un régime commercial spécial à ces pays.

132. Réaffirmant le paragraphe 105 (4) de l'Acte final de sa septième session et la décision 367 (XXXV) du Conseil du commerce et du développement, en date du 17 mars 1989, selon lesquels les gouvernements devraient, dans le cadre de leur lutte contre le protectionnisme, envisager, selon les besoins, de mettre en place au niveau national des mécanismes transparents pour évaluer les mesures demandées par des entreprises ou des secteurs, leurs conséquences sur l'économie nationale dans son ensemble et leurs répercussions sur les intérêts des pays en développement en matière d'exportation, ainsi que la nécessité de prendre des mesures rapides et concrètes à cette fin, la Conférence considère que la CNUCED devrait promouvoir la mise en place de ces mécanismes, y compris des discussions sur les caractéristiques qu'ils devraient posséder, et leur participation aux travaux des organes compétents de la CNUCED, le cas échéant. Le secrétariat devrait fournir une assistance technique aux pays intéressés pour la création de tels mécanismes.

133. Tous les pays devraient veiller à accroître la transparence de leur régime commercial et à remplacer les mesures non tarifaires par des droits de douane, lorsque cela est possible.

134. La Conférence note que de nombreux exportateurs de pays en développement ont bénéficié du régime SGP et elle encourage les pays donneurs de préférences à continuer d'améliorer et de renouveler leurs schémas et à en étendre la durée d'application afin d'éviter les incertitudes en matière de préférences, eu égard à l'autonomie des schémas.

135. La Conférence recommande aux pays donneurs de préférences de respecter les principes convenus au niveau multilatéral du SGP. Ces pays devraient envisager d'apporter des ajustements appropriés à la liste des pays visés. La Conférence considère qu'un net élargissement de la liste des produits visés, permettant d'y inclure des produits qui en étaient jusque-là exclus et qui présentent ou pourraient présenter un intérêt pour le commerce d'exportation des pays en développement, améliorerait considérablement l'efficacité du SGP; elle invite les pays donneurs de préférences à envisager si possible d'appliquer leurs schémas à une plus large gamme de produits, vu que, à l'heure actuelle, nombre de ces pays procèdent précisément à une révision desdits schémas. Les limitations et les restrictions en matière d'importations préférentielles, de même que les retraits d'avantages préférentiels, devraient être aussi peu nombreux que possible, et il conviendrait de simplifier et d'harmoniser autant que possible les règles d'origine, de façon à accroître la stabilité, la transparence et la prévisibilité des schémas et à en réduire la complexité.

136. La Conférence se déclare préoccupée par les incidences des mesures non tarifaires sur les avantages découlant des schémas de préférences et prie instamment les pays donneurs de préférences de s'efforcer de réduire ou d'éliminer les mesures de ce genre liées aux schémas de préférences.

137. La Conférence demande aux pays donneurs de préférences d'appliquer intégralement les dispositions pertinentes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés en ce qui concerne les mesures préférentielles en faveur des PMA et demande instamment qu'une attention spéciale soit accordée aux produits exportés par ces pays, s'agissant en particulier de l'admission en franchise.

138. La Conférence engage instamment le PNUD et les pays donateurs potentiels en mesure de le faire à accroître leurs contributions au programme d'assistance technique de la CNUCED relatif au SGP afin de permettre aux pays en développement de bénéficier pleinement du système. Les pays bénéficiaires et leurs exportateurs qui n'ont pas encore pu profiter pleinement des avantages du SGP devraient participer activement à ce programme d'assistance technique.

139. La Conférence demande au Comité spécial des préférences d'examiner les possibilités et les modalités éventuelles d'une extension du traitement préférentiel aux pays en développement, s'agissant des produits visés, conformément aux principes et aux objectifs qui sous-tendent le SGP.

140. Dans la mesure où un abaissement des taux NPF est escompté avant la conclusion positive des négociations d'Uruguay, les pays donneurs de préférences devraient envisager, si possible, d'accroître les marges préférentielles et le régime d'admission en franchise actuellement prévus dans les schémas de préférences.

141. La Conférence considère que le Conseil du commerce et du développement devrait chaque année, à sa session de printemps, continuer d'examiner les faits mondiaux qui conditionnent l'évolution de la production et des échanges d'articles manufacturés, de produits de base et de services; cet examen devrait comporter une analyse des principaux éléments et des effets des politiques d'ajustement structurel ainsi que des politiques commerciales et, s'il y a lieu, les options possibles, compte tenu des intérêts spéciaux des pays en développement.

142. Le Secrétaire général pourra, s'il l'estime nécessaire, convoquer des groupes d'experts de haut niveau pour présenter au Conseil ou à ses comités de session leurs vues sur des questions particulières exigeant l'attention du Conseil.

b) Amélioration du cadre du commerce international

143. En réaffirmant les principes et les objectifs de la Déclaration de Punta del Este, la Conférence prie instamment tous les participants, et notamment les principaux partenaires commerciaux, de déployer des efforts résolus pour que les négociations d'Uruguay soient rapidement menées à bien et débouchent sur des résultats

globaux et équilibrés, tenant compte des intérêts particuliers des pays en développement. Elle réaffirme aussi la volonté d'instaurer un système commercial multilatéral qui soit ouvert, viable et durable, pour encourager la libéralisation et l'essor des échanges mondiaux dans l'intérêt de tous les pays, et tout spécialement des pays en développement.

144. En application de la résolution 45/203 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, la Conférence prie le Conseil du commerce et du développement d'analyser et d'évaluer les résultats des négociations d'Uruguay, notamment dans les domaines qui intéressent ou préoccupent les pays en développement, ainsi que leurs répercussions sur le système commercial international. À cet égard, le Conseil devrait étudier, en s'appuyant sur des analyses établies par le Secrétaire général de la CNUCED, les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition d'Europe centrale et orientale, d'accroître leur participation au commerce international de biens et de services dans les années 90.

145. La Conférence prend note de la gratitude exprimée par les pays bénéficiaires pour l'appui fourni par le PNUD aux pays en développement, par l'intermédiaire de la CNUCED, pour qu'ils puissent participer efficacement aux négociations d'Uruguay.

146. La Conférence prie le Conseil du commerce et du développement d'étudier les conséquences de nouveaux accords régionaux de libre-échange et d'intégration économique pour les pays en développement et le système commercial international, et d'encourager l'intégration régionale et sous-régionale, particulièrement entre ces pays, en tant que moyen supplémentaire de renforcer le processus de libéralisation du commerce dans l'économie mondiale.

147. La Conférence considère que la CNUCED, par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, devrait poursuivre ses travaux sur les politiques et les règles relatives au contrôle de ces pratiques, en vue de favoriser la concurrence, le bon fonctionnement des marchés, une répartition efficace des ressources et la libéralisation du commerce international. Les gouvernements ou les autorités régionales devraient s'attacher à mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, ainsi qu'à développer la coopération entre les autorités nationales chargées des questions de concurrence, y compris les autorités compétentes des groupements régionaux. Les travaux de la CNUCED devraient concerner à la fois les biens et les services.

148. Le secrétariat de la CNUCED et les pays développés devraient également fournir aux pays en développement et à d'autres pays, sur leur demande et dans la limite des ressources disponibles, une assistance technique dans le domaine de la politique de la concurrence.

149. La Conférence prend note des débats en cours, à l'ONU et au GATT, sur le renforcement des arrangements institutionnels dans le domaine du commerce multilatéral, ainsi que des propositions faites dans le cadre

des négociations d'Uruguay sur la création d'une organisation multilatérale du commerce pour la mise en œuvre des résultats de ces négociations.

150. La Conférence réaffirme le mandat de la CNUCED, qui a un rôle important à jouer dans le système commercial international.

c) *Environnement et commerce*

151. La Conférence considère qu'une amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, associée à des politiques écologiques rationnelles, aurait des effets positifs sur l'environnement.

152. Il faudrait que les politiques relatives à l'environnement s'attaquent aux causes profondes de la dégradation du milieu, de façon à éviter que des mesures de protection de l'environnement n'entraînent des restrictions inutiles au commerce. La Conférence estime que le recours à des mesures de politique commerciale pour des raisons écologiques ne doit pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni un obstacle déguisé au commerce international. L'action unilatérale pour faire face à des problèmes écologiques hors de la juridiction des pays importateurs devrait être évitée. Les mesures de protection de l'environnement visant à remédier à des problèmes environnementaux transfrontières ou planétaires devraient, dans toute la mesure possible, reposer sur un accord international. Des mesures internes visant à atteindre certains objectifs en matière d'environnement peuvent, pour être efficaces, avoir besoin d'être étayées par des mesures commerciales. Si des mesures commerciales se révélaient nécessaires pour assurer l'application de politiques de protection de l'environnement, elles devraient être soumises à certains principes et à certaines règles, notamment : principe de non-discrimination; principe selon lequel les mesures prises ne devraient restreindre les échanges que dans la mesure strictement nécessaire pour atteindre les objectifs visés; obligation d'assurer la transparence de l'application des mesures commerciales liées à l'environnement, ainsi que de signaler comme il convient les règles nationales; et nécessité de tenir compte des conditions et des besoins particuliers des pays en développement qui s'emploient à atteindre les objectifs convenus au niveau international en matière d'environnement.

153. La Conférence rappelle le principe 23 de la Déclaration adoptée à Stockholm, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en juin 1972, selon lequel : « Sans préjudice des critères qui pourront être retenus par la communauté internationale, ni des normes qui devront être définies à l'échelon national, il faudra dans tous les cas tenir compte des échelles de valeurs prévalant dans chaque pays et de l'applicabilité de normes qui sont valables pour les pays les plus avancés mais qui peuvent ne pas être adaptées aux pays en développement et être pour ces pays d'un coût social injustifié. »

154. La CNUCED devrait analyser de façon approfondie, au niveau intergouvernemental et à l'échelon du secrétariat, compte tenu des travaux d'autres instances compétentes, la corrélation entre commerce et environnement et la nécessité de concilier la protection de l'environnement avec des politiques commerciales libé-

rales et le libre accès aux marchés, et contribuer à la recherche d'un consensus sur des principes et des règles appropriés.

155. La Conférence prie le secrétariat de la CNUCED de faire des études, d'analyser les politiques et d'assurer une coopération technique dans le domaine essentiel du commerce et du développement durable. Il devrait, en particulier, analyser les liens entre les politiques de l'environnement et le commerce, ainsi que les répercussions pour les pays en développement de faits nouveaux dans ce domaine, en tenant compte des travaux du GATT, de l'OCDE, de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement et d'autres instances compétentes. Conformément au paragraphe 6 de la décision 384 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 12 octobre 1990, et, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 45/210 du 21 décembre 1990, la CNUCED devrait continuer à rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les règles et les mesures en matière d'environnement qui peuvent avoir des incidences sur les échanges, et en particulier sur le commerce des pays en développement. La Conférence note que le débat et les travaux d'analyse sur les questions écologiques et commerciales se sont intensifiés à la CNUCED. Les pays donateurs sont priés de continuer à fournir des ressources extrabudgétaires pour renforcer encore les travaux de la CNUCED sur les liens entre l'environnement, le commerce et le développement durable, y compris l'adaptation du Système d'information sur les mesures de réglementation commerciale.

d) *Efficacité dans le domaine du commerce*

156. Les techniques nouvelles dans le domaine des transactions et des procédures commerciales internationales peuvent permettre des économies appréciables de temps et de moyens financiers dans ces transactions et procédures. Il en résulte de nouvelles relations commerciales entre toutes les régions du monde. Pour tirer parti de ces techniques, une utilisation véritablement universelle de l'EDI est nécessaire. Il faudrait faire une large place dans les programmes de la CNUCED à l'intégration des pays et des régions moins avancés dans ce processus pour leur permettre d'accéder à de nouvelles sources de compétitivité commerciale. Des « modèles nationaux », adaptés à chaque stade de développement, devraient aider les opérateurs, actuels ou potentiels, et le secteur public à s'associer à l'efficacité commerciale internationale et à mettre en place les infrastructures locales nécessaires pour stimuler le commerce extérieur et l'investissement.

157. La Conférence prie le Secrétaire général de la CNUCED d'engager des consultations avec les États membres en vue de constituer un groupe d'experts sur l'efficacité commerciale, eu égard à la décision prise par la Conférence (voir ci-dessus, troisième partie, par. 79) de créer un groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale. Ce groupe rendra régulièrement compte au Conseil du commerce et du développement de l'avancement de ses travaux. Il devrait être composé de façon à pouvoir tirer profit de l'expérience des participants des secteurs public et privé les plus avancés dans le domaine de l'efficacité commerciale. Dans ses travaux, il devra

tenir dûment compte des efforts actuellement déployés au sein du système des Nations Unies et dans d'autres organisations, pour les soutenir, les stimuler et les favoriser. Le groupe sera chargé d'établir les directives nécessaires pour progresser concrètement dans la voie d'une plus grande efficacité commerciale aux niveaux national et international, en particulier dans les pays en développement. Il devra également identifier et définir les éléments nécessaires à la promotion et à la mise en oeuvre de telles directives, en se concentrant sur leurs aspects juridiques, techniques, pratiques et institutionnels, tout en laissant au secteur privé toute latitude pour prendre des initiatives dans ce domaine.

158. Les activités du groupe d'experts devraient aboutir à l'organisation, en 1994, d'un colloque international sur l'efficacité commerciale. Cette réunion devrait renforcer les discussions internationales sur la promotion d'infrastructures nationales et régionales harmonisées pour le commerce et l'efficacité commerciale. Elle devrait plus spécialement porter sur les conditions permettant de faire participer tous les pays à un commerce efficace, en accordant la priorité aux moyens de promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international. Le Conseil du commerce et du développement devrait examiner régulièrement les travaux menés en préparation du colloque. Il faudrait prévoir des ressources budgétaires et des contributions volontaires suffisantes pour assurer une participation adéquate à cette réunion. La CNUCED devrait acquitter sa part des dépenses afférentes au colloque en puisant sur ses ressources existantes.

159. Il convient de favoriser la transparence de l'information commerciale en faisant mieux connaître les possibilités d'accès aux données pertinentes publiquement disponibles. Il faudrait soutenir les efforts faits pour établir des normes en matière d'EDI, de façon à prendre en compte et à suppléer les intérêts commerciaux et les préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, grâce à la coopération internationale.

160. La CNUCED devrait continuer à renforcer ses travaux analytiques et son assistance technique dans le domaine de l'efficacité commerciale, notamment par des expériences réalisées conjointement avec les secteurs privé et public de pays pilotes.

161. La Conférence prend acte des efforts déployés par de nombreux pays pour accroître l'efficacité commerciale grâce à l'informatique. Ils sont invités à poursuivre ces efforts, surtout dans le domaine de la facilitation du commerce et de l'automatisation des opérations douanières. La Conférence encourage tous les pays à adopter des lois, des règlements et des politiques permettant de réduire les obstacles à la facilitation du commerce, grâce à l'utilisation de l'informatique.

e) *Facilitation du transit*

162. L'amélioration des installations et services de transit est d'une importance fondamentale pour l'expansion et le développement du commerce extérieur des pays en développement sans littoral. La Conférence demande instamment à la communauté internationale d'aider, par une assistance financière et technique appro-

priée, ces pays et leurs voisins de transit à améliorer leurs infrastructures dans ce domaine.

f) *Coopération technique*

163. Dans les limites des ressources de son budget ordinaire, le secrétariat de la CNUCED devrait, avec l'aide de contributions extrabudgétaires, accroître ses activités de coopération technique dans le domaine du commerce en vue de consolider les capacités nationales en matière de commerce et de développement, de favoriser la participation des pays en développement au système commercial international et d'encourager le commerce de ces pays, en tenant compte des travaux d'autres organisations. Ces activités devraient porter sur les éléments suivants : réforme de la politique commerciale et, sur demande, aide aux pays en développement devant participer au mécanisme d'examen des politiques commerciales du GATT; négociations commerciales; accès aux marchés et bonne utilisation du SGP; commerce et développement durable; facilitation du commerce et efficacité commerciale; diffusion d'informations commerciales et de progiciels connexes; formation et mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines, et évaluation et mise en œuvre des résultats des négociations d'Uruguay.

C. — Renforcement des capacités technologiques des pays en développement

1. ÉVALUATION

164. La technologie est de plus en plus un facteur déterminant de la capacité de participer au commerce mondial des articles manufacturés et des services. Dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale, les perspectives de progrès technologique des pays en développement sont déterminées notamment par l'accès de ces pays à la technologie — qui devient lui-même de plus en plus une fonction des relations technologiques interentreprises — par l'évolution de la protection de la propriété intellectuelle et par la mise en valeur de leurs ressources humaines. La revitalisation des courants de technologie et des investissements, qui restent une importante source de technologie, et leur contribution positive au développement exigent un accroissement de la capacité d'absorption de la technologie importée, en particulier dans les pays les moins avancés, où les efforts intérieurs déployés pour améliorer l'infrastructure, élever le niveau d'éducation et former des techniciens nécessitent un appui international soutenu. L'importance croissante accordée par la communauté internationale à la notion de développement écologiquement viable a ajouté une dimension nouvelle à cette problématique.

2. MESURES ET ACTION

165. La Conférence reconnaît que la capacité technologique est un des facteurs fondamentaux du développement social et économique et recommande donc de mettre l'accent sur les politiques et les mesures de nature à promouvoir l'innovation technologique dans les pays en développement, notamment l'apport de ressources financières suffisantes. Pour promouvoir les capacités technologiques nationales, une priorité élevée devrait

être accordée à la stimulation des courants de technologie vers les pays en développement, notamment par le biais de mécanismes de coopération, de mesures d'encouragement et d'arrangements de collaboration interentreprises. Les politiques et les mesures dans ce domaine devraient faciliter l'accès des pays en développement à la technologie et accroître leur capacité de la modifier et de l'adapter en fonction des conditions locales ainsi que de créer et de mettre au point une technologie autochtone.

166. La Conférence reconnaît que, pour stimuler le transfert de technologie et le développement des capacités technologiques autochtones, les pays en développement devraient, dans leurs plans et politiques, mettre l'accent sur des mesures visant à accroître leurs compétences scientifiques et technologiques, et consacrer des ressources suffisantes à cette fin, conformément aux besoins nationaux de leur développement, dans les limites des moyens disponibles. Les mesures à prendre doivent aller de l'élargissement et de l'adaptation du système d'enseignement, y compris la formation professionnelle, au renforcement des moyens scientifiques et technologiques de recherche-développement. Ces mesures doivent comprendre des dispositions destinées à encourager la diffusion des techniques à l'intérieur des pays en développement, notamment dans les petites et moyennes entreprises.

167. Des politiques nationales de développement technologique devraient être adoptées et/ou accentuées dans le contexte d'un cadre approprié encourageant l'esprit d'entreprise et le transfert de technologie, notamment par le biais d'investissements étrangers directs, accompagné de mesures devant aider le pays à absorber cette technologie, et stimulant les investissements pour la mise en place de capacités technologiques, y compris en matière de recherche-développement (R-D), l'innovation, l'adaptation et la mise au point de techniques au service des priorités et des objectifs nationaux.

168. Vu l'importance de la technologie pour le processus de développement, les pays développés devraient envisager des moyens de faciliter la coopération technologique avec le monde en développement. Dans leurs politiques commerciales et technologiques, ils devraient faciliter l'accès des pays en développement aux technologies efficaces, les mieux adaptées et nécessaires. Les moyens d'encourager les courants de technologie vers les pays en développement pourraient notamment comprendre des mécanismes publics de garantie visant à promouvoir la création de coentreprises, des accords de cession de licences et des accords de collaboration en matière de R-D. Les conventions bilatérales en matière d'investissement et de double imposition peuvent offrir, à ceux qui souhaitent y adhérer, un cadre propice aux courants d'investissements en encourageant le transfert de technologie et les mécanismes de collaboration dans le domaine de la R-D entre entreprises de pays développés et de pays en développement. Les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale devraient accorder la priorité voulue au transfert de techniques appropriées, en tenant compte des besoins nationaux en matière de développement.

169. Les pays développés devraient encourager une meilleure coopération entre les entreprises et les institutions scientifiques et techniques des pays développés et des pays en développement. Pour atténuer les conséquences négatives du transfert inverse de technologie, les pays en développement devraient, le cas échéant, songer à des politiques nationales propres à encourager leurs ressortissants à étudier et/ou travailler dans leur pays d'origine, et les pays développés devraient, de leur côté, envisager de fournir un appui accru aux programmes existants pour permettre à un plus grand nombre de pays en développement de bénéficier des connaissances et des compétences spécialisées acquises par leur personnel qualifié résidant à l'étranger.

170. La Conférence reconnaît la nécessité d'étudier les moyens de fournir aux pays en développement la coopération technique et l'appui nécessaire pour leur permettre d'entreprendre des activités de R-D, d'assurer le perfectionnement des compétences, notamment par des programmes de formation, et d'importer des technologies étrangères destinées à compléter les efforts locaux. Dans ce contexte, le transfert inverse de technologie mérite d'être pris en considération. Les institutions financières multilatérales et internationales devraient être encouragées à tenir dûment compte des besoins technologiques des pays en développement.

171. La Conférence considère également que les pays en développement pourraient s'entraider en créant des institutions et des centres communs de recherche et de formation, en exécutant des programmes conjoints d'éducation dans le domaine de la science et de la technologie et en échangeant des données. Il convient de donner une place prépondérante à la science et à la technique dans les mécanismes de coopération entre pays en développement aux niveaux mondial, régional et sous-régional. À cette fin, des mesures spéciales pourraient être prises pour renforcer cette coopération, avec notamment la création de coentreprises et la conclusion d'accords de collaboration en matière de R-D, afin de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies et de promouvoir les investissements étrangers directs et le transfert de technologie, en tenant dûment compte de l'intérêt national des pays en développement. Tous les pays et toutes les organisations internationales compétentes devraient envisager de renforcer leur soutien aux mécanismes de coopération technique entre pays en développement dans les pays concernés.

172. La Conférence reconnaît que l'établissement et l'application de normes convenues au niveau international pour la protection des droits de propriété intellectuelle, qui tiennent compte des objectifs sous-jacents de la politique générale, notamment en matière de développement et de technologie, devraient faciliter les courants internationaux de technologie et la coopération technologique entre toutes les nations participantes, en particulier le transfert de technologie dans les pays en développement, à des conditions et selon des modalités définies par les parties intéressées; elle prend note du rôle important joué par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et des efforts notables déployés à cet égard dans le cadre des actuelles négociations d'Uruguay. La Conférence reconnaît en outre qu'un régime national prévoyant une protection adéquate

et efficace des droits de propriété intellectuelle est important, car il peut créer des incitations commerciales pour l'innovation au niveau local et pour le transfert, l'adaptation et la diffusion des techniques.

173. Ayant fait le point des travaux effectués dans le cadre des négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie et constatant que les consultations récentes à ce sujet n'ont pas abouti à une entente, la Conférence estime que les conditions nécessaires pour se mettre pleinement d'accord sur toutes les questions en suspens dans le projet de code font actuellement défaut. Au cas où les gouvernements feraient savoir soit directement, soit par le biais du rapport que le Secrétaire général de la CNUCED présentera en application de la résolution 46/214 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, qu'il existe la convergence de vues voulue pour s'entendre sur toutes les questions en suspens, le Conseil devrait alors reprendre et poursuivre ses travaux en vue de faciliter un accord sur le code en question.

174. La Conférence considère que le transfert et la mise au point de techniques écologiques sont indispensables au succès de toute stratégie de développement durable et demande que soient étudiés des moyens efficaces d'encourager la mise au point et le perfectionnement de telles techniques, des modalités favorables d'accès à celles-ci ainsi que leur transfert, en particulier pour les pays en développement, y compris à des conditions privilégiées et préférentielles. On pourrait notamment diffuser convenablement l'information sur les techniques écologiques existantes, améliorer les mécanismes actuels de financement et étudier la possibilité de créer des mécanismes supplémentaires, afin de faciliter l'accès des pays en développement aux ressources nécessaires pour financer l'importation, l'utilisation et la mise au point d'écotechniques.

175. La Conférence estime aussi qu'il convient de prêter attention aux besoins technologiques des pays d'Europe centrale et orientale passant à l'économie de marché qui adaptent leurs structures aux impératifs des années 90.

176. La Conférence considère que la CNUCED, qui a actuellement pour mandat d'analyser les problèmes posés par le commerce et le développement économique, devrait, pour favoriser le progrès économique des pays du tiers monde, encourager le transfert de technologie à ces pays et contribuer au renforcement de leurs capacités technologiques endogènes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, axer son programme de travail sur :

a) La recherche et l'analyse des politiques, en examinant de façon approfondie les questions technologiques, compte tenu de leurs liens avec le commerce des biens et des services, l'investissement, le financement et l'environnement.

b) L'analyse des questions soulevées par le transfert de techniques, notamment écologiques, dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Ces travaux devraient notamment porter sur les aspects suivants : rôle des entreprises dans le transfert, la mise au point et la gestion de la technologie et mesures influant sur le développement de capacités entrepreneuriales dans

les pays du tiers monde; rôle d'une protection efficace de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie et le renforcement des capacités technologiques autochtones; mise en valeur appropriée des ressources humaines; moyens de canaliser les flux de technologie vers les pays en développement, comme l'octroi de garanties en matière d'investissement et de crédits à des conditions de faveur; moyens de renforcer la coopération en matière de recherche entre les pays, en particulier entre pays développés et pays en développement, et aussi entre les entreprises; besoins des pays en développement dépourvus d'une infrastructure technologique de base; problèmes qui se posent et possibilités qui s'offrent en ce qui concerne le transfert de technologie à destination et en provenance des pays dont l'économie passe à un système de marché.

c) Les activités de coopération technique en faveur des pays en développement, en vue d'accroître leurs capacités technologiques. À cet égard, priorité devrait être donnée à l'étude des besoins de ces pays en ce qui concerne le renforcement des moyens d'évaluer, de choisir, de négocier, d'acquiescer et de mettre au point des techniques; à l'exécution de programmes de formation, notamment pour favoriser l'élaboration d'une bonne politique technologique ainsi que le perfectionnement des compétences techniques et des compétences en matière de gestion; et au transfert, à l'adaptation et à la mise au point de techniques écologiques. La Conférence se félicite de l'assistance technique fournie par le Service consultatif du transfert de technologie de la CNUCED et invite les gouvernements et les organismes de financement du développement, en particulier le PNUD, à accroître leur soutien financier à ce service.

D. — Services

1. ÉVALUATION

177. Au cours des années 80, le rôle du secteur des services dans l'économie nationale et le commerce international s'est sensiblement accru. Les services aux producteurs, en particulier, sont devenus un segment extrêmement dynamique de l'économie mondiale et un important facteur déterminant de la productivité et de la compétitivité. L'importance stratégique des services pour le développement est de plus en plus reconnue. Bien que la situation varie selon les différents secteurs de services, les entreprises des pays développés dominent le commerce mondial des services, tandis que la plupart des pays en développement n'ont pas été en mesure de se doter d'une capacité de production et de concurrence ou de surmonter les obstacles à l'accès aux marchés mondiaux. Une participation accrue au commerce des services permettrait aux pays en développement de tirer parti de leur avantage comparatif dans un certain nombre de secteurs de services et contribuerait à leur développement et à une plus grande efficacité de l'économie mondiale. Un nombre croissant de pays en développement sont désormais en mesure d'exporter des services dans de nombreux domaines. Certains sont tributaires de l'exportation de services pour leurs recettes en devises. Pour d'autres, le renforcement du secteur des services, y compris les transports maritimes, est indispensable à la consolidation de leur position dans le com-

merce international des marchandises. Beaucoup reconnaissent la nécessité de créer des conditions appropriées favorables au renforcement de leur secteur des services et à l'accroissement des recettes en devises qu'ils en tirent.

2. OBJECTIFS

178. L'accord multilatéral sur le commerce des services qui se dégage des négociations d'Uruguay devrait définir les conditions d'une libéralisation progressive du commerce mondial des services, qui favoriserait une plus grande participation des pays en développement en élargissant leur accès aux marchés de services. Pour permettre aux pays en développement de bénéficier de cette libéralisation, la Conférence encourage la communauté internationale à soutenir les efforts faits par les gouvernements nationaux pour renforcer les capacités de production et d'exportation de leur secteur des services en mettant en place une infrastructure adéquate et en investissant dans la mise en valeur des ressources humaines. Le secteur des télécommunications joue en outre un rôle essentiel dans le développement d'une économie tertiaire compétitive. Les gouvernements nationaux sont encouragés à créer les conditions nécessaires au renforcement de ce secteur et à l'amélioration de l'accès aux réseaux d'information.

179. Rappelant le paragraphe 105 (19) de l'Acte final de sa septième session, la Conférence convient des mesures indiquées ci-après pour une action nationale et internationale. Elle reconnaît également la contribution importante que le secteur privé apporte au développement d'industries compétitives dans le secteur des services. En particulier, les entreprises commerciales facilitent souvent la création d'emplois, la mise en valeur des ressources humaines, le transfert de technologie, le développement des infrastructures et l'expansion des capacités et des compétences en matière d'exportation.

3. MESURES ET ACTION

a) Action nationale

180. La Conférence considère que les pays en développement devraient poursuivre des politiques visant à créer des conditions appropriées pour le développement de leur secteur tertiaire national et plus particulièrement de services aux producteurs. Ces politiques pourraient notamment comprendre les éléments suivants :

a) Modernisation et expansion des infrastructures nécessaires, en particulier en matière de télécommunications et de services d'information;

b) Mise en valeur des ressources humaines, notamment par la formation en cours d'emploi, et développement de services à forte intensité de connaissances;

c) Mesures visant à encourager l'investissement et le commerce transfrontière des sociétés transnationales du secteur des services afin de contribuer à la réalisation d'objectifs tels que le transfert de technologie, la formation, le renforcement des infrastructures, la formation intérieure de capital et l'accès aux réseaux d'information et aux filières de distribution, ainsi qu'à recourir aux services proposés par des fournisseurs locaux compétitifs dans les pays en développement;

d) Libéralisation progressive du secteur tertiaire et formulation de stratégies visant à améliorer les capacités nationales de prestation de services et destinées à offrir des services compétitifs au niveau international;

e) Renforcement de la coopération avec d'autres pays en développement aux niveaux régional et sous-régional, y compris la libéralisation du commerce mutuel, la mise en commun de capacités pour l'amélioration des compétences et des infrastructures aux fins de la promotion des exportations de ces mêmes pays;

f) Amélioration de l'infrastructure pour une participation effective aux négociations sur les services aux niveaux régional et multilatéral.

b) Action internationale

181. La Conférence convient que tous les gouvernements nationaux devraient être encouragés à soutenir une libéralisation multilatérale progressive par des engagements négociés en vertu du projet d'Accord général sur le commerce des services, afin de favoriser la croissance économique et de développer le commerce mondial des services, s'agissant en particulier d'accroître la participation des pays en développement, afin :

a) De renforcer la capacité de leurs services intérieurs, leur efficacité et leur compétitivité, notamment par l'accès à la technologie à des conditions commerciales;

b) D'améliorer leur accès aux filières de distribution et aux réseaux d'information;

c) De libéraliser l'accès aux marchés dans des secteurs et pour des modes de prestation de services présentant un intérêt à l'exportation pour ces pays, notamment lorsque la fourniture de services implique un déplacement temporaire de personnel.

182. La Conférence approuve également l'obligation pour les pays développés, et dans la mesure du possible pour d'autres gouvernements nationaux, d'établir des points de contact, comme prévu dans le projet d'Accord général sur le commerce des services, afin de faciliter l'accès des fournisseurs de services des pays en développement à l'information, pour ce qui est de leurs marchés respectifs, sur :

a) Les aspects commerciaux et techniques de la fourniture de services;

b) L'enregistrement, la reconnaissance et l'obtention de qualifications professionnelles;

c) L'accès à la technologie des services.

183. La Conférence considère que la communauté internationale, en particulier les pays développés et les organisations internationales compétentes, devrait être encouragée à continuer de fournir son concours en entreprenant des actions concertées, dont la fourniture d'une assistance financière à des conditions de faveur, pour promouvoir la formation, ainsi que l'acquisition et le transfert de la technologie à des conditions et selon des modalités arrêtées par les parties intéressées, afin de renforcer les capacités technologiques et humaines de ces pays, de manière à accroître leur capacité d'absorber les technologies pertinentes et de mettre en place et/ou d'améliorer des infrastructures essentielles de services, y

compris les transports sous-régionaux et régionaux, en particulier dans les pays à faible revenu et dans les PMA.

184. La CNUCED devrait, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant des services, continuer de s'employer utilement à promouvoir une coopération internationale mutuellement avantageuse dans le domaine des services afin, notamment, d'aider les pays en développement à surmonter leurs handicaps dans ce secteur, à améliorer leur compétitivité internationale de manière à accroître leur participation au commerce mondial en la matière, à promouvoir des services respectueux de l'environnement et à renforcer la contribution des services à leur développement durable. Il faudrait en outre dûment veiller à améliorer le rôle du secteur tertiaire dans les pays passant à l'économie de marché et à accroître leur commerce des services.

185. La Conférence convient que les orientations ci-après devraient guider l'évolution du programme de travail du secrétariat de la CNUCED :

a) Rôle joué par le secteur des services dans le développement et, dans ce contexte, conception de politiques visant à renforcer ce secteur dans les pays en développement, y compris les questions relatives à la capacité de production et d'exportation;

b) Problèmes relatifs au commerce des services, s'agissant plus particulièrement du renforcement de la participation des pays en développement au commerce mondial dans ce secteur et de la nécessité de vaincre les difficultés qui entravent leurs exportations de services;

c) Moyens de faciliter l'accès des pays en développement aux réseaux d'information et aux filières de distribution en matière de services;

d) Analyse des pratiques commerciales restrictives par le Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés de services;

e) Mesures visant à consolider l'infrastructure institutionnelle et technologique et l'infrastructure de télécommunications des pays en développement, notamment par l'introduction dans le secteur des services de technologies d'une importance stratégique pour leur développement;

f) Meilleure connaissance des lois concernant le secteur des services et meilleures statistiques sur ce secteur;

g) Analyse des moyens spécifiques d'assurer une participation croissante des pays en développement au commerce des services, y compris un examen général de toutes les options possibles, pour promouvoir un accès effectif aux marchés des fournisseurs de services de pays en développement;

h) Apport d'une aide aux pays pour la mise en oeuvre des résultats des négociations d'Uruguay concernant le commerce des services;

i) Problèmes et perspectives dans les pays passant à l'économie de marché pour ce qui est d'améliorer, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, le rôle des services dans l'économie, en vue d'accroître le commerce des services de ces pays, et identification des questions pouvant se prêter à une action internationale;

j) Évolution et tendance des divers secteurs de services, l'objectif étant d'élaborer des options sectorielles spécifiques en vue d'accroître la participation des pays en développement au commerce dans ces secteurs;

k) Coopération technique, aux niveaux national, régional et multilatéral, en vue d'appuyer et d'aider les pays en développement à recenser leurs faiblesses et leurs capacités dans le domaine des services et à améliorer la compétitivité de leur secteur tertiaire;

l) Coopération technique avec les pays en développement qui n'ont pas les infrastructures nécessaires pour assurer l'évolution et le développement de leurs secteurs nationaux de services;

m) Analyse des interactions entre commerce des services et protection de l'environnement, compte tenu du travail effectué au GATT et dans d'autres organismes compétents.

c) Transports maritimes

186. La Conférence se félicite des travaux réalisés par la CNUCED dans le domaine des transports maritimes, qui est l'un des secteurs de services intéressant les pays en développement. Les résolutions et les conventions relatives aux transports maritimes adoptées sous les auspices de la CNUCED en vue de créer les conditions d'une participation accrue des pays en développement aux transports maritimes mondiaux sont très utiles pour les pays en développement et constituent toujours, de leur point de vue, un élément majeur de leur politique dans ce secteur de services.

187. Toutefois, les changements structurels et technologiques survenus dans ce secteur ont eu des incidences sur la participation d'un certain nombre de pays, aussi bien en développement que développés, aux transports maritimes.

188. La CNUCED devrait continuer d'apporter une assistance technique aux pays en développement dans le domaine des transports maritimes, à un niveau bilatéral, sous-régional et/ou régional.

E. — Produits de base

1. ÉVALUATION

189. L'économie mondiale des produits de base dans les années 80 a été principalement caractérisée par la prédominance de prix réels très faibles et orientés à la baisse pour la plupart des produits de base sur les marchés internationaux, d'où une forte contraction des recettes d'exportation de produits de nombreux pays producteurs. La demande de produits de base a progressé modérément en raison de la faiblesse de la croissance économique et de la diminution du taux d'utilisation de matières premières par unité de PIB, notamment dans les pays industrialisés. La croissance potentielle de la demande d'importation de certains produits ne s'est pas concrétisée en raison de graves difficultés de balance des paiements dans de nombreux pays. En outre, la demande d'importation a diminué à la fin des années 80 dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'accroissement de l'offre a eu tendance à dépasser systématiquement la

croissance de la demande, en grande partie du fait de l'application de politiques de subventions à la production et de gains de productivité ayant entraîné un abaissement des coûts de production, souvent accompagné d'une amélioration de la qualité. Il s'est produit un élargissement de l'éventail des produits de base produits dans un certain nombre de pays, à la fois pour la consommation intérieure et pour l'exportation. En outre, les pays en développement ont souvent accru le volume de leurs exportations de produits traditionnels en raison de l'application de programmes d'ajustement structurel et pour obtenir des devises, notamment afin d'assurer le service de leur dette. Néanmoins, la part des pays en développement dans le total des exportations mondiales de produits a diminué, car le volume et la valeur des exportations de produits des pays développés ont augmenté plus rapidement au cours des années 80. D'un autre côté, la part des pays en développement dans les importations mondiales de produits de base a légèrement progressé. Les pays en développement en général restent fortement dépendants des exportations de produits pour leurs recettes en devises. Si quelques-uns d'entre eux ont enregistré une baisse de la part des produits de base dans leurs recettes totales d'exportation, la majorité, en particulier en Afrique et en Amérique latine, continuent de dépendre d'un ou deux produits pour plus de 50 % de leurs recettes d'exportation.

2. POLITIQUE INTERNATIONALE DES PRODUITS DE BASE POUR LES ANNÉES 90

190. La Conférence convient que le règlement des problèmes qui se posent dans le secteur des produits de base exige des politiques rationnelles, compatibles et cohérentes aux niveaux national et international. La Conférence, en rappelant les objectifs principaux du programme intégré pour les produits de base, est convenue que la communauté internationale devrait s'assigner les buts ci-après : a) améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base en réduisant les distorsions qui influent sur l'offre et la demande; b) optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement, notamment en contribuant à accroître la rentabilité et la productivité, renforçant ainsi la compétitivité; c) réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des exportations de produits primaires au moyen d'une diversification aussi bien horizontale que verticale de la production et des exportations; d) améliorer l'accès des produits de base aux marchés en éliminant progressivement les obstacles au commerce international; e) améliorer la transparence du marché; et f) assurer une gestion convenable des ressources naturelles en vue d'aboutir à un développement durable. À cette fin, la Conférence est parvenue à un accord sur les politiques et mesures suivantes.

3. POLITIQUES ET MESURES

a) Coopération entre producteurs et consommateurs

191. La Conférence demande instamment aux producteurs et aux consommateurs de divers produits de base d'examiner les moyens de renforcer et d'améliorer leur coopération afin de contribuer à régler les problèmes relatifs aux produits de base. Reconnaisant que

cette coopération pourrait revêtir diverses formes, elle souligne que celles-ci devraient tenir compte des caractéristiques et de la situation de chaque produit.

192. La Conférence recommande de chercher à améliorer le fonctionnement des marchés de produits de base, notamment par une plus grande transparence grâce à des échanges de vues et d'informations sur les plans d'investissement, les perspectives et les débouchés des différents produits. Les négociations de fond entre producteurs et consommateurs devraient se poursuivre en vue d'aboutir à des accords internationaux viables et plus efficaces, qui tiennent compte des tendances du marché, ou à d'autres arrangements, ainsi que de créer des groupes d'étude. À cet égard, il conviendrait de s'occuper en particulier des accords sur le cacao, le café, le sucre et les bois tropicaux. La Conférence souligne l'importance d'une participation totale et active des consommateurs et des producteurs aux accords et arrangements internationaux de produit. Il faudrait tenir compte des questions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, du transfert de technologie, des services associés à la production, à la commercialisation et la promotion des produits de base, ainsi que de considérations relatives à l'environnement.

193. Il conviendrait de renforcer la coopération entre producteurs et consommateurs, notamment en cas de stocks excessifs.

b) *Politiques nationales en faveur des produits de base*

194. La Conférence reconnaît que le renforcement de la contribution du secteur des produits de base au développement exige des pays qu'ils aient une politique intérieure et un cadre institutionnel qui encouragent la diversification et accentuent la compétitivité, notamment par la modernisation et la rénovation des structures correspondantes, et qui reconnaissent l'importance des facteurs du marché et de la concurrence.

195. Des stratégies globales relatives au secteur des produits de base devraient être mises en place dans le cadre d'un plan directeur macro-économique qui tienne compte de la structure économique d'un pays, de ses ressources et de ses débouchés. Ces stratégies, mises en oeuvre, le cas échéant, en tant qu'éléments d'un programme général de restructuration, devraient prévoir l'instauration de conditions nationales permettant d'encourager la mobilisation d'un financement intérieur et international; l'octroi d'incitations spécifiques à l'entreprise privée et à l'investissement privé; la mise en place et la maintenance d'infrastructures relatives aux produits de base en matière d'énergie, de transports et de communications; la prestation de services d'appui et de formation pour la mise en valeur des ressources humaines; et un appui aux programmes de recherche sur les produits de base.

196. Les stratégies devraient également englober des mesures permettant d'améliorer la compétitivité des exportations traditionnelles de produits de base, ainsi que des programmes et des actions visant à encourager la diversification horizontale et verticale, en particulier dans les pays qui sont encore trop dépendants de l'exportation de produits de base pour leurs recettes d'exportation. Il faudrait s'intéresser en particulier aux infrastructures fi-

nancières et physiques d'appui au commerce des produits de base. Il faudrait aussi évaluer et exploiter les nouvelles possibilités de commercialisation.

c) *Appui international aux politiques nationales relatives aux produits de base*

197. La Conférence reconnaît que la coopération internationale devrait effectivement compléter et soutenir les politiques nationales relatives aux produits de base. La coopération internationale pourrait prendre diverses formes : i) création d'un environnement économique et commercial international plus favorable; ii) autre soutien dans le domaine des produits de base; et iii) soutien direct aux stratégies nationales, notamment celles qui visent à réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des produits de base.

198. La Conférence reconnaît qu'un environnement économique extérieur favorable accroîtrait fortement la demande internationale de produits de base originaires des pays en développement et compléterait et accentuerait l'effet de politiques intérieures rationnelles. À cet égard, il convient que les pays développés adoptent des politiques propices à la croissance et à la stabilité globales.

199. La Conférence demande aux gouvernements des pays développés et aux organisations internationales compétentes des efforts concertés, y compris une coopération technique et financière suffisante et adéquate pour le développement des produits, afin de soutenir des politiques nationales appropriées relatives aux produits de base dans les pays en développement, ainsi que dans les pays en transition vers l'économie de marché.

200. La Conférence convient qu'il est urgent d'améliorer les conditions d'accès aux marchés pour les produits de base, notamment de supprimer progressivement les obstacles aux importations de produits de base, à l'état brut ou transformé, en provenance notamment des pays en développement, ainsi que de réduire sensiblement et progressivement les types de mesures de soutien qui favorisent une production non compétitive, telles que les subventions à la production et à l'exportation. Elle convient en outre qu'un meilleur accès aux marchés grâce à l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay contribuera à créer un environnement commercial international favorable.

201. La Conférence convient qu'il importe d'améliorer les apports de technologie aux pays en développement pour abaisser les coûts de production des produits de base et encourager le développement économique. Il conviendrait de favoriser la libre circulation des informations et des connaissances scientifiques pour rendre possibles les innovations et le transfert de technologie aux conditions qu'arrêteraient les parties intéressées. Les mesures d'appui prises à cet effet pourraient encourager une collaboration accrue entre les entreprises de pays développés et celles de pays en développement.

202. La Conférence affirme qu'un volume adéquat de ressources publiques bilatérales et multilatérales ainsi que de ressources privées, y compris l'investissement privé, est nécessaire pour financer des projets et des programmes appropriés de diversification et promouvoir et

développer des industries reposant sur les ressources locales, y compris des activités de services liés aux produits de base, éventuellement à travers la mise en place de mécanismes spéciaux. À cet égard, la Conférence se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991 concernant l'appui à la diversification de l'économie des pays africains.

203. La Conférence convient qu'il faudrait soutenir les efforts de renforcement des institutions, d'encouragement de l'entreprise, de diversification horizontale et de substitution des cultures, d'accroissement de la participation à la transformation, à la commercialisation et à la distribution, y compris le transport, ainsi que les efforts visant à réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des produits de base. Elle reconnaît qu'il est essentiel à cet égard de renforcer la coordination entre les gouvernements des pays donateurs et les institutions internationales. Cette coordination devrait éviter de fournir des avis contradictoires ainsi qu'un éventuel surinvestissement dans tel ou tel secteur.

204. La Conférence reconnaît que, pour les pays en développement, les déficits de recettes d'exportation de produits de base sont, à des degrés divers, un important obstacle à leurs efforts de développement. À cet égard, les pays bénéficiaires se félicitent de l'existence des mécanismes de financement compensatoire — à savoir la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, le Stabex et le Sysmin ACP-CEE de la Convention de Lomé, le mécanisme de la CEE pour les pays les moins avancés non membres du groupe ACP et le programme de financement compensatoire suisse. La Conférence invite les autres pays qui le jugeront bon à étudier la mise en place de dispositifs analogues et demandent aux gouvernements et aux institutions d'envisager d'apporter les améliorations nécessaires aux mécanismes existants.

205. La Conférence reconnaît qu'il importe d'étudier de nouvelles solutions pour réduire au minimum les risques découlant de l'instabilité des marchés des produits de base. Selon qu'il convient, il faudrait offrir aux pays en développement une assistance technique et des avis sur des mécanismes comme l'utilisation d'instruments financiers pour gérer les risques concernant les prix et autres risques liés aux produits de base.

206. La Conférence reconnaît que pour s'en remettre davantage aux forces du marché pour déterminer les prix internationaux des produits de base il faut que les mécanismes de formation des prix fonctionnent de manière efficace et transparente. En particulier, il est essentiel qu'aussi bien les acheteurs que les vendeurs aient pleinement confiance dans la capacité des bourses de produits de base d'établir des prix correspondant à la situation fondamentale de l'offre et de la demande. En l'occurrence, il convient de s'abstenir, notamment, de manipuler le marché.

d) *Fonds commun pour les produits de base*

207. La Conférence se félicite de l'entrée en activité du Fonds commun pour les produits de base, qui peut utilement contribuer à étayer la coopération internationale dans ce secteur. Elle préconise une participation

aussi large que possible au Fonds commun, dont les ressources devraient être pleinement exploitées. Les retards pris dans le versement des souscriptions au capital du Fonds risquent de faire obstacle à la réalisation des objectifs de ce dernier, aussi ces arriérés devraient-ils être réglés le plus tôt possible. Il convient d'accroître les ressources du deuxième compte du Fonds commun, notamment en versant dans les meilleurs délais les contributions volontaires annoncées. Il faut accélérer l'établissement et l'examen de propositions de projet appropriées, portant notamment sur la diversification, destinées à être financées par le deuxième compte. Tout devrait être fait pour que ce compte devienne pleinement opérationnel dès que possible, profite en particulier aux pays les moins avancés et soutienne les produits de base importants pour les pays en développement, notamment ceux des petits producteurs-exportateurs.

e) *Développement durable*

208. La Conférence reconnaît que les produits de base, étant des ressources naturelles, sont au cœur de la question du développement durable. Les points suivants pourraient être étudiés :

a) Comment faire pour que les prix des produits de base naturels et ceux des produits synthétiques concurrents reflètent le coût de la protection de l'environnement et la valeur des ressources;

b) Moyens d'accroître la compétitivité des produits naturels présentant des avantages du point de vue de l'environnement;

c) Comment rendre complémentaires le développement du secteur des produits de base, notamment grâce à la diversification, et la protection de l'environnement;

d) Octroi aux pays en développement d'une assistance internationale supplémentaire, financière et technique, pour la mise au point et le transfert de techniques permettant de résoudre des problèmes écologiques propres à la production et à la transformation des produits de base.

4. LE RÔLE DE LA CNUCED

209. La CNUCED devrait rester le principal forum et poursuivre ses efforts pour faciliter la coordination des activités de tous les organes s'occupant des produits de base, conformément à son mandat. Elle doit notamment faire périodiquement le point de la situation ainsi que des perspectives générales dans ce secteur, pour pouvoir définir et recommander aux gouvernements et institutions des mesures idoines.

210. En vue d'élaborer une politique internationale des produits de base pour les années 90, le secrétariat de la CNUCED devrait, dès que possible après la Conférence, entreprendre un examen approfondi de la situation et des perspectives concernant l'économie et la politique internationales dans ce domaine, compte tenu des orientations indiquées dans les sections précédentes, pour définir une éventuelle ligne d'action qui serait présentée au Conseil du commerce et du développement.

211. La Conférence réaffirme que la CNUCED devrait continuer à appuyer les efforts de diversification, de transformation, de commercialisation et de distribution,

en contribuant notamment à l'amélioration de l'information pour faciliter les décisions en matière d'investissement; elle devrait aussi soutenir les projets et les programmes de coopération technique, en particulier pour la mise en valeur des ressources humaines.

212. La Conférence estime que la CNUCED devrait suivre de très près le problème du manque à gagner subi par les pays en développement exportateurs de produits de base en raison des fluctuations du marché, ainsi que la question du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, en étudiant les mesures prises ou à prendre dans ce domaine. Son secrétariat devrait être attentif à l'évolution des divers mécanismes de financement compensatoire, ainsi qu'à leurs effets sur le développement du tiers monde.

213. Le secrétariat de la CNUCED devrait étudier divers mécanismes, notamment des mécanismes de protection des prix liés au marché — tels que marchés à terme, options, accords de *swap*, obligations indexées sur le prix des produits —, les obstacles à leur utilisation, y compris les risques souverains et le manque de solvabilité, ainsi que les moyens de les surmonter, en fournissant aussi des renseignements et une assistance dans ce domaine. Avec le concours d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux, un examen devrait être entrepris à la CNUCED en vue de : a) définir les conditions techniques et réglementaires pour encourager à la fois les acheteurs et les vendeurs de produits de base à utiliser au maximum les bourses de produits et b) faire des propositions à ce sujet. Cette analyse et ces propositions aideraient les gouvernements et les intéressés à prendre des décisions sur l'action à mener aux niveaux national et international.

214. La CNUCED devrait étudier systématiquement les liens entre la politique des produits de base, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et le développement durable, et fournir à cet égard des informations ainsi qu'une assistance technique.

215. La CNUCED devrait examiner les politiques nationales, en vue d'accroître la compétitivité du secteur des produits de base et d'assurer la compatibilité des mesures prises avec les tendances à long terme du marché.

F. — Suivi du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

216. Il faut accorder une attention particulière à la relance et à l'accélération de la croissance ainsi qu'au développement soutenu des pays les moins avancés. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés doit être appliqué pleinement et efficacement par tous les intéressés, dans les délais voulus. Dans le cadre du partenariat pour le développement qui sous-tend ce programme, les PMA sont responsables au premier chef de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques judicieuses devant favoriser leur croissance et leur développement, y compris des politiques visant à l'éradication de la pauvreté, et leurs partenaires ont accepté la responsabilité de les soutenir dans cette tâche.

217. Tous les PMA devraient donc redoubler d'efforts pour appliquer des politiques et des mesures nationales conformes au Programme d'action, en suivant pour cela une politique macro-économique propice à une croissance soutenue à long terme et à un développement durable et en s'employant à encourager l'initiative individuelle et la participation générale de la population au développement, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi qu'à élargir et moderniser la base économique. Leurs partenaires de développement devraient honorer effectivement et sans délai les engagements pris en vertu du Programme d'action dans tous les domaines, de l'appui international, notamment l'APD, l'allégement de la dette et le commerce extérieur. La Conférence réaffirme que les efforts visant à fournir une assistance financière aux pays d'Europe centrale et orientale n'affaibliront pas les engagements pris par la communauté internationale d'assurer l'application effective du Programme d'action.

218. La Conférence réaffirme que l'appui financier extérieur aux efforts nationaux et à des politiques appropriées devrait être à la fois suffisant en volume et en qualité et efficace en termes d'affectation des ressources, eu égard aux besoins et aux priorités en matière de développement des différents PMA. Elle réaffirme également qu'il faudrait substantiellement accroître le niveau global de l'appui extérieur fourni aux PMA, en tenant compte des pays qui ont récemment été ajoutés à la liste. Dans ce contexte, la Conférence prend note du rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/359). Les pays donateurs réaffirment qu'ils sont déterminés à exécuter les engagements souscrits dans le Programme d'action en matière d'APD en faveur des 41 PMA inscrits sur la liste des pays les moins avancés au moment de la Conférence de Paris de 1990. Pour ce qui est des conséquences de l'inscription de six nouveaux pays sur cette liste, le Conseil du commerce et du développement devrait, à sa session de printemps de 1992, lors de l'examen des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, étudier les incidences d'un ajustement approprié des engagements figurant dans le Programme concernant les objectifs et les niveaux d'APD. Le Conseil d'administration du PNUD est également invité à envisager d'ajuster les allocations totales de CIP aux PMA en fonction de l'inscription de nouveaux pays sur la liste. Il conviendrait enfin d'ajuster selon qu'il convient le niveau d'accroissement de 20 % par an des ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies demandé dans le Programme d'action.

219. Depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris en septembre 1990, un certain nombre d'événements se sont produits qui ont eu des conséquences préjudiciables pour les efforts de développement de nombreux PMA. La guerre du Golfe a entraîné une perte de recettes d'exportation et un manque à gagner en rapatriements de salaires, des dépenses du fait du retour de travailleurs migrants et des hausses temporaires du coût des importations. Les changements en Europe centrale et orientale ont entraîné dans certains cas des pertes de marché d'exportation et d'assistance financière et technique. Tout en tenant compte des mesures qui ont déjà été prises et tout en reconnaissant que ces événements ainsi que d'autres ont touché les PMA à des degrés divers, la

Conférence considère que les incidences globales de cette situation méritent une attention particulière.

220. À cet égard, la Conférence a identifié les domaines d'action prioritaire ci-après :

a) Pour de nombreux PMA, les problèmes de la dette extérieure continuent de constituer l'un des plus graves obstacles à leur croissance économique et à leur développement. En ce qui concerne la dette bilatérale publique, la Conférence se félicite des mesures récemment prises par le Club de Paris pour accorder un allègement plus généreux aux pays surendettés les plus pauvres. Elle applaudit aux efforts actuellement déployés pour appliquer des mesures inspirées des conditions de la Trinité-et-Tobago en tenant dûment compte de la capacité de paiement de ces pays et de façon qu'il en résulte un appui supplémentaire aux efforts de réforme économique qu'ils réalisent. La Conférence se félicite également des réductions substantielles de la dette bilatérale accordées par certains pays créanciers et encourage d'autres, en mesure de le faire, à agir dans le même sens. La Conférence note que de nombreux pays ont suivi la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978, en annulant la dette d'aide publique au développement ou en accordant un allègement équivalent. Tous les donateurs qui n'ont pas encore pris de telles mesures sont instamment priés de le faire, à titre prioritaire.

b) La Conférence demande aussi instamment à la communauté internationale d'envisager de prendre les mesures indiquées dans les paragraphes pertinents de la section A de la quatrième partie du présent rapport pour remédier aux problèmes des PMA en ce qui concerne la dette multilatérale, les arriérés de paiements et la dette commerciale.

c) Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, une attention spéciale devrait être accordée à la situation et aux problèmes particuliers des PMA, s'agissant, notamment, d'élargir l'accès des produits de ces pays moyennant l'élimination, le cas échéant, des obstacles tarifaires et non tarifaires, de libéraliser le plus largement possible le commerce des textiles et des vêtements en leur faveur, de prévoir d'éventuelles modalités pour l'application d'un traitement spécial aux produits tropicaux intéressant particulièrement les PMA et, pour les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, d'appliquer par anticipation les concessions NPF présentant un intérêt particulier pour les PMA.

d) La Conférence demande aux pays donateurs de préférences d'appliquer d'urgence dans leur intégralité les dispositions pertinentes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action concernant l'adoption de mesures préférentielles en faveur des PMA et demande instamment qu'une attention particulière soit portée aux produits présentant un intérêt à l'exportation pour ces pays, s'agissant en particulier de leur accorder l'admission en franchise.

e) Compte tenu de la faiblesse persistante des marchés des produits de base exportés par les PMA, la communauté internationale devrait appuyer les efforts des PMA en matière de diversification, de transformation et de participation à la commercialisation de leurs produits

en leur fournissant une assistance financière et technique adéquate.

f) La Conférence reconnaît que les déficits de recettes d'exportation de produits de base sont, à des degrés divers, un important obstacle aux efforts de développement des pays les moins avancés. À cet égard, les pays bénéficiaires se félicitent des mécanismes de financement compensatoire existants — à savoir la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, le Stabex et le Sysmin ACP-CEE de la Convention de Lomé, le mécanisme de la CEE pour les pays les moins avancés non membres du groupe ACP et le programme de financement compensatoire suisse. La Conférence invite d'autres pays, s'ils le jugent approprié, à envisager d'adopter des mécanismes analogues et demande aux gouvernements et aux institutions d'envisager d'apporter les améliorations nécessaires aux mécanismes existants.

g) La Conférence se félicite de la proposition d'organiser un colloque entre les PMA et les États membres de la Communauté des États indépendants (CEI) afin d'étudier les moyens de promouvoir leur coopération économique.

221. Il faudrait continuer d'accorder une assistance humanitaire adéquate aux PMA aux prises avec de graves problèmes de réfugiés, de migration et de déplacement de population dus à des catastrophes naturelles et à des catastrophes causées par l'homme.

222. Les pays donateurs et les institutions multilatérales de financement et de développement compétentes devraient envisager de fournir aux PMA insulaires ou sans littoral une assistance financière et technique adéquate sous la forme de dons et de prêts à des conditions de faveur pour le développement, la maintenance et l'amélioration de leurs infrastructures et services de transport en transit.

223. Pour ce qui est de la dette commerciale, la CNUCED devrait, en collaboration avec les institutions compétentes, les PMA, les pays donateurs, les créanciers et les organisations non gouvernementales (ONG), réunir un groupe d'experts chargé d'examiner les questions concernant la dette commerciale des PMA.

224. Il faudrait continuer de fournir un appui adéquat aux réformes engagées dans de nombreux PMA pour créer des conditions plus propices aux investissements étrangers privés.

225. Comme l'a reconnu la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'instabilité intérieure dans certains PMA a eu des conséquences néfastes sur leur développement. La fin de la guerre froide et les progrès récemment accomplis dans le règlement de conflits régionaux pourraient offrir la possibilité de réduire cette instabilité. Il faudrait encourager les PMA intéressés à déployer des efforts résolus pour créer des conditions propices à la réactivation de leur développement. Il faudrait que la communauté internationale continue d'appuyer effectivement ces efforts et aide les pays considérés à redresser et reconstruire leur économie.

226. La Conférence souligne l'importance du mécanisme de surveillance, de suivi et d'examen prévu dans le Programme d'action et réaffirme le rôle confié dans ce domaine à la CNUCED et au Conseil du commerce et du développement dans le Programme d'action, puis par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/206 du 21 décembre 1990. Elle invite tous les gouvernements, la CNUCED et les autres organes, organismes et institutions du système des Nations Unies à engager rapidement des préparatifs appropriés pour que l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action prévu pour 1995 soit efficace et complet. Conformément à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 46/156 du 19 décembre

1991, a prié le Secrétaire général de réunir des ressources extrabudgétaires pour financer la participation d'un représentant de chaque PMA à l'examen annuel mené par le Conseil, la Conférence prie instamment les gouvernements et organismes donateurs d'envisager de fournir des ressources appropriées à cette fin.

227. Les problèmes des PMA devraient rester une question prioritaire pour toutes les instances internationales compétentes. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir prochainement est invitée à accorder une attention particulière aux deux problèmes connexes que constituent la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans les PMA.

Cinquième partie

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

228. Le renforcement de la coopération économique entre pays en développement est depuis longtemps considéré comme un aspect important des efforts visant à promouvoir la croissance économique, l'amélioration des capacités technologiques et l'accélération du développement dans ces pays, à qui elle permettrait de tirer un meilleur parti des complémentarités latentes de leurs économies, de mobiliser plus largement et plus efficacement leurs ressources, d'avoir accès à des ressources et des connaissances supplémentaires et de peser plus lourdement dans les négociations pour mieux défendre leurs intérêts communs.

229. L'évolution récente de l'environnement politique et économique mondial a encore accru l'importance de la coopération économique entre pays en développement dans toute stratégie globale de développement. Dans le contexte nouveau des réformes axées sur le marché et des stratégies de croissance à vocation exportatrice mises en œuvre par la plupart des pays en développement, la coopération économique entre pays en développement devrait aussi être considérée comme un moyen pour ces pays de s'intégrer dans l'économie mondiale et d'accroître leur capacité de produire, de réaliser des économies d'échelle et de devenir compétitifs au niveau international.

230. L'optimisme régnait dans les années 70 quant au potentiel de la coopération économique entre pays en développement, mais les résultats des années 80 n'ont pas répondu aux espérances. Les groupements d'intégration de toutes les régions ont été assaillis de difficultés. Leur cadre institutionnel et leurs mécanismes de coopération se sont révélés insuffisants pour faire face à la crise que traversaient les pays membres dans le secteur extérieur. Le commerce entre pays en développement a reculé et les mécanismes de paiement, de compensation et de crédit ont fonctionné au ralenti. Les échanges et les relations économiques Sud-Sud demeurent le maillon le plus faible de la chaîne des relations économiques internationales.

231. Malgré tout, la volonté de soutenir la coopération économique entre pays en développement n'a pas faibli ces dernières années, et un nouvel élan a été imprimé à l'intégration aux niveaux régional et sous-régional. Presque tous les groupements sous-régionaux et régionaux ont pris des mesures pour améliorer leurs instruments de coopération et pour les adapter aux réalités nouvelles. On prend actuellement davantage conscience du lien qui devrait exister entre les politiques nationales de développement et les objectifs d'intégration à long terme.

232. L'essor du commerce, qui est au centre des efforts de coopération déployés au sein des groupements, passe avant tout par l'abaissement des droits de douane, la suppression des obstacles non tarifaires, l'adoption de procédures douanières plus transparentes et plus simples, la coordination des politiques macro-économiques pour assurer la convergence nécessaire des tendances nationales en matière de prix ainsi que la stabilité des taux de change, l'établissement de mécanismes efficaces de compensation et de paiement et l'amélioration de l'infrastructure physique. Les pays qui participent aux arrangements de coopération régionale et autre entre pays en développement devraient redoubler d'efforts dans tous ces domaines.

233. À l'échelle interrégionale, la Réunion ministérielle sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui a eu lieu à Téhéran au cours de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept organisée en novembre 1991 en préparation de la huitième session de la Conférence, a adopté une déclaration annonçant le lancement de la deuxième série de négociations sur le système global de préférences commerciales. Les participants ont insisté à ce propos sur la contribution que pouvait apporter la coopération économique entre pays en développement au commerce et au développement des pays les moins avancés, compte tenu en particulier de la disposition de l'accord sur le SGPC prévoyant un traitement spécial en faveur de ces derniers, et ils ont instamment recomman-

dé de continuer à prendre, en application de cette disposition, des mesures concrètes en faveur des PMA.

234. Les groupements de pays en développement ont redoublé d'efforts pour obtenir un appui financier international en faveur de programmes et de projets de coopération économique. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre et de renforcer la coopération économique entre pays en développement, mais la communauté internationale devrait jouer un rôle important dans le succès de cette coopération en fournissant une assistance financière et technique et d'autres formes d'appui à des programmes et projets particuliers de coopération économique mis en œuvre par des groupements d'intégration interrégionaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'à des projets régionaux d'infrastructure dans des domaines comme l'environnement, les communications et les transports, afin de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer le commerce et les relations économiques Sud-Sud.

235. Les exigences de l'ajustement structurel ne doivent pas faire perdre de vue les objectifs d'intégration à long terme. Les programmes d'ajustement financés par des sources bilatérales et multilatérales devraient tenir compte, dans toute la mesure possible, des incidences des aménagements de structures sur la coopération et l'intégration régionales. De même, l'allocation de ressources au titre de l'aide devrait étayer les efforts de libéralisation des échanges régionaux entre pays en développement. La communauté internationale, en particulier les pays développés, devraient soutenir les efforts faits par les groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement pour promouvoir et encourager l'entreprise et l'initiative.

236. Les organismes des Nations Unies devraient également renforcer leurs services consultatifs et autres formes d'assistance technique à l'appui de la coopération économique entre pays en développement. À cet égard,

la CNUCED devrait jouer un rôle important dans les efforts visant à faire progresser la coopération et l'intégration économiques sous-régionales, régionales et interrégionales entre pays en développement.

237. Il faut poursuivre les travaux sur les principaux obstacles et freins à la progression des échanges entre pays en développement; le secrétariat et le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devraient étudier les avantages que pourraient tirer les pays en développement d'un abaissement des obstacles tarifaires et d'une amélioration de la coordination de leurs politiques.

238. L'élimination de tous les obstacles et freins au commerce entre les pays en développement permettrait à ce commerce de prospérer et de réaliser son potentiel. Il s'agirait en l'occurrence d'éliminer les obstacles de toutes sortes, de remédier à l'insuffisance de l'information commerciale, des réseaux de commercialisation et des moyens de transport, et de supprimer les entraves monétaires et financières. Pour ce qui est de ces dernières, les actuels mécanismes nationaux et régionaux de financement du commerce jouent un rôle important. Toutefois, il faudrait continuer de renforcer leurs ressources et leur capacité de financement à moyen terme et à long terme. Il est instamment demandé au secrétariat de la CNUCED de continuer d'aider, selon qu'il convient, par des études, par l'apport de compétences et par une assistance technique dans les limites de son mandat, les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer et développer leurs mécanismes nationaux de financement. À cet égard, le PNUD et d'autres institutions de financement, ainsi que les pays donateurs, sont invités à soutenir financièrement l'exécution des projets pertinents.

239. Tous les pays et toutes les institutions compétentes sont invités à coopérer pleinement avec le Secrétaire général de la CNUCED dans les consultations qu'il tiendra sur la possibilité de créer un mécanisme interrégional de financement du commerce, en laissant à toutes les parties concernées suffisamment de temps pour parvenir à des conclusions et à des décisions en la matière.

B. — AUTRES TEXTES ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE

1. Conférence mondiale sur les produits de base

La Conférence reconnaît que la baisse du prix réel de la plupart des produits de base, le fait que les pays en développement restent en général fortement tributaires des exportations de produits de base pour leurs recettes en devises et les distorsions sur les marchés de ces produits exigent une analyse globale et une approche nouvelle et prospective.

Elle note la proposition de la Colombie tendant à envisager de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base, qui réunirait producteurs, consommateurs, entreprises de commercialisation et autres agents économiques et qui serait organisée par la CNUCED, et elle reconnaît que cette conférence pourrait contribuer à

l'élaboration d'une stratégie internationale cohérente dans le domaine des produits de base, tenant compte des problèmes particuliers rencontrés dans certains secteurs de produit.

En conséquence, la Conférence décide d'inviter le Secrétaire général de la CNUCED à tenir des consultations sur la question d'une conférence mondiale sur les produits de base. Elle prie, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement, la Commission permanente des produits de base d'entreprendre une analyse globale des politiques relatives aux produits de base et d'étudier de nouvelles façons, dans une optique de mar-

ché, de concevoir ces politiques. Cet examen viserait à trouver les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement et une transparence accrue des marchés de produits de base, de diversifier davantage le secteur de ces produits dans les pays en développement, à l'intérieur d'un cadre macro-économique tenant compte de la structure économique, des ressources et des débouchés du pays, et de mieux gérer les ressources naturelles en prenant en considération les impératifs du développement durable.

Sous réserve que les consultations du Secrétaire général de la CNUCED et les délibérations de la Commission permanente des produits de base aboutissent et que s'y dégage une large convergence de vues quant aux résultats attendus de cette Conférence, le Conseil du commerce et du développement devrait décider de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base sous les auspices de la CNUCED.

2. *Message de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session adressé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie à Carthagène pour sa huitième session, accorde un rang de priorité élevé à l'accélération d'un développement écologiquement viable et durable. Nous voulons accroître le bien-être des générations actuelles, tout en veillant à ce que les générations futures puissent satisfaire leurs propres besoins.

Nous nous félicitons de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui se tiendra en juin à Rio de Janeiro; elle intègre les deux importantes notions d'environnement et de développement d'une façon globale et dynamique, et nous invitons tous les participants à contribuer à son succès.

La CNUCED occupe, au sein du système des Nations Unies, une position privilégiée pour l'analyse des politiques relatives aux domaines interdépendants du commerce et du développement et de la protection de l'environnement, ainsi que pour la formation d'un consensus sur ces politiques. La Conférence insiste sur les mesures

qui ont déjà été prises pour intégrer la notion de développement durable dans tous les aspects des activités de la CNUCED. La Conférence, à sa huitième session, est convenue que le développement durable serait l'une des principales orientations des activités de l'organisation. Elle a défini, pour celle-ci, des objectifs concernant les mesures relatives à l'environnement et les règles commerciales, les ressources pour la protection de l'environnement et pour le développement, les écotechnologies et la gestion des ressources naturelles. Elle a également accordé à l'atténuation de la pauvreté une place prépondérante dans les activités futures de la CNUCED. Ce sont là des avancées notables dans la voie d'une bonne gestion nationale et internationale des ressources de la planète, au bénéfice de l'humanité tout entière.

Une CNUCED revitalisée pourrait contribuer à la mise en oeuvre des programmes d'action qui seront adoptés par la CNUED à Rio de Janeiro. Nous sommes prêts à apporter à nos structures intergouvernementales toutes les adaptations supplémentaires qui pourraient être nécessaires à cet effet.

C. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

170 (VIII). Pouvoirs des représentants à la huitième session de la conférence

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁷.

238^e séance plénière
24 février 1992

¹⁷ Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, distribué sous la cote TD/363, est reproduit dans l'annexe VII.

171 (VIII). Expression de gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Colombie

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Réunie en sa huitième session à Carthagène, sur l'invitation du Gouvernement de la République de Colombie,

Vivement reconnaissante de cette invitation et des efforts considérables qu'ont déployés le Gouvernement et le peuple colombiens pour préparer et organiser la Conférence, ainsi que du succès de ces efforts,

Notant avec satisfaction les services efficaces et complets mis à la disposition de la Conférence au Centre de conférences de Carthagène,

Notant également avec reconnaissance la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité que le peuple colombien et la ville de Carthagène ont réservés à tous les participants à la Conférence,

1. *Note avec une grande satisfaction la contribution précieuse du gouvernement hôte aux résultats prometteurs de la Conférence;*

2. *Exprime sa sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple colombiens pour la généreuse hospitalité qu'ils ont offerte aux participants à la Conférence et pour les sentiments d'amitié qui leur ont été témoignés par tous;*

3. *Prie le Président de la Conférence de transmettre ces sentiments au Président de la République de Colombie et, à travers lui, au peuple colombien.*

*239^e séance plénière
25 février 1992*

Deuxième partie

RÉSUMÉ DES DÉBATS

I. — Débat général

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Le débat général a commencé à la 222^e séance plénière de la Conférence, le 10 février 1992, et s'est terminé à la 238^e séance plénière, le 21 février 1992. Au cours du débat général, la Conférence a entendu des déclarations faites par les chefs de délégation de pays participants, des chefs de secrétariat ou des représentants de plusieurs commissions régionales et institutions spécialisées des Nations Unies, des chefs de département du Secrétariat de l'ONU, des représentants d'organismes intergouvernementaux et des observateurs d'organisations non gouvernementales, ainsi que par d'autres représentants et observateurs¹⁸.

A. — Pays¹⁹

2. Le représentant de l'*Afghanistan* a fait observer que les années 80 s'étaient caractérisées par un ralentissement de l'activité économique mondiale. Pour les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, ces dix années avaient été marquées par des crises, des occasions manquées et des bouleversements.

3. La politique protectionniste suivie par les pays développés, conjuguée à d'autres problèmes, avait nui aux intérêts commerciaux et au développement des pays du tiers monde. Les PMA, en particulier, en avaient grandement pâti et le volume de leurs échanges commerciaux avait fortement diminué. De ce fait, la charge de leur dette s'était accrue dans des proportions alarmantes et plus de la moitié d'entre eux étaient sur ce plan dans une situation de détresse. L'aide publique au développement n'avait pas été suffisante pour venir à bout des problèmes rencontrés par les pays en développement, et tout spécialement par les PMA. On avait fondé des grands espoirs dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, mais contrairement aux attentes, ses objectifs essentiels n'avaient pas été atteints et le nombre des PMA était passé de 31 en 1981 à 42 en 1990. Cette même année, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés avait été approuvé; il prévoyait des mesures concrètes pour relancer le développement des PMA et l'*Afghanistan* espérait sincèrement qu'il serait appliqué.

4. La CNUCED avait joué — et continuerait de jouer — un rôle positif en contribuant à atténuer les difficultés des pays en développement. Elle constituait un instrument important de la coopération internationale au service du commerce et du développement, en particulier pour les pays du tiers monde. Elle disposait en outre d'un avantage comparatif manifeste en tant qu'organe intergouvernemental essentiel servant à lancer de nouvelles idées sur le développement.

5. Il fallait mobiliser des ressources supplémentaires pour réduire la dette commerciale des PMA. Le système commercial international était loin d'être sain, sûr et équitable, et, dans ses délibérations, la Conférence se devait d'aborder les problèmes rencontrés par les PMA dans le domaine du commerce international.

6. La technologie était un moyen potentiellement prometteur d'améliorer les conditions et le niveau de vie. Il fallait que les fruits du développement technologique soient mis à la disposition de tous les pays et répartis entre tous pour assurer une économie mondiale saine, sûre et équitable. Le ralentissement des flux de technologie vers les pays en développement était à cet égard fort préoccupant. La technologie devenait de plus en plus un élément déterminant du commerce et du développement.

7. Les activités de services, telles que les transports, les communications, la banque, les assurances, la santé et l'éducation, jouaient depuis longtemps un rôle important dans le fonctionnement de l'économie. Or, l'aide à des conditions de faveur pour le développement d'une infrastructure de services de base, notamment dans les PMA, faisait cruellement défaut.

8. L'évolution survenue dans le secteur des produits de base au niveau mondial avait eu des effets néfastes pour les pays en développement exportant ces produits, et en particulier pour les PMA. La communauté internationale n'avait pas suffisamment prêté attention au problème de l'affaissement des prix des produits de base. Il fallait tenir dûment compte des difficultés rencontrées par ce secteur dans les pays les moins avancés et prendre des mesures pour mettre un terme à la pratique pernicieuse consistant à abaisser les prix des produits exportables.

9. L'*Afghanistan* était aux prises avec une situation difficile en raison des effets dramatiques et dévastateurs du long conflit qu'il avait connu. Treize années de guerre civile avaient anéanti la plupart des infrastruc-

¹⁸ Pour la liste des orateurs du débat général, voir l'annexe II.

¹⁹ Les déclarations sont présentées dans l'ordre alphabétique anglais.

tures physiques, sociales et économiques du pays, déraciné des millions de familles et entraîné des souffrances humaines sans précédent ainsi que des pertes économiques et matérielles considérables. L'Afghanistan avait pris diverses mesures pour stimuler l'activité du secteur privé et il fallait espérer que des pays tireraient parti du climat d'investissement instauré au niveau national, en créant des entreprises sous la forme d'entités indépendantes ou d'opérations conjointes.

10. Le représentant de l'Algérie a dit que la tenue de la présente session de la Conférence coïncidait avec de profonds changements dans les relations internationales. La fin de la guerre froide avait ouvert la voie au désarmement, mais n'avait en aucune façon éliminé les préoccupations des pays en développement. Les années 80 s'étaient achevées sur le constat d'un accroissement de la pauvreté et de la misère, en particulier en Afrique. Le scandale des transferts négatifs nets de ressources des pays en développement vers les pays développés persistait, et d'autres facteurs négatifs — stagnation de l'APD, diminution des apports financiers et des investissements privés, baisse des prix des produits de base, montée du protectionnisme — avaient considérablement limité les résultats des efforts déployés par les pays en développement. Le déficit global d'épargne empêchait de répondre aux besoins tant des pays en développement que des pays d'Europe centrale et orientale ayant entrepris de s'adapter à l'économie de marché.

11. Les efforts réalisés par les pays en développement pour trouver eux-mêmes les moyens de surmonter la crise qu'ils traversaient et les lourds sacrifices qu'ils avaient consentis, souvent à un coût social extrêmement lourd, n'avaient pas donné les résultats escomptés. La situation en Afrique, qui comptait désormais plus des deux tiers des pays les moins avancés, était dramatique et encore aggravée par des catastrophes naturelles et l'absence de mesures de la part de la communauté internationale, en particulier dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, pour enrayer le déclin.

12. La dette extérieure, et le service de cette dette, représentait une charge insupportable pour les pays en développement et faisait obstacle à la relance de leur économie. Des solutions avaient certes été proposées, en particulier pour les pays les moins avancés, mais elles restaient fragmentaires. Les institutions financières devaient encourager et aider les pays qui consentaient des sacrifices importants pour honorer leurs engagements, souvent au détriment de leur stabilité intérieure. Des solutions réalistes et équitables pour toutes les parties devaient être recherchées en commun; l'Algérie soutenait donc la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

13. La démocratie et le développement étaient liés, mais si la démocratie était un facteur de développement, le développement était quant à lui la condition *sine qua non* d'une réelle démocratie.

14. L'Algérie considérait que la CNUCED était — eu égard à son mandat et à l'universalité de sa composition — une instance privilégiée pour l'examen des ques-

tions de commerce et de développement et la recherche de solutions concertées aux problèmes de l'économie mondiale. La CNUCED ne devait pas être marginalisée ou affaiblie; au contraire, il fallait en renforcer les capacités pour promouvoir une véritable coopération internationale, une participation plus équitable des pays en développement au commerce international et de meilleures perspectives de croissance pour ces pays. La CNUCED devait également intégrer — pour en devenir l'instance privilégiée — la dimension Sud-Sud de la coopération internationale.

15. Le représentant de l'Argentine a déclaré qu'au moment où les problèmes et l'économie prenaient une dimension planétaire, il était essentiel d'établir les « règles du jeu » d'un ordre mondial empêchant la discrimination ou l'exclusion et encourageant la pleine participation de tous les pays à l'économie internationale qui s'unifiait rapidement depuis la fin de la guerre froide.

16. La tâche qui attendait la CNUCED — plus précisément les États membres, et non le secrétariat — avait radicalement changé. La nouvelle situation économique internationale était caractérisée par quatre grands éléments. Premièrement, la fin des conflits idéologiques, politiques et militaires ne s'était pas accompagnée d'une évolution analogue dans le domaine économique; au contraire, les règles du jeu multilatérales s'étaient désagrégées, avec une perte d'intérêt pour la coopération économique internationale, et il y avait des risques réels de tension Nord-Sud à l'avenir. Deuxièmement, l'accélération de la mondialisation économique était loin de faciliter l'établissement d'un système multilatéral vraiment juste et équitable, reposant sur des règles acceptées par tous, car elle allait paradoxalement de pair avec une compartimentation des relations commerciales. Troisièmement, de nombreux pays en développement procédaient à des ajustements structurels fondés sur les principes de l'économie de marché et, pour la première fois dans l'histoire, le mouvement de libéralisation du commerce avait pour moteur non pas les pays industrialisés, mais les pays auparavant opposés à cette libéralisation.

17. Quatrièmement, le débat sur les relations économiques internationales visait à mettre fin au traitement défavorable des pays en développement, mais non à leur accorder un traitement particulièrement favorable. Il y avait eu une montée du protectionnisme dans les pays développés, par le biais d'obstacles non tarifaires, de subventions et de mesures relevant de la « zone grise ». Deux secteurs essentiels — l'agriculture et les textiles —, dont la libéralisation entraînerait une forte augmentation des exportations des pays en développement, avaient été exclus de la discipline commerciale multilatérale. L'Argentine se félicitait donc de la déclaration faite à la présente session de la Conférence par le ministre allemand de la coopération économique (voir ci-dessous par. 194), qui avait reconnu que les subventions à la production et aux exportations agricoles dans les pays industrialisés étaient contraires aux obligations internationales de ces pays.

18. Ces dernières années, on avait observé une convergence de vues croissante sur les mesures à prendre dans le domaine politique et économique. L'Argentine représentait un bon exemple de ce changement

d'optique. Le gouvernement avait radicalement modifié sa politique en vue d'instaurer une économie pleinement concurrentielle, avec un minimum d'intervention de l'État. Les échanges avaient été libéralisés unilatéralement, les obstacles à l'investissement démantelés, la propriété intellectuelle protégée, des entreprises d'État privatisées, les activités économiques déréglementées et le secteur public restructuré. L'intégration économique régionale (MERCOSUR)²⁰ faisait partie intégrante de cette nouvelle politique.

19. L'Argentine estimait qu'un nouvel ordre économique international devrait reposer sur un partenariat comportant à la fois des droits et des obligations pour toutes les parties et leur permettant de participer à l'application d'accords fondamentaux destinés à harmoniser les politiques nationales pour parvenir à un développement durable dans tous les pays. Il fallait pour cela que tous les États conviennent de mettre un terme à l'unilatéralisme et à la discrimination.

20. La CNUCED devait être revigorée et il fallait donner à ses travaux des orientations réalistes et équilibrées. Il était également nécessaire d'abandonner l'idée selon laquelle certains pays demandaient et d'autres donnaient. Les travaux de la CNUCED devaient être fondés sur l'analyse, la discussion et des négociations véritables — et non pas purement théoriques — concernant les problèmes complexes du développement. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pouvaient mettre leur propre expérience au service de ce débat et, ainsi, l'enrichir. La Conférence devait définir, à l'intérieur de chacun des grands thèmes examinés, les questions concrètes sur lesquelles la CNUCED exercerait son action immédiate. En tant que forum universel pour l'examen des problèmes de développement, la CNUCED ne faisait nullement double emploi avec d'autres organisations plus spécialisées et n'empiétait pas sur leurs domaines de compétence particuliers.

21. Le représentant de l'Australie a déclaré que le meilleur moyen de réaliser le développement économique et de renforcer une intégration mutuellement avantageuse dans l'économie mondiale était de favoriser la libéralisation du commerce et des courants d'investissements. L'expérience des anciens pays à économie planifiée avait révélé les avantages de l'ouverture en matière économique et montré qu'il fallait veiller à ce que les individus participent le plus largement possible à l'activité économique, et à ce que les gouvernements adoptent des mesures propres à assurer ces conditions.

22. Pour l'Australie, la question fondamentale, à la présente session de la Conférence, était la revitalisation de la CNUCED, qui nécessitait une réforme institutionnelle de la structure et des méthodes de travail. La CNUCED devait faciliter le rôle de l'ONU en favorisant une coopération plus grande aux fins de la croissance économique globale et du développement. Elle ne faisait pas l'objet d'un traitement spécial : c'était tout le système des Nations Unies qui devait devenir plus efficace,

plus productif et plus comptable. Il fallait prendre et appliquer dès que possible des décisions quant aux réformes qui s'imposaient.

23. L'Australie tenait à souligner l'importance de la libéralisation du commerce et de l'accès aux marchés pour la croissance économique et le développement de tous les pays. C'était pourquoi elle souhaitait vivement que les négociations d'Uruguay aboutissent rapidement, sur la base du projet d'acte final. Le cadre du GATT était le seul moyen de défense réel contre les pratiques commerciales agressives des grandes puissances commerciales, et ses mécanismes de règlement des différends la seule voie de recours. La Conférence devait donc envisager les mécanismes grâce auxquels la CNUCED pourrait compléter les travaux du GATT.

24. À cette fin, la CNUCED devait rehausser sa fonction d'analyse, ce qui lui permettrait de mieux jouer son rôle en tant qu'organe où étaient examinées en connaissance de cause les questions relatives au commerce et les questions connexes. En procédant de la sorte, on aurait le maximum de chances de voir un consensus se dégager au sein de la CNUCED quant à la nécessité de poursuivre tel ou tel programme d'action ou de mobiliser l'organisation sur certaines questions. Si les travaux de la CNUCED venaient compléter ceux d'autres organismes, les membres pourraient disposer d'une plus vaste gamme de moyens d'action pour atteindre des objectifs spécifiques concernant le commerce, l'économie et la politique de développement.

25. Les produits de base — domaine dont la CNUCED pourrait s'occuper de façon plus fructueuse — jouaient un rôle appréciable dans le développement de l'économie de l'Australie, dont la position coïncidait avec celle de nombreux pays en développement. L'Australie insistait sur l'importance que revêtait, pour tous les exportateurs de produits de base, la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés, à la réduction des mesures de soutien intérieur et à la réduction sensible des subventions à l'exportation. Beaucoup de pays en développement étant également importateurs de produits de base, une telle libéralisation du système commercial serait dans leur intérêt du point de vue économique, de même que dans celui des pays développés. Selon l'Australie, il y avait lieu de se féliciter de ce que les accords internationaux de produit portent désormais presque tous essentiellement sur la transparence du marché et l'échange d'informations : les tentatives d'« inflexion » de force le marché s'étaient révélées inévitablement futiles et contreproductives.

26. L'Australie se réjouissait de l'attention qu'accordaient les pays en développement aux mesures d'ouverture du marché, à la promotion de l'activité du secteur privé et à l'esprit d'entreprise. Une fois l'économie mondiale sortie de la récession actuelle, la CNUCED pourrait utilement jouer un rôle en épaulant, grâce à l'assistance technique, les efforts faits par les pays en développement pour appliquer des politiques et des mesures pratiques.

27. L'Australie participait activement à un certain nombre d'associations recoupant plusieurs groupes et avait tiré profit d'une coopération active de ce type entre

²⁰ Marché commun du Sud (voir Traité relatif à la création d'un marché commun entre la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, document A/46/155, annexe, article premier).

pays se situant à des niveaux de développement différents; elle se félicitait donc du consensus de plus en plus large qui se dégagait quant à la nécessité de renoncer aux structures de groupe rigides de la CNUCED. Le Groupe de Cairns²¹ — dont 10 des 14 membres étaient des pays en développement — était un excellent exemple d'une coopération plus productive que le traditionnel débat Nord-Sud. Le processus de coopération économique Asie-Pacifique²² en était un autre. L'Australie considérait que les associations coopératives de ce type constituaient un modèle de coopération entre les nations, qui était nécessaire pour instaurer le nouveau partenariat pour le développement vers lequel tendait la présente session de la Conférence, partenariat sur lequel reposait une revitalisation de la CNUCED ardemment souhaitée par l'Australie.

28. Le représentant de l'Autriche a dit que si des changements institutionnels étaient déjà en cours à la CNUCED, beaucoup restait néanmoins à faire, et que la présente session de la Conférence offrait précisément l'occasion de poursuivre les réformes. La CNUCED devait redevenir une organisation pionnière de la réflexion sur le développement. La création d'institutions de qualité était motivée par des besoins considérés comme essentiels, et ces institutions ne restaient vivantes que si elles parvenaient à s'adapter constamment à l'évolution de la conjoncture. De fortes qualités d'analyse étaient nécessaires pour acquérir une meilleure compréhension des forces en jeu dans le processus de développement.

29. L'expérience avait montré que le développement était possible selon des conditions et des paramètres très divers. S'il avait fallu 58 ans au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et 47 ans aux États-Unis d'Amérique pour doubler leur production par habitant, il n'en avait fallu que 34 au Japon, 18 au Brésil, 17 à l'Indonésie, 11 à la République de Corée et 10 à la Chine. L'accélération du développement et du progrès technologique était déterminée par la capacité d'absorption de la société considérée, capacité qui, à son tour, dépendait dans une large mesure de l'application de politiques appropriées. Les apports d'investissements étrangers directs, la mise en place d'une infrastructure adéquate et un bon système d'éducation, la promotion de l'initiative privée et un système financier efficace, tous ces éléments jouaient un rôle important. La création de conditions propices à la croissance économique et au développement humain devrait donc être la première préoccupation des gouvernements, même s'il ne fallait pas sous-estimer le rôle des conditions extérieures. Le commerce était l'un des principaux moteurs du développement, ce qui rendait essentiel un résultat positif des négociations d'Uruguay. De même, il faudrait que les pays

en développement aient plus facilement accès aux marchés des pays industrialisés. Il fallait aussi accroître l'allègement de la dette, l'aide publique au développement et les investissements commerciaux.

30. Les relations Nord-Sud évoluaient, aussi bien dans la forme que sur le fond. Grâce à une nouvelle approche pragmatique de la politique économique, des efforts constructifs communs pouvaient désormais se substituer à une confrontation idéologique stérile. Le pluralisme était une autre caractéristique du nouveau contexte Nord-Sud. La disparition du conflit Est-Ouest appelait une révision de la notion de « tiers monde ». Il fallait désormais moins se préoccuper d'abstractions telles que celle de « tiers monde » et s'intéresser davantage aux différents pays ou régions, en tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques et souvent divergents.

31. Des questions telles que les migrations, l'environnement, le désarmement, la démocratisation ou la protection des droits de l'homme étaient devenues un élément à part entière des relations Nord-Sud. La croissance économique, la sécurité, les politiques démographiques, la forme de gouvernement, les régimes juridiques, les problèmes d'environnement et de nombreux autres aspects étaient indissolublement liés au développement.

32. L'interdépendance globale signifiait donc non seulement l'interdépendance des questions, mais aussi la responsabilité collective des nations du monde entier. Elle devait s'accompagner d'un renforcement progressif des liens institutionnels au niveau mondial. L'objectif ultime était un transfert consensuel vers les institutions internationales de responsabilités dans des domaines de compétence bien définis. Les gouvernements ne seraient disposés à accepter un tel transfert que s'ils avaient pleinement confiance dans ces institutions, ce qui présupposait un accord de base sur les impératifs de l'interdépendance. Ainsi, au stade actuel, rien n'était plus important que de parvenir à un accord sur des politiques optimales pour le développement et à des engagements fermes reposant sur la conviction de ce que les relations Nord-Sud n'étaient pas un jeu à somme nulle : tous les pays gagneraient à travailler ensemble et tous seraient perdants si leurs politiques s'inspiraient de ce qui était à tort conçu comme des intérêts nationaux.

33. Le représentant de Bahreïn a souligné que son pays, comme la plupart des pays en développement, tirait son revenu d'un seul et unique produit de base, le pétrole. Toutefois, le Gouvernement de Bahreïn avait fait, et continuait de faire, des efforts énergiques pour diversifier ses sources de revenu, en particulier en direction des services dans les domaines monétaire et financier et les assurances. Bahreïn était ainsi devenu un important centre financier mondial.

34. La politique d'économie libérale appliquée par Bahreïn encourageait les investissements privés étrangers, notamment par des procédures administratives simplifiées et accélérées et par la possibilité offerte aux capitaux étrangers de s'investir dans l'industrie sans devoir s'associer avec un partenaire local. Le gouvernement s'était efforcé de mettre au point la plupart des règlements économiques et commerciaux nécessaires, y com-

²¹ Groupe de pays producteurs (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Fidji, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay) demandant l'élimination de toutes distorsions en matière de politiques agricoles.

²² Initiative prise en 1988 dans le but de favoriser une croissance économique soutenue en mettant en place un mécanisme de consultation constructif; actuellement, ses membres sont les suivants : Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Hongkong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Singapour, Taiwan province de Chine et Thaïlande.

pris ceux qui avaient trait à la protection des investissements étrangers et des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

35. Bahreïn mettait tout en œuvre pour achever son infrastructure de base. Il possédait un réseau moderne de transports et de communications rattaché aux pays du Conseil de coopération du Golfe et au reste du monde et il avait commencé de construire un énorme port moderne, qui serait bientôt achevé. Récemment, un nouveau centre de conférences et d'exposition, de grandes dimensions, avait été inauguré. Il avait en outre ratifié l'Accord signé à New York en 1958²³ concernant l'acceptation et l'application des décisions d'arbitrage international prises dans des pays étrangers.

36. Malgré tous ces facteurs économiques positifs, Bahreïn demeurait un pays en développement qui continuait de tirer de sa modeste production de pétrole la majeure partie de ses recettes d'exportation et l'essentiel des recettes financières de l'État. Ses industries étaient encore naissantes et ne pouvaient rivaliser avec les industries géantes des pays développés et des groupements économiques, pas plus qu'elles ne pouvaient surmonter les obstacles commerciaux qui leur étaient opposés dans les pays développés.

37. Les mesures protectionnistes appliquées dans les grands pays à économie de marché visaient particulièrement les secteurs où les pays en développement jouissaient manifestement d'un avantage comparatif et étaient compétitifs, par exemple les secteurs pétrochimiques des pays du Conseil de coopération du Golfe. Quelques pays développés envisageaient sérieusement de taxer lourdement leurs importations de pétrole brut à un moment où Bahreïn et tous les autres pays du Conseil de coopération du Golfe ne ménageaient aucun effort pour libéraliser leurs échanges avec la Communauté européenne et engageaient des discussions préliminaires sur des négociations officielles en vue de libéraliser le commerce avec les États-Unis et le Japon.

38. Bahreïn espérait que la présente session de la Conférence aboutirait à des mesures nationales et internationales et à une coopération multilatérale renforcées en vue de bâtir une économie mondiale saine, sûre et équitable, ainsi qu'à une évaluation commune des incidences des changements structurels à long terme sur le développement durable et l'expansion du commerce international dans une économie mondiale interdépendante. Il espérait aussi que la Conférence arriverait à une entente générale et tracerait des lignes directrices concernant des politiques et des mesures nationales et internationales et une bonne gestion.

39. Tout en se réjouissant des transformations fondamentales en cours dans le bloc oriental dans le sens du passage à l'économie de marché, Bahreïn espérait que les pays développés veilleraient à l'équilibre dans leur aide au développement entre les pays en développement et les pays de l'ancien bloc oriental, au lieu d'intensifier leur aide au développement à un groupe aux dépens de

l'autre. Il espérait aussi que les ressources financières dégagées par la fin de la guerre froide pourraient être consacrées au progrès des pays en développement.

40. De l'avis de Bahreïn, il était indispensable d'élaborer des solutions de fond au problème de la dette et d'adopter des mesures visant à garantir des prix équitables pour les produits de base, d'améliorer l'accès à la technologie et d'appliquer le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

41. En tant que pays en développement insulaire, Bahreïn estimait que la communauté internationale et les organismes des Nations Unies, la CNUCED en particulier, devraient prendre les dispositions voulues pour aider cette catégorie de pays à devenir économiquement autonomes.

42. L'environnement devrait retenir toute l'attention qu'il méritait. Il convenait de mettre fin à l'exploitation excessive des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement aux dépens des générations futures. À cette fin, il fallait de la part des pays développés un appui financier extérieur de grande envergure pour permettre aux pays en développement d'adopter des technologies propres à préserver le milieu humain. Bahreïn espérait que la communauté internationale ne ménagerait pas ses efforts pour résoudre les immenses problèmes créés par la catastrophe écologique qui éprouvait la région du Golfe par suite du déversement massif de pétrole et de l'incendie des puits de pétrole du Koweït.

43. Le représentant du *Bangladesh* a dit que le monde connaissait de grands changements économiques et politiques et qu'un consensus se dégagait sur divers aspects du développement, notamment la nécessité de miser sur les mécanismes du marché pour parvenir à un développement durable. Parallèlement, toutefois, le protectionnisme gagnait du terrain, prenant par exemple la forme de mesures restrictives dirigées contre les exportations de textiles et de vêtements des pays en développement.

44. Ces pays étaient, certes, responsables au premier chef de leur propre développement, mais ils n'avaient pas de prise sur l'environnement extérieur, qui s'était beaucoup dégradé. Compte tenu du transfert négatif de ressources et de la détérioration des termes de l'échange, la présente session de la Conférence tombait à point nommé et offrait l'occasion de concevoir des stratégies pour réactiver le développement. L'augmentation de l'APD conformément aux objectifs convenus à l'échelle internationale, l'allègement de la dette et l'appui au renforcement de l'infrastructure technologique étaient à cet égard indispensables. Il fallait en outre chercher à atténuer les conséquences fâcheuses de l'exode des compétences.

45. Il convenait de redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, car les engagements pris à cette occasion n'avaient pas été entièrement honorés. Les déclarations faites par les partenaires de développement des PMA à la présente session de la Conférence pour confirmer ces engagements étaient néanmoins encourageantes.

²³ Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 330, p. 3).

46. La coopération économique entre pays en développement apparaissait de plus en plus nécessaire. Malgré certains revers, la volonté de promouvoir la coopération économique entre pays en développement n'avait pas faibli et il fallait déployer de nouveaux efforts, par exemple dans le domaine des accords de compensation et de paiement. La communauté internationale devrait appuyer les programmes et les projets correspondants.

47. Bien que la CNUCED semblât avoir perdu de son efficacité en tant qu'enceinte pour les négociations multilatérales, son mandat demeurait valable. Une CNUCED renforcée devrait offrir un meilleur forum pour la recherche d'un consensus international. Il fallait créer des mécanismes efficaces de surveillance et de suivi pour arriver à prendre des mesures concrètes, tout en conservant à la CNUCED son rôle de « voix de la conscience ».

48. En ce qui concernait les produits de base, il fallait s'employer, dans les années 90, à améliorer l'accès aux marchés, à développer les activités de transformation, de commercialisation et de distribution produisant une valeur ajoutée et à appuyer le Fonds commun pour les produits de base. Quant aux négociations d'Uruguay, un premier bilan faisait ressortir la nécessité de prendre davantage en considération les problèmes des PMA.

49. L'environnement et la survie de l'humanité étaient étroitement liés, aussi convenait-il de s'attaquer d'urgence aux problèmes écologiques. Il fallait cependant bien voir que la politique des pays en développement était dictée avant tout par la nécessité de combattre la pauvreté, et l'on pouvait craindre que les critères écologiques fixés par les donateurs ne se traduisent par une nouvelle forme de conditionnalité. Les participants au Sommet de la planète Terre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) devaient se pencher sur ces questions, en accordant une attention particulière aux problèmes d'environnement et de développement des pays les moins avancés.

50. Le représentant du *Bélarus* a souligné qu'il était urgent de consolider le principe du multilatéralisme dans le domaine du commerce et du développement, et d'affermir les mécanismes compétents du système des Nations Unies. Les propositions faites par le Secrétaire général de la CNUCED — qui préconisait une attitude nouvelle face aux problèmes posés par le commerce et le développement, à une époque où le monde connaissait des changements sans précédent — présentaient un grand intérêt. Les institutions monétaires et financières internationales, les organisations à vocation économique et d'autres instances multilatérales s'intéressaient aux réformes radicales engagées en Europe centrale et orientale, notamment par les membres de la Communauté des États indépendants. Il importait que ces pays s'intègrent à l'Europe et à l'économie mondiale; aussi les institutions internationales devaient-elles étayer leurs efforts de réforme.

51. Le *Bélarus*, quant à lui, s'orientait progressivement vers une économie de marché, fondée en particulier sur le maintien de ses relations économiques avec les membres de la Communauté des États indépendants. Il s'employait à jeter les bases juridiques d'une coopération commerciale et économique internationale, en adop-

tant notamment des lois sur le commerce extérieur, l'investissement étranger, les douanes, la banque, etc. Le pays bénéficiait à cet égard de concours extérieurs, qui l'aidaient à aligner sa législation sur la pratique internationale. Le *Bélarus* souhaitait obtenir une assistance internationale supplémentaire dans les domaines, notamment, du financement, de l'investissement, de la gestion, de la privatisation, des coentreprises et des techniques écologiques.

52. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'analyse des problèmes liés à l'interdépendance économique des nations, ainsi que des questions commerciales, monétaires et financières. Cet organisme des Nations Unies pouvait toujours faire œuvre utile, compte tenu en particulier du nouveau consensus économique mondial. La CNUCED devrait s'employer plus activement à formuler de nouvelles idées concernant le commerce et le développement, ainsi qu'à prévoir l'évolution de l'économie et des échanges mondiaux, en s'attachant notamment à déceler au plus tôt les tendances négatives, puis en concevant des moyens efficaces de les contrecarrer. Elle était appelée à jouer un rôle essentiel dans l'appui aux pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que dans l'étude des questions soulevées par la reconversion de la production militaire au profit du développement.

53. La CNUCED devait également s'efforcer de favoriser un développement durable; une coopération multilatérale était particulièrement nécessaire dans le domaine de l'environnement. Le *Bélarus* attachait une importance particulière aux problèmes écologiques, vu les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

54. De toute évidence, la CNUCED avait encore un rôle à jouer dans l'étude de questions comme la dette extérieure, l'instabilité des relations monétaires et financières, le protectionnisme, l'ajustement structurel, les produits de base et les conséquences des mouvements d'intégration régionale sur les courants commerciaux.

55. Le représentant de la *Belgique* a dit que son pays souscrivait à la position exposée par le représentant de la Communauté européenne. Il tenait toutefois à préciser cinq aspects auxquels la Belgique était particulièrement attachée, le premier étant l'interdépendance. Les pays développés influençaient le reste du monde par leur conjoncture, leur commerce, leurs investissements, leurs taux d'intérêt et leurs taux de change, mais l'influence des pays en développement n'était pas moins déterminante, qu'il s'agisse de leur poids démographique, des migrations de main-d'œuvre, des produits de base ou encore de l'environnement. L'ensemble des pays en développement s'était fortement diversifié au cours de la dernière décennie, et les pays d'Europe centrale et orientale étaient dans une phase de mutation fondamentale; tous ces éléments faisaient que le système mondial était devenu plus complexe et l'avenir plus incertain. On se rendait maintenant compte que les problèmes économiques n'étaient pas maîtrisables si leurs aspects sociaux et politiques étaient négligés, et aussi que la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement appelaient une perspective globale et à long terme.

56. Deuxièmement, il était indispensable que les politiques soient cohérentes tant au Nord qu'au Sud. Il fal-

lait assurer une meilleure coordination entre les donateurs publics et les donateurs privés, les conditions posées à l'octroi d'une aide au développement devaient prendre en compte le caractère primordial de la finalité sociale de cette aide, la participation des pays en développement à la concertation internationale devait être renforcée et les efforts en vue de réaliser le libre-échange concernaient aussi bien le Nord que le Sud.

57. Troisièmement, la mise en œuvre des politiques de développement devait davantage tenir compte de pré-occupations nouvelles : à savoir que les résultats de l'aide octroyée étaient encore trop souvent insuffisants, qu'il fallait associer davantage les citoyens à l'élaboration des politiques de développement, que la promotion du rôle des femmes concourait au développement, que les petites et moyennes entreprises permettaient de mettre à profit les initiatives individuelles et que l'objectif central des politiques de développement devait être de répondre aux besoins réels des populations.

58. Quatrièmement, dans maints pays, la crise de l'endettement restait un obstacle à la reprise de la croissance. Diverses propositions avaient été faites récemment à cet égard, mais chaque cas devait être analysé individuellement et les mesures d'allègement de la dette devaient aller de pair avec des mesures d'ajustement dans le pays bénéficiaire. Cela dit, les programmes d'ajustement devaient être supportables, en particulier pour les catégories les plus démunies de la population, les crédits à l'exportation et les crédits bancaires devaient être rétablis le plus rapidement possible pour les pays débiteurs qui faisaient un effort réel de redressement et, enfin, il fallait être encore plus attentif à la part du budget affectée aux dépenses d'armement et à celle consacrée au développement économique et social.

59. Enfin, l'avenir de la CNUCED devait être envisagé dans la perspective du renforcement de la concertation internationale pour une gestion plus rationnelle et plus équitable du système mondial. La restructuration de l'ONU dans les secteurs économique et social devait être l'occasion pour la CNUCED de réévaluer son rôle et d'accroître son efficacité. Ses activités devaient s'orienter sur la problématique du développement et en particulier sur les politiques nationales de développement dans tous leurs aspects. La Belgique espérait que l'accent serait mis sur la création de groupes de travail spéciaux qui permettraient aux partenaires sociaux regroupés d'examiner des solutions appropriées et de préparer les décisions; forte de sa longue expérience dans ce domaine, elle était prête à y contribuer activement. Elle espérait aussi que la CNUCED s'inspirerait des méthodes d'information, de réflexion, de dialogue et de concertation pratiquées par l'OCDE.

60. Le représentant du *Bhoutan* a dit que les possibilités qui existaient d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde pouvaient être menacées si l'on ne s'attachait pas d'urgence à réduire l'écart entre les pays pauvres et les pays riches. Il fallait mettre à profit les progrès escomptés dans la voie de la paix pour investir dans les secteurs sociaux et dans l'aide au développement. Alors que la primauté du mécanisme du marché et de la liberté de commercer avait été pleinement établie, on notait une recrudescence des tendances au protection-

nisme et au régionalisme dans le commerce international. Tous les pays se devaient d'accorder un traitement préférentiel aux exportations des pays les moins avancés, y compris les PMA eux-mêmes.

61. Dans le domaine des produits de base, la surveillance constante des tendances du marché n'amènerait pas à court terme les avantages attendus. Il fallait adopter une approche plus large et plus généreuse et maintenir et renforcer des mécanismes tels que le Fonds commun pour les produits de base et le Stabex.

62. La question de la dette attendait encore une solution d'ensemble. Le *Bhoutan* exprimait sa reconnaissance aux pays qui appliquaient actuellement des programmes d'allègement de la dette, et il exhortait les autres à faire de même. Pour parer aux besoins en matière de crédits, le *Bhoutan* proposait qu'une grande partie de l'assistance soit accordée sous la forme de dons. Ce n'est qu'une fois cette possibilité totalement épuisée qu'il faudrait recourir à l'octroi de crédits à des conditions de faveur. Il fallait supprimer la catégorisation rigide des usages que l'on pouvait faire des dons et des crédits accordés à des conditions de faveur, ainsi que des crédits commerciaux. C'était la valeur d'un projet pour le développement qui devait déterminer le droit à une assistance.

63. Le transfert de technologie et de savoir-faire était la pierre angulaire du développement. Il fallait respecter les droits de propriété intellectuelle, mais la sagesse devait se partager et les connaissances être appliquées au service de l'humanité.

64. Le *Bhoutan* considérait que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait s'attacher à déterminer des moyens concrets de répartir et d'attribuer les responsabilités. Il avait pleinement reconnu l'interaction entre l'environnement et le développement et les choix toujours plus nombreux que cela exigeait, et il avait accordé la plus grande priorité au maintien de l'environnement naturel et social, en renonçant pour cela à de nombreuses opportunités économiques. Pour qu'un tel engagement donne de bons résultats, il fallait aussi un programme actif de conservation dont les exigences allaient au-delà des moyens à la portée du *Bhoutan*. Le *Bhoutan* avait mis sur pied un Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement, en association avec le PNUD et le Fonds mondial pour la nature, mais un plus large appui était nécessaire.

65. Le *Bhoutan* se félicitait de l'intérêt croissant porté à la mise en valeur des ressources humaines. L'indicateur essentiel du progrès économique était le bien-être de l'individu dans la stabilité de la famille, du milieu social et de l'environnement naturel. Cette nouvelle marque d'intérêt ne devait pas se traduire par de nouvelles modalités qui ne feraient qu'aggraver la complexité des conditions de versement de l'aide. Le *Bhoutan*, heureux que la Conférence ait consacré, à sa présente session, une séance spéciale aux pays les moins avancés, soulignait la situation désastreuse dans laquelle ces pays se trouvaient et la nécessité d'atteindre au plus vite les objectifs convenus dans le Programme d'action. Il avait toujours assumé l'entière responsabilité de son propre développement et continuerait de le faire, mais il lui fallait la bonne volonté constante et le soutien géné-

reux de ses partenaires de développement. Il remerciait ces derniers de ce qu'ils avaient fait dans le passé.

66. Les organismes multilatéraux de développement et les institutions financières multilatérales avaient une influence plus grande sur les petits pays en développement. À cet égard, le Bhoutan s'inquiétait du fléchissement de l'appui financier que recevaient diverses organisations multilatérales. Leurs compétences et leurs services spécialisés étaient essentiels et, pour le moment, irremplaçables. Toutes ensemble, elles fournissaient une part importante de l'aide totale que le Bhoutan recevait.

67. L'heure était venue aussi de modifier et de réformer l'Organisation des Nations Unies et il fallait saisir cette occasion pour renforcer le rôle de la CNUCED. Il fallait lui donner une nouvelle impulsion dans l'exécution de son mandat en faveur du développement, et poursuivre les importants travaux qu'elle avait déjà entrepris concernant les pays les moins avancés.

68. Depuis que le Bhoutan s'était lancé pour la première fois dans des activités de développement, au cours des années 60, d'importants changements étaient survenus tant dans le secteur économique que dans le secteur social. Plusieurs activités économiques avaient été privatisées. L'accent était essentiellement mis, dans les plans d'avenir, sur la mise en valeur des ressources humaines, y compris l'éducation et la santé, ainsi que sur l'énergie et l'industrie.

69. Le représentant de la Bolivie a dit que, dans l'ère nouvelle ouverte par les événements récents, la CNUCED avait un rôle important à jouer dans les efforts visant à permettre à l'être humain de vivre dans la dignité, en harmonie avec la nature et dans un monde de stabilité, de paix et de justice. La CNUCED devait mettre en place des mécanismes efficaces et équitables pour contribuer à accélérer le développement économique et à intensifier les échanges commerciaux internationaux des pays en développement. Ces mécanismes devraient en outre fixer des buts et objectifs à moyen terme et à long terme.

70. L'ère nouvelle devrait être celle du partage des responsabilités. Les pays développés étaient appelés à jouer un rôle majeur, en apportant aux pays en développement la technologie et un appui financier. Les pays en développement, de leur côté, avaient aussi une énorme responsabilité, étant entendu que leur retard résultait en partie d'une combinaison de facteurs intérieurs et extérieurs. Le représentant a exprimé sa confiance dans la capacité des pays en développement d'inverser les tendances négatives en appliquant des politiques plus stables et en gérant mieux leurs ressources.

71. Dans un monde de plus en plus homogène, où les idéaux de la démocratie, l'esprit de libre entreprise et le respect des droits de l'homme prédominaient, l'interdépendance était fondamentale. S'exprimant à travers la coopération, elle pouvait être utile à plusieurs égards. En premier lieu, elle pouvait amener une heureuse issue des négociations d'Uruguay. Une intensification ininterrompue des échanges était indispensable à l'économie des pays en développement. Si les obstacles tarifaires étaient abaissés, l'économie mondiale pourrait se développer au profit de pays comme la Bolivie, qui avait besoin de res-

sources à l'appui de son programme d'ajustement structurel, en particulier pour faire face aux besoins sociaux. En deuxième lieu, l'interdépendance, grâce à un apport d'argent frais à des conditions acceptables, pouvait aider les pays en développement à se doter d'une infrastructure de base et à améliorer le logement, la santé publique, les services sanitaires et éducatifs. En troisième lieu, elle pouvait aider à préserver et à protéger l'environnement par la mise en œuvre de technologies appropriées afin de garantir un développement soutenu et de préserver le patrimoine commun à l'intention des générations futures.

72. La situation de la Bolivie appelait quelques observations. Le programme d'ajustement du pays avait été mis en application en 1985. Des politiques économiques cohérentes, des mesures strictes contre les déficits budgétaires et des politiques monétaires rigoureuses avaient abouti en 1991 à un taux d'inflation de 14 %, le plus bas d'Amérique latine, et à un taux de croissance de 4,5 %, qui dépassait de beaucoup le taux d'accroissement démographique, estimé à 2,7 %. Mais ces résultats avaient eu des répercussions sociales.

73. La Bolivie avait également mis en œuvre un ordre juridique approprié destiné à créer un climat de confiance et à attirer les investissements étrangers. Il convenait particulièrement de citer la nouvelle loi sur les investissements, qui prévoyait l'égalité de traitement pour le capital national et le capital étranger; la nouvelle loi sur les hydrocarbures, qui offrait des possibilités de créer des coentreprises et d'explorer et d'exploiter de nouveaux gisements de gaz et de pétrole; enfin, le nouveau code minier, qui avait pour but la mise en valeur de l'énorme potentiel de ressources minérales, pour l'exploitation commerciale duquel il fallait des investissements et une technologie. Cet ensemble de textes législatifs devait constituer un cadre favorable aux investissements privés, ainsi qu'à la croissance et au développement.

74. La Bolivie se proposait de diminuer le rôle de l'État en 1992 en appliquant un vaste programme de privatisation qui s'étendrait aux principales entreprises publiques. Le rôle de l'État devrait se limiter à la santé publique, à l'éducation et aux services sociaux de base. Cette privatisation avait l'appui du Congrès national et d'importants secteurs économiques et de divers organismes et groupements nationaux. La grande tâche restant à accomplir concernait le domaine social, qui était fondamental si la Bolivie voulait être prête à entrer dans le XXI^e siècle. À ces fins, la Bolivie espérait recevoir des capitaux à des conditions de faveur.

75. En conclusion, le représentant a souligné l'importance critique d'une conjoncture économique et sociale internationale appropriée et d'une assistance de la communauté internationale à l'appui des efforts socio-économiques accomplis par les pays en développement.

76. Le représentant du Brésil a dit que les événements de ces dernières années constituaient l'une des plus grandes transformations pacifiques que le système international ait jamais connues. La démocratie ouvrait la voie à une plus grande créativité, elle donnait à chacun la possibilité de s'exprimer et elle constituait une assurance contre les folles aventures de certains dirigeants.

D'un autre côté, elle mettait aussi les problèmes en lumière. Dans le cas des pays en développement, les revendications portant sur les avantages sociaux les plus fondamentaux du développement se traduisaient par des pressions légitimes, mais formidables, exercées chaque jour sur les gouvernements, car la pauvreté généralisée était incompatible avec la démocratie. Il était capital d'éviter que la division Est-Ouest du monde soit remplacée par une barrière insurmontable séparant les nations riches des nations pauvres. Un ordre mondial de ce genre serait, de par sa nature même, instable et dangereux. Après avoir éloigné le fléau de la guerre, il fallait maintenant lutter contre le fléau de la misère.

77. L'année 1991 avait été marquée par de grands progrès dans la restauration de la crédibilité de la CNUCED. Les idées d'abord timides avancées au sujet de la réforme institutionnelle s'étaient transformées en une série de nouveaux concepts concernant le fonctionnement de la CNUCED. Il appartenait maintenant à la Conférence de consolider le mouvement ainsi amorcé vers le changement et de lancer une nouvelle phase de l'histoire de la CNUCED. Le développement économique et social par la coopération multilatérale devait être au cœur des travaux de la CNUCED. Il fallait refaire de cette dernière une source d'idées novatrices sur la coopération internationale en faveur du développement.

78. Le nouveau partenariat pour le développement devait être fondé sur la conviction que des négociations suivies de l'adoption de décisions sur des questions spécifiques étaient l'aboutissement naturel de la recherche progressive d'un consensus. Le Gouvernement brésilien approuvait pleinement la détermination manifestée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, à Téhéran, d'en finir avec la confrontation aveugle et de s'engager dans la voie d'un dialogue constructif. C'est l'être humain qui devait être l'objectif et le paramètre, l'artisan et le bénéficiaire de tout processus de développement — et non pas la puissance de l'État, non pas l'économie intérieure ou internationale, non pas le PNB. C'est pourquoi il fallait concentrer de plus en plus l'attention sur les aspects sociaux du développement. Pour éviter que le processus de croissance, dans une économie hétérogène, n'aboutisse à une asymétrie sociale toujours plus grande, avec la marginalisation d'importants secteurs de la population, il fallait accorder une attention particulière, dans les efforts nationaux, à la généralisation des avantages sociaux du développement. La santé et l'éducation n'étaient pas des conséquences du développement, mais des conditions préalables nécessaires.

79. La charge du processus d'ajustement qui avait fait suite à la crise d'endettement était retombée en majeure partie sur la population des pays débiteurs, mais elle avait durement touché les États, parfois d'une manière chaotique, leur enlevant une grande partie de leur capacité de dresser des plans et d'agir. De ce fait, les gouvernements des pays en développement n'étaient pas seulement dans l'impossibilité de poursuivre les plans de développement antérieurs; ils avaient également perdu leur capacité d'appliquer des politiques de stabilisation, de mettre sur pied un cadre fondamental de règles pour l'économie et d'agir dans le domaine social, toutes mesures qui s'inscrivaient au premier rang des responsabi-

lités d'un État désireux de garantir l'épanouissement d'une économie fondée sur le marché.

80. La coopération internationale avait un rôle important à jouer en matière de développement social. S'agissant des questions d'environnement, la promotion d'un développement humain devait être une considération majeure. Il était indispensable que la notion de développement durable tienne compte de la réalité et des besoins des populations directement intéressées.

81. L'imposition de normes écologiques et le recours à des restrictions unilatérales prétendument appliquées par souci de l'environnement pourraient certes donner quelques résultats à court terme, mais de telles mesures saperaient définitivement les perspectives d'une coopération internationale réelle pour le règlement des problèmes d'environnement. La prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement serait une instance appropriée pour traiter de ces questions et des problèmes connexes.

82. Enfin, la huitième session de la Conférence offrait une occasion de procéder à des aménagements. Le Brésil était prêt et tout disposé à jouer son rôle. Mais il n'entendait pas souscrire à des décisions finales qui rendraient la CNUCED totalement étrangère à ses aspirations en matière de développement ou, pire encore, tenteraient de détourner l'organisation de sa vocation de développement.

83. Le représentant de la *Bulgarie* a déclaré que la fin de la guerre froide, la disparition de la confrontation idéologique, les profondes transformations politiques engagées dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que la nécessité d'intégrer ces pays dans l'économie mondiale ouvraient pour la CNUCED de nouvelles possibilités de contribuer à l'instauration de relations internationales servant équitablement les intérêts de tous les pays. Cela allait dans le sens de la restructuration générale des activités socio-économiques du système des Nations Unies. Les changements en Europe centrale et orientale favoriseraient un renforcement de la coopération internationale et contribueraient au développement économique mondial.

84. L'évolution en *Bulgarie* confirmait le caractère irréversible des changements survenus et la consolidation du processus démocratique. Le peuple bulgare avait opté pour les valeurs universelles incarnées par la démocratie et le pluralisme. Une réforme économique radicale était en cours afin d'élaborer le fondement juridique d'une économie de marché. Des mesures législatives avaient déjà été adoptées afin d'éliminer les monopoles dans l'industrie, d'instaurer une concurrence libre et loyale, de réglementer le commerce, de réorganiser le système bancaire et le régime des investissements étrangers, et autres. Des difficultés considérables se posaient, mais il était largement admis dans le pays qu'il n'existait aucune autre possibilité que le passage à une véritable économie de marché.

85. En conséquence, les relations de la *Bulgarie* avec les pays en développement reposeraient de plus en plus sur les principes de l'économie de marché, en accord avec le nouvel esprit de partenariat qui se développait depuis la septième session de la Conférence. Malgré

ses graves difficultés, la Bulgarie continuerait d'accorder un traitement tarifaire préférentiel aux importations des pays en développement.

86. La CNUCED était l'un des grands organismes universels du système des Nations Unies, mais il fallait la réformer et la restructurer pour en faire une organisation moderne et efficace, capable de répondre aux besoins du monde contemporain et de servir les intérêts de tous les pays. Le mandat de la CNUCED, s'agissant des relations entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, avait perdu de sa pertinence et devait être adapté compte tenu de l'évolution de la situation en Europe centrale et orientale. La Bulgarie estimait que les trois fonctions fondamentales de la CNUCED gardaient tout leur intérêt, mais qu'il était particulièrement important de renforcer les activités de recherche, d'analyse et d'assistance technique de l'organisation. Il serait aussi utile d'entreprendre des études sur les problèmes sociaux et économiques rencontrés par les économies en transition, sur la conversion des potentiels militaires à des fins civiles et sur la privatisation.

87. Il faudrait modifier substantiellement le processus de fonctionnement de la CNUCED. Les décisions finales sur des questions ne devraient être adoptées qu'après l'apparition d'un consensus général. La CNUCED devait tirer profit de l'expérience d'autres organisations internationales en créant des mécanismes de suivi efficaces afin de contrôler l'exécution de ses décisions. Il fallait également réformer le cadre institutionnel de la CNUCED pour obtenir une plus grande efficacité et éliminer ce qui rendait le cadre actuel rigide et inadapté.

88. Une bonne gestion au niveau national revêtait une importance capitale pour l'instauration d'un développement et d'une croissance économiques stables, prévisibles et équitables. Au plan international, l'un des préalables fondamentaux à un développement économique équilibré était la mise en place d'un système commercial international ouvert, sûr et non discriminatoire. La conclusion des négociations d'Uruguay serait un progrès appréciable dans cette voie. C'était pourquoi la Bulgarie attachait une importance primordiale aux négociations qu'elle menait sur son adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et sur une association avec la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange.

89. La Bulgarie constatait avec préoccupation que l'endettement extérieur freinait considérablement le développement des relations économiques internationales et elle souhaitait que l'on trouve une solution à ce problème en tenant compte des intérêts des pays débiteurs comme des pays créanciers, sans compromettre la revitalisation de la croissance et du développement économiques. Vu les liens étroits qui existaient entre les problèmes de l'endettement et du développement, il était nécessaire que la CNUCED s'intéresse de près à cette question.

90. La CNUCED devrait aussi étudier tout particulièrement la façon dont on pourrait rendre solidaires la croissance économique et la protection de l'environnement. La responsabilité principale en incombait aux gouvernements des différents pays intéressés, mais

l'appui matériel, technologique et financier fourni par les pays développés déterminerait dans une large mesure le succès ou l'échec des efforts engagés afin de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures.

91. Le représentant du *Burkina Faso* a déclaré que la huitième session de la Conférence avait lieu à un stade critique de l'évolution de l'économie mondiale. Une crise internationale récente venait de s'achever, en se soldant par de lourdes pertes en vies humaines et en ressources financières. Des pays ayant un système économique centralisé connaissaient une profonde transformation économique et politique. Enfin, de larges espaces commerciaux se constituaient progressivement. Ces événements auraient, à court terme et à long terme, de multiples effets sur les relations internationales. Certains étaient prévisibles, mais d'autres moins, ce qui était une source de préoccupations.

92. En tant que pays sahélien sans littoral, le Burkina Faso était aux prises avec la sécheresse, les aléas du climat, un approvisionnement limité en eau, la détérioration continue de ses ressources productives et la désertification. Cependant, au cours des années 80, et en dépit de troubles politiques et sociaux, la croissance économique du Burkina Faso avait été relativement satisfaisante, grâce aux résultats du secteur rural et du secteur de l'artisanat. Mais l'insuffisance des ressources et un environnement extérieur défavorable avaient nui à l'équilibre macro-économique du pays et inversé le processus de développement. En 1990, le gouvernement avait mis en œuvre un programme d'ajustement structurel avec le concours de la Banque mondiale.

93. Les mutations de l'économie mondiale évoquées précédemment risquaient de compromettre le succès de ce programme. Pour cette raison, il fallait espérer que les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence donneraient lieu à un réel échange de vues. Il fallait traiter le problème de la dette sur la base de critères exclusivement économiques. Les ressources transférées aux fins du développement ou dans le cadre de programmes d'ajustement structurel devaient être suffisantes pour que les objectifs préétablis puissent être atteints.

94. Le commerce international avait toujours joué un rôle essentiel dans le processus de développement du Burkina Faso. Or les échanges n'avaient pas fourni les ressources escomptées. Le Burkina Faso souscrivait fermement à toutes les initiatives visant à renforcer le commerce international tout en tenant compte des relations d'interdépendance entre le développement, le secteur monétaire et l'environnement.

95. Les produits de base étaient pour le Burkina Faso la principale source de financement du développement. Un certain nombre de mesures concrètes avaient été adoptées dans le cadre de la CNUCED en vue d'accroître la contribution de ce secteur à la croissance des pays en développement. Ces mesures devaient être renforcées et réajustées en fonction des nouveaux besoins des pays du tiers monde. Le Burkina Faso appuyait ainsi vigoureusement les négociations relatives à l'accès aux marchés, à la diversification horizontale et à l'accroissement des moyens de financement compensatoire.

96. L'application des programmes d'ajustement structurel au Burkina Faso avait mis en lumière les déficiences des mesures classiques. Dans des pays tels que le Burkina Faso, le secteur non structuré et inorganisé était prépondérant et échappait au champ d'action des institutions et des mécanismes définis dans ces programmes. Le secteur industriel, mis sur pied au milieu de difficultés économiques, se heurtait à d'importants obstacles sur les marchés internationaux que contrôlaient les sociétés multinationales. De plus, les réformes économiques nécessitaient des mesures énergiques et draconiennes, comportant des compressions de personnel, des réductions des dépenses publiques et la liquidation d'entreprises, alors qu'il fallait, dans le même temps, garantir les droits démocratiques fondamentaux. Les partenaires de développement devaient tenir dûment compte de la complexité d'une telle situation.

97. Le représentant du Cameroun a constaté que l'ancienne bipolarisation politique Est-Ouest avait fait place à une bipolarisation économique Nord-Sud, dans laquelle les pays en développement avaient été marginalisés. Les antagonismes idéologiques avaient conduit l'ordre économique de Bretton Woods dans une impasse. L'échec de la coopération économique internationale dans les années 80 avait abouti au rejet de la notion d'interdépendance et accentué l'écart entre pays industrialisés et pays en développement.

98. Le nouveau cadre économique mondial, caractérisé par de vastes groupements économiques et par l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale, était une cause légitime de préoccupation, malgré les assurances fournies par les pays donateurs traditionnels. L'enjeu pour la communauté internationale était de réactiver la croissance. Dans les pays en développement, cela exigeait une inversion des apports financiers, en même temps qu'un ajustement à la fois au Nord et au Sud. Les pays industrialisés détenaient la clé de la situation. La crise économique des années 80 n'avait pas eu que des effets négatifs; elle avait aussi appris à de nombreux pays à prendre la responsabilité de leur propre développement. À cet égard, le Cameroun était résolument partisan d'une libéralisation économique et de la démocratie. L'application effective de mesures dans ce sens exigerait la stabilité sociale et une situation économique sociale saine et durable. La démocratie était une mécanique délicate, qui pouvait facilement « dérailler » et être brutalement stoppée. La communauté internationale devrait donc concevoir un mécanisme approprié pour financer les coûts éventuels d'une telle situation.

99. L'une des tâches principales qui attendaient le Cameroun était la recherche active d'une solution au problème des produits de base. Le secteur des produits de base avait rapporté au Cameroun l'essentiel de ses recettes d'exportation et était la meilleure des garanties pour qu'il honore ses obligations en matière de service de la dette. Au sujet des ressources pour le développement, le représentant a déploré que beaucoup de pays industrialisés n'aient pas atteint l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'APD, fixé depuis 1970. Les investissements privés s'étaient taris et il était urgent de trouver une solution globale aux besoins financiers des pays en développement. Le Cameroun appuyait la proposition du Secré-

taire général de l'ONU d'organiser une conférence sur le financement du développement.

100. En ce qui concernait la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Cameroun appuierait les décisions qui seraient prises en faveur d'un développement durable, de la lutte contre la pauvreté et d'un partage plus équitable des richesses. Quant aux négociations d'Uruguay, le représentant a exprimé l'espoir qu'elles aboutiraient à un résultat satisfaisant et équitable, comprenant un accès élargi aux marchés pour les exportations des pays en développement.

101. Quant aux questions institutionnelles, le Cameroun soutenait la CNUCED en tant que véritable instrument au service du développement international, qui devrait continuer d'examiner des questions relatives à l'interaction et à l'interdépendance du commerce et du développement. La CNUCED devait toutefois être réformée et revitalisée, en accord avec la réforme en cours d'organismes similaires des Nations Unies.

102. Le représentant du Canada a souligné que les valeurs démocratiques libérales, le respect des droits de l'homme et l'importance des politiques économiques axées sur le marché faisaient désormais l'objet d'un nouveau consensus international. En outre, de nombreux gouvernements, notamment le Gouvernement canadien, estimaient que l'Organisation des Nations Unies pourrait et devrait jouer un rôle plus important et plus efficace dans les affaires mondiales. Il faudrait à cette fin réformer les structures et les méthodes de travail de l'Organisation; cela était vrai en particulier pour les institutions s'occupant des politiques relatives au développement économique, notamment la CNUCED, qui avaient été progressivement éclipsées par d'autres organisations.

103. Il faudrait améliorer les travaux du secrétariat de la CNUCED et des organismes intergouvernementaux. Les travaux de recherche et d'analyse engagés par le secrétariat devraient, quant au fond, laisser une part beaucoup plus large à l'étude et à la comparaison des politiques nationales de développement économique et des facteurs déterminant le succès ou l'échec des efforts de développement. Il faudrait poursuivre l'étude de l'évolution de la situation internationale en s'intéressant avant tout à ses incidences pour les pays en développement. Il faudrait que la CNUCED modère sa tendance à préconiser l'octroi par les pays développés de mesures unilatérales libérales ou préférentielles et qu'elle tienne compte de la capacité, des difficultés et des vues des donateurs. Les travaux devraient être axés sur l'intégration totale des pays en développement dans le système mondial de commerce et de paiements. Les réunions à la CNUCED devraient reposer sur le dialogue et l'échange de renseignements et beaucoup moins sur la négociation d'accords ou de résolutions ou l'obtention d'autres résultats.

104. En ce qui concernait les ressources pour le développement, les ressources extérieures fournies pour appuyer le développement économique resteraient vraisemblablement rares dans un avenir prévisible. Les pays qui instauraient des conditions propres à créer des ressources sur le plan intérieur réussiraient davantage à attirer des investissements et des prêts étrangers. Les politiques qui encourageaient l'épargne et l'investissement

intérieurs pouvaient séduire les entreprises et les banques étrangères.

105. Le Canada attachait une importance particulière à son programme d'assistance en faveur des pays les moins avancés et ferait tout son possible pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,15 % de son PNB à l'assistance à ces pays. Les gouvernements coupables de violations systématiques des droits de l'homme ne recevraient pas d'APD.

106. Le Canada estimait qu'il faudrait conclure dès que possible les négociations d'Uruguay afin de poursuivre la libéralisation progressive du commerce international. Il faudrait inclure dans l'Acte final de la huitième session de la Conférence un appel en faveur d'une conclusion rapide des négociations. Comme d'autres pays développés, le Canada réexaminerait aussi ses droits de douane préférentiels en fonction des résultats des négociations d'Uruguay. La CNUCED devrait étudier de façon approfondie les possibilités de renforcer les échanges commerciaux entre pays en développement découlant de la libéralisation des obstacles aux importations en provenance d'autres pays en développement. Elle devrait aussi étudier plus attentivement les politiques et les pratiques commerciales nationales et leurs incidences sur le développement.

107. Le Canada se félicitait du projet de texte d'un accord général sur le commerce des services examiné pendant les négociations d'Uruguay²⁴. Ce texte encouragerait certainement le développement futur du commerce international des services. À cet égard, la CNUCED pourrait apporter une contribution importante en analysant les politiques commerciales nationales et leurs incidences sur la compétitivité des industries de services.

108. Le Canada constatait avec satisfaction que la CNUCED s'intéressait de plus en plus aux systèmes reposant sur l'économie de marché et à l'entreprise privée lorsqu'elle examinait les problèmes relatifs aux produits de base. Il estimait qu'une amélioration du dialogue entre producteurs et consommateurs serait le meilleur moyen de résoudre les problèmes rencontrés dans le domaine des produits de base et d'accroître la transparence du marché.

109. Le représentant du Chili a évoqué les problèmes posés et les possibilités offertes par l'évolution de la scène internationale. La situation actuelle était caractérisée par l'interdépendance de tous les pays et par le caractère mondial tant des problèmes que des solutions requises. Le Chili était préoccupé par l'intensification des mesures protectionnistes, y compris les obstacles non tarifaires, dans les pays industrialisés. Une telle politique était contraire aux principes fondamentaux du libre-échange et se traduisait par une allocation moins efficace des ressources au niveau mondial, sans compter que les avantages des stratégies de développement axées sur l'exportation qu'appliquaient les pays du tiers monde s'en trouvaient amoindris. Il était donc capital que les négociations d'Uruguay aboutissent. Le nouveau climat

international de paix et de détente permettrait aussi de réduire les dépenses dans le secteur de la défense et de réaffecter au développement les ressources ainsi libérées.

110. D'autre part, les pays du tiers monde envisageaient la promotion du développement économique de façon de plus en plus homogène, sur la base de la libéralisation du commerce et du renforcement de leurs activités d'exportation, notamment par des mesures d'austérité budgétaire, une politique monétaire prudente, l'assouplissement de la réglementation applicable au secteur privé et la réduction des subventions de l'État.

111. Pour s'intégrer de plus en plus à l'économie mondiale, les pays en développement devaient devenir plus compétitifs sur le plan international. Pour ce faire, il leur fallait organiser leurs ressources de façon productive — ce qui exigeait l'utilisation systématique de techniques de production modernes. C'était là peut-être le problème majeur auquel se heurtaient ces pays.

112. La communauté internationale avait besoin de la CNUCED, dont la mission essentielle était de promouvoir le développement économique et l'équité dans les relations économiques internationales. Il n'existait pas d'autre instance universelle qui fût à même d'analyser, dans la perspective du développement, les liens entre le commerce, le financement et la technologie et d'entreprendre l'examen de questions comme la globalisation de l'économie internationale et l'impact de ce phénomène sur les économies faibles. Si l'on admettait que la réussite économique de chaque pays était, plus que jamais, étroitement liée au climat international, il s'ensuivait qu'un développement équitable et harmonieux était de la plus haute importance.

113. La CNUCED devait actualiser son ordre du jour; adapter son activité en fonction des questions concrètes qui intéressaient tous ses membres; proposer des solutions effectives aux problèmes de l'heure, notamment en ce qui concernait l'intégration de tous les pays dans le système commercial international, la nécessité d'accroître la compétitivité internationale et le progrès technique; et inclure parmi les questions nouvelles dont elle s'occuperait l'analyse des liens entre le développement et la bonne gestion économique, et notamment une action gouvernementale efficace, équitable sur le plan social et compatible avec les préoccupations écologiques. Dans cette perspective, le Chili attachait une grande importance à la question du développement durable.

114. L'activité de l'organisation devait être définie en fonction des mandats et des attributions des autres instances multilatérales. La CNUCED pouvait compléter l'action de ces dernières et y participer dans son domaine de compétence, notamment en apportant sa contribution à leurs débats. Il était indispensable de restructurer la CNUCED. Une plus grande souplesse s'imposait pour lui permettre de s'adapter aux réalités nouvelles. La participation des secteurs non gouvernementaux aux négociations était de plus en plus nécessaire; cette participation pourrait faire intervenir divers groupements, différents des groupes régionaux traditionnels, en fonction de la question examinée.

²⁴ Voir « Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'*Uruguay Round* » (MTN.TNC/W/FA), annexe II, commerce des services.

115. Si le Chili souhaitait que la CNUCED fût plus dynamique et plus efficace, cela s'expliquait par l'internationalisation de son économie et par le fait qu'il participait de plus en plus au marché international. Pour instaurer la stabilité et la paix dans un monde marqué par une interdépendance croissante, il importait que les relations économiques privilégient la croissance dans l'équité.

116. Le représentant de la Chine a dit que, en même temps qu'un ancien système de relations internationales était remplacé par un nouveau, l'écart entre le Nord et le Sud continuait de se creuser. Après les années 80, qui avaient été une décennie perdue pour le développement, celui-ci était devenu un impératif pour l'ensemble de la communauté internationale. Confrontés à une diminution de leur PNB et de leurs recettes d'exportation, à un endettement excessif et à un environnement international particulièrement défavorable, de nombreux pays en développement avaient entrepris de difficiles efforts d'ajustement. Malgré cela, les conditions extérieures continuaient d'entraver les efforts de développement, et 1,2 milliard d'individus continuaient de vivre dans la faim et la pauvreté. La situation des pays les moins avancés était plus préoccupante encore.

117. L'instauration d'un nouvel ordre économique international reposant sur l'égalité, la raison, l'avantage mutuel et la coopération était l'objectif collectif de la communauté internationale et une condition essentielle pour assurer un développement stable. Ce nouvel ordre devrait garantir à chaque pays le droit d'adopter son propre système socio-économique et son propre modèle de développement, conformément à ses réalités nationales; d'exercer un contrôle effectif sur ses ressources nationales et leur exploitation; et de participer, sur un pied d'égalité, à l'adoption des décisions concernant les affaires économiques internationales. Dans le même temps, les pays développés devraient respecter — en leur accordant une attention prioritaire — les intérêts et les besoins des pays en développement et s'abstenir de lier l'assistance à des conditions politiques.

118. Il allait sans dire que les pays en développement étaient avant tout eux-mêmes responsables de leur développement, et ils avaient réalisé des efforts d'ajustement et de réforme en conformité avec leur situation propre. La coopération entre ces pays était importante pour le renforcement de leur autonomie collective et il convenait, à cet égard, de consolider et d'élargir le système global de préférences commerciales.

119. Un environnement économique extérieur favorable était indispensable au développement, comme l'expérience des années 80 en témoignait. Le processus d'intégration globale avait encore rapproché les pays et exigeait du Nord et du Sud qu'ils intensifient leur coopération dans un esprit de communauté de destin. À cet égard, la Chine appuyait sans réserve la proposition faite dans la Déclaration de Téhéran d'établir un « nouveau partenariat pour le développement »²⁵ et de « relancer le dialogue sur le développement »²⁶. Dans ce nouvel effort

de coopération, priorité devrait être accordée à l'accès aux marchés et au transfert de ressources financières et de technologie vers les pays en développement. Il faudrait consacrer une attention particulière aux PMA, qui manquaient cruellement de ressources financières pour le développement et étaient pénalisés par une très faible capacité scientifique et technologique et la détérioration de leurs termes de l'échange. Il fallait véritablement mettre en œuvre les politiques et les mesures contenues dans le Programme d'action de Paris.

120. L'ordre du jour de la huitième session de la Conférence prévoyait les moyens d'aborder quelques-uns des problèmes les plus urgents rencontrés par les pays en développement, s'agissant notamment de la solution du problème de la dette, de l'accroissement des apports financiers pour le développement, de l'élimination des déséquilibres dans le commerce mondial grâce à un résultat équilibré des négociations d'Uruguay, de la libéralisation des transferts de techniques vers le Sud (notamment avec la reprise et la conclusion des négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie) et de l'aide à fournir aux pays en développement pour qu'ils se dotent d'industries de services compétitives, en tenant pleinement compte de leurs besoins dans l'élaboration de toute politique nationale ou internationale pertinente et de tout cadre juridique relatif au secteur des services.

121. Les produits de base présentaient un intérêt vital pour de nombreux pays en développement, et il fallait trouver des solutions d'ensemble et à long terme aux problèmes de ce secteur, notamment améliorer les mécanismes compensatoires pour le financement des déficits de recettes d'exportation et encourager la transformation et la commercialisation des denrées produites dans les pays en développement. Une utilisation appropriée et efficace des ressources naturelles et la valorisation de l'environnement étaient des questions qui touchaient à la survie même de l'humanité, et les pays développés devaient assumer une plus grande part de responsabilité dans ce domaine. La Chine espérait que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement apporterait une contribution utile à la solution des problèmes de développement et d'environnement, tandis que la CNUCED devrait quant à elle promouvoir le transfert de ressources supplémentaires et d'écotechnologies vers les pays en développement.

122. Outre son mandat original, qui restait valable et utile, la CNUCED devrait intensifier ses activités d'analyse des politiques, de négociation et d'assistance technique dans de nouveaux domaines. Il faudrait s'attacher à trouver des solutions pratiques, à améliorer les méthodes de travail et à accroître l'adaptabilité de l'organisation. Toutefois, il ne faudrait pas modifier les objectifs et les orientations de la CNUCED.

123. Avec une population de plus d'un milliard de personnes, la Chine se lançait sur une voie socialiste aux caractéristiques chinoises en combinant planification et réglementation du marché, et elle avait obtenu des résultats remarquables. Les pays ne pouvaient pas tous suivre le même modèle de développement ou le même modèle économique, et celui de la Chine était non seulement adapté aux réalités nationales du pays, mais aussi effi-

²⁵ Voir l'annexe V, Déclaration de Téhéran, par. 6.

²⁶ Ibid., par. 5.

cace dans la pratique. La Chine avait également entrepris un large éventail de réformes et s'efforçait de retrouver sa position de partie contractante à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en vue de développer davantage ses relations commerciales avec d'autres pays.

124. La représentante de la *Colombie* a dit qu'une orientation constructive et une volonté politique se dégagèrent des délibérations en dépit des redoutables écueils sur lesquels butait la CNUCED, comme la précédente atmosphère conflictuelle, l'évidente paralysie de certaines activités et le scepticisme désormais dépassé quant à son efficacité et à son rôle en tant qu'instance d'échanges de vues pour l'examen d'un certain nombre de problèmes mondiaux. Il fallait une coopération plutôt qu'un affrontement. Le renouveau institutionnel de la CNUCED exigeait une action sur plusieurs fronts. Premièrement, il fallait dissoudre quelques-unes des anciennes commissions, en restructurer d'autres et les combiner, et des ressources et de la place devraient être libérées pour traiter des problèmes nouveaux. Deuxièmement, il convenait de créer des groupes de travail spéciaux qui s'organiseraient en fonction des changements déjà apportés au cadre rigide des groupes régionaux traditionnels afin d'examiner des questions nouvelles et capitales, de portée internationale. Troisièmement, il n'était pas tant question d'abandonner la structure de groupes que d'instituer des groupes chargés d'examiner des questions particulières en fonction d'objectifs spécifiques, ainsi que des groupes interrégionaux pour certaines tâches. Quatrièmement, le contrôle et le suivi des décisions étaient le seul moyen d'en garantir une application effective. Cinquièmement, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations représentatives de la société civile devaient être associés aux activités de la CNUCED.

125. Il importait que la Conférence parvienne à des résultats positifs sur des questions de fond, comme les produits de base, et que ces résultats soient reflétés dans le nouveau programme de travail. Il fallait à cet égard faire preuve d'un esprit d'innovation pour tirer parti des possibilités offertes par des instruments financiers aptes à favoriser la stabilité des prix. De fait, il était peut-être opportun de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base. L'organisation de conférences de ce type et l'appui à leur fournir devaient incomber à la CNUCED, ce qui permettrait du même coup de renforcer son rôle dans le système international. Vu la situation catastrophique qui prévalait sur le marché du café après l'échec de l'Accord international sur le café, la *Colombie* s'évertuait à remettre sur pied un accord dans ce secteur, et demandait instamment aux pays producteurs comme aux pays consommateurs de contribuer de manière constructive aux négociations pertinentes.

126. Il était également nécessaire d'examiner lucidement et de façon novatrice les questions relatives à l'environnement. Le « Sommet de la planète Terre » devait s'attacher à déterminer les relations existant entre l'environnement et le développement. Il offrait une occasion unique d'en apprendre davantage sur la corrélation entre croissance économique, pauvreté et environnement physique. La Conférence de Rio de Janeiro devait également être mise à profit pour veiller à ce que les politiques écologiques ne deviennent pas un moyen d'adopter

de nouvelles mesures discriminatoires et d'imposer de nouveaux obstacles au commerce. Par ailleurs, la CNUCED devrait étudier les relations entre ses activités et son mandat et le résultat prévisible de la Conférence de Rio de Janeiro. Il serait inopportun que cette conférence débouche sur la création d'un organe supplémentaire dans le système des Nations Unies; il fallait plutôt que les institutions du système multilatéral s'entendent pour que les fonctions et les responsabilités qui se dégageraient de la Conférence soient judicieusement réparties et que les décisions qui seraient prises à cette occasion soient suivies d'effet.

127. La présente session de la Conférence mettait l'accent sur l'importance d'une bonne gestion. En laissant les lois du marché régir l'organisation de l'activité économique, il fallait tenir compte de la nécessité d'une coopération internationale pour aider les pays les plus pauvres. Le bien-être des pays du Nord ne serait pas complet tant que d'énormes inégalités sociales, la maladie, l'ignorance, le chômage et la pauvreté persistaient dans le Sud. Il existait, entre le marché et l'État, un vaste espace pour l'action sociale. On disposait désormais d'amples possibilités d'analyser objectivement ces thèmes dans le cadre de l'ONU, dans un esprit dénué d'a priori idéologique. L'analyse d'une bonne gestion devait être étendue au secteur privé et à l'environnement international. La corruption envahissait toutes les sphères de l'activité économique.

128. La CNUCED devait étudier et dénoncer les incohérences qui permettaient une application sélective des principes du libre-échange. Il fallait analyser la situation du commerce international afin que les gouvernements soient certains de s'orienter dans la bonne direction. Les activités de coopération technique de la CNUCED avaient été fort utiles à cet égard.

129. La globalisation de l'activité économique entraînait de plus en plus un transfert d'autorité et de pouvoir de l'État-nation vers les échelons régionaux et supranationaux. Cependant, on observait également une tendance opposée conduisant à une globalisation des problèmes de la pauvreté. Toutes les difficultés que rencontrait le Sud avaient un retentissement immédiat sur le Nord. Compte tenu de la récente réorganisation engagée au Siège de l'ONU à New York, les problèmes de développement à intégrer dans les travaux de la CNUCED devaient notamment englober l'investissement, la technologie, la privatisation, la démocratisation de la propriété privée, la formation et la concurrence. L'« esprit de Carthage » devait se manifester non pas dans une simple déclaration, mais plutôt par un engagement. Au lieu d'une longue énumération de griefs, il fallait un plan d'action pour la décennie qui venait de commencer. Plutôt qu'un affrontement fondé sur l'égoïsme, il fallait un consensus et une action concertée fondée sur la solidarité pour assurer la paix mondiale et la prospérité de l'humanité.

130. Le représentant du *Costa Rica* a dit que la série d'événements économiques qui avait radicalement transformé les relations internationales marquait le point de départ d'une discussion sur un véritable engagement au niveau international. La CNUCED avait auparavant joué un rôle majeur dans l'élaboration et la définition des ré-

gles régissant les questions commerciales dans les relations économiques Nord-Sud et avait aidé utilement les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies économiques logiques et justes. La fin du conflit Est-Ouest avait redonné confiance dans le multilatéralisme. La CNUCED devait être présente dans le nouveau scénario et devenir le lieu de dialogue idéal entre le Nord et le Sud. Il était urgent de renforcer les mécanismes de suivi qui existaient et d'en créer de nouveaux ainsi que d'élaborer un programme concret d'activités pour assurer le bon déroulement des opérations. La relance et l'intensification du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement était le thème principal de la CNUCED. Ce dialogue devrait se transformer en une concertation continue sur des questions concrètes.

131. La Conférence devrait déboucher sur des propositions et promouvoir des mécanismes pour assurer la mobilisation efficace des ressources nécessaires au développement économique et social. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était important. La CNUCED devrait jouer un rôle majeur dans la mobilisation de fonds pour la coopération et l'assistance en faveur des pays les moins avancés, et élaborer et présenter des propositions concrètes recensant les besoins en matière de coopération et d'assistance ainsi que les donateurs éventuels.

132. Les produits de base constituaient un autre sujet très important en raison des devises qu'ils procuraient à la grande majorité des pays en développement. La CNUCED devrait examiner la situation actuelle et les perspectives dans ce domaine, en vue de contribuer à l'élaboration de politiques internationales cohérentes et efficaces et au développement équitable du commerce des produits de base au niveau mondial.

133. S'agissant du débat en cours sur la libéralisation du commerce et la nécessité d'abolir les obstacles protectionnistes, la CNUCED devrait inciter les pays développés et les pays en développement à ne pas accepter que les politiques commerciales actuelles deviennent un obstacle additionnel pour la plupart des pays commerçants. Elle devrait jouer un rôle fondamental dans l'analyse, ainsi que dans la discussion et la négociation, de nouvelles modalités pour le commerce international. Il était indispensable qu'elle participe activement aux travaux visant à créer une organisation internationale du commerce, dont elle devrait faire partie. Dans le domaine des services, elle devrait contribuer à renforcer les capacités des pays en développement en vue d'établir un cadre multilatéral pour réglementer et élargir le commerce des services.

134. Le transfert et le développement de la technologie étaient des thèmes essentiels du nouvel environnement économique. La CNUCED devrait donc participer activement au renforcement de la capacité technologique des pays en développement. Elle devrait en particulier encourager des initiatives visant à définir les priorités des pays en développement dans ce secteur.

135. Pour mener à bien ces activités, la CNUCED devrait renforcer ses mécanismes et ses structures de travail et s'efforcer avec une énergie renouvelée de régler les problèmes qui se posaient. De même, les pays en développement devraient revoir et adapter leurs mécanismes

de concertation : les signes distinctifs de la nouvelle ère économique seraient la concertation et le dialogue.

136. Le représentant de la Côte d'Ivoire a dit qu'il y avait eu une évolution positive des problèmes politiques au début des années 90, mais que, par contre, la situation économique s'était caractérisée par un écart croissant entre le niveau de développement des pays en développement et celui des pays industrialisés.

137. Le monde se trouvait actuellement face à une situation politique dans laquelle chaque pays devait assumer la responsabilité de son développement. Il importait toutefois, pour promouvoir la démocratie pluraliste et la paix pour tous les peuples, d'élaborer et d'arrêter dès que possible de nouvelles modalités pour la coopération internationale. Démocratie et développement étaient étroitement liés.

138. Le secteur des produits de base revêtait une importance capitale pour la Côte d'Ivoire et, en fait, pour tous les pays d'Afrique. Aux prises avec le service de leur dette et un fléchissement des prix à l'exportation, les pays africains, et en particulier la Côte d'Ivoire, avaient dû accroître leur production, ce qui avait encore fait baisser les prix des produits de base. Pour briser ce cercle vicieux, la communauté internationale devait se mettre d'accord sur des mesures et des politiques internationales renforcées dans le secteur vital des produits de base. À cet égard, les possibilités offertes par les instruments de coopération traditionnels existants, comme les accords de produit, les groupes d'étude et le Fonds commun pour les produits de base n'avaient pas été pleinement étudiées. La CNUCED devrait donc élaborer de nouvelles modalités pour leur utilisation.

139. S'agissant du commerce international, on voyait se manifester depuis quelque temps deux tendances contradictoires : premièrement, l'internationalisation du système commercial et, deuxièmement, l'apparition de blocs commerciaux. Les négociations d'Uruguay devraient déboucher sur des résultats équilibrés, tenant compte des besoins particuliers des pays en développement, notamment le maintien de certains avantages dont ces pays bénéficiaient dans leurs relations avec les organismes d'intégration économique.

140. Les pays en développement eux-mêmes étaient responsables au premier chef de leur développement économique. Ils devaient aussi coopérer avec les institutions financières internationales en vue de trouver une solution durable au problème de la dette, qui était l'une des conséquences des défauts du marché.

141. Le représentant de Cuba a déclaré que la création de l'ONU et, plus tard, de la CNUCED, avait fait espérer une accélération du développement et une amélioration de la répartition des richesses entre tous les peuples, mais que les années 80 avaient été une décennie perdue pour le développement. Plus d'un quart des quatre milliards d'habitants du tiers monde vivaient dans la misère, avec une croissance économique inférieure à 1 % par an, ce qui ne faisait qu'élargir le fossé les séparant de leurs frères des pays développés. La dette (qui représentait au total 300 dollars par habitant dans les pays en développement) était le principal fléau économique, surtout

en Amérique latine — région, qui, paradoxalement, était devenue exportatrice nette de capitaux.

142. À sa première session, la Conférence avait reconnu la nécessité de compenser les pertes subies par les pays en développement exportateurs de produits agricoles en raison des distorsions causées par les « ciseaux de prix ». À l'heure actuelle, toutefois, personne ne semblait se soucier du fait que les prix des produits de base (non compris le pétrole) avaient fléchi de 40 % au cours des dix dernières années et que le manque à gagner avait été beaucoup plus important que les ressources financières reçues au titre de l'aide au développement.

143. Il était désormais de bon ton de passer sous silence la nécessité urgente d'établir un nouvel ordre économique international et de préconiser plutôt, comme remède miraculeux aux maux contemporains, le recours aux vieilles méthodes qui étaient à l'origine même des inégalités et des souffrances actuelles. Si l'on voulait transformer les conditions régnant dans les pays en développement, il fallait cependant résoudre le problème de la dette extérieure et des prix des produits de base, assurer le transfert de technologie à des conditions équitables, inverser le transfert négatif net de ressources et refouler le protectionnisme.

144. Les autorités cubaines avaient toujours accordé la priorité à la mise en valeur des ressources humaines depuis la révolution, et les résultats obtenus dans ce domaine étaient impressionnants. Les organisations internationales et même les institutions financières mondiales admettaient désormais que la mise en valeur de ces ressources était une condition *sine qua non* du progrès économique. Il était regrettable qu'en dépit du souhait de nombreux pays la présente session de la Conférence n'avait pas pu se tenir à Cuba, en raison de l'hostilité des États-Unis qui n'avaient pas encore levé leur blocus économique, commercial et financier.

145. Comme suite à l'évolution récente dans l'ex-Union soviétique et en Europe orientale, Cuba se trouvait face à un environnement international entièrement différent et beaucoup moins favorable; ses exportations avaient diminué de moitié en deux ans, ce qui mettait la population à très rude épreuve. Dans ces conditions, Cuba avait été forcée d'adopter un programme d'ajustement rigoureux. Toutefois, à la différence des mesures d'ajustement et des traitements de choc qui avaient été adoptés par les pays d'Europe orientale et d'autres nations, et qui coûtaient très cher sur le plan social, ce programme ne sacrifierait pas les acquis historiques antérieurs et priorité resterait donnée à l'emploi, à la stabilité des prix et à l'autosuffisance alimentaire. Cuba avait décidé plutôt de comprimer les importations d'articles manufacturés, de réduire fortement la consommation d'énergie et d'axer les ressources sur les activités permettant de remplacer les importations et d'accroître les recettes en devises.

146. Cuba s'efforçait d'augmenter ses exportations traditionnelles et d'en promouvoir de nouvelles, en faisant participer un nombre croissant de secteurs au commerce extérieur et en mettant en place des mécanismes plus rapides et plus souples, propres à stimuler les exportateurs. De gros efforts d'investissement étaient déployés dans le domaine de la recherche sur les biotechnologies,

les produits pharmaceutiques et l'équipement médical. Des accords à long terme étaient conclus avec des entreprises étrangères en matière de commercialisation. De nouvelles dispositions avaient été prises pour faciliter l'absorption de capitaux extérieurs, et l'investissement étranger était encouragé grâce à l'octroi de garanties totales. Cela se faisait avec un minimum de publicité, en raison des fortes pressions qu'exerçaient toujours les États-Unis sur ceux qui voulaient investir à Cuba; paradoxalement, c'étaient les États-Unis qui, aux négociations d'Uruguay, exigeaient la libre circulation des capitaux. Une nouvelle attitude avait été adoptée dans le secteur du tourisme, que l'on cherchait à développer. Tous ces éléments nouveaux montraient que Cuba voulait et pouvait s'adapter.

147. À sa huitième session, la Conférence devait s'employer à revigorer la CNUCED, seul organisme des Nations Unies chargé d'examiner de façon intégrée les principaux problèmes de développement et de favoriser les négociations à ce sujet. Il convenait d'organiser une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement pour étudier le lien entre la détérioration du pouvoir d'achat des produits de base et les énormes subventions que les pays de l'OCDE versaient chaque année à leurs agriculteurs. Le projet d'acte final des négociations d'Uruguay constituait une bonne base de discussion : la prospérité des pays en développement exigeait des échanges commerciaux libres et équitables. La CNUCED devrait contribuer, par des études et des évaluations, à la création éventuelle d'une organisation multilatérale du commerce dans le cadre des résultats des négociations d'Uruguay. Quant à l'environnement et au commerce, il fallait prendre des mesures pour triompher de la pauvreté, en évitant que le coût de la protection du milieu ne soit supporté par les pays du tiers monde. La protection de l'environnement ne devait pas non plus être invoquée comme prétexte pour justifier des mesures protectionnistes ou des atteintes à la souveraineté nationale.

148. Le représentant de la Tchécoslovaquie a déclaré que ces dernières années, notamment en Europe, des transformations politiques et économiques majeures avaient eu lieu, car de nombreux pays encourageaient des processus démocratiques et entreprenaient de passer à un système nouveau fondé sur l'économie de marché. Cependant, les travaux de l'Organisation des Nations Unies n'avaient pas encore donné les résultats positifs nécessaires et ne s'étaient pas non plus adaptés à cette évolution. À la CNUCED, il était très difficile de faire adopter des propositions visant à dynamiser la nouvelle orientation de la coopération économique au sein de la communauté mondiale.

149. Même s'il fallait restructurer le travail de la CNUCED, il n'était pas nécessaire de modifier le mandat de l'Organisation. En cherchant de nouveaux modes d'approche de ce travail, il faudrait se demander comment élargir la participation à ses activités en s'assurant le concours non seulement de hauts fonctionnaires, mais aussi d'universitaires, de chercheurs et de scientifiques ainsi que d'hommes d'affaires du secteur privé.

150. La Tchécoslovaquie avait adopté des mesures économiques très diverses pour instaurer rapidement un

système d'économie de marché. Son régime de commerce extérieur était maintenant très libéral, comparable à celui d'autres pays développés. L'objectif était d'éliminer la dépendance à sens unique à l'égard d'un seul partenaire commercial. Le schéma de préférences tchécoslovaque en faveur des pays en développement restait en vigueur et visait, à quelques exceptions près, la totalité des produits en provenance des pays en développement. Les produits originaires et importés des pays les moins avancés étaient totalement exemptés de droits de douane.

151. La Tchécoslovaquie estimait que la CNUCED devrait s'occuper des problèmes du commerce mondial et du développement économique de tous ses États membres, en accordant une attention particulière aux pays en développement. Le système actuel fondé sur les groupes régionaux était toutefois dépassé et, dans une certaine mesure, faisait obstacle aux travaux de la CNUCED. Les États membres devraient être libres de constituer différents groupes selon leurs intérêts communs, régionaux, économiques ou autres, ou de présenter leur position individuellement. La CNUCED devrait aussi collaborer davantage avec d'autres organisations et organismes internationaux comme le GATT, la Banque mondiale, le FMI, les commissions régionales de l'ONU et d'autres encore.

152. Le représentant de la *République populaire démocratique de Corée* a souligné que la tenue de la huitième session de la Conférence coïncidait avec une évolution rapide des relations économiques internationales. Avec la disparition de la confrontation Est-Ouest, de nouvelles relations internationales multipolaires étaient apparues et le processus d'intégration économique régionale et sous-régionale s'était accéléré.

153. L'écart entre pays développés et pays en développement s'élargissait : les apports de capitaux aux pays en développement diminuaient, les termes de l'échange restaient défavorables, la charge de la dette s'alourdissait. Les difficiles problèmes économiques rencontrés par les pays en développement ajoutaient à l'instabilité de la situation mondiale.

154. La communauté internationale devait désormais créer des conditions internationales favorables à la croissance et au développement des pays en développement. Il faudrait pour cela prendre des mesures pour réduire la dette extérieure de ces pays, accroître les apports de ressources financières pour le développement et éliminer les iniquités du commerce international, s'agissant en particulier des obstacles au commerce touchant les pays en développement et du niveau des prix des produits de base. La République populaire démocratique de Corée demandait donc aux pays développés d'éliminer, sous toutes leurs formes, les blocus économiques, les restrictions et les conditions imposées pour des raisons politiques. Il fallait instaurer un nouvel ordre économique international reposant sur le principe du respect de la souveraineté, de l'égalité et des avantages mutuels pour toutes les nations.

155. La République populaire démocratique de Corée appuyait le document final adopté à la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Téhéran et, soulignant les caractéristiques de la construction

économique socialiste Juche, réaffirmait sa volonté d'établir des relations économiques avec tous les pays, tout en préservant son actuelle économie nationale indépendante.

156. Le représentant du *Danemark* a dit que la huitième session de la Conférence se tenait à une époque marquée par une profonde transformation de la situation internationale. Ses débats devaient être complémentaires de ceux d'autres instances, la CNUCED étant particulièrement apte à traiter des liens entre les problèmes économiques mondiaux et de leurs répercussions sur les pays en développement.

157. Le développement passait par l'adoption de régimes politiques démocratiques, transparents et responsables, qui assurent le respect des droits de l'homme et encouragent la participation de la population aux efforts. Il fallait accorder une attention prioritaire aux femmes et aux groupes les plus vulnérables, et combattre efficacement la corruption.

158. De l'avis général, les réformes économiques et l'ajustement structurel étaient indispensables pour favoriser une croissance et un développement durables. Une bonne politique économique devait miser sur l'interaction des forces du marché et stimuler l'entreprise privée, bien que le secteur public jouât encore un rôle important. Le niveau atteint par les dépenses militaires dans de nombreux pays en développement était particulièrement alarmant.

159. Les pays en développement devraient s'employer à mobiliser et utiliser pleinement leurs ressources internes; les pays développés, pour leur part, devaient redoubler d'efforts afin d'atteindre l'objectif international fixé pour l'APD, à savoir 0,7 % du PNB, et réaffirmer les engagements qu'ils avaient pris en faveur des PMA à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il fallait également que le secteur privé, dans les pays développés et les pays du tiers monde, contribue davantage au développement.

160. La croissance et le développement exigeaient l'amélioration de l'accès aux marchés ainsi que l'établissement d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert et crédible et qui résiste aux pressions protectionnistes. Le Danemark ne ménageait aucun effort pour contribuer au succès des négociations d'Uruguay; ces dernières devraient déboucher sur des résultats concrets et équilibrés, qui favorisent l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral.

161. Dans le domaine des produits de base, l'action internationale et nationale devrait être axée sur la diversification et l'amélioration de la coordination, avec l'appui d'institutions et d'organismes comme le Fonds commun pour les produits de base et le CCI. Le Danemark soutenait les efforts déployés par la CNUCED pour améliorer la coopération entre producteurs et consommateurs et accroître ainsi la transparence des marchés. C'était cependant avant tout aux pays intéressés de définir dans ce secteur une politique appropriée, qui encourage notamment le renforcement du secteur privé, la mise en valeur des ressources humaines ainsi que le développement de l'infrastructure.

162. En décembre 1991, les pays nordiques avaient présenté quelques réflexions sur la revitalisation de la CNUCED, en suggérant que les activités de l'organisation reposent sur trois grands « piliers » — analyse objective et approfondie; activités normatives sous la forme d'un dialogue véritable et ouvert; assistance technique et services consultatifs. Les pays nordiques attachaient une importance particulière au travail d'analyse. Les domaines d'activité du GATT et de la CNUCED devraient demeurer distincts mais complémentaires, la CNUCED restant un forum pour l'analyse et les discussions générales et le GATT une enceinte pour la négociation de droits et d'obligations contractuels. Il fallait revoir les méthodes de travail de la CNUCED et renoncer à l'habitude de conclure l'examen de la plupart des questions par l'adoption de résolutions, négociées laborieusement par un système de groupes rigide. Bien souvent, un résumé du président serait préférable. D'une façon générale, on pouvait tirer des enseignements précieux de l'expérience de l'OCDE, forum qui s'était révélé extrêmement utile pour l'analyse et le débat et qui exerçait une influence incontestable sur la politique des pays membres.

163. Le représentant de l'Équateur a réaffirmé la validité du mandat et des objectifs de la CNUCED, seul organe universel où toutes les questions concernant le commerce et le développement pouvaient être examinées de manière exhaustive et intégrée. La CNUCED offrait un mécanisme efficace pour adopter des mesures et des politiques multilatérales en vue de résoudre les problèmes économiques internationaux qui entravaient la croissance des pays en développement. L'Équateur avait foi dans le multilatéralisme, qui était le système approprié pour répondre aux besoins de ces pays.

164. À ses débuts, la CNUCED avait obtenu de grands succès comme l'octroi d'un traitement préférentiel aux pays en développement dans le système commercial multilatéral, la mise en place du système généralisé de préférences et l'adoption du programme intégré pour les produits de base. Les résultats de cette action multilatérale constructive n'avaient malheureusement guère été perceptibles. En conséquence, le premier objectif de la Conférence à la présente session devait être de faire de la CNUCED un instrument plus utile et plus efficace, sans toutefois toucher à son mandat ni à ses objectifs. Faut de quoi, les participants se trouveraient confrontés, d'ici la prochaine session de la Conférence, aux mêmes problèmes qui auraient empiré.

165. L'Équateur offrait un exemple de l'influence défavorable de facteurs externes sur l'économie nationale et, donc, de la nécessité de revoir la politique économique internationale. C'était là que la CNUCED pouvait apporter une aide précieuse. Soucieux de se doter d'une structure économique moderne et compétitive, l'Équateur avait opéré d'importantes réformes économiques, persévéré dans l'application de programmes d'ajustement et fait des concessions commerciales dans le cadre de l'intégration andine. Malgré ces efforts, la croissance économique du pays avait été minime. Le succès de ces programmes dépendait dans une large mesure de l'évolution de l'environnement extérieur. Les pays développés devaient appuyer ces efforts par une réduction substantielle du protectionnisme, un relèvement

des prix des produits de base et l'octroi de ressources financières de manière à assurer un financement rationnel et continu du développement.

166. Actuellement, l'environnement extérieur n'était pas propice à l'avancée des pays en développement et il n'y avait pas non plus d'effort correspondant de la part des pays développés qui permette aux efforts des pays en développement de porter leurs fruits. L'environnement international devait être modifié. C'était l'enjeu fondamental de la présente session de la Conférence. La revitalisation de la CNUCED contribuerait aussi à raffermir les possibilités de développement des pays du tiers monde.

167. Le représentant de l'Égypte a déclaré que, dans un monde caractérisé par la fin de la guerre froide, la sécurité, la stabilité et la paix n'étaient plus envisagées d'un point de vue purement militaire. Ces idées étaient désormais associées à l'environnement économique et social, au droit au développement et à l'action solidaire pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté, du sous-développement et de l'extrémisme. Un dialogue sérieux et constructif entre les pays s'imposait pour trouver des solutions aux problèmes économiques internationaux du moment. À cet égard, le représentant a évoqué l'initiative prise en 1989 par les Présidents de l'Égypte, du Sénégal, du Venezuela et de la Yougoslavie, ainsi que par le Premier Ministre de l'Inde, pour relancer le dialogue Nord-Sud. Les pays du tiers monde étaient responsables au premier chef de leur développement. L'Égypte avait fait des efforts considérables pour libéraliser unilatéralement son économie et exécuter un programme de réforme économique sans précédent. Les pays développés et les institutions financières multilatérales avaient pour tâche principale d'octroyer, à des conditions de faveur, une assistance additionnelle aux pays qui appliquaient des programmes de réforme économique. Les pays développés devaient aussi adopter une bonne politique monétaire et budgétaire. Un minimum de développement social et économique était nécessaire dans les pays du tiers monde pour assurer un environnement propice à la démocratie. Ces pays avaient le droit de définir eux-mêmes leurs priorités et de jouer un rôle actif dans l'établissement d'un nouvel ordre international. Il fallait espérer que l'évolution favorable de la situation internationale entraînerait le règlement de conflits régionaux, en particulier au Moyen-Orient, pour libérer les territoires palestiniens et arabes occupés et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination.

168. Les négociations d'Uruguay devaient déboucher sur des résultats positifs, globaux et équilibrés, qui permettent de mettre fin au protectionnisme visant les exportations des pays en développement, et de traduire par des mesures concrètes le principe d'un traitement spécial et préférentiel en faveur de ces pays. En particulier, les institutions financières multilatérales devraient mettre en place, pour les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, des mécanismes additionnels destinés à octroyer des ressources à des conditions favorables pour dédommager ces pays de la hausse du coût de leurs importations vivrières. Il fallait aussi accroître l'aide alimentaire et fournir à ces pays des ressources financières et techniques pour les aider à augmenter la production et la productivité de leur secteur

agricole. Toute nouvelle institution dans le domaine du commerce international devrait être globale, universelle, démocratique et rattachée au système des Nations Unies.

169. La crise de la dette continuait à contrarier les efforts de développement des pays du tiers monde. L'Égypte accordait la priorité au rôle de la CNUCED dans l'étude des moyens de mettre au service de leur développement une proportion importante des ressources libérées grâce aux accords de désarmement conclus entre pays développés. Le représentant savait gré au Directeur général du FMI d'avoir souligné que la réduction des dépenses militaires dans les pays en développement devait être compatible avec le maintien d'un niveau de sécurité raisonnable, compte dûment tenu de la situation géographique et stratégique de chaque pays. Il fallait d'urgence accroître les courants d'APD à des conditions de faveur. Les pays développés devaient honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Il leur fallait aussi fournir une assistance aux pays du tiers monde qui faisaient de sérieux efforts pour parvenir à la démocratie.

170. Les années 80 avaient été caractérisées par l'instabilité des marchés de produits de base. Pour corriger cette situation, il fallait améliorer les mécanismes de financement compensatoire existants et élargir la gamme de produits visés. Le Fonds commun pour les produits de base devait être doté de ressources financières suffisantes pour pouvoir accomplir ses tâches. Afin de promouvoir un développement durable, il convenait de fournir aux pays en développement des ressources financières nouvelles et additionnelles pour la protection de l'environnement. De surcroît, il fallait transférer aux pays en développement des techniques écologiques à des conditions préférentielles et non commerciales. Ces pays devaient recevoir une assistance technique pour lutter contre la désertification et la sécheresse et protéger leurs ressources en eau douce. En particulier, le représentant a engagé la communauté internationale à honorer les engagements souscrits au titre du nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement économique de l'Afrique dans les années 90. Il fallait espérer que la réunion au sommet pour la promotion économique de la femme rurale à Genève contribuerait à accroître la participation des femmes au développement.

171. L'Égypte estimait que la huitième session de la Conférence offrait une occasion unique de revitaliser et de renforcer le rôle de la CNUCED, en tant qu'instance chargée de promouvoir un dialogue constructif, la négociation et la coopération internationale pour le développement. À cette session, la Conférence ne devait pas se borner à arrêter des changements institutionnels; elle devait aussi chercher à obtenir des résultats positifs appréciables sur les questions de fond.

172. Le représentant d'El Salvador a déclaré que le commerce jouait un rôle fondamental dans les relations internationales et qu'en conséquence les efforts déployés ces dernières années pour réactiver, coordonner et renforcer la coopération commerciale s'orientaient dans de nouvelles directions. L'expérience montrait que l'exécution de programmes justes et efficaces de libéralisation des échanges, ainsi qu'un environnement économique dynamique, étaient indispensables dans ce do-

main. Pour sa part, El Salvador avait mis en œuvre un programme rigoureux d'ajustement et de libéralisation des échanges, qui devrait lui permettre de s'intégrer rapidement à l'économie internationale. Le règlement pacifique des conflits politico-militaires qui avaient déchiré le pays pendant onze ans avait contribué à créer un climat de confiance propice à la réalisation de ce programme.

173. El Salvador participait activement aux activités du GATT et s'était tout spécialement intéressé à certains codes internationaux, notamment les codes relatifs aux licences d'importation et aux mesures anti-dumping. Il prenait également une part croissante aux négociations d'Uruguay, en particulier au sein des groupes s'occupant des produits tropicaux, de l'agriculture, des ressources naturelles et des services.

174. Le renforcement de la CNUCED était un objectif primordial pour El Salvador, car l'organisation lui fournissait une assistance technique l'aidant à participer plus activement aux échanges internationaux et à devenir plus compétitif, ce qui contribuait à la démocratisation et à la reconstruction du pays. La CNUCED pouvait également aider les pays du tiers monde à concevoir et à exécuter des stratégies propres à favoriser le développement. Cette assistance revêtait une importance capitale à cette époque particulière de l'histoire d'El Salvador, car les mesures prises pour valoriser les produits et développer les marchés n'avaient pas encore porté leurs fruits. Une assistance financière serait également nécessaire en raison du coût élevé du programme d'ajustement et de reconstruction, qui prévoyait des mesures concrètes sur le plan aussi bien social qu'économique. El Salvador espérait que la communauté internationale répondrait à son attente dans ce domaine.

175. Le représentant de l'Éthiopie a déclaré que les années 80 avaient été synonymes d'instabilité et de revers économiques pour les pays en développement. Les causes profondes de cette situation tenaient essentiellement aux politiques appliquées par les principaux pays développés, politiques dont les effets immédiats étaient de provoquer une récession économique qui était ensuite rapidement transmise aux pays en développement. La capacité des pays en développement de contribuer à l'expansion du commerce mondial avait été radicalement compromise du fait des politiques de compression des importations adoptées par de nombreux pays endettés.

176. Une croissance économique soutenue dans tous les pays en développement dépendait d'un système commercial et financier international garantissant l'accès aux marchés d'exportation et des prix équitables pour les exportations de ces pays. Malheureusement, c'était précisément le contraire qui s'était produit ces dernières années. Les incidences sur l'économie mondiale en avaient été le plus durement ressenties en Afrique. Les fluctuations des cours des produits de base, conjuguées à la sécheresse, avaient compromis la croissance économique. Le continent africain devait ainsi affronter, à l'aube des années 90, d'importants problèmes économiques non résolus.

177. Pour ce qui était de la dette, on estimait que les obligations annuelles au titre du service de la dette de l'Afrique s'établiraient à 25 milliards de dollars des États-Unis environ d'ici à la fin du siècle. Des mesures

urgentes devaient être prises pour renégocier les accords sur le café et sur d'autres produits de base d'un intérêt capital pour le commerce d'exportation des pays à faible revenu. En outre, des mesures devaient être prises pour accroître les apports de ressources à l'Afrique, en particulier les apports d'aide à des conditions de faveur. Malgré le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, les PMA africains avaient continué d'accuser une détérioration persistante de leur croissance économique. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés devrait donc offrir les conditions d'un nouveau partenariat effectif permettant à ces pays d'atteindre des niveaux acceptables de nutrition, de santé et de revenu. Tous les pays et toutes les institutions financières multilatérales devaient redoubler d'efforts pour tenir intégralement et effectivement les engagements contenus dans le Programme d'action.

178. Les négociations à la huitième session de la Conférence devraient avant tout porter sur des politiques et des mesures visant à la mise en œuvre du programme intégré pour les produits de base. Une attention particulière devait être accordée à la diversification horizontale et verticale de l'économie, essentiellement monoculturelle, des PMA. Tout devrait également être fait pour favoriser les activités du Fonds commun pour les produits de base, s'agissant en particulier d'activités de développement de produits et de transfert de technologie financées sur le deuxième compte. La communauté internationale devrait prendre des mesures additionnelles pour enrayer et refouler le protectionnisme, et améliorer le système généralisé de préférences par un élargissement de la liste des produits et des pays visés.

179. Le représentant a évoqué les réformes politiques et économiques actuellement appliquées par le Gouvernement éthiopien, dont l'inscription dans la charte de dispositions garantissant le respect des droits démocratiques, les efforts visant à mettre en place des administrations régionales et l'adoption d'une nouvelle politique économique.

180. Le représentant de la *Finlande* a souligné que l'heure était au changement et à l'espoir. La coûteuse course aux armements touchait à sa fin, et il y avait moins d'obstacles au renforcement de la coopération mondiale dans tous les domaines. Au cours des années 80, une conception plus largement partagée du développement s'était fait jour dans le monde; on reconnaissait de plus en plus l'importance de l'économie de marché, du secteur privé et de la bonne gestion des affaires publiques, allant de pair avec les institutions et les pratiques démocratiques voulues.

181. Pendant toute la période d'après guerre, le commerce avait été l'élément moteur de la croissance économique mondiale. L'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay était d'une extrême importance pour les pays en développement comme pour les pays développés. L'accès aux marchés était indispensable et, à cet égard, le système généralisé de préférences s'était avéré utile; la *Finlande* avait décidé de laisser entrer en franchise la quasi-totalité des importations en provenance des pays les moins avancés.

182. Vu la nouvelle conjoncture politique mondiale, la réduction des dépenses de défense semblait offrir d'immenses possibilités. Cela dit, les ressources et les capitaux étant de plus en plus sollicités, il faudrait accroître l'épargne à l'échelle mondiale. Un effort d'épargne plus soutenu dans les pays en développement jouerait certainement un rôle important dans le financement du développement. Quant à l'endettement extérieur, on s'accordait maintenant à reconnaître qu'il fallait alléger la dette, surtout celle des pays les plus pauvres. Les plus endettés d'entre eux, qui faisaient de gros efforts pour venir à bout de leurs difficultés économiques, devraient se voir accorder, cas par cas, une réduction de la dette pouvant atteindre jusqu'à 80 %.

183. La *Finlande* constatait avec satisfaction que la CNUCED avait intégré la notion de développement durable dans ses travaux, et elle félicitait le secrétariat des analyses très utiles qu'il avait effectuées dans le domaine du développement durable ainsi que de son rôle dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La CNUCED avait trouvé sa place dans ces vastes domaines interdépendants qu'étaient l'environnement et le développement.

184. La communauté internationale devait également s'attaquer aux problèmes de développement de l'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ancienne Union soviétique. Pour l'heure, des opérations du type secours d'urgence étaient nécessaires, mais il importait aussi de fournir à ces pays des connaissances techniques en matière d'organisation et de les admettre tous dans les institutions financières internationales.

185. Le processus de réforme dans les secteurs économique et social, qui s'était accéléré au cours des deux dernières années, devrait se répercuter sur toutes les activités correspondantes des divers organes et organismes des Nations Unies. La CNUCED devait s'occuper essentiellement de l'interaction du commerce et du développement économique, et son rôle dans l'élaboration d'un consensus devait reposer sur l'analyse et la discussion. L'assistance technique fournie par la CNUCED était des plus utiles pour les pays en développement.

186. Le moment était venu pour la CNUCED de revoir ses priorités et ses méthodes de travail. La présente session de la Conférence devrait donner des orientations quant aux thèmes prioritaires sur lesquels la CNUCED axerait son action pendant les quatre années à venir.

187. Le représentant de la *France* a dit que son pays souscrivait aux vues précédemment exprimées par le représentant de la Communauté européenne (voir ci-dessous par. 757 à 767). L'interdépendance et son corollaire, le partenariat, devaient guider les travaux de la huitième session de la Conférence. Il existait un lien étroit entre démocratie et développement, et la démocratie et le respect des droits de l'homme étaient devenus des éléments fondamentaux des politiques et des accords de coopération. Toutefois, s'il ne pouvait y avoir de développement sans démocratie, la démocratie, quant à elle, ne pouvait survivre longtemps dans un contexte de pénurie, à fortiori de pauvreté; le soutien de la communauté internationale apparaissait donc d'autant plus nécessaire à un moment où la démocratisation prenait une extension planétaire. Le développement devait également être

avant tout axé sur les besoins des individus : éducation, formation, santé et protection sociale devaient donc être prévues dans les politiques de coopération et les programmes d'ajustement structurel.

188. La différenciation croissante entre les pays en développement devait être prise en compte, de façon que l'analyse puisse s'enrichir de la diversité des expériences et des intérêts. Le développement relevait avant tout de la responsabilité des pays en développement eux-mêmes, qui devaient dégager une partie au moins des ressources financières nécessaires au développement en accroissant leurs taux d'épargne, en encourageant le rapatriement des capitaux fugitifs et en éliminant les dépenses inutiles. Le soutien de la communauté internationale restait néanmoins essentiel.

189. Les pays développés, quant à eux, devaient adopter des politiques favorisant un accroissement des taux d'épargne, l'équilibre macro-économique et l'ouverture des marchés. L'approche multilatérale devrait être préservée concernant les questions relatives au commerce, à la dette et aux produits de base, de même qu'au sein du système des Nations Unies — lequel ne devrait pas voir son action entravée par des difficultés financières. Les engagements pris au sein de diverses instances, par exemple à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, devaient être respectés. L'APD devait être améliorée, qualitativement et quantitativement, et la charge devait être répartie plus équitablement, en particulier avec la mobilisation de certains pays jusque-là bénéficiaires de l'APD, qui devaient désormais accepter leurs nouvelles responsabilités dans l'économie mondiale. La France appuyait l'idée d'organiser une conférence sur le financement du développement.

190. Une organisation telle que la CNUCED, où les questions de développement pouvaient être examinées sous tous leurs aspects et être réglées par consensus chaque fois que possible, restait une nécessité. Cependant, il fallait procéder de façon pragmatique et progressive, et reconnaître qu'un certain laps de temps était nécessaire pour que certaines idées parviennent à maturité. La CNUCED devait être plus directement à la disposition des gouvernements sur le terrain, et il fallait fournir au secrétariat les ressources humaines et financières dont il avait besoin pour s'acquitter efficacement de ses tâches.

191. Le représentant de l'Allemagne a fait observer que la présente session de la Conférence se déroulait à une période charnière de l'histoire. Une large convergence de vues offrait une occasion historique d'établir un « nouveau partenariat pour le développement » visant à venir à bout de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, à permettre à tous les peuples de réaliser leurs potentialités individuelles dans les secteurs économique et social, et à répondre collectivement aux défis mondiaux qui se posaient à l'humanité. Le partenariat impliquait également que les pays se partagent la responsabilité du bien-être des populations et de la protection de l'environnement naturel.

192. La « bonne gestion » exigeait une mobilisation accrue des moyens dont disposaient les pays développés aussi bien que les pays en développement pour résoudre les problèmes fondamentaux du développement, ainsi

que la mise en place des conditions économiques et politiques — y compris l'encouragement de l'initiative individuelle — nécessaires à une utilisation efficace des ressources aux niveaux national et international. Lutter contre la misère absolue, encourager l'investissement dans le capital humain, notamment l'éducation et la santé, la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme et la stabilité juridique étaient des éléments indispensables d'une stratégie axée sur la population. Il ne serait pas possible de fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'une telle stratégie sans réduire les dépenses militaires excessives. La coopération allemande et internationale pour le développement se concentrerait, dans les années 90, sur l'appui à fournir aux efforts résolus des gouvernements partenaires qui prenaient au sérieux leurs responsabilités envers leur peuple. L'octroi de fonds par l'Allemagne — ainsi que par d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux — au titre de la coopération pour le développement serait de plus en plus fonction du degré auquel les pays partenaires mettraient en pratique les principes fondamentaux de la bonne gestion. Dans le contexte du partenariat international pour le développement, une bonne gestion signifiait que les pays industrialisés devaient veiller à ce que le cadre économique global permette une participation accrue des pays en développement au commerce mondial.

193. Les pays industrialisés devaient assurer une croissance stable de l'économie mondiale à l'aide de politiques financières saines, et sans porter atteinte à l'environnement. De telles politiques devaient encourager l'épargne grâce à des niveaux appropriés de taux d'intérêt. Cet élément était essentiel pour l'accroissement des transferts privés de capitaux vers les pays en développement. Les politiques financières des pays industrialisés devaient également contribuer à résoudre le problème de l'endettement. Cependant, il ne fallait pas que l'allègement de la dette encourage la poursuite d'orientations économiques dirigistes, de politiques financières pernicieuses et de la fuite des capitaux. Les mesures d'allègement continueraient à être liées à l'application de réformes économiques. En outre, la création de marchés ouverts pour les exportations des pays du tiers monde était une condition *sine qua non* du développement.

194. Les subventions à la production et aux exportations de produits agricoles des pays industrialisés avaient pour effet non seulement de déstabiliser les marchés mondiaux de ces produits, mais aussi de priver les pays en développement des incitations nécessaires pour mettre en place un secteur agricole efficace. Le succès des négociations d'Uruguay était d'une importance décisive pour l'instauration d'un système commercial équitable et orienté vers le marché, pour un démantèlement appréciable des protections dans le secteur de l'agriculture et pour un meilleur accès aux marchés des exportations des pays en développement ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale.

195. L'économie mondiale traversait une période de transformations structurelles de grande ampleur, dont on ne pouvait pas encore mesurer pleinement les conséquences. Cependant, il était manifeste que, pour réussir sur le marché mondial, les pays en développement devaient s'employer plus vigoureusement à diversifier

leurs exportations et à développer leur coopération économique mutuelle, comme cela se faisait par exemple dans des systèmes commerciaux Sud-Sud tels que l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). S'agissant du marché unique européen, l'Europe serait non pas une forteresse commerciale, mais une pierre angulaire du libre-échange et de la concurrence internationale. Une Europe dynamique et économiquement puissante aurait un effet positif sur le commerce mondial.

196. Vaincre la faim et la pauvreté était un des grands défis que les responsables politiques devaient affronter dans les années 90. La CNUCED pouvait et devait apporter une contribution importante en tant qu'instance universelle se prêtant au dialogue et au renforcement du consensus sur les enjeux fondamentaux du « nouveau partenariat pour le développement ». Il fallait mettre en place les conditions voulues, par le biais du processus de réforme, notamment en améliorant les méthodes de travail de la CNUCED et en rationalisant sa structure organisationnelle en faisant notamment davantage appel à des experts extérieurs.

197. Le représentant du *Ghana* a déclaré que la huitième session de la Conférence, qui se tenait à une époque marquée par de profonds changements économiques et politiques, revêtait une importance particulière, car elle offrait la possibilité de s'entendre sur de nouvelles stratégies de développement. Il a souligné que la CNUCED avait continué à faire preuve du dynamisme et de la compétence que l'on attendait d'elle.

198. Malgré les initiatives heureuses prises sous les auspices de la CNUCED pour favoriser le développement de tous les pays du tiers monde, les problèmes de commerce et de développement de l'Afrique s'étaient aggravés. Gros producteur et exportateur de produits de base, le continent avait souffert de la baisse des prix réels; les efforts déployés pour accroître la transformation locale avaient été entravés par le protectionnisme des pays développés.

199. Le poids de la dette était devenu intolérable. Il fallait insister sur la création d'une banque de financement chargée de racheter les dettes et d'amorcer des courants financiers. L'augmentation des ressources extérieures et le libre accès à la technologie étaient également indispensables pour parvenir au développement.

200. Les mesures prises à l'échelon national ne sauraient porter leurs fruits sans un environnement extérieur propice. Les activités anticoncurrentielles des sociétés transnationales dans le commerce international faisaient gravement obstacle à des échanges équitables; une attention particulière devait donc être accordée à la question des pratiques commerciales restrictives.

201. Il fallait soutenir les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, en leur fournissant notamment une aide financière et une assistance en matière de diversification, pour leur permettre de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Les pays développés devaient aussi honorer les engagements qu'ils avaient pris en faveur des PMA dans le cadre du Programme d'action.

202. Le *Ghana* estimait que la mission de la CNUCED, en tant que forum pour l'examen des problèmes de commerce et de développement Nord-Sud, demeurait tout aussi valable qu'à l'époque de la création de l'organisation. Vu l'évolution rapide de la situation internationale, la CNUCED devait cependant s'adapter aux changements pour pouvoir continuer à faire oeuvre utile.

203. Le représentant de la *Grèce* a dit que, depuis la septième session de la Conférence, de nombreux changements s'étaient produits sur la scène internationale. La Grèce suivait ces événements avec intérêt, car beaucoup d'entre eux intervenaient dans son proche voisinage. Les réformes politiques et économiques engagées en Europe centrale et orientale étaient considérées comme des facteurs positifs. La Grèce était convaincue qu'une coopération renforcée en matière de développement entre les pays développés et les pays en développement demeurait de la plus haute importance.

204. Les négociations d'Uruguay auraient une incidence majeure sur le climat économique international. Leur succès entraînerait une amélioration de l'environnement commercial international en réduisant les incertitudes et en créant de nouveaux débouchés. La CNUCED aurait aussi une influence décisive sur la question du développement. Associer de manière équilibrée développement et protection de l'environnement serait une tâche essentielle pour la prochaine décennie, qui incomberait pour une large part à la CNUCED. Celle-ci devrait en outre examiner les possibilités d'affecter les ressources provenant des budgets militaires à des fins plus productives pour le développement. Elle avait beaucoup favorisé le dialogue entre pays développés et pays en développement. Ces derniers pourraient en profiter davantage si l'assistance technique était réorientée vers de nouvelles priorités et de nouveaux besoins.

205. Les produits de base étaient un secteur dans lequel la CNUCED jouait, et devrait continuer de jouer, un rôle central. La CNUCED était plus qualifiée que toute autre organisation internationale pour promouvoir une solution équitable au problème des produits de base. Elle devrait reprendre ses activités à ce sujet, par exemple en vue d'améliorer le dialogue et la transparence entre les producteurs et les consommateurs. La Grèce avait espéré que la mise en service du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base serait profitable aux pays en développement, en particulier pour soutenir l'ajustement structurel nécessaire de leur économie. Les conséquences sociales de l'ajustement structurel et la nécessité d'inscrire cet effort dans le cadre d'un processus de développement à long terme ne devaient pas être sous-estimées.

206. Les problèmes de nombreux pays lourdement endettés étaient un motif de préoccupation économique et politique et risquaient de menacer la stabilité politique des régimes démocratiques. Le problème de la dette était complexe et une solution équitable, durable et mutuellement convenue devait être fondée sur une stratégie axée sur la croissance, élaborée pays par pays et comprenant une réduction volontaire de la dette par les banques commerciales, de sérieux efforts d'ajustement de la part des pays débiteurs, le rôle catalyseur des institutions finan-

cières multilatérales et un renforcement de la coopération entre les gouvernements, les institutions internationales et les banques.

207. Pour la Grèce, le développement restait un des principaux piliers de la CNUCED. Avec l'apparition de concepts et d'enjeux nouveaux, il fallait maintenant modifier quelque peu l'orientation générale de l'organisation. La priorité accordée au développement durable était au centre des activités mondiales. Cela exigeait d'autres moyens de réflexion et d'action ainsi qu'une nouvelle approche du développement économique. Par ailleurs, étant donné que le nombre de pays en développement s'orientant vers des régimes politiques pluralistes faisant appel à la concertation augmentait rapidement, le respect des droits de l'homme et la bonne gestion étaient des éléments essentiels du développement. La CNUCED devait envisager de nouvelles structures et procédures et notamment l'abandon du système rigide des groupes. Il fallait opérer des réformes institutionnelles qui permettraient de moderniser la CNUCED et accorder une attention particulière à une nouvelle libéralisation des marchés, au renforcement du multilatéralisme, à la coopération régionale et aux problèmes des pays les moins avancés, afin d'arriver à un partenariat renforcé.

208. Le représentant du *Guatemala* a dit que la communauté internationale devrait adopter des méthodes nouvelles pour relever les défis que constituaient la configuration socio-économique apparue depuis la récente transformation en Europe centrale et orientale, les changements profonds du système de relations internationales et des problèmes tels que le trafic des stupéfiants, la dégradation de l'environnement et l'évolution technologique. La CNUCED, en tant que centre de consultation et de coordination sur les problèmes de développement, devrait revoir ses objectifs, renforcer ses mécanismes de dialogue et diversifier ses méthodes de travail.

209. Il fallait que la Conférence arrive à des résultats concrets dans le sens d'un commerce plus efficace. À cet égard, la CNUCED pouvait jouer un rôle décisif en aidant les pays en développement à se procurer des technologies nouvelles, de façon à accroître leur compétitivité en participant à un système international d'information multisectoriel. Il fallait aussi intensifier les programmes d'assistance technique passant par la CNUCED et mobiliser d'urgence des ressources financières à des conditions préférentielles pour les projets de développement. Les pays en développement pourraient ainsi aspirer à se développer dans la justice sociale, ce qui renforcerait le rôle de la CNUCED.

210. Parmi les mesures économiques que le Guatemala appliquerait en 1992 figurait la mise en œuvre d'une démocratie politique, économique et sociale, rendue possible par l'application de programmes de modernisation budgétaire, par des dépenses publiques plus rationnelles, de meilleures facilités offertes aux investissements étrangers, des prix plus justes et une productivité accrue dans le secteur agricole, ainsi que par l'intégration centraméricaine.

211. Le Guatemala invitait les pays développés à voir au-delà de leurs intérêts économiques et politiques et à ne plus se montrer indifférents aux efforts des pays

en développement dont les gouvernements démocratiques appliquaient des politiques plus ouvertes et plus libérales destinées à ouvrir leur économie sur le monde. Il fallait non seulement de la bonne volonté, mais aussi des investissements des pays développés, en même temps qu'un transfert de technologie qui tiendrait compte de l'interdépendance et de la globalisation des marchés. Telles étaient les mesures qui permettraient aux pays en développement de faire preuve de plus d'efficacité dans leur commerce, ce qui favoriserait une croissance soutenue associée au progrès social.

212. Le représentant du *Saint-Siège* a donné lecture d'un message de Sa Sainteté le pape Jean Paul II (TD/L.332)²⁷, dont les points saillants étaient les suivants :

- i) Il fallait promouvoir une économie mondiale saine, sûre et équitable, dans un esprit entièrement nouveau, compte tenu des profondes transformations survenues dans le monde depuis cinq ans.
- ii) Une économie planifiée au point d'étouffer l'initiative privée n'était pas réalisable, car elle portait préjudice à ce droit fondamental des peuples d'être les principaux artisans et les premiers responsables de leur progrès économique et social.
- iii) De nombreuses tensions actuelles trouvaient leur origine dans l'échec de cette époque qui ne savait pas encore comment allier les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Ce qu'il fallait, c'était une conception humaniste du développement qui, en même temps que du bien-être matériel des personnes, fût l'instrument de leur développement spirituel.
- iv) Une réunion comme celle de Carthagène devait s'attacher à convaincre les hommes politiques, et l'opinion publique devant laquelle ils étaient redevables de leur action, que les intérêts des hommes et des peuples l'emportaient sur ceux de l'économie. À cette fin, une conversion profonde des mentalités était nécessaire.
- v) La justice sociale exigeait que le commerce international, pour être humain et moral, rétablisse entre partenaires au moins une certaine égalité de chances. Il était immoral d'ignorer la barrière de la misère qui séparait ceux qui étaient bien pourvus de ceux qui étaient dépourvus, car tous les hommes étaient égaux en dignité; ils devaient obtenir les moyens de vivre dans la vérité, la liberté et la justice; ils avaient le droit de compter sur la solidarité des autres.
- vi) Enfin, Sa Sainteté assurait les représentants des nombreuses nations qui étaient réunis à Carthagène du grand intérêt qu'elle portait à leurs efforts pour le développement harmonieux de tous les peuples qui composent l'unique famille humaine.

213. Le représentant du *Honduras* a dit que la huitième session de la Conférence se tenait à une époque

²⁷ Voir l'annexe V.

marquée par de profondes transformations. Un monde divisé par l'idéologie et obsédé par la crainte d'une catastrophe nucléaire avait cessé d'être. On avait donc encore plus besoin d'un forum pour l'examen global de questions fondamentales comme la croissance économique durable, la libéralisation des échanges, les relations entre environnement et développement et l'augmentation des apports financiers et techniques aux pays en développement.

214. Le Honduras, qui avait récemment assisté et participé à l'apaisement des tensions militaires en Amérique centrale, pouvait désormais envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Il avait entrepris des programmes d'ajustement qui, avec le renforcement de l'intégration économique en Amérique centrale, devraient aider la région à trouver sa place dans les échanges commerciaux du monde moderne. Le Honduras collaborait également à des efforts d'intégration plus vastes, en particulier avec la Colombie, le Mexique et le Venezuela, et au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

215. Pour contribuer efficacement à l'amélioration et à l'assainissement de l'économie mondiale, en mettant l'interdépendance au service d'une croissance réelle, la CNUCED devrait jouer un rôle plus actif en tant qu'instance de réflexion et d'analyse objective de questions concernant le commerce, le financement, le transfert de technologie, les rapports entre l'environnement et le développement, ainsi que la complémentarité de l'action gouvernementale et de celle du secteur privé. Pour cela, il fallait que la CNUCED revoie ses méthodes de travail et ses mécanismes pour mieux s'adapter aux nouvelles réalités internationales. L'actuel système de commissions rendait les travaux trop lents et répétitifs. S'enfermer dans un carcan serait incompatible avec l'évolution des relations Nord-Sud. Pour arriver à examiner de façon approfondie les questions essentielles pour le développement, la CNUCED devrait associer plus étroitement à ses débats des spécialistes et des organisations expérimentées.

216. Trois types de mesures pouvaient aider à renforcer la CNUCED : premièrement, la convocation d'un groupe intergouvernemental de hauts fonctionnaires chargé d'étudier, de préciser et de coordonner les propositions et les mesures adoptées à la huitième session de la Conférence; deuxièmement, la constitution d'un groupe interinstitutionnel d'experts d'organisations compétentes du système des Nations Unies, chargé d'étudier un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration de Carthagène, qui doit être adoptée à la présente session; troisièmement, l'organisation, au cours des deux années à venir, d'une session du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel, où des engagements pourraient être adoptés sur l'action à mener, en se fondant sur les résultats des travaux du groupe intergouvernemental de hauts fonctionnaires.

217. Le représentant de la Hongrie a dit que, depuis la septième session de la Conférence, de profondes mutations économiques et politiques étaient survenues dans le monde, en particulier en Europe, et que de nouvelles tendances se manifestaient dans les processus d'intégration de différentes régions. Ces événements mettaient

en évidence la nécessité d'une coopération internationale pour assurer la gestion de l'interdépendance.

218. L'expérience avait montré que l'économie de marché était la seule et unique voie du développement, le modèle d'économie planifiée ayant échoué. La Hongrie pouvait considérablement aider les pays en développement en leur faisant part de sa propre expérience de ce « modèle » et en leur faisant prendre conscience de ses déficiences économiques les plus graves, qui éliminaient les forces vitales du développement, à savoir la concurrence, l'initiative privée et l'esprit d'innovation. Ce système dirigiste révolu ne débouchait que sur des structures de production et des lignes de produits dépassées et, en fin de compte, sur un lourd endettement.

219. S'agissant de la Hongrie, qui s'appliquait à construire une économie de marché fondée sur des valeurs et des principes démocratiques, l'accent serait mis sur la mise en place du cadre juridique nécessaire à un système de marché, sur une privatisation plus poussée, sur la maîtrise de l'inflation ainsi que sur des mesures permettant d'atténuer les effets de l'adoption, pour le commerce avec les pays membres de l'ancien Conseil d'assistance économique mutuelle, d'un système de règlements en devises.

220. La Hongrie comptait de remarquables succès à son actif. Néanmoins, ces résultats positifs s'accompagnaient de graves problèmes, notamment un taux de chômage élevé. Du fait de ces difficultés, la Hongrie ne pouvait pas adopter de mesures concrètes ni prendre de nouveaux engagements à l'égard des pays en développement. Néanmoins, en dépit de ses problèmes économiques, elle n'avait aucune intention de recourir à des mesures protectionnistes ni de sauvegarder artificiellement des unités économiques inefficaces. Le Gouvernement hongrois souhaitait que les négociations d'Uruguay soient menées à bien dans les meilleurs délais, sur la base du projet de texte déjà élaboré.

221. L'accord d'association avec la Communauté économique européenne était un premier pas important dans la voie de l'intégration complète de la Hongrie dans l'Europe. Le Gouvernement hongrois attachait également une grande importance à l'accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) en cours de négociation. Par ailleurs, les dirigeants politiques de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque et slovaque avaient décidé de créer une association spécifique, prévoyant notamment un accord de libre-échange. La Hongrie espérait bénéficier du soutien de la communauté internationale, mais elle n'avait pas l'intention d'empiéter sur l'assistance fournie aux pays les moins avancés.

222. Pour l'avenir, la CNUCED avait un important rôle à jouer, mais elle devait être régénérée dans quasiment tous les domaines, en tenant compte des réalités nouvelles. À cet égard, il fallait exclure les démarches idéologiques excessivement politisées. La CNUCED devait plutôt se concentrer sur des questions pragmatiques, intéressant tous les pays. En outre, il fallait éliminer les chevauchements d'activités. Les tâches devaient être rationnellement réparties entre la CNUCED, le GATT et les organisations financières internationales. L'analyse des problèmes mondiaux et des débats ouverts mettant

en évidence les intérêts des différents participants devaient, plutôt que des positions rigides de groupes, constituer la base de la coordination des politiques nécessaire à la coopération internationale. La structure intergouvernementale de la CNUCED devait être transformée en conséquence. Il fallait enfin accorder beaucoup plus d'importance à la bonne gestion et au développement durable.

223. Le représentant de l'Inde a dit que l'Inde avait entrepris un vaste et ambitieux processus d'ajustement et de changement. L'évolution de l'économie mondiale et les efforts d'ajustement structurel des pays en développement avaient modifié le cadre et les conditions du dialogue Nord-Sud. On voyait naître un consensus sur le développement, combinant judicieusement orientation vers le marché, efficacité et justice sociale à l'échelle nationale et internationale. Il n'en demeurerait pas moins que la pauvreté absolue régnait encore dans le tiers monde et que le fossé s'était encore élargi entre la plupart des pays en développement et les pays développés dans les domaines de la production, de la consommation, des ressources, de l'infrastructure sociale et de la technologie.

224. L'Inde, pays à faible revenu, avait besoin d'apports stables et nettement plus importants pour financer son développement, fournis à des conditions de faveur, ainsi que d'un meilleur accès aux marchés pour ses exportations. Elle avait fait d'énormes sacrifices pour s'acquitter du remboursement de sa dette.

225. Les pays développés devaient soutenir l'économie du tiers monde, car la pauvreté compromettrait la survie de la démocratie. À cet égard, la rationalisation des modes de consommation et de distribution dans ces pays aiderait à canaliser les excédents vers les pays en développement.

226. Le renforcement et la revitalisation de la CNUCED constituaient assurément une des principales tâches de la Conférence. Les ajustements institutionnels ne devaient toutefois pas entraîner une modification du mandat fondamental de l'organisation, ni un amoindrissement de son rôle. L'avantage comparatif de la CNUCED résidait dans sa capacité d'examiner objectivement les problèmes et les politiques de toutes les nations — pays développés, pays en transition et pays en développement. L'adaptation institutionnelle de la CNUCED ne saurait cependant être le seul objectif de la Conférence : il fallait aussi que les pays en développement et les pays développés prennent des engagements intergouvernementaux.

227. En attendant la conclusion des négociations d'Uruguay, il convenait de s'intéresser de très près à la création d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et disciplines justes et équitables pour les pays en développement, qui assure le respect du principe de l'octroi d'un traitement différencié et plus favorable à ces pays.

228. Le cadre multilatéral concernant les services devrait permettre un accès effectif aux marchés pour les services à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que le redéploiement temporaire de la main-d'œuvre dans un large éventail de domaines de compétence. La CNUCED devrait prendre des mesures complémentaires de l'action

de GATT et mettre en œuvre, par l'intermédiaire de son mécanisme intergouvernemental et de son secrétariat, un programme intégré de coopération internationale dans le secteur des services.

229. Il fallait que les pays développés s'engagent à assurer l'accès des pays en développement à des techniques de pointe nouvelles et essentielles, et ce à des conditions préférentielles, en particulier dans les domaines d'intérêt général. La CNUCED devait suivre l'évolution de ces conditions d'accès et veiller à ce qu'elles soient stables et non discriminatoires. Il serait utile de poursuivre et de faire avancer les travaux concernant le projet de code de conduite pour le transfert de technologie.

230. La CNUCED devait mettre l'accent sur les besoins des pays du tiers monde en matière de financement du développement, ainsi que sur le rôle de la mobilisation et de l'allocation internes des ressources. Elle devait aussi faire des propositions en vue de l'élaboration d'une stratégie générale de réduction de la dette de ces pays. Il fallait que les donateurs s'engagent à accroître sensiblement leur APD, à en améliorer la qualité et à ne pas l'assortir de conditions non économiques. On devait également envisager une nouvelle allocation de DTS et l'établissement d'un lien entre ces instruments et le financement du développement, ce qui aiderait à résoudre les problèmes de liquidités des pays du tiers monde.

231. La légitimité des droits de propriété intellectuelle ne devrait pas conduire à priver l'humanité des bienfaits de certaines inventions. Tout accord international sur les droits de propriété intellectuelle devrait tenir compte des intérêts de tous les pays, ainsi que de leur niveau de développement.

232. La CNUCED devrait jouer un rôle de premier plan dans le suivi de la CNUED, en particulier dans les domaines relevant de sa compétence. La protection de l'environnement ne devrait pas servir de prétexte pour adopter des mesures protectionnistes arbitraires et discriminatoires. Le représentant a souligné la nécessité de fournir des ressources supplémentaires importantes aux pays en développement pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en application des accords concernant l'environnement.

233. Le représentant de l'Indonésie a déclaré que la huitième session de la Conférence se tenait à un moment où la communauté internationale était confrontée à un ensemble sans précédent d'enjeux et de perspectives. Les réformes politiques et économiques s'accéléraient dans de nombreuses régions du monde, tandis que le relâchement des tensions entre les grandes puissances et les changements structurels de l'économie mondiale ouvraient la voie à une revitalisation du développement mondial.

234. Dans le même temps, les risques et les incertitudes demeuraient, qui appelaient à faire preuve d'une vigilance constante pour se prémunir contre les éventuels effets négatifs de l'évolution globale pour les pays en développement. Le progrès technologique rapide, l'intégration croissante des nations et le processus inexorable de globalisation pouvaient insuffler un dynamisme nouveau au système commercial multilatéral. Le représentant a mis en garde contre toute préoccupation excessive

de la part des pays développés à l'égard des profondes réformes politiques et économiques engagées en Europe centrale et orientale, le risque étant de voir l'essentiel de l'action multilatérale se détourner de la lutte contre la pauvreté et du souci d'assurer le développement de la majorité de l'humanité. La formation de vastes groupements économiques entre principaux partenaires commerciaux pouvait également avoir des incidences négatives sur les pays en développement, si ces groupements devenaient plus introvertis et plus protectionnistes.

235. La revitalisation de l'économie des pays en développement était actuellement la principale préoccupation globale. Un certain nombre de pays en développement, dont l'Indonésie, avaient mis en œuvre des réformes économiques et des programmes d'ajustement structurel de grande ampleur; les perspectives d'une croissance économique soutenue restaient néanmoins incertaines. La communauté internationale avait donc le devoir urgent de créer un environnement économique international plus favorable et de renforcer la coopération internationale.

236. Pour stimuler l'activité économique dans le contexte d'un monde de plus en plus interdépendant, une bonne gestion était nécessaire, dans le secteur public comme dans le secteur privé, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés.

237. Les aspects internationaux d'une bonne gestion n'étaient pas moins essentiels, car les efforts nationaux de développement économique des pays en développement étaient voués à l'échec sans un environnement financier et commercial favorable. Alors que de nombreux pays en développement libéralisaient leur régime commercial, le protectionnisme et divers obstacles non tarifaires persistaient couramment dans les pays développés. Tous les pays devaient contribuer au renforcement du système commercial international et soutenir les négociations d'Uruguay.

238. Toute nouvelle stratégie relative à la dette devrait englober tous les pays à revenu faible ou intermédiaire lourdement endettés, y compris les pays qui n'avaient pas restructuré leur dette. En outre, la communauté internationale devait trouver des solutions d'ensemble et durables à la crise des produits de base, et notamment améliorer les mécanismes de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation des pays en développement, ainsi que la diversification. Il fallait également créer un cadre d'instruments équilibrés et équitables dans le domaine des services. Les pays développés devaient aider les pays en développement à accroître leurs capacités technologiques pour leur permettre de profiter des avantages découlant des progrès de la science et de la technique.

239. La bonne gestion devrait s'appliquer à tous les secteurs de l'économie globale. Au niveau national, elle devait être définie et évaluée à partir d'une série de faits historiques, culturels, sociaux et politiques propres à chaque pays et des priorités et objectifs nationaux en matière de développement. Une bonne gestion devrait en outre être acceptable sur le plan social et garantir la stabilité économique et politique. L'Indonésie soulignait

aussi que les aspects internationaux de la bonne gestion étaient tout aussi importants.

240. La revitalisation de la CNUCED devait reposer sur un nouvel esprit de partenariat pour le développement, qui soit pragmatique, réaliste et cordial. Les principales fonctions de la CNUCED devaient donc être renforcées, s'agissant notamment de mettre en place un mécanisme efficace de surveillance et de suivi. Le représentant a précisé que les réformes institutionnelles ne devraient pas nuire aux intérêts des pays en développement.

241. L'Indonésie avait également soutenu la deuxième série de négociations relatives au système global de préférences commerciales, car elle considérait que la coopération économique entre pays en développement constituait, pour ces pays, l'instrument d'une intégration effective et équitable dans l'économie mondiale.

242. Pour le représentant de l'Iraq, l'impérialisme des États-Unis et le sionisme continuaient de dominer l'économie mondiale. Il importait donc que tous les États conjuguent leurs efforts pour corriger les distorsions structurelles. La volonté politique des pays développés était, à cet égard, la condition *sine qua non* de l'instauration d'un nouvel ordre international reposant sur des bases solides, équitables et saines. Les relations économiques Nord-Sud se caractérisaient par une asymétrie dans la répartition des responsabilités et des charges. Alors que les pays en développement procédaient à un ajustement structurel très onéreux sur le plan social, les pays industrialisés maintenaient des barrières protectionnistes et subventionnaient des branches d'activité inefficaces.

243. Le représentant a affirmé que l'embargo économique imposé à l'Iraq était un crime. Les dommages qu'il avait provoqués dans son pays étaient comparables à l'effet d'armes atomiques. Il privait 18 millions de personnes d'aliments et de médicaments. L'embargo était, de fait, utilisé comme une arme pour atteindre des buts politiques sous les auspices de l'ONU. Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 706 (1991) du 15 août 1991, avaient intensifié cet embargo et, partant, les souffrances du peuple iraquien. De telles résolutions constituaient une violation manifeste des conventions internationales, notamment la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement des États-Unis avait introduit, dans la résolution 706 (1991), des contraintes humiliantes et inhumaines, ainsi que des procédures commerciales et bancaires compliquées et artificielles; celles-ci contrevenaient de manière flagrante au droit sacré à la subsistance et manifestaient clairement l'animosité et l'agressivité de ce gouvernement.

244. L'embargo avait causé d'immenses souffrances humaines et économiques et le représentant a rappelé que ce jour, le 12 février 1992, était la date anniversaire du bombardement de l'abri d'Al Amirya, crime odieux qui avait fait périr 247 femmes et enfants. Des bâtiments, des institutions et l'infrastructure économique et technologique de son pays avaient été détruits. Des agressions de ce type montraient que certaines puissances coloniales occidentales, sous la direction des États-Unis, ne tenaient pas à ce que l'Iraq devienne une nouvelle source

d'inspiration dans la marche vers le développement et le progrès.

245. Les médias de puissances impérialistes vindicatives avaient participé à une pernicieuse campagne de désinformation, qui n'avait rien à voir avec les événements du 2 août 1990, et ils s'étaient depuis lors discrédités. Cette désinformation comprenait des campagnes pour la distribution d'aliments.

246. Le peuple de Palestine était un autre peuple arabe dont la terre avait été illégalement occupée. Cette occupation avait été imposée avec l'aide des mêmes grandes puissances que celles qui s'étaient mobilisées dans l'agression contre l'Iraq.

247. Dans cet environnement politique profondément dénaturé, les organisations internationales étaient confrontées à une situation lourde de complications et d'ambiguïtés, qui rendait la réalisation de leur tâche très difficile. Dans ce contexte, la CNUCED était invitée à réactiver vigoureusement son rôle en encourageant des négociations et une coopération internationales constructives en faveur du développement. Les problèmes qui se posaient au monde étaient considérables autant que nombreux et concernaient, en particulier, le commerce, la technologie, les services, les produits de base et les ressources financières.

248. En tant que membre de la communauté des pays en développement, l'Iraq n'avait à ce stade rien à ajouter aux vues énoncées dans les documents finals de Téhéran, qui correspondaient à sa propre position sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

249. Le représentant de l'Irlande a fait observer que la conjoncture internationale était caractérisée par une combinaison exceptionnelle d'enjeux et de possibilités. Pour que les efforts tendant à instaurer un monde économiquement équilibré, sûr et équitable aboutissent, il fallait savoir faire face aux uns et mettre à profit les autres, aux niveaux tant national qu'international.

250. Vu le très large éventail des pays qui constituaient la communauté mondiale, il n'était pas facile de faire brièvement le point de la situation au début de 1992. Malgré la lenteur de la reprise dans les pays industrialisés, les résultats économiques de certains pays en développement étaient encourageants. Néanmoins, dans beaucoup de pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, des problèmes tenaces de stagnation et de pauvreté perduraient. Un climat commercial international difficile, la baisse des prix des produits de base ainsi que l'insuffisance des apports financiers avaient aggravé les déficiences structurelles de beaucoup de pays les plus pauvres.

251. Il était bien évident que chaque pays devait assumer la responsabilité de son propre développement, mais cela ne signifiait pas que le climat économique international ou le rôle des partenaires n'eût aucune influence sur le développement. C'était précisément parce que les pays devaient assumer la responsabilité première de leur développement que l'efficacité de leurs structures politiques et administratives et l'obligation de rendre des comptes étaient déterminantes pour la réalisation de leurs objectifs.

252. L'Irlande continuait de concentrer son assistance sur quatre pays prioritaires d'Afrique subsaharienne, dont trois PMA. Son programme d'aide bilatérale visait à aider les groupes plus pauvres, en zone urbaine comme en zone rurale. Ce programme essentiellement pragmatique était conçu pour soutenir les efforts personnels.

253. L'engagement continu de l'Irlande vis-à-vis de ses partenaires de développement trouvait son expression dans la planification d'une augmentation progressive de l'APD de façon que celle-ci représente un pourcentage plus élevé du total de l'aide d'ici la fin de la période 1992-1994.

254. Quant au rôle futur de la CNUCED, dans un monde en pleine mutation où l'on renonçait aux stratégies traditionnelles pour donner plus de place aux forces du marché, à la bonne gestion et aux processus démocratiques, la CNUCED devait tenir compte du nouveau consensus en matière de développement. Faute de quoi, elle deviendrait de plus en plus inutile.

255. L'Irlande restait convaincue de la nécessité d'un organe dont la vocation de développement trouvait son expression dans l'analyse des politiques, dans l'échange de vues qui facilitait la formation de consensus et dans la coopération technique. L'analyse rigoureuse des questions de développement devait servir, d'une part, à faire progresser l'examen des politiques et l'élaboration de consensus et, d'autre part, à définir les objectifs de l'assistance technique de la CNUCED.

256. Le représentant de la *République islamique d'Iran* a dit que la huitième session de la Conférence se tenait à un moment où toutes les espérances que les pays en développement avaient placées dans un partenariat plus actif et plus équitable et dans une coopération plus pragmatique restaient insatisfaites. On pouvait notamment citer, parmi les problèmes auxquels étaient actuellement confrontés ces pays, la diminution de leurs termes de l'échange, le courant inverse de ressources financières, une baisse des crédits à l'exportation à moyen terme et à long terme, l'absence de l'accès nécessaire à la technologie moderne, l'endettement excessif et le protectionnisme, tous éléments qui s'ajoutaient à une conjoncture extérieure défavorable, faisant ainsi obstacle à leur intégration dans l'économie mondiale et accentuant leur marginalisation dans l'environnement global. La fin de la guerre froide, l'apparition de nouveaux pôles économiques, les perspectives de réduction des dépenses militaires et les changements survenus dans les domaines politique, économique et technologique auraient une incidence considérable sur la forme et la teneur du système économique et commercial international et sur le développement durable. C'était dans ce contexte que la huitième session de la Conférence devait élaborer une stratégie internationale appropriée afin de promouvoir des conditions favorables au développement mondial.

257. Une des tâches les plus importantes qui s'imposaient était de stimuler le développement et d'inverser la tendance à l'appauvrissement dans les pays en développement. Pour assurer le développement, il fallait avant tout être conscient du fait que ce serait une question globale exigeant la participation de tous les pays en développement ou développés. Un monde divisé

entre quelques riches et une multitude de pauvres était instable et intolérable.

258. La conjoncture mondiale était désormais plus propice à un renforcement des instruments de coopération, puisque les ressources libérées par la détente pouvaient désormais être consacrées à l'élimination du sous-développement. Se référant à la Déclaration de Téhéran, le représentant a dit que les éléments d'un nouveau partenariat pour le développement, dont la stabilisation des prix des produits de base, l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés, la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, le transfert de technologie, l'allègement de la dette et la division des marchés sur la base de l'avantage comparatif devraient former le point de départ d'un nouveau consensus global, qui exigeait également des pays développés qu'ils appliquent à leur économie des mesures effectives d'ajustement structurel.

259. La présente session de la Conférence devrait accorder une attention particulière au renforcement de la coopération économique régionale entre pays en développement pour ouvrir la voie à une amélioration du commerce et du développement dans ces pays. Les pays en développement ayant un certain potentiel pourraient, par des efforts concertés, stimuler leurs activités économiques et commerciales. La consolidation du système global de préférences commerciales — la République islamique d'Iran avait le mois dernier ratifié son adhésion au système — représentait à cet égard une initiative importante.

260. L'élimination de la pauvreté exigeait l'adoption de nouveaux mécanismes et de nouvelles approches concernant les principes fondamentaux d'un système économique et commercial équitable et accepté par toutes les nations. La CNUCED devrait jouer un rôle de premier plan dans ce processus. Le représentant a donc exprimé l'espoir que la huitième session de la Conférence puisse prendre les mesures qui s'imposaient pour revitaliser la CNUCED dans ses fonctions consistant à rendre des services à la communauté internationale et en particulier aux pays en développement.

261. Dans un environnement international politiquement tendu, hostile et inéquitable, un développement durable était virtuellement impossible. La notion de développement durable appelait un ordre mondial soucieux de l'indépendance de toutes les nations, de la préservation de leur intégrité territoriale, de la cessation du pillage des ressources, du respect des droits véritables et des valeurs spirituelles de l'homme. Malheureusement, des vues arrogantes quant à la nature de l'ordre mondial avaient suscité beaucoup de préoccupations. L'appui arrogant accordé au régime d'occupation en Palestine avait sérieusement compromis la mise en place d'un ordre mondial et avait eu des effets désastreux pour le développement durable de la région. Un ordre qui cherchait à soutenir les oppresseurs et à tyranniser les opprimés, un ordre dans lequel on avait recours à des menaces militaires ne pourrait contribuer à la détente internationale. Un tel ordre était incompatible avec le développement.

262. La protection de l'environnement, en particulier dans le golfe Persique, préoccupait vivement la République islamique d'Iran, compte tenu des domma-

ges écologiques provoqués par la guerre dans les zones maritimes et côtières de cette région. La protection de l'environnement revêtait une dimension mondiale et exigeait la mobilisation des pays industriels principalement responsables de la dégradation de l'environnement; la formulation de réglementations en la matière ne devrait pas contribuer à entraver davantage le commerce d'exportation des pays en développement.

263. Victime pendant des années de pressions internationales, d'un embargo économique et d'une guerre imposée dans laquelle l'autre partie avait finalement été reconnue par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies comme étant l'agresseur, la République islamique d'Iran avait mis en œuvre de vastes réformes économiques, s'agissant en particulier d'élaborer des règles et des règlements concernant les investissements, la liberté des échanges et la libéralisation des activités économiques. Toutes ces réformes avaient ouvert la voie à une coopération régionale et internationale.

264. Le représentant d'Israël a déclaré que des questions comme le commerce, le développement et le système monétaire international nécessitaient une nouvelle entente mondiale. Dans le domaine du développement, où la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer, une approche globale était nécessaire, portant à la fois sur la protection de l'environnement, la solution des problèmes sociaux et démographiques et l'élimination de la pauvreté. Le mandat de la CNUCED, tel qu'il était défini dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, était axé essentiellement sur le développement du commerce, mais non sur le développement. Un examen critique du mandat initial de l'organisation pourrait ouvrir la voie à de nouvelles démarches.

265. On pourrait s'inspirer davantage de l'exemple des pays nouvellement industrialisés d'Asie et d'Amérique latine, ou d'Israël, qui avaient franchi le fossé qui séparait les pays développés des pays en développement et dont l'expérience particulière, notamment en ce qui concernait les marchés étrangers, le développement et la privatisation, pourrait être utile à d'autres. De même, la notion de développement régional intégré, en particulier à l'échelon rural, était particulièrement intéressante; elle supposait un renforcement de la spécialisation régionale et de l'importance donnée aux activités régionales et locales. En outre, il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise, ainsi que sur la formation et l'analyse des signaux du marché.

266. Israël avait présenté des propositions concrètes à cet égard. La stratégie de « démarrage » grâce à une transition économique, présentée à l'Assemblée générale lors de sa treizième session extraordinaire consacrée à l'examen de la situation économique critique en Afrique, en 1986, visait à associer un développement global intersectoriel et une planification, une programmation et une mise en œuvre pragmatiques et décentralisées. Israël s'efforçait de renforcer sa coopération technique avec d'autres pays en développement dans des domaines très divers, en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines.

267. La technologie était un élément essentiel d'un développement durable; elle devait être choisie avec soin et adaptée aux besoins particuliers de chaque pays. Pour attirer la technologie, il était indispensable de mettre en place une infrastructure solide et un cadre législatif approprié, ainsi que de prévoir des incitations fiscales. Israël était en mesure de partager avec d'autres pays sa technologie et son savoir-faire.

268. La charge de la dette des pays en développement était en grande partie inchangée à la fin de 1991. Il fallait prendre des mesures exceptionnelles en faveur des pays les moins avancés et des pays d'Afrique subsaharienne. Il était aussi impératif de réformer le système monétaire et financier international, en insistant sur l'augmentation des transferts publics sans alourdissement correspondant de la charge de la dette. À long terme, la seule façon de maîtriser le problème de l'endettement extérieur serait de recourir à des moyens comme l'investissement étranger direct, l'amélioration de l'accès aux marchés financiers et la création de bourses de valeurs.

269. Les ressources libérées par le désarmement pourraient devenir une source de financement supplémentaire pour les pays en développement. L'adaptation des industries militaires aux besoins du développement civil pourrait aussi permettre de faire des économies considérables; la CNUCED pourrait analyser cette question.

270. Les discussions multilatérales engagées à Moscou dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient avaient apporté une démonstration éclatante, voire historique, des possibilités offertes par la coopération et le développement régional. Israël avait présenté aux pays participants des projets concrets de coopération et de développement régional dans différents domaines, visant à instaurer la confiance et à progresser sur la voie de la paix.

271. La politisation de la CNUCED ne ferait qu'affaiblir le rôle de cette organisation dans le règlement des problèmes qui se posaient. La plupart des délégations avaient traité exclusivement des questions intéressant spécifiquement la CNUCED; quelques-unes avaient cependant abordé des questions politiques sans rapport avec ses activités, mais, par respect pour la Conférence, Israël ne prendrait pas la peine de réfuter ces allégations. Il avait déjà demandé que sa position soit consignée dans le compte rendu des organes intéressés.

272. Israël appuyait les efforts tendant à réformer la CNUCED et espérait que la restructuration envisagée éliminerait l'anomalie qui l'avait empêché de faire partie d'un groupe régional et lui permettrait de jouer un rôle constructif et positif dans les travaux de l'organisation. Il appuyait les propositions présentées par le Groupe B et les pays d'Amérique latine visant à accroître l'efficacité et la souplesse de la CNUCED.

273. Le représentant de l'Italie a dit que son pays partageait pleinement les vues et les choix exposés dans la déclaration faite par le Portugal au nom de la Communauté européenne et de ses États membres (voir ci-dessous par. 757 à 767). L'Italie luttait, aux côtés des autres États membres de la Communauté, pour la cons-

truction de l'Union européenne. Dans cette entreprise historique, il fallait donner à la coopération pour le développement la place qu'elle méritait. En collaboration avec les autres États membres de la Communauté, l'Italie s'efforcerait d'établir un nouveau partenariat pour le développement. L'objectif commun serait de jeter les bases d'un développement durable et d'une croissance économique équilibrée, en accordant une attention particulière à la suppression de la pauvreté.

274. L'intégration européenne aurait des incidences positives sur le reste du monde. L'Europe n'avait pas l'intention de devenir une forteresse, insensible aux besoins et aux aspirations du monde extérieur. Au contraire, elle voulait être au centre d'initiatives concrètes destinées à renforcer la solidarité internationale, dans le cadre d'une interdépendance globale toujours plus grande. La solidarité n'était pas seulement une obligation morale évidente, c'était aussi la meilleure façon de protéger les intérêts nationaux à long terme.

275. Alors que les risques de conflit mondial avaient été considérablement réduits, une nouvelle conception plus ambitieuse de la sécurité se dessinait, englobant d'autres éléments relevant des domaines économique, social et écologique. Des problèmes tels que la pauvreté généralisée, les migrations massives, les catastrophes naturelles, les épidémies, le trafic de drogue et le chômage risquaient de compromettre les chances d'instaurer un ordre mondial nouveau et plus équitable. La solution de ces problèmes passait par un nouveau partenariat.

276. L'Italie notait avec satisfaction qu'à la huitième session de la Conférence le débat était plus concret et qu'il y avait un renouveau de l'esprit de coopération. La décision d'abandonner le mécanisme rigide de négociation par l'intermédiaire des porte-parole des groupes avait été prise pendant que l'Italie assurait la coordination du Groupe B. Le nouveau système avait permis l'expression d'un plus grand nombre de vues et une meilleure compréhension mutuelle.

277. Les débats avaient jusqu'ici souligné que les pays en développement étaient responsables au premier chef de leur croissance économique. Plusieurs pays avaient avancé sur la voie des réformes, mais, dans les ajustements structurels auxquels chaque pays devait procéder, il fallait accorder une place de choix à l'application de principes et à la mise en place d'institutions démocratiques. La démocratie était une condition préalable nécessaire pour stimuler la libre entreprise et l'esprit d'initiative. Tous les pays devaient assurer le respect des droits de l'homme et éliminer la corruption. Une attention spéciale devait être accordée aux programmes d'intégration régionale et à la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à des modes de croissance respectueux de l'environnement.

278. L'Italie avait suivi avec intérêt la réunion spéciale consacrée aux problèmes des pays les moins avancés et en avait conclu qu'il fallait appliquer intégralement et dans les meilleurs délais le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'Italie avait annoncé qu'elle porterait à 0,20 % du PNB sa contribution en faveur des PMA.

279. Tout devait être mis en œuvre pour que les négociations d'Uruguay aboutissent à des résultats équilibrés. Il fallait continuer d'appliquer avec détermination la stratégie internationale de la dette. Le rapport présenté au Secrétaire général de l'ONU par un éminent homme d'État italien, M. Bettino Craxi, contenait un certain nombre de suggestions et de propositions constructives qui pouvaient susciter des initiatives concrètes importantes. L'APD n'était pas la seule solution aux problèmes de développement, mais elle devait être accrue en raison de son rôle de catalyseur.

280. Il fallait adapter la structure et les méthodes de travail de la CNUCED aux nouvelles réalités internationales, de manière que l'organisation encourage le dialogue politique, l'assistance technique et la négociation d'engagements réalistes.

281. Le représentant de la *Jamaïque* a déclaré que les participants étaient venus à Carthagène pour se mettre d'accord sur des mesures visant à encourager, promouvoir et maintenir une économie mondiale saine, sûre et équitable pour tous et pour renforcer l'autorité morale et pratique de la CNUCED. Le monde avait changé et tous les gouvernements ainsi que toutes les institutions devaient s'adapter aux nouveaux concepts et aux nouveaux besoins.

282. Ces dernières années, la CNUCED avait connu une crise d'identité. Toutefois, son mandat restait valable et avait même davantage de pertinence aujourd'hui. On pouvait constater certains signes bienvenus de réaffirmation de l'attachement à l'objectif du développement. S'il était nécessaire de modifier la structure des méthodes de travail, c'était grâce aux politiques et aux décisions des gouvernements que la CNUCED pourrait de nouveau aider à gérer l'économie mondiale par des travaux d'analyse, des débats, la promotion de la coopération et, le cas échéant, la négociation.

283. Les pays en développement étaient responsables au premier chef de leur propre développement. Toutefois, à l'heure actuelle, les paramètres essentiels étaient souvent définis par d'autres. Il fallait que, dans le cadre d'un nouveau partenariat pour le développement, cette asymétrie soit clairement comprise. Une CNUCED revitalisée pourrait établir un lien entre les besoins des pays développés et des pays en développement et permettre alors à ces derniers de participer véritablement à la prise des décisions qui avaient une incidence sur eux.

284. Les pays en développement avaient des besoins différents et leurs expériences variaient. Par exemple, la taille du pays était un facteur important. Cependant, pour progresser, il était nécessaire de s'en remettre à des stratégies bien définies, par exemple la mise en valeur des ressources humaines, qui ôtaient toute importance à des notions comme celle de la taille du pays.

285. La CNUCED pourrait fournir une analyse interdisciplinaire appropriée aux pays en développement qui voulaient renforcer leurs propres arrangements régionaux et qui avaient pour cela à choisir entre de nombreuses options nouvelles. Puisque les pays en développement avaient besoin de prospecter de nouveaux marchés et de diversifier et d'élargir la gamme de leurs exportations, tout en respectant les spécifications ainsi que les

préférences des consommateurs, la CNUCED pourrait aider à créer des systèmes d'information ou à améliorer ceux qui existaient déjà, à encourager une utilisation plus importante et plus rentable des technologies locales et des technologies nouvelles et à promouvoir la mise en valeur des ressources naturelles afin de faciliter la diversification.

286. Même si l'on ne connaissait pas encore les résultats complets des négociations d'Uruguay, on espérait que l'entente qui sous-tendait le système commercial multilatéral serait pleinement respectée. Il était aussi essentiel que la CNUCED permette de parvenir à un consensus international sur la gestion de la dette. Des pays comme la *Jamaïque* avaient accepté une série de programmes de stabilisation du FMI et de programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale afin de réduire le déficit de leur balance des paiements, mais ils étaient pourtant encore fortement endettés. Au titre du service de la dette extérieure, la *Jamaïque* devait verser à ses créanciers près de 40 cents pour chaque dollar qu'elle gagnait. En outre, la dette de ces pays avait été contractée en grande partie auprès de créanciers publics et d'organismes multilatéraux et cette dette n'avait pas été réaménagée. La CNUCED était bien placée pour faire apparaître un consensus international selon lequel les pays qui avaient engagé de longs processus de stabilisation ne devraient pas être des exportateurs nets de ressources, mais plutôt en recevoir.

287. Dans le cadre d'une CNUCED revitalisée, il faudrait s'intéresser de façon nouvelle et imaginative aux préoccupations de longue date concernant les ressources pour le développement, le commerce, la science et la technologie ainsi que les produits de base, de même qu'aux questions dont la communauté internationale s'occupait depuis peu. Résoudre ces problèmes n'était pas au-delà des capacités de celle-ci.

288. Le représentant du *Japon* a déclaré que, malgré la fin de la guerre froide, un ordre mondial stable et durable restait à établir. À cet égard, le principal problème pourrait être celui des relations Nord-Sud. Des considérations humanitaires et les conséquences de l'interdépendance faisaient que le Nord ne jouirait pas de la prospérité si le Sud ne se développait pas. L'apparition de nouveaux problèmes mondiaux, concernant notamment l'environnement, les réfugiés, la drogue, la population et le terrorisme, exigeait la coopération de toutes les nations. Les dividendes de la paix qui découlaient des transformations de la scène internationale devraient être utilisés pour le bien de l'humanité tout entière, et en particulier des habitants des pays du Sud.

289. Le *Japon* veillait de près à ce que l'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale et aux républiques qui composaient naguère l'Union soviétique n'entraîne pas une diminution de l'aide aux pays en développement. Il fallait espérer que les pays du tiers monde dont les dépenses militaires étaient excessives les réduiraient et consacraient les fonds ainsi libérés à leur propre développement. Des réformes économiques internes, adaptées à la situation particulière de chaque pays, étaient indispensables pour parvenir à une croissance économique stable et durable. Il fallait absolument que la communauté internationale trouve les moyens d'étayer

et d'encourager ces réformes. À cet égard, il importait d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes de marché, d'améliorer l'accès aux marchés et de promouvoir l'investissement.

290. Conscient de la nécessité urgente de soutenir les pays du tiers monde en leur fournissant une aide publique au développement et en allégeant leur dette extérieure, le Japon avait régulièrement augmenté son APD et offert une assistance sous forme de dons à ceux qui connaissaient de graves difficultés, notamment les pays d'Afrique subsaharienne. L'augmentation des investissements étrangers directs était également un bon moyen d'alléger la dette du tiers monde. Le Japon était le seul pays développé à appuyer activement la stratégie renforcée relative à la dette en offrant de nouveaux crédits publics. Il accordait des allègements importants mais, vu la situation financière actuelle des pays en développement, l'octroi d'argent frais était une solution tout aussi valable que la réduction de la dette.

291. Pour de nombreux pays en développement qui tiraient leurs recettes d'exportation de la vente de quelques produits de base seulement, la faiblesse persistante des cours constituait un sérieux obstacle au développement. Il importait d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de fixation des prix, en intensifiant l'échange d'informations et en assurant la transparence dans le cadre d'organisations internationales de produit. Le Japon avait signé presque tous les accords internationaux de produit et, en tant que pays versant la plus forte contribution à l'Organisation internationale des bois tropicaux, faisait tout son possible pour assurer l'exploitation rationnelle des forêts tropicales humides. Il convenait d'encourager la diversification et d'améliorer la transformation des produits de base; le deuxième compte du Fonds commun pourrait être utilement mis à profit à cette fin.

292. Les pays développés devraient ouvrir plus largement leurs marchés. Il était notoire que, de tous les grands pays industrialisés, le Japon était celui qui pratiquait les taux de droits les plus bas. Il continuerait à ne ménager aucun effort pour que les négociations d'Uruguay soient menées rapidement à bonne fin. Pour favoriser le développement durable, il était également indispensable de concevoir des structures économiques et sociales compatibles avec les contraintes en matière d'environnement et de ressources.

293. La CNUCED avait obtenu des résultats concrets en encourageant activement la coopération mondiale dans le domaine du commerce et du développement. Des réformes institutionnelles étaient nécessaires pour l'aider à regagner son crédit, en tant que principale organisation internationale chargée d'orienter l'économie mondiale sur la voie du développement durable, ainsi qu'à promouvoir des solutions réalistes et efficaces. La nouvelle tâche qui attendait la CNUCED était de définir des principes directeurs en vue de résoudre les problèmes de développement des années 90. Les relations Nord-Sud devaient être considérées dans l'optique du développement durable et dans le contexte de l'ajustement structurel de l'économie mondiale. Le Gouvernement japonais envisageait de recevoir une conférence de sages à Tokyo.

294. Pour le représentant de la Jordanie, la CNUCED avait, de par l'universalité de sa composition, un important rôle à jouer en encourageant la coopération internationale, la stabilité économique globale et la relance de la croissance au niveau mondial. La fin de la guerre froide avait eu pour effet d'atténuer les tensions politiques internationales et de réduire les dépenses militaires de nombreux pays. Ces dividendes de la paix devaient permettre de dégager des ressources supplémentaires en faveur du développement humain et d'améliorer les conditions de vie dans tous les pays. Le système des Nations Unies pourrait désormais mettre davantage l'accent sur les questions relatives à l'économie et au développement, intensifier les efforts visant à résoudre les conflits régionaux et jouer un rôle accru sur la scène politique internationale.

295. La fonction importante qui revenait à l'ONU et aux organisations apparentées dans le dialogue Nord-Sud ne devait pas être minimisée et il fallait tenir compte à la CNUCED et dans d'autres organes des Nations Unies de l'économie des PMA considérés en tant que groupe.

296. La stabilité et la croissance de l'économie mondiale supposaient un niveau plus élevé de coopération économique internationale. Ce nouveau partenariat pouvait devenir un vecteur systématique de croissance et de développement au profit de tous les pays. La coopération régionale entre pays en développement était une stratégie efficace pour parvenir à l'autosuffisance et à une expansion économique. La coopération régionale pouvait également jouer un rôle important dans le développement des infrastructures.

297. Pour l'avenir, le principal objectif politique et économique était le développement durable, qui englobait le progrès social et économique. Or ce processus avait été compromis par des taux élevés de croissance démographique. Pour remédier aux problèmes critiques de la surpopulation et de la pauvreté, il était essentiel d'améliorer les programmes relatifs à la population et de les intégrer dans les stratégies internationales de développement.

298. En vue d'accélérer le développement, il fallait envisager les politiques nationales et internationales sous l'angle d'un partenariat. Les ressources destinées au développement étaient un élément fondamental d'une telle démarche. Il incombait à la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes des pays lourdement endettés et d'étudier sérieusement la possibilité de réduire notablement la dette des pays à revenu faible et intermédiaire. Quelques-uns honoraient leurs obligations financières au prix de lourds sacrifices sur le plan humain et, malgré les progrès accomplis dans la réforme de leur économie, certains risquaient de sombrer sous le poids des intérêts à payer, si la pénurie actuelle de ressources persistait.

299. L'une des principales causes de la contraction de la part des pays en développement dans le commerce international tenait au renforcement des mesures commerciales protectionnistes. Dans bien des cas, des mesures non tarifaires visaient des branches d'activité et des secteurs dans lesquels ces pays bénéficiaient d'avantages comparatifs. Depuis 1980, les prix des produits de base

avaient fortement chuté et les recettes en devises de la plupart des pays en développement s'étaient nettement tassées. La communauté internationale devait adopter des politiques et des mesures permettant d'améliorer le système actuel du commerce international et de renforcer la coopération multilatérale.

300. L'écart technologique entre pays développés et pays en développement s'était élargi dans les années 80. Les modalités du transfert de techniques vers les pays en développement devaient être améliorées. Il convenait que les pays développés réduisent les restrictions et les entraves aux exportations de technologie et facilitent l'accès aux technologies nouvelles et naissantes.

301. La réforme et l'adaptation de la CNUCED devaient être un processus continu, tenant compte des modifications de l'environnement politique et économique international. La CNUCED servait de cadre à l'élaboration de politiques, et les débats qui s'y déroulaient devaient permettre d'explicitier et d'affiner des recommandations et des mesures s'appliquant à tous. Elle devait effectuer des études et des travaux de recherche et continuer d'étoffer son mandat en traitant les principaux problèmes de l'économie mondiale. Vu les importantes responsabilités dont elle devrait s'acquitter à l'avenir et son influence sur les échanges commerciaux et le développement au niveau mondial, un effort international collectif devait être entrepris pour renforcer l'organisation et accroître son efficacité.

302. Le représentant du Kenya a déclaré que la Conférence se tenait à une époque de transformation globale qui conduisait à un monde plus pacifique et plus sûr et à une amélioration des relations internationales. Le processus de globalisation influait considérablement sur l'environnement commercial international. Tous ces changements représentaient pour la communauté internationale à la fois des défis et des possibilités, et nécessitaient des efforts décisifs pour renforcer l'action nationale et internationale en faveur d'une coopération multilatérale valable.

303. Les pays en développement continuaient de se heurter à des problèmes économiques, sociaux et politiques complexes. Le Kenya, qui dépendait des exportations de produits agricoles pour plus de 50 % de ses revenus, avait entrepris de développer le secteur manufacturier dans le cadre de ses efforts de diversification. Au cours des dix dernières années, il avait poursuivi des politiques économiques pragmatiques qui avaient donné des résultats satisfaisants. Ces politiques avaient assuré l'instauration d'un régime commercial relativement libéral. En outre, l'État s'était désengagé des différentes activités commerciales et industrielles, ce qui avait favorisé une revitalisation du secteur privé. Pour progresser sur la voie de la croissance et du développement, le Kenya devrait inévitablement procéder à des réformes économiques, qui visaient à libérer des ressources au profit de l'entreprise privée.

304. La communauté internationale avait une occasion de forger un nouveau partenariat pour le développement fondé sur la convergence des appréciations des problèmes économiques et sociaux, sur le principe selon lequel les États étaient eux-mêmes responsables au premier chef de leur propre développement et sur la nécessi-

té de maintenir un environnement économique global favorable.

305. Le Kenya avait également engagé des réformes politiques répondant aux exigences de transparence, de responsabilité et de bonne gestion. Pour que ces efforts produisent les résultats escomptés, il fallait que la communauté internationale fasse aussi un effort pour accroître les ressources disponibles.

306. Le Kenya s'inquiétait du blocage des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay à un moment où le cloisonnement du système commercial global menaçait l'esprit du multilatéralisme. Il s'associait donc au reste de la communauté internationale pour demander une conclusion immédiate et positive des négociations.

307. D'aucuns avaient tenté de marginaliser le rôle utile que la CNUCED jouait depuis sa création. Or non seulement il incombait principalement à cette organisation de faire comprendre les problèmes de développement à la communauté internationale, mais elle avait également joué, de fait, un rôle incomparable en permettant aux pays en développement de s'intégrer dans le courant général de l'économie mondiale, et ce grâce à de remarquables travaux analytiques, ainsi qu'au soutien et à l'aide techniques accordés aux pays en développement.

308. Le Kenya avait pu bénéficier de tous les aspects de l'activité de la CNUCED et avait entretenu avec son secrétariat des relations de travail très utiles pour la mise au point et l'exécution de nombreux projets qui avaient contribué au développement économique du pays. Le Gouvernement kényen continuerait donc d'appuyer cette organisation dans les efforts qu'elle faisait pour s'acquitter de sa noble tâche dans le domaine du développement économique. Il était néanmoins temps d'adapter les méthodes de travail de la CNUCED aux nouvelles réalités, sans modifier son mandat, qui demeurerait valable; cette responsabilité incombait aux membres de l'organisation.

309. Le représentant du Koweït a dit que la fin de la guerre froide et de nombreux conflits régionaux signifierait qu'une grande partie des ressources jusque-là consacrées aux armes de destruction massive pourrait être réaffectée au développement.

310. Le Koweït avait connu la situation la plus douloureuse qu'un pays puisse éprouver, puisqu'il avait été envahi sans avertissement préalable et pour des raisons purement expansionnistes par l'Iraq en août 1990. L'occupation avait duré sept mois et avait entraîné la destruction des fondements économiques du pays avec l'incendie de 700 puits de pétrole, la principale source de revenu intérieur du peuple koweïtien. Cependant, grâce à l'aide et à la détermination de la communauté internationale, le pays avait pu être libéré.

311. Pour le Koweït, la liberté et la coopération internationale étaient un moyen sûr d'instaurer un nouvel ordre économique international reposant sur la justice et l'égalité des chances pour tous. Une économie mondiale interdépendante et complémentaire et le développement économique global ne pourraient être réalisés que dans les conditions de ce nouvel ordre. La croissance écono-

mique ne pourrait être soutenue si elle ne concernait que le Nord.

312. La mobilisation et une meilleure utilisation des ressources pour l'exécution des programmes de développement relevaient de la responsabilité des gouvernements et des institutions des pays en développement eux-mêmes. Les pays développés devaient cependant ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement pour que ceux-ci puissent acquérir les devises et la technologie dont ils avaient besoin. Le transfert de technologie, ainsi que de nouvelles techniques de production, de gestion et de communication, des pays développés vers les pays en développement à un coût raisonnable revêtait une importance fondamentale.

313. Le Koweït reconnaissait l'importance de la coopération Sud-Sud et considérait les groupements économiques régionaux comme une étape dans la voie d'une coopération économique internationale plus globale. Cela ne pouvait toutefois pas remplacer la coopération Nord-Sud.

314. La CNUCED, qui était l'un des instruments économiques des Nations Unies, devait jouer un rôle plus positif, s'agissant en particulier de protéger les intérêts des pays en développement dans les négociations multilatérales en cours, notamment les négociations d'Uruguay. Dans ces dernières, les pays en développement manquaient de pouvoir de négociation vis-à-vis des grandes puissances économiques, comme en témoignait le fait qu'il leur était demandé d'ouvrir leurs marchés au commerce des services alors que leurs propres exportations de marchandises vers les pays développés continuaient de rencontrer d'innombrables obstacles. Cette ouverture serait préjudiciable à leur économie, déjà faible; c'était pourquoi le Koweït considérait que la libéralisation du commerce des services devrait être limitée, pour le moment, aux pays développés et aux pays en développement intéressés, en fonction de leur degré de développement économique.

315. Le Koweït avait toujours consacré une large part de ses recettes pétrolières à l'aide aux pays en développement. Le total des dons et de l'assistance financière fournis entre 1962 et 1991 s'était élevé, en moyenne, à 7,5 % par an environ du PIB koweïtien, outre les contributions du pays à diverses institutions internationales ou régionales de développement et divers prêts accordés à des conditions de faveur.

316. Les autorités iraqiennes détenaient encore un grand nombre de Koweïtiens sans autre raison que celle de leur nationalité. Le Koweït lançait un appel à la Conférence pour qu'elle porte d'urgence son attention sur le problème de la libération de ces personnes.

317. La représentante du Libéria s'est félicitée de l'attention particulière que la Conférence, à la présente session, portait aux problèmes des pays les moins avancés afin de mettre en relief la nécessité d'efforts concertés de la communauté internationale pour remédier aux problèmes pressants qui se poseraient à ces pays dans les années 90. Les années 80 avaient été difficiles pour le Libéria. Le taux de croissance du PIB était très en retard sur l'accroissement démographique et le niveau de l'activité économique dans la plupart des secteurs de

production n'avait cessé de baisser, ce qui avait eu de graves conséquences pour le bien-être social et économique du peuple libérien.

318. Les troubles civils qui avaient ébranlé le Libéria en 1990 avaient plongé l'économie dans un état d'effondrement quasi total dans tous les secteurs. Pour inverser cette tendance, le Libéria avait adopté un programme de redressement économique destiné à stabiliser l'économie, à maintenir à moyen terme une position viable de la balance des paiements, à diminuer le taux d'inflation, à stimuler la production, l'épargne et l'investissement nationaux, à réduire l'intervention directe de l'État dans les activités économiques et à créer les conditions d'un développement du secteur privé.

319. Le Libéria restait fermement partisan d'une participation plus équitable des pays en développement aux transports maritimes mondiaux, notamment au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux entre pays en développement et pays développés. Le rôle de coordination de la CNUCED et d'autres organisations internationales dans la mobilisation d'une assistance technique et financière aux pays en développement pour la réalisation de leurs objectifs et programmes dans le domaine des transports maritimes avait l'appui total du Libéria et devrait rester la pierre angulaire d'une politique internationale des transports maritimes qui méritait l'aval de la Conférence.

320. En 1990, le Gouvernement libérien avait demandé à l'ONU d'ajouter le Libéria à la liste des pays les moins avancés en raison de conditions socio-économiques défavorables. Parmi les plus critiques de ces conditions figuraient un taux décroissant de formation de capital, une infrastructure sous-développée, un système de soins de santé insuffisant et un taux élevé d'analphabétisme. Parmi les autres problèmes critiques figurait la charge onéreuse et croissante de la dette, en particulier de la dette extérieure, qui pesait lourdement sur les ressources budgétaires limitées du pays.

321. La conjoncture qui se présentait au Libéria en ce moment critique était, à bien des égards, semblable à celle de la plupart des pays les moins avancés. Néanmoins, les effets socio-économiques des troubles civils avaient ajouté à l'état de crise une dimension nouvelle qui rendait plus urgent encore le besoin d'une assistance internationale au redressement, à la reconstruction et à la reprise. Les tendances globales du commerce et du développement auraient sans doute aussi une incidence sur les efforts de reconstruction, à travers les effets négatifs des faibles prix mondiaux des exportations primaires, la charge du remboursement de la dette et du paiement de son service et d'autres facteurs qui avaient amenuisé l'apport de ressources aux pays les moins avancés.

322. En raison des contraintes imposées à ses ressources, le Libéria devait solliciter de la communauté internationale un appui pour ses programmes de redressement économique, de reconstruction et de réforme. Dans ces efforts, une place particulière devait être accordée aux femmes et aux enfants. La mise en oeuvre d'un programme de gestion de l'environnement, qui tiendrait compte de la nécessité de préserver l'habitat naturel et d'améliorer l'organisation de l'évacuation des déchets, était aussi un domaine prioritaire pour le gouvernement.

Le Libéria attachait donc une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ses besoins immédiats d'assistance se situaient dans le domaine de la dette internationale et de son service; il s'agissait aussi d'attirer des ressources à des conditions de faveur pour faire face aux nécessités de la reconstruction et de la remise en état dans tous les secteurs, ainsi que d'obtenir l'assistance technique et financière requise pour réaliser des réformes de politique générale et renforcer les principaux organes de gestion.

323. Le représentant de la *Jamahiriya arabe libyenne* a rappelé les circonstances économiques et politiques différentes dans lesquelles la Conférence se réunissait et le climat international défavorable qui se caractérisait par l'inégalité entre pays en développement et pays développés, comme l'attestaient le décalage considérable entre les niveaux de développement et les problèmes économiques et sociaux qui en découlaient pour les pays en développement. La Conférence devait faire face à ces défis par un dialogue honnête et constructif. Il était nécessaire d'arriver à des appréciations communes en vue de décisions efficaces qui instaурeraient la justice et un respect mutuel pour les intérêts et les droits d'autrui en tant que base des relations économiques internationales. La Déclaration de Téhéran, que la *Jamahiriya arabe libyenne* soutenait sans réserve, offrait des fondations solides pour un dialogue positif et fécond.

324. Les années 90 seraient celles d'une longue série de problèmes : endettement, baisse des apports financiers nets, courants inverses de ressources, marasme persistant des prix des produits de base, repli des échanges commerciaux, protectionnisme accru et écart technologique élargi. En outre, la pénurie relative d'épargne provoquait une hausse généralisée des taux d'intérêt et le rationnement du crédit, au détriment des pays en développement. Par suite des besoins de reconstruction dans le Golfe et des nouveaux besoins des anciens pays socialistes, les pays en développement devaient maintenant faire face à une concurrence plus intense pour se procurer des moyens financiers, ce qui signifiait que les pays développés devraient limiter les demandes de fonds en remédiant à leurs déséquilibres budgétaires et à celui de la balance des paiements.

325. Dans le domaine du commerce, les pays en développement se trouvaient confrontés à un nombre croissant d'obstacles protectionnistes. La Conférence devrait s'efforcer d'apporter des éléments nouveaux pour construire un nouveau système commercial international exempt de discrimination contre des pays et accordant des préférences aux produits des pays en développement. À cet égard, il conviendrait d'envisager une série de mesures : premièrement, l'arrêt du protectionnisme, suivi d'un abaissement coordonné des obstacles; deuxièmement, la mise en place de mécanismes transparents pour évaluer les incidences des mesures protectionnistes prises par les pays développés; troisièmement, l'étude, par le secrétariat de la CNUCED, des incidences des groupements régionaux à la fois sur les pays en développement qui n'en faisaient pas partie et sur le système commercial international; quatrièmement, un élargissement des marges préférentielles du SGP et de son champ d'application, en même temps qu'une simplification des règles

d'origine; cinquièmement, l'abstention de restrictions commerciales liées à des considérations relatives à l'environnement; sixièmement, la mise en place d'un cadre destiné à renforcer la concurrence et à éliminer les pratiques restrictives; septièmement, la création d'un réseau international d'information commerciale.

326. La Conférence avait à connaître de l'importante question du transfert et du développement de la technologie. Les pays en développement, les moins avancés en particulier, prenaient du retard dans cette compétition. Malgré tous leurs efforts pour acquérir et développer une technologie, ils devaient faire face à des restrictions au transfert de technologie imposées pour des motifs politiques; ils manquaient de moyens financiers pour surmonter le coût des obstacles constitués par les droits de protection de la propriété. Ces problèmes ne sauraient être résolus que par la reprise des négociations sur le code de conduite des Nations Unies pour le transfert de technologie.

327. Quant aux services, les pays en développement devaient encore faire face à de graves difficultés qui tenaient aux restrictions technologiques, à un sous-basement financier faible, à la pénurie de ressources humaines qualifiées et à une infrastructure déficiente. L'instabilité des prix des produits de base et leur baisse catastrophique étaient une cause majeure des mauvais résultats économiques de nombreux pays en développement.

328. La CNUCED avait un rôle capital à jouer en analysant et en élucidant les problèmes du développement, de même qu'en étudiant les problèmes du commerce, des investissements, des services et de la technologie. Elle devrait être adaptée aux réalités et aux problèmes nouveaux, mais, dans ces circonstances, il conviendrait de mettre en relief sa mission de négociation et la tâche qui lui incombait de surveiller et de suivre l'application des décisions.

329. La *Jamahiriya arabe libyenne* rencontrait de nombreux obstacles dans ses efforts de développement. Le gel de ses avoirs dans des banques des États-Unis et leurs succursales à l'étranger et le boycottage économique consécutif ainsi que les mesures visant à empêcher le Gouvernement libyen et ses institutions financières d'utiliser leurs réserves en dollars constituaient des violations des obligations juridiques internationales contractées par les pays membres du FMI et portaient préjudice au commerce et au système financier internationaux.

330. Le représentant du *Luxembourg* a dit que la Conférence pouvait aider les gouvernements à se rapprocher des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. La promotion du développement économique et social et l'instauration de meilleures conditions de vie et d'une plus grande liberté pour tous ne seraient possibles que si les pays procédaient à une évaluation objective de la situation mondiale actuelle et si les projets découlant de la Conférence étaient réalistes. L'interdépendance et la complémentarité étaient des aspects essentiels du développement, et le commerce un élément clef. La lutte contre la pauvreté et la répartition équitable des revenus devaient également être des considérations primordiales.

331. Il fallait que les pays en développement soient les principaux artisans de leur propre développement. L'intégration et la coopération régionales étaient d'importants instruments de développement et devaient être encouragées dans tous les cas où elles pouvaient être conciliées avec le système commercial multilatéral. Elles contribueraient notamment à réduire les tensions régionales et les dépenses militaires.

332. À sa présente session, la Conférence avait pour tâche majeure de déterminer comment le commerce pouvait favoriser le développement. Dans les conditions actuelles, les marchés financiers étaient imbriqués et les économies nationales fortement intégrées. Récemment, toutefois, des mesures protectionnistes avaient été prises.

333. Plusieurs pays en développement, notamment ceux d'Afrique, avaient dû entreprendre de douloureux efforts d'ajustement. Certains pays avaient beaucoup pâti de la faiblesse des prix des produits de base, du tarissement de l'APD et de l'alourdissement du service de la dette. Seule la croissance permettrait d'assurer un développement continu, mais, dans de nombreux cas, un environnement défavorable avait anéanti les fruits des efforts de développement. Les groupes vulnérables étaient les plus touchés. Les perspectives de croissance à long terme étaient, de ce fait, également compromises. Dans ces circonstances, les besoins de coopération devaient être mieux compris. Il fallait respecter les engagements et appliquer énergiquement des stratégies.

334. La présente session de la Conférence offrait l'occasion de modifier le cours des choses. La situation internationale n'était pas désespérée, pour peu que tous les pays prennent pleinement conscience de la nécessité de coopérer.

335. Le représentant du *Malawi* a fait observer que la décennie écoulée avait été difficile pour bien des pays en développement. L'endettement croissant, le fléchissement des cours des produits de base, le caractère défavorable des termes de l'échange et des catastrophes naturelles avaient compromis les résultats économiques. Les problèmes du *Malawi* avaient été exacerbés par un certain nombre de facteurs supplémentaires : pays sans littoral, le *Malawi* s'était senti de la fermeture de son accès traditionnel aux ports du Mozambique; de surcroît, il accueillait plus d'un million de réfugiés du Mozambique, soit plus de 10 % de la population du pays.

336. Un certain nombre de pays en développement avaient appliqué, avec des succès divers, des programmes d'ajustement structurel. Ces réformes avaient certes créé un climat favorable aux investissements privés, mais il y avait eu des difficultés, notamment dans le secteur social. Les compressions budgétaires, qui entraînaient des réductions dans la fourniture de services sociaux de base, avaient eu un effet traumatisant sur la population. Dans certains cas, les changements politiques avaient compromis la base économique. Les mesures d'ouverture des marchés intérieurs, en vue d'accroître la concurrence, menaçaient la survie des quelques sociétés locales existantes.

337. La dégradation de l'environnement compromettant les perspectives de développement, il fallait intégrer des considérations écologiques et les impératifs du

développement dans les politiques nationales. Toutefois, étant donné la difficulté de mettre en balance la satisfaction des besoins les plus élémentaires et les dangers connexes qu'elle faisait peser sur l'environnement, la communauté internationale devait entreprendre une action collective pour faire face au problème.

338. Les donateurs s'étaient efforcés d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement. En vertu de certains arrangements, plusieurs pays, dont le *Malawi*, avaient bénéficié d'une annulation de leur dette bilatérale. Il était indispensable de multiplier ces initiatives.

339. Le secteur des produits de base demeurait très important pour un certain nombre de pays en développement. À cet égard, plusieurs mesures s'imposaient : revitaliser le programme intégré pour les produits de base, conclure des accords internationaux de produit, apporter un soutien sans réserve au Fonds commun pour les produits de base et s'intéresser tout spécialement aux produits de base dans les négociations commerciales multilatérales du GATT.

340. Les pays en développement avaient besoin d'un soutien financier et technique adéquat et devaient avoir accès aux marchés pour pouvoir développer leurs exportations d'articles manufacturés. La mise en place d'infrastructures était primordiale pour leur économie, notamment dans les secteurs des transports et des télécommunications. Les pays les moins avancés sans littoral, en particulier, avaient un handicap géographique qui exacerbait leurs insuffisances structurelles.

341. En ce qui concernait le rôle futur de la CNUCED, l'organisation s'était jusque-là bien acquittée du mandat qui lui avait été confié à ses débuts, en 1964, mais le monde était à présent en pleine mutation. Le sentiment quasi général était maintenant que l'organisation devait s'adapter en tenant compte de ces changements. Le *Malawi* espérait que la Conférence énoncerait des orientations précises concernant la restructuration de la CNUCED.

342. Le représentant de la *Malaisie* a dit que la huitième session de la Conférence se tenait à un moment où le monde devait affronter les problèmes d'une période sans précédent de bouleversements économiques et politiques. Le nouvel ordre mondial qui était envisagé devrait être fondé sur la primauté du droit, la souveraineté des nations et une volonté collective de justice sociale et économique. Il fallait un système commercial multilatéral plus libre, plus viable et plus équitable; la *Malaisie* s'employait à ce que les négociations d'Uruguay aboutissent à des résultats équilibrés et équitables et engageait formellement toutes les parties contractantes à mener lesdites négociations à bonne fin.

343. Des actions collectives étaient également nécessaires pour concrétiser l'interdépendance globale. Il fallait imprimer un nouvel élan à la coopération économique internationale pour remédier aux problèmes dans les domaines interdépendants des ressources pour le développement, du commerce international, de la technologie, des services et des produits de base. On ne pourrait effectivement gérer ces questions étroitement liées que si la communauté internationale assumait la responsabilité collective du processus de développement. Il fallait trou-

ver un équilibre entre ce que l'on attendait des pays développés et ce que les pays en développement devaient entreprendre.

344. Les problèmes rencontrés par beaucoup de pays en développement au cours de la décennie écoulée avaient fait ressortir la nécessité d'un resserrement de la coopération Sud-Sud, mais les possibilités d'une telle coopération étaient encore en grande partie inexploitées. La Malaisie, comme les autres pays du Groupe des Quinze, accordait la priorité à la coopération Sud-Sud.

345. La CNUCED avait assumé un rôle de premier plan décisif dans la coopération pour le commerce et le développement. Cependant, la situation mondiale s'étant radicalement transformée, il fallait rendre la CNUCED plus efficace et renforcer ses fonctions si l'on voulait qu'elle continue à jouer son rôle d'organe universel et démocratique. Pour la revitaliser, il fallait en renforcer les moyens et les compétences, et elle devait elle-même proposer des formules novatrices et audacieuses de coopération et d'intégration économiques. Cela dit, la CNUCED ne devait pas oublier la responsabilité qu'elle avait de sauvegarder l'intérêt commun des pays en développement dans un cadre commercial multilatéral.

346. La politique des produits de base devait être renforcée, et la Malaisie demandait à la communauté internationale de concourir aux efforts qui étaient faits pour atteindre les objectifs prévus par le programme intégré pour les produits de base et de revoir la politique internationale dans ce domaine, laquelle, pour être opérante, devait viser à un équilibre de l'offre et de la demande de produits de base. Le Fonds commun pour les produits de base jouait aussi un rôle efficace en soutenant les organismes internationaux de produit. Tous les pays, y compris les États-Unis, devaient apporter leur soutien sans réserve au Fonds commun, en particulier au deuxième compte.

347. Avec la crise de la dette dans les années 80, le tiers monde avait pris davantage conscience de la nécessité d'un ajustement structurel et d'une discipline budgétaire; mais, faute parfois d'un concours et d'une action complémentaire de la part des pays développés, les apports de ressources aux pays en développement avaient considérablement diminué et les transferts de fonds avaient accusé un solde négatif. Les pays développés devaient adopter dans les meilleurs délais les conditions de la Trinité-et-Tobago en matière d'allègement de la dette pour permettre aux pays de retrouver des modes de durabilité économique viables.

348. Les services pouvaient contribuer à stimuler l'efficacité dans les secteurs clés de l'économie. Dans le cadre des négociations d'Uruguay sur les services, des pressions considérables avaient été exercées sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent ce secteur, mais il fallait faire preuve de souplesse et mieux comprendre les problèmes des pays en développement.

349. Les efforts déployés pour préserver l'environnement mondial devaient être envisagés dans une perspective globale et équilibrée, en privilégiant dûment la promotion de la croissance économique et du développement durable. Pour assurer un développement écologiquement durable, il fallait utiliser des technologies

respectueuses de l'environnement, et les pays en développement devaient avoir accès à ce type de technologie et, à cette fin, développer leurs propres capacités technologiques. Pour réduire la dégradation de l'environnement et assurer la durabilité, il fallait trouver des solutions à certains problèmes économiques, notamment surmonter la crise de la dette, réduire les obstacles tarifaires et démanteler les obstacles non tarifaires dans les pays développés, et aider les pays en développement à procéder aux ajustements budgétaires et non budgétaires qu'exigeaient les changements en cours.

350. La représentante du Mali a dit que la CNUCED avait été créée dans le but d'instaurer un ordre économique international équitable et de permettre aux pays en développement de profiter de la prospérité économique mondiale. Depuis sa création, la CNUCED avait à son actif un certain nombre de réalisations, notamment le programme intégré pour les produits de base, le système généralisé de préférences, le Fonds commun et l'élargissement du mécanisme de financement compensatoire du FMI. Elle avait aidé le Mali, notamment en ce qui concernait la politique commerciale, le programme spécial pour la facilitation du commerce (FALPRO) et le système douanier informatisé (SYDONIA).

351. Les pays en développement, et plus particulièrement les pays les moins avancés, avaient dû consentir des sacrifices considérables du fait de la mise en œuvre de réformes économiques. Or, en dépit de ces sacrifices, leur situation demeurait précaire et le nombre des pays les moins avancés était passé de 28 en 1970 à 47 en 1991. De surcroît, la dégradation des conditions économiques extérieures avait compromis leur équilibre macro-économique et leurs programmes sociaux et écologiques.

352. Dans ces conditions, de nouvelles initiatives étaient nécessaires pour assurer un financement adéquat du développement dans les PMA. À cet égard, le Mali accueillait favorablement la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

353. Le Mali, qui faisait partie des PMA, était lui aussi touché par la crise économique. Depuis 1982, il mettait en œuvre un programme d'ajustement économique, mais, en raison de la très forte chute du prix international du coton, son principal produit d'exportation, il avait des difficultés à atteindre ses objectifs économiques.

354. En mars 1991, le changement de régime politique au Mali avait permis d'instituer une démocratie pluraliste fondée sur la primauté du droit. Des efforts étaient également faits pour trouver une solution pacifique au problème de la rébellion dans le nord du pays.

355. Depuis la septième session de la Conférence, le monde avait connu un certain nombre de changements. Les populations du Nord et du Sud demandaient davantage de liberté, de démocratie et de bien-être social. La guerre froide ayant pris fin, on cherchait à réduire les dépenses d'armements, surtout dans les pays les plus puissants. Il fallait espérer que cela aiderait tous les pays, notamment les plus pauvres, à accélérer leur développement.

356. Toutefois, un effort d'ajustement s'imposait, à tous les niveaux, dans les pays en développement, dans les pays développés et dans les organismes internationaux en vue d'instaurer un nouvel ordre économique mondial plus équitable et plus propice à une croissance durable.

357. La CNUCED elle-même devait devenir plus dynamique et rester un lieu de discussion et de négociation, avec la participation des pays en développement. Elle devait prendre une part plus active aux négociations d'Uruguay afin d'assurer un suivi effectif des principes et des objectifs fondamentaux qui étaient à la base d'un système commercial multilatéral équitable. Dans le domaine des produits de base, le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devait axer son action sur les problèmes de diversification de la production et des exportations.

358. La coopération régionale et sous-régionale était d'une importance fondamentale pour les petits pays et, à cet égard, la CNUCED devait s'employer plus activement à fournir des avis.

359. La CNUCED devait également contribuer à la recherche de solutions pour un financement adéquat du développement, notamment dans le secteur privé, en fournissant des conseils sur une gestion efficace de la dette et en développant les capacités de gestion, notamment chez les femmes.

360. Pour qu'elle puisse accomplir efficacement ses tâches, il fallait restructurer son secrétariat, et aussi accroître les ressources de l'organisation et en améliorer la gestion.

361. Le représentant de la *Mauritanie* a dit que le renforcement des mesures nationales et internationales ainsi que de la coopération multilatérale était une tâche qui s'imposait à tous, que ce soit les pays riches qui offraient une aide et des conseils ou les pays en développement qui recevaient ce soutien dont ils avaient bien besoin. La situation internationale qui se dessinait à la fin de la guerre froide et les espoirs d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde qui en découlaient signifiaient qu'il y avait une possibilité exceptionnelle de drainer des ressources supplémentaires pour assurer la prospérité globale de l'humanité.

362. Les grands espoirs fondés sur le nouvel ordre mondial demeuraient entourés d'un sentiment de crainte de la part des pauvres et des démunis vis-à-vis de la cupidité et de l'égoïsme de ceux qui souhaitaient perpétuer un ordre économique international fondé sur la loi de la jungle, qui non seulement consacrait l'inégalité des chances, mais aussi conduisait, à la limite, à l'élimination des espèces les plus faibles. Il était indispensable de promouvoir une économie internationale juste et équitable, dans laquelle la coopération serait fondée sur l'interdépendance et la solidarité des hommes. Cette solidarité ne porterait ses fruits que si l'on mettait en place un nouveau partenariat profitable à tous. Le développement relevait de la responsabilité collective de la communauté internationale, mais il incombait au premier chef aux pays en développement eux-mêmes. Dans cette perspective, la *Mauritanie* a établi, en 1985, une stratégie de développement destinée à libéraliser l'économie à as-

sainir les finances publiques et à consolider les équilibres macro-économiques fondamentaux. Cette stratégie comportait aussi d'ambitieux programmes d'investissement allouant plus d'un tiers des capitaux à investir au secteur rural et visant à améliorer la santé et l'éducation.

363. Le développement nécessitait la participation de la population, laquelle pouvait être obtenue si l'on assurait la démocratie, le respect des droits de l'homme et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Le développement des pays passait par la mise en valeur des ressources humaines. À cet égard, la *Mauritanie* était heureuse d'être comptée aujourd'hui parmi les pays africains les plus démocratiques et les plus respectueux des droits de l'homme. Parallèlement aux mesures et aux engagements de réforme pris par les pays en développement, en collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres organismes, des réformes devaient être engagées dans les pays développés en vue d'augmenter l'épargne, de maintenir l'équilibre macro-économique, d'élargir les marchés et d'éliminer les obstacles au commerce. Les pays développés continueraient sinon de gaspiller les rares ressources économiques de l'humanité.

364. Les pays donateurs devaient respecter les engagements en matière d'aide qu'ils avaient pris à la deuxième Conférence sur les pays les moins avancés, en particulier en ce qui concernait l'aide publique au développement, l'annulation et l'allègement de la dette. S'agissant des résultats de la huitième session de la Conférence, la *Mauritanie* serait heureuse de voir des résultats concrets qui iraient au-delà des formules habituelles de compromis, permettant en particulier de consacrer la gestion multilatérale du commerce international aux dépens des mesures unilatérales. Elle espérait que les pays développés reconnaîtraient volontiers la nécessité d'assurer un transfert régulier, à des conditions de faveur, de technologie, d'information, de capitaux et de résultats de recherche aux pays en développement. Des mécanismes efficaces étaient aussi nécessaires pour éviter le déséquilibre entre l'offre et la demande sur les marchés des produits de base et pour garantir la stabilité des recettes d'exportation des pays en développement.

365. La *Mauritanie* espérait que la CNUCED continuerait de travailler à l'élaboration de propositions concernant l'efficacité commerciale, domaine qui présentait pour tous un intérêt concret. La présente session de la Conférence devrait mettre en relief le rôle unique de la CNUCED dans l'analyse et l'étude du commerce international, des systèmes internationaux de soutien du commerce et dans la gestion des marchés des produits de base, ainsi que dans l'apport d'une assistance technique et d'information aux pays en développement.

366. Le représentant du *Mexique* a déclaré que les nouvelles réalités politiques et économiques offraient de nouvelles possibilités de coopération internationale, mais que, dans un certain nombre de pays ayant atteint des niveaux de développement différents, les risques de conflits ethniques et régionaux et les tensions sociales persistaient.

367. Si la globalisation de la production et les progrès des techniques de communication avaient accru l'interdépendance des marchés dans le monde entier, l'économie mondiale devait faire face aux problèmes de

sés par le ralentissement de la croissance, les déséquilibres macro-économiques et les pressions protectionnistes. La présente Conférence offrait l'occasion unique de renouveler le consensus international sur la coopération et la solidarité économique. Pour accroître le bien-être économique, il était indispensable que les pays suivent des politiques intérieures favorisant la croissance et la justice sociale, ouvrent leurs marchés et renforcent les organisations internationales encourageant entre eux un dialogue constructif.

368. Le Mexique, après avoir centré ses efforts sur la croissance intérieure, avait adopté un paradigme selon lequel le renforcement de la stabilité macro-économique, l'accroissement de l'efficacité de la production et la libéralisation des opérations avec l'étranger constituaient les meilleurs moyens d'accroître la compétitivité et de relever le niveau de vie. Les mesures de stabilisation macro-économiques avaient consisté à améliorer la situation financière du secteur public par le biais d'une austérité budgétaire et d'un régime fiscal plus efficace, à ouvrir les marchés intérieurs à la concurrence internationale et à permettre l'apparition d'un consensus social en faveur d'une réduction substantielle du taux d'inflation. L'efficacité au niveau micro-économique avait été accrue grâce à la libéralisation du commerce et de l'investissement étranger direct, à l'encouragement du développement technologique et à la déréglementation des secteurs présentant une importance capitale.

369. Le Mexique s'efforçait aussi de resserrer ses liens économiques avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de renforcer l'intégration économique entre ces pays, en concluant avec eux des accords bilatéraux et multilatéraux. Il négociait aussi avec les États-Unis et le Canada un accord de libre-échange qui, tout en tenant compte de l'asymétrie qui existait entre ces pays, assurerait l'accès aux marchés, éliminerait les obstacles au commerce et mettrait en place un mécanisme de règlement des différends commerciaux, évitant par là les mesures unilatérales. Cet accord commercial serait pleinement compatible avec les règles du GATT et ne créerait aucun obstacle au commerce avec les pays tiers. Le Mexique avait aussi signé un nouvel accord de coopération avec la Communauté européenne. Cet accord prévoyait un mécanisme de consultation pour les questions commerciales et un système pragmatique visant à intensifier la coopération dans des domaines comme le commerce, l'investissement étranger direct et le transfert de technologie. En outre, en participant à des organisations régionales, le Mexique avait renforcé ses liens économiques avec la région de l'Asie et du Pacifique et s'efforçait de développer ses relations économiques avec l'Afrique et le Moyen-Orient.

370. Toutefois, ces efforts de réforme sur les plans interne et externe ne pourraient être fructueux que dans un environnement propice à un équilibre économique international. Tous les pays qui s'étaient engagés sur la voie de la réforme structurelle afin de s'intégrer pleinement à la dynamique de l'économie mondiale avaient maintenant besoin d'un système commercial multilatéral efficace, dont la structure reflète la complexité et l'hétérogénéité de la situation économique mondiale actuelle et qui établisse des règles claires et d'application générale.

371. La CNUCED, étant l'un des principaux organes économiques de l'Organisation des Nations Unies, ne pouvait échapper à la nécessité de revoir continuellement sa structure et son mode de fonctionnement pour s'adapter à l'évolution des exigences du développement économique. Le Mexique était donc favorable à une réforme institutionnelle qui renforcerait le rôle d'analyse de la CNUCED, améliorerait ses méthodes de discussion et développerait ses relations avec d'autres organisations. À cette fin, la huitième session de la Conférence devrait s'efforcer de parvenir à un accord général sur des questions précises, permettant à un plus grand nombre de pays de se joindre à un consensus de base. La Conférence devrait aussi s'efforcer d'assouplir ses procédures internes, notamment en ce qui concernait la forme des débats, le choix des sujets examinés et la création de groupes de travail, et elle devrait harmoniser le programme de travail de la CNUCED avec celui d'autres organisations internationales afin de mieux coordonner les phases du diagnostic et de l'analyse et celles de la définition des objectifs et du choix des moyens d'action propres à faciliter le développement.

372. Le représentant de la Mongolie a déclaré que plus les économies nationales étaient intégrées à l'économie mondiale, plus elles devenaient vulnérables quand des transformations se produisaient à l'étranger. Leur capacité de tirer parti des possibilités qui s'offraient et d'absorber les chocs venant de l'extérieur différait considérablement d'un pays à l'autre. La charge de la dette était encore lourde dans la plupart des pays en développement et ceux-ci manquaient de ressources financières et de technologie. Il était essentiel que les pays développés adoptent des politiques macro-économiques et des politiques d'ajustement structurel saines afin de créer l'environnement extérieur plus favorable dont les pays en développement avaient besoin; un environnement favorable, reposant sur une stratégie de développement global saine, était aussi nécessaire à l'intérieur des pays en développement.

373. Des transformations profondes avaient été entreprises en Mongolie sur les plans politique, économique et social. L'ancien système politique s'était effondré au début de 1990 et les premières élections réellement démocratiques avaient ensuite été organisées. Le nouveau gouvernement avait lancé un programme global de transformation économique visant à créer une économie de marché, à accroître le rôle du secteur privé, à mettre en place un nouveau système bancaire, à libéraliser les prix intérieurs, à privatiser les entreprises et à encourager le commerce avec le monde extérieur. La Mongolie rencontrait des difficultés majeures résultant des bouleversements profonds survenus en Europe orientale et des problèmes économiques de ses principaux partenaires commerciaux; les exportations et les importations avaient diminué de plus de moitié et le PIB, de plus de 15 % en 1991; le passage d'une économie centralisée à une économie de marché était manifestement un processus pénible. Cependant, étant donné la richesse de ses ressources naturelles et l'attitude plus favorable de la communauté internationale à son égard, la Mongolie était convaincue du succès de la réforme. Elle était devenue membre de la Banque asiatique de développement (BAsD), du FMI et de la Banque mondiale et avait récemment acquis le statut d'observateur auprès du GATT;

elle avait aussi négocié divers accords commerciaux bilatéraux et des accords visant à encourager et à protéger l'investissement, ainsi qu'un accord commercial et économique avec la Communauté économique européenne.

374. La mise au point et le transfert d'une technologie de pointe écologiquement rationnelle pouvait contribuer à améliorer la compétitivité des pays en développement. La mise en valeur des ressources humaines était aussi une tâche hautement prioritaire, mais les fonds disponibles à cette fin n'étaient pas suffisants. Le progrès socio-économique nécessitait la mobilisation et le développement du potentiel inépuisable des ressources humaines et la CNUCED devrait donc accorder une grande attention à la mise en valeur de ces ressources.

375. Le système commercial multilatéral serait renforcé si les négociations d'Uruguay aboutissaient à des résultats équilibrés; cela nécessitait toutefois un ensemble substantiel de concessions sur l'accès aux marchés en faveur des pays en développement. La communauté internationale devait appuyer la coopération économique entre pays en développement afin de permettre à chacun d'eux de mieux tirer profit du commerce, des capacités techniques et des moyens de formation des autres et, ainsi, d'accroître sa contribution à l'économie mondiale.

376. La CNUCED devrait encourager la coopération économique et technique internationale en s'efforçant de lui donner de nouvelles dimensions. Elle devrait poursuivre ses efforts en vue de mobiliser effectivement des ressources financières, notamment en instaurant des relations de travail étroites avec les institutions financières internationales. Elle devrait aussi s'intéresser à la Mongolie dans ses activités concernant les pays sans littoral, l'accroissement des coûts de transport devenant un obstacle sérieux au commerce extérieur du pays.

377. Le représentant du Maroc a fait observer que la huitième session de la Conférence se tenait à un moment où les espoirs grandissaient de parvenir à un désarmement véritable, qui permettrait de consacrer à l'élimination de la pauvreté dans le monde les ressources traditionnellement affectées à la défense. On voyait également que les politiques macro-économiques et les projets d'intégration régionale évoluaient dans le sens des principes de l'économie de marché, de la privatisation de l'activité économique et de la libéralisation des politiques commerciales et financières, et que les politiques et les instruments structurels commençaient à tenir compte non seulement de la dimension économique, mais aussi des questions relatives aux droits de l'homme, de la démocratie et de l'environnement.

378. En même temps toutefois, la pauvreté et le sous-développement s'étaient aggravés dans de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés. Ce sous-développement, conjugué à un système commercial international inéquitable et à une répartition défavorable de l'épargne entre les pays, constituait une menace réelle pour la paix et la stabilité dans le monde. Dans l'actuel contexte d'interdépendance, il était nécessaire de créer un environnement monétaire, financier et commercial prévisible et approprié, d'assurer la formation d'experts et de techniciens nationaux, d'encourager l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs privés, de mettre en place les infrastructures nécessaires à une croissance

soutenue et autonome et de faciliter les relations avec le système économique mondial.

379. Le représentant se demandait si les mécanismes d'aide et de développement et les institutions multilatérales de développement s'acquittaient correctement de leur mission et s'ils répartissaient de façon optimale leurs ressources. Il fallait redéfinir une stratégie globale de développement qui réponde aux besoins de l'époque et qui tienne compte de la spécificité des systèmes politiques, sociaux et culturels des différents pays. Toutefois, certaines questions — environnement, mouvements de populations, grandes maladies endémiques, gestion macro-économique de l'économie mondiale — dépassaient les limites étroites des nations prises individuellement et exigeaient une action et des institutions multilatérales appropriées.

380. Si le travail réalisé par la CNUCED avait été positif d'une manière générale, il était désormais nécessaire de tenir compte des changements survenant dans le monde, en particulier de l'évolution dans le sens d'une plus grande initiative privée, afin de garantir une gestion multilatérale des conditions du marché. Les pays en développement avaient besoin d'un organisme où il serait possible de jeter les fondements d'un système socio-économique mondial prévisible et équitable, de renforcer la capacité individuelle et collective d'évaluer les idées et les propositions avancées par les pays en développement, de répondre aux besoins en matière d'information de ces pays, de fournir l'assistance nécessaire à ceux qui en feraient la demande et d'apporter le soutien voulu aux unions économiques régionales telles que l'Union du Maghreb arabe.

381. Le succès du programme d'ajustement structurel du Maroc, entrepris en 1983, montrait que le sous-développement n'était en aucune façon inévitable et que l'ajustement pouvait être compatible avec un minimum de croissance. Les programmes d'ajustement structurel constituaient une responsabilité nationale et exigeaient de lourds sacrifices, car les partenaires économiques et financiers des pays concernés n'étaient pas disposés à les dispenser des règles et disciplines qu'ils appliquaient eux-mêmes.

382. L'une des priorités pour la revitalisation de la CNUCED devrait être d'analyser les divers éléments de l'aide au développement, ainsi que le lien entre les préférences commerciales et l'amélioration globale de la compétitivité des pays en développement. D'autres questions importantes — produits de base, ressources pour le développement, gestion de la dette, politiques budgétaires et monétaires des pays développés — devraient être examinées dans le cadre du débat non seulement sur les questions institutionnelles, mais encore sur la gestion harmonieuse de l'économie mondiale.

383. De l'avis du représentant du Mozambique, la CNUCED avait remarquablement contribué à encourager la coopération internationale pour le développement. La Conférence se tenait à un moment où les relations économiques internationales connaissaient des mutations spectaculaires touchant toutes les régions et tous les pays. La désintégration du bloc socialiste offrait des possibilités de renforcer la coopération entre les pays de l'OCDE et ceux d'Europe centrale et orientale. La com-

munauté internationale avait une responsabilité particulière à assumer dans l'effort global visant à venir à bout des problèmes des pays en développement de façon à alléger la charge de la dette et à favoriser un développement social et économique viable. Il fallait adopter des politiques de grande ampleur plus efficaces et des mesures concrètes afin de trouver des solutions durables à la crise de la dette dans les pays en développement. Les dispositifs existant dans ce domaine prévoyaient un allègement limité, mais ne traitaient pas les causes de la crise et n'étaient pas axés sur le long terme. Il importait en outre d'accroître notablement les ressources financières consacrées au développement et de modifier les structures traditionnelles du commerce international.

384. Pour assurer le succès des processus de réforme en cours, notamment les programmes d'ajustement structurel appliqués dans les pays en développement, il fallait que les produits de base bénéficient de prix justes et rémunérateurs et que cessent les pratiques protectionnistes qui nuisaient aux courants commerciaux au niveau mondial. Le programme intégré pour les produits de base n'ayant toujours pas été mis en œuvre, les termes de l'échange des pays en développement continuaient de se détériorer. Ce problème ne pouvait rester sans solution. Il fallait entreprendre un examen pragmatique des accords de produit, afin de les revitaliser et d'en élargir le champ d'application de façon à englober de nouveaux produits, tout en créant un mécanisme plus efficace pour appliquer les dispositions desdits accords. Les programmes de diversification concernant le secteur des produits de base méritaient une attention particulière.

385. Il était nécessaire de continuer à libéraliser progressivement le système généralisé de préférences pour accroître le volume des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement. Il fallait également accorder une large place à la préservation de l'environnement et à la protection des ressources naturelles, compte tenu de leurs incidences sur le commerce et le développement. La communauté internationale devait apporter son concours à l'intégration régionale des pays en développement, pour qu'ils puissent faire face à l'émergence de blocs commerciaux régionaux dans les pays développés.

386. Le Mozambique souscrivait aux efforts et aux initiatives visant à revitaliser la CNUCED pour lui permettre de s'adapter aux transformations survenues sur la scène internationale. La façon intégrée dont elle traitait la croissance et le développement des pays du tiers monde était un atout des plus utiles qui devait être sauvegardé et renforcé dans les années à venir, et les responsabilités spécifiques qui lui incombaient en tant que centre de liaison pour l'application, pendant les années 90, du Programme d'action des Nations Unies pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés méritaient un plus large soutien de la communauté internationale.

387. Le représentant de la Namibie a dit que, en dépit de profondes transformations politiques et économiques globales, la situation dans le monde ne se modifierait pas de manière appréciable sans des efforts concertés visant à assurer une redistribution équitable des richesses. Il était nécessaire de créer des conditions

d'égalité pour accroître les chances qu'avaient les pays en développement de parvenir à l'autosuffisance. Sans une aide adéquate des pays développés, les démocraties naissantes d'Afrique et d'ailleurs risquaient fort de ne pas prendre racine. L'élimination totale de la pauvreté en Namibie avait un caractère prioritaire. Si la Namibie avait à long terme les moyens de financer son propre développement, une assistance extérieure conjoncturelle était d'une importance fondamentale.

388. La Namibie demandait instamment aux pays développés d'assurer aux produits des pays en développement de meilleures conditions d'accès aux marchés et de concourir au renforcement des marchés mondiaux de produits de base. La tendance croissante des pays développés à modifier le caractère du SGP en abandonnant les principes de non-réciprocité et de non-discrimination au profit d'un système de plus en plus lié à des facteurs non commerciaux était alarmante.

389. Le problème de l'endettement, en particulier celui des PMA, demeurait une source de préoccupation. Il fallait prévoir des conditions plus généreuses d'allègement en faveur des pays endettés les plus pauvres. Les pays créanciers devaient envisager sérieusement d'annuler les dettes de tous les PMA et d'autres pays à faible revenu surendettés. Les pays développés devaient réaffirmer leur attachement à la stratégie internationale relative à la dette et à l'objectif d'aide correspondant à 0,7 % du PNB convenu au niveau international. Les pays en développement étaient conscients qu'ils ne pouvaient pas compter uniquement sur l'assistance au développement. Il importait de prendre des mesures propres à créer un climat plus propice aux investissements et à encourager les apports de capitaux grâce à des politiques macro-économiques rationnelles, y compris un contrôle monétaire accru et une meilleure discipline financière. La Namibie poursuivait des politiques macro-économiques stables et réservait un accueil ouvert et favorable aux investisseurs étrangers. Consciente de l'effort d'investissement des pays d'Europe centrale et orientale et de la nécessité d'une coopération internationale pour le développement, elle offrait des possibilités de coentreprises et d'autres formes de coopération pour le développement.

390. C'était à juste titre que l'attention se concentrait sur les problèmes de la dégradation de l'environnement. Ceux-ci relevaient de la responsabilité commune des pays industrialisés et des pays en développement. Le maintien d'une assistance technique et l'accroissement des apports de ressources financières aux pays en développement pouvaient contribuer à améliorer les méthodes de production et à atténuer les pressions pesant sur l'écosystème.

391. Le développement devait en outre prendre en compte le rôle et la situation pénible des femmes dans les pays du tiers monde. Ne pas investir dans la mise en valeur de cette ressource humaine serait une grave erreur.

392. Le représentant du Népal a dit que la situation économique de nombreux pays en développement restait extrêmement peu satisfaisante après une décennie au cours de laquelle beaucoup avaient connu la stagnation

économique et même accusé une croissance négative. La situation était pire encore dans les PMA, malgré la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action. Les pays sans littoral étaient confrontés à des obstacles supplémentaires en raison des problèmes géographiques et des difficultés structurelles inhérents à leur situation. C'était la raison pour laquelle une assistance bienveillante et généreuse était sollicitée de la communauté internationale, qui avait désormais reconnu que l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans les PMA ne pourrait être réalisé que par un effort concerté et global.

393. Tous les PMA acceptaient la responsabilité première de leur développement, et beaucoup avaient entrepris des réformes et des programmes d'ajustement. Mais l'expérience des années 80 avait montré que les efforts de ces seuls pays n'étaient pas suffisants; l'APD devrait être sensiblement accrue, dans la proportion prévue pour mettre en oeuvre le Programme d'action, et il faudrait augmenter le volume de l'aide à des conditions de faveur provenant des institutions financières multilatérales, des banques de développement et autres fonds de développement.

394. Bien que des efforts positifs aient été faits pour réduire l'encours et le service de la dette des pays en développement, le problème de cette dette continuait de compromettre les perspectives de développement des pays à faible revenu lourdement endettés, en particulier des PMA. Une solution durable, couvrant la dette bilatérale, la dette multilatérale et la dette commerciale, devrait être trouvée au fardeau du service de la dette. Elle devrait prévoir l'annulation des dettes dues aux pays développés et une aide financière additionnelle pour éliminer les arriérés dus aux institutions multilatérales.

395. Les mesures protectionnistes et les pratiques commerciales restrictives s'étaient multipliées, au détriment des pays en développement; dans les négociations d'Uruguay, les participants devaient donc tout faire pour parvenir à un résultat équilibré et équitable. Il fallait d'urgence s'attacher à améliorer l'accès aux marchés des produits des PMA, à élargir la base de production de ces pays et à créer des marchés pouvant absorber l'accroissement de leur production. Les donateurs bilatéraux et les organisations internationales pouvaient aider les PMA en y créant des industries et autres coentreprises.

396. Il était indispensable, pour améliorer les perspectives commerciales des pays sans littoral, de réduire les coûts de transit. Des efforts concertés, avec une plus large participation d'organisations internationales telles que la CNUCED, étaient essentiels pour promouvoir des accords régionaux et sous-régionaux de transit et aider les pays sans littoral à se doter d'une infrastructure efficace de transport en transit.

397. Les pays en développement, et plus particulièrement les PMA, étaient tributaires des exportations de produits de base pour leurs recettes d'exportation, et il fallait d'urgence améliorer l'accès aux marchés de ces produits et aussi aider, par des contributions suffisantes, le Fonds commun pour les produits de base à atteindre ses objectifs. Les mécanismes de financement compensatoire devraient être améliorés et renforcés.

398. En matière de coopération bilatérale entre eux, les pays en développement devraient privilégier davantage l'accès préférentiel des produits aux marchés régionaux, une coopération financière et technique mutuellement avantageuse, l'échange d'informations et de savoir-faire et la réalisation d'activités conjointes.

399. L'élection générale organisée à la suite de la constitution de listes électorales avait récemment permis de rétablir au Népal un gouvernement démocratique, qui s'attachait avant tout à améliorer le sort des plus pauvres d'entre les pauvres. Le Népal étant à la fois un pays sans littoral et un PMA, le gouvernement se heurtait à des difficultés insurmontables dans tous les secteurs. Ses efforts devaient être complétés par une assistance extérieure accrue.

400. La réduction et, à terme, l'élimination de la pauvreté représentaient l'enjeu le plus important pour la communauté internationale. La seule solution à long terme était de maximiser la croissance et de réduire les inégalités de revenu. Les pays en développement réalisaient de vigoureux efforts de réforme à un coût social et économique considérable, mais il était tout aussi important qu'ils bénéficient d'un environnement extérieur favorable.

401. La représentante des *Pays-Bas* a déclaré que, ces dernières années, le cadre des négociations et des discussions sur des questions comme le commerce et l'environnement avait changé. Il fallait que la CNUCED s'adapte à cette évolution afin de jouer un rôle constructif dans le nouveau partenariat pour le développement.

402. Dans le domaine du commerce, il était capital que les négociations d'Uruguay aboutissent. Il demeurait possible d'obtenir de bons résultats, à condition que tous les pays fassent de véritables concessions, voire des sacrifices, pour refouler le protectionnisme et abandonner les mesures de soutien faussant les échanges et que les parties contractantes ne se fixent pas des objectifs trop ambitieux. Les pays développés avaient, à cet égard, une responsabilité particulièrement importante. L'échec des négociations d'Uruguay serait impardonnable. La Conférence, à sa huitième session, pouvait faire avancer les choses en pressant tous les intéressés de s'acquitter de leurs obligations. Pour les pays en développement, le succès des négociations d'Uruguay se traduirait par une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, ainsi que par des possibilités de commercer entre eux.

403. La dégradation de l'environnement était un problème mondial qui engageait la responsabilité solidaire des pays industrialisés et des pays en développement et dont la solution exigeait une collaboration internationale. Les dommages causés à l'environnement de la planète étaient principalement imputables aux pays développés, qui devaient donc donner l'exemple et prendre des mesures protectrices, mais non protectionnistes. Il leur fallait améliorer qualitativement et quantitativement leur assistance technique et fournir des fonds supplémentaires. Les pays en développement, de leur côté, devaient comprendre qu'il était dans leur propre intérêt de lutter contre la dégradation de l'environnement local. La CNUCED devrait concevoir des instruments propres à

les aider dans ce domaine et épauler également les PMA dans les négociations internationales. À cet égard, le rapport sur les droits d'émission négociables²⁸, qui allait être publié par le secrétariat de la CNUCED, était un bon exemple de la contribution que pouvait apporter l'organisation.

404. L'État jouait un rôle décisif dans le développement. Il devait assurer une stabilité politique fondée sur le consensus, la justice et le respect des droits de l'homme, en mettant également en place un cadre économique et juridique solide pour favoriser le bon fonctionnement du marché et l'essor du secteur privé. La stabilité macro-économique était absolument indispensable pour attirer les investissements étrangers directs et empêcher la fuite de capitaux. L'État devait en outre combattre la corruption à tous les niveaux et lutter contre la drogue et le blanchiment de l'argent sale. Pour améliorer la répartition des ressources, il lui fallait aussi réduire les dépenses militaires excessives. Les pays développés, à qui il incombait tout spécialement d'assurer une reprise soutenue de l'économie mondiale, devaient eux aussi pratiquer une bonne gestion. Dans le domaine commercial, il leur fallait ouvrir plus largement leurs marchés aux exportations des pays en développement. Ils devaient également veiller à ce que leurs problèmes écologiques ne soient pas simplement transférés au tiers monde.

405. La CNUCED devrait servir de forum pour l'échange de données d'expérience et guider les pays en développement sur la voie de la bonne gestion. Son secrétariat était appelé, en particulier, à aider les pays les moins avancés dans ce domaine.

406. De nombreux pays en développement, surtout les plus pauvres, avaient absolument besoin de ressources financières extérieures, en complément de leurs propres efforts et des avantages offerts par un système commercial international plus libéral. Les Pays-Bas participaient activement à la recherche d'une solution durable au problème de la dette. Ils se félicitaient des décisions prises récemment par le Club de Paris en vue d'alléger la dette des pays à faible revenu lourdement endettés, tout en étant partisans de mesures de plus grande envergure. L'APD était encore indispensable à de nombreux pays du tiers monde. Les Pays-Bas, qui avaient atteint et même dépassé l'objectif de 0,7 % du PNB, invitaient les donateurs qui ne l'avaient pas encore fait à honorer leurs engagements dans ce domaine.

407. La CNUCED, paralysée par son propre système de groupes, avait vu son rôle s'affaiblir progressivement. Elle se trouvait à présent à un carrefour : soit elle poursuivait dans la même voie, auquel cas les résultats de ses travaux n'auraient aucun retentissement sur les administrations centrales de ses États membres, soit elle se préparait à s'adapter aux réalités nouvelles. Les Pays-Bas étaient tout à fait résolus à contribuer activement à introduire les changements nécessaires.

408. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a dit qu'après trois décennies d'existence la CNUCED ne

pouvait produire que de maigres résultats et il ne fallait plus que ses travaux aient tendance à faire double emploi avec ceux d'organisations plus spécialisées. La CNUCED devrait plutôt travailler dans les domaines qu'elle connaissait le mieux et où elle possédait un avantage comparatif. Un exemple en était les travaux d'analyse relatifs aux produits de base, qu'il convenait de renforcer. La CNUCED comblait un vide dans la coordination de l'action internationale visant à accélérer le progrès économique et social des pays en développement.

409. La Nouvelle-Zélande considérait que le document du secrétariat présenté à la dix-septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement avait été un pas dans la bonne direction. Le secrétariat s'était efforcé d'y tenir compte des vues divergentes de tous les participants et de présenter un texte équilibré. Toutefois, le développement exigeait plus que des textes. La CNUCED devait en particulier reconnaître les différences existant entre les diverses catégories de pays, y compris les différences au sein des « groupes » actuels. La Nouvelle-Zélande attachait une importance fondamentale à la notion de différenciation.

410. La CNUCED devait se garder de croire que les résolutions d'organisations internationales pouvaient en elles-mêmes garantir que les gouvernements prendraient des mesures effectives pour aider leurs voisins plus pauvres. Les gouvernements n'étaient pas les acteurs principaux : le rôle revenait au secteur privé. Les gouvernements pouvaient et devaient fournir une APD, mais les autres transferts dépendraient des forces du marché. Tous les gouvernements devaient s'efforcer de créer les conditions dans lesquelles de tels transferts se réaliseraient en quantité et qualité suffisantes pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres.

411. On pouvait difficilement surestimer la contribution potentielle du commerce international à l'accélération du développement. Dans ce contexte, il était d'une importance vitale pour tous les pays d'obtenir une conclusion fructueuse des négociations d'Uruguay, lesquelles offraient la meilleure garantie d'une croissance durable à long terme, exempte des inhibitions et des contraintes inévitables dans une situation de dépendance excessive à l'égard de l'aide directe.

412. La Nouvelle-Zélande considérait que la CNUCED avait un rôle à jouer dans le nouveau partenariat qui semblait si prometteur dans la nouvelle conjoncture mondiale. La huitième session de la Conférence se devait de réussir à adapter les méthodes de la CNUCED au nouvel esprit de coopération qui était apparu.

413. Le représentant du Nicaragua a dit que la Conférence tenait sa présente session à un moment où la communauté internationale devait faire face à des enjeux et à des risques sans précédent. Un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, la coopération et l'amélioration progressive des conditions de vie était possible, étant donné l'environnement positif engendré par la fin de la guerre froide et la possibilité d'une réduction des dépenses militaires.

²⁸ Nations Unies, *Combating Global Warming: Study on a Global System of Tradeable Carbon Emission Entitlements* (UNCTAD/RDP/DFP/1).

414. Le Nicaragua avait entrepris une transition difficile vers la démocratie et l'économie de marché. Dans les années 80, le pays avait accumulé de nombreux records économiques négatifs, avec des taux d'inflation extraordinairement élevés et un effondrement de la production industrielle et du pouvoir d'achat des salariés. Grâce à la nouvelle politique économique lancée en 1991, l'inflation avait été vaincue et le déficit budgétaire résorbé. Une réforme fiscale avait permis d'élargir la base d'imposition et d'améliorer l'administration fiscale. Le commerce et les services avaient prospéré.

415. Il y avait très peu d'exemples historiques de pays où un programme d'ajustement structurel aussi rigoureux avait donné des résultats aussi positifs dans la majorité des secteurs, y compris le secteur industriel, habituellement le « perdant » dans le cadre de tels programmes. La raison en était les mesures de libéralisation qui avaient été appliquées à presque tous les niveaux : taux de change, licences, monopoles d'État, obstacles à l'importation, secteur bancaire privé. L'aide étrangère, abondante, avait également joué un rôle essentiel en permettant de maintenir et même d'accroître la demande globale. Mais ce programme d'ajustement n'avait pas été sans effets négatifs, dont, en particulier, une réduction des emplois dans le secteur formel. Dans ce contexte, il était important de noter que quelque 20 000 employés du secteur public avaient volontairement quitté la fonction publique grâce à l'application d'un généreux programme de primes de départ.

416. Nul n'ignorait que la plupart des systèmes d'économie planifiée avaient disparu et qu'il existait un consensus croissant sur la nécessité d'asseoir les systèmes économiques sur des politiques d'économie de marché. Ce n'était que dans les conditions d'une coopération accrue entre les pays du Nord et du Sud que les pays en développement pourraient poursuivre leurs programmes d'ajustement structurel, compte tenu des coûts sociaux de ces programmes. Cette coopération passait par le démantèlement de toutes les formes de protectionnisme, un meilleur respect des normes multilatérales, la réduction de l'encours et du service de la dette, la diminution des taux d'intérêt internationaux réels, un accroissement des apports financiers non générateurs de dette et de l'APD, une intensification du transfert de technologie vers les pays en développement et l'affectation à l'aide au développement d'une partie des économies dégagées par la démilitarisation.

417. Il fallait améliorer le fonctionnement des marchés de produits primaires, ce qui exigeait un renforcement de la coopération entre producteurs et consommateurs. Il était tout aussi important de parvenir à un résultat équilibré et positif dans les négociations d'Uruguay, s'agissant en particulier de l'accès aux marchés et des moyens de mettre concrètement en œuvre le principe d'un traitement différencié et spécial en faveur des pays en développement. Ces pays devraient également bénéficier d'une certaine marge de liberté dans l'utilisation de divers instruments structurels pour s'assurer un accès à la technologie et en garantir l'utilisation pour le bien commun.

418. On avait récemment assisté à une extension remarquable de vastes espaces économiques, dont les ef-

fets probables étaient encore incertains, mais qui, en principe, devraient, s'ils s'accompagnaient d'une ouverture sur le reste du monde, contribuer à la croissance économique globale. Les « grandes Caraïbes », zone peuplée de 166 millions de personnes et comprenant l'Amérique centrale, la Colombie, le Mexique, le Venezuela et les pays des Caraïbes, étaient destinées à devenir un pôle de dynamisme dans l'économie mondiale des années 90.

419. La surexploitation des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement étaient étroitement liées dans les pays en développement à la persistance de la pauvreté et à la médiocrité des perspectives économiques des secteurs les plus pauvres de la population. La solution de ce problème passait par des stratégies visant à la fois à éliminer la pauvreté et à permettre l'acquisition de technologies écologiques. Les pays développés devaient appuyer de telles stratégies, car ils profiteraient de toute amélioration de l'écosystème planétaire. Ils devaient également modifier leurs modes de consommation, dans le souci à la fois de protéger l'environnement et de fournir un financement supplémentaire aux pays en développement.

420. La CNUCED était l'instance multilatérale qui avait expressément compétence pour examiner les problèmes et les politiques concernant le développement. Il incombait donc à la Conférence d'en évaluer les structures et les méthodes de travail afin de revitaliser l'institution. Certains principes devraient être appliqués aux travaux de la CNUCED. L'analyse et l'évaluation des problèmes devraient s'accompagner d'un dialogue renouvelé, de façon que puisse se dégager entre un plus grand nombre de pays un consensus réel conduisant, à terme, dans certains cas, à la négociation et à la coopération. Le système de groupes devait être assoupli moyennant une rénovation des mécanismes de participation, des modalités de dialogue et des critères de sélection des questions à l'ordre du jour. Il fallait aussi améliorer les liens entre les travaux de la CNUCED et ceux d'autres organisations internationales, la CNUCED devant influencer sur les négociations menées dans ces organisations en aidant les pays en développement à élaborer leurs positions.

421. Le représentant du Niger a dit que son pays exécutait actuellement un programme d'ajustement structurel avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, et qu'il avait bénéficié d'un soutien de la Banque ainsi que de la France et de la Suisse pour le rachat avec décote de créances commerciales. Après avoir connu une période de croissance satisfaisante, le Niger traversait actuellement la crise économique la plus difficile de son histoire, en raison de la chute des prix de ses exportations de produits de base, de la sécheresse et d'une conjoncture économique internationale défavorable. Toutefois, le pays s'engageait aujourd'hui dans la voie de la démocratie et d'une économie libérale.

422. Les PMA faisaient des efforts considérables pour appliquer des politiques conformes au Programme d'action. L'ajustement structurel comportait des coûts sociaux très lourds, avec de maigres chances de succès. Il était indispensable que ces politiques soient soutenues par la communauté internationale et que les pays déve-

loppés honorent les engagements souscrits lors de la Conférence de Paris. Beaucoup restait à faire dans les domaines de l'aide, de l'allègement de la dette, de l'accès aux marchés et des produits de base. L'évolution politique mondiale depuis la Conférence de Paris n'avait pas été favorable aux pays les moins avancés. Les besoins en matière de financement de ces pays étant devenus plus pressants, il était impératif que les pays donateurs atteignent les objectifs fixés dans le Programme d'action. Les pays donateurs et les institutions multilatérales de développement devaient également tenir compte de l'accroissement du nombre des PMA.

423. Malgré les mesures qui avaient été prises jusque-là, la charge de la dette des pays les moins avancés restait intolérable. Il fallait, pour résoudre le problème de la dette, faire preuve d'imagination, et notamment adopter des mesures concrètes pour réduire la dette à l'égard des institutions multilatérales et régler la question des arriérés.

424. Une attention particulière devait être accordée à l'accès aux marchés en faveur des pays les moins avancés et à l'octroi d'un traitement spécial à ces pays dans les négociations commerciales multilatérales.

425. Le représentant du Nigéria a déclaré que la huitième session de la Conférence se situait sur un arrière-plan de transformations fondamentales dans les relations politiques et économiques internationales, qui avaient suscité de nouveaux espoirs et jeté de nouveaux défis à la communauté internationale et qui avaient de grandes conséquences pour un nouvel ordre mondial. Dans de nombreux pays africains, y compris au Nigéria, ces événements avaient déclenché un processus rapide de démocratisation. Tous les pays avaient collectivement le devoir de relever ces défis en vue d'améliorer le niveau de vie de tous les peuples.

426. Les années 80 avaient été une décennie perdue pour le développement dans la plupart des régions en développement et en Afrique en particulier. Parmi les difficultés, il fallait citer la famine, les maladies, la sécheresse, la désertification, le marasme des prix des produits de base, les obligations découlant de la dette, des politiques régionales discriminatoires qui faussaient les échanges commerciaux et une conjoncture extérieure généralement défavorable. Il en était résulté une chute des apports nets de ressources à l'Afrique, ainsi que des recettes d'exportation; un lourd endettement et un service onéreux de la dette avaient entravé les efforts de développement des pays africains.

427. Ces pays savaient que leur sort était avant tout entre leurs mains; la plupart d'entre eux, comme le Nigéria, avaient adopté des programmes d'ajustement structurel, souvent au prix de grands sacrifices sociaux et politiques. Malgré quelques réussites isolées, ces programmes ne pouvaient porter tous leurs fruits faute d'un appui extérieur suffisant. Le monde nanti devait apporter son aide en allégeant diverses charges, telles que les taux d'intérêt élevés et les fluctuations des taux de change qui influaient sur la dette, car l'effondrement de l'Afrique aurait des conséquences malheureuses pour le reste du monde.

428. Les diverses initiatives prises pour régler le problème de la dette s'étaient révélées insuffisantes, impropres, voire inadaptables. Il fallait donc des mesures plus appropriées, telles qu'une annulation pure et simple de la dette pour tous les pays en développement ou, en l'absence d'une réduction substantielle de la dette, qu'une suspension totale du service de la dette pendant une très longue durée, comme cela avait été le cas pour les pays endettés dans l'entre-deux-guerres. Les espoirs d'appui international suscités pendant l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ne s'étaient pas matérialisés, de sorte qu'il convenait d'appuyer les initiatives récentes figurant dans le nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

429. La Communauté économique africaine avait été lancée en juillet 1991, en vue de renforcer les stratégies de revitalisation, de reprise et de croissance du commerce africain et d'encourager la coopération économique dans la région. Pour la réussite du programme, l'appui de la communauté internationale et de la CNUCED, en particulier, était une réelle nécessité.

430. L'heureuse issue des négociations d'Uruguay devrait offrir de véritables possibilités de renforcer le système commercial multilatéral. Il ne devrait pas en sortir des politiques et des pratiques nouvelles qui entravent les efforts faits par les pays en développement pour soutenir et protéger leurs industries naissantes et leurs secteurs de services. La CNUCED devrait poursuivre son assistance technique aux pays en développement participant aux négociations d'Uruguay, ainsi qu'à leur mise en œuvre ultérieure. Il faudrait élargir et renforcer le mandat et l'assistance technique de la CNUCED. Il conviendrait d'instituer un mécanisme de suivi des résolutions et des décisions de la CNUCED dans les domaines suivants : commerce des produits de base; initiatives visant à résoudre la crise de la dette; stratégie pour le redressement et le développement; renforcement des groupements d'intégration régionale et sous-régionale; mobilisation des ressources locales et étrangères au profit du développement régional. Il conviendrait de tenir compte des différences de niveau de développement des pays membres. Le succès des réformes institutionnelles dépendrait de la volonté politique et des engagements des membres de la CNUCED.

431. Le représentant de la Norvège a mis l'accent sur les profondes transformations qui avaient lieu dans le monde depuis quelques années et sur l'émergence d'un consensus global sur les priorités et les politiques fondamentales en matière de développement. Il en résultait des possibilités accrues pour l'ONU, y compris la CNUCED, de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un développement économique et social durable.

432. La bonne gestion était un thème majeur de la Conférence et, sans une administration nationale efficace dans les pays en développement, aucun progrès économique et social n'y était possible. Cependant, ce principe s'appliquait non seulement aux pays en développement, mais aussi aux pays industrialisés, auxquels il incombait tout spécialement de créer un environnement économique global propice à la croissance et au progrès social

dans le Sud. Néanmoins, une bonne gestion dans les pays industrialisés ne pourrait jamais remplacer des politiques rationnelles dans les pays en développement eux-mêmes. L'action nationale jouait en effet un rôle décisif dans le développement.

433. Les pays du tiers monde avaient besoin d'un appui et d'un concours extérieurs pour étayer leurs efforts nationaux, mais l'APD provenant des pays de l'OCDE demeurerait tout à fait insuffisante; il fallait donc redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif convenu de 0,7 %. Un appui résolu au programme spécial d'assistance de la Banque mondiale en faveur des pays d'Afrique était indispensable, tout comme l'accroissement réel des fonds qui seraient mobilisés lors de la dixième opération de reconstitution des ressources de l'IDA. Les pays donateurs devaient aussi passer aux actes en ce qui concernait l'aide aux pays les moins avancés.

434. Les problèmes mondiaux d'environnement rendaient l'augmentation de l'assistance encore plus nécessaire. Les pays industrialisés étaient responsables au premier chef des problèmes d'environnement transfrontières et c'était avant tout à eux de les résoudre. Les pays en développement avaient besoin de ressources nouvelles, réellement additionnelles, pour pouvoir participer à l'effort global qui s'imposait.

435. Les efforts de développement de nombreux pays du tiers monde étaient sérieusement entravés par les problèmes d'endettement. Il fallait mettre fin aux rééchelonnements successifs, qui coûtaient cher et prenaient beaucoup de temps, et accélérer la mise en œuvre du plan Brady, ce qui nécessitait des efforts accrus de la part aussi bien des pays débiteurs que des banques commerciales. Il fallait aussi résoudre le problème croissant des arriérés et annuler les dettes d'APD restantes, conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978; tous les membres du Club de Paris devaient appliquer les nouvelles conditions de la Trinité-et-Tobago. À cet égard, même une réduction de 50 % des sommes dues serait nettement insuffisante pour nombre de pays les plus pauvres; la Norvège était prête à consentir, cas par cas, des réductions effectives de la dette pouvant aller jusqu'à 80 %, dans le cadre du Club de Paris.

436. L'établissement et le renforcement d'un système commercial international plus ouvert, plus équitable et fondé sur des règles constituaient l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour des négociations Nord-Sud. La Norvège espérait que les négociations d'Uruguay pourraient être menées à bonne fin, compte dûment tenu des intérêts et des besoins légitimes des pays en développement.

437. Les prix moyens des produits de base sur le marché mondial oscillaient depuis longtemps autour de niveaux planchers sans précédent. Les problèmes ne sauraient être surmontés sans des efforts accrus de diversification et de transformation sur place, ni sans un meilleur accès aux marchés. Il était nécessaire d'accorder une plus grande attention aux aspects écologiques de la production des produits de base et de renforcer la coopération internationale dans cette branche. En particulier, le deuxième compte du Fonds commun devrait être utilisé

au maximum, et il fallait envisager la création de nouvelles instances réunissant producteurs et consommateurs. Les actuels mécanismes de financement compensatoire devraient être revus et, si possible, améliorés.

438. Les questions de fond dont traitait la CNUCED n'imposaient pas une réorientation majeure de ses activités. L'organisation tirait sa force du fait qu'elle seule était capable de s'occuper de ces questions de manière intégrée. La CNUCED devait renforcer ses activités en tant qu'instance centrale de l'ONU pour l'analyse économique et les débats sur l'interdépendance et les liaisons réciproques, domaines dans lesquels elle bénéficiait d'avantages comparatifs par rapport à d'autres organes multilatéraux. Outre les thèmes traditionnels de son programme de travail sur l'interdépendance, certaines questions d'actualité pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi, comme la politique de concurrence dans les pays en transition — aussi bien du Sud que de l'Est. La CNUCED devait aussi se doter des moyens nécessaires et se préparer à contribuer effectivement au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans les secteurs relevant de son mandat, et il lui fallait continuer à accorder une attention particulière aux PMA.

439. La Norvège jugeait intéressante l'idée de transformer la CNUCED en un « secrétariat Nord/Sud » ou un « groupe de réflexion » stratégique au niveau mondial, sur le modèle de l'OCDE. Une CNUCED réformée devrait être principalement un centre d'analyse, d'échange de vues et de recherche d'un consensus de plus en plus large entre le Nord et le Sud. Ses fonctions normatives devaient être exercées dans un esprit de réalisme et ses résolutions pourraient bien souvent être remplacées par des « résumés du Président », par exemple. Cependant, si des questions avaient été analysées de manière approfondie et si des résultats positifs apparaissaient possibles, il pourrait être opportun d'engager des négociations en bonne et due forme sur des résolutions, des stratégies ou des principes d'action concrets, en faisant éventuellement intervenir des groupes plus limités de pays intéressés.

440. Le système des groupes devait être utilisé avant tout pour ce à quoi il était destiné, à savoir les élections et la représentation. Il fallait encourager davantage les contacts informels et les consultations débordant les limites des groupes traditionnels.

441. Il était nécessaire de revoir le fonctionnement des commissions permanentes et des autres organes subsidiaires. Certaines commissions devaient être remplacées par des groupes spéciaux composés de véritables experts et, pendant les sessions du Conseil, il fallait éviter les débats généraux à caractère répétitif et favoriser une participation accrue d'autres organisations internationales, des milieux d'affaires, d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires.

442. Il était souhaitable que les activités d'assistance technique de la CNUCED reposent sur une base analytique solide et soient menées en concertation avec d'autres institutions multilatérales présentes sur le terrain, en jouant un rôle complémentaire. Il devait y avoir des liens étroits entre les analyses et les débats, les activités normatives, l'assistance technique et les activités consultati-

ves. Les examens par pays devraient porter sur des questions spécifiques et ne pas faire double emploi avec les études réalisées par d'autres organismes.

443. Aucune de ces transformations n'exigeait une modification du mandat de la CNUCED; le processus de réforme pouvait donc commencer immédiatement, indépendamment de la question de savoir si le GATT serait transformé en une organisation multilatérale du commerce. Les changements au sein de la CNUCED ne devaient pas non plus être retardés par la réforme générale de l'ONU.

444. Le principal objectif de la réforme de la CNUCED était de permettre à l'organisation de faire un meilleur travail sur les questions de fond, aussi était-il absurde de mettre en balance la réforme institutionnelle et le travail de fond.

445. Le représentant de l'Oman a déclaré que la présente session de la Conférence avait lieu à une époque de profonde mutation dans les relations internationales, qui devrait permettre une réduction des dépenses militaires partout dans le monde et, partant, contribuer à libérer des ressources pour le développement économique ainsi qu'à créer un climat plus favorable à la coopération dans les domaines commercial et technique. L'Oman insistait sur la nécessité d'un dialogue pragmatique et dénué de tout antagonisme, qui devrait préserver les intérêts des uns et des autres et tendre vers la conclusion d'accords concrets pouvant être mis effectivement en application. Le rapprochement et l'atténuation des conflits dans de nombreuses parties du monde permettraient à l'ONU de se concentrer davantage sur son rôle en matière de développement.

446. Le relèvement des taux de croissance et l'amélioration des conditions de vie étaient des responsabilités qui incombaient au premier chef aux pays en développement, dont beaucoup avaient entrepris des réformes internes pour libéraliser leur économie et en améliorer la gestion. Or, pour que ces efforts aboutissent, il fallait un environnement économique international favorable, assurant notamment l'accès des pays concernés aux marchés et des prix équitables pour leurs produits.

447. La coopération et l'intégration économiques entre pays en développement étaient un important moyen de promouvoir la croissance, d'assurer un développement soutenu, d'accroître l'efficacité, de mobiliser davantage de ressources et d'élargir les débouchés commerciaux. C'était aussi un élément complémentaire crucial d'une plus large coopération avec les pays développés.

448. Outre les problèmes relatifs aux produits de base et aux marchés extérieurs, il fallait aborder, dans le nouvel esprit d'un partenariat constructif pour le développement, des questions connexes dont on débattait depuis des années, comme la dette, les courants de ressources et le transfert de technologie. L'Oman estimait qu'il y avait lieu d'élaborer de nouvelles stratégies dans le domaine de la dette et d'accroître les ressources fournies par les organismes internationaux de financement à l'appui des programmes de réforme des pays en développement, de même que de réduire l'écart technologique entre pays développés et pays en développement.

449. Le représentant a indiqué les progrès accomplis par son pays dans le domaine du développement socio-économique, de manière pragmatique et sur la base du principe d'autosuffisance. Il a aussi évoqué l'action menée de son pays pour protéger la nature, prévenir la pollution et préserver l'environnement.

450. L'Oman donnait la priorité à la paix et à la stabilité dans la région du Moyen-Orient et préconisait un règlement d'ensemble, juste et durable, permettant d'instaurer la paix pour tous les pays de la région, de sorte que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits légitimes et vivre dans sa patrie en concentrant ses efforts sur le relèvement, la reconstruction et le développement.

451. Le représentant du *Pakistan* a noté qu'il se produisait des transformations profondes sur les plans politique et économique dans le monde entier et que le climat économique international, en particulier pour les pays en développement, était extrêmement défavorable. Les taux d'intérêt étaient élevés. Les prix des produits de base avaient baissé. Le problème de l'endettement avait pris une ampleur considérable et devait être réglé d'urgence. L'allègement de la dette ne devait pas intéresser quelques pays seulement. Les pays ayant fait preuve de prudence en assurant systématiquement le service de leur dette au prix — cela était inévitable — d'un progrès social et économique potentiel plus rapide devraient être récompensés par une révision plus équitable des obligations en matière d'endettement. Il fallait aussi accroître l'assistance au développement fournie à des conditions favorables.

452. Les principaux obstacles au développement tenaient aux mesures tarifaires et non tarifaires prises à l'encontre des importations en provenance du monde en développement. Leur élimination aiderait les pays en développement à accroître leurs exportations et à attirer des investissements privés et, par conséquent, à progresser plus rapidement vers l'autonomie économique et à ne plus être tributaires de l'assistance extérieure.

453. Le *Pakistan* avait entrepris des réformes économiques de grande envergure, comprenant notamment des mesures audacieuses de privatisation, de déréglementation et de désinvestissement; il avait aussi modifié le régime des changes et éliminé tous les obstacles possibles aux investissements étrangers privés. Les sociétés étrangères pouvaient investir dans la quasi-totalité des branches d'activité et pouvaient désormais détenir 100 % du capital social. Toutefois, les résultats escomptés ne seraient obtenus que si le *Pakistan* bénéficiait d'un meilleur accès aux marchés. Un élargissement des débouchés dans des secteurs comme les textiles pouvait donner l'impulsion nécessaire à la réalisation de l'autonomie économique du *Pakistan*. Ce pays était donc favorable à une issue rapide et équilibrée des négociations d'Uruguay, qui offraient l'occasion unique de mettre un terme au protectionnisme, de réduire les subventions agricoles qui faussaient les échanges, de préciser les règles internationales qui régissaient le commerce des services et les droits de propriété intellectuelle et de décider une élimination progressive et rapide de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles.

454. L'environnement planétaire et la nécessité de mettre fin à sa dégradation constituaient une question prioritaire qui exigeait un nouveau pacte entre pays en développement et pays développés. Il fallait cependant admettre que la pauvreté elle-même était l'une des menaces les plus graves pour l'environnement. Il était donc indispensable de reconnaître le lien qui existait entre le développement et la protection du milieu. Il importait également au plus haut point d'admettre la nécessité d'une aide additionnelle et d'apports technologiques en faveur des pays en développement pour appuyer les efforts relatifs à l'environnement.

455. Dans la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel axés sur la croissance, les pays en développement devaient bénéficier librement d'une assistance à court terme afin de réduire le plus possible les effets négatifs sur le plan humain. Le Pakistan restait attaché à la CNUCED et souhaitait que son rôle soit renforcé. Il constatait avec satisfaction que la Conférence allait adapter la CNUCED à l'ordre mondial en mutation afin d'accroître son efficacité et étendre ses fonctions à de nouveaux secteurs d'activité.

456. Le représentant de la *Palestine*²⁹ a dit que, malgré les nombreux résultats positifs obtenus par la CNUCED, les objectifs pour lesquels l'organisation avait été créée n'avaient pas tous été réalisés, s'agissant en particulier de l'élimination de la pauvreté. Il était tragique que des millions de personnes dans les pays en développement souffrent de la pauvreté et de la faim, tandis que certains pays développés détruisaient une partie de leur production alimentaire pour maintenir le niveau des prix du marché.

457. Les pays en développement étaient victimes d'un système économique international qui restait dans un état de déséquilibre structurel caractérisé, notamment, par de faibles taux de croissance, l'inflation, le chômage, l'instabilité monétaire et le protectionnisme. La gestion de l'économie mondiale devrait permettre de mieux répondre aux besoins et aux problèmes des pays en développement, de façon à réduire sensiblement les disparités actuelles entre pays développés et pays en développement.

458. Le problème de la dette avait été à l'origine des transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés. Il était également responsable de la stagnation économique, de la diminution du revenu par habitant, du faible niveau des investissements et de la diminution des dépenses consacrées aux services publics, y compris la santé et l'éducation, ainsi que des graves menaces pesant sur la démocratie et la stabilité politique. Il fallait sensiblement intensifier les mesures de réduction de la dette et annuler la totalité de la dette publique bilatérale des PMA et des autres nations très pauvres.

459. On ne pouvait que déplorer que certains pays aient recours à un nombre considérable de mesures protectionnistes, qu'ils n'hésitaient pas à dénoncer chaque fois que les mêmes mesures étaient appliquées par leurs

concurrents. Les vigoureuses mesures de libéralisation du commerce adoptées par les pays en développement contrastaient vivement avec les mesures protectionnistes des pays développés. Les tentatives faites pour mettre en place une nouvelle conditionnalité liée à la préservation de l'environnement risquait notamment de faire obstacle à l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés, sous le prétexte de considérations relatives à la protection de l'environnement.

460. La population iraquienne était exposée à la faim et à la disette; la communauté internationale devait lui permettre de restructurer et de développer l'économie nationale sans interférence extérieure. La question de la Palestine était un problème politique, mais les effets destructeurs de l'occupation israélienne sur l'économie palestinienne ne devaient pas être passés sous silence. Les conditions de vie du peuple palestinien étaient devenues intolérables et la fin de l'occupation israélienne était une condition préalable au développement économique et social du peuple palestinien.

461. Pour Israël, les négociations de paix n'étaient rien d'autre qu'un stratagème pour gagner du temps, qui était mis à profit pour poursuivre l'implantation de colonies de peuplement en Palestine occupée et dans le Golan syrien en vue de réaliser le prétendu « Grand Israël ». En l'absence de pressions extérieures sur Israël, en particulier de la part des États-Unis d'Amérique, la paix au Moyen-Orient resterait un vain mot.

462. Le représentant du *Panama* a rappelé les problèmes économiques et politiques qu'avait rencontrés son pays. À la dictature militaire s'étaient ajoutés la corruption et le trafic de stupéfiants. Au cours des années 80, le chômage avait atteint 20 % et la santé de la population s'était détériorée. Après l'élection d'un gouvernement démocratique, le Panama s'était attelé à une vaste reconstruction de l'ensemble de l'économie, ainsi qu'à la tâche consistant à réunir le peuple panaméen. Il avait fallu en outre adapter le secteur de production et l'infrastructure institutionnelle aux profondes transformations survenues dans le monde afin de les rendre plus manoeuvrables. Le gouvernement avait procédé à de nombreux changements, notamment en introduisant des règles du marché permettant à l'économie d'opérer sans restrictions ni intervention de l'État.

463. Les réformes entreprises ces dernières années avaient pour but d'améliorer la compétitivité internationale du pays; une loi récente prévoyait des mesures d'incitation pour encourager les exportations non traditionnelles, de façon à tirer profit des dispositions de la *Caribbean Basin Initiative*.

464. Depuis le Traité relatif au canal de Panama, conclu entre les États-Unis d'Amérique et le Panama en 1977³⁰, peu d'efforts avaient été consacrés au développement de la région. Le canal offrait un moyen d'assurer la prospérité de l'ensemble de la population panaméenne, mais des mesures correctives devaient être prises pour

²⁹ En ce qui concerne la participation de la Palestine, voir ci-dessous troisième partie, sect. K, par. 27.

³⁰ Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama (avec annexes) [Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1161, n° 18342, p. 177].

parvenir à un tel résultat. L'environnement était une des autres sphères d'intérêt du gouvernement et priorité avait été accordée aux programmes de protection du milieu.

465. L'économie mondiale faisait l'objet d'une globalisation et d'une internationalisation croissantes, qui s'accompagnaient d'une transformation des pays d'Europe centrale et orientale et de l'émergence de blocs économiques. Pour ces raisons, le Panama, à l'instar d'autres pays de la région, avait réaffirmé son attachement au mandat de la CNUCED et la nécessité de revigorer cette organisation. La revitalisation de la CNUCED devait conduire au renforcement de ses tâches d'analyse globale et de coordination des politiques. Il lui fallait également créer des mécanismes appropriés pour coordonner au niveau international les activités de développement, en concertation plus étroite avec les organisations régionales et sous-régionales. L'assistance technique devait en outre être renforcée.

466. Le secteur des services était d'une importance particulière pour le Panama. Dans ce contexte, le système douanier informatisé (SYDONIA) et la notion d'efficacité du commerce semblaient intéressants. Le secteur tertiaire offrait des possibilités d'emploi et de gains à l'exportation. Pour cette raison, la Conférence, à sa huitième session, devait faire en sorte que la CNUCED continue d'analyser ce secteur et ses liens avec le développement.

467. La CNUCED devait également faire une large place aux problèmes touchant les produits de base et au SGP. De nombreux pays en développement continuaient d'être tributaires de ces produits, et les recettes d'exportation correspondantes étaient d'une importance vitale. Il était impératif que les exportations de produits tropicaux des pays en développement ne fassent pas l'objet d'une discrimination. Les politiques agricoles des pays développés continuaient de peser sur les marchés des produits de base. Il était nécessaire de libéraliser les marchés, d'en faciliter l'accès et de réduire les subventions aux exportations, comme le stipulait la Déclaration ministérielle du GATT de 1982³¹. Au demeurant, l'apparition de blocs commerciaux avait ajouté une dimension nouvelle à la problématique des produits de base dans les relations économiques internationales.

468. Les considérations écologiques constituaient également un nouvel aspect qui influait sur l'économie internationale des produits de base, car les gouvernements et l'opinion publique des pays développés comme des pays en développement mettaient de plus en plus l'accent sur les facteurs liés à l'environnement en vue de garantir la durabilité du développement. Les pays en développement s'intéressaient avant tout à l'élimination de la pauvreté, à l'accroissement de la production de denrées alimentaires, à une progression de l'emploi et des exportations, tout en veillant dans le même temps à la protection du milieu et à la préservation de l'équilibre écologique.

469. Le représentant de la *Papouasie-Nouvelle-Guinée* a appelé l'attention sur la situation critique des pays insulaires et sans littoral ainsi que sur la résolution 111 (V) relative à l'« action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement insulaires », qui avait été adoptée le 3 juin 1979 lors de la cinquième session de la Conférence, tenue à Manille. Quelques pays développés faisaient des efforts spéciaux pour aider ces pays, comme il était demandé dans la résolution, mais d'autres non. Si l'on ne prenait pas d'urgence des mesures pour neutraliser ces handicaps majeurs, les pays menacés feraient bientôt partie des pays les moins avancés. Déjà, un certain nombre d'entre eux répondaient aux critères depuis l'année précédente. Une action préventive à ce stade permettrait peut-être d'éviter que d'autres pays ne viennent grossir ce groupe, dont l'effectif augmentait à une vitesse alarmante.

470. Selon la *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, les pays en développement risquaient de ne guère profiter des changements survenus en Europe orientale; en fait, il se pouvait qu'à court terme une grande partie des courants d'aide et d'investissement qui étaient censés aller aux pays en développement soit réaffectée aux pays d'Europe orientale.

471. La *Papouasie-Nouvelle-Guinée* notait avec satisfaction l'annonce faite par le porte-parole de la Communauté européenne, selon laquelle l'assistance octroyée aux pays d'Europe orientale venait en supplément de celle actuellement offerte aux pays en développement et ne la compromettrait nullement (voir par. 757). Néanmoins, on continuait à se demander si les courants d'investissements vers les pays en développement ne tariraient pas.

472. Plus de 50 % de la production de la *Papouasie-Nouvelle-Guinée* était exportée sous forme brute et non transformée. La plupart des produits étaient admis en franchise dans les pays importateurs, mais il en allait tout autrement des produits semi-finis et finis. Même si les pays développés avaient fait de gros efforts pour réduire leurs droits de douane au cours des vingt dernières années, dans bien des cas ceux-ci restaient plus élevés pour les pays en développement que pour les pays développés. Cette situation devrait être rectifiée immédiatement en ce qui concernait les articles semi-finis.

473. Certains gouvernements élaboraient actuellement des textes législatifs interdisant l'importation de bois tropicaux, sans aucune connaissance des lois et des règlements écologiques rigoureux appliqués en *Papouasie-Nouvelle-Guinée* pour assurer la préservation des forêts. Outre qu'elle constituait une ingérence dans les affaires d'un pays indépendant, une interdiction sans distinction éliminait une des rares chances qu'il avait de développer une industrie d'exportation pouvant employer des milliers de personnes sans autres moyens d'existence. Une interdiction n'avait de raison d'être appliquée qu'à l'égard d'un pays qui n'envisageait pas de préserver ses forêts. Le Gouvernement de la *Papouasie-Nouvelle-Guinée* était conscient de l'importance de la protection de l'environnement et avait pris des mesures à cet effet.

³¹ Voir la Déclaration ministérielle adoptée le 29 novembre 1982, GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 29* (numéro de vente : GATT/1983-1), p. 9.

474. Vu la modicité de leur épargne intérieure, les pays en développement avaient besoin d'investissements étrangers, élément moteur du commerce et du développement. Le secrétariat de la CNUCED devait étudier plus avant la question des courants d'investissements étrangers, et le prochain rapport analytique devrait contenir une analyse détaillée des effets des investissements étrangers sur le commerce.

475. La CNUCED devait pouvoir s'adapter pour répondre aux besoins actuels, présenter des analyses adéquates, servir de lieu de discussion et, surtout, offrir une assistance technique sur les questions ayant trait au commerce et au développement.

476. Le représentant du Pérou a déclaré que les résultats de la huitième session de la Conférence pourraient considérablement aider à faire du commerce, de l'investissement direct et du transfert de technologie des moyens de renforcer le développement. Le Gouvernement péruvien avait adopté un programme de stabilisation ainsi que des réformes structurelles et normalisées relations financières internationales. L'hyperinflation avait été maîtrisée et le commerce libéralisé; des mesures avaient été prises pour encourager l'investissement, privatiser les entreprises publiques et rationaliser la structure du secteur public.

477. S'il était indispensable d'engager des efforts de réforme sur le plan intérieur pour accroître l'efficacité de l'investissement, un environnement international plus favorable et plus stable était aussi nécessaire. Une coopération internationale adéquate devait s'instaurer d'urgence pour éviter l'échec des efforts d'ajustement structurel des pays en développement. Dans le cas du Pérou, les problèmes d'ajustement étaient encore aggravés par le terrorisme et le trafic de drogue, qui avaient des conséquences désastreuses sur l'activité économique, le développement des exportations et la préservation de l'environnement.

478. Le cas du Pérou montrait qu'un pays en développement démocratique pouvait s'engager sur la voie de l'efficacité et d'une participation fructueuse à l'économie mondiale, pour autant que la communauté internationale le soutienne par des efforts multilatéraux concertés. La huitième session de la Conférence devrait donc viser à promouvoir la notion d'un nouveau partenariat pour le développement, qui devait se traduire par des mesures concrètes pour procurer des avantages à tous. Un sommet mondial sur le développement social et une conférence internationale sur le financement du développement pourraient avoir une incidence vitale sur les relations Nord-Sud.

479. La persistance du sous-développement et d'une pauvreté extrême dans de vastes régions de la planète restait la principale cause d'instabilité et de conflit. Il fallait s'attaquer d'urgence et de façon coordonnée à ce problème. Il était essentiel de réduire considérablement et immédiatement les dépenses improductives, notamment militaires. Une initiative péruvienne avait conduit à l'adoption d'un accord entre différents gouvernements, faisant de la région andine la première zone au monde sans armes de destruction massive. Récemment, le Pérou avait aussi présenté une proposition à d'autres pays de la région tendant à réduire les dépenses militaires de 50 %.

480. Pour assurer une bonne administration internationale, il fallait que les pays en développement participent de plus en plus à la prise des décisions concernant le système monétaire international. Un système commercial international transparent et réellement concurrentiel était aussi indispensable.

481. L'encouragement d'un développement durable était un objectif universel; les gouvernements, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et les sociétés transnationales devaient coopérer pour faire de la préservation de l'environnement un objectif de la vie quotidienne de chacun. Toutefois, de nombreux pays étaient incapables d'adapter le processus du développement aux besoins de la protection de l'environnement. Il était donc nécessaire que ces pays reçoivent des apports financiers et technologiques additionnels et que la CNUCED renforce ses travaux dans ce domaine.

482. Les travaux de la CNUCED devaient à l'avenir porter en priorité sur la dette, le commerce, les produits de base, l'ajustement et la réforme institutionnelle. La CNUCED devait évaluer les besoins d'allègement de la dette de tous les pays, et les créanciers accepter que les résultats de cette évaluation servent de base pour négocier les conditions de la réduction de la dette. Il fallait élargir la stratégie internationale de la dette pour permettre une réduction générale de la dette publique. Il faudrait introduire la clause de la nation la plus favorisée dans les négociations sur l'allègement de cette dette.

483. Après l'adoption de l'acte final des négociations d'Uruguay, qui était d'une importance vitale, la CNUCED pourrait servir d'organe de négociation chargé d'établir un ensemble de normes internationales visant à empêcher les pratiques commerciales restrictives. Elle devrait encourager l'adoption d'accords de coopération entre producteurs et consommateurs concernant les produits de base et aider à améliorer la commercialisation des produits primaires exportés par les pays en développement, ainsi qu'encourager la diversification des utilisations de ces produits. L'ajustement devait s'accompagner d'un programme de développement social afin d'empêcher l'accroissement de la pauvreté et de créer des emplois productifs.

484. Quant à la réforme institutionnelle, il fallait un processus de négociation plus souple, qui permettrait d'établir une interaction dynamique entre les différents intérêts nationaux. Il était nécessaire d'adopter des modes d'approche pragmatique de la coopération et il fallait pour cela un nouveau style de négociation. Ces négociations devaient viser à élaborer des compromis concrets et réalistes, même modestes, en évitant les longs débats sur des résolutions qui n'avaient pas d'incidence réelle. Il était aussi nécessaire de renouveler complètement le secrétariat. Il fallait engager un processus de rationalisation afin de mettre en œuvre une réforme structurelle, d'améliorer les compétences professionnelles et de réduire la bureaucratie inutile.

485. Le représentant des Philippines a dit que les espoirs qu'avait suscités la création de la CNUCED vingt-huit ans plus tôt n'avaient guère été exaucés. Beaucoup de pays restaient lourdement tributaires de leurs exporta-

tions de produits de base. Les prix réels de ces produits avaient diminué au cours des vingt dernières années et, pour les pays en développement, les termes de l'échange s'étaient considérablement dégradés. On assistait à une montée du protectionnisme, notamment contre les exportations d'articles manufacturés en provenance de ces pays. Un plus grand nombre de pays en développement s'étaient plus lourdement endettés vis-à-vis de l'extérieur et supportaient un service de la dette accru, auquel ils avaient dû affecter des ressources destinées à leur développement économique et social. La disparité économique entre pays industrialisés et pays en développement s'était accentuée et la pauvreté avait augmenté.

486. La CNUCED avait à son actif un certain nombre d'initiatives qui avaient permis de prêter efficacement attention à certains aspects du commerce international et du développement : le SGP, les objectifs fixés pour l'APD, le programme intégré pour les produits de base et la création du Fonds commun pour les produits de base ainsi que plusieurs conventions internationales, dont la Convention relative au commerce de transit des États sans littoral. Il n'en restait pas moins que, surtout ces derniers temps, les réalisations de la CNUCED n'avaient pas été à la hauteur de son potentiel. Il fallait la revitaliser, car elle était la seule instance où les pays en développement en tant que groupe pouvaient faire part de leurs préoccupations communes aux pays du Nord et les événements économiques mondiaux avaient confirmé son utilité. Il fallait que tous les pays s'attaquent conjointement, de façon intégrée, aux questions relatives au commerce international, au financement et au développement économique et social, dans un nouvel esprit de partenariat et d'interdépendance. Tous les membres devaient voir dans la CNUCED non pas un lieu d'affrontement, mais bien une instance de consultation et de coopération. L'expérience montrait amplement que, dans les délibérations de la CNUCED, la confrontation était stérile et improductive, puisqu'il s'ensuivait que les décisions et les résolutions étaient ignorées ou n'étaient pas appliquées.

487. La CNUCED ne pouvait être une instance neutre pour l'examen des problèmes du développement car, dans un monde interdépendant, les pays en développement étaient les éléments faibles. Cela était particulièrement vrai de leur influence sur la conjoncture économique internationale.

488. Les décisions et résolutions adoptées par consensus à la CNUCED devaient avoir un effet contraignant pour tous les membres de l'organisation et être dûment appliquées. La CNUCED devait aborder tous les problèmes relevant de son mandat actuel, y compris ceux dont d'autres organes s'étaient chargés lorsque rien n'avait été fait ou que les mesures prises s'étaient avérées insuffisantes. Dans le cadre de la réforme qu'elle avait entreprise, la CNUCED devait se concentrer sur les problèmes fondamentaux pour le développement, par exemple l'endettement extérieur, qui avait pris des proportions telles qu'il menaçait la croissance et le développement.

489. La CNUCED pourrait permettre aux pays, notamment aux pays lourdement endettés qui appliquaient des programmes de réforme rigoureux, de débattre de

moyens nouveaux et meilleurs de réduire la charge du service de leur dette. Une autre question importante dont la CNUCED devait s'occuper était de savoir comment traduire les dividendes de la paix en mesures pratiques permettant d'accélérer le développement économique. Alors que le désarmement mondial et la désintégration des complexes militaro-industriels se concrétisaient rapidement, la CNUCED devait établir le rôle prépondérant qui lui revenait dans l'examen des incidences de ces phénomènes. Elle devait arrêter des mesures pratiques pour utiliser les ressources considérables, tant humaines que financières, qui seraient libérées de façon à améliorer la condition humaine.

490. La CNUCED jouait un rôle important dans la planification et la coordination des efforts tendant à accélérer le développement des PMA. Il fallait aussi accroître les capacités technologiques des pays en développement pour qu'ils puissent réaliser une croissance économique soutenue. La CNUCED devait étudier les moyens de promouvoir des accords de technologie entre pays développés et pays en développement. Le transfert de technologie était essentiel pour la modernisation de l'économie des pays en développement. La CNUCED pourrait assurément jouer un rôle important en favorisant une coopération formelle entre les pays dans le domaine de la science et de la technique. Enfin, la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le commerce Sud-Sud. Elle devait aussi examiner les avantages de la proposition relative à la convocation d'une conférence internationale sur les produits de base.

491. Le représentant de la Pologne a déclaré que, à la suite de l'effondrement du système communiste dans le monde et du passage à des politiques reposant sur le marché, la communauté internationale pouvait observer un phénomène remarquable : l'apparition d'un consensus sur le développement et la croissance mettant l'accent sur les principes de démocratie, de système de marché, de propriété privée, d'initiative et d'ouverture sur le monde.

492. Le passage d'un système totalitaire à direction centralisée à un système démocratique reposant sur les forces du marché extérieur constituait une tâche colossale. On pouvait tirer de l'expérience de la Pologne trois leçons applicables à tout pays qui entreprenait des réformes fondamentales. Premièrement, l'ampleur de la transformation nécessaire était gigantesque. Outre des réformes systémiques d'ensemble, il fallait aussi modifier considérablement les structures de la propriété et de la production, décentraliser, démonopoliser, créer des institutions démocratiques et commerciales et autres mesures. La tâche la plus ardue consistait peut-être à faire évoluer l'attitude de la population. Il fallait encourager l'autonomie et l'esprit d'entreprise plutôt que la subordination et la dépendance vis-à-vis de l'État. Cette transition constituait un grave problème pour des personnes étrangères à tout ce qui touchait à l'économie de marché et ne possédant aucune expérience des techniques et des mécanismes de gestion modernes. Deuxièmement, il était très difficile de faire en sorte que l'opinion publique reste favorable au processus de transformation, mais c'était indispensable au succès de l'entreprise. Même si la nécessité du changement avait été reconnue avec force dans les premiers temps, les problèmes à court terme ré-

sultant de la mise en œuvre des mesures de réforme — grave récession économique, taux de chômage élevé et baisse des salaires réels — en compromettraient considérablement la popularité. Comme toutes les démocraties inexpérimentées, un pays en transition était particulièrement sensible à l'évolution de l'opinion publique. Un fléchissement temporaire de l'enthousiasme manifesté pour les réformes pouvait donc sérieusement retarder le processus. Troisièmement, l'assistance extérieure était à la fois nécessaire et efficace. Un certain nombre de réformes, comme l'assouplissement des restrictions de change, étaient beaucoup plus difficiles, voire impossibles, à appliquer sans une aide financière directe importante. L'appui politique en faveur des réformes était aussi beaucoup plus facile à maintenir avec une assistance extérieure.

493. L'ouverture de l'économie nationale était une condition préalable indispensable au succès des transformations, dont elle constituait en même temps un élément essentiel. Elle nécessitait un appui international, sous forme notamment d'une amélioration de l'accès aux marchés extérieurs. Voilà pourquoi la Pologne attachait une grande importance au traité d'association avec les Communautés européennes et aux accords de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Tchécoslovaquie et la Hongrie. De même, elle appuyait vigoureusement les négociations d'Uruguay.

494. Quant à la question de la pertinence de la CNUCED et de la contribution pratique qu'elle pouvait apporter au bien-être de ses membres, on consacrait beaucoup de temps et d'efforts à négocier des résolutions de peu d'importance, qui tombaient ensuite presque totalement dans l'oubli. Varsovie, comme d'autres capitales, portait de moins en moins d'intérêt à cet exercice. La CNUCED était affaiblie par l'existence d'un système rigide de groupes qui l'empêchait de régler à temps et de façon efficace les problèmes qui se posaient. Elle était lente, non seulement à faire démarrer ses réunions, mais aussi à reconnaître l'évolution de la situation réelle, en particulier celle de l'Europe centrale et orientale.

495. Il était paradoxal que, à une période caractérisée par une amélioration considérable du climat politique international et la disparition des divisions idéologiques, la CNUCED soit près d'être marginalisée et de perdre sa pertinence. La CNUCED était nécessaire pour analyser les difficultés rencontrées dans le monde, en débattre et parvenir à un consensus sur ces questions, ainsi que pour fournir une assistance technique dans des domaines où elle avait acquis une expérience unique et considérable. Et surtout, elle était indispensable pour concevoir et négocier des politiques et des mesures internationales visant à soutenir des réformes et des politiques de développement intérieures rationnelles, car il n'existait aucune autre institution multilatérale offrant une tribune où tous les pays pouvaient débattre de toutes les questions, ou apportant aux économies en développement et en cours de réforme l'appui global qui leur était si vital pour réussir. Si elle ne remplissait pas cette fonction, la CNUCED resterait un lieu de discussions sans aucune application pratique.

496. Pour être efficace, la CNUCED devait être beaucoup plus souple qu'à l'heure actuelle. Il fallait abandonner le système rigide de groupes; les contacts et les consultations par-delà les limites traditionnelles des groupes devaient être encouragés et devenir réalité. Il faudrait autoriser, de façon souple, la création de groupes s'occupant de questions précises afin de permettre aux pays ayant des vues et des objectifs semblables d'élaborer des positions et des propositions communes. La Conférence ne devait pas achever ses travaux sans convenir d'un programme d'ajustement pour la CNUCED.

497. Le représentant de la République de Corée a dit qu'après la fin de la guerre froide le processus de démocratisation et de réforme économique orienté vers le marché, engagé dans de nombreuses régions du monde, signifiait qu'on pouvait maintenant espérer une paix véritable et une prospérité plus grande pour toute l'humanité. Toutefois, l'instabilité et l'imprévisibilité du climat économique international menaçaient sérieusement ces perspectives d'avenir plus brillantes.

498. La CNUCED avait joué un rôle vital dans le renforcement des efforts de développement des pays en développement, mais les nouveaux enjeux de la période de l'après-guerre froide l'incitaient à adopter une nouvelle approche et à éviter d'être un lieu de division entre le Nord et le Sud. Il fallait la restructurer pour en améliorer l'efficacité et elle devrait mettre sur pied des programmes de travail plus pragmatiques.

499. Étant donné que les pays en développement souffraient d'une pénurie chronique de ressources pour le développement et ployaient sous le fardeau d'une dette extérieure cumulative, les pays développés devraient atteindre l'objectif fixé pour l'APD, encourager l'expansion des investissements étrangers dans les pays en développement, alléger la charge de la dette et accroître les liquidités sur les marchés financiers par une coordination des politiques macro-économiques. Les pays en développement devraient pour leur part mobiliser les ressources financières intérieures, se doter d'un système de gestion économique rationnel et instaurer un climat propice aux investissements étrangers directs.

500. La République de Corée soulignait la nécessité de créer un environnement commercial international favorable aux pays en développement et invitait la communauté internationale à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour arriver à un résultat équilibré et équitable dans les négociations d'Uruguay, car c'était le seul moyen de lutter contre les effets négatifs d'une recrudescence du protectionnisme et du régionalisme, tout en tenant compte des intérêts spécifiques des pays en développement.

501. Au cours de la décennie écoulée, l'écart technologique s'était creusé, les pays développés répugnant de plus en plus à transférer leur technologie aux pays en développement. Les pays développés devaient éliminer les obstacles à l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies et aux technologies de pointe, et encourager le transfert de technologie, au moins sur une base commerciale. Les pays en développement devraient quant à eux faire en sorte qu'une partie substantielle de leur budget soit affectée à la recherche-développement et

que leur système d'enseignement soit rapidement adapté aux besoins scientifiques et technologiques.

502. La République de Corée considérait que la menace d'une dégradation globale de l'environnement exigeait un partenariat réel, pratique et non théorique, entre les pays développés et les pays en développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement serait à cet égard un test : elle devrait devenir un cadre pour l'élaboration d'un consensus sur des mécanismes novateurs de financement et de transfert de technologie. Il était indispensable que les pays en développement reçoivent des techniques écologiques à des conditions de faveur. Des mesures réglementaires destinées à assurer la protection de l'environnement ne devaient pas devenir une autre forme d'obstacle non tarifaire aux exportations des pays en développement.

503. La responsabilité d'un développement équilibré devrait être partagée par tous les membres de la communauté internationale. La République de Corée avait mis en place un certain nombre de mécanismes de coopération en vue de partager avec d'autres pays en développement l'expérience qu'elle avait acquise en matière de développement économique, notamment le Fonds de coopération pour le développement économique, doté de 360 millions de dollars pour l'octroi de prêts à des conditions de faveur aux pays en développement et l'Agence coréenne pour la coopération internationale. Elle accordait par ailleurs beaucoup d'importance aux programmes de coopération technique prévus dans le cadre du système des Nations Unies et participait à un projet CNUCED/PNUD sur la création de services régionaux d'information et de promotion concernant l'investissement pour l'Asie et le Pacifique.

504. Le représentant de la Roumanie a dit que la tenue de la huitième session de la Conférence coïncidait avec des changements historiques. Une grande partie de l'humanité, après avoir suivi un mauvais chemin, s'efforçait aujourd'hui de trouver une voie rationnelle vers le progrès économique et social. Après la révolution de décembre 1989, la Roumanie avait entrepris d'instaurer la démocratie, un état de droit et une économie de marché. Le système d'économie centralisée avait été aboli; la libéralisation de l'économie était en cours et un processus radical de privatisation avait été engagé. Les monopoles d'État et la planification centralisée avaient été supprimés. Les importations étaient uniquement assujetties à des droits de douane et les exportations n'étaient plus subventionnées. Les investisseurs étrangers bénéficiaient désormais de conditions favorables, dont la possibilité d'une participation étrangère à 100 %, l'exemption de taxes et de droits de douane et le libre transfert des capitaux investis et des bénéfices.

505. La nouvelle Roumanie avait pour objectif de s'intégrer dans l'économie mondiale. Des négociations démarreraient prochainement sur une association avec la Communauté économique européenne et sur l'établissement de liens avec l'AELE. La Roumanie participait également aux activités de la zone de coopération économique de la mer Noire.

506. Néanmoins, la Roumanie — comme d'autres pays en transition — traversait une grave crise économique. Les efforts qu'elle déployait, dont la mise en œuvre

d'un programme d'ajustement structurel, pour surmonter les actuelles difficultés économiques joueraient certes un rôle décisif mais, dans le même temps, le pays avait besoin d'une aide extérieure.

507. La CNUCED se trouvait à un tournant de son histoire. La principale tâche de la huitième session de la Conférence était d'adapter l'organisation aux profonds changements survenant dans le monde. Il était important d'engager un dialogue pragmatique, dans un nouvel esprit de partenariat pour le développement. Le projet de document final offrait une base valable pour obtenir des résultats positifs. Il fallait renouveler et moderniser la CNUCED pour lui permettre de répondre avec davantage de flexibilité et d'efficacité aux besoins actuels. Cette réforme devait être réalisée dans le contexte de la restructuration des secteurs économique et social de l'ONU. Elle devait également tenir compte de l'éventuelle création d'une organisation multilatérale du commerce. La réforme de la CNUCED devrait permettre à celle-ci de mieux s'acquitter de ses trois grandes fonctions : recherche et analyse, négociation et assistance technique dans les domaines où l'organisation possédait un avantage comparatif.

508. Outre l'adoption de mesures visant à réduire l'écart entre pays développés et pays en développement, la CNUCED devait soutenir les réformes en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale.

509. Tout en appuyant les efforts réalisés par les pays en développement et les pays en transition pour mobiliser leurs propres ressources, la CNUCED devrait s'attacher à promouvoir un accroissement sensible des transferts de ressources financières à des conditions de faveur vers ces pays, y compris des ressources libérées par le désarmement.

510. Dans le domaine du commerce international, la CNUCED, conjointement avec le GATT, devrait contribuer à la lutte contre le protectionnisme et à la libéralisation des échanges économiques internationaux, et aussi à l'octroi d'un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement. Il fallait espérer que les négociations d'Uruguay s'achèveraient sur des gains substantiels à cet égard.

511. En tant que pays transformant son économie en économie de marché et, en même temps, pays en développement, la Roumanie attachait un grand prix à la coopération avec la CNUCED, en particulier dans le domaine de l'assistance technique. Cette coopération fructueuse devrait s'intensifier encore.

512. Le représentant de la Fédération de Russie a confirmé à la Conférence que son pays continuait d'assurer la participation de l'ancienne URSS au Conseil de sécurité et dans les autres organes et institutions du système des Nations Unies, et qu'il avait l'intention de maintenir une coopération d'envergure avec la CNUCED et ses pays membres. La Russie était entrée dans une période de profondes transformations politiques, économiques et sociales depuis l'adoption d'un régime démocratique fondé sur le respect inconditionnel des droits de l'homme et sur l'économie de marché. Les changements réalisés comprenaient la reconnaissance de l'égalité de toutes les formes de propriété, un vaste pro-

gramme de privatisation, la libération des prix, la suppression des monopoles économiques et la promotion de la concurrence et du secteur des entreprises, la libéralisation du régime de commerce extérieur et la création de conditions favorables aux investissements étrangers directs. La Russie avait déjà considérablement contribué à la transformation de l'ancien système mondial et était consciente de ses responsabilités et de son rôle dans la recherche d'une solution réelle aux problèmes de développement, en étroite coopération avec tous les pays. La Russie n'était devenue un État indépendant que tout récemment, et il faudrait naturellement un certain temps pour déterminer ses capacités et ses intérêts particuliers dans le domaine de la coopération multilatérale, compte tenu des problèmes rencontrés par la communauté internationale dans les années 90.

513. Les changements structurels impliquaient dans tous les cas des coûts. Indépendamment du niveau de développement, les coûts, les difficultés, voire les tensions qui en découlaient semblaient atteindre leur paroxysme à un moment de transformation globale de l'ensemble du système politique et économique. Tel était le cas en Russie et dans quelques autres pays. La Russie était reconnaissante du soutien et de l'aide que certains pays lui avaient apportés au cours de la difficile et douloureuse période de transition. Lorsque sa situation économique et politique intérieure se serait stabilisée, elle reprendrait son assistance aux pays en développement et l'élargirait dans un esprit nouveau débarrassé de toutes considérations idéologiques. Nonobstant l'importance de l'assistance extérieure, la clé du succès, en dernière analyse, résidait bien entendu dans une utilisation rationnelle des ressources intérieures et dans l'application de politiques économiques nationales équilibrées.

514. La crédibilité de la CNUCED et son aptitude à mobiliser la coopération active de tous les pays membres dépendraient de la capacité et de la volonté de l'organisation d'adapter ses activités en fonction des changements radicaux en cours. Son approche traditionnelle, fondée sur la division du monde en pays développés et pays en développement, semblait certes encore valable, mais elle ne rendait plus suffisamment compte de la diversité des problèmes que la CNUCED devait désormais traiter. Dans ce contexte, de vastes possibilités nouvelles s'ouvraient à la coopération multilatérale internationale. L'extension de l'espace dominé par les principes du marché rendait le monde moins hétérogène du point de vue des approches fondamentales en matière de politique économique. Les perspectives s'élargissaient ainsi d'une plus grande cohérence des politiques nationales et internationales, notamment dans le domaine du développement.

515. La restructuration institutionnelle de la CNUCED était importante autant qu'opportune. Adapter l'institution aux réalités nouvelles était davantage un élément moteur qu'une conséquence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il était nécessaire de veiller à une application intégrale du mandat de la CNUCED en tant qu'organisation économique universelle dont les activités devraient répondre de façon satisfaisante aux intérêts de tous les pays ou groupes de pays, sans exception. Un test de l'aptitude de la CNUCED à relever les nouveaux défis serait sa capacité d'appré-

hender les nouvelles questions concernant le développement. Des approches novatrices étaient nécessaires, s'agissant notamment d'instaurer un débat franc et de généreux échanges d'informations sur les politiques et les réformes économiques nationales, ainsi que d'adopter des mesures internationales d'appui, de favoriser un développement durable, de reconverter la production militaire — domaine où l'humanité n'avait que récemment commencé d'acquérir quelque expérience en matière de coopération internationale — et de faire participer des acteurs non gouvernementaux, notamment du secteur privé, aux travaux de la CNUCED.

516. Le représentant de *Sao Tomé-et-Principe* a réaffirmé que son pays était dévoué à la cause de la coopération internationale et de la solidarité en faveur du développement. Le problème des petits pays insulaires comme le sien était de se développer dans un environnement international en évolution. *Sao Tomé-et-Principe* avait effectué divers changements démocratiques au moyen d'élections libres et par la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme et s'efforçait actuellement de s'attaquer aux problèmes économiques. Il lui fallait par conséquent des ressources supplémentaires et les techniques de base nécessaires pour assurer son développement dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable. À cet égard, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait donné satisfaction et les pays étaient instamment invités à concrétiser leurs engagements par des mesures prioritaires d'urgence.

517. Le processus de désarmement en cours pouvait permettre de dégager des ressources pour les besoins de développement des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux. *Sao Tomé-et-Principe* était conscient de ce que la responsabilité de s'attaquer aux problèmes du sous-développement lui incombait au premier chef, mais il lui fallait pourtant l'appui de la communauté internationale, en particulier de la CNUCED, des organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour le seconder dans les efforts entrepris en vue d'assurer son autonomie alimentaire, la sécurité de l'emploi, la santé de sa population et le développement du tourisme. Quelques bons résultats avaient pu être obtenus grâce à l'aide de certains pays. D'autres pays se devaient aussi de fournir leur assistance.

518. Les paiements extérieurs du pays dépassaient les crédits et les dons accordés, parce que les termes de l'échange étaient défavorables, que les prix des produits de base étaient en baisse et que les prix à l'importation étaient en hausse, en particulier dans le cas de l'énergie. Cet environnement économique international défavorable, qui avait une incidence négative sur l'économie des autres pays en développement, exigeait une intensification des efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes et par l'ensemble de la communauté internationale afin d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour entreprendre des actions qui mettraient les populations des pays en développement à même de jouir de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

519. La menace que l'encours et le service de la dette faisaient peser sur l'économie des pays en dévelop-

pement, et en particulier sur celle des PMA, était un sujet de préoccupation, tout comme l'absence de courants de capitaux vers les pays en développement, ou leur insuffisance. Tous les créanciers se devaient d'étendre et de généraliser, en signe de solidarité, les initiatives déjà prises par certains pays pour annuler cette dette. Il fallait également envisager le recyclage de la dette en faveur de projets de développement. Il était nécessaire que les pays développés facilitent l'accès à leurs marchés dans le cas des produits provenant des pays les moins avancés, qu'ils les aident à améliorer leurs moyens de transport et de distribution et, s'agissant de pays insulaires comme Sao Tomé-et-Principe, qu'ils les aident à développer le tourisme et à attirer des investisseurs potentiels.

520. Le représentant du *Sénégal* a noté que le vent de liberté qui avait balayé l'Europe orientale à la fin des années 80 avait changé du tout au tout les relations internationales en anéantissant l'ancienne bipolarisation mondiale. La fin de la guerre froide avait ouvert des possibilités nouvelles, fondées sur le partenariat et non plus sur l'affrontement. Les dividendes de la paix devraient être des ressources riches en virtualités pour le développement. Toutefois, une nouvelle polarisation semblait se substituer à l'ancienne, les pays développés centrant leur intérêt et leurs ressources sur de nouvelles régions, au détriment du Sud, et particulièrement de l'Afrique. Malgré ses efforts d'ajustement, qui avaient porté un sérieux coup à la justice sociale et à la stabilité politique, l'Afrique avait été marginalisée encore davantage par cette série d'événements : la dette faisait toujours obstacle à la croissance, malgré les efforts louables de quelques donateurs; l'instabilité et la baisse continues des prix des produits de base avaient neutralisé les politiques de stabilisation. Les difficultés propres au continent africain étaient aggravées par la distorsion des règles d'accès aux marchés et les pays africains faisaient de gros efforts dans les négociations d'Uruguay pour obtenir un élargissement des marchés. De même, le potentiel scientifique et technique, déterminant de la compétitivité en matière de production et de commerce, se concentrait principalement dans les pays développés.

521. Dans ces conditions, la CNUCED avait un rôle vital et irremplaçable à jouer au service du développement en contribuant à favoriser une conjoncture internationale plus dynamique et de nature à soutenir le développement. Il importait de renforcer les capacités analytiques de la CNUCED, particulièrement dans l'identification et l'analyse des problèmes critiques du développement, de même que ses relations structurelles avec d'autres institutions internationales spécialisées, afin qu'une participation commune véritable puisse s'instaurer au niveau de la conception, de la réalisation et du suivi des conclusions des études entreprises. Il fallait maintenant une ferme volonté politique de s'attaquer énergiquement aux problèmes interdépendants de la pauvreté, de la famine, de l'injustice, de la destruction de l'environnement et des droits de l'homme.

522. Dans quelques jours, avec l'appui du Fonds international de développement agricole, un groupe de Premières Dames, dont l'épouse du président Diouf et la reine Fabiola de Belgique, organiserait une réunion à Genève afin de sensibiliser la communauté internatio-

nale à la situation difficile de la population féminine rurale dans de nombreuses parties du monde.

523. Le représentant de *Singapour* a dit qu'il fallait maintenant saisir cette occasion unique — la présente session de la Conférence — de faire le bilan des réalisations passées, d'évaluer la conjoncture présente et de renforcer la coopération économique internationale pour l'avenir. Le climat économique était favorable à l'instauration d'un dialogue qui ouvrirait une phase nouvelle et plus favorable du partenariat international. Les pays d'Europe orientale et l'ancienne Union soviétique avaient compris que l'économie de marché était de loin supérieure à leur système économique antérieur.

524. De nombreux pays en développement en Asie, en Afrique et en Amérique latine avaient également entrepris des réformes économiques et adopté des mesures autonomes pour libéraliser leurs politiques commerciales, souvent au prix de grands sacrifices. Dans le processus de libéralisation économique, il était implicitement admis qu'un système fondé sur le marché améliorerait la compétitivité internationale et créerait des possibilités supplémentaires de commerce, de croissance et de développement.

525. Le monde devenait toujours plus interdépendant et les sociétés multinationales prenaient plus d'importance en tant que moteurs de la croissance globale et du transfert de technologie. L'activité industrielle mondiale, la libre circulation universelle des capitaux, la dépendance accrue à l'égard des exportations et le réseau mondial de services financiers, de services d'assurance et de commerce avaient plus que jamais rapproché les pays.

526. Les stratégies de croissance et de développement appliquées dans certains pays de l'ANASE avaient eu pour résultat un taux de croissance économique constamment supérieur à la moyenne mondiale. La stabilité économique relative, des investissements considérables dans la mise en valeur des ressources humaines, des politiques axées sur le marché, la présence d'industries compétitives au niveau international, une politique libérale vis-à-vis des investissements étrangers, les économies d'échelle mises en relief, l'exploitation de l'avantage comparatif et, récemment, la formation d'une zone de libre-échange étaient autant de facteurs importants.

527. La situation des autres pays en développement n'avait pas été bonne ces dernières années et le nombre des PMA avait encore augmenté. Ce tableau contrasté mettait en valeur tout le rôle qu'une conjoncture internationale favorable pouvait jouer à l'appui des efforts de croissance des pays en développement. De toute évidence, une action nationale et multilatérale concertée s'imposait pour construire une économie mondiale saine, sûre et équitable. À cet égard, une responsabilité particulière incombait aux principaux pays développés.

528. Les pays, ceux du tiers monde en particulier, qui avaient adopté des systèmes fondés sur l'économie de marché et des stratégies de croissance tirée par les exportations, étaient fortement tributaires d'un système commercial multilatéral ouvert et renforcé. Le succès des négociations d'Uruguay était donc essentiel. On no-

tait, par ailleurs, une tendance dangereuse à la formation de blocs économiques régionaux. Le régionalisme économique, en soi, pouvait être axé sur la croissance, déboucher sur la libéralisation du commerce et permettre de plus fortes économies d'échelle. En revanche, un effondrement du système commercial multilatéral risquait d'amener le régionalisme à alimenter les tendances protectionnistes et il pouvait en résulter des blocs commerciaux repliés sur eux-mêmes. Il était donc également d'une importance vitale que le régionalisme économique soit complémentaire du système commercial multilatéral et conforme à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

529. La configuration géopolitique et économique du monde contemporain était foncièrement différente de celle qui l'avait précédée. La CNUCED n'en conservait pas moins sa valeur d'instrument puissant de coopération internationale en matière de commerce et de développement, en particulier pour les pays en développement. Elle devrait continuer à imprimer au commerce et au développement une dimension intersectorielle dans des domaines tels que le commerce, les produits de base, les ressources pour le développement, le transfert de technologie et les services.

530. Toutefois, la CNUCED devait s'adapter à la transformation de la conjoncture économique et politique internationale. Il fallait lui donner plus d'efficacité dans l'exercice de ses fonctions d'analyse et de recherche sur les politiques globales, de dialogue et de négociation et d'appui technique aux pays en développement. La Conférence devrait donner la priorité à son plan d'action et concentrer ses efforts en vue d'accélérer le développement, de renforcer le dynamisme national et d'accroître la capacité des pays de contribuer à une intensification de la coopération internationale.

531. Le représentant de l'Espagne a dit que les trois dernières années avaient été marquées par un ralentissement général de la croissance économique. La dette extérieure, la détérioration des prix des produits de base et les difficultés d'accès aux marchés internationaux avaient réduit la capacité d'importation des pays en développement et, partant, leurs possibilités d'incorporer les nouvelles technologies nécessaires au développement économique. L'économie de certains pays en développement laissait néanmoins apparaître des signes de redressement. Tel était le cas, par exemple, de quelques pays d'Amérique latine. Les résultats des programmes d'ajustement structurel s'étaient avérés plus positifs lorsque l'environnement économique international avait été plus favorable. L'interdépendance de toutes les économies s'était accentuée ces dernières années. Il était donc nécessaire d'adapter les mécanismes de coopération à la nouvelle réalité économique internationale, notamment dans les processus d'intégration régionale. La CNUCED pouvait jouer un rôle important dans ces efforts d'adaptation.

532. Les effets bénéfiques d'un système de marché efficace et d'un secteur privé puissant n'étaient plus à démontrer. En tout état de cause, la réforme du secteur public semblait être, dans de nombreux cas, une tâche prioritaire. La dégradation de l'environnement était un problème qui supposait une responsabilité conjointe des

pays développés et des pays en développement pour atteindre les objectifs d'un développement durable.

533. Il était nécessaire d'encourager les politiques tendant à mobiliser des ressources nationales et internationales plus adéquates et de relever le taux d'épargne mondial. Les pays développés, de même que les pays nouvellement industrialisés, les pays d'Europe centrale et orientale et les pays producteurs de pétrole à revenu élevé, devaient continuer d'accroître les ressources allouées à la coopération pour le développement. Il fallait répondre aux besoins des pays d'Europe centrale et orientale sans détourner les ressources que la communauté internationale fournissait aux pays en développement. L'Espagne souscrivait pleinement à l'actuelle stratégie internationale fondée sur l'application de politiques d'ajustement orientées vers la croissance, l'approche « cas par cas », la fourniture de nouveaux apports financiers, ainsi que le rééchelonnement et la réduction de la dette, et elle avait activement participé en tant que créancier aux travaux du Club de Paris.

534. L'achèvement positif des négociations d'Uruguay revêtait un caractère prioritaire. La proposition actuelle prévoyait des concessions en faveur des pays en développement. Les négociations devaient également déboucher sur un engagement d'ouverture des marchés des pays développés. Le succès fructueux de ces négociations devait se traduire par une croissance progressive du commerce international, bénéfique à toutes les parties.

535. La coopération technologique au sein de la CNUCED nécessitait des solutions réalistes. C'était là un point délicat, car une part considérable de l'innovation technologique émanait du secteur privé et son transfert exigeait des mesures d'incitation qui soient compatibles avec le système de marché. L'Espagne encourageait ce type de transfert et s'était attachée tout spécialement à former des techniciens et des chercheurs et à faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, y compris les écotecnologies. L'assistance technique précieuse accordée par la CNUCED devait améliorer l'accès des pays en développement aux technologies nouvelles et écologiques. Les pays en développement devaient, de leur côté, assurer une protection efficace des investissements étrangers et de la propriété intellectuelle. Les services très appréciables d'assistance technique de la CNUCED dans le domaine de la technologie pouvaient être renforcés par la création de banques de données technologiques ou la fourniture de conseils sur l'accès à la technologie.

536. Un nouvel élan était nécessaire dans le secteur des produits de base. Le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base pouvait être utile en réduisant la dépendance à l'égard de ces produits par une diversification des exportations. Il fallait corriger les conditions d'accès aux marchés, réformer les mécanismes de financement compensatoire et fournir aux pays en développement une assistance technique leur permettant d'améliorer leurs instruments financiers et leurs infrastructures de production, de commercialisation et de distribution. La CNUCED devait périodiquement examiner toutes les perspectives et les sphères d'intérêt concernant les produits de base, suivre de près les négocia-

tions pertinentes du GATT et inclure une dimension écologique dans ses analyses.

537. Il fallait que la CNUCED s'adapte au nouvel environnement économique international, se concentre sur les questions de développement et serve de forum pour promouvoir le dialogue. Ses fonctions d'analyse devaient être exercées sélectivement. Des négociations devaient être entreprises lorsque des résultats pouvaient être obtenus. L'Espagne souhaitait également que les fonctions d'assistance technique de la CNUCED soient renforcées. Une profonde réforme institutionnelle de la CNUCED était essentielle pour que l'accord, quel qu'il soit, qui se dégagerait de la huitième session de la Conférence soit opérationnel. Le développement durable et fondé sur la participation, l'attention accordée à la mise en valeur des ressources humaines et la dimension sociale des processus d'ajustement structurel dans les pays en développement étaient des thèmes importants de la coopération pour le développement fournie par l'Espagne.

538. Le représentant de *Sri Lanka* a évoqué le climat nouveau qui s'était créé, porteur de changements politiques importants, d'une globalisation accrue et de l'interdépendance de l'économie mondiale. L'un des grands enjeux de l'ère nouvelle serait de réaliser les possibilités d'une coopération internationale véritable. Un développement accéléré dans les pays en développement exigeait un accroissement substantiel du transfert net de ressources à ces pays, une solution durable et globale du problème de la dette et un système commercial ouvert et équitable. Les pays en développement avaient toujours démontré qu'ils étaient prêts à opérer une libéralisation du commerce extérieur et une libéralisation financière, ainsi qu'à appliquer des politiques intérieures saines, mais le protectionnisme avait gagné du terrain dans les pays développés. Une intensification des tendances au bilatéralisme, à l'unilatéralisme et au régionalisme dans les pays développés avait suscité des préoccupations quant à la fragmentation du système commercial international. Les tensions commerciales existantes s'étaient exacerbées et la marginalisation de la majorité des pays en développement s'était accentuée. Il y avait aussi lieu de craindre que les investissements nouveaux et l'assistance financière et technique internationale ne se détournent des pays en développement pour aller aux pays d'Europe centrale et orientale en voie de reconstruction.

539. Les récentes réformes économiques de *Sri Lanka* avaient ouvert son économie à la concurrence extérieure. Le peu d'empressement dont les pays développés faisaient preuve quand il s'agissait d'ouvrir leurs marchés dans des domaines qui intéressaient particulièrement les pays en développement était décevant. Les pays en développement avaient un besoin critique de ressources financières. Dans beaucoup d'entre eux, le financement extérieur continuait à déterminer les grandes orientations. Les transferts négatifs de ressources avaient gravement nui à leurs efforts d'ajustement et de réforme économique. La toute première des priorités de la communauté internationale devrait être de réduire notablement la pauvreté. Des apports additionnels de ressources étaient nécessaires pour atteindre les objectifs déclarés et

répondre aux besoins manifestes des pays en développement.

540. Dans le domaine des produits de base, les problèmes posés de tout temps par l'instabilité des prix et les recettes d'exportation avaient persisté. Dans de nombreux pays en développement, les ressources nécessaires au développement devaient provenir du secteur des produits de base. Les pays développés pouvaient apporter leur aide en améliorant les conditions d'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, en offrant une assistance technique pour l'application de programmes de diversification, en particulier grâce à la mise en valeur des ressources humaines, en accordant leur coopération pour améliorer les courants d'information afin de faciliter les décisions en matière d'investissement et en procurant des moyens financiers à moyen terme et à long terme aux fins des efforts nationaux de diversification.

541. Dans l'évolution du commerce mondial, les véritables gagnants seraient les pays capables de suivre le rythme du progrès technologique, ainsi que de créer et d'exploiter des structures efficaces de production qui leur permettraient de répondre comme il convenait aux tendances nouvelles de la demande sur le marché mondial. Un transfert de technologie aux pays en développement dans des conditions équitables et acceptables ainsi qu'un accès aux technologies étaient d'une importance capitale.

542. Pour encourager les pays en développement à continuer d'appliquer des politiques axées sur le marché et à adopter des politiques et des mesures nationales équilibrées en vue d'assurer la croissance économique et un développement accéléré, il fallait que les pays développés soutiennent par des initiatives de même ampleur les efforts déterminés et positifs réalisés par les pays en développement. La mise en œuvre de stratégies de développement extraverties dans les pays en développement contribuerait assurément à une expansion bénéfique pour tous du commerce mondial. Il serait donc dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale d'adopter des politiques et des mesures appropriées, pouvant renforcer la croissance et le développement dans tous les pays.

543. Le représentant de la *Suède* a dit que ce qui importait réellement, c'était davantage le sort des pays membres que celui de la CNUCED, une organisation internationale n'étant qu'un moyen pour parvenir à une fin, en l'occurrence le progrès économique, en particulier des pays en développement. Si, au cours des dernières années, quelques pays avaient enregistré une hausse de leur taux de croissance, beaucoup d'autres restaient en deçà du seuil de pauvreté absolue. De vastes changements politiques et économiques, tels qu'un appui croissant à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'économie de marché, favorisant une convergence de vues sur les priorités en matière de développement, avaient conféré un rôle nouveau et plus vigoureux à la coopération multilatérale au sein du système des Nations Unies.

544. Les pays nordiques avaient présenté des propositions pour accroître l'efficacité et l'utilité du système des Nations Unies au profit de l'ensemble des pays

membres. L'une de ces propositions visait à définir des « centres d'excellence » au sein de divers organismes considérés. La CNUCED devait être revitalisée pour ne pas courir le risque de tomber dans l'oubli. Plutôt que de consacrer du temps à l'élaboration de résolutions répétitives sans aucun intérêt pratique, il fallait se concentrer sur des politiques permettant d'influer sur la croissance des économies nationales.

545. La CNUCED pouvait être un lieu de discussion dans le domaine du commerce. À cet égard, il était essentiel d'élaborer de nouvelles disciplines multilatérales et d'ouvrir les marchés. Dans cet ordre d'idées, la Suède avait aboli les restrictions aux importations de textiles et de chaussures.

546. Le résultat des négociations au GATT aurait des incidences décisives sur les conditions en matière de politique commerciale au cours des quelques prochaines années. Il était important que la CNUCED ait pour mandat d'évaluer les résultats des négociations d'Uruguay, une fois celles-ci achevées.

547. Un autre domaine où la CNUCED pourrait jouer un rôle était celui des ressources pour le développement. Il était tout à fait regrettable que tous les pays industrialisés n'aient pas atteint l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'ONU en matière d'aide. En ce qui concernait la crise de la dette, les pays les plus pauvres devaient bénéficier d'importantes mesures d'allègement. L'économie de marché avait un effet stimulant sur la production, les achats et les ventes, mais il lui manquait un code interne de déontologie. Pour que l'économie de marché ne soit pas utilisée à mauvais escient, il fallait donc définir précisément les rôles. Des autorités compétentes dans le secteur public et une bonne gestion étaient des conditions préalables à un développement social et économique durable. La CNUCED devait faire une large place à ces questions.

548. L'interdépendance croissante entre les pays était particulièrement manifeste dans le domaine de l'environnement. Il était bien moins coûteux de prendre des mesures préventives que de remédier après coup aux dégâts causés à l'environnement. Si tous les pays convenaient de principes de base, il y aurait moins de risques que des règlements écologiques soient considérés comme des obstacles au commerce, même si les pays appliquaient des normes différentes en la matière. C'était aux pays industrialisés, premiers responsables des problèmes d'environnement, qu'il incombait principalement de procéder aux ajustements nécessaires. Les pays en développement, pour leur part, avaient besoin de ressources supplémentaires pour faire face à de tels problèmes. Il était souhaitable que la CNUCED poursuive ses travaux sur l'environnement.

549. La Conférence avait pour tâche de revitaliser la CNUCED. Celle-ci devait adopter une approche plus pragmatique que par le passé. Les débats stériles entre les divers groupes devaient laisser la place à un nouveau dialogue fructueux — processus qui avait déjà commencé. Si la CNUCED pouvait notablement contribuer à promouvoir un dialogue constructif, elle irait dans la bonne voie.

550. Le représentant de la Suisse s'est déclaré préoccupé par le peu de résultats obtenus depuis la septième session de la Conférence. Le monde était aujourd'hui totalement différent : la guerre froide avait pris fin et il existait un consensus presque universel sur l'acceptation des règles du marché. Dans ce contexte nouveau, il fallait espérer que la CNUCED — et cette responsabilité incombait à ses États membres — ne regarderait pas en arrière pour se retrouver, comme la femme de Loth, transformée en statue de sel. Au contraire, elle devrait évoluer et prendre des initiatives, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs par rapport à d'autres institutions. La CNUCED bénéficiait d'une position unique pour analyser de façon intégrée les problèmes, examiner les interactions de différentes politiques dans les domaines du commerce, du financement, du développement et de l'environnement et pour étudier la cohérence des politiques nationales et internationales.

551. Il conviendrait de transformer la CNUCED en un centre d'analyse économique comparable à l'OCDE, d'en faire une « bourse d'idées sur le développement ». La CNUCED ne disposait pas de moyens financiers propres lui permettant d'exercer des pressions sur les pays pour les amener à la table de négociation; sa capacité de persuasion reposait sur un raisonnement différencié et pertinent. L'organisation devrait définir les principes d'une bonne gestion et d'un développement durable et contribuer à la formation du large consensus nécessaire à la tenue de négociations valables. Pour cela, il fallait un secrétariat efficace et impartial, qui eût le courage d'attirer l'attention des pays sur l'incohérence de leurs politiques et sur les risques d'une mauvaise gestion; il fallait abandonner les méthodes de travail obsolètes. L'actuel système de groupes ne permettait plus d'aborder efficacement des problèmes d'une complexité croissante.

552. Les pays développés devraient fournir un soutien actif dans des domaines tels que l'aide financière, le soutien de la balance des paiements, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés. Dans ce contexte, le succès des négociations d'Uruguay était d'une importance vitale pour tous, et la CNUCED aurait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des résultats. La Suisse était disposée à contribuer au financement de séminaires de la CNUCED, de missions d'experts du secrétariat dans les pays en développement, ainsi que de matériel didactique.

553. Une fois obtenus des résultats positifs dans les négociations d'Uruguay, beaucoup d'efforts seraient nécessaires pour permettre à tous les pays de commercer plus efficacement, en particulier en réduisant le coût des transactions ainsi qu'en simplifiant et en harmonisant les échanges d'information. Les initiatives proposées en matière « d'efficacité commerciale » étaient tout à fait opportunes et la Suisse était disposée à y contribuer financièrement; c'était un exemple parfait de la façon dont la CNUCED pouvait le mieux aider les pays en développement, notamment en encourageant l'intégration des petites et moyennes entreprises dans le commerce international.

554. La réduction de la dette était une condition *sine qua non* de la réintégration des pays lourdement endettés dans le système financier international. À l'occasion de

son 700^e anniversaire, la Suisse avait décidé d'annuler 1,5 milliard de dollars de dettes dues par les pays pauvres et lourdement endettés, et elle espérait que d'autres pays seraient ainsi incités à faire de même.

555. La CNUCED devrait continuer de jouer son rôle de catalyseur dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes relatifs aux produits de base, par exemple par le biais de mécanismes visant à accroître la transparence du marché et la diversification. Les revenus provenant des mécanismes compensatoires (comme le programme de financement compensatoire suisse) devraient être affectés à des activités de diversification. La Suisse estimait que l'idée de la Banque mondiale de créer un mécanisme d'assurance contre les fluctuations de prix méritait un examen approfondi, tout comme les propositions visant à améliorer le fonctionnement des bourses de produits.

556. La Suisse attachait une importance croissante aux questions d'environnement et à leurs incidences sur le commerce et estimait que la CNUCED, de par son approche intersectorielle, se prêtait idéalement à une analyse des liens entre commerce, développement et environnement. Il faudrait que les gouvernements y songent lorsqu'ils décideraient du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

557. Le représentant de la Thaïlande a dit que la CNUCED avait notablement contribué aux succès appréciables obtenus par certains de ses membres au cours des vingt-huit années écoulées depuis la création de l'institution. La guerre froide ne semblait pas en avoir limité les réalisations, mais aujourd'hui qu'une paix relative régnait il était tout à fait naturel d'escompter que l'organisation intensifie sensiblement sa contribution au développement. Son mandat pouvait être adapté et revitalisé à cette fin.

558. Réduire l'écart entre le Nord et le Sud exigeait le renforcement de la coopération internationale sous l'égide de la CNUCED. Celle-ci devrait compléter les activités du GATT dans le domaine commercial et poursuivre son action en tant qu'institution de premier plan pour l'exécution de programmes d'appui à la recherche et au développement. Elle devrait aider les pays en développement à trouver les moyens de tirer le meilleur parti des résultats positifs des négociations d'Uruguay. La Thaïlande était un petit pays à économie ouverte, dont l'avenir était lié à la santé du système commercial multilatéral. L'engagement résolu de respecter les principes de ce système, y compris les résultats positifs des négociations d'Uruguay, associé à la volonté sincère d'éviter le recours aux pressions unilatérales, ne pourrait que promouvoir le développement économique mondial. Mais il fallait pour cela éviter la « dérive » des préoccupations relatives à l'environnement.

559. La Thaïlande appuyait sans réserve la CNUCED et se déclarait tout à fait déterminée à en accroître l'efficacité administrative et à en améliorer les méthodes de travail, eu égard à l'évolution de la conjoncture politique et économique.

560. Après avoir souscrit à la déclaration faite par le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept (voir ci-dessous annexe III), le représentant du Togo a invité les

pays développés à tenir dûment compte des vues ainsi exprimées dans leurs politiques de coopération pour le développement, d'autant plus que plusieurs problèmes tenaces n'avaient pas encore été résolus.

561. Une économie mondiale viable devait prendre en considération les profondes transformations économiques survenues récemment. Les conditions *sine qua non* d'un développement durable étaient notamment la défense de la démocratie et le respect des droits de l'homme, car ils étaient une source d'énergie créatrice. Cependant, les nouvelles démocraties qui avaient vu le jour au prix des lourds sacrifices consentis par leurs peuples, en particulier dans les pays figurant parmi les moins avancés comme le Togo, ne pouvaient pas être stables à moins de bénéficier d'un développement équilibré assurant des conditions de vie et une prospérité sociale minimales.

562. Le développement de chaque pays devait être stimulé par des politiques appropriées et la mobilisation des ressources financières intérieures. Or ces dernières pâtissaient d'un environnement extérieur défavorable. Le service de la dette absorbait une large part des recettes en devises des pays en développement, recettes qui étaient d'une importance fondamentale pour l'investissement intérieur. Du fait du lourd fardeau imposé par le service de la dette, un grand nombre de pays démunis étaient, paradoxalement, devenus des exportateurs nets de capitaux vers les pays développés. Le Togo était reconnaissant aux pays créanciers qui avaient contribué à réduire l'endettement extérieur du pays; cependant, des efforts supplémentaires devaient être déployés dans ce sens afin de traiter ce problème de manière plus constructive et d'intégrer la dimension humaine dans la gestion de la dette.

563. Tant que les efforts de diversification et de transformation ne porteraient pas leurs fruits, les produits primaires ainsi que le commerce demeureraient les seules sources de devises pour les pays en développement, notamment les PMA. Par conséquent, une volonté politique plus affirmée était nécessaire de la part des pays riches, pour faire en sorte que les produits de base bénéficient de conditions plus équitables d'accès aux marchés. Pour leur part, les pays en développement devaient utiliser plus efficacement les recettes provenant de la vente de ces produits pour combattre résolument la pauvreté et promouvoir un développement durable.

564. Tout en laissant s'exercer les lois du marché, producteurs et consommateurs devaient prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs essentiels du programme intégré pour les produits de base. Vu les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources intérieures, l'APD fournie par les pays développés au titre du Programme d'action devait, pour le moment, être maintenue et même accrue. Les pays développés devaient aussi, de concert avec les pays en développement, concevoir une stratégie pour accélérer le transfert de technologie.

565. Il fallait que les règles régissant le commerce international garantissent un système commercial ouvert. Elles devaient être à la fois clairement définies, élaborées de manière transparente dans le cadre du GATT et axées sur le développement de tous les pays.

566. Un environnement écologique sain était essentiel si le bien-être de l'humanité devait être le centre de convergence des activités visant à encourager un développement général, rationnel et durable.

567. La présente session de la Conférence devait déboucher sur les mesures concrètes nécessaires pour instaurer un monde stable, permettant d'éliminer l'extrême pauvreté. Tel devait être l'objectif des mécanismes et des instruments juridiques que la CNUCED avait pour tâche de mettre en place durant son processus de transformation institutionnelle, afin de jouer pleinement son rôle en tant que source d'innovation et de réflexion créatrice.

568. Le représentant de la Tunisie a dit que les profonds changements politiques, économiques et sociaux de ces dernières années permettaient d'espérer une amélioration des conditions de vie des groupes les plus pauvres. La communauté internationale devrait veiller à ce que ces espoirs deviennent effectivement réalité en relevant avec détermination le double défi de la démocratie et du développement. Dans les jeunes démocraties, l'économie était fragile, et ces pays étaient confrontés à de graves handicaps, qui risquaient de compromettre les progrès qu'ils avaient accomplis.

569. Il était urgent de promouvoir un nouveau modèle de coopération financière et de codéveloppement entre pays développés et pays en développement. La proposition du Secrétaire général d'organiser une conférence internationale sur le financement du développement constituait un pas dans la bonne direction.

570. En 1986, la Tunisie avait renforcé son système d'économie de marché et avait lancé un programme de réformes structurelles devant lui permettre de surmonter ses difficultés sociales et économiques et d'intégrer son économie dans le système commercial international. Des difficultés demeuraient, mais les résultats obtenus jusque-là étaient encourageants. Cette évolution avait été possible parce que le programme s'appuyait sur une large participation et sur un consensus national : la Tunisie avait jeté les fondements d'un régime démocratique en garantissant les libertés fondamentales, les droits de l'homme et le multipartisme.

571. La dette extérieure et les transferts négatifs nets auxquels elle donnait lieu constituaient deux obstacles majeurs au financement du développement dans les pays en développement, qui menaçaient de saper la relance de l'investissement et de la croissance. Cette situation devait être corrigée, en particulier dans le cas des pays à revenu moyen comme la Tunisie, qui n'avaient pas bénéficié de la stratégie internationale relative à la dette. Le Président tunisien avait proposé que les paiements au titre du service de la dette soient recyclés pour financer la création d'emplois et des projets écologiques, ainsi que des projets en matière de santé et d'éducation.

572. Les problèmes causés aux pays en développement tributaires des produits de base par les fluctuations des cours de ces produits appelaient également des mesures de stabilisation des recettes d'exportation. Dans ce contexte, il fallait renforcer le deuxième compte du Fonds commun.

573. Un résultat positif et équilibré des négociations d'Uruguay conduirait à un système commercial international plus transparent et plus prévisible, qui faciliterait l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Tous les pays étaient appelés à contribuer à un tel résultat.

574. La communauté internationale devrait également créer les conditions nécessaires à un développement durable et équilibré. La Tunisie espérait que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement donnerait des résultats conformes aux espérances.

575. Pour que le processus de codéveloppement soit durable, il faudrait promouvoir la création d'un système d'information multisectorielle auquel les pays en développement auraient accès, ce qui leur permettrait de suivre l'évolution économique internationale et de mieux gérer leurs activités économiques internationales. À cet égard, la Tunisie était particulièrement intéressée par la proposition de la CNUCED relative à l'efficacité commerciale, proposition qu'elle soutenait et considérait comme un moyen idéal d'intégrer les pays en développement dans le système commercial international.

576. Les pays développés devraient, par un soutien financier et technique, promouvoir un véritable transfert de technologie, transfert sans lequel tous les efforts de développement seraient vains.

577. La CNUCED restait un instrument privilégié pour l'examen de l'interdépendance du commerce et du développement et la recherche d'un nouveau consensus sur le développement. Elle était également bien placée pour renforcer les capacités analytiques et commerciales des pays en développement grâce à son programme de coopération technique, dont les activités devraient être intensifiées. Une CNUCED revitalisée serait un instrument idéal pour imprimer un dynamisme nouveau au dialogue sur le développement dans un monde marqué par l'interdépendance des intérêts. La Tunisie espérait que de la Conférence ressortiraient une CNUCED revitalisée et un nouveau partenariat pour le développement.

578. Le représentant de la Turquie a déclaré que des transformations accélérées s'étaient produites à l'échelle du globe pendant la seconde moitié des années 80; il en résultait que le monde, les pays membres et la CNUCED étaient maintenant tous fondamentalement différents, ce qui nécessitait une adaptation de la CNUCED.

579. Selon l'opinion couramment admise, le dialogue Nord-Sud avait échoué parce que l'on avait voulu négocier des résolutions générales et ambiguës visant à modifier l'environnement international sur le plan idéologique et que l'on avait négligé les politiques intérieures. Il était impossible de modifier en profondeur le système économique international par le biais de négociations intergouvernementales. La volonté de changement n'avait pas non plus porté ses fruits, parce que le Sud avait essentiellement demandé un ensemble de dérogations aux règles du système, s'appuyant sur la thèse selon laquelle les efforts menés par le gouvernement étaient le moteur du développement; cela avait conduit à une industrialisation reposant sur le remplacement des importations et à un commerce très protégé.

580. La plupart des pays en développement étaient maintenant prêts à suivre la voie des pays en développement pionniers qui avaient survécu à l'échec du dialogue Nord-Sud et prospéraient dans le système actuel; les changements d'orientation dans les pays anciennement communistes avaient renforcé cette tendance. L'asymétrie de l'interdépendance et le désavantage manifeste dont souffraient les pays en développement étaient les raisons pour lesquelles ces pays demandaient plus qu'ils n'étaient prêts à donner; leur seul atout était l'incidence que pourrait avoir la stagnation de leur développement sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur l'écologie mondiale. Les pays en développement ne pouvaient exercer aucune influence sur l'environnement extérieur et ne pourraient donc jamais pleinement maîtriser les forces dont dépendait leur sort. Ils savaient que le marché libre était une bonne chose, mais aucun n'était suffisamment altruiste pour être totalement libéral. La seule solution était ce que le Secrétaire général de l'ONU avait appelé une action internationale oecuménique.

581. La bonne gestion des affaires publiques, qui portait sur des questions allant du choix des politiques macro-économiques à un comportement éthique des autorités, était maintenant une idée en vogue. La Turquie savait qu'il était difficile d'instaurer la démocratie dans un pays en développement. Les attentes de la population progressaient rapidement, alimentées par une politique de partis, ce qui pouvait conduire à des politiques populistes, caractérisées par un accroissement de la consommation aux dépens de l'épargne, de la croissance et de la stabilité des prix. Il n'était pas possible de donner une recette du développement en se référant simplement à des idéaux élevés comme la démocratie et le respect des droits de l'homme.

582. Pour préserver sa vocation initiale, la CNUCED devait rester axée sur le développement; en conséquence, quels que soient les changements qui seraient apportés à ses méthodes et à son programme de travail, il ne fallait pas modifier son orientation principale. Puisque la BIRD, l'IDA, le FMI et le GATT s'occupaient tous de questions relatives au développement conformément à leur mandat, il était impossible d'éviter totalement les chevauchements sans réduire le champ d'activité de la CNUCED dans des proportions qui lui ôteraient à peu près tout intérêt.

583. La CNUCED avait commis l'erreur de sous-estimer l'importance de la discussion et de surestimer celle de la négociation. Il était indispensable d'exposer des points de vue différents pour progresser vers un consensus valable, mais il fallait pour cela une certaine souplesse dans la constitution de groupes. Des analyses de bonne qualité étaient aussi nécessaires et la CNUCED devrait donc réduire ses effectifs importants et recruter du personnel qualifié. Elle devait être créative et imaginative, tout en reconnaissant que le jeu ne pouvait pas toujours être à somme positive. Il fallait éviter toute polarisation du dialogue : les pays en développement devaient débattre de leurs politiques intérieures, mais les pays industrialisés devaient aussi accepter de débattre de leurs propres politiques, qui créaient l'environnement économique international.

584. Le représentant de l'Ouganda a dit que, parmi ses diverses fonctions, la CNUCED était avant tout chargée d'examiner les questions globales touchant la politique économique et la politique de développement, notamment de passer en revue et d'analyser la situation de l'économie mondiale ainsi que les prévisions faites à cet égard par les milieux scientifiques, les problèmes rencontrés par les pays en développement, les possibilités qui s'offraient à l'économie mondiale et les difficultés qu'elle rencontrait et la croissance économique des pays en développement dans une conjoncture mondiale changeante. La CNUCED était aussi un lieu de négociation sur les questions relatives au commerce et au développement.

585. La paix et la sécurité dans le monde ne se réduisaient pas à la fin de la guerre froide. Elles supposaient aussi que le droit au développement puisse être exercé et que les peuples et les nations soient libérés de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme et du chômage.

586. L'Ouganda réaffirmait qu'il était responsable au premier chef de son développement. À cet effet, depuis qu'il était entré en fonction, le gouvernement du Mouvement national de résistance avait assuré la paix dans le pays et instauré la primauté du droit, la liberté de la presse et l'indépendance de la justice. L'Ouganda, comme de nombreux pays en développement, avait déjà pris des mesures pour libéraliser le commerce extérieur et la législation relative aux investissements. Il avait en outre adopté des programmes d'ajustement structurel, malgré leurs répercussions négatives au niveau social et politique, en particulier sur la population rurale, groupe social le plus vulnérable.

587. Le problème de la dette des pays en développement avait entravé la croissance de l'économie de ces pays et de l'économie mondiale dans son ensemble; il était dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale d'adopter un mode d'action général et plus audacieux pour corriger ce déséquilibre. Si l'on voulait s'attaquer avec efficacité au problème de plus en plus grave de l'endettement, on ne pouvait sous-estimer le rôle des pays en développement. Ces pays devraient élaborer des politiques et des mesures pour mobiliser leurs propres ressources en augmentant l'épargne intérieure, équilibrer leur budget en éliminant les dépenses inutiles, faire revenir les capitaux fugitifs et encourager les investissements étrangers directs.

588. Sur le fond de marasme général des produits de base, l'indice des prix des produits tropicaux destinés à la préparation de boissons, en particulier le café et le cacao, était tombé à des niveaux particulièrement bas. L'Ouganda s'inquiétait de l'absence d'entente sur un nouvel accord international sur le café. Il demandait à toutes les parties intéressées et plus spécialement au Brésil de s'employer à obtenir la conclusion d'un nouvel accord. La CNUCED devrait étudier les moyens d'assurer une plus grande stabilité des prix des produits de base, d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits de base des pays en développement, de maximiser les recettes d'exportation de ces pays par une participation accrue à la transformation, à la commercialisation et à la distribution et d'essayer de réduire la dépendance exces-

sive de leur économie à l'égard de quelques produits de base.

589. L'insuffisance des moyens technologiques acquis par les pays en développement avait limité leur capacité de s'adapter à l'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux. Les mutations technologiques rapides élargissaient l'écart technologique et réduisaient l'avantage comparatif dont les pays en développement bénéficiaient pour les produits d'exportation traditionnels. Il fallait aux pays en développement un appui technique et financier pour satisfaire leurs besoins fondamentaux dans des domaines tels que l'agriculture et les agro-industries, les soins de santé, les textiles et les vêtements, la construction, les transports et les télécommunications, de manière à renforcer leur capacité de production et d'exportation. L'Ouganda invitait la communauté internationale à mettre en œuvre intégralement et rapidement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il demandait également à la communauté internationale de fournir une assistance financière aux PMA pour leur permettre de transformer en produits à valeur ajoutée leurs produits primaires, ce qui contribuerait à l'élimination de la pauvreté. L'Ouganda assurait la Conférence que, grâce à ses vastes ressources naturelles et humaines, associées à une politique nationale de diversification des exportations, il pourrait sortir du groupe des PMA en l'espace d'une décennie.

590. Le représentant du *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* a déclaré que, vu leur interdépendance croissante, les pays devaient s'employer tous ensemble, en partenaires conscients de leurs intérêts mutuels et de leurs responsabilités collectives, à promouvoir la croissance économique et un développement durable dans le monde entier.

591. Depuis la septième session de la Conférence, trois grands changements s'étaient produits dans le monde. Premièrement, la croissance des échanges avait été plus rapide que celle de la production, ce qui témoignait du resserrement des liens entre les économies. Il y avait d'énormes différences entre les résultats obtenus par les pays en développement, ceux d'Asie se signalant en particulier par un essor remarquable de leurs exportations. On avait également assisté à une restructuration générale des échanges, la part des matières premières dans les exportations des pays en développement diminuant au profit des articles manufacturés. L'intégration et la coopération régionales avaient progressé, mais il ne fallait pas qu'elles conduisent à un renforcement du protectionnisme et elles devaient donc rester soumises aux disciplines du GATT.

592. Le Royaume-Uni avait à cœur la libéralisation des échanges et espérait vivement que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay seraient menées rapidement à bonne fin. À sa présente session, la Conférence devait encourager les participants à ces négociations à ne ménager aucun effort, sans pour autant essayer d'anticiper les résultats de leurs délibérations ni de leur dicter une ligne de conduite.

593. Deuxièmement, des transformations politiques avaient marqué l'avènement de la démocratie dans de nombreux pays. Le Royaume-Uni appuyait les efforts de

restructuration entrepris par les pays d'Europe centrale et orientale. Il se félicitait également de voir que l'on admettait de plus en plus, dans le monde entier, que la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme constituaient les fondements mêmes de toute société civilisée, d'un bon gouvernement et de la prospérité économique.

594. Troisièmement, on s'accordait désormais à penser que chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement et que la reprise et une croissance durable passaient nécessairement par une réforme fondamentale des structures économiques et politiques. Le commerce, et non pas l'aide, qui ne devrait jamais représenter qu'une très faible partie du revenu des pays en développement, devait en être le principal moteur.

595. La tâche qui attendait la communauté internationale était colossale; les carences des politiques économiques intérieures étaient au cœur du problème, mais la conjoncture internationale n'avait pas contribué à arranger les choses. Un bon gouvernement était indispensable pour créer des conditions propices à la croissance économique et au développement durable. Il fallait s'employer à aider et à stimuler l'entreprise privée, au lieu de la freiner, en encourageant la concurrence et la libéralisation des marchés, en assouplissant la réglementation, en favorisant l'investissement étranger et en démantelant les monopoles publics inefficaces par le biais de la privatisation.

596. Les gouvernements devaient être attentifs aux besoins socio-économiques de la population; une justice digne de ce nom pour tous ainsi que le respect des droits de l'homme étaient essentiels. Un bon gouvernement devait permettre à la population, y compris aux habitants les plus pauvres, de contribuer au développement et d'en tirer profit. Qui disait bon gouvernement disait aussi réduction des dépenses militaires. Les pays développés ne sauraient continuer à aider les pays qui consacraient des sommes disproportionnées à l'achat d'armements plutôt qu'à la promotion de la santé ou de la protection sociale, ou dont les activités militaires accaparaient beaucoup trop de personnes qualifiées. Bon gouvernement était en outre synonyme de responsabilité et d'efficacité administrative: l'inefficacité et la corruption pouvaient nuire même aux économies les plus fortes et être fatales aux économies faibles.

597. Les pays du tiers monde pouvaient s'entraider en se faisant mutuellement profiter de leur expérience, de leurs connaissances et de leurs idées sur les problèmes de développement. Les pays développés devaient les aider en contribuant à créer de bonnes conditions économiques grâce à une aide continue, en particulier en faveur des pays les plus pauvres; en facilitant la remise en état et la modernisation des infrastructures essentielles; et en leur offrant une importante assistance technique, sous forme notamment d'activités de formation pour renforcer les moyens administratifs et améliorer la gestion des entreprises publiques et privées.

598. Le Royaume-Uni avait toujours été à l'avant-garde des efforts internationaux visant à alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés et avait contribué à l'adoption des conditions de Toronto,

en 1988, puis récemment des conditions de la Trinité-et-Tobago, en décembre 1991. Il continuerait à insister auprès du Club de Paris pour que ces dernières soient encore améliorées et à presser tous les gouvernements créanciers de participer également aux efforts.

599. La CNUCED devait prendre conscience des réalités, des tâches et des possibilités nouvelles des années 90, en accordant une attention particulière aux politiques nationales, qui étaient la véritable clef du développement. Une profonde réforme de l'organisation et notamment une révision radicale de son programme et de ses méthodes de travail ainsi que de son idéologie étaient nécessaires pour qu'elle puisse s'attaquer aux problèmes essentiels de façon harmonieuse et dans un esprit de partenariat et présenter, en faisant preuve d'une plus grande efficacité, les meilleures informations, idées et analyses objectives. Ces changements devraient être opérés au moyen des ressources existantes de la CNUCED.

600. Le représentant de la *République-Unie de Tanzanie* a dit que les changements institutionnels devraient viser à donner à la CNUCED les moyens d'atteindre les objectifs liés au thème abordé par la Conférence à sa huitième session. Il convenait de donner des exemples clairs montrant de quelle manière ces changements aideraient à promouvoir un développement soutenu et durable, car de nombreux impondérables pourraient aller à l'encontre des perspectives même les plus rationnelles si l'on n'adoptait pas de mesures appropriées de sauvegarde. Il était nécessaire de comprendre comment les changements institutionnels tiendraient compte de facteurs tels que l'importance à accorder parallèlement au jeu combiné des forces du marché et du développement social ou encore la complexité technique, dans une économie mondialisée, de politiques libérales qui n'étaient pas toujours à la portée de tous les pays en développement.

601. Se référant à la déclaration du Directeur général du FMI (voir ci-dessous par. 720 à 725), le représentant a dit qu'un dilemme se posait du fait que l'on avait considéré auparavant que certaines propositions avaient des limites manifestes, à moins que les pays développés ne changent d'attitude dans leurs politiques de consommation et d'investissement. Il y avait de même un contraste entre la politique démographique recommandée et les considérations fondées sur les valeurs culturelles, les dogmes religieux et l'absence d'une masse critique de personnes instruites.

602. S'agissant de la déclaration faite par le Directeur général du GATT (voir ci-dessous par. 710 à 718), il y avait un contraste entre, d'une part, l'opinion exprimée au sujet des négociations d'Uruguay, à savoir que tous les pays ou groupes de pays devaient y contribuer selon leurs capacités et leur propre situation et que les principes spéciaux et arrangements à court terme ne pouvaient être bénéfiques à long terme et, d'autre part, le fait que le GATT était constamment confronté à des cas de privilèges spéciaux et d'arrangements pas vraiment à court terme, souvent obtenus unilatéralement par le biais de la législation nationale — situation qui risquait fort de s'aggraver encore à l'avenir dans un GATT élargi.

603. À propos des dispositions tenant compte des préoccupations des pays en développement et des pays les moins avancés, la République-Unie de Tanzanie s'efforçait de mener à bien des réformes économiques malgré les caractéristiques défavorables de l'environnement économique mondial. Il y avait un contraste entre le pressant appel en faveur de la démocratie pour le développement national, la libéralisation et la bonne gestion des économies nationales et l'absence d'appel de ce genre en faveur de la démocratie dans la prise de décisions et les instruments économiques et financiers, au niveau international, et en faveur d'une bonne gestion internationale.

604. La CNUCED était un organisme important. Il fallait accroître sa capacité pour aboutir à des résultats concrets dans les domaines interdépendants du commerce et du développement. Le souci d'améliorer les moyens employés pour aboutir à ces résultats ne devait pas conduire à un échec qui serait imputable aux moyens employés, consciemment ou non.

605. La représentante des *États-Unis d'Amérique* a souligné la nécessité de revigorer la CNUCED pour lui permettre de jouer un rôle moteur dans le développement, en insistant sur l'urgence d'une réforme. L'ONU pouvait contribuer de façon décisive à la prospérité mondiale et le puissant mouvement de revitalisation qui animait l'ensemble du système des Nations Unies s'étendait à la CNUCED.

606. La CNUCED était le seul organisme des Nations Unies expressément chargé d'étudier les problèmes de développement économique. Elle n'était cependant pas le centre de débats animés et ouverts qu'elle aurait pu être. Après avoir fait du bon travail dans le domaine des produits de base et du SGP, l'organisation avait végété. Il est absolument indispensable de la réformer et de revoir fondamentalement ses méthodes de travail. Suite aux changements politiques et économiques survenus dans le monde, la volonté de coopération des gouvernements et la possibilité de coopérer vraiment coïncidaient. Pour pouvoir saisir cette chance aux réunions de la CNUCED, il fallait transformer le mécanisme institutionnel de l'organisation. Celle-ci pourrait acquérir un grand crédit en menant des débats fondés sur une analyse sérieuse, rigoureuse et équilibrée, de façon que ses travaux influencent les dirigeants du monde entier. Il fallait renoncer aux polémiques et aux négociations oiseuses sur des résolutions dont il était fait peu de cas. Pour chaque question, diverses possibilités devraient être étudiées. Les nations souveraines ne devraient pas craindre de se démarquer des positions régionales ou des positions de groupe. L'ouverture devrait faire partie intégrante de la réforme de la CNUCED.

607. L'assistance était également un aspect important des activités de développement de l'organisation. La facilitation du commerce, l'échange de données informatisé (EDI) et la coopération avec les pays en développement pour les aider à utiliser des instruments financiers afin de gérer les risques concernant les prix des produits de base et autres risques afférents à ces produits étaient autant de domaines dans lesquels la CNUCED pouvait faire œuvre très utile.

608. Les États-Unis avaient à cœur de trouver les moyens d'accélérer le développement. Outre qu'ils étaient le principal donateur pour ce qui est du montant des apports, les États-Unis veillaient tout particulièrement à la qualité et à un niveau de libéralité élevé de leur aide et ils avaient été à l'avant-garde des initiatives en matière d'allègement de la dette.

609. Il fallait apporter aux méthodes de travail de la CNUCED des réformes permettant de mettre efficacement l'argent et les compétences au service du développement. La santé, un enseignement convenable, l'emploi, une alimentation suffisante et en particulier la liberté de jouir des fruits de son travail étaient des objectifs communs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La CNUCED devait jouer un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.

610. L'héritage des années 80 montrait que la politique nationale jouait un rôle primordial dans le développement. L'action internationale était également très importante, mais ce n'était pas elle qui déterminait le succès ou l'échec des efforts entrepris. Le secteur et l'investissement privés pouvaient contribuer de façon décisive au développement. Un secteur privé solide, des marchés financiers actifs et un régime d'investissement ouvert — autant d'éléments essentiels — n'étaient possibles que dans le cadre d'un système commercial libéralisé. Les États-Unis accordaient donc la priorité absolue au succès des négociations d'Uruguay.

611. La CNUCED pouvait beaucoup aider à faire comprendre les causes de réussite ou d'échec des politiques nationales et devait se pencher sur les problèmes rencontrés dans ce domaine. Presque toutes les économies étaient actuellement en transition et l'échange de données d'expérience, non seulement entre les pays en développement mais encore entre beaucoup d'autres, pouvait être extrêmement instructif.

612. Les pays devaient donc non pas s'opposer mais coopérer. Seul un partenariat international véritable et solide, fondé sur l'égalité, pouvait imprimer un nouvel élan au progrès. La volonté de se lancer dans cette nouvelle forme de coopération pourrait être appelée l'« esprit de Carthagène ».

613. Le représentant de l'Uruguay a appelé l'attention sur l'asymétrie entre, d'une part, les progrès réalisés dans la solution des problèmes politiques, ce qui avait renforcé le rôle des Nations Unies, et, d'autre part, l'impuissance à résoudre de nombreux problèmes économiques, pour lesquels les mécanismes multilatéraux existants ne fonctionnaient pas de manière satisfaisante.

614. Le développement avait toujours été, et serait toujours, un des thèmes majeurs de l'ordre du jour de la Conférence. Ces dernières années, beaucoup des modes d'action et des modèles suivis par la CNUCED étaient devenus caducs; il restait toutefois des éléments stables, comme la responsabilité en matière de développement et la mise en place à cet effet d'un environnement économique international favorable. Dans le premier cas, la CNUCED était désormais appelée, sous la rubrique « bonne gestion », à examiner et à évaluer les politiques nationales du point de vue du développement, complétant et enrichissant les travaux effectués par d'autres or-

ganisations comme le FMI, la Banque mondiale et le GATT.

615. Dans le deuxième cas, la mise en place d'un environnement économique international favorable dépendait dans une large mesure de l'application par les pays développés de politiques intérieures rationnelles, en raison des lourdes conséquences qu'elles avaient pour les autres acteurs sur la scène internationale.

616. La bonne gestion exigeait que les pays développés comme les pays en développement procèdent à un ajustement structurel; il devait y avoir un équilibre dans les sacrifices consentis par les uns et par les autres. L'ajustement avait eu des conséquences sociales négatives pour les pays en développement; il était donc inconcevable que des pays développés, confrontés à la nécessité d'opérer des ajustements dans des secteurs spécifiques, par exemple pour faire face à des pressions en faveur du protectionnisme, prétendent ne pas pouvoir agir en raison des coûts sociaux et politiques inhérents.

617. Un autre aspect essentiel revêtant une importance particulière pour la gestion de la politique internationale était l'effort fait par les pays aussi bien développés qu'en développement dans le cadre des négociations d'Uruguay pour instaurer un système commercial international plus transparent et plus prévisible, fondé sur la libéralisation du commerce mondial et l'application des disciplines du GATT aux secteurs de l'agriculture et des textiles. Ces secteurs n'avaient pas jusqu'ici été soumis à ces disciplines, ce qui avait permis aux pays développés d'appliquer des mesures protectionnistes très préjudiciables pour les pays en développement. L'Uruguay attachait la plus grande importance à la libéralisation de l'agriculture et estimait nécessaire que les négociations d'Uruguay soient rapidement menées à bien, afin d'échapper aux incertitudes de la situation économique mondiale actuelle.

618. Quand on considérait le rôle de la CNUCED dans le nouveau contexte international, il ressortait de toute évidence que, conformément à son mandat initial, la CNUCED était l'organe multilatéral le plus approprié pour examiner et analyser les problèmes et les politiques en matière de développement. Ce rôle devait être préservé et renforcé, car il n'y avait pas d'autre instance internationale chargée de s'occuper des aspects liés au développement dans leur totalité et leur complexité.

619. L'autre grande question confiée à la CNUCED était le commerce. À cet égard, il faudrait analyser et examiner dans cette enceinte les effets de la libéralisation du commerce découlant des négociations d'Uruguay sur les relations entre le commerce et le développement et ses répercussions pour les pays en développement. L'inscription de nouveaux sujets, comme le commerce, l'environnement, le développement durable et le trafic de stupéfiants, au programme de travail de la CNUCED, ne devait pas modifier ses activités traditionnelles.

620. Le thème central des débats de la Conférence était la revitalisation de la CNUCED en vue d'adapter l'organisation aux réalités changeantes de l'économie mondiale. Un élément capital à cet égard était la nécessité d'assouplir le fonctionnement du système des groupes;

la création de groupes de travail favoriserait aussi une plus grande souplesse.

621. Il y avait accord pour renforcer les trois grandes fonctions de la CNUCED — analyse, négociation et coopération — qui devaient toutefois être équilibrées. Il fallait un accord politique clair sur ce point.

622. Le représentant du *Venezuela* a dit que le développement et la disparité croissante entre le Nord et le Sud étaient les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour de la communauté internationale. Il fallait s'y attaquer et y remédier afin de garantir l'avènement d'une ère nouvelle, fondée sur l'interdépendance et sur la paix et la sécurité internationales.

623. En cette époque de transformations dynamiques, il était du devoir de tous d'instaurer la stabilité économique, sociale et politique. La communauté internationale devait conjuguer ses efforts pour engager un dialogue pragmatique et réaliste en vue d'établir une économie mondiale saine, sûre et équitable. La fin de l'affrontement entre les deux superpuissances, qui pendant des années avait amoindri les possibilités offertes par la coopération économique internationale, permettait d'instituer une solide coopération internationale entre pays développés et pays en développement.

624. Un nouveau consensus international sur le développement ne devait pas être fondé exclusivement sur des paramètres économiques; il devait reposer aussi sur des considérations humaines essentielles, comme l'élimination de la pauvreté et la satisfaction des besoins élémentaires en matière de logement, de santé, d'éducation et de nutrition. Le Président du *Venezuela* avait déclaré récemment que le rapprochement et la coopération fort heureux de l'Est et de l'Ouest ne devaient pas porter préjudice à la coopération Nord-Sud.

625. Les membres du Conseil de sécurité avaient reconnu récemment que la paix et la prospérité allaient de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans la liberté. La présente session de la Conférence devait imprimer un nouvel élan à une institution qui avait un rôle prépondérant à jouer dans les efforts conjugués en vue du développement.

626. S'il fallait revitaliser la CNUCED, ce n'était pas tellement par souci de l'adapter aux profonds changements qui se produisaient dans le monde, mais bien plutôt parce qu'il fallait réduire l'écart qui séparait les pays en développement du bien-être économique international. Il était indispensable de renoncer à l'affrontement stérile qui, traditionnellement, avait en grande partie caractérisé les débats. On devait donner plus de place à la définition de politiques propres à faciliter l'accès aux ressources financières pour le développement, à assurer un environnement économique plus favorable et plus prévisible, à permettre un transfert véritable de technologie qui tienne compte des capacités nationales et à assurer la transparence et la non-discrimination dans l'accès aux marchés internationaux ainsi qu'une plus grande participation au commerce mondial des services.

627. Pour être juste et équilibré, le développement devait être durable; il fallait exploiter rationnellement l'environnement, d'une façon qui ne nuise pas aux ambitions de développement des pays du tiers monde ni à la satisfaction de leurs besoins. Les politiques de développement devaient garantir la continuité des processus économiques et écologiques. À cet égard, il fallait faire une nette distinction entre les responsabilités des pays développés et celles des pays en développement.

628. Il fallait transférer des techniques écologiques et fournir des ressources financières nouvelles venant s'ajouter à l'aide au développement. Le système commercial multilatéral devait être renforcé afin de faciliter l'ajustement structurel dans les pays en développement. Les négociations d'Uruguay n'ayant pas encore été menées à bonne fin, l'instauration d'un climat économique plus favorable avait pris du retard. Le texte présenté par le Directeur général du GATT était l'aboutissement d'un effort extraordinaire pour concilier des aspirations et des intérêts souvent divergents. Ces résultats préliminaires représentaient une sensible amélioration.

629. La coopération Sud-Sud était un domaine prioritaire; en Amérique latine, les efforts d'intégration régionale et sous-régionale s'étaient intensifiés. En particulier, un élan décisif avait récemment été imprimé au Pacte andin, et le *Venezuela* avait resserré sa coopération avec la Colombie, le Mexique et tous les pays des Caraïbes.

630. Le représentant de la *Yougoslavie* a fait état des changements politiques et économiques globaux qui ouvraient la voie à une coopération internationale. Toutefois, le fossé qui allait en s'élargissant entre les pays développés et les pays en développement était le plus grand défi lancé à la communauté internationale. Dans le cadre d'un nouveau partenariat pour le développement, il y avait un lien étroit entre les politiques nationales et internationales, d'une part, et la coopération pour le développement, d'autre part.

631. Les pays en développement avaient réaffirmé qu'ils étaient responsables de leur propre développement, sur la base de systèmes politiques démocratiques et de régimes économiques ouverts. Toutefois, le succès d'une poignée de pays en développement ne devrait pas servir de prétexte pour imposer des politiques. Les politiques intérieures, et en particulier la relation entre les forces du marché et l'intervention de l'État, devraient respecter pleinement les spécificités de chaque pays.

632. Les problèmes d'environnement devraient être intégrés à la politique globale et à la stratégie du développement de tous les pays. Il fallait cependant tenir compte de l'importance de l'environnement économique extérieur. En outre, la protection de l'environnement dans les pays en développement ne pouvait pas être dissociée de leur développement. Le principe de la souveraineté sur les ressources nationales devait être respecté.

633. Un nouvel allègement de la dette, visant tous les pays débiteurs et la dette publique aussi bien que commerciale, s'imposait. En outre, des résultats satisfaisants et équilibrés des négociations d'Uruguay apporteraient une contribution vitale à la croissance économique et au développement durable de tous les pays.

634. La revitalisation de la CNUCED était considérée comme une contribution majeure au renforcement du système des Nations Unies dans le domaine économique et commercial. La CNUCED, tout en gardant sa flexibilité, devait axer ses efforts sur les questions de l'interdépendance globale.

635. Concernant les événements dramatiques liés à l'aggravation de la crise en Yougoslavie, le représentant a dit que seul un règlement négocié intégral et global pouvait contribuer à une solution pacifique de cette crise. La reconnaissance des républiques sécessionnistes était prématurée et contreproductive. Elle aggraverait la situation et rendrait les conflits encore plus difficiles. Il était évident que la communauté internationale n'avait pas trouvé de réponse satisfaisante à la question des relations entre autodétermination et sécession, en particulier si cette dernière se faisait de façon unilatérale et avec le soutien de certains pays. En tant que membre fondateur, avec d'autres pays, des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés, et sans remettre en cause le droit de toute nation à l'autodétermination, la Yougoslavie attendait de tous les pays qu'ils fassent preuve de compréhension à l'égard des efforts qu'elle déployait pour défendre sa souveraineté et sa personnalité juridique internationale, et qu'ils s'abstiennent des mesures qui constituaient une menace pour la Yougoslavie aujourd'hui, car si de telles mesures continuaient d'être tolérées, elles risqueraient demain de se révéler fatales pour d'autres pays aussi.

636. Malheureusement, les sanctions économiques appliquées par certains pays développés à la Yougoslavie, notamment avec la suspension unilatérale des accords bilatéraux de commerce et de transport et le retrait des avantages préférentiels au titre du SGP, faisaient obstacle à la recherche d'un règlement pacifique. Ces sanctions constituaient également une violation flagrante des principes fondamentaux de la coopération commerciale internationale acceptés par tous les États membres de la CNUCED, et elles étaient préjudiciables à la population civile innocente. Les sanctions étaient un instrument contreproductif, car elles étaient nuisibles à d'autres pays aussi, en particulier aux entreprises désireuses d'élargir leur coopération commerciale et technologique. Le Gouvernement yougoslave demandait à tous les pays développés qui appliquaient de telles mesures de reconsidérer leur décision et de contribuer à l'esprit de bonne volonté et à l'atmosphère de compréhension et de coopération à la Conférence en décidant de lever ces sanctions.

637. La représentante du Zaïre a déclaré que la huitième session de la Conférence se tenait à un moment où la communauté internationale connaissait de profondes mutations qui devaient inciter toutes les nations à examiner la possibilité de bâtir ensemble une économie mondiale saine et plus équitable. Il fallait que les ressources libérées par la réduction des dépenses militaires depuis la fin de la guerre froide soient à présent réorientées vers les besoins de développement. En recyclant ces ressources, l'on devrait éviter les erreurs du passé et instaurer une gestion concertée afin d'aider la population des pays en développement à satisfaire ses besoins essentiels. La libéralisation économique engagée par les pays en développement comme les programmes d'ajustement structu-

rel devraient tenir compte aussi bien des objectifs économiques que des impératifs sociaux en vue de mettre un terme à la paupérisation de la population. Il ne fallait pas que la formation et le renforcement des blocs économiques des pays développés conduisent à l'instauration ou à l'aggravation de mesures protectionnistes à l'encontre des pays tiers, notamment ceux du monde en développement. Les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme que ces derniers s'efforçaient d'établir au niveau national devaient également prévaloir dans les relations économiques internationales, afin que tous les pays puissent prendre part aux décisions régissant le commerce international, sans qu'un groupe de pays impose des conditions en la matière. Le Zaïre attachait une grande importance à la démocratie et au respect des droits de l'homme et s'employait actuellement à instaurer ces principes.

638. Les prix des produits primaires, fixés sans la participation des pays producteurs, ne cessaient de se dégrader, alors qu'à l'inverse les prix des produits finis qui en étaient tirés augmentaient. Les espoirs des pays en développement de bénéficier de prix rémunérateurs pour les produits primaires, grâce à la mise en œuvre du programme intégré pour les produits de base, ne s'étaient pas concrétisés. Dans le même temps, les producteurs de denrées dans les pays développés recevaient toutes sortes d'aides de leurs gouvernements. Les accords internationaux de produit, dont le nombre était déjà limité, avaient perdu l'un après l'autre leurs clauses économiques et étaient devenus inopérants. Le Fonds commun était menacé d'asphyxie, quelques années seulement après avoir été institué.

639. Il était impératif que des mesures soient prises au niveau international pour redresser la situation des produits de base. Le Zaïre appuyait donc la proposition de la Colombie d'organiser, sous l'égide de l'ONU, une conférence internationale sur ce sujet. Celle-ci devait être précédée d'une réunion des pays en développement producteurs de denrées de base pour examiner les modalités d'une coopération en matière de commercialisation. En attendant, il fallait que les bourses de produits reflètent réellement les conditions de l'offre et de la demande et que les pays en développement soient associés à la gestion et au contrôle de ces bourses.

640. Il était nécessaire d'accroître les ressources financières pour le développement, en particulier l'aide publique, qui devrait atteindre au moins le chiffre de 0,7 % du PNB convenu depuis de nombreuses années. Avec une aide technique accrue, mieux conçue et gérée de manière concertée, l'économie zaïroise, qui connaissait des difficultés passagères, pourrait rapidement se redresser.

641. Des mesures plus audacieuses devaient être prises pour alléger la charge de la dette pesant sur l'économie des pays en développement. L'accumulation dangereuse de la dette imposait de lourdes contraintes aux efforts de développement de ces pays. C'était la raison pour laquelle il faudrait convoquer, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale qui examinerait tous les aspects du problème de l'endettement.

642. La coopération économique entre pays en développement était un facteur important de développement.

Le Zaïre était fermement attaché à la coopération économique et technique internationale entre pays en développement, ainsi qu'en témoignait sa participation aux efforts de collaboration régionale et sous-régionale dans ce secteur. Il fallait que la CNUCED renforce son appui à ce type de coopération. Jusqu'alors, l'évolution technologique s'était faite aux dépens des pays en développement et avait ainsi pesé sur les avantages comparatifs dont ils bénéficiaient dans l'exploitation des produits de base. Le transfert de technologie était essentiel, d'où la nécessité de reprendre et de faire aboutir rapidement les négociations sur un code de conduite du transfert de technologie.

643. La CNUCED avait une contribution de première importance à apporter au système des Nations Unies en vue du redressement de l'économie des pays en développement. Aussi fallait-il la renforcer, notamment dans ses fonctions d'assistance technique, pour aider ces pays à mieux s'insérer dans le système économique mondial. À cet égard, le Zaïre se félicitait de l'initiative lancée par la CNUCED en faveur de l'efficacité commerciale, notamment par une informatisation des procédures commerciales. Il invitait la CNUCED à continuer de prêter son concours aux pays en développement participant aux négociations d'Uruguay, dont les résultats devaient être bénéfiques pour tous les pays.

644. Le représentant du Zimbabwe a déclaré que les mutations importantes qui s'étaient produites dans le monde lançaient des défis nouveaux en même temps qu'elles offraient des possibilités nouvelles de croissance économique accélérée et soutenue dans les pays en développement. Le Zimbabwe souscrivait au nouveau consensus international qui se manifestait en vue de permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement, de profiter pleinement de la production et de l'échange de biens, de services, de technologie et d'information au-delà les frontières nationales. À cet égard, il attachait une importance capitale à la reprise du dialogue Nord-Sud fondé sur une interdépendance véritable ainsi que sur l'intérêt et l'avantage mutuels.

645. Ces impératifs exigeaient un système commercial ouvert, viable et multilatéral, qui rendrait possible une participation pleine et entière des pays en développement aux décisions prises à l'échelle internationale et un meilleur accès de leurs exportations aux marchés des pays industriels. Les efforts de développement accomplis par les pays en développement ne devraient pas être réduits à néant par le protectionnisme dans le commerce international. Il était donc important que les négociations d'Uruguay aboutissent à un résultat fécond et équilibré.

646. Les pays en développement eux-mêmes étaient responsables au premier chef du développement de leur économie nationale. Toutefois, des formules de participation contribueraient à répartir largement les fruits du développement et à permettre à tous les pays d'avoir leur mot à dire dans toutes les décisions économiques importantes.

647. La coopération économique entre pays en développement était importante, ainsi que, tout particulièrement, la consolidation et le renforcement du Système global de préférences commerciales, auquel la CNUCED devrait apporter tout l'appui possible au moyen de mesu-

res appropriées de financement du commerce, y compris par la mise en place ultérieure d'un mécanisme interrégional de financement du commerce.

648. Les politiques et mesures relatives aux produits de base demandaient à être renforcées afin de créer des conditions propices à un relèvement des prix. Il fallait à la fois continuer à développer les projets relatifs aux produits de base, tout en préservant l'esprit du programme intégré pour les produits de base, et tirer le meilleur parti du Fonds commun.

649. L'ajustement structurel dans les pays en développement exigeait une augmentation substantielle des ressources de provenance bilatérale et multilatérale, en particulier de l'APD. De même, les efforts des pays en développement pour attirer les investissements étrangers directs devaient se compléter de mesures prises par les pays développés pour encourager les investissements dans les pays en développement. Il fallait aussi établir un lien entre la création de DTS et le financement du développement, ainsi que limiter au domaine économique les conditions imposées par les institutions financières multilatérales et régionales.

650. Concernant l'endettement extérieur, auquel les sorties de ressources financières en provenance des pays en développement étaient imputables, il conviendrait de renforcer la CNUCED dans sa mission d'aide aux pays en développement pour le rééchelonnement de leur dette bilatérale publique au Club de Paris, ainsi que dans d'autres renégociations et réaménagements de la dette.

651. Il faudrait tenir compte des besoins des pays en développement en matière de services dans l'élaboration de textes législatifs et de règlements pertinents; il serait souhaitable de renforcer le mandat de la CNUCED dans l'important domaine des services qui, dans de nombreux pays en développement, était encore relativement en retard. Le Zimbabwe se prononçait pour un dynamisme et une flexibilité qui aboutiraient à revigorer la CNUCED.

B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

652. Le représentant de la *Commission économique pour l'Afrique* a déclaré que les bouleversements inattendus qui s'étaient produits sur la scène internationale depuis la septième session de la Conférence auraient des conséquences sur la coopération multilatérale, l'économie mondiale en général et l'économie des pays en développement en particulier. La plupart de ces pays, notamment ceux d'Afrique, souffraient toujours d'une profonde crise économique et politique, tandis que de nombreux pays avancés étaient aux prises avec la récession. Le thème de la huitième session de la Conférence était un rappel au monde que sa survie dépendait de la solidarité des nations, qui devaient mettre l'interdépendance au service du renforcement de la coopération multilatérale.

653. L'avènement d'un nouvel ordre économique international exigeait l'élimination de la pauvreté, principal obstacle à l'ajustement structurel et à la démocratisation dans les pays en développement. La lutte contre la pauvreté était avant tout l'affaire des pays touchés, mais

leurs efforts ne sauraient être couronnés de succès s'ils n'étaient pas étayés par des ressources additionnelles, découlant d'une véritable solidarité internationale, qui permettent d'accélérer la croissance économique des pays pauvres à un rythme en rapport avec l'accroissement de la population. Pour combler le fossé de plus en plus large entre le Nord et le Sud, il était nécessaire de redistribuer les revenus à l'échelle mondiale et de transférer des ressources importantes aux pays en développement, notamment grâce à un allègement de la charge de la dette, à la stabilisation des prix des produits de base et des recettes tirées de leur exportation, à une augmentation des investissements directs et de l'aide publique au développement et à un transfert adéquat de techniques et de technologie.

654. La crise africaine était imputable à la dette extérieure, à la dépendance à l'égard des produits de base, au transfert inverse de ressources financières, à la faible productivité agricole et à l'augmentation du chômage. Pour sortir de cette crise, les pays d'Afrique devraient parvenir à une croissance économique de 6 % par an et recevoir une aide publique au développement avoisinant 30 milliards de dollars en 1992, puis progressant de 4 % par an. Une solution durable devait également être trouvée au problème de la dette africaine, avec des allègements conformes aux propositions originales faites dans diverses instances, qui prévoyaient le paiement des intérêts en monnaie locale, des investissements massifs dans les secteurs productifs — en mettant en particulier à profit les fonds supplémentaires libérés par la réduction des dépenses militaires —, une augmentation des ressources grâce à une amélioration de l'accès aux marchés et un accroissement des recettes d'exportation, la revitalisation du secteur des produits de base moyennant l'application du programme intégré pour les produits de base, des efforts de diversification et une coopération entre producteurs et consommateurs. Il fallait aussi favoriser le développement industriel de l'Afrique, en améliorant et en stimulant le transfert de techniques.

655. Parlant au nom de ses collègues en charge des commissions économiques régionales de l'ONU, lesquelles avaient beaucoup en commun avec la CNUCED, il s'est déclaré conscient des nombreuses questions soulevées par des délégations concernant la restructuration des institutions. Ce n'était pas par hasard que le Secrétaire général de l'ONU avait déjà amorcé ce processus de restructuration, qui avait aussi déjà été engagé dans les commissions économiques régionales en vue d'améliorer la fourniture de l'assistance. Les commissions élaboraient, individuellement et collectivement, de nouvelles approches et modalités d'action en tenant pleinement compte des besoins propres à chaque région et des populations considérées. Les instruments régionaux du système des Nations Unies en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie occidentale et en Europe étaient prêts à aider, à coopérer et à fournir les contributions régionales nécessaires à la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence.

656. Depuis la création de la CNUCED, la situation internationale avait connu de profonds changements. Des transformations structurelles étaient nécessaires, qui devaient renforcer et non affaiblir l'organisation. Les com-

missions économiques régionales, uniques en leur genre, avaient su aider les États membres à résoudre nombre de leurs problèmes et contribuer au redressement de l'économie internationale. On avait entrepris de les restructurer pour accroître leur efficacité, afin qu'elles puissent apporter la contribution régionale dont il est question au paragraphe précédent.

657. Le représentant de la *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique* a noté que la Conférence se tenait à un moment où la croissance de l'économie mondiale était la plus faible de ces dernières années. Il y avait à cela trois grandes raisons : le marasme persistant dans les pays industrialisés, les bouleversements économiques et politiques en Europe centrale et orientale et les perturbations causées par le conflit du Golfe. Pour les membres de la CESAP, le succès des négociations d'Uruguay était indispensable à la croissance future; c'était pourquoi ils recherchaient des accords équilibrés sur les textiles et les vêtements, l'agriculture, les produits tropicaux et les produits provenant des ressources naturelles. Le projet d'acte final était considéré comme une bonne base de négociation, mais un morcellement du projet global pourrait aller à l'encontre du but recherché.

658. Il fallait renforcer la coopération non seulement au niveau mondial, mais aussi au niveau régional, tout en veillant à ce que les mécanismes régionaux de coopération commerciale et économique ne deviennent pas des obstacles au commerce et constituent plutôt le fondement d'un régime commercial multilatéral reposant sur des règles. La situation des pays en développement d'Asie et du Pacifique était très incertaine en raison de l'instabilité de l'économie mondiale. Il y avait deux groupes distincts : les pays à revenu intermédiaire sur la voie d'une industrialisation rapide et les pays confrontés à de graves déséquilibres macro-économiques, à une pauvreté généralisée, à un fort accroissement démographique et à la détérioration de l'environnement. La Chine et les nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est avaient obtenu d'excellents résultats en 1991, de même que les pays d'Asie du Sud-Est à l'exception des Philippines. L'Asie du Sud avait montré une énorme capacité d'adaptation face à des enjeux difficiles, mais les pays les moins avancés et les petits pays insulaires continuaient d'être fortement désavantagés.

659. Les pays membres de la CESAP avaient persévéré dans la déréglementation du marché et la libéralisation des importations, appliqué des taux de change compétitifs, abaissé les droits de douane et les obstacles non tarifaires, amélioré leur équilibre budgétaire, maîtrisé les dépenses en éliminant ou en réduisant les subventions, augmenté leurs recettes par une réforme fiscale et poursuivi la restructuration du secteur manufacturier, ce qui avait modifié la composition de leurs exportations. Ils s'étaient peu à peu intégrés à l'économie mondiale et étaient en fait les pays en développement les plus dynamiques dans le commerce mondial, attirant une grande partie de l'ensemble des investissements étrangers et des crédits bancaires privés, tout en resserrant leurs liens mutuels. La CESAP avait encouragé la mise en place des mécanismes de coopération commerciale et monétaire interrégionale et elle réorientait sa propre structure et ses programmes de travail en abandonnant l'approche secto-

rielle au profit d'une approche thématique dans laquelle chaque thème regroupait un certain nombre de questions connexes dans le cadre d'un programme fondamental. Trois de ces questions avaient été recensées : coopération économique régionale, environnement et développement durable, et atténuation de la pauvreté et croissance économique. Les activités de la CESAP en rapport avec le commerce seraient axées sur les questions interrégionales, car il fallait répartir plus équitablement les avantages découlant du dynamisme et de la croissance de la région en renforçant les liens entre les pays développés de la région, les nouveaux pays industriels, les quatre pays membres originaires de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) et les économies plus pauvres de la région.

660. La coopération entre la CNUCED et la CESAP avait par le passé donné de bons résultats, notamment dans les domaines suivants : SGP, expansion du commerce et promotion des investissements interentreprises, et restructuration économique et commerce international dans le secteur des produits minéraux. Elle devrait être encore renforcée. Le nouveau Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui avait suscité de grands espoirs, présentait aussi un intérêt particulier pour la CESAP, car la région comptait maintenant 13 PMA.

661. Le représentant du *Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques* a déclaré que la vocation traditionnelle de la CNUCED était de procéder à une analyse critique raisonnable et de préconiser les changements requis dans la perspective d'une économie mondiale efficace et équitable. Cette vocation restait essentielle à l'heure actuelle pour trouver des solutions aux problèmes complexes qui assaillaient le monde. Pour que des êtres libres puissent s'y épanouir, il fallait tolérer dans le monde une salutaire multiplicité des idées et veiller à ce que les institutions démocratiques favorisent ce pluralisme.

662. La CNUCED pouvait utilement étendre son analyse critique au développement durable, qui nécessitait l'utilisation efficace des ressources, le partage équitable de celles-ci et le renforcement des systèmes juridiques, ainsi que des institutions participatives — aux niveaux local, national et international. Les principales tâches de la présente décennie consistaient à définir les aspects économiques de la durabilité et à élaborer des instruments qui ancrent ce nouveau mode de pensée dans la réalité économique. La CNUCED pouvait certainement beaucoup contribuer à cet effort. Parmi les problèmes du développement durable, le changement du climat était celui qui intéressait l'humanité tout entière. La tendance confirmée au réchauffement de la planète aurait probablement un vaste impact régional, essentiellement négatif. Les pays en développement semblaient devoir être ceux qui en pâtiraient le plus, écologiquement et économiquement, ce qui risquait d'exacerber les inégalités. Il apparaissait désormais clairement que la cause principale du changement climatique était la consommation accrue de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), notamment dans l'industrie et les transports, et il ne serait pas réaliste de compter sur une politique de gestion des forêts pour neutraliser l'effet des

émissions croissantes de gaz carbonique, principal gaz responsable de l'effet de serre.

663. Pour l'avenir prévisible, il s'agissait donc d'utiliser plus efficacement et plus équitablement les ressources en combustibles fossiles. La politique énergétique était essentielle pour l'économie de tous les pays industrialisés et en voie d'industrialisation, ainsi que de ceux où la production et l'exportation de combustibles fossiles occupaient une place importante. C'était pour cette raison que les négociations sur le changement climatique étaient considérées parmi les négociations économiques les plus importantes à l'ordre du jour de la communauté internationale.

664. Il fallait donc s'attendre que les changements climatiques aient des répercussions sur l'activité future de la CNUCED. Les politiques économiques adoptées pour y faire face et les effets de celles-ci devraient être pris en considération dans le travail d'analyse de la CNUCED, s'agissant notamment des politiques commerciales. La coopération internationale dans ce domaine devrait aussi susciter de nouvelles initiatives tendant à faciliter les transferts de ressources financières et de technologie aux pays en développement.

665. Le représentant était convaincu que les États membres parviendraient à un accord suffisamment tôt pour que la convention-cadre sur les changements climatiques puisse être ouverte à la signature en juin 1992, durant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. L'enjeu était trop important pour qu'ils laissent passer cette occasion.

666. Pour être efficace, la convention-cadre sur les changements climatiques devait renforcer la base de la collaboration scientifique à long terme entre tous les pays, de façon à produire les données et les évaluations sur lesquelles les pouvoirs publics devaient fonder leurs décisions. Elle devait donner des indications claires quant à l'évolution probable, au cours de la prochaine décennie, des politiques énergétiques liées au climat dans les pays industrialisés, afin d'aider les pays en développement à acquérir les moyens financiers et la technologie voulus pour pouvoir s'adapter aux phénomènes du réchauffement de la planète et adopter des politiques qui contribuent à l'atténuer. Elle devait aussi prévoir un examen efficace de la façon dont les États s'acquitteraient des engagements souscrits. Une convention équitable permettrait aux pays en développement de poursuivre leurs objectifs économiques et sociaux, dans les limites que les dangers d'un réchauffement de la planète faisaient peser sur la communauté mondiale tout entière. Une telle convention marquerait un progrès vers l'avenir productif et équitable que la CNUCED s'employait à promouvoir.

667. Le représentant du *Fonds d'équipement des Nations Unies* a dit qu'avant que la planète ne devienne ce fameux « village planétaire » il fallait d'abord que les populations défavorisées du Sud survivent. La présente session de la Conférence constituait une occasion privilégiée de maintenir la dynamique de solidarité avec les pays les plus pauvres exprimée lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Sans une assistance spécifique de la communauté internationale, il était peu probable que ces pays puissent

profiter des formidables changements qui remodelaient les relations économiques internationales.

668. L'expérience du Fonds dans la lutte contre la pauvreté apprenait que les populations des pays les moins avancés se mobilisaient avec énergie en faveur des activités de développement qui répondaient à leurs besoins. On pouvait mettre en avant trois caractéristiques de la conception des programmes visant à réduire la pauvreté dans les années 90 : premièrement, des investissements de faible ampleur au niveau des communautés pouvaient encourager des mécanismes de participation conduisant à un processus de décision plus démocratique au niveau local; deuxièmement, en tant qu'investisseur multisectoriel qui s'efforçait de répondre aux besoins fondamentaux à la fois des groupes ruraux et des groupes urbains à faible revenu, le Fonds possédait un avantage comparatif de par l'élaboration d'initiatives intégrées visant à encourager ces groupes de population à se mobiliser pour restaurer leur environnement; troisièmement, en tant qu'institution spécialisée dans la fourniture de crédits, le Fonds intensifierait son appui au secteur privé à travers la promotion des micro-entreprises et des petites entreprises. Ces politiques pouvaient être efficacement mises en œuvre grâce à un système mondial de suivi géré par le FENU et implanté dans les bureaux extérieurs du PNUD.

669. Avec l'inscription de six nouveaux pays sur la liste des PMA, le Fonds devait d'urgence atteindre la masse critique d'un budget annuel de 100 millions de dollars pour conserver un niveau minimum d'influence; faute de quoi, il ne serait pas en mesure de lancer des programmes valables dans ces nouveaux pays.

670. Il fallait donc espérer que la Conférence, à sa huitième session, reprendrait à son compte l'appel en faveur d'un renforcement du Fonds récemment lancé par le représentant du Bangladesh au nom des PMA, au cours de la réunion spéciale sur les PMA organisée au cours de la Conférence. La teneur du message était que des petits programmes d'aide spécialisés, ciblés sur les groupes pauvres, se justifiaient non seulement pour des raisons d'ordre moral, mais aussi pour des raisons d'efficacité économique et d'équilibre écologique, car ils tenaient compte des besoins et des sensibilités des individus auxquels ils étaient destinés.

671. Le représentant du *Centre pour la science et la technique au service du développement des Nations Unies* a dit que l'apaisement des tensions politiques au niveau international créait des conditions plus favorables à la coopération pour le développement, mais que ce dernier dépendrait beaucoup de la façon dont la communauté internationale saurait tirer parti de la nouvelle conjoncture politique mondiale pour régler les problèmes des nations les plus pauvres. Le Centre avait été créé à la suite de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en 1979, et ses objectifs avaient été réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/165 du 19 décembre 1991, qui, ce faisant, avait en fait confirmé le rôle décisif que la science et la technique jouaient dans le développement.

672. La recherche scientifique coûtait cher, exigeait des infrastructures importantes et faisait appel aux tech-

nologies de pointe. Sur le plan de la capacité scientifique et technologique, l'écart entre pays développés et pays en développement était de plus en plus grand, ce qui posait problème car les pays en développement avaient absolument besoin de capacités scientifiques et technologiques endogènes pour mettre en place des structures économiques efficaces et pouvoir s'intégrer réellement dans l'économie internationale.

673. On privilégiait désormais le renforcement de la capacité endogène des pays en développement de gérer la science et la technique, dont dépendait tout particulièrement l'orientation des activités de recherche de ces pays. En ce qui concernait les PMA, il fallait renforcer ces capacités dans le secteur des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et instituer des liens professionnels entre les « gestionnaires du changement technologique » aux niveaux national et international.

674. Les plans nationaux de développement de la science et de la technique de même que la coopération internationale en la matière se heurtaient à des difficultés du fait que les investissements dans ce domaine ne produisaient pas à court terme de résultats économiques concrets; l'allocation de ressources pour la science et la technique devait donc aller de pair avec l'application de mesures d'urgence dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté extrême. Les technologies nouvelles, ainsi que des progrès scientifiques décisifs, avaient transformé l'appréhension mondiale de ces questions, d'où la nécessité de renforcer la coopération internationale, de façon à en améliorer la capacité analytique de même que la qualité technique.

675. Les pays en développement devaient chercher à obtenir de la communauté internationale des moyens plus nets et plus unifiés de résoudre un certain nombre de problèmes interdépendants liés à leurs politiques de développement : conditions intérieures et extérieures de la compétitivité dans le système international; promotion et réglementation des investissements étrangers directs; innovation technologique, y compris le transfert de technologie et la promotion de celui-ci dans les pays dotés de technologies locales; et participation à la protection de l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. La collaboration entre le Centre et la CNUCED était une nécessité pratique et, vu la différence dans le volume des ressources dont disposaient les deux institutions, leurs programmes étaient manifestement complémentaires; c'était la raison pour laquelle cette collaboration avait été fructueuse et devait se poursuivre et même s'intensifier.

676. Le Secrétaire général de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* a rappelé le lien étroit existant entre les questions examinées à la présente session de la Conférence et celles dont les dirigeants du monde entier seraient saisis au « Sommet de la planète Terre » à Rio de Janeiro. Les résultats de la présente session influeraient de toute évidence sur les perspectives et les conclusions du Sommet.

677. Si la corrélation entre l'environnement et le développement était depuis longtemps reconnue, un développement destructeur pour l'environnement s'était perpétué au point qu'il posait des menaces graves et

croissantes pour l'avenir écologique et économique de la communauté mondiale. Une situation de croissance zéro n'était une option viable pour aucun pays, et encore moins pour les pays en développement. Or, si le modèle actuel — non viable — de croissance prévalait, il en résulterait de fait, en fin de compte, une absence de croissance. Un nouveau mode de développement durable était le seul moyen d'assurer de meilleures conditions de vie et un avenir plus sûr, plus équitable et plus prometteur, du point de vue de l'environnement comme de l'économie.

678. Le programme « Action 21 » du Sommet de la planète Terre déboucherait selon toute attente sur des décisions qui jetteraient les fondements d'un partenariat global pour un développement durable. Le premier aspect envisagé dans ce programme était la revitalisation de la croissance et du développement. Il était essentiel de s'engager à résoudre les problèmes traditionnels qui se posaient dans les domaines du commerce, de la dette, du financement du développement et des politiques intérieures connexes. L'un des autres aspects considérés était la nécessité de réduire sensiblement et, en fin de compte, d'éliminer la pauvreté. La qualité de vie des êtres humains dépendait de manière essentielle des conditions physiques, sociales et économiques prévalant dans tous les types d'établissements humains. Il était impératif de modifier les modes de vie et d'atténuer les pressions démographiques afin de freiner la demande de ressources naturelles. Les pays industrialisés devaient réduire leur consommation actuellement disproportionnée de ressources essentielles et laisser aux pays en développement plus d'« espace » en matière d'environnement, à mesure que ceux-ci poursuivaient leur développement. La gestion des déchets était une autre dimension importante d'un environnement sûr.

679. Une conception intégrée de l'environnement et du développement devait se traduire par une modification des comportements et des processus de décisions. Elle exigeait également de meilleurs systèmes de données et d'information pour la surveillance du développement et de l'environnement. Une profonde transformation des techniques serait également nécessaire dans la plupart des secteurs. L'information sur les écotecnologies devait faire l'objet d'une large diffusion.

680. Le coût de l'ensemble des mesures prévues dans le programme « Action 21 » serait principalement financé par des ressources intérieures. Toutefois, des transferts de ressources à des conditions de faveur vers les pays en développement seraient nécessaires pour 20 % environ de ce coût; il s'agissait de quelque 125 milliards de dollars par an, soit 70 milliards de dollars de plus que les niveaux actuels de l'aide publique au développement. Bien qu'un tel chiffre ne puisse pas être considéré comme irréaliste, les arguments plaident en faveur d'un effort financier supplémentaire pour la planète en tant qu'investissement essentiel dans la sécurité écologique globale étaient à la fois irréfutables et convaincants. Avec un produit mondial avoisinant 25 000 milliards de dollars, dégager le montant requis ne devrait sûrement pas présenter de problèmes insurmontables, surtout si on le comparait à l'ampleur des dépenses militaires ou des subventions à l'agriculture.

681. S'agissant de la revitalisation de la croissance et du développement, le programme « Action 21 » recommandait notamment des réformes de la politique économique, un système commercial international ouvert, une amélioration des termes de l'échange des produits de base et des flux financiers positifs suffisants. L'atténuation de la pauvreté et son élimination imposaient des efforts visant à accroître à la fois la capacité de gain des pauvres et à faciliter leur accès aux biens et aux services indispensables à leur bien-être. L'accent était mis sur la nécessité d'encourager une participation à la définition des besoins, d'investir dans le développement humain et les institutions, de réorienter la coopération technique — en privilégiant la demande plutôt que l'offre — et de mieux la coordonner, ainsi que d'allonger l'horizon temporel de la planification des programmes.

682. Les préparatifs du Sommet de la planète Terre avaient été menés en consultation étroite avec la CNUCED, ce qui avait aidé la CNUED à mettre au point des propositions pour intégrer l'examen de l'environnement et du développement dans les processus de décision et utiliser des instruments économiques pour atteindre des objectifs écologiques. Alors que la CNUCED réexaminait sa mission dans le contexte des transformations structurelles en cours à l'ONU et que les gouvernements songeaient au prolongement institutionnel à donner à la CNUED au sein de l'Organisation, il pouvait être utile et opportun d'envisager, par exemple, la possibilité d'intégrer l'environnement au commerce et au développement dans une CNUCED revitalisée et réorientée.

683. Le représentant du *Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies* a dit que la tenue de la présente session de la Conférence coïncidait avec de formidables changements politiques et économiques, touchant à la fois les structures et les systèmes économiques nationaux et les relations économiques internationales. La situation de transition soulevait des difficultés, mais ouvrait aussi des perspectives.

684. Le Département de la coopération technique pour le développement était le principal instrument opérationnel du Secrétariat de l'ONU dans le domaine de la coopération technique et comptait donc jouer un rôle important dans l'aide à apporter aux pays en développement pour qu'ils puissent adapter leur économie aux réalités nouvelles. Le développement du potentiel national restait le principal objectif des programmes du Département, où une importance particulière était accordée à l'établissement d'institutions, à la mise en valeur des ressources humaines ainsi qu'à la prospection, à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles.

685. Le savoir-faire du Département était jugé utile et valable par les pays en développement, comme en témoignait l'accroissement de ses ressources et du nombre de projets exécutés. Pour répondre à l'évolution des besoins de ces pays, le Département avait renforcé ses capacités d'exécution. De nouvelles approches, de nouvelles modalités et de nouveaux outils avaient été mis au point, et des efforts avaient été faits pour élargir l'éventail des compétences au sein du Département, en

particulier dans les domaines de la planification et de la gestion macro-économiques, de l'administration du développement, des ressources naturelles et de l'énergie, des statistiques et de l'établissement des comptes nationaux et de l'informatique.

686. Deux thèmes particuliers devaient retenir l'attention, à savoir, d'une part, les réformes économiques en cours dans les pays en développement ainsi que dans les pays autrefois appelés pays à économie planifiée; d'autre part, les préoccupations en matière d'environnement, qui occupaient une place de premier plan dans les programmes du Département ainsi que dans les débats de la présente session de la Conférence. Confrontés à de graves difficultés du fait de leurs déficits courants et budgétaires, un grand nombre de pays en développement avaient entrepris des réformes d'orientation dans le but de rétablir l'équilibre macro-économique, d'accroître l'efficacité des facteurs de production et de créer les conditions nécessaires à la croissance économique; le Département réalisait de nombreuses activités pour aider les pays en développement en la matière et, dans le cas des pays passant d'une économie planifiée à un système d'économie de marché, il avait commencé de se doter des compétences nécessaires pour répondre aux demandes croissantes d'assistance émanant de ces pays.

687. Il était largement reconnu que les questions de développement économique étaient indissociables des questions d'environnement. Le Département s'occupait de ces questions depuis un certain temps déjà et il avait aussi activement participé à la préparation de la CNUED. Il avait élaboré son propre « cadre d'action » sur la gestion de l'environnement et le développement durable, afin d'intégrer des objectifs écologiques à tous les niveaux de ses programmes et projets de coopération technique. Dans le même temps, il s'était efforcé de veiller à ce que ses objectifs et ses activités en matière de gestion de l'environnement s'harmonisent avec ceux d'autres institutions internationales et sources de financement et s'insèrent dans le cadre général du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement, pour 1990-1995.

688. Le Département de la coopération technique pour le développement et la CNUCED avaient, dans le passé, étroitement coopéré à un certain nombre de projets d'assistance technique, notamment pour la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le représentant comptait bien élargir cette coopération à l'avenir.

689. Le représentant du *Programme des Nations Unies pour le développement* a évoqué la complémentarité qui existait entre le PNUD et la CNUCED. Les thèmes centraux abordés lors de la Conférence, c'est-à-dire le renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale, ainsi que la réforme institutionnelle, étaient des domaines qui préoccupaient le PNUD; celui-ci espérait continuer d'apporter un appui à mesure que la CNUCED étendrait ses activités de coopération technique, dans le cadre de son mandat.

690. Il était nécessaire de faire profiter la population des avantages acquis récemment. Il était maintenant universellement reconnu que l'être humain devait être au centre de tout développement.

691. Le PNUD finançait, dans des domaines très divers, des programmes et des projets qui étaient exécutés par plus de trente institutions spécialisées ou autres organismes des Nations Unies, dont la CNUCED. La mobilisation de ressources pour le développement — préoccupation essentielle de la huitième session de la Conférence — était aussi une question qui intéressait vivement le PNUD. La priorité accordée aux PMA se retrouvait aussi dans les activités du PNUD. Comme les problèmes des pays bénéficiaires continuaient de s'aggraver et que le nombre de ces pays augmentait, la question des ressources pour le développement serait examinée de façon approfondie à la trente-neuvième session du Conseil d'administration du PNUD qui se tiendrait en mai 1992 à Genève.

692. Il était temps de rénover et de réactiver le multilatéralisme et la coopération pour le développement. Il ne pouvait y avoir de paix et de sécurité sans développement, ni de développement sans la paix et la sécurité.

693. Le représentant du *Fonds des Nations Unies pour la population* a dit qu'une intervention directe en faveur d'un ralentissement de la croissance démographique et d'un développement équilibré assurant à tous l'équité et la sécurité serait essentielle au cours des années 90. Elle contribuerait à réduire la pauvreté et à atténuer les pressions à l'origine des mouvements migratoires qui se produisent dans les pays et entre les pays. Il était nécessaire à cette fin d'améliorer la situation des femmes, leur santé, leur éducation et leur bien-être économique, ainsi que d'assurer leur accès à l'information et aux services leur permettant d'espacer leurs grossesses et d'avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitaient.

694. La population totale du monde se chiffrait maintenant à plus de 5,4 milliards et elle augmentait à un rythme sans précédent. On estimait qu'en 2025 elle atteindrait le chiffre de 8,5 milliards; l'accroissement de population interviendrait à 95 % dans les pays actuellement en développement, surtout en Afrique et en Asie du Sud.

695. Les pressions engendrées par la croissance de la population, combinées à l'accroissement des différences de revenu entre pays industrialisés et pays en développement, ne faisaient qu'intensifier régulièrement les motivations qui poussaient les gens à émigrer. Sans migration, la main-d'œuvre des pays industrialisés augmenterait à peine au cours des trente prochaines années, elle fléchirait en fait en Europe, mais elle augmenterait rapidement en Afrique du Nord.

696. Dans les pays eux-mêmes, les pressions économiques et écologiques accéléraient le processus d'urbanisation. Les grandes villes des pays en développement croissaient beaucoup plus vite que leur capacité d'accueillir les nouveaux arrivants. La migration à grande échelle contribuait à accroître l'incidence de la pauvreté plutôt qu'à la réduire. Les migrants qui passaient les frontières internationales acceptaient des conditions de travail et de vie plus mauvaises que celles des ressortissants du pays d'accueil, dans l'espoir de les voir s'améliorer quelque peu par la suite; mais l'expérience montrait que cet espoir était souvent réduit à néant dans la plupart des cas.

697. Le nombre des personnes vivant dans le plus complet dénuement était passé au cours des années 80 à plus de 20 % de la population mondiale. Il s'était accru de façon spectaculaire dans les pays où la croissance économique était lente ou en stagnation. De nombreuses raisons poussaient à croire qu'il y avait une corrélation négative entre les taux élevés de croissance démographique, les résultats économiques et l'incidence de la pauvreté. Il y avait entre la pauvreté extrême et la dynamique démographique une interaction particulièrement complexe. Une fécondité élevée dans les familles pauvres réduisait le revenu par enfant et, par conséquent, le montant disponible pour leur procurer aliments, éducation et soins de santé, limitant ainsi les chances qu'avaient les enfants pauvres de surmonter leur pauvreté et condamnant les générations suivantes à une vie qui ne laissait aucun espoir d'amélioration.

698. Au cours des trois dernières décennies, les pays en développement avaient réussi à allonger l'espérance de vie, à diminuer la fécondité et à réduire l'incidence de la pauvreté, de la malnutrition et de l'analphabétisme, exprimée en pourcentage de la population. En raison cependant de l'accroissement rapide de la population, le nombre de pauvres avait augmenté. Au cours des années 80, la tâche des gouvernements avait été rendue plus difficile par l'importance des paiements à effectuer au titre du service de la dette et par l'évolution défavorable des termes de l'échange. Des problèmes économiques avaient souvent contribué à réduire les montants disponibles pour des dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et à la planification familiale. Il fallait redresser cette situation parce que l'existence de services sociaux était un élément critique déterminant la fécondité et la croissance de la population.

699. La condition de la femme pouvait être directement améliorée par des programmes de développement social et par une législation protégeant les droits à la propriété personnelle et à l'héritage, les droits de la femme mariée et les limites concernant l'âge au mariage, ou exigeant le consentement volontaire et l'abolition de pratiques telles que la dot ou le prix de la mariée.

700. La possibilité laissée à la femme de faire son propre choix en matière de fécondité était critique pour le développement social. Elle dépendait pour beaucoup d'un changement d'opinion de la part des hommes, touchant le mariage, les enfants et la planification de la famille. Il importait aussi de diffuser toute une série de méthodes de contraception moderne, ainsi que les renseignements et enseignements qui les rendraient utiles. Il fallait également créer un climat de soutien à la planification de la famille au niveau de l'Église, de l'école et de la famille elle-même.

C. — Institutions spécialisées, GATT et Centre du commerce international CNUCED/GATT

701. Le représentant de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* a dit que si la valeur globale des exportations de produits agricoles avait très fortement augmenté ces dernières années, les pays en développement étaient restés très en retard sur les pays développés pour la croissance des exportations.

En particulier, alors que les prix réels des exportations agricoles des pays développés s'étaient quelque peu redressés depuis le milieu des années 80, les termes de l'échange des exportations des pays en développement s'étaient considérablement détériorés.

702. Citant les conclusions de la vingt-sixième session de la Conférence de la FAO, le représentant a dit qu'il était indispensable de réduire sensiblement le protectionnisme sur les marchés agricoles, et d'assurer aux pays exportateurs de produits agricoles, et particulièrement aux pays en développement, un plus large accès à ces marchés. Le maintien de mesures très protectionnistes entravait sérieusement les efforts que déployaient beaucoup de pays pour restructurer leur économie, assurer le service de la dette et réduire leur endettement. Il fallait d'urgence réduire les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation, et améliorer l'accès des produits agricoles aux marchés. Il fallait aussi accorder un traitement différencié et spécial aux pays en développement, réduire le plus possible les obstacles au commerce visant leurs exportations et adopter des mesures en faveur des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

703. On voyait difficilement comment, en l'absence d'un réaménagement du commerce des produits agricoles, les efforts que déployaient beaucoup de pays en développement et d'anciens pays à économie planifiée pour réviser les incitations et le rôle des signaux donnés par les prix pourraient aboutir. Si elle se poursuivait, la politique de subvention des exportations aurait des incidences budgétaires défavorables pour bien des pays et des effets désastreux pour les exportateurs compétitifs. Beaucoup des pays en développement et d'anciens pays à économie planifiée avaient adapté leurs politiques alimentaires et agricoles aux réalités nouvelles d'un monde interdépendant; les pays industrialisés devaient en faire autant.

704. La FAO apportait un soutien concret au secrétariat du GATT et fournissait des avis techniques aux pays en développement participants; elle comptait jouer un rôle clé dans l'application d'un éventuel accord sur des mesures sanitaires et phytosanitaires issu des négociations d'Uruguay.

705. L'expérience montrait que les politiques agricoles axées sur le marché ne garantissaient pas toujours, en elles-mêmes, la sécurité alimentaire pour tous, en raison des effets des guerres et des conflits internes avec toutes leurs séquelles, auxquels venaient trop souvent s'ajouter des sécheresses cycliques et d'autres calamités naturelles. La communauté internationale devait continuer de s'employer activement à trouver des solutions humaines à ces problèmes.

706. En opérant des réformes, il ne fallait pas perdre de vue les problèmes humains fondamentaux. Il ne fallait pas non plus pour autant que l'État renonce purement et simplement à toute activité économique : il était indispensable qu'il intervienne de façon efficace pour assurer la mise en valeur des ressources humaines et améliorer les institutions et les infrastructures.

707. La création de débouchés commerciaux constituait le meilleur moyen de se procurer les ressources en

devises nécessaires pour le développement. Toutefois, étant donné la lourde charge que devaient assumer beaucoup de pays, en particulier les pays les moins avancés, un nouvel effort était nécessaire pour accroître, tant en volume qu'en qualité, l'aide au développement international — qui était scandaleusement insuffisante —, de même que les courants de capitaux privés.

708. Les réformes intérieures et internationales devaient aussi prendre pleinement en considération les préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et à la durabilité du développement. La FAO s'employait vigoureusement à intégrer des considérations d'environnement dans toutes ses activités et elle collaborait activement avec les autres organismes des Nations Unies, notamment la CNUED.

709. L'année 1992 verrait la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la conclusion des négociations d'Uruguay et la tenue de la première Conférence internationale sur la nutrition. La présente session de la Conférence — qui était axée sur le renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale en faveur d'une économie mondiale saine, sûre et équitable — était, fort opportunément, le premier de ces événements majeurs.

710. Le représentant de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* a dit que les changements politiques et économiques spectaculaires qui survenaient sur la scène internationale faisaient des années 90 un moment décisif dans l'histoire récente de l'humanité. La coopération multilatérale avait donc encore plus d'importance qu'auparavant, dans un sens très concret qui se vérifiait au quotidien. Des marchés ouverts entraînaient davantage d'échanges commerciaux — et la contribution du commerce au PIB était plus élevée dans une grande partie du monde en développement que dans les pays développés —, mais aussi une concurrence de plus en plus acharnée et souvent féroce entre des nations et des entrepreneurs privés s'efforçant d'occuper de nouveaux créneaux.

711. La philosophie du GATT ne consistait pas à prôner la croissance du commerce comme panacée contre tous les maux. Cependant, elle faisait valoir que des politiques commerciales pernicieuses et restrictives ou le fait de protéger des secteurs de production des rigueurs d'une véritable concurrence créaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient, notamment en affaiblissant la structure économique et sociale tout entière. Le principe fondamental du GATT était la non-discrimination, l'idée de base étant qu'une concurrence sans distorsions était une incitation à un ajustement positif et continu vers un développement autonome.

712. Une économie mondiale intégrée avait estompé la distinction entre les politiques adoptées par les gouvernements en matière de commerce international et les mesures censées être de caractère purement intérieur. La responsabilité internationale des pays et la surveillance multilatérale des mesures prises à l'intérieur des frontières nationales entraînaient des exigences croissantes de transparence. Il fallait également faire preuve de courage politique, et ce, pour tenir compte de l'opinion publique sans laisser les problèmes immédiats compromettre les perspectives à plus long terme; pour ce qui était

d'assurer l'efficacité et la crédibilité du système commercial multilatéral, l'initiative devait venir des grands et des puissants.

713. Dans ces conditions, le système commercial multilatéral devait servir deux objectifs essentiels : offrir un environnement sûr et prévisible pour une concurrence sans distorsion, sur la base de règles clairement définies, convenues au niveau multilatéral; et constituer un point de référence crédible pour les réformes politiques et économiques intérieures appliquées par les gouvernements dans le monde entier. Tous les pays devaient apporter leur concours à la réalisation de ces objectifs, selon leurs capacités et leur situation.

714. L'économie mondiale avait absolument besoin d'une impulsion économique. Il fallait pour cela des mesures concrètes, dont la caractéristique commune était que les gouvernements devaient veiller à ce que la structure de la coopération multilatérale dans les domaines du commerce, du financement et du développement crée globalement un climat de sécurité, dans lequel négociants, producteurs, consommateurs, exportateurs, importateurs et investisseurs dans le monde entier pourraient se livrer à leurs activités en toute confiance.

715. Le représentant a souligné que la présente session de la Conférence complétait et renforçait les efforts faits par les gouvernements pour parvenir à un dénouement fructueux des négociations d'Uruguay. Celles-ci étaient la première occasion réelle de mettre en place un système commercial multilatéral renforcé et élargi, capable de répondre à l'évolution des besoins de la communauté commerciale internationale jusqu'à la fin de ce siècle et au-delà. Les membres du GATT, qui voyaient de plus en plus dans celui-ci la seule voie sûre menant à l'intégration dans le courant général de l'économie mondiale, fondaient bon nombre d'espoirs sur une conclusion positive des négociations.

716. Le projet d'acte final des négociations renfermait les résultats de cinq années de négociations intensives sur différentes questions, dont la nécessité d'une nette amélioration de l'accès des produits industriels et agricoles aux marchés, le renforcement général des règles et disciplines du GATT, la nécessité de soumettre à ces disciplines des secteurs longtemps négligés tels que les textiles et l'agriculture et l'application des règles multilatérales à de nouveaux domaines — services, droits de propriété intellectuelle, mesures concernant les investissements et liées au commerce. Les pays en développement avaient activement participé au processus de négociation et leurs préoccupations étaient prises en compte dans le projet d'acte final.

717. Tant que les résultats des négociations restaient incertains, il était impossible aux gouvernements et aux milieux commerciaux de réaliser les potentialités inhérentes au commerce pour une croissance économique soutenue dans les années 90 et au-delà. L'interdépendance économique grandissante et la disparition du clivage entre pays à économie planifiée et pays à économie de marché avaient donné lieu à des alliances qui débordaient continents et pays : des associations d'intérêts apparaissaient, fondées sur des intérêts commerciaux et économiques nationaux plutôt que sur des liens géographiques. Dans cette interdépendance résidait le meilleur

espoir d'assurer la croissance économique mondiale et la prospérité du monde entier; les négociations d'Uruguay étaient l'instrument qui permettrait à cet espoir de se concrétiser dans le domaine de la politique commerciale.

718. Un système commercial multilatéral renforcé aiderait les gouvernements à ancrer les actuels processus et initiatives d'intégration régionale dans un cadre bien défini de disciplines globales et à intégrer les marchés régionaux dans les marchés mondiaux. Il rendrait également la coopération internationale plus efficace face à des exigences rivales dans l'interaction entre le commerce et l'environnement. L'heure de la vérité était venue pour les négociations d'Uruguay. Il fallait, dans les semaines à venir, trouver le moyen réel de les mener à bonne fin. Le représentant a exprimé l'espoir que les gouvernements saisiraient cette occasion historique.

719. Le représentant du *Fonds international de développement agricole* a fait observer que, depuis la septième session de la Conférence, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim avait continué d'augmenter et dépassait désormais un milliard. Ces personnes devaient également bénéficier des changements survenus ces dernières années, et il fallait leur garantir un minimum de droits de l'homme fondamentaux, en particulier le droit à une alimentation suffisante. Pour ce faire, des méthodes novatrices de mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement devaient être trouvées et appliquées, en particulier pour mettre à profit le potentiel sous-utilisé des pauvres eux-mêmes. Pour cette raison, le FIDA avait décidé l'année précédente de concentrer ses efforts sur ce qui était peut-être l'essentiel à cet égard, à savoir le renforcement du rôle économique des femmes pauvres dans les zones rurales. En Afrique, les femmes assuraient 70 % des cultures vivrières; en Asie et en Amérique latine, elles participaient activement à la production alimentaire. De fait, elles assumaient un triple rôle de cultivatrices, de salariées et de mères/ménagères. Les femmes représentaient plus de 60 % de la population rurale pauvre et, d'après les prévisions, ce chiffre progresserait encore. Il était donc impératif d'enrayer puis d'inverser cette tendance. Le FIDA avait observé que les sommes d'argent, même modestes, prêtées à des femmes des zones rurales leur permettaient d'accroître leur productivité et d'améliorer ainsi leur propre sécurité alimentaire et celle de leur pays. C'était pourquoi il avait mis au point un programme d'action pour la promotion économique des femmes pauvres des zones rurales, prévoyant une réunion de femmes de chefs d'État, en février 1992, en un sommet pour la promotion économique de la femme rurale. Le représentant espérait que la huitième session de la Conférence apporterait son appui à ce « sommet ».

720. Le représentant du *Fonds monétaire international* a dit que la scène mondiale avait radicalement changé, en mieux, depuis la septième session de la Conférence. Les bouleversements politiques et économiques survenus avaient ouvert de nouvelles possibilités, mais comportaient aussi des risques pour le monde. Exploiter les possibilités prendrait du temps, alors que les risques étaient imminents. La situation actuelle se caractérisait par quatre grands phénomènes qui présentaient chacun à la fois des risques et des possibilités. Premièrement, la

démocratie s'était répandue presque partout dans le monde, mais elle était vulnérable : elle exigeait la consolidation de l'économie; celle-ci comportait toutefois le risque que les dirigeants deviennent complaisants ou cèdent à des exigences excessives, créant un cercle vicieux de démagogie, d'inflation et d'instabilité économique, qui ouvrirait la voie au retour de régimes dictatoriaux.

721. Deuxièmement, la fin de la guerre froide donnait la possibilité de disposer de davantage de ressources pour favoriser la prospérité et le progrès de l'humanité, mais en même temps elle avait provoqué la résurgence d'un nationalisme anachronique qui risquait de déclencher de violents conflits régionaux ou locaux. Troisièmement, la « révolution silencieuse », c'est-à-dire l'existence d'un large consensus sur les stratégies économiques jugées efficaces et l'application de politiques énergiques par un plus grand nombre de pays, comportait aussi le risque que la volonté héroïque de persévérer pendant de nombreuses années dans la mise en œuvre de programmes efficaces et de réformes approfondies ne faiblisse parce que les autorités subissaient un revers politique ou finissaient par se lasser de l'ajustement, avant l'achèvement du processus.

722. Quatrièmement, l'intégration croissante de l'économie mondiale offrait la possibilité d'assurer à long terme un développement plus soutenu et plus large, mais comportait trois risques graves. Il y avait un premier risque d'instabilité financière, mais vu les progrès accomplis en matière de coopération financière, on pouvait être sûr que la communauté internationale saurait y faire face. Il y avait un deuxième risque de marginalisation des pays en développement, mais avec la volonté politique voulue, le monde pouvait y faire face, que ce soit dans le domaine du commerce (les négociations d'Uruguay devaient être menées à bien) ou dans le domaine du financement (l'éventuel déficit global d'épargne pouvait être corrigé par une meilleure coopération internationale et la réduction de toutes les formes de dépenses non productives). Le troisième risque était que les pays procédant à des ajustements structurels aux fins de la croissance ou ceux qui étaient en train de passer à une économie de marché ne persistent pas dans l'application de politiques rationnelles et échouent, ce qui risquerait d'annuler les avantages de la globalisation, de compromettre la démocratie elle-même et finalement de menacer la perspective d'un ordre mondial plus pacifique et reposant sur une plus grande coopération.

723. Pour aider les pays à persévérer dans leurs stratégies, la communauté internationale devait renouveler le « contrat tacite de coopération internationale », qui prévoyait que les autres pays récompenseraient la persévérance en maintenant un bon accès aux marchés et en accordant une assistance financière adéquate à des conditions appropriées. En contrepartie de politiques meilleures, il fallait accorder un financement meilleur. La Colombie était l'exemple d'un pays appliquant des politiques meilleures qui pouvaient assurer une croissance soutenue et saine à moyen terme. Un financement meilleur signifiait une APD accrue, des procédures de versement simplifiées et plus rapides ainsi que la réduction, puis l'élimination, de l'aide liée. D'autres améliorations s'imposaient d'urgence au sujet de la dette. La stratégie de la dette fonctionnait bien en général, mais pour

plusieurs pays, dont certains étaient parmi les plus pauvres, il fallait que les pays donateurs adoptent des mesures plus énergiques et améliorent leur soutien. Il était temps de s'attaquer aux problèmes qui subsistaient : cela était possible et aurait dû être fait depuis longtemps. À cet égard, le représentant a annoncé qu'il proposerait très prochainement d'ajouter 11 nouveaux pays à la liste des pays admis à bénéficier de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). De plus, le Conseil d'administration du FMI examinait l'opportunité d'une nouvelle allocation de DTS; les chances d'arriver à un consensus sur ce point seraient d'autant plus grandes que l'on veillerait scrupuleusement à préserver le caractère monétaire des DTS.

724. En matière de bonne gestion, les pays industrialisés devaient accroître l'assistance technique qu'ils accordaient pour la création d'institutions et la formation; il faudrait peut-être que les bénéficiaires de cette assistance engagent de vastes réformes pour que les pouvoirs publics soient plus efficaces et que les institutions publiques soient davantage responsables, et qu'ils redoublent d'efforts pour lutter contre la corruption.

725. L'atténuation de la pauvreté, notamment l'adoption de mécanismes de sécurité sociale appropriés, devait être davantage intégrée dans les programmes d'ajustement structurel orientés vers la croissance et les programmes visant à assurer le passage à un régime économique plus efficace. À cette fin, les pays donateurs devaient consacrer leur assistance à la promotion du développement humain. Pour leur part, les pays en développement pouvaient obtenir davantage des pays donateurs s'ils s'occupaient de la pauvreté et de la répartition du revenu, notamment des services d'enseignement et de santé pour les pauvres, et procédaient à une réforme fiscale pour mobiliser l'épargne intérieure. La réduction des budgets militaires permettrait d'accroître les ressources pour le développement aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Il était particulièrement urgent d'assurer une démobilisation ordonnée des forces armées et des guérilleros. Il importerait aussi de donner une vraie priorité à la lutte contre le trafic international de stupéfiants et le blanchiment des fonds illicites qui l'accompagnait. La croissance toujours excessive de la population mondiale était l'un des problèmes les plus graves qui se posaient à l'humanité. Toute approche efficace du problème démographique devrait comporter un sérieux effort en vue d'améliorer l'éducation et la santé des femmes, en particulier dans les zones rurales des pays en développement. Le sommet qui allait se tenir prochainement sur la promotion économique de la femme dans les zones rurales était à cet égard une initiative particulièrement bienvenue.

726. Le représentant de l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* a déclaré qu'il y avait depuis peu une diffusion de plus en plus large des idées, des connaissances et de leur mode d'application. La géographie agricole, industrielle et politique ainsi que la géographie des services s'étaient modifiées. Toutefois, dans certains pays, l'intense circulation des techniques contrastait fortement avec la pauvreté qui persistait. La diffusion des connaissances

était nécessaire pour maîtriser, adapter, choisir et entretenir la technologie.

727. Certains progrès avaient été accomplis. Depuis 1990, l'analphabétisme avait reculé et on pouvait constater un développement humain, mais aussi un développement durable, un développement des zones rurales et un développement endogène. La croissance économique était essentielle, mais ne suffisait pas en elle-même, et ne devait pas être imposée à un coût économique et politique excessif. Les programmes d'ajustement structurel devaient être adaptés aux pays intéressés. L'importance fondamentale de la préservation des ressources, de la création d'une infrastructure scientifique et technique de nature à accélérer le développement et du renforcement de la concurrence au niveau mondial était de plus en plus apparente. Il était nécessaire d'utiliser efficacement les ressources économiques et humaines et de promouvoir la croissance économique, la capacité technologique et un développement accéléré.

728. L'enseignement supérieur était nécessaire pour encourager la concurrence, l'esprit d'entreprise et l'innovation; il fallait aussi former des spécialistes très compétents pour le secteur des services, qui offrait de plus en plus d'emplois. L'assistance extérieure était importante, mais les pays devaient donner à l'enseignement la priorité absolue.

729. Il était indispensable d'éviter tout traitement discriminatoire dans les apports financiers, technologiques et commerciaux ou les apports de « talents ». Une autre question préoccupante était l'accroissement du protectionnisme. Les pays industrialisés devaient comprendre que leurs intérêts à long terme résidaient dans le progrès économique, social et politique des pays en développement. Paradoxalement, le Sud progressait sur la voie de la liberté des échanges et de la réforme économique alors que les nations industrialisées créaient des obstacles au commerce. Sans la liberté des échanges et l'accès aux marchés, il serait impossible d'éliminer la pauvreté par le biais du développement économique.

730. Le représentant a déclaré que la coopération internationale était nécessaire pour lutter contre la pollution, la pauvreté et la croissance démographique. Il serait possible de tirer parti des ressources que la détente avait permis de dégager, mais, en dernière analyse, la principale force capable de préparer à un avenir meilleur était celle de l'esprit.

731. Le représentant de la *Banque mondiale* a dit que le Groupe de la Banque avait expressément mis l'accent sur la réduction de la pauvreté dans ses activités de prêt. Il avait accru son assistance, en fournissant des conseils et des prêts, aux pays réalisant des efforts d'ajustement. Il avait participé activement à des programmes de réduction de la dette, appuyés des réformes de politique commerciale, intégré des considérations écologiques dans la majeure partie de ses travaux et lancé un programme visant à élargir le rôle du secteur privé dans les pays en développement membres.

732. Pour arriver à un développement durable et combattre résolument la pauvreté, les pays en développement devaient suivre des politiques vigoureuses et renforcer leurs institutions, cependant que la communauté

internationale encourageait un environnement extérieur favorable à ces réformes intérieures. À mesure que davantage de pays prenaient des mesures d'ajustement et que la crise écologique globale s'aggravait, il fallait, pour répondre aux vastes besoins nouveaux qui apparaissaient, mobiliser des ressources économiques, intellectuelles et institutionnelles ainsi que des capacités de gestion supplémentaires.

733. La fin de la guerre froide pouvait permettre de libérer dans les pays développés et les pays en développement de vastes ressources qui, au lieu d'être consacrées à des dépenses militaires inutiles, serviraient à l'investissement et au développement; le consensus de plus en plus large sur les stratégies de développement encourageait les gouvernements des pays en développement à concentrer leurs efforts sur des secteurs prioritaires, tels que l'investissement dans les hommes et l'instauration de conditions favorables au marché, tout en libérant le secteur privé pour qu'il exploite toutes ses capacités.

734. La communauté internationale tout entière avait la responsabilité d'assurer un développement soutenu dans les années 90. La qualité des politiques intérieures et des institutions nationales était déterminante pour la santé économique : l'équilibre macro-économique devait être maintenu ou rétabli. Cela signifiait qu'il fallait vivre selon ses moyens, ce qui impliquait souvent une réduction ordonnée des dépenses, tout en assurant la protection des pauvres et l'amélioration des programmes qui leur étaient destinés. L'efficacité micro-économique était également vitale : les prix devaient refléter les coûts et la valeur de rareté et offrir des encouragements rationnels à la production et à l'épargne. Il ne pouvait y avoir de développement sans investissements adéquats. La contribution des gouvernements pouvait consister à appliquer des politiques encourageant l'épargne privée et à limiter leurs propres dépenses, y compris les dépenses militaires. Les politiques sociales étaient également une importante condition préalable au développement. L'éducation et l'amélioration de la condition des femmes étaient l'un des investissements les plus efficaces qu'une société pût faire et le meilleur moyen de ralentir l'accroissement démographique. L'accroissement rapide de la population continuait de représenter une menace grave pour le développement et nécessitait une attention urgente.

735. Les pays industriels pouvaient, quant à eux, s'efforcer de rétablir les conditions d'une croissance soutenue non inflationniste dans les pays de l'OCDE, d'améliorer leurs équilibres macro-économiques et d'accroître leur taux d'épargne. Cela contribuerait à réduire les taux d'intérêt réels à long terme et ainsi à alléger le service de la dette des pays en développement tout en accroissant leurs capacités d'importation. Ils pouvaient également rendre leurs marchés plus accessibles aux pays en développement, notamment en menant à bonne fin les négociations d'Uruguay de sorte que, globalement, les obstacles au commerce soient sensiblement abaissés. Ils pouvaient aussi aider les pays en développement à gérer les risques relatifs aux prix des produits de base à l'aide d'instruments relevant du marché privé, ce qui serait considérablement facilité par la mise en place de mécanismes appropriés dans le cadre du Fonds commun, accroître l'aide publique au développement dans le

cas des pays appliquant des stratégies de développement équilibrées et continuer de réduire l'encours et le service de la dette des pays lourdement endettés.

736. Les institutions internationales seraient au cœur de cette entreprise commune. Elles devraient créer les conditions propices à une croissance non inflationniste, au commerce et au développement et fournir des conseils et une assistance technique aux pays ayant entrepris des réformes. Elles devaient jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources financières pour le développement et la réduction de la dette, ainsi que dans la coordination des progrès réalisés par les donateurs et les bénéficiaires vers des objectifs communs.

737. Les ressources — quelque 60 milliards de dollars — dont disposait la BIRD étaient suffisantes pour financer rapidement de solides programmes et projets dans les pays à revenu intermédiaire, tout en répondant aux besoins de nouveaux membres potentiels de la Communauté des États indépendants et à ceux des États baltes. Par contre, les apports financiers à des conditions de faveur restaient insuffisants. L'IDA jouait depuis longtemps un rôle essentiel dans ce domaine et elle avait considérablement aidé les pays les plus pauvres à prendre des mesures d'ajustement. Les négociations relatives à la dixième reconstitution des ressources de l'Association étaient en cours. Il importait que cette reconstitution fût d'un niveau suffisant pour permettre à l'IDA de répondre de façon satisfaisante aux besoins croissants des membres les plus pauvres, tout en couvrant les besoins de nombreux nouveaux demandeurs dans toutes les régions.

D. — Autres organismes intergouvernementaux

738. Le représentant du *Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique* a dit que le déclin de l'activité économique observé dans la plupart des pays ACP était avant tout un problème structurel, qui appelait des mesures extérieures et intérieures radicales. Des préoccupations nouvelles concernant la dégradation de l'environnement et le processus de démocratisation avaient ajouté à la marginalisation des pays ACP qui, dans leur majorité, étaient prisonniers d'un cercle vicieux de surendettement, de sous-investissement, d'instabilité macro-économique croissante et d'appui extérieur insuffisant, éléments souvent accompagnés de conflits sociaux et politiques. Le ralentissement de l'activité économique mondiale avait eu des effets sensibles sur ces pays.

739. Contrairement à celle d'autres débiteurs, la dette des États ACP provenait principalement d'emprunts contractés auprès de gouvernements et d'institutions multilatérales. Une particularité de ces pays était une forte proportion de dettes dues à des institutions multilatérales. Les mesures qui avaient été prises pour alléger le service de la dette et contribuer à éponger les arriérés n'étaient pas suffisantes. Des mesures supplémentaires étaient nécessaires, y compris des bonifications d'intérêts et des mécanismes de refinancement, notamment alimentés par les remboursements ou par des fonds d'affectation spéciale. Si la principale source de financement du développement restait les efforts d'épar-

gne des pays ACP eux-mêmes, ces pays continueraient de dépendre d'un financement extérieur à l'appui de leurs propres efforts. Un redressement sensible des flux financiers privés était peu probable dans un avenir prévisible. Pour répondre aux besoins financiers extérieurs des pays ACP, des mesures plus vigoureuses d'allègement de la dette et une mobilisation plus dynamique de ressources extérieures publiques seraient nécessaires. Pour les pays lourdement endettés, toute solution à long terme devrait s'articuler sur une réduction de l'encours et du service de la dette, condition préalable à un accroissement des apports financiers.

740. L'effondrement des prix des produits de base dans les années 80 avait eu des effets désastreux sur l'économie des pays ACP. Le marasme des prix des produits de base et leur instabilité avaient été aggravés par les fluctuations de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés. La solution idéale du problème, à long terme, résidait dans une participation beaucoup plus grande des pays ACP à la transformation, à la commercialisation, à la distribution et au transport de leurs produits de base. Les pays donateurs et les institutions financières multilatérales devraient envisager de créer un fonds spécial pour le financement de projets de diversification verticale dans le secteur des produits de base.

741. En outre, compte tenu de l'inadéquation chronique des actuels mécanismes financiers, la communauté internationale devrait créer un mécanisme universel de financement compensatoire pour remédier aux causes structurelles de la baisse des recettes d'exportation. Dans le cadre des négociations d'Uruguay, il conviendrait de consacrer toute l'attention voulue à l'amélioration de l'accès aux marchés. Un grand nombre de pays en développement continueraient de dépendre d'un accès préférentiel pour accroître leur participation au commerce international, accès préférentiel dont les pays développés devraient améliorer le niveau. Enfin, des efforts considérables devraient être faits pour trouver une solution au problème des produits de base.

742. Le représentant de la *Commission des Communautés européennes* a déclaré que la fin de la guerre froide avait profondément modifié le cadre dans lequel l'Organisation des Nations Unies exerçait son activité. Le Conseil de sécurité avait vu s'accroître considérablement son efficacité et son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité. Cette évolution devrait également renforcer le rôle de l'ensemble du système des Nations Unies — partant, de la CNUCED — dans la suppression des causes économiques, sociales et même écologiques des tensions internationales. L'économie mondiale était moins dynamique qu'au moment de la septième session de la Conférence, et les perspectives immédiates n'étaient guère encourageantes. Toutefois, les transformations en Europe centrale et orientale étaient appelées à contribuer à la reprise de la croissance aussi bien dans cette région que dans le reste du monde. Les ajustements nécessaires imposaient de lourds sacrifices à la population des pays de l'Est et des pays en développement qui appliquaient des réformes, et il fallait absolument veiller à ce qu'ils n'entraînent pas une déstabilisation politique. En examinant les problèmes de développement à la huitième session de la Conférence, on devait tenir compte

des différences croissantes entre ces pays, de même qu'entre les pays en développement.

743. Depuis la septième session de la Conférence, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté avait augmenté, ce qui non seulement avait des répercussions sur le plan social, mais encore influait sur la stabilité politique et la protection de l'environnement. Cette situation était manifestement liée à l'explosion démographique, et la Conférence devait en tirer les conclusions qui s'imposaient. Les pays étant responsables au premier chef de leur propre développement, l'aide extérieure ne pouvait être utile que si elle venait étayer des mesures permettant la mise en place d'une véritable économie de marché et une participation plus active de la population aux efforts. Pour parvenir à une « bonne gestion », il fallait revoir le rôle de l'État de façon à garantir la stabilité macro-économique. Il était indispensable d'assurer des services publics essentiels, comme l'enseignement et la santé, et de créer des conditions qui favorisent l'essor du secteur privé et permettent de réduire les inégalités sociales, d'encourager l'épargne, l'investissement, la concurrence, l'ouverture sur l'extérieur ainsi que la coopération et l'intégration régionales, de venir à bout de la corruption et de garantir le respect des droits de l'homme, y compris ceux des groupes minoritaires.

744. Le commerce international jouant un rôle fondamental dans le développement, les pays industrialisés devraient ouvrir leurs marchés aux pays du tiers monde. À cet égard, il fallait bien voir que la Communauté européenne était loin d'être une « forteresse », contrairement à ce que d'aucuns prétendaient : ses importations en provenance des pays en développement étaient plus importantes que celles des États-Unis et du Japon réunis, et elle était le plus gros importateur mondial de produits agricoles. La Communauté avait été également la première à mettre en œuvre le Système généralisé de préférences, après son adoption à la deuxième session de la Conférence. Elle proposait, dans le cadre des négociations d'Uruguay, d'abaisser ou de supprimer les droits de douane frappant les produits tropicaux pour 220 lignes tarifaires, ce qui représentait un montant de 4 milliards d'ECU, ainsi que de réduire d'un tiers la totalité de ses droits de douane. La Communauté était convaincue que le renforcement du multilatéralisme était le meilleur moyen d'assurer le développement de tous les pays.

745. En ce qui concernait sa politique de coopération, la Communauté tenait compte de la grande diversité des pays en développement. Elle accordait des fonds pour des programmes d'ajustement structurel à l'issue d'un dialogue approfondi sur les mesures à prendre. Elle soutenait les efforts d'intégration régionale et de protection de l'environnement, en privilégiant une coopération décentralisée pour assurer un développement participatif et consolider les fondements d'une véritable démocratie. La Communauté mettait également l'accent sur l'investissement direct, qui était particulièrement nécessaire pour encourager le transfert de techniques et éviter l'alourdissement de la dette. Elle s'employait tout particulièrement à élargir l'assise de la coopération, en se fondant sur des bases non seulement économiques mais encore politiques. L'aide publique au développement demeurerait un élément important de ses efforts de coopération : en 1990, l'APD fournie par la Communauté et ses

États membres avait atteint 26,5 milliards de dollars, contre 19 milliards pour les États-Unis et le Japon pris ensemble; en outre l'aide financière offerte dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé représentait 26 % de plus, en valeur réelle, que l'assistance allouée au titre de la troisième Convention.

746. La Communauté estimait que la Conférence, à sa huitième session, devait tout particulièrement se préoccuper du fait que la dégradation de l'environnement local, dans les pays en développement, était due à des facteurs socio-économiques. Il fallait également examiner les problèmes des marchés de produits de base dans une nouvelle optique; dans ce domaine, la diversification demeurait manifestement insuffisante. La mobilisation des ressources nécessaires au développement laissait aussi beaucoup à désirer dans de nombreux pays du tiers monde, en particulier les pays à revenu intermédiaire. Quant à l'assistance aux PMA, la Communauté priait instamment tous les membres de la communauté internationale, et non pas seulement les pays de l'OCDE, de prendre des engagements fermes et de se montrer généreux. Il convenait, certes, de réaffirmer l'objectif de 0,7 % pour l'APD, mais il fallait aussi que la charge de l'aide au développement soit mieux répartie entre les pays industrialisés, les nouveaux pays industriels et les pays exportateurs de pétrole.

747. La CNUCED devait se livrer à une réflexion sérieuse sur elle-même. Avant d'examiner en détail le programme de travail, il fallait que la Conférence étudie de façon approfondie le rôle futur de l'organisation. De l'avis de la Communauté, la CNUCED devrait devenir un forum privilégiant le dialogue sur les problèmes de développement et leur analyse. Pareille orientation l'aiderait à redevenir une source d'idées et de créativité dans le système des Nations Unies.

748. Le représentant du *Fonds commun pour les produits de base*, évoquant les relations spéciales qui existaient entre la CNUCED et le Fonds commun, a dit que le Fonds était une création de la CNUCED et avait été conçu dans le contexte du dialogue Nord-Sud, dont la CNUCED était le principal pivot.

749. Au cours de la décennie qui avait suivi l'achèvement de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, en 1980, une crise aux dimensions sans précédent avait touché les marchés mondiaux de produits de base. Les prix réels de nombreux produits étaient tombés à leur niveau le plus bas depuis la grande crise des années 30. Les perspectives d'une reprise soutenue au cours des années 90 n'étaient pas encourageantes non plus. Il était manifestement nécessaire de concevoir des approches plus réalistes et de faire preuve de plus d'imagination dans la recherche de solutions à court terme et à long terme aux problèmes des produits de base. À cet égard, le Fonds commun occupait une place importante dans le développement international du secteur des produits de base et pouvait contribuer utilement à l'amélioration de la situation.

750. Le Fonds avait été créé pour appuyer, par l'intermédiaire de son premier compte, le financement des stocks régulateurs constitués par les organismes in-

ternationaux de produit, et son objectif était de stabiliser les prix des divers produits à des niveaux qui soient rémunérateurs pour les producteurs, mais équitables pour les consommateurs. On attendait également du Fonds qu'il finance, par l'intermédiaire de son deuxième compte, les mesures proposées par les organismes internationaux de produit pour la mise en valeur des produits de base. Toutefois, deux années après l'entrée en activité du Fonds, les buts et objectifs du premier compte restaient à mettre à l'épreuve. L'effondrement, au cours des années 80, de nombreux arrangements et accords de stabilisation des prix n'avait laissé qu'à quelques clients seulement la possibilité de tirer parti des facilités offertes par le premier compte du Fonds commun. À l'heure actuelle, une seule organisation internationale de produit, l'Organisation internationale du caoutchouc naturel, entretenait un stock régulateur. L'absence de stocks régulateurs avait limité considérablement la gamme des produits de base pour lesquels il pouvait être fait appel aux ressources du premier compte afin de contribuer efficacement à une stabilisation des prix qui soit finalement profitable aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs. Il fallait espérer que la Conférence donnerait maintenant un nouvel élan à la coopération internationale en matière de produits de base, en vue de la conclusion d'arrangements qui permettent d'utiliser d'une manière optimale les ressources du premier compte. S'il fallait rester ouvert aux idées nouvelles, il était néanmoins prématuré de rechercher d'autres possibilités d'emploi des ressources du premier compte. Les accords de stabilisation des prix, s'ils étaient bien conçus et bien gérés, pouvaient atteindre les objectifs qu'ils visaient et profiter ainsi aux producteurs et aux consommateurs.

751. Le deuxième compte du Fonds commun était entré dans sa phase opérationnelle; il avait déjà commencé à financer des projets. Il accordait des prêts et des dons pour le financement de mesures concernant la mise en valeur des produits de base et visant à améliorer la structure des marchés ainsi que la compétitivité et les perspectives à long terme de produits de base particuliers. L'une des particularités du Fonds commun était qu'il finançait des projets patronnés par des organismes internationaux de produit, qui étaient axés sur des produits plutôt que sur des pays déterminés. Ils profitaient ainsi à plusieurs États producteurs, contrairement aux projets par pays. En examinant les propositions de projet, le Fonds commun attachait aussi une grande importance à l'impact écologique éventuel des projets qu'on lui demandait de financer.

752. L'objectif du Fonds était d'aider les pays en développement producteurs, en particulier les moins avancés d'entre eux, ainsi que les petits producteurs ou exportateurs. La majorité des pays intéressés restaient encore fortement tributaires de l'exportation de produits primaires pour obtenir des recettes leur permettant d'importer des produits de première nécessité et pour financer leurs efforts de développement. On ne pouvait escompter les voir se soustraire rapidement à cette dépendance vis-à-vis des produits de base. Un important élément mentionné dans l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base concernait la « diversification verticale » ou la transformation locale des matières premières, qui rendait possible un gain de valeur ajoutée. Le Fonds commun pour les produits de

base disposait du cadre institutionnel nécessaire pour financer des activités de diversification et il était équipé pour s'acquitter de cette tâche. Il lui serait fort utile d'avoir des ressources supplémentaires sous la forme, notamment, de contributions volontaires à son deuxième compte afin que ses possibilités d'action à cet égard soient accrues. Le Fonds commun pouvait jouer le rôle de catalyseur pour la solution des problèmes mondiaux relatifs aux produits de base, et il convenait de le renforcer pour qu'il puisse s'occuper de stratégies de développement à court terme et à long terme dans le cas des divers produits de base. Les États qui n'étaient pas encore membres du Fonds commun étaient invités à participer à l'effort entrepris pour renforcer et revitaliser la coopération internationale dans le domaine des produits de base.

753. Le représentant du *Secrétariat du Commonwealth* a déclaré que l'environnement mondial devenait plus propice à la coopération internationale pour le développement et a prié instamment la présente session de la Conférence de saisir cette occasion pour adopter un ensemble de mesures visant à assurer une économie mondiale saine et équitable. Il a appelé l'attention des participants sur le rapport intitulé *Change for the Better: Global Change and Economic Development*³², dont les conclusions étaient en rapport avec les travaux de la Conférence et qu'il avait donc fait distribuer aux délégations. Le rapport traitait de certaines questions qui se posaient depuis longtemps, comme le problème de l'endettement, ainsi que d'autres plus récentes, comme les préoccupations croissantes provoquées par la dégradation de l'environnement, les migrations transfrontières, le terrorisme international, le trafic de drogue et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). La réduction des dépenses militaires, les progrès de la démocratie et les nouvelles orientations des politiques économiques nationales pouvaient améliorer les perspectives de développement.

754. Les pays en développement subissaient les conséquences des fluctuations du volume de l'aide publique au développement et des capitaux privés disponibles ainsi que des conditions auxquelles ceux-ci pouvaient être obtenus, de la réduction de l'accès aux marchés et de l'évolution technologique. Les institutions internationales créées après la seconde guerre mondiale ne s'étaient pas totalement adaptées à l'évolution de la situation et de grands pays développés cherchaient de plus en plus à traiter des problèmes mondiaux dans des instances restreintes.

755. Le Groupe d'experts du Commonwealth avait recommandé que les pays en développement s'efforcent d'encourager une bonne gestion des affaires publiques, de créer des conditions plus favorables à l'investissement national et étranger, de réduire les dépenses militaires, de mettre en valeur les ressources humaines, de suivre des politiques démographiques efficaces et d'adopter des politiques de développement écologiquement viables. Les pays industrialisés devraient ne pas s'écarter du multilatéralisme dans leurs politiques com-

merciales, faire en sorte que l'aide fournie à de nouveaux bénéficiaires ne réduise pas l'assistance apportée aux pays en développement, consacrer une partie des dividendes de la paix au développement, mettre en œuvre des mesures plus efficaces d'allègement de la dette et engager une action immédiate afin de préserver l'environnement. Ils devraient aussi tenir dûment compte des incidences de leurs politiques sur les pays en développement. La communauté internationale devrait continuer à chercher des systèmes permettant d'assurer la sécurité mondiale, faire aboutir rapidement les négociations d'Uruguay menées dans le cadre du GATT, renforcer les arrangements de compensation internationaux, concevoir des programmes d'ajustement structurel propres à encourager une croissance économique durable et un allègement de la pauvreté, accorder une attention particulière aux besoins, notamment financiers, des petits États et adopter des mesures coordonnées pour assurer la protection de l'environnement et un développement durable.

756. Les intérêts des pays étant de plus en plus convergents, il était nécessaire de définir un nouveau mode d'approche de la coopération économique internationale. Il fallait revitaliser l'Organisation des Nations Unies. La CNUCED devrait s'adapter aux réalités nouvelles des années 90 afin de contribuer véritablement à coordonner les efforts engagés par le système des Nations Unies pour encourager le commerce et le développement. Il était indispensable de bien gérer les affaires internationales si l'on voulait promouvoir un système mondial efficace et équitable. Il faudrait s'intéresser rapidement, au niveau politique le plus élevé, à la nécessité de parvenir à un accord sur une nouvelle approche permettant d'encourager la coopération économique internationale pour le développement.

757. Le représentant du *Portugal*, parlant au nom de la *Communauté européenne et de ses États membres*, a dit que la Conférence avait lieu dans une conjoncture mondiale d'une extrême complexité, caractérisée par de profonds bouleversements politiques qui suscitaient non seulement d'immenses espoirs mais aussi des craintes. Dans un monde de plus en plus interdépendant, on se demandait comment contribuer effectivement à améliorer les conditions de vie des individus. Avec leurs partenaires, la Communauté et ses États membres menaient une action commune visant à assurer le respect général des droits de l'homme, le développement harmonieux à l'échelle mondiale et la protection de l'environnement. Des craintes avaient été exprimées que les initiatives de la Communauté, qui traduisaient l'intérêt particulier de celle-ci pour l'Europe centrale et orientale, ne portent préjudice aux mesures d'aide aux pays en développement. Pareilles craintes étaient sans fondement, car ces initiatives avaient un caractère additionnel.

758. Actuellement, l'attention était à juste titre axée sur l'achèvement des négociations d'Uruguay, dont la prompt conclusion était l'une des principales priorités de la Communauté. L'agriculture, les textiles, l'accès aux marchés, les règles et disciplines, la propriété intellectuelle et les services constituaient les éléments fondamentaux de la dernière étape des négociations; dans ces domaines, il importait de trouver un équilibre global qui soit profitable à tous les participants et qui tienne compte en particulier des intérêts des pays en développement.

³² Rapport d'un groupe d'experts du Commonwealth sur l'influence des changements économiques et politiques à l'échelle mondiale sur le processus de développement (Londres, Secrétariat du Commonwealth, 1991).

759. La dégradation de l'environnement était un problème mondial qui faisait réellement obstacle à une croissance économique vigoureuse et compromettait les perspectives de développement durable. L'amélioration effective de la protection de l'environnement exigeait l'adoption de mesures appropriées dans tous les pays et une coopération internationale, les problèmes étant interdépendants et complémentaires; en tout état de cause, il appartenait aux pays industrialisés de donner l'exemple.

760. Les grands objectifs de développement ne pourraient être atteints que si les pays en développement et les pays développés instituaient un partenariat authentique fondé sur la solidarité, la prise en considération de leurs intérêts réciproques et le partage des responsabilités. Si les pays du tiers monde étaient responsables au premier chef de leur propre développement, il fallait que les pays développés continuent de leur fournir un soutien adéquat, tout en assumant la responsabilité qui leur incombait de promouvoir un environnement économique favorable.

761. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa présente session, devait s'employer à renforcer l'action nationale et internationale et la coopération multilatérale, ainsi qu'à définir des orientations pour l'adoption de politiques et de mesures qui aident à assurer une croissance et un développement durables dans tous les pays en développement, la CNUCED étant un important instrument de dialogue constructif entre ceux-ci et les pays industrialisés. Cette session offrait l'occasion de revoir le rôle, les priorités et les mécanismes institutionnels de l'organisation pour les rendre plus efficaces, eu égard à l'évolution récente du climat économique international et à la volonté de dialogue entre pays développés et pays en développement. Une réforme institutionnelle était nécessaire pour permettre à la CNUCED de jouer un rôle plus actif. Cette réforme devait être envisagée dans le contexte de la restructuration des secteurs économique et social de l'ONU, d'une part, et de l'éventuelle transformation du GATT en une organisation multilatérale du commerce, d'autre part. Les rôles respectifs de la CNUCED et du GATT devaient rester complémentaires.

762. À l'avenir, les activités de la CNUCED devaient être plus strictement axées sur les questions de développement, que ce soit à l'échelon national, régional ou international. Les politiques nationales de développement devaient en être l'un des grands thèmes, et la notion de développement qui était en pleine évolution, le développement durable, l'interaction des résultats économiques, des droits de l'homme et des systèmes politiques, la justice sociale et les réformes axées sur le marché devaient être mieux intégrés aux activités de la CNUCED.

763. Une plus grande sélectivité s'imposait pour mener à bien la fonction de négociation. Il fallait assouplir les méthodes de travail, notamment en ce qui concernait le fonctionnement du système des groupes, l'issue des réunions, la participation d'experts de l'extérieur et l'organisation des débats. Il convenait aussi d'améliorer la structure des réunions intergouvernementales de la CNUCED. Le fonctionnement de celle-ci se rapprocherait alors de celui de l'OCDE, compte tenu des différen-

ces entre les deux organisations. Un solide apport analytique, l'échange de données d'expérience, des réunions mieux circonscrites et la recherche patiente de compromis authentiques devaient être des éléments importants de l'activité de la CNUCED.

764. La Communauté européenne et ses États membres estimaient que la bonne gestion était une question fondamentale et que les gouvernements devaient réorienter leur action pour assurer un climat économique stable et fournir les biens collectifs de première nécessité, de façon à soutenir l'expansion du secteur privé sur des marchés concurrentiels. Les droits de l'homme et la démocratie faisaient partie de tout un ensemble de conditions requises pour parvenir à un développement équilibré et durable. Les autres préoccupations majeures devaient être d'atténuer la pauvreté et d'assurer une répartition plus équitable des revenus. Les pays devaient redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption, qui détournait des ressources d'activités productives au détriment du développement. Il fallait aussi renforcer la lutte contre la fabrication, le trafic et la consommation de drogues et contre le blanchiment de l'argent.

765. Il importait d'encourager l'épargne pour faire face à l'accroissement des besoins mondiaux en investissements, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'aide publique au développement continuerait à jouer un rôle important pour les pays à faible revenu, et une nette amélioration des apports, sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif, serait nécessaire. Les donateurs avaient réaffirmé leur volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB qui avait été fixé pour l'APD, ainsi que les engagements pris lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il fallait recourir davantage à des courants financiers non générateurs de dette, tels que les investissements étrangers directs. Les pays développés comme les pays en développement devaient étudier les possibilités qui existaient de réduire les dépenses militaires et de canaliser l'épargne vers des utilisations socialement productives, notamment le financement du développement.

766. La Communauté européenne et ses États membres réaffirmaient qu'en matière de dette ils soutenaient la stratégie internationale fondée sur l'adoption de mesures d'ajustement propices à la croissance par les pays en développement fortement endettés, le soutien financier de la communauté internationale (secteurs public et privé) et un environnement économique et commercial international favorable. Les mesures prises devaient tenir compte des conditions et des besoins propres à chaque pays en développement lourdement endetté et devaient continuer, selon que de besoin et en fonction de chaque cas, à inclure, par exemple, l'octroi de nouveaux crédits, la restructuration du service de la dette et la réduction de celle-ci. Les pays les plus pauvres et les plus endettés avaient besoin de conditions de faveur spéciales, prévoyant une forte réduction de la dette pour épauler des programmes économiques bien conçus.

767. La Communauté européenne était consciente des problèmes rencontrés par de nombreux producteurs de produits de base, dont les recettes d'exportation avaient fortement diminué en raison des déséquilibres

structurels entre l'offre et la demande. La solution semblait résider dans la réduction de la dépendance à l'égard de ces produits grâce à la diversification, ainsi que dans l'augmentation de la rentabilité et de la productivité.

768. Le représentant du *Conseil international de l'huile d'olive* a déclaré que l'Accord international sur l'huile d'olive ne prévoyait pas de mesures économiques. Cependant, depuis trente-trois ans, le Conseil aidait ses membres, notamment les pays en développement, à résoudre les problèmes rencontrés dans le secteur de l'huile d'olive. Cette aide consistait à former des fonctionnaires, à transférer des techniques et à prendre des mesures visant à améliorer la productivité dans ce secteur. Malheureusement, ces activités étaient limitées, vu les faibles ressources dont disposait le Conseil. Son principal membre, la Communauté européenne, avait fourni des ressources extrabudgétaires qui l'aidaient à exécuter des activités essentielles. D'autres membres, comme l'Espagne, où était situé le siège du Conseil, lui apportaient aussi un appui important. Le Conseil avait en outre établi des relations avec le Fonds commun pour les produits de base et pensait pouvoir obtenir un appui financier concret provenant du deuxième compte.

769. Le Conseil aidait à stabiliser les cours mondiaux et à assurer un revenu équitable aux producteurs et un prix acceptable pour les consommateurs. Cela nécessitait le maintien d'un équilibre entre l'offre et la demande, et le Conseil était à même d'y contribuer en facilitant l'échange de renseignements au niveau international. Pour des raisons sociales et écologiques, il n'y avait aucune perspective de diversification dans le secteur de l'huile d'olive.

770. Les pays développés devaient reconnaître que les problèmes rencontrés par les pays en développement avaient de fortes répercussions sur la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, le Conseil estimait que la CNUCED avait un rôle très important à jouer en tant que catalyseur de la coopération économique et commerciale internationale. L'appui de la CNUCED était un élément indispensable au fonctionnement de tous les accords internationaux de produit.

771. Le représentant de l'*Organisation internationale du sucre* a dit que les difficultés rencontrées par son organisation venaient de la réorientation d'une économie de marché gérée selon les principes de Keynes vers un système de marchés libres déréglementés. La notion de stabilisation, qui était le principe directeur dont s'inspiraient les accords internationaux de produit, était difficilement compatible avec ce changement d'orientation. Le sucre était plus touché que les autres produits de base à cause du caractère compliqué et de la diversité de la production et du commerce de sucre, ainsi que du grand nombre de pays participant à ce commerce. La conséquence de l'évolution économique et politique des années 80 était qu'après l'expiration de l'Accord international de 1977 sur le sucre, en 1984, les clauses économiques avaient en fait été rayées de l'ordre du jour.

772. Les clauses administratives de l'Accord international de 1984 sur le sucre avaient été mises sur pied à la hâte au cours de la dernière semaine des négociations,

de 1984 sur un accord économique. Dans l'Accord de 1987, on s'était efforcé de recentrer les activités de l'Organisation en créant le Comité de l'évaluation des marchés, de la consommation et des statistiques afin de pouvoir mieux comprendre, grâce à des analyses et à des échanges de vues, la façon dont le marché du sucre fonctionnait. L'objectif était de contribuer à rationaliser davantage la prise de décisions, grâce à l'information, et à favoriser la stabilité. Les difficultés financières de l'Organisation avaient été aggravées par le retrait de certains membres et le non-paiement ou les retards dans le paiement des contributions. Jointes aux difficultés rencontrées au cours des années 80 par les pays en développement, ces facteurs financiers avaient suscité parmi tous les membres un vif désir de réduire les coûts. Le représentant exhortait toutes les parties à l'Accord international sur le sucre que le commerce du sucre intéressait à participer activement aux négociations à venir au sujet d'un nouvel accord.

773. Le représentant de l'*Organisation internationale des bois tropicaux* a dit que peu de pays avaient mesuré tout ce que représentait l'Organisation quand elle avait été créée par la CNUCED. En élaborant l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux, les Nations Unies avaient en fait élaboré la première convention mondiale relative aux forêts tropicales. Cette convention pouvait servir de modèle aux négociations sur des changements institutionnels ou des instruments juridiques concernant toutes les forêts.

774. Toutes les capacités de l'Organisation étaient maintenant pleinement exploitées pour traiter certains des problèmes urgents des forêts tropicales, conformément à son mandat lié à l'environnement. L'Organisation avait toutefois un secrétariat extrêmement réduit, ce qui limitait sa capacité de travail, eu égard en particulier à la nécessité urgente de lutter contre le déboisement et le réchauffement de la planète. La nécessité de renforcer l'Organisation avait été évoquée dans les déclarations au sommet faites par le Groupe des Sept depuis 1989, ainsi que dans la Déclaration ministérielle adoptée à la deuxième Conférence mondiale sur le climat, tenue à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990³³.

775. Bien qu'elle fût conçue comme une organisation de produit, l'Organisation, par l'intermédiaire de son Comité du reboisement et de la gestion forestière, organe permanent, était en mesure de s'occuper des problèmes prioritaires concernant les forêts tropicales. Au cours des quatre premières années d'activité de l'organisation, environ 70 % des fonds disponibles pour des projets avaient été consacrés au reboisement et à la gestion des forêts tropicales. L'Organisation visait à trouver le juste milieu entre préservation et utilisation.

776. Les membres de l'Organisation avaient pris des mesures pour assurer une exploitation viable, compte tenu de la nécessité de concilier préservation et mise en valeur. L'Organisation avait précisé les éléments d'une gestion viable et organisé des groupes de travail et des séminaires. Chaque fois que cela était possible, la notion de viabilité avait été incorporée dans les projets qu'elle

³³ Voir A/45/696/Add.1, annexe III, par. 24.

lançait ou parrainait, en particulier dans le domaine du reboisement et de la mise en valeur. Elle avait en outre préparé une première étude générale de la gestion forestière dans tous les pays membres producteurs et avait commencé à analyser la viabilité de cette gestion dans différents pays. Elle avait par ailleurs décidé à l'unanimité de faire en sorte que tous les pays du monde parviennent rapidement à une gestion viable. Cette décision était de la plus haute importance aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs de bois tropicaux, car elle supposait que d'ici à l'an 2000 toutes les exportations de bois tropicaux proviendraient de forêts gérées de manière viable. Il était indispensable que les pays industriels consommateurs apportent un concours approprié, financier et autre, afin d'aider les producteurs à faire face aux énormes dépenses nécessaires pour arriver à une exploitation viable.

777. On était beaucoup plus conscient aujourd'hui qu'à l'époque où l'Accord international sur les bois tropicaux avait été négocié de l'urgence de définir des principes fondamentaux pour une convention mondiale sur les forêts. Au cours des quatre mois à venir, la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement attirerait encore plus l'attention sur le problème des forêts dans le monde. Cela aboutirait sans aucun doute à une action internationale plus concertée.

778. L'élaboration d'un nouvel accord destiné à remplacer l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux était en cours, et la CNUCED participerait aux travaux préparatoires ainsi qu'à la conférence de négociation.

779. Le représentant du *Système économique latino-américain* a rappelé les liens historiques étroits qui existaient entre la CNUCED et le SELA et a noté que la revitalisation des institutions était la principale question qui serait abordée à la session en cours. Les premières années d'existence de la CNUCED s'étaient caractérisées par la présence d'un consensus politique et des progrès importants avaient alors été accomplis, avec en particulier la création du SGP. Après 1974, le climat était devenu moins favorable à la coopération économique internationale. Les débats sur le thème central qui constituait le nouvel ordre économique international s'étaient déroulés dans une atmosphère d'affrontement. Après la sixième session de la Conférence, tenue à Belgrade en 1983, un esprit de « nouveau réalisme » était apparu.

780. Toutefois, pendant les années 80, les pays développés avaient été de plus en plus préoccupés par leurs affaires intérieures et, l'endettement mis à part, les problèmes du développement avaient assez peu retenu l'attention. Outre l'endettement, il existait plusieurs problèmes fondamentaux, comme la restriction de l'accès aux marchés, la dégradation des termes de l'échange et l'insuffisance du transfert de technologie, qui avaient compromis les perspectives de croissance des pays en développement. Ces problèmes n'étaient toujours pas réglés. Il était donc nécessaire que la présente session de la Conférence marque le début d'une nouvelle ère de coopération véritable. En même temps, il fallait noter que les forces du marché ne pouvaient pas remplacer la coopération internationale.

781. Lors des débats concernant la réforme institutionnelle de la CNUCED, il ne fallait pas perdre de vue que l'éventuelle création d'une organisation multilatérale du commerce pourrait avoir une incidence sur les fonctions de la CNUCED. Il était indispensable d'éviter tout chevauchement des efforts et, au contraire, d'en assurer la complémentarité. La CNUCED restait l'organisme central où l'on pouvait aborder les questions interdépendantes du commerce, des finances, de la technologie et de la promotion d'un système commercial qui tienne compte de préoccupations touchant au développement. Les trois fonctions de la CNUCED montraient donc clairement la complémentarité qui existait entre celle-ci et la nouvelle organisation du commerce envisagée.

782. En ce qui concernait l'analyse et la recherche dans le domaine des politiques, la CNUCED avait la responsabilité exclusive d'offrir une tribune à l'échelon mondial. L'assistance technique restait une de ses tâches importantes. Quant à ses fonctions de négociation, il faudrait dans ce domaine faire preuve de plus de sélectivité. La revitalisation de la CNUCED devrait porter aussi sur son mécanisme intergouvernemental, dans le cadre de la restructuration générale du secteur économique de l'ONU. Il était également nécessaire de concevoir des mécanismes et des structures permettant de créer une complémentarité concrète entre la CNUCED, le GATT, compte tenu des résultats des négociations d'Uruguay, et les institutions de Bretton Woods.

783. La CNUCED avait un rôle unique à jouer dans l'action à mener pour faciliter l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et la session en cours devrait encourager l'adoption des mesures nécessaires à cette fin. La CNUCED devait continuer de traiter le problème de l'endettement, les questions concernant les apports financiers aux pays en développement, les courants d'investissement étranger direct et la promotion du développement économique et social.

784. La présente session de la Conférence offrait l'occasion de parvenir à un consensus sur les différentes questions touchant au développement. À cet égard, la Conférence pourrait notamment proposer à l'Assemblée générale la convocation d'une conférence sur le financement pour le développement, conformément à l'initiative prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

785. Le représentant de l'*Organisation de coopération et de développement économiques* a dit que les changements radicaux que le monde avait connus ces dernières années ouvraient de nouvelles perspectives de progrès pour l'humanité, mais comportaient aussi certains risques. Ils imposaient des responsabilités accrues tant aux autorités politiques qu'aux agents économiques. Avec la fin de la guerre froide, les pays d'Europe orientale se trouvaient dans une période de transition à la fois prometteuse et pénible, et les pays occidentaux avaient à la fois l'occasion et l'obligation de coopérer avec générosité.

786. Définir et faire respecter un nouvel ordre mondial ne serait pas chose facile. Les aspirations à l'identité — nationale, ethnique, culturelle, religieuse — qui avaient été réprimées pendant si longtemps s'exprimaient avec vigueur, voire avec violence. Il fallait veiller

à ce que l'affirmation de ces identités distinctes ne débouche pas sur des confrontations nationalistes.

787. La fin de l'antagonisme Est-Ouest n'était que la manifestation la plus visible d'un changement plus profond et plus général, à savoir l'apparition progressive d'un consensus sur les mécanismes et les conditions du développement économique et du progrès social. L'expérience des trente dernières années avait convaincu les politiciens et les économistes que le meilleur moyen d'assurer le développement était de combiner économie de marché, démocratie pluraliste et respect des droits de l'homme. Cela était depuis longtemps le credo de tous les pays de l'OCDE.

788. Le processus de mondialisation, c'est-à-dire la transformation du monde en un « grand village », était pour beaucoup dans l'apparition de ce consensus. La vive concurrence qui en résultait entre les agents économiques, ainsi qu'entre les pays, profitait aux consommateurs du monde entier. Toutefois, ce processus entraînait aussi un ajustement continu et souvent douloureux des structures économiques. Il importait d'évaluer correctement l'ampleur et la difficulté de ces ajustements, qui concernaient tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Si ces difficultés étaient négligées, il y aurait des revirements qui s'accompagneraient de protectionnisme, d'isolationnisme et de repli sur soi, et qui menaceraient à la fois le commerce multilatéral et le consensus sur les moyens d'assurer le développement.

789. Les pays de l'OCDE avaient une responsabilité fondamentale car ils étaient à l'origine de la croissance de l'économie mondiale. Il serait donc paradoxal qu'au moment même où de nombreux pays adoptaient — souvent avec une audace étonnante et des résultats saisissants — les politiques qui avaient réussi aux pays de l'OCDE, ceux-ci montrent moins d'assiduité dans leur application. Le représentant était d'avis que les pays de l'OCDE seraient capables de répondre aux attentes légitimes de leurs partenaires du reste du monde. Bien que l'aide publique au développement demeurât importante pour les pays plus pauvres, c'était par l'expansion de toutes les formes d'échange et par l'investissement que la croissance se transmettrait des pays les plus avancés aux autres. Parmi les nations les plus dynamiques sur le plan économique figuraient un certain nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

790. Pour leur part, les pays en développement et les pays en transition vers une économie de marché devaient tirer les conséquences pratiques de l'expérience passée. Des capitaux ne seraient investis que dans les pays où les règles économiques étaient claires, justes et effectivement respectées. Sinon, il serait inutile d'attendre une assistance de l'étranger et impossible de faire fructifier le potentiel économique national.

791. Le représentant a indiqué que le classement des pays en trois catégories — pays en développement, pays en transition ou pays développés — n'avait plus de sens. Il ne fallait pourtant pas oublier que les écarts restaient énormes. Certes, chaque pays était responsable au premier chef de son développement, mais cela ne devait pas servir de prétexte aux pays les plus développés pour ne pas se soucier des autres.

792. Le but de la coopération internationale, pour laquelle la CNUCED était si importante, était de rappeler à chacun ses obligations et le rôle solidaire qu'il pouvait — et donc devait — jouer dans l'économie mondiale. L'OCDE, quant à elle, continuerait d'apporter sa contribution sous la forme d'une réflexion collective et d'efforts de persuasion mutuelle, auxquels elle associait un nombre croissant de pays non membres.

E. — Organisations non gouvernementales

793. Le représentant de la *Chambre de commerce internationale* a dit que, pour la CCI, le principal problème était de savoir comment aider les entreprises locales à devenir plus productives. Partout dans le monde, un nouveau climat politique plus favorable à l'entreprise privée se faisait jour. Les organes nationaux et locaux représentant les milieux d'affaires pouvaient beaucoup contribuer au développement en fournissant un soutien, des informations et des conseils. Ils pouvaient aussi apporter leur aide à la recherche et à la commercialisation et, en particulier, servir de partenaires aux pouvoirs publics pour l'élaboration de politiques économiques, commerciales et sociales et leur application. La CCI collaborait avec le Centre du commerce international CNUCED/GATT à un programme visant à renforcer les chambres de commerce dans les pays en développement, par exemple en formant du personnel et en organisant des séminaires, de façon à les encourager à jouer un rôle plus actif dans la promotion des exportations.

794. S'agissant des orientations, l'action de la CCI visait à mieux intégrer les pays en développement dans le commerce et dans les investissements internationaux. Le monde des affaires avait vigoureusement appuyé les négociations d'Uruguay, mais était à présent profondément préoccupé par le fait que les gouvernements n'avaient pas encore pu les mener à bonne fin. Ces négociations offraient une chance réelle de mettre un frein au protectionnisme rampant de ces dernières années et pouvaient être un facteur appréciable d'expansion du commerce mondial et de croissance.

795. Il était impératif de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations de produits tropicaux et de produits provenant des ressources naturelles. Les pays en développement avaient beaucoup à gagner à un accord de fond dans le domaine agricole qui permette de placer les pratiques commerciales des pays sous un contrôle multilatéral efficace. Il fallait démanteler les obstacles au commerce qui entravaient les exportations d'articles manufacturés des pays en développement, en particulier dans le domaine des textiles et de l'habillement. Il importait surtout d'accroître la capacité des pays en développement d'attirer des investissements étrangers directs, car ce type de capitaux extérieurs s'accompagnait de technologie ainsi que de savoir-faire en matière de gestion et de commercialisation.

796. La CCI avait institué, en 1990, sa propre Charte des entreprises pour un développement durable. Il n'y avait pas de contradiction inhérente entre croissance économique et protection de l'environnement; bien au contraire, on pouvait et on devait en faire des objectifs compatibles et complémentaires. Les réglementations et les

mesures de protection de l'environnement devaient être conçues de façon à réduire au minimum les distorsions du commerce international et des courants d'investissement et, de ce fait, à éviter la création d'obstacles au commerce.

797. Les ressources naturelles étaient manifestement importantes, mais elles ne suffisaient pas pour assurer le développement; un niveau élevé d'investissement n'était pas non plus suffisant en soi. L'expérience montrait que c'était le facteur humain qui était décisif pour le développement. De plus, il fallait beaucoup plus qu'un niveau élevé d'instruction scolaire, de qualifications professionnelles et de moyens de formation pour garantir la qualité des ressources humaines d'un pays. L'élément essentiel était l'esprit d'initiative des chefs d'entreprise. L'histoire de l'après-guerre en Europe orientale avait montré que même la main-d'œuvre la plus instruite s'avérait improductive si ses activités étaient organisées selon des principes bureaucratiques plutôt qu'en laissant opérer l'esprit d'entreprise.

798. La décennie écoulée avait été caractérisée par la stagnation ou la baisse des niveaux de vie à la suite de la crise de la dette, mais aussi par la montée d'un consensus ferme selon lequel les véritables facteurs d'une croissance économique et d'un développement rapides étaient l'entreprise privée et le respect des lois du marché dans la répartition des ressources économiques. Toutefois, l'ajustement structurel et la libéralisation n'aboutiraient que si les pays industrialisés ouvraient leurs marchés aux exportations des pays en développement.

799. La représentante de la *Coalition internationale d'action au développement* a dit que les règles du prétendu nouveau partenariat pour le développement avaient en réalité été décidées par les pays industrialisés. L'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés restait semé d'embûches; de nombreux pays les moins avancés avaient ouvert leurs marchés sans obtenir de réciprocité; les transferts de technologie du Nord vers le Sud ne répondaient pas aux besoins; la réduction de la dette était insuffisante; les politiques concernant le secteur des produits de base n'offraient aucun espoir aux pays les plus pauvres tributaires de ces produits; les objectifs d'aide au développement n'avaient été atteints que par quelques pays; les transferts nets de ressources du Sud vers le Nord se poursuivaient et les apports d'APD ne suffisaient pas à compenser les pertes de recettes dues à la détérioration des termes de l'échange et au protectionnisme.

800. Un nouveau partenariat exigeait la création de conditions optimales en faveur de la démocratie, une participation populaire, le respect des droits de l'homme, l'adoption de mesures de lutte contre la pauvreté et la corruption, et la réduction des dépenses militaires. De plus, il fallait améliorer le système commercial international afin de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

801. La CNUCED devrait apporter une contribution d'envergure au déroulement et au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Non seulement elle devrait étudier de nouvelles solutions pour parvenir à un développement durable,

mais elle devrait aussi jouer un rôle dans le suivi et l'évaluation des interactions entre différentes questions non économiques concernant la participation populaire, la culture, les ressources humaines et le rôle central des femmes dans le développement, éléments souvent considérés comme des facteurs macro-économiques « secondaires », alors qu'ils constituaient en fait les fondements mêmes du développement.

802. Le suivi, l'analyse, l'expérience et la diversité des solutions mises en œuvre, les campagnes de sensibilisation et la diffusion de l'information sur les questions macro-économiques de développement étaient autant d'éléments pour lesquels les organisations non gouvernementales assumaient un rôle indispensable. Toutefois, avec les règles régissant actuellement la participation des organisations non gouvernementales à la CNUCED, ces organisations avaient du mal à remplir ce rôle, en particulier du fait qu'elles étaient exclues du processus de décision. Une participation équilibrée des organisations non gouvernementales était essentielle pour obtenir une contribution de tous ceux qui agissaient en faveur du développement.

803. Il importait que des engagements réels concernant une réforme de la CNUCED et du système international soient pris à la Conférence, compte tenu du fait que le « nouveau partenariat » pourrait, dans le meilleur des cas, être une coopération entre partenaires inégaux.

804. Le représentant de la *Confédération internationale des syndicats libres* a dit que le contraste net entre les vues très positives exprimées par les dirigeants du monde entier concernant la coopération au niveau des politiques générales et leur impuissance à mettre en œuvre des mesures de coopération économique pour améliorer les perspectives de croissance et de développement était la principale préoccupation de la Confédération. La démocratie avait fait des progrès dans presque toutes les régions, mais ces progrès pouvaient être compromis si les nouveaux régimes démocratiques n'étaient pas étayés par des programmes visant à améliorer la situation économique et sociale, ce qui exigeait une croissance mondiale plus soutenue et une relance de la coopération pour le développement.

805. En mars 1992, la CISL tiendrait à Caracas son 150^e congrès mondial en vue d'arrêter les mesures à prendre face aux enjeux contemporains : assurer le développement, protéger l'environnement, renforcer la démocratie et atteindre un niveau de vie satisfaisant et en amélioration constante. À son avis, les gouvernements devaient instituer un ordre mondial durable, stable et démocratique. Les risques de l'inaction l'emportaient sur les coûts de l'action : des centaines de millions de personnes luttèrent chaque jour pour leur survie et, même dans les pays de l'OCDE, la pauvreté absolue avait augmenté au cours des années 80. L'économie mondiale était en 1992 plus ou moins paralysée et menacée d'une grave récession; les marchés financiers internationaux étaient instables et une spirale à la baisse risquait de se déclencher à tout moment. Cela était dû à la passivité de nombreux gouvernements qui avaient été convaincus par les théoriciens que les forces magiques du marché suffiraient à déclencher une reprise. Les dépenses publiques afférentes à des services sociaux essentiels, notamment

la santé et l'éducation, avaient été réduites et il y avait eu des privatisations qui avaient augmenté le chômage et aggravé encore les inégalités sociales. La législation du travail avait été affaiblie au motif qu'il fallait réduire les coûts de main-d'œuvre et des zones de libre-échange avaient été créées dans lesquelles elle n'était pas appliquée. C'était ainsi que la libéralisation du commerce mondial pouvait en fait aboutir à une plus grande exploitation des travailleurs au profit d'une petite élite et des sociétés transnationales.

806. La CISL préconisait une solution différente aux problèmes économiques globaux, dans laquelle les droits des travailleurs seraient garantis dans le monde entier et des fonds suffisants pourraient être consacrés à la formation, à l'investissement dans la construction d'infrastructures et à des programmes de création d'emplois; c'était le seul moyen d'accélérer la croissance et de relever le niveau de l'emploi. Un ralentissement de la croissance compromettrait l'avenir dans tous les pays et ceux qui étaient riches ignoreraient à leurs risques et périls la pauvreté des autres; le danger pouvait être résumé en cinq mots : drogue, environnement, migration, épidémie et guerre. Si une grande partie de la population ne pouvait pas trouver un travail décent et convenablement rémunéré, les tensions sociales, la criminalité et le désespoir augmenteraient, comme on l'avait constaté dans plusieurs pays. En conséquence, la CISL lançait à nouveau un appel pressant en faveur d'un effort coordonné pour accélérer la croissance économique; l'ONU et la CNUCED en particulier pouvaient jouer un rôle important à cet égard.

807. Malheureusement, la CNUCED avait parfois perdu le sens des réalités et s'était laissée aller à d'inutiles débats théoriques et abstraits. Elle devrait donc abandonner les considérations macro-économiques limitées pour s'intéresser aux problèmes sociaux plus importants, et en particulier étudier l'effet du commerce mondial sur la situation sociale et les droits des travailleurs; la CISL était convaincue qu'une telle étude aboutirait à la conclusion que ces droits devraient être garantis dans des conventions sur le commerce international, telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La CNUCED devrait par ailleurs poursuivre ses travaux sur la réduction de la dette et les problèmes d'environnement, qui exigeaient des modifications fondamentales dans le fonctionnement de l'économie mondiale. Il fallait rappeler que la transformation de l'économie ne réussirait que si elle reposait sur le consensus; l'action des syndicats, la négociation collective et la coopération — et non la confrontation — étaient essentielles à cet égard.

808. La représentante de la *Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté* a dit qu'il était nécessaire de rechercher les causes fondamentales de la crise que subissaient les populations d'Amérique latine. Une de ces causes était le caractère irrationnel de relations sociales fondées sur l'individualisme, l'usure et l'exploitation. La coopération, le développement, la solidarité avec les autres : rien de tout cela ne serait sincère, juste, humain ou efficace sans un respect réciproque avec les populations qui recherchaient une vie authentique qui leur soit propre. À l'aube du XXI^e siècle, il était décourageant de constater que la révolution et les progrès tech-

nologiques en matière de capacité de destruction des armements militaires avaient conduit le monde au bord de la catastrophe.

809. Les femmes d'Amérique latine et du monde entier s'inquiétaient profondément de la détérioration de leurs conditions de vie et de protection sociale, du fait de la diminution de leur taux de participation au secteur formel et de l'accroissement correspondant de ce taux dans le secteur informel. La Ligue proposait donc un plan en cinq points pour la paix et la liberté prévoyant la création d'un marché régional latino-américain, la priorité à la lutte contre la pauvreté en matière de débouchés économiques, des régimes de sécurité sociale offrant une protection complète, une protection des secteurs sociaux contre les mécanismes de privatisation et de transfert de technologie, et le respect de l'autonomie et de l'autodétermination des peuples.

810. Le mandat originel de la CNUCED conservait toute sa validité. La CNUCED était le seul organisme universel et démocratique du système des Nations Unies à se préoccuper des problèmes touchant au développement durable. Il n'existait pas de formule magique, ni de modèle économique unique permettant de résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents des pays en développement. Le monde était divisé en blocs économiques qui concentraient en eux-mêmes la plus grande partie de la richesse mondiale, ainsi que les principaux courants d'échanges commerciaux, d'investissement et de technologie. Ces blocs renforçaient les tendances protectionnistes et privilégiaient les relations bilatérales entre eux, ce qui accentuait la marginalisation des pays en développement dans les domaines économique, technologique, financier et commercial. Il existait un risque considérable de guerre commerciale entre ces blocs, qui aurait des effets catastrophiques sur les perspectives des pays en développement et sur la paix mondiale.

811. La huitième session de la Conférence était l'occasion de réfléchir calmement et de façon réaliste au renouveau de la coopération internationale. Il n'existait pas d'organisme chargé de réaliser une analyse globale des politiques économiques relatives au développement. La CNUCED devrait entreprendre un examen objectif et démocratique des études et des politiques concernant le développement, le financement et le commerce émanant de la Banque mondiale, du FMI, du GATT et de l'OCDE, et inciter la communauté internationale, et plus particulièrement les pays en développement, à mener un débat systématique et critique sur ces questions.

812. La Conférence devrait commencer de définir l'orientation des fonctions et des méthodes de travail de la CNUCED de façon que celle-ci puisse répondre aux besoins et servir les intérêts du développement, s'agissant en particulier de l'extension de la justice sociale et de la solidarité à toutes les nations. Il fallait que cessent les débats stériles et la négociation de résolutions dont il n'était par la suite tenu aucun compte. Il fallait fixer des priorités précises et donner à la CNUCED la capacité opérationnelle nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions essentielles au service d'un développement soutenu et équitable pour tous.

813. Le représentant de l'*Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises* a dit que cette dernière

s'occupait activement de créer un environnement propice à une croissance plus dynamique des petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays en développement. Elle attachait une importance considérable à son association avec la CNUCED. Quelque 95 % des entreprises industrielles et commerciales du monde étaient de petite taille ou de taille moyenne. Les travaux de la CNUCED avaient pour elles la plus grande importance.

814. Les petites et moyennes entreprises étaient de plus en plus reconnues comme des composantes essentielles de l'économie nationale, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, où les jeunes étaient particulièrement désireux de travailler pour leur propre compte et de créer de petites entreprises. Ils avaient besoin d'un appui politique et d'une infrastructure institutionnelle renforcée, ainsi que d'un apport de ressources financières et techniques. Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité et la productivité devaient être axés sur la promotion plus que sur la protection et devenir peu à peu moins indispensables.

815. Les petites et moyennes entreprises comptant beaucoup sur l'autofinancement, les gouvernements jouaient un rôle important dans la mise en place d'intermédiaires financiers appropriés qui aideraient à mobiliser les ressources financières intérieures et internationales. Les sociétés de financement de l'innovation et les banques de développement pouvaient être, elles aussi, d'importantes sources de financement des petites et moyennes entreprises.

816. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devaient donner une priorité beaucoup plus grande à l'aide au développement qu'ils accordaient au secteur des petites et moyennes entreprises. Une stratégie importante pour le renforcement de ce secteur était la coopération interentreprises. Il convenait de promouvoir des accords internationaux visant à faciliter cette coopération, s'agissant en particulier de la coopération Sud-Sud.

817. Les petites et moyennes entreprises avaient été touchées ces dernières années par la stagnation des courants de technologie destinés aux pays en développement. Il était par conséquent nécessaire de prendre de nouvelles initiatives pour revitaliser les apports de technologie destinés aux pays en développement et pour stimuler la coopération technologique. Cela pouvait se faire par divers moyens : avantages fiscaux, garanties pour les investissements et octroi de crédits à des conditions de faveur pour le transfert de technologie. Les pays en développement devaient réorienter leurs programmes d'ajustement structurel afin de rétablir les dépenses consacrées à des activités essentielles pour le renforcement des capacités techniques des petites et moyennes entreprises, notamment l'infrastructure de base, la formation et la recherche-développement.

818. Les réformes axées sur le marché et les stratégies de croissance orientées vers l'exportation que la plupart des pays en développement étaient en train d'appliquer leur fournissaient l'occasion de tirer avantage d'une plus complète intégration dans l'économie mondiale. Pour que de telles politiques, cependant, don-

nent des résultats positifs, il fallait sensiblement améliorer les conditions d'accès aux marchés du monde industrialisé.

819. Le représentant de la *Fédération syndicale mondiale* a dit que des millions d'emplois dépendaient directement des politiques commerciales et des stratégies de développement. La Fédération estimait que pour les années 90, la clé du progrès serait une coopération internationale visant à instaurer une économie mondiale saine, sûre et équitable. Pendant longtemps, les ressources gaspillées en armements avaient freiné le processus de développement. La Fédération suggérait de créer un « Fonds du désarmement pour le développement » pour stimuler ce processus.

820. Les efforts d'intégration régionale en cours devaient être encouragés. Si les syndicats avaient exprimé leur préoccupation à propos de ces efforts, ce n'était pas parce qu'ils y étaient opposés en principe. Au contraire, ils craignaient que ces efforts puissent être inspirés par de grandes sociétés transnationales désireuses d'échapper à la législation nationale. La Fédération demandait instamment à la Conférence, à sa présente session, de mettre au point des initiatives pour appréhender l'intégration régionale et sous-régionale du point de vue social.

821. La Fédération était très préoccupée par le fait que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas réussi à adopter un code de conduite des sociétés transnationales. Il était important que la CNUCED serve effectivement de lieu où coordonner les politiques et les rendre réellement équitables. Une priorité élevée devrait être accordée à l'annulation de la dette des pays en développement. La communauté internationale ne devrait pas tolérer ce qui se passait actuellement, à savoir l'existence de « courants financiers négatifs » des pays développés vers les pays endettés.

822. La Fédération syndicale mondiale préconisait l'abandon des mesures commerciales héritées de la guerre froide, notamment le blocus de Cuba. La technologie devrait être transférée aux pays en développement sans obstacles ni conditions. Craignant un échec des négociations d'Uruguay, la Fédération exprimait l'espoir que les institutions internationales ainsi que les gouvernements associeraient davantage les syndicats à l'examen des questions de politique économique et commerciale.

823. Le représentant de la *Confédération mondiale du travail* a dit que dans le prétendu « nouvel ordre économique international » esquissé ces dernières années, les espoirs légitimes des pauvres avaient encore moins de chances d'être réalisés. Pragmatique et inhumain, cet ordre se caractérisait par la domination de grandes sociétés transnationales qui cherchaient uniquement à faire le plus de bénéfices possible en redistribuant la production entre des économies dépendantes, dans un système qui rappelait la période du mercantilisme colonial éhonté, mais que l'on faisait maintenant passer pour une expression de l'interdépendance et de la nouvelle division internationale du travail. Ce qui distinguait en outre ce nouvel ordre, c'était qu'au nom de la « flexibilité » et de la « mobilité » on revenait sur de grands progrès sociaux.

824. Ces tendances négatives découlaient de la généralisation rapide, après les bouleversements géopolitiques récents, du modèle monétariste néolibéral légitimant le darwinisme économique et le capitalisme sauvage. Ce modèle avait été introduit dans les pays en développement à la suite de ce que l'on appelait la crise de la dette. La CMT estimait que la dette du tiers monde était illégitime et elle la contestait actuellement devant la Cour internationale de Justice de La Haye, car les travailleurs des pays endettés n'en étaient aucunement responsables.

825. Se fondant sur des analyses superficielles, le FMI avait imposé aux pays en développement le modèle monétariste néolibéral, dont le coût social était considérable. Les signaux émis par le marché étaient maintenant l'arbitre suprême. Les programmes d'ajustement structurel étaient axés sur quelques secteurs stratégiques uniquement, par le biais de la « reconversion industrielle », de manière à obliger les économies considérées à entrer dans le processus de production multinationale (appelé « extraversion » par ses défenseurs), ce qui renforçait la concentration de la puissance économique, source de déséquilibre social. Le chômage provoqué par ce processus de conversion industrielle, ainsi que par le processus de privatisation intégré au modèle d'ajustement structurel, avait entraîné une extension considérable du secteur informel, des migrations de travailleurs et des zones de pauvreté et de misère autour des grandes villes des pays en développement.

826. Les effets de l'imposition du modèle monétariste néolibéral sur la qualité de la vie dans les pays en développement devaient être étudiés de près. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'élaboration de normes concernant des orientations adéquates axées sur le développement et dans l'harmonisation des politiques qui aboutiraient à un véritable progrès social, économique et humain. Il fallait pour cela que les organisations non gouvernementales soient davantage associées à ses travaux. La question de savoir qui faisait les frais des nouvelles politiques économiques mises en place et qui en profitait devait être posée. Enfin, il était regrettable que la Colombie ait adopté le modèle économique même que la CMT avait rejeté.

F. — Déclarations faites à la 238^e séance plénière, le 24 février 1992, dans l'exercice du droit de réponse

827. Le représentant des *États-Unis d'Amérique*, se référant à la déclaration faite au cours du débat général par le représentant de l'Iraq (voir ci-dessus par. 242 à 248), a déploré que celui-ci ait choisi la Conférence, qui était censée être consacrée à des questions sérieuses de développement économique, pour se lancer dans des diatribes politiques. Mais, puisqu'il l'avait fait, il fallait corriger ses déclarations. Personne n'ignorait les circonstances dans lesquelles l'Iraq avait lancé son agression injustifiée. Par contre, on connaissait peut-être moins les souffrances infligées par Saddam Hussein à son propre peuple et la réaction généreuse de la communauté internationale face à la situation humanitaire en Iraq. Les faits étaient les suivants :

1) On n'avait *jamais* refusé des médicaments au peuple iraquien.

2) Les importations de produits alimentaires étaient autorisées par l'Organisation des Nations Unies depuis mars 1991, la seule condition étant qu'elles lui soient notifiées. À ce jour, l'ONU avait été notifiée de la livraison de plusieurs millions de tonnes de produits alimentaires à l'Iraq.

3) Le Conseil de sécurité des Nations Unies, préoccupé par la situation de la population iraquienne, avait adopté les résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991, qui autorisaient les ventes de pétrole iraquien pour financer des importations additionnelles de produits alimentaires, de médicaments et autres fournitures de première nécessité. Afin d'obtenir la levée des sanctions économiques, Saddam Hussein avait cyniquement refusé de se servir de ce mécanisme, qui aurait permis de soulager son peuple.

4) L'Organisation des Nations Unies avait continué de coordonner l'aide humanitaire, malgré le mépris total manifesté par le Gouvernement iraquien à l'égard de ses propres citoyens.

5) L'Organisation des Nations Unies maintenait ses sanctions économiques contre l'Iraq parce que ce pays n'avait manifestement pas respecté les obligations que lui imposaient la résolution 687 (1991) du 3 avril 1991 et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Celui-ci avait confirmé, le 27 janvier 1992, que l'Iraq continuait de braver ouvertement la volonté de la communauté internationale et de contrecarrer les efforts déployés pour rétablir la paix et la sécurité dans la région, si récemment menacées par l'agression injustifiée du régime de Saddam Hussein.

La délégation des États-Unis espérait que la Conférence pourrait maintenant revenir à l'examen des questions de développement qui intéressaient tous les participants.

828. Le représentant de la *France* a fait observer que le représentant de l'Iraq (voir ci-dessus par. 242 à 248), dans sa déclaration qu'il a faite au cours du débat général, s'était plaint des conséquences dommageables pour l'économie et la population iraquiennes de l'embargo économique imposé à son pays depuis le début de la crise du Golfe. Dans sa résolution 706 (1991), le Conseil de sécurité avait fixé le cadre général dans lequel l'Iraq pourrait vendre du pétrole ou acheter des biens essentiels, en assortissant cette autorisation d'un certain nombre de conditions que les autorités de Bagdad devaient remplir. Par sa résolution 712 (1991), le Conseil de sécurité avait parachevé la mise en place des mécanismes qui devaient permettre de répondre aux besoins essentiels de la population iraquienne. Avec les résolutions 706 (1991) et 712 (1991), l'Iraq disposait de la possibilité de se procurer les biens nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels de sa population. Dans ces conditions, le Gouvernement iraquien était seul responsable de la situation actuelle. Le représentant a rappelé qu'à sa réunion du 28 janvier 1992 le Conseil de sécurité avait déploré que le Gouvernement iraquien n'ait pas encore appliqué ses résolutions, en particulier l'obligation d'éliminer les armes de destruction massive. L'attitude

du Gouvernement iraquien ne permettait pas la levée des sanctions.

829. Le représentant du *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* a dit que sa délégation s'associait aux déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique et de la France. Il était regrettable que la délégation iraquienne ait choisi de soulever ici des questions politiques sans aucun rapport avec la Conférence et il souhaitait réfuter les allégations inadmissibles du représentant iraquien. L'Organisation des Nations Unies avait imposé des sanctions économiques à l'Iraq en août 1990, à la suite de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par ce pays. Ces sanctions devaient demeurer en vigueur jusqu'à ce que l'Iraq ait appliqué les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Malheureusement, ce pays n'avait guère, jusque-là, respecté ses obligations. En attendant, le Conseil de sécurité s'était dûment inquiété de la situation de la population civile en Iraq. Sa résolution 712 (1991) permettait à l'Iraq de financer l'achat de produits de première nécessité par des ventes de pétrole. Cinq mois plus tard pourtant, l'Iraq n'avait toujours pas accepté de mettre en œuvre cette résolution. C'était donc bien le Gouvernement iraquien qui était responsable de la situation économique désastreuse du pays. L'Iraq avait été exclu de la communauté des nations à cause de la politique brutale de son gouvernement. Le Conseil de sécurité avait défini les conditions que l'Iraq devait remplir pour être à nouveau accepté au sein de la communauté internationale. Il suffisait que le régime iraquien applique ses résolutions.

830. Le représentant de l'Iraq a dit que le peuple iraquien continuait de souffrir d'un manque de médicaments, de denrées alimentaires et de produits de première nécessité. Retranchés derrière une prétendue légitimité internationale, les États-Unis imposaient des souffrances au peuple iraquien.

II. — Renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable

Évaluation des difficultés suscitées et des potentialités offertes par les changements structurels à long terme pour un développement durable et l'expansion du commerce international dans une économie mondiale interdépendante. Promotion de la croissance économique, des capacités technologiques et d'un développement accéléré dans les pays en développement : adoption de politiques et de mesures nationales et internationales rationnelles, d'une bonne gestion et de réformes structurelles à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, aux fins d'une répartition, d'une utilisation et d'une mobilisation effectives et efficaces des ressources humaines et économiques et d'un environnement économique international plus favorable. À ces fins seraient examinées des questions relevant des domaines interdépendants ci-après : ressources pour le développement; commerce international; technologie; services; produits de base

(Point 8 de l'ordre du jour)

834. Le point 8 de l'ordre du jour a été examiné en séance plénière, en liaison avec le débat général (voir ci-dessus sect. I)³⁴.

835. À sa 222^e séance plénière, le 10 février 1992, la Conférence a établi une grande Commission chargée

831. Concernant la déclaration que venait de faire le représentant des États-Unis (voir ci-dessus par. 827 à 829), il jugeait totalement inacceptable de parler de cette manière d'un chef d'État et de soulever des questions qui n'avaient rien à voir avec le commerce et le développement. De tels propos n'avaient aucun rapport avec les questions dont s'occupait la Conférence et étaient contraires à l'usage et à l'étiquette des conférences.

832. L'Iraq appuyait l'esprit de Carthagène et tous les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et la faim. Le peuple iraquien avait faim. Il disposait de 50 % seulement des rations alimentaires normales nécessaires. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait approuvé l'envoi de 5 millions de tonnes de denrées alimentaires, les États-Unis et la France empêchaient l'Iraq d'avoir accès à ces approvisionnements approuvés en continuant de bloquer les avoirs irakiens détenus dans des banques américaines et françaises.

833. La délégation iraquienne avait déjà expliqué la position de l'Iraq vis-à-vis des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité dans sa déclaration en séance plénière, où elle avait souligné que les problèmes causés par les sanctions imposées à son pays étaient sans précédent. L'affirmation par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni que l'Iraq n'avait pas respecté les termes des résolutions du Conseil de sécurité était tout simplement fautive. L'Iraq avait mis en œuvre la plupart de ces résolutions et coopérait pleinement avec les missions de l'ONU. Cette assertion n'était qu'un prétexte pour faire pression sur l'Iraq, dans l'espoir d'affaiblir le pays au point de lui faire accepter certaines politiques contre son gré et contre ses principes. Le peuple iraquien était un peuple civilisé et il était déterminé à vivre. L'embargo devait être levé, car son maintien constituait une violation des droits fondamentaux de l'homme, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la CNUCED.

d'examiner les textes de négociation de base distribués au titre du point 8 de l'ordre du jour (« Préparation de fond de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ») [TD/L.320 et Add.1 à 5], et d'en faire rapport à la Conférence³⁵.

³⁴ Les documents dont la Conférence était saisie pour le point 8 de l'ordre du jour sont indiqués dans le répertoire des documents figurant à l'annexe VIII.

³⁵ Pour le bureau et l'organisation des travaux de la Commission et des deux groupes de travail qu'elle a créés, voir la troisième partie, sect. I.

A. — Rapport de la Commission sur le point 8 de l'ordre du jour

836. À la 239^e séance plénière (séance de clôture), le 25 février 1992, le Président de la Commission a fait un rapport oral sur les travaux de celle-ci³⁶ et a présenté le projet de texte de synthèse soumis par la Commission sur le point 8 de l'ordre du jour (TD/L.339 et Corr.1).

Décision de la Conférence

837. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de texte de synthèse présenté par la Commission (TD/L.339 et Corr.1) sous le titre « Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène »³⁷.

B. — Projet de déclaration soumis par le Président de la Conférence

838. Également à la 239^e séance, le Président a présenté un projet de déclaration intitulé « L'esprit de Car-

thagène » (TD/L.340/Rev.1), qu'il soumettait après tenue de consultations informelles.

839. Le représentant du *Mexique* a dit que sa délégation aurait souhaité voir figurer dans cette déclaration le quatrième paragraphe du document initial TD/L.340 :

« Dans ce nouvel esprit, il s'agit, entre autres objectifs fondamentaux, de renforcer l'action multilatérale pour favoriser l'intégration de l'économie mondiale et promouvoir le commerce international, avec la participation de tous les États membres, dans des conditions non discriminatoires qui évitent le protectionnisme et assurent le respect de la concurrence. À cet égard, les participants aux négociations d'Uruguay, dans le cadre du GATT, sont instamment priés de mener le plus rapidement possible ces négociations à bonne fin. »

Décision de la Conférence

840. À la même séance, après un bref débat sur des questions de procédure, la Conférence a adopté le projet de déclaration intitulé « L'esprit de Carthagène » (TD/L.340/Rev.1)³⁸.

³⁶ Pour le texte, voir ci-dessous sect. V.

³⁷ Pour le texte, voir ci-dessus première partie.

³⁸ Ibid.

III. — Réunion spéciale sur les pays les moins avancés

A. — Organisation de la réunion spéciale

841. Conformément à la décision prise par la Conférence à sa 222^e séance plénière, le 10 février 1992, une réunion spéciale sur les pays les moins avancés a eu lieu le 11 février 1992 sous la présidence de M. Alain Vivien, secrétaire d'État français aux affaires étrangères. Cette réunion était consacrée à l'examen des questions concernant les pays les moins avancés, y compris : i) un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action [résolution 390 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 22 mars 1991]; et ii) les incidences sur le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés de l'inscription de nouveaux pays sur la liste des PMA (résolution 46/206 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991).

842. Pour cette réunion spéciale, les documents ci-après ont été distribués aux participants à la Conférence : « Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés », rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/359), et « Communiqué de la deuxième Réunion ministérielle des pays les moins avancés », Carthagène, 10 février 1992, note du secrétariat de la CNUCED (TD/362).

B. — Résumé des débats de la réunion spéciale

843. Le porte-parole des *pays les moins avancés* (Bangladesh) a remercié tous les États membres de la

CNUCED de leur décision de consacrer une séance spéciale de la Conférence à l'examen de questions intéressant plus particulièrement les PMA; il se félicitait également des renseignements détaillés sur les conditions économiques dans ces pays, qui avaient été fournis dans *Les pays les moins avancés, Rapport 1991*, et dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence (TD/359).

844. L'adoption du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, à Paris, en septembre 1990, s'était appuyée sur la reconnaissance globale de la nécessité urgente d'enrayer et de corriger la grave détérioration des conditions socio-économiques des PMA survenue dans les années 80, malgré les efforts nationaux et internationaux réalisés dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Le Programme d'action pour les années 90 reposait sur deux engagements fondamentaux, à savoir : i) l'adoption de réformes d'orientation appropriées par les PMA, responsables au premier chef de leur développement, allant dans le sens de la libéralisation économique, du recours aux mécanismes du marché et d'un large développement participatif; et ii) la fourniture de ressources adéquates à l'appui des efforts de réforme des PMA par leurs partenaires de développement.

845. Le porte-parole a brièvement rappelé quelques-uns des principaux accords et engagements spécifiques consacrés dans le Programme d'action, en demandant la mise en œuvre effective, intégrale et rapide par tous les intéressés.

846. La récente crise du Golfe et des catastrophes naturelles avaient ajouté aux difficultés des PMA. Le Bangladesh, par exemple, avait été frappé en avril 1991 par un cyclone qui avait causé la mort de plus de 140 000 personnes ainsi que d'innombrables dégâts matériels. Une autre catégorie d'obstacles concernait les handicaps géographiques propres aux pays les moins avancés sans littoral et insulaires.

847. L'inscription du Cambodge, de Madagascar, des Îles Salomon, du Zaïre et de la Zambie sur la liste des PMA avait porté le nombre des pays les moins avancés à 47 en 1991 et accru de 15 % la population cumulée de ces pays, qui dépassait désormais 500 millions de personnes. Les besoins financiers des 47 PMA avaient augmenté de 20 % par rapport aux estimations initiales et s'établiraient à 43,8 milliards de dollars (aux prix de 1990) d'ici à l'an 2000. À cet égard, les PMA constataient avec préoccupation que les apports moyens d'APD dont ils avaient bénéficié en 1990 étaient tombés à 0,08 %, contre une moyenne de 0,09 % au cours des années 80.

848. Compte tenu de cette évolution, le porte-parole a souligné les priorités suivantes : les objectifs d'aide devraient être relevés de façon à couvrir les besoins d'assistance déterminés jusque-là, ainsi que les besoins supplémentaires; il faudrait améliorer sensiblement l'accès des PMA aux marchés, et prendre des mesures concrètes pour accorder un traitement spécial à ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay; il convenait de veiller, en particulier dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à ce que les critères en matière d'environnement fixés par les donateurs n'entraînent pas une nouvelle forme de conditionnalité de l'aide; les pays développés devraient prendre des mesures pour garantir un accès sans restriction des pays en développement aux technologies nouvelles, essentielles et avancées.

849. La plupart des PMA s'employaient activement à promouvoir la démocratisation et un développement axé sur l'homme. L'activation d'une croissance durable et du développement constituait la clé de voûte des efforts visant à soutenir la démocratie dans les PMA. À cet égard, les mesures d'appui adoptées par les partenaires de développement des PMA jouaient un rôle essentiel et devaient donc être intensifiées.

850. Enfin, le porte-parole a souligné que la surveillance et le suivi annuels de l'exécution du Programme d'action par le Conseil du commerce et du développement ainsi que l'examen à mi-parcours présentaient désormais un intérêt accru, qui justifiait que la communauté internationale en réaffirme l'importance.

851. Le porte-parole du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* (République islamique d'Iran) a déclaré que le *Groupe des Soixante-Dix-Sept* attachait une grande importance aux préoccupations des PMA. Dans la Déclaration de Téhéran, les ministres des États membres du *Groupe des Soixante-Dix-Sept* avaient souligné qu'il était urgent d'apporter une assistance internationale soutenue aux PMA et, en particulier, d'appliquer pleinement dans les meilleurs délais le Programme d'action pour les années 90 en faveur de ces pays.

852. Les PMA avaient fait des efforts importants et un certain nombre d'entre eux avaient progressé. Toutefois, ces efforts avaient été contrecarrés par le ralentissement de l'activité économique dans le monde développé, des catastrophes naturelles dans plusieurs PMA et la charge de la dette extérieure, qui restait élevée. Il n'y avait pas non plus de signe évident d'accroissement des courants de ressources à destination des PMA. Par conséquent, même si l'évolution du climat politique et économique mondial ainsi que les perspectives offertes par les dividendes de la paix apportaient une note d'espoir, le développement des PMA restait très aléatoire et serait interrompu si ces pays ne recevaient pas une aide extérieure adéquate pour appuyer leurs réformes.

853. À cet égard, le porte-parole a rappelé les principaux points, concernant les PMA, de la Plate-forme de base pour la coopération internationale, qui faisait partie des Documents finals de Téhéran adoptés par la septième réunion ministérielle du *Groupe des Soixante-Dix-Sept*.

854. Premièrement, les pays développés devraient redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'APD fixés dans le Programme d'action. Ces objectifs devraient être réajustés pour tenir compte des besoins des pays récemment ajoutés à la liste des PMA.

855. Deuxièmement, il fallait prendre d'urgence des mesures pour réduire l'encours et le service de la dette des PMA, avec notamment : l'annulation par les pays développés de la dette publique bilatérale des PMA; l'allègement de la dette multilatérale des PMA et l'octroi de nouveaux apports financiers multilatéraux à des conditions de faveur uniquement; une aide aux PMA en retard dans le règlement de leurs obligations financières, pour leur permettre d'éponger leurs arriérés; et l'octroi de ressources additionnelles à ces pays pour financer des programmes d'ajustement et pour réduire leur dette commerciale.

856. Troisièmement, dans le contexte des négociations d'Uruguay, les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce devraient prendre des mesures spéciales visant à améliorer l'accès des PMA aux marchés, par exemple : la mise en œuvre anticipée des concessions NPF accordées pour des produits présentant un intérêt particulier pour les PMA; l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires; une libéralisation aussi complète que possible du commerce des textiles; et l'amélioration des schémas de préférences. En outre, les résultats des négociations concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchaient au commerce (TRIP) ne devraient pas limiter la capacité de progrès technique des pays en développement, en particulier des PMA, qui ne devraient donc pas être astreints à de nouvelles obligations en sus de celles qu'ils assumaient déjà en vertu des conventions existantes sur la propriété intellectuelle.

857. Quatrièmement, les efforts déployés par les PMA pour diversifier leur économie et assurer leur progrès technique devraient recevoir un soutien total.

858. Le *Groupe des Soixante-Dix-Sept* était prêt à accroître son appui aux PMA, notamment en revitalisant les mécanismes actuels de coopération économique et

technique entre pays en développement, compte tenu en particulier des dispositions de l'Accord relatif au système global de préférences commerciales entre pays en développement³⁹ qui prévoyaient l'octroi d'un traitement spécial aux PMA.

859. Le représentant de l'Éthiopie a dit que les événements récents avaient élargi les perspectives au niveau global, mais qu'il était essentiel que la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ne soit pas négligée. Les partenaires de développement des PMA devaient en particulier respecter leurs engagements généraux tels que consacrés dans le Programme d'action, ainsi que les engagements spécifiques souscrits concernant les ressources pour le développement, l'appui technologique et l'accès aux marchés.

860. Les PMA eux-mêmes déployaient des efforts déterminés pour améliorer leur situation socio-économique et appliquer le Programme d'action. Ils exécutaient des programmes d'ajustement structurel, qui avaient souvent de douloureuses conséquences sociales et politiques.

861. Prenant l'Éthiopie comme exemple de pays en développement procédant à des changements fondamentaux pour accélérer le développement, le représentant a souligné la nécessité d'un appui international à ces efforts résolus. Ces vigoureux efforts nationaux dans les PMA, dûment complétés par un soutien concret de la communauté internationale, pourraient permettre de renverser la tendance à la détérioration de la situation des PMA et accélérer le développement de ces pays.

862. Le représentant du Libéria a rappelé que son pays venait juste d'être inscrit sur la liste des PMA. Les effets socio-économiques négatifs de la récente guerre civile avaient aggravé la situation économique et sociale et le gouvernement intérimaire s'était efforcé de consolider le processus de réforme déjà engagé pour trouver une solution aux problèmes urgents du pays.

863. Le Libéria constatait avec beaucoup de préoccupation que l'action internationale visant à réduire la charge de la dette des PMA n'avait pas été assez rapide pour permettre à ces pays de mettre pleinement en œuvre leurs programmes de restructuration. Les pays développés devraient annuler la dette bilatérale publique des PMA, il fallait alléger la dette multilatérale de ces pays et leur assurer de nouveaux apports financiers afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts d'ajustement structurel et de redressement économique. Enfin, le Libéria demandait instamment à la communauté internationale de soutenir le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

864. Le représentant du Népal s'est dit préoccupé par la détérioration constante de la situation économique des PMA et par leur marginalisation croissante dans l'économie mondiale. Cette dégradation était survenue en dépit de l'adoption du nouveau Programme substan-

tiel d'action et de l'application, dans les PMA, de réformes économiques visant à réduire les déficits budgétaires, à limiter le déficit de la balance des paiements et à mobiliser plus de ressources intérieures. Le principal obstacle à l'amélioration de la situation des PMA tenait à des contraintes structurelles intrinsèques profondément ancrées.

865. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était un élément positif. Il s'agissait d'un programme global prévoyant une action nationale et internationale concertée pour enrayer et/ou inverser la détérioration des conditions socio-économiques des PMA. Une action internationale concertée était justifiée, dans la mesure où les PMA ne pouvaient pas, par leurs propres moyens, relancer la croissance et le développement. Il fallait en outre réviser à la hausse les objectifs d'aide fixés dans le Programme d'action, pour tenir compte de l'inscription de six nouveaux pays sur la liste des PMA depuis 1990. Plus précisément, les donateurs devaient s'efforcer d'accroître sensiblement le volume global de l'aide publique au développement. Le gouvernement démocratique qui avait récemment été réinstallé au Népal avait engagé diverses réformes économiques et des programmes de lutte contre la pauvreté pour alléger le sort des groupes pauvres. Ses efforts devaient être appuyés par une assistance extérieure accrue.

866. Le Népal invitait instamment les donateurs bilatéraux, les institutions financières multilatérales et d'autres institutions commerciales à prendre des mesures pour réduire l'encours et le service de la dette des PMA.

867. S'agissant du commerce extérieur, il était urgent que les pays développés mettent en œuvre un ensemble exhaustif de mesures structurelles pour garantir un meilleur accès aux marchés. Beaucoup de PMA étaient tributaires d'un nombre limité de produits de base et il fallait réduire cette dépendance par une diversification des produits. Dans ce contexte, il importait tout particulièrement de renforcer les mécanismes de financement compensatoire applicables à ces produits.

868. Les seize PMA sans littoral connaissaient des problèmes spécifiques tenant à leur situation géographique : il fallait lancer un programme spécial à leur intention, avec la pleine et entière participation de la CNUCED, pour mettre en place des infrastructures adéquates, notamment faciliter les opérations de transport en transit.

869. Enfin, le Népal priait instamment le Conseil du commerce et du développement de veiller tout spécialement au suivi et à la surveillance de la mise en œuvre du Programme d'action.

870. Le représentant du Burkina Faso a dit que le principal objectif du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était de mettre un terme à la détérioration de la situation socio-économique des PMA et de les aider à parvenir à un développement durable.

871. Les PMA avaient résolument entrepris des réformes politiques et économiques dans le cadre des engagements convenus dans le Programme d'action. Le

³⁹ Voir Documents de la Réunion ministérielle du Comité de négociation du système global de préférences commerciales entre pays en développement, Belgrade, 11-13 avril 1988 [GSTP/MM/BELGRADE/12 (vol. I)].

Burkina Faso avait pris des mesures importantes à cet égard et s'était lancé dans un programme d'ajustement structurel avec le concours du FMI et de la Banque mondiale.

872. Le représentant s'est dit préoccupé par les grands événements qui avaient modifié les relations internationales depuis l'adoption du Programme d'action, à savoir la récente guerre du Golfe et l'évolution de la situation en Europe centrale et orientale. La guerre du Golfe avait contribué à la récession économique des pays développés et avait eu des incidences négatives pour les pays en développement, en particulier les PMA. L'évolution en Europe centrale et orientale semblait polariser l'attention des partenaires de développement des PMA, de sorte que ces derniers risquaient d'être encore plus marginalisés.

873. Depuis que six pays avaient été ajoutés à la liste des PMA, il y avait un déséquilibre entre les objectifs du Programme d'action et les moyens financiers disponibles pour les atteindre. Le Programme d'action pour les années 90 restait toutefois valable, et les partenaires de développement étaient instamment invités à respecter pleinement les engagements qu'ils avaient pris en faveur des PMA.

874. Le représentant de la *République-Unie de Tanzanie* a dit que son pays accordait une grande importance à l'utilisation de techniques d'information judicieusement conçues en vue de la diffusion d'un ensemble de compétences professionnelles permettant de faire face aux besoins immédiats du secteur rural.

875. Il convenait de donner un caractère véritablement international au dispositif Stabex de la Convention de Lomé et de le restructurer pour tenir compte des coûts réels de production; il fallait en outre que les systèmes de financement compensatoire du FMI cessent d'imposer un endettement supplémentaire aux PMA tributaires des produits de base. Cela était d'autant plus important que, comme le montraient les chiffres publiés dans *Les pays les moins avancés, Rapport 1991*, le processus de développement s'était ralenti au cours des vingt dernières années et que la solvabilité des PMA avait pâti de l'accumulation d'obligations extérieures, conjuguée à la baisse des recettes d'exportation.

876. Les PMA avaient des impératifs à satisfaire d'urgence dans le secteur social et dans des domaines essentiels. Leurs besoins étaient tout aussi importants pour ce qui était des moyens d'économiser l'énergie, de la technologie et des télécommunications.

877. Le représentant a fait valoir que, même si le marché était l'instrument le plus utile pour la gestion des ressources, il y avait des limites à ce qui pouvait être accompli en recourant uniquement à la libre entreprise.

878. Il se félicitait de la tenue d'une séance spéciale consacrée aux PMA pendant la huitième session de la Conférence, et savait gré aux partenaires de développement des PMA de leur appui.

879. Le représentant du *Bhoutan* a dit qu'il était logique que la séance spéciale consacrée aux PMA soit présidée par la France, car ce pays s'était toujours parti-

culièrement préoccupé de la situation critique des PMA et avait fait preuve de l'esprit d'initiative nécessaire pour que la communauté internationale s'intéresse à ces pays et leur apporte des ressources. Le Bhoutan était également reconnaissant à la CNUCED de son rôle de précurseur et des efforts qu'elle poursuivait pour analyser les problèmes des PMA et les porter à l'attention de la communauté internationale.

880. Le classement du Bhoutan dans la catégorie des pays les moins avancés était une étape transitoire dans son développement socio-économique. Cela dit, quels que soient les efforts qu'il consente, le Gouvernement bhoutanais n'avait ni les ressources ni les moyens nécessaires pour augmenter la productivité économique et améliorer le niveau de vie. Il fallait donc que la communauté internationale, en particulier les donateurs, fasse davantage d'efforts concertés pour augmenter leur aide aux PMA.

881. L'ensemble des PMA devraient figurer sur la liste des pays prioritaires de tous les donateurs. Lorsque cela était possible, des programmes d'assistance spécifiques pour les PMA devraient être mis sur pied comme cela avait déjà été fait par des organismes multilatéraux de développement et selon l'exemple donné par la Norvège.

882. Le représentant a noté que les pays donateurs craignaient que les PMA ne puissent absorber une assistance accrue. Ce problème pouvait être résolu par des mesures appropriées comme un renforcement plus énergique des institutions dans les pays bénéficiaires et une simplification et un assouplissement des procédures et des conditions de versement appliquées par les donateurs.

883. Le représentant du *Soudan* a dit que la nouvelle situation politique et économique internationale dans les pays d'Europe centrale et orientale ne devait pas entraîner un détournement des courants d'aide au développement des PMA déjà annoncés dans le Programme d'action. En fait, il fallait accroître ces courants d'aide compte tenu de l'accroissement du nombre des PMA depuis 1990.

884. Force était de constater que la plupart des PMA se trouvaient en Afrique, ce qui augmentait les risques de marginalisation de ce continent. Les PMA étaient aussi exposés à des problèmes non économiques tels que catastrophes naturelles, afflux de réfugiés et déplacements de population. La solution de ces problèmes aigus exigeait un appui supplémentaire de la part des partenaires de développement, afin d'engager les PMA dans la voie du développement et de la transformation économique. Le Soudan continuait de réaliser de considérables efforts d'ajustement structurel avec l'adoption récente de politiques de vaste portée visant à libéraliser totalement son économie et à engendrer un processus effectif de croissance économique et de développement.

885. Il fallait accroître l'assistance technique aux PMA, en particulier pour assurer la réalisation des objectifs du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Le soutien de la communauté internationale restait, à cet égard, d'une importance fondamentale.

886. Le Soudan était conscient de la responsabilité qui lui incombait d'élaborer et d'appliquer ses propres programmes de développement dans le contexte de politiques nationales efficaces. Toutefois, les engagements pris par la communauté internationale, tels que stipulés dans le Programme d'action, restaient un élément essentiel de l'environnement international juste et favorable nécessaire.

887. Le représentant du Myanmar a dit que les rapports du secrétariat de la CNUCED sur les PMA indiquaient qu'il y avait de l'espoir pour ces pays dans les années 90. La détérioration de leur situation économique, sociale et écologique pouvait être inversée si les PMA et leurs partenaires de développement redoublaient d'efforts dans un esprit de solidarité.

888. Les PMA, conscients qu'ils devaient être les principaux artisans de leur développement, avaient entrepris des réformes. Le Myanmar ne ménageait pas sa peine pour établir une économie de marché, en mettant l'accent, notamment, sur la promotion et la diversification des exportations ainsi que sur l'adoption de lois concernant les investissements étrangers — ce qui se traduisait par une croissance rapide du PIB et de la productivité agricole. Le pays avait également pris d'importantes mesures sociales, destinées notamment à combattre la pauvreté dans les zones rurales écartées. La protection de l'environnement et, en particulier, l'exploitation viable des ressources sylvicoles étaient aussi pour lui des objectifs prioritaires.

889. Toutes ces mesures étaient mises en œuvre dans le cadre du Programme d'action, et les partenaires de développement devaient également honorer les engagements qu'ils avaient pris dans ce contexte.

890. La communauté internationale devait tenir compte de l'inscription de six nouveaux pays sur la liste des PMA. Il convenait, en particulier, d'étudier sérieusement la proposition d'accroître d'au moins 15 % les apports d'APD, et de prendre une décision dans ce sens à la huitième session de la Conférence.

891. Il importait d'alléger le fardeau de la dette extérieure des PMA. Le Myanmar se félicitait de l'initiative prise par la France dans ce domaine, dont il avait profité, et priait instamment d'autres partenaires de développement de suivre cet exemple.

892. Il fallait mettre en place un système commercial international qui soit libre, ouvert et non discriminatoire. L'acte final des négociations d'Uruguay devrait contenir des dispositions traduisant l'engagement, pris par les participants dans la Déclaration de Punta del Este, d'accorder un traitement spécial aux pays les moins avancés.

893. Le représentant de l'Indonésie a dit que son pays était conscient de la situation très difficile des PMA et qu'il avait donc accueilli avec une extrême satisfaction et soutenu la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

894. Le nombre des PMA était passé de 24 à 47. Quelques pays avaient, certes, régulièrement amélioré

leurs conditions de vie, mais la faiblesse persistante de leurs capacités économiques, institutionnelles et humaines entravaient la revitalisation de leur économie. Les efforts intérieurs déployés par les PMA pour accélérer la croissance et le développement devaient donc être complétés par des mesures d'appui de la part de leurs partenaires de développement, dans un esprit d'authentique solidarité.

895. Le succès du Programme d'action dépendait de trois facteurs importants. Premièrement, il fallait d'urgence renforcer le partenariat entre les PMA, qui étaient responsables au premier chef de l'exécution de politiques de croissance, et leurs partenaires de développement, qui se devaient d'appuyer leurs efforts. Deuxièmement, il était important que les ressources naturelles des PMA soient utilisées de façon optimale, notamment avec la mise en œuvre de politiques macro-économiques favorables à un développement à long terme et durable. Troisièmement, un environnement extérieur propice et une assistance appropriée de la part de la communauté internationale, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allégement de la dette et du commerce extérieur, étaient nécessaires.

896. L'Indonésie continuerait à fournir une assistance technique au titre de ses programmes de CTPD en faveur des pays en développement en général et des PMA en particulier. Il incombait à la communauté internationale de faire des efforts particuliers pour garantir la réalisation des objectifs du Programme d'action.

897. Le porte-parole du *Groupe africain* (Algérie) a rappelé que l'objet de la séance spéciale consacrée aux pays les moins avancés était de faire le point de l'application du Programme d'action, compte tenu de l'inscription de six nouveaux pays sur la liste des PMA.

898. Au sein de la communauté internationale, la CNUCED jouait un rôle central dans l'action en faveur des PMA, et elle méritait d'être félicitée pour son rapport intitulé *Les pays les moins avancés, Rapport 1991*.

899. Dans le cadre du Programme d'action, les PMA procédaient résolument à de pénibles ajustements structurels, souvent lourds de conséquences sur le plan social. Ils avaient aussi entrepris des réformes institutionnelles pour assurer une participation plus active et plus démocratique de la population aux décisions intéressant la société.

900. Ces efforts de réforme étaient toutefois entravés par des facteurs comme la baisse des recettes tirées de l'exportation de produits de base et les catastrophes naturelles dont certains PMA avaient été victimes. Les objectifs du Programme d'action ne pourraient donc être atteints que si les partenaires de développement augmentaient leur aide multilatérale, compte tenu du fait que l'inscription de six nouveaux pays sur la liste se traduisait par une augmentation de 15 % de la population globale des PMA.

901. À cet égard, le porte-parole s'est déclaré préoccupé par la diminution de l'aide publique accordée par les pays développés aux PMA, qui était tombée de 0,10 % du PNB en 1980 à 0,08 % en 1990. Il fallait trouver une solution satisfaisante au problème de la dette ex-

térieure des PMA, en s'inspirant des orientations définies dans *Les pays les moins avancés, Rapport 1991*.

902. Dans le cadre des réformes entreprises pour revitaliser la CNUCED, il fallait renforcer son rôle dans l'exécution du Programme d'action. La décision de transformer le Programme spécial pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires en une division de la CNUCED représentait un pas en avant dans cette voie.

903. La porte-parole des *pays nordiques* (Norvège) a dit que les graves difficultés des PMA préoccupaient réellement la communauté internationale, comme en témoignaient sans équivoque la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Ce programme reposait sur le principe d'une responsabilité collective et comportait des éléments importants, dont la traduction de grands principes en mesures concrètes aux niveaux national et international, des mesures globales de suivi et la réaffirmation du rôle central de la CNUCED dans l'examen et l'évaluation du Programme d'action. Cette dernière responsabilité devrait continuer d'être l'une des principales priorités de la CNUCED.

904. Plusieurs aspects dont les PMA eux-mêmes devaient assurer le suivi au niveau national étaient d'une importance fondamentale pour le succès du Programme d'action. Les efforts de réforme actuels devaient être poursuivis et dans certains cas intensifiés, en particulier avec l'élaboration de politiques visant à soutenir et à renforcer le secteur productif, y compris l'agriculture. La mise en valeur des ressources humaines, notamment la participation des femmes au développement, devait également être une priorité pour les PMA. Le renforcement des capacités scientifiques et techniques et des capacités de gestion était également primordial. De plus, le développement humain comprenait le droit à la liberté politique, avec une large participation populaire à la vie économique, sociale et politique. Enfin, des efforts accrus devaient être faits pour rétablir des conditions de paix dans les régions en proie à des conflits et à des troubles internes, qui avaient souvent fait obstacle au développement.

905. Concernant les engagements de la communauté internationale, la porte-parole a vivement préconisé l'adoption de mesures d'allègement de la dette et un accroissement substantiel des apports financiers à des conditions de faveur aux PMA, ce que l'augmentation continue du nombre de ces pays justifiait amplement. À cet égard, il fallait noter qu'en 1990 le total de l'aide publique au développement accordée aux 47 PMA par les pays nordiques avait représenté 0,36 % du PNB combiné de ces derniers, ce qui coïncidait à peu près avec la moyenne de l'OCDE pour l'ensemble des pays en développement.

906. Les PMA devaient d'urgence bénéficier de mesures substantielles d'allègement de la dette et il fallait se féliciter de ce que la majorité des créanciers du Club de Paris — en fait tous sauf un — fût désormais disposée à annuler 50 % des paiements dus par les PMA. Toutefois, des mesures supplémentaires d'allègement restaient nécessaires. Les pays nordiques étaient prêts à

accorder un allègement effectif représentant jusqu'à 80 % de la dette aux pays qui déployaient des efforts soutenus pour résoudre leurs problèmes économiques.

907. Quant au commerce international, il fallait que les pays industrialisés s'engagent à éliminer le plus complètement possible les obstacles appliqués aux exportations des PMA, y compris par une libéralisation accrue de leurs schémas de préférences. Il était également essentiel d'améliorer la compétitivité des PMA sur les marchés mondiaux.

908. Enfin, la porte-parole a souligné que les pays nordiques restaient résolument déterminés à soutenir les PMA dans leurs efforts pour accélérer leur croissance et parvenir à un développement durable.

909. Parlant au nom de la *Communauté européenne et de ses États membres*, le représentant du Portugal a souligné que les événements survenus en Europe ne feraient pas oublier à la Communauté ses obligations envers d'autres parties du monde, notamment son engagement de soutenir les PMA.

910. La Conférence de Paris sur les pays les moins avancés, tenue en septembre 1990, avait été une bonne occasion pour la Communauté de renforcer son partenariat avec les PMA parties à la Convention de Lomé. La Communauté européenne et ses États membres continueraient de faire tout leur possible pour traduire en mesures concrètes les engagements pris lors de la Conférence, et les PMA devaient faire de même.

911. Il fallait poursuivre les programmes d'ajustement structurel en accordant une attention particulière aux problèmes posés par la dépendance des PMA à l'égard des produits de base, à la nécessité d'investir dans les ressources humaines et aux incidences sociales possibles de ces programmes. C'était dans ce cadre que des programmes d'ajustement structurel étaient financés au titre de la Convention de Lomé.

912. La Communauté était déterminée à appuyer les efforts déployés par les pays d'Afrique pour mettre en valeur leurs ressources humaines. À cet égard, elle insistait sur l'importance, dans les PMA, d'une bonne gestion des affaires publiques et de la démocratie, éléments essentiels d'un développement durable centré sur l'homme. Ainsi le Conseil des ministres des Communautés européennes avait pris une mesure importante en novembre 1991, en approuvant une résolution sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement⁴⁰.

913. La Communauté se félicitait des efforts faits par de nombreux PMA dans le domaine de l'intégration et de la coopération régionales, notamment pour développer les échanges intrarégionaux, ainsi que dans le secteur de la santé, de l'éducation, des transports et de la protection de l'environnement. La Communauté dans son ensemble consacrait déjà 0,13 % de son PNB aux pays les moins avancés et les efforts qu'elle déployait devraient lui permettre de porter ce chiffre à plus de 0,15 % avant la fin de la décennie. Dans les apports de ressources au titre de la Convention de Lomé, les besoins des PMA étaient aussi dûment pris en compte.

⁴⁰ Voir *Bulletin des Communautés européennes*, vol. 24, n° 11, 1991, p. 131.

914. Pour ce qui était de la surveillance du Programme d'action, les PMA eux-mêmes et les pays donateurs pourraient tirer profit des connaissances spécialisées et de l'expérience du secrétariat de la CNUCED. Il fallait cependant suivre de près l'exécution de ce programme non seulement dans le cadre de la CNUCED, lors de l'examen global à mi-parcours, mais aussi à l'échelon local, par l'intermédiaire des tables rondes du PNUD et des groupes consultatifs de la Banque mondiale. La Communauté prendrait une part active aux activités de surveillance.

915. Parlant au nom de la Communauté européenne, le représentant de la *Commission des Communautés européennes* a fait observer que la Communauté accordait une attention particulière à ses relations avec les PMA, qu'ils aient ou non adhéré à la Convention de Lomé. Elle était le principal partenaire commercial de bon nombre de ces pays, dont les produits entraient sur le marché communautaire à des conditions particulièrement favorables.

916. La réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés dépendait tout autant du soutien des pays industrialisés que de la mise en oeuvre de réformes par les PMA. Le représentant a réaffirmé que la Communauté soutenait les réformes entreprises par ces pays, auxquels elle était résolue à apporter un appui financier et technique, ainsi qu'une aide alimentaire.

917. Les PMA devaient appliquer leurs programmes d'ajustement structurel en tenant compte du fait que les hommes et les femmes étaient les principaux artisans du développement. Une bonne gestion et la démocratie étaient également essentielles pour assurer un développement durable, et une importance particulière devait être accordée à l'initiative privée, à une meilleure intégration des femmes au développement, ainsi qu'au plein respect de l'équilibre écologique de la planète. L'adoption de politiques démographiques courageuses permettrait d'atténuer les contraintes pesant sur l'environnement, de réduire la pauvreté et d'améliorer la répartition des revenus.

918. Le représentant, qui se félicitait des efforts faits par les PMA sur la voie de l'intégration et de la coopération régionales, a réaffirmé que la Communauté soutiendrait ces efforts par une assistance pour le développement, un dialogue politique et l'octroi de préférences commerciales. Il fallait suivre la mise en oeuvre du Programme d'action de la manière indiquée par le représentant du Portugal dans la déclaration qu'il avait faite au nom de la Communauté européenne (voir ci-dessus par. 914) et de ses États membres.

919. Le représentant de la *Chine* a dit que la situation socio-économique des PMA s'était aggravée et que le nombre de ces pays avait augmenté. Dans un monde marqué par une interdépendance économique croissante, le succès des efforts de développement des PMA dépendait, en grande partie, de l'environnement extérieur et du plein appui de la communauté internationale. Celle-ci devait donc déployer d'urgence des efforts concertés pour aider les PMA.

920. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était essentiel à la relance de la croissance et du développement dans les PMA. La CNUCED devait apporter une contribution de fond au renforcement de la mise en oeuvre du Programme d'action. En outre, les partenaires de développement devraient s'employer d'urgence à honorer les engagements qu'ils avaient souscrits dans le Programme d'action, en particulier pour ce qui était de l'octroi aux PMA d'une assistance financière et de l'allègement de leur dette.

921. Le représentant de la *Suisse* a dit que son pays était gravement préoccupé par la situation économique des PMA. Malgré les réformes courageuses entreprises par plusieurs d'entre eux, la croissance par habitant demeurait négative dans ces pays et la production vivrière par habitant avait diminué.

922. Des tendances positives se dessinaient toutefois dans beaucoup de PMA, notamment la démocratisation de la vie politique et la libéralisation de l'économie. L'aide au développement et l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés étaient indispensables pour étayer ces tendances.

923. En 1990, la Suisse avait consacré plus du quart de son APD aux pays les moins avancés. Elle continuerait d'axer son aide sur ces pays, dans le cadre de sa loi relative à la coopération, laquelle stipulait qu'il fallait donner la priorité aux zones rurales et aux personnes les plus pauvres. Au cours des dix dernières années, la totalité de l'aide suisse aux PMA avait revêtu la forme de dons.

924. Le volume des investissements étrangers directs dans les PMA avait augmenté récemment, mais il fallait veiller à ce que cette augmentation profite à tous les pays les moins avancés, et non à quelques-uns seulement.

925. Très inquiète de voir que la charge de la dette extérieure des PMA continuait à s'alourdir, la Suisse était résolue à appliquer à ces pays les conditions de la Trinité-et-Tobago. Elle avait également mis en oeuvre un programme qui devrait permettre d'éponger une partie de la dette privée des pays les plus pauvres, pour un montant supérieur à 1 milliard de dollars. Les premiers pays à bénéficier de ce programme, en 1991, avaient été le Mozambique et le Niger.

C. — Principaux points de convergence et propositions présentés par M. Alain Vivien, président de la réunion⁴¹

926. À l'issue du débat, le Président de la réunion a identifié des points de convergence qui lui paraissaient émerger des différentes interventions faites au cours du débat. Ces principaux points sont les suivants :

⁴¹ Distribué sous la cote TD(VIII)SM/LDC/1.

1) Tout d'abord, la question des PMA doit rester une priorité dans l'ordre du jour des réunions internationales. Ces pays continuent d'affronter d'immenses problèmes et leurs chances de réussite restent fragiles.

2) Nous pouvons tous prendre acte des efforts méritoires d'un grand nombre de PMA pour appliquer des politiques conformes au Programme d'action défini à Paris : libéralisation économique, respect des mécanismes du marché, privatisation, recherche d'efficacité et limitation du secteur public. Nous prenons acte également des coûts sociaux qu'impliquent ces politiques d'ajustement structurel.

3) Les développements politiques récents dans le monde constituent un facteur d'optimisme et confortent notre conviction que les recommandations du Programme d'action sont adaptées.

4) Le développement économique doit être centré sur l'homme, et viser la participation de tous. C'est pourquoi la démocratisation ne peut que favoriser le développement économique, ainsi que l'accroissement des ressources humaines.

5) Les efforts d'un grand nombre de pays vers une meilleure intégration économique régionale et vers une coopération Sud-Sud sont à encourager, car ils sont de nature à permettre des économies d'échelle et une meilleure ouverture de leurs économies.

6) Toute la communauté internationale, c'est-à-dire les pays donateurs, ainsi que les organisations internationales doivent soutenir les PMA dans leurs efforts vers le développement. À ce titre, il est important d'atteindre rapidement les objectifs d'aide réaffirmés à Paris, notamment en termes de pourcentage d'aide publique au déve-

loppement, pour que les PMA aient les meilleures chances de succès.

7) Enfin, il conviendra de prendre en compte l'augmentation de 42 à 47 du nombre des PMA dans les objectifs de l'aide à leur apporter, non seulement de la part des pays donateurs, mais également des institutions internationales chargées du développement, comme le PNUD.

8) En matière de dettes des PMA, nous avons bien noté l'appel quasi unanime à un traitement plus imaginaire de cette question. Elle doit évidemment être traitée dans les enceintes appropriées, même s'il était utile d'en rappeler ici l'urgence.

927. En conclusion, bien qu'il ne convînt pas de terminer un débat qui reste bien évidemment ouvert, le Président estimait que seule une excellente synergie des efforts entre les PMA et leurs partenaires du développement, chacun respectant ses engagements, permettrait d'enregistrer des progrès réels et durables.

928. Le Président a ensuite formulé deux recommandations de procédure :

1) Lancer dans le cadre de la CNUCED un certain nombre d'études sur les répercussions possibles des nouveaux développements enregistrés du côté des PMA (augmentation de leur nombre, mais aussi changements politiques et économiques dans ce qu'on peut appeler l'environnement international);

2) Demander aux participants à la Conférence — et plus particulièrement à son Président — de tenir compte des préoccupations qui se sont exprimées ici, au cours de cette réunion spéciale, pour en inclure une part dans l'Acte final (et, éventuellement, dans ce qui sera la Déclaration de Carthagène).

IV. — Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. — Message adressé à la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa présente session

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui tient actuellement sa présente session à Carthagène, fait part de son soutien et de sa solidarité à la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale.

La Conférence félicite le groupe de femmes de chefs d'État qui ont pris l'initiative importante de convoquer la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale, qui se tiendra à Genève, les 24 et 25 février 1992.

Rappelant la résolution 1991/64, du 26 juillet 1991, adoptée par le Conseil économique et social à sa seconde

session de 1991, la Conférence souligne la nécessité de renforcer le rôle des femmes rurales dans la production pour favoriser la sécurité alimentaire, atténuer la pauvreté et accélérer le développement.

À cet égard, la Conférence se félicite du soutien apporté à la Réunion au sommet par M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, qui a déclaré que cette réunion méritait de bénéficier de toute l'attention et du plein appui des responsables et du grand public.

La Conférence se félicite également de la contribution que le Fonds international de développement agricole et d'autres institutions intéressées des Nations Unies ont apportée à la préparation de la Réunion au sommet. Elle réitère l'appel lancé à tous les États Membres et aux organes, organisations et organismes appropriés des Nations Unies pour qu'ils aident au succès de la Réunion

au sommet et fassent en sorte que les recommandations qui y seront adoptées soient effectivement appliquées.

B. — Décision prise par la Conférence à sa présente session concernant un projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien »

À sa 238^e séance plénière, le 24 février 1992, la Conférence a décidé, sur la proposition de son Président, que le projet de résolution TD/L.337, soumis par la République islamique d'Iran au nom des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept et intitulé « Assistance au peuple palestinien », serait transmis à l'Assemblée générale et que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien se poursuivrait sous sa forme actuelle (le texte du projet de résolution figure ci-après en annexe).

ANNEXE

Assistance au peuple palestinien

Projet de résolution adopté par la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept et présenté à la Conférence par la République islamique d'Iran au nom des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Rappelant ses résolutions 146 (VI), du 2 juillet 1983, et 169 (VII), du 3 août 1987, ainsi que la résolution 38/79 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1983,

Ayant présente à l'esprit la résolution 45/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990,

Reconnaissant que l'occupation fait obstacle au développement de l'économie nationale palestinienne, y compris à celui de son commerce intérieur et extérieur,

Tenant compte de ce que la Palestine est membre du système global de préférences commerciales entre pays en développement,

1. *Demande l'annulation de tous les droits, redevances et autres taxes illégitimes imposés par la puissance occupante aux exportations et aux importations palestiniennes;*

2. *Demande également que soient considérées comme marchandises en transit les exportations et les importations palestiniennes qui passent par des ports et des points de sortie ou d'entrée situés dans les pays voisins;*

3. *Demande aussi que les exportations palestiniennes bénéficient de concessions commerciales et de mesures préférentielles concrètes sur la base de certificats d'origine palestiniens;*

4. *Prie le Secrétaire général de la CNUCED de renforcer le Groupe économique spécial (Peuple palestinien) en ajoutant un chercheur au personnel qui lui est actuellement affecté;*

5. *Prie la CNUCED de maintenir ou d'accroître son assistance au peuple palestinien en étroite coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine;*

6. *Demande pour les fonctionnaires et les experts de la CNUCED l'accès au territoire palestinien occupé;*

7. *Prie le Secrétaire général de la CNUCED de rendre périodiquement compte au Conseil du commerce et du développement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.*

V. — Rapport de la Commission⁴²

929. À la 239^e séance plénière (séance de clôture) de la Conférence, le 25 février 1992, le Président de la Commission, M. Werner Richenbaum (Allemagne), a présenté le rapport oral ci-après sur les travaux et les résultats de la Commission :

J'ai eu l'honneur de présider la Commission, établie par la Conférence à sa 222^e séance plénière, le lundi 10 février 1992. La Commission a tenu sa première séance le mardi 11 février 1992 et s'est encore réunie quatre fois par la suite. Elle a créé deux groupes de travail sous la présidence éclairée de M. Lloyd Barnett, ambassadeur de la Jamaïque, et de M. Jean-Michel Martaud (France). Au cours de ses travaux, elle a établi plusieurs organes subsidiaires — dont un groupe spécial — présidés par MM. Bo Henrikson, ambassadeur de Suède, Jorge Navarrete, ambassadeur du Mexique, Ahmed Gubratalla (Soudan), Ernst-August Horig (Allemagne) et K. C. Van Kesteren (Pays-Bas).

La Commission a examiné le texte qui lui avait été renvoyé par la Conférence (TD/L.320 et Add.1 à 5) et elle a élaboré et mis au point le projet de texte de synthèse intitulé « Renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable » (TD/L.339 et Corr.1).

Ce texte est l'expression sincère d'un véritable consensus et de positions communes qui se sont dégagées au cours des débats dans les diverses enceintes. Tous les participants ont fait preuve de sérieux et de bonne volonté, au cours des jours et des nuits passés à élaborer le texte de synthèse, pour parvenir dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle à un accord valable. Il reste bien entendu quelques touches finales et quelques petites modifications de forme à apporter au texte.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Vice-Président de la Commission, M. A. Azaiez (Tunisie), et le Rapporteur, M. A. Sytchev (Biélorus). Je remercie également toutes les délégations et tous les membres du secrétariat qui m'ont aidé à accomplir ma tâche.

J'ai maintenant l'honneur de vous présenter, pour approbation et adoption, sur la recommandation unanime de la Commission, le projet de texte de synthèse publié sous la cote TD/L.339 et Corr.1.

⁴² Pour la décision de la Conférence sur le rapport de la Commission, voir la deuxième partie, section II ci-dessus.

VI. — Déclarations prononcées à la 239^e séance (séance de clôture) de la présente session de la Conférence

930. Le représentant du *Portugal*, s'exprimant au nom de la *Communauté européenne et de ses États membres*, a dit que les bouleversements politiques et économiques qui s'étaient produits récemment, au niveau tant national qu'international, et leurs répercussions sur un monde toujours plus interdépendant devraient renforcer le rôle de la CNUCED dans le dialogue en faveur du développement. La Communauté européenne et ses États membres étaient absolument favorables à une intensification de la coopération internationale entre pays développés et pays en développement, selon les possibilités de chacun. La Communauté adhérerait fermement à ce nouveau partenariat pour le développement, fondé sur un esprit de solidarité, sur le respect des intérêts mutuels et sur le partage des responsabilités. Elle restait également fidèle aux divers engagements qu'elle avait pris en faveur d'un partenariat renforcé, y compris en ce qui concernait l'APD. Les pays en développement, de leur côté, devraient, comme ils s'y étaient engagés, assurer une répartition efficace des ressources grâce à des politiques nationales équilibrées et contribuer à la création d'un environnement international favorable au développement.

931. À la lumière de ce nouveau partenariat pour le développement, la Communauté européenne se félicitait du consensus qui se dessinait à propos des stratégies de développement. Le représentant a de nouveau souligné que démocratie et développement étaient étroitement liés et il a répété que le respect des droits de l'homme devait être à la fois un principe et un des facteurs essentiels du développement. La Communauté attachait aussi de l'importance à une bonne gestion et à un développement participatif, à la mise en valeur des ressources humaines, à des stratégies axées sur l'économie de marché, au renforcement du secteur privé et, enfin et surtout, à un développement durable afin de protéger l'environnement mondial.

932. Elle regrettait donc profondément que toutes ces notions essentielles concernant le développement, et en particulier les références à la démocratie et aux droits de l'homme, ne figurent pas dans le texte de la Déclaration adoptée par la Conférence. Le fait qu'elles en avaient été retirées sous la pression de certains rendait la Communauté extrêmement sceptique quant à l'avenir de la coopération internationale et quant au succès des travaux futurs de la CNUCED. Ces notions avaient été acceptées par la quasi-totalité des délégations et elles étaient expressément mentionnées dans le texte de l'Engagement de Carthagène.

933. Pour remplir ses fonctions dans le monde nouveau qui se dessinait, la CNUCED devait restructurer son cadre institutionnel. Les réformes constructives et ambitieuses décidées par la Conférence concernant la structure intergouvernementale de la CNUCED et ses méthodes de travail laissaient espérer que celle-ci parviendrait à nouveau à jouer un rôle efficace, dans le système des Nations Unies, dans le sens d'un traitement intégré des questions de développement et des questions interdépendantes dans des domaines essentiels tels que le

commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie, dans l'intérêt de tous les pays, et plus particulièrement des pays en développement. La Communauté européenne estimait que cette réforme était essentielle et correspondait aux propositions qu'elle avait présentées. Elle considérait en outre que la réforme pouvait être réalisée avec les ressources dont la CNUCED disposait actuellement.

934. À propos de la réunion spéciale sur les pays les moins avancés et du Document final de la Conférence concernant ces pays, le représentant a réaffirmé les engagements pris dans le cadre du Programme d'action adopté à Paris en 1990. En outre, la Communauté souhaitait un examen rapide et approfondi de la mise en œuvre du Programme, conformément aux dispositions prévues, y compris des études de la CNUCED sur les répercussions possibles pour les PMA des événements récents observés par l'Organisation des Nations Unies.

935. La Communauté appelait également ardemment de ses vœux une conclusion rapide et équilibrée des négociations d'Uruguay, en soulignant que la CNUCED et le GATT étaient complémentaires.

936. La Communauté avait pris note avec intérêt et sympathie de la déclaration du Ministre colombien des affaires étrangères (voir ci-dessus sect. A, par. 124 à 129), dans laquelle celui-ci avait attiré l'attention sur la gravité de la situation des pays dont les recettes d'exportation dépendaient principalement des produits de base. De toute évidence, la question des produits de base méritait de rester à l'ordre du jour. Il pourrait être utile de voir si, dans la situation actuelle, une conférence mondiale sur les produits de base était souhaitable. Celle-ci ne devrait être organisée que si les conditions indispensables à son succès étaient réunies.

937. Le représentant a dit qu'il s'associait au Ministre colombien des affaires étrangères pour lequel l'esprit de Carthagène était fait de solidarité, d'égalité, de travail, d'amour de la liberté, d'attachement à la justice sociale et d'ouverture constante et généreuse aux idées, aux influences culturelles et aux valeurs fondamentales. C'était là l'esprit qui avait inspiré les travaux de la Conférence et qui devait prévaloir à l'avenir.

938. Le porte-parole du *Groupe asiatique* (Yougoslavie) a dit que le Groupe était satisfait du résultat de la Conférence. Il était convaincu que la Déclaration adoptée par la Conférence et les résultats enregistrés concernant le point 8 de l'ordre du jour contribueraient à renforcer l'action nationale et internationale et la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable. Dans ce but, le Groupe asiatique avait négocié dans « l'esprit de Carthagène », fait de coopération et de réalisme. Il avait modifié sa position sur de nombreux domaines importants et avait fait preuve d'une grande souplesse en vue de favoriser un consensus. Il s'attacherait pour sa part à mettre en œuvre fidèlement tous les résultats obtenus à Carthagène et il espérait que tous ses partenaires, en particulier ceux qui

avaient les plus grandes responsabilités, feraient de même. L'avenir de ce nouveau partenariat pour le développement dépendrait de la volonté politique dont feraient preuve les pays pour concrétiser cet engagement. La Conférence avait mis en place le mécanisme et la base nécessaires à un renouveau créatif de la CNUCED, dont la réussite dépendrait de ce qui serait fait pour rendre opérationnelles les décisions qui avaient été prises. Le Groupe asiatique avait négocié en toute bonne foi à la Conférence et il espérait, en retour, que les autres participants agirait avec la même bonne volonté et la même sincérité lorsqu'ils commenceraient à travailler dans le cadre du nouveau mécanisme élaboré avec tant de peine à Carthagène.

939. Le représentant de la *Fédération de Russie* a dit que sa délégation était très satisfaite des résultats de la huitième session de la Conférence, en particulier de l'esprit de coopération qui l'avait marquée. La Conférence avait ainsi pu adopter des décisions très importantes et d'une portée considérable concernant un large éventail de questions, notamment institutionnelles. Après avoir examiné soigneusement le Document final adopté par la Conférence (TD/L.339 et Corr.1), en particulier du point de vue de l'interdépendance de ses différentes parties, la délégation russe avait constaté que ce document comportait plusieurs contradictions dans les troisième et quatrième parties. Souhaitant éviter que les décisions de la Conférence reprises dans ces parties du Document final ne donnent lieu à des interprétations divergentes et tenant compte de leur importance pour le programme de travail de la CNUCED, la délégation russe estimait que la réforme institutionnelle devait s'adapter à la nature du travail et non l'inverse. Cela dit, elle se ralliait au consensus sur le Document final. Pour s'adapter à la nouvelle donne politique et économique, la CNUCED devrait incorporer dans son programme de travail les idées exprimées dans le Document final. À cet égard, la formulation employée concernant les organes subsidiaires du Conseil, les commissions et les groupes de travail spéciaux, y compris les thèmes d'étude, ne devait pas préjuger de la mise en œuvre des décisions prises à la huitième Conférence de la CNUCED quant au fond ou aux travaux du secrétariat, ni limiter cette mise en œuvre. La Fédération de Russie participerait dans cette optique aux travaux de la CNUCED, y compris aux commissions permanentes et aux groupes de travail qui venaient d'être créés, ainsi qu'à l'élaboration de leurs mandats.

940. La coopération dont avaient fait preuve les participants à la Conférence avait été telle qu'elle avait donné naissance à l'« esprit de Carthagène », grâce auquel toutes les décisions — sans exception — avaient été adoptées par consensus, y compris celles concernant les questions les plus complexes et les plus délicates sur lesquelles il aurait semblé impensable auparavant de parvenir à un accord général. Pour la délégation russe, l'esprit de Carthagène illustré dans la déclaration politique qui venait d'être adoptée était aussi important que l'adoption des décisions de fond. Il permettait d'espérer que ces décisions seraient véritablement appliquées.

941. La porte-parole du *Groupe africain* (Algérie) a dit que la Conférence venait de terminer avec succès ses travaux et que ses résultats annonçaient indéniablement le début d'une ère nouvelle pour la CNUCED. Les enga-

gements pris par les États membres à Carthagène répondaient au souci de faire de la CNUCED un instrument plus efficace pour la promotion d'un développement mondial cohérent, équilibré et interdépendant, que l'interaction croissante des économies nationales rendait impératif. L'Afrique était fermement convaincue que les moyens de relever ce défi existaient et qu'il fallait les mobiliser. Le Groupe africain estimait qu'à cet égard la Conférence montrait la voie. La porte-parole espérait donc que les décisions prises par la Conférence dans différents domaines clés — produits de base, commerce, financement, technologie, dette, appui aux pays les moins avancés dans les années 90 — seraient mises en œuvre.

942. Le représentant de la *Chine* a déclaré que la Conférence avait donné des résultats positifs grâce à la direction éclairée du Président et aux efforts conjugués de toutes les délégations. La déclaration relative à l'esprit de Carthagène et le Document final adopté par la Conférence témoignaient de l'esprit de coopération et de la compréhension dont avaient fait preuve tous les participants.

943. En tant qu'importante organisation intergouvernementale, la CNUCED jouait un rôle irremplaçable dans le système des Nations Unies pour l'examen et la négociation de questions relatives au commerce international et au développement. La réforme institutionnelle en cours constituait une expérience; elle devrait contribuer au bon fonctionnement, à l'efficacité et au renouveau de la CNUCED au lieu de l'écarter de ses objectifs. Vu la conjoncture actuelle, une CNUCED restructurée serait mieux à même de faire face aux nouveaux problèmes qui se posaient et elle pourrait jouer un plus grand rôle dans l'instauration d'une économie mondiale saine, sûre et équitable, et en particulier donner un nouvel élan à la croissance et au développement des pays en développement. Les mesures décidées par la Conférence concernant divers services et programmes de la CNUCED devraient être effectivement appliquées et ne pas rester lettre morte.

944. Le représentant de la *Suisse* a dit que la Conférence avait été couronnée de succès, car elle avait jeté les bases d'une restructuration en profondeur de la CNUCED. Il appartenait maintenant aux pays membres et au secrétariat de concrétiser les décisions de la Conférence. Si la restructuration du secrétariat et la révision des modalités de coopération des pays membres ne se réalisaient pas, les travaux de la Conférence auraient été vains. Pour la délégation suisse, l'esprit de Carthagène, qui avait imprégné si profondément les travaux de la Conférence, devait demeurer vivace et continuer à l'avenir de façonner la destinée de la CNUCED ainsi que les relations entre des États démocratiques respectueux des droits de l'homme.

945. La représentante des *États-Unis d'Amérique* a déclaré que sa délégation était heureuse de se joindre au consensus sur le projet de Document final de la huitième session de la Conférence (TD/L.339 et Corr.1). Il était rare qu'à la fin d'une telle Conférence les participants éprouvent ainsi le sentiment d'avoir véritablement accompli quelque chose. Par un processus de négociation long et ardu, mais enrichissant, ils étaient convenus d'un ensemble fondamental de réformes institutionnelles et

d'un programme de travail qui devraient conduire à un renouveau de la CNUCED et lui permettraient d'apporter une contribution véritable au développement économique dans le monde. Il ne fallait pas oublier que des politiques nationales saines, des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme jouaient un rôle vital dans le développement.

946. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la communauté internationale était parvenue à Carthagène à un véritable consensus. Un consensus n'était pas facile à trouver, mais, une fois acquis, il constituait une base solide sur laquelle on pouvait construire. Cette base avait été réalisée à Carthagène. Au fur et à mesure que les pays membres utiliseraient ces nouvelles procédures, les consensus devraient être plus faciles à trouver et les résultats plus concrets. La délégation des États-Unis espérait que l'on parviendrait au point où les déclarations attesteraient pleinement et fidèlement les résultats obtenus. Les pays membres ne pouvaient donc pas se reposer sur leurs lauriers. Tous les efforts qu'ils avaient déployés jusque-là risquaient d'être inutiles s'ils ne prenaient pas ensuite les mesures spécifiques nécessaires pour concrétiser ces réformes. C'était pourquoi la prochaine réunion du Conseil du commerce et du développement était si importante. Il fallait qu'elle adopte des mandats réalistes pour les organes, anciens et nouvellement créés, qui réaliseraient la tâche confiée à la CNUCED.

947. Dans la négociation d'un texte aussi long et complexe, il était peut-être inévitable que surgissent des malentendus et des désaccords, en particulier au cours des dernières journées frénétiques qui avaient précédé son adoption. De plus, les contraintes particulières imposées aux participants avaient empêché l'élimination totale de certaines contradictions fondamentales. La représentante se voyait donc obligée de signaler, pour qu'il en soit pris acte, les éléments du texte qui posaient un problème à sa délégation et à propos desquels la position des États-Unis devait être précisée.

a) D'une manière générale, la procédure qui avait rendu possibles de bons résultats d'ensemble n'avait pas permis à la Conférence de concilier pleinement certains paragraphes des quatrième et cinquième parties avec le nouveau programme de travail exposé dans la troisième partie. La délégation des États-Unis avait cru comprendre que ces paragraphes seraient retirés des quatrième et cinquième parties pour être entièrement traités dans le contexte de la troisième partie. Le fait de les maintenir dans les quatrième et cinquième parties, presque sans modification malgré les évidentes contradictions et difficultés de fond que plusieurs délégations avaient signalées, risquait de compliquer davantage la rationalisation et la mise en œuvre du programme de travail pleinement convenu. À cet égard, la représentante a cité en particulier les paragraphes 99, 117, 141, 185 et 223 de l'Engagement de Carthagène.

b) Les États-Unis ne pouvaient pas être d'accord avec le rôle conféré à la CNUCED dans le domaine de la dette aux termes des paragraphes 117 et 223. En particulier, au paragraphe 223, ils ne pouvaient appuyer l'organisation par la CNUCED d'une réunion globale sur la dette commerciale. L'étude au cas par cas des questions relatives à la dette était un principe fondamental de

la stratégie internationale dans ce domaine. C'était aux institutions financières internationales qu'il appartenait d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie internationale. Il était bien connu que les États-Unis étaient favorables à une approche au cas par cas. D'ailleurs, cette stratégie continuait de porter ses fruits.

c) En outre, la troisième partie elle-même donnait une idée trop ambitieuse du rôle de la CNUCED dans le domaine de la dette, en particulier aux paragraphes 59 et 63. La CNUCED jouait certes un rôle légitime et complémentaire dans l'analyse du problème de la dette dans le contexte du développement, mais, pour la représentante, il fallait absolument qu'elle évite de promouvoir d'autres approches globales qui ne feraient que compliquer les efforts déployés par les organisations compétentes pour mettre au point une stratégie internationale cohérente relative à la dette.

d) Sur un point plus général, la représentante espérait qu'une CNUCED remaniée fonderait ses travaux sur une analyse objective et la coopération, en abandonnant les pratiques contre-productives du passé et en se consacrant avant tout aux questions pour lesquelles elle disposait d'un véritable avantage comparatif. Il fallait reconnaître que certains domaines relevaient manifestement de la compétence d'autres organisations, telles que le GATT et le FMI. Trop de temps avait été consacré à des débats inutiles sur les « programmes d'action » ou les « stratégies internationales » souhaités de la CNUCED, qui relevaient en fait du mandat d'autres institutions.

e) À cet égard, le projet d'acte final issu des négociations d'Uruguay témoignait de négociations longues et soigneusement équilibrées. Ce projet d'accord envisageait la création d'une organisation générale multilatérale du commerce, avec des réformes institutionnelles de grande ampleur ainsi que des règles régissant les services et la propriété intellectuelle. Plutôt que de s'opposer à cela par des références indirectes (et parfois même assez directes) à de vieilles résolutions ou à des rapports intérimaires récents de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED devrait se féliciter du renforcement du système commercial multilatéral dans le cadre du GATT.

f) La délégation des États-Unis faisait également des réserves quant au paragraphe 74 de l'Engagement de Carthagène, qui avait été rédigé par le secrétariat et qu'elle n'avait pas vu avant la réunion de la Commission, au cours de laquelle il avait été accepté rapidement. La représentante avait personnellement participé au groupe spécial qui avait élaboré le programme de travail, et il avait été bien précisé à ce moment-là que toute tâche qui n'était pas assignée à l'une des commissions permanentes ou spéciales nouvellement créées serait suspendue et ne serait pas, comme le secrétariat le disait, assumée par le Conseil, les commissions permanentes ou les groupes de travail spéciaux. Elle souhaitait qu'il soit bien entendu que les travaux de toutes les commissions existantes étaient suspendus. La Conférence n'ajoutait pas de nouvelles commissions et de nouveaux groupes de travail au programme actuel de la CNUCED, elle créait une structure et un programme de travail totalement nouveaux qui devaient être mis en œuvre dans la limite des ressources disponibles. Cela pouvait entraîner des ajustements structurels douloureux pour le secrétariat, mais la représentante était persuadée que tous les

membres de la CNUCED reconnaissaient et comprenaient la nécessité et la valeur de tels ajustements.

g) Ainsi le Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie (par. 79 de l'Engagement) ne devait pas simplement poursuivre les travaux réalisés jusque-là par la Commission du transfert de technologie. Il devrait plutôt se pencher sur le rôle central que jouaient les entreprises du secteur privé dans la création, la mise au point, le transfert, la diffusion et l'adaptation des technologies. Cela s'appliquait également aux techniques écologiques, nonobstant ce qui était dit au paragraphe 174.

h) Pour les États-Unis, le paragraphe 173 signifiait clairement que les négociations et les travaux, actuellement suspendus, sur un code international de conduite pour le transfert de technologie ne devraient pas reprendre tant que n'auraient pas été résolues les divergences de principe à cause desquelles il n'avait pas été possible de définir le mandat d'un groupe intergouvernemental d'experts sur ce code.

948. La représentante avait tenu à exposer ces points dans le souci d'éliminer les contradictions et de permettre à la communauté internationale d'appliquer les priorités et de créer les structures qui avaient été pleinement négociées et convenues dans la troisième partie (par. 64 à 87). Ses remarques exprimaient des préoccupations importantes et véritables des États-Unis, mais elle souhaitait saluer à nouveau la réussite remarquable que constituait le Document final de la huitième session de la Conférence et réaffirmer que son pays était attaché au consensus sur les nouvelles orientations. Le nouvel esprit de coopération manifesté à Carthage augurait bien du dialogue futur sur les questions de développement.

949. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que cette session de la Conférence avait été marquée par une convergence de vues qui témoignait de la volonté commune des délégations rassemblées à Carthage. L'atmosphère et la teneur des débats avaient été constructives, cordiales et positives. Tous les participants s'étaient engagés, dans le Document final, à donner pleinement suite aux décisions prises, en agissant à la fois à l'échelon national et à l'échelle internationale, dans le cadre des instances compétentes et notamment de la CNUCED. La déclaration politique intitulée l'« esprit de Carthage » et le Document final de synthèse — l'Engagement de Carthage — ainsi que la décision concernant la convocation éventuelle d'une conférence mondiale sur les produits de base et les messages adressés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au Sommet de Genève sur la promotion économique de la femme rurale marquaient un véritable tournant dans l'histoire de la CNUCED.

950. La Conférence, à sa présente session, avait mis en relief les questions économiques dont la communauté internationale aurait à s'occuper dans les années 90, et avait défini à cet égard des orientations communes. Dans les domaines interdépendants qu'elle s'était proposée d'examiner, la Conférence avait fixé des objectifs précis, défini d'importants programmes de travail nouveaux et fait sensiblement avancer les choses. Enfin et surtout, elle avait permis des progrès décisifs dans le domaine

des réformes institutionnelles qui, si elles étaient menées à bien, renforceraient considérablement la capacité de la CNUCED de mettre à profit, malgré les obstacles, les possibilités nouvelles d'accélérer le développement et d'améliorer la coopération internationale en vue d'instaurer une économie mondiale saine, sûre et équitable.

951. En ce qui concernait les questions intersectorielles, la Conférence avait tout particulièrement mis l'accent sur la bonne gestion, aux niveaux national et international, pour arriver à mobiliser, répartir et utiliser convenablement les ressources, ainsi qu'à améliorer la situation économique internationale. Elle avait souligné l'importance de la démocratie et du respect des droits de l'homme pour le développement. Elle avait insisté sur la nécessité d'encourager le jeu des forces du marché, la concurrence et l'esprit d'entreprise, pour accroître l'efficacité et optimiser la contribution du secteur public et du secteur privé. À cet égard, elle s'était penchée sur la question de la privatisation et sur celle du passage des pays d'Europe centrale et orientale à l'économie de marché. Elle avait mis l'accent sur la possibilité de convertir les capacités et les techniques militaires pour les mettre au service d'activités socialement productives, ce qui permettrait d'adapter les structures de production aux besoins prioritaires et favoriserait de nouveaux courants commerciaux, techniques et financiers. Elle avait fait du développement durable, qui devait englober efficacité économique, durabilité écologique et justice sociale, un des principaux objectifs des efforts de l'institution.

952. En ce qui concernait la question fondamentale de la réforme institutionnelle et du rôle de la CNUCED, la Conférence avait jugé que cette institution était l'organisme des Nations Unies le mieux placé pour examiner de façon intégrée les problèmes de développement et les questions connexes dans des domaines fondamentaux comme le commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie — dans l'intérêt de tous les pays, et en particulier des pays en développement. Le mandat donné à la CNUCED par l'Assemblée générale apparaissait suffisamment vaste pour permettre l'adaptation nécessaire des travaux. Le texte convenu réaffirmait que l'organisation avait pour tâche d'analyser les politiques; de favoriser les délibérations, la recherche d'un consensus et les négociations à l'échelle intergouvernementale; d'assurer la surveillance, l'exécution et le suivi des décisions prises et de contribuer à la coopération technique. Elle devrait toutefois exercer ces fonctions de façon dynamique et progressive, en commençant par définir les questions à examiner, puis en se livrant à un travail d'analyse approfondi et enfin en favorisant les échanges intergouvernementaux pour définir les points de convergence. Ce processus aboutirait, s'il y avait lieu, à l'organisation de négociations, compte dûment tenu de la nature et du degré de maturité des questions considérées. La coopération technique devait être renforcée et intégrée à tous les domaines d'activité pertinents de la CNUCED. L'accent avait aussi été mis sur l'efficacité de l'exécution, de la surveillance et du suivi.

953. Les participants à la Conférence s'étaient mis d'accord sur une réorientation générale des travaux de fond de la CNUCED, qui amenait à considérer d'un oeil neuf les problèmes de commerce et de développement anciens et nouveaux. Cette réorientation s'articulait au-

tour de quatre grands thèmes : un nouveau partenariat international pour le développement, l'interdépendance globale, les voies du développement et le développement durable.

954. En outre, les participants s'étaient entendus sur une vaste restructuration du mécanisme de la CNUCED. Les fonctions du Conseil avaient été recentrées sur des questions de politique générale et ses travaux réorganisés, compte tenu de cette réorientation. Tous les organes et commissions du Conseil, à l'exception de deux organes spécialisés (le Comité spécial des préférences et le Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives), avaient été suspendus. À leur place, quatre commissions permanentes — sur les produits de base, l'atténuation de la pauvreté, la coopération économique entre pays en développement et le développement des secteurs de services — avaient été créées, étant entendu que leur mandat serait établi par le Conseil au cours des mois à venir. La fréquence et la durée de leurs réunions seraient strictement limitées et leur fonctionnement serait examiné juste avant la neuvième session de la Conférence. Par ailleurs, pour l'étude de certaines questions concernant le commerce et le développement et exigeant une analyse et une réflexion approfondies, cinq groupes de travail spéciaux avaient été établis.

955. Les méthodes de travail avaient également été révisées. Il avait été convenu que les délibérations intergouvernementales pourraient déboucher sur des résultats ne revêtant pas la forme d'une résolution mais d'autres formes — par exemple des déclarations, conclusions, recommandations ou décisions concertées, voire des accords internationaux ayant force obligatoire. Une plus grande souplesse avait aussi été préconisée dans la manière dont les gouvernements s'associaient pour poursuivre des buts communs, et, à cet égard, les délégations avaient décidé qu'il convenait d'encourager l'établissement de mécanismes tels que des groupements spéciaux pour certains thèmes et de prendre des dispositions propres à faciliter la communication entre les groupes. Des mesures plus efficaces avaient été adoptées pour préparer et suivre les travaux du Conseil. Des personnes n'appartenant pas aux gouvernements — comme des représentants d'entreprises et de syndicats, des théoriciens, chercheurs et universitaires, et des représentants d'organisations gouvernementales ainsi que d'autres organismes internationaux — participeraient, à titre consultatif, aux réunions des divers organes intergouvernementaux de la CNUCED, en fonction des questions examinées.

956. Enfin, la Conférence avait invité le Secrétaire général de l'ONU à envisager de donner à la CNUCED une plus grande marge de manoeuvre dans le domaine budgétaire, financier et administratif, dans la limite des ressources disponibles.

957. En ce qui concernait les ressources pour le développement, le texte convenu insistait d'une façon équilibrée sur les mesures à prendre à l'échelon national pour mobiliser l'épargne intérieure. Il portait aussi sur la libéralisation financière, la réforme des entreprises économiques d'État et, à cet égard, la privatisation. En outre, il soulignait que la mise en valeur des ressources huma-

nes, en particulier dans le cas des femmes, était prioritaire. Pour rendre l'environnement économique international plus propice, les pays développés étaient instamment priés de prendre les mesures d'ajustement structurel qui s'imposaient, de réduire leurs déséquilibres extérieurs et budgétaires et d'adopter des mesures budgétaires et monétaires coordonnées, qui permettent d'abaisser les taux d'intérêt et de stabiliser les taux de change. À propos de la dette extérieure, le texte, bien que moins catégorique, mettait l'accent sur plusieurs aspects importants de la nouvelle stratégie internationale. En ce qui concernait le financement extérieur pour le développement, des progrès avaient été faits quant aux mesures à prendre pour accroître et améliorer l'aide aux pays en développement. Le texte suggérait également que l'assistance à des conditions extrêmement favorables soit axée en priorité sur les pays à faible revenu, et que l'aide à d'autres pays en développement dans le besoin soit moins libérale. La Conférence avait jugé que la CNUCED pourrait également servir de forum pour les discussions et la négociation d'un consensus sur la façon de traiter la question des ressources pour le développement dans les différentes organisations internationales compétentes. En outre, les programmes de travail dans ce secteur avaient été étoffés, en particulier pour ce qui était de la dette, de l'investissement et de l'interdépendance, ou étendus à de nouveaux domaines comme l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement.

958. Dans le domaine du commerce international également, des progrès avaient été faits. Les gouvernements avaient réaffirmé leur volonté d'enrayer et de refouler le protectionnisme, et reconnu la nécessité de procéder à des ajustements structurels appropriés. Dans le cadre de la lutte contre le protectionnisme, la Conférence avait jugé que la CNUCED devrait encourager l'établissement de mécanismes transparents pour évaluer les mesures de protection réclamées par des entreprises ou des secteurs, ainsi que leurs incidences sur l'économie nationale et les exportations des pays en développement. La communauté internationale avait également été instamment priée d'appuyer les réformes commerciales entreprises par les pays en développement, en améliorant l'accès aux marchés et en augmentant les apports financiers. Quant aux pays en train de passer à l'économie de marché, la Conférence avait instamment demandé à la communauté internationale d'appuyer leurs efforts, tout en tenant compte des besoins des pays en développement. Au sujet du système généralisé de préférences, elle avait invité les pays donateurs à apporter les modifications voulues à l'éventail des pays visés et à élargir autant que possible la gamme des produits. Enfin, les participants s'étaient mis d'accord sur une réorientation et un élargissement importants du programme de travail concernant, notamment, l'évaluation des résultats des négociations d'Uruguay et l'étude des conséquences, pour les pays en développement, de la formation de groupements régionaux de libre-échange et d'intégration économique.

959. Pour la première fois, la Conférence avait abordé la question de l'efficacité commerciale. De nouvelles techniques pouvaient permettre aux gouvernements et aux négociants de faire des économies représentant jusqu'à 25 % de la valeur totale des échanges, soit plusieurs milliards de dollars par an. Ces techniques étaient égale-

ment de nature à renforcer les liens commerciaux entre toutes les régions. La Conférence avait préconisé l'établissement de principes directeurs pour une action concrète en faveur de l'efficacité commerciale aux niveaux national et international, tout en laissant le champ libre à l'initiative privée. Ces efforts pourraient conduire à l'organisation, en 1994, d'un colloque international sur l'efficacité commerciale. La CNUCED avait été priée de poursuivre et de renforcer ses travaux d'analyse et sa coopération technique dans ce domaine, notamment grâce aux expériences faites conjointement avec le secteur public et le secteur privé de pays pilotes.

960. Au sujet de la technologie, la Conférence avait mis en relief les liens entre la capacité technologique et le progrès socio-économique, et avait recommandé aux pays développés comme aux pays en développement l'adoption de mesures appropriées. Elle avait souligné qu'il fallait suivre une politique propre à encourager l'esprit d'entreprise et le transfert de techniques, notamment par le biais des investissements étrangers. L'accent avait également été mis sur les mesures pouvant stimuler le renforcement des capacités locales et l'innovation. Les pays développés avaient été invités à faciliter l'accès des pays en développement à la technologie, et à inciter leurs entreprises et institutions scientifiques et techniques à collaborer avec celles des pays en développement. Il fallait également accorder une attention particulière aux besoins technologiques des pays en train de passer à l'économie de marché, à la mise au point et au transfert de techniques écologiques, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle liés au transfert de technologie et au développement des capacités locales. Parmi les nouveaux éléments du programme de travail, il fallait citer le transfert de techniques écologiques et l'interdépendance du commerce de biens et de services, de l'investissement, du financement et de l'environnement. En ce qui concernait l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie, les travaux pourraient être poursuivis si l'on parvenait à s'entendre sur les questions en suspens.

961. Dans le domaine des services, les mesures convenues par la Conférence visaient essentiellement à permettre aux pays en développement de tirer parti de la libéralisation des échanges mondiaux et de participer davantage à ces derniers. La Conférence avait instamment prié la communauté internationale d'appuyer les efforts entrepris par ces pays pour renforcer leur capacité de production et d'exportation dans le secteur tertiaire, en envisageant pour la première fois l'octroi d'une assistance financière dans ce domaine. Quant au programme de travail, elle avait souligné la nécessité d'encourager la coopération internationale pour aider les pays en développement à surmonter leurs handicaps, grâce à une amélioration de leur compétitivité internationale, à la promotion de services respectueux de l'environnement et au renforcement de la contribution du secteur tertiaire au développement durable. La Conférence avait également recommandé d'accorder une attention particulière à l'essor du commerce des services dans les pays en train de passer à l'économie de marché.

962. Dans le secteur des produits de base, la Conférence avait expressément reconnu la nécessité de concevoir une politique internationale pour les années 90,

compte tenu du marasme général des marchés mondiaux. Pour la première fois, un consensus international s'était dégagé sur la nécessité d'adopter des mesures rationnelles, compatibles et cohérentes, en misant davantage sur les forces du marché pour déterminer les cours internationaux de ces produits. Il fallait également veiller à la bonne gestion des ressources naturelles et s'employer à optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement. À l'échelon national, l'accent était maintenant mis sur l'adoption de stratégies générales pour les produits de base, s'inscrivant dans un cadre macro-économique, et sur la mise en place de structures d'appui solides pour accroître la compétitivité et encourager la diversification. Quant aux mesures internationales à prendre pour étayer les efforts nationaux, elles comprenaient désormais le renforcement des institutions, la promotion de l'esprit d'entreprise, le renforcement de l'efficacité et de la transparence des mécanismes de formation des prix, et l'étude de nouvelles méthodes permettant de minimiser les risques découlant des fluctuations du marché. Par une décision distincte, la Conférence avait mis en branle un processus qui pourrait aboutir à l'organisation d'une conférence mondiale sur les produits de base si un accord suffisamment solide se dégageait sur les objectifs précis et les résultats attendus d'une telle conférence. Pour ce qui était des travaux futurs, la Conférence avait non seulement réaffirmé le rôle de coordination de la CNUCED dans le domaine des produits de base, mais encore préconisé l'exécution d'activités visant à améliorer les mécanismes de formation des prix et à faciliter l'emploi de techniques de gestion des risques; l'étude des liens entre la politique des produits de base, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et le développement durable; et l'examen des politiques nationales dans le secteur des produits de base.

963. À propos des pays les moins avancés, les décisions prises par la Conférence marquaient également un progrès par rapport au Programme d'action pour les années 90. La Conférence avait demandé au Conseil de revoir les objectifs en matière d'APD fixés dans le Programme d'action, compte tenu du fait que six pays avaient été ajoutés à la liste des PMA depuis septembre 1990. Elle avait également reconnu la nécessité de prendre en compte les besoins supplémentaires, financiers et autres, des PMA découlant d'événements imprévus survenus dans le monde (comme la guerre du Golfe et la transformation économique des pays donateurs et partenaires commerciaux d'Europe centrale et orientale). En outre, la Conférence avait défini plusieurs domaines d'action prioritaires. Quant au programme de travail, le texte convenu demandait que soient faites des études approfondies sur la situation socio-économique et la politique intérieure des pays les moins avancés, les ressources dont ils avaient besoin, l'action des différents donateurs et les facteurs extérieurs influant sur le développement des PMA.

964. Concernant la coopération économique entre pays en développement, la Conférence, consciente du ralentissement enregistré par ce processus dans les années 80, avait souligné combien il importait que la communauté internationale appuie de diverses manières les efforts déployés dans ce domaine, en fournissant notamment une assistance technique. Elle avait également jugé

que les programmes et les mesures d'ajustement structurel financés par des institutions financières multilatérales devraient tenir compte des impératifs de la CEPD. L'approche de la Conférence, sur ce point et sur d'autres, révélait une meilleure appréhension de la notion de coopération entre pays en développement et tenait davantage compte de l'évolution récente et de la situation actuelle de l'économie mondiale. La Conférence avait vu dans la CEPD un moyen de favoriser l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Elle avait reconnu la nécessité de la concevoir dans une perspective macro-économique, et avait défini plusieurs domaines nouveaux de coopération — comme l'infrastructure dans le secteur des transports, les communications et l'environnement. La Conférence avait aussi estimé que la possibilité de créer un mécanisme interrégional de financement du commerce pour soutenir les échanges des pays en développement devait être étudiée. En outre, de l'avis général, le champ de la CEPD devait être étendu, dans le cadre du programme de travail, à la coopération avec des pays autres que ceux du tiers monde, comme les pays d'Europe centrale et orientale.

965. S'agissant du développement durable, le texte convenu constituait un net pas en avant par rapport aux décisions antérieures du Conseil du commerce et du développement. Il soulignait que la CNUCED devait aider à atteindre les objectifs suivants : établissement d'un cadre permettant de concilier la protection de l'environnement et les règles du commerce international, qui empêcherait l'adoption de mesures écologiques à des fins protectionnistes; offre éventuelle, aux pays du tiers monde, de ressources supplémentaires pour la protection de l'environnement et le développement; mise au point, adaptation et diffusion de techniques écologiques; bonne gestion des ressources nationales, compte tenu des impératifs du développement, grâce à une coopération internationale accrue. Dans un document distinct, les participants avaient adressé un message à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en affirmant que la CNUCED était prête à contribuer au suivi de cette conférence.

966. Dans le domaine de la coopération technique, on avait pleinement reconnu la valeur des travaux de la CNUCED et vivement préconisé leur poursuite et leur renforcement. Une assistance technique pourrait notamment être fournie aux pays en développement pour étayer leurs réformes commerciales et pour faciliter leur participation au mécanisme d'examen des politiques commerciales du GATT, ainsi que pour encourager l'essor de leur secteur tertiaire et leur progrès technologique.

967. Les résultats auxquels était parvenue la Conférence dans tous ces domaines étaient en grande partie le fruit de préparatifs intensifs qui avaient duré quelque dix-huit mois. Se tournant vers l'avenir, le secrétariat analyserait et évaluerait les incidences du Document final à la lumière du processus de réforme mis en œuvre quelque temps auparavant par l'Assemblée générale. Au cours des semaines à venir, il engagerait des consultations intensives avec les délégations, en vue de présenter au Conseil des propositions relatives au mandat des nouvelles commissions permanentes et des nouveaux grou-

pes de travail spéciaux, à des activités particulières découlant de la réorientation du programme de travail et à la préparation de la documentation voulue. Il procéderait également aux ajustements nécessaires pour ce qui était des modes d'organisation, des méthodes de travail et de l'amélioration de la qualité. Il était difficile, à ce stade, de donner des précisions quant au fond et à la forme de ces activités. Le secrétariat, pleinement conscient des contraintes existantes, savait néanmoins que sa tâche ne serait pas aisée, mais il ne ménagerait aucun effort pour répondre aux exigences découlant de la Conférence et pour donner rapidement et pleinement effet aux importantes décisions prises quant à la réorientation des travaux.

968. Dans sa déclaration de clôture, le Président de la Conférence a déclaré que la CNUCED ressortait renforcée, avec un mandat rénové et un avenir dégagé, de la Conférence de Carthagène. Depuis cette ville historique de Colombie, elle envoyait un message de solidarité et d'interdépendance pour que, dans le concert des nations, prévale la coopération en tant que fondement de la paix, de la sécurité et du développement. Au début de la Conférence, il apparaissait difficile d'anticiper le résultat des travaux. Les participants étaient venus à Carthagène quelque peu sceptiques quant à l'avenir de l'institution, et aussi inquiets des changements et des réformes dont ils avaient prévu de débattre. Peu à peu, un esprit constructif, de confiance réciproque et de responsabilité partagée s'était répandu parmi les participants à la Conférence, et c'est ainsi qu'étaient apparus les premiers éléments d'accord sur des questions de fond d'une importance toute particulière pour les relations économiques entre les pays membres.

969. Sur les divers sujets, la Conférence avait sensiblement progressé. Concernant les produits de base, elle avait reconnu la nécessité d'adopter de nouvelles approches rendant possible une stratégie cohérente, novatrice et porteuse d'avenir, qui devrait se concrétiser lors de la conférence mondiale envisagée. S'agissant des ressources pour le développement, la Conférence avait insisté sur la nécessité d'une action vigoureuse qui garantisse les apports financiers nécessaires pour appuyer les investissements que les pays en développement réalisaient à l'aide de leurs propres ressources. Pour ce qui était de la dette extérieure, elle avait signalé la nécessité de faire évoluer la stratégie actuelle dans le sens de programmes permettant aux pays endettés d'assurer le service de leur dette en temps opportun et compte dûment tenu de leurs besoins. De même, elle était convenue de la nécessité de faire du développement et de la prospérité les priorités fondamentales des efforts de coopération internationale et de ne jamais oublier, dans le cadre des politiques monétaires et budgétaires, des politiques d'ajustement structurel et des réformes économiques complexes, la dimension humaine et sociale.

970. Depuis Carthagène les participants avaient lancé l'idée d'un nouveau partenariat pour le développement en tant qu'entreprise collective de tous les pays, où ils devaient apporter, sans réserve aucune, leur générosité, leur talent, leur imagination et leurs ressources. Ils étaient convenus que les conditions étaient particulièrement favorables à la création d'un tel partenariat, qui devrait conduire à l'identification des domaines dans les-

quels les efforts nationaux et internationaux devraient être combinés aux fins d'une application optimale des politiques nationales de développement, ainsi qu'à la définition des règles requises pour instaurer un cadre juste et équitable de relations économiques internationales. Du fait de sa composition universelle et de sa capacité de traiter les problèmes économiques, sociaux et politiques, l'Organisation des Nations Unies occupait une position privilégiée pour encourager les gouvernements à œuvrer avec détermination à cette fin. Ce rôle moteur de l'Organisation apparaissait particulièrement nécessaire à un moment où la communauté internationale était confrontée à un certain nombre de problèmes transfrontières, tels que la dégradation de l'environnement, les épidémies, les migrations incontrôlées et le trafic illégal de stupéfiants, qui appelaient tous des solutions multilatérales et une coopération.

971. Au sein du système des Nations Unies, la CNUCED était en mesure de jouer un rôle vital de catalyseur en se chargeant d'élargir le nouveau consensus apparu entre pays industrialisés et pays en développement sur les principales questions qui devraient régir les relations économiques internationales et de veiller à ce que ce consensus donne des résultats concrets. Il fallait trouver les moyens d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti de leur participation au système commercial international. Les pays devaient unir leurs efforts pour rejeter le protectionnisme et tous les obstacles au commerce, et les participants aux négociations d'Uruguay du GATT étaient instamment priés de mener le plus rapidement possible les négociations à bonne fin. La communauté internationale devait aussi demander que des mesures vigoureuses soient prises pour garantir aux pays en développement les apports nécessaires au financement de la croissance et de l'investissement dans leurs secteurs les plus dynamiques et les plus productifs.

972. En s'offrant à accueillir à Carthage la présente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Gouvernement colombien avait considéré que l'un des aspects fondamentaux de la session devait être la réforme institutionnelle. Sans une CNUCED revitalisée, avec de nouvelles méthodes de travail, une fonction analytique plus poussée et une plus grande participation du secteur privé et des milieux universitaires, il ne serait pas possible de relever avec succès les nouveaux défis en matière de développement dans les années 90. Cette réforme avait non seulement eu lieu, mais elle était même allée au-delà de toutes les aspirations. De plus, on avait progressé dans la voie d'un dialogue entre pays développés et pays en dévelop-

pement en évitant ainsi les schémas rigides qui avaient auparavant marqué les débats. À l'avenir, ce processus d'entente devait être poursuivi pour le bien-être de l'humanité tout entière.

973. Les questions de fond avaient été traitées avec réalisme, ce qui permettrait une application effective des accords conclus. Tous les gouvernements qui avaient souscrit à la Déclaration intitulée « L'esprit de Carthage » avaient exprimé leur volonté politique d'agir dans ce sens. Pendant trop longtemps, la communauté internationale avait différé les accords et les engagements nécessaires pour assurer un avenir meilleur. Elle n'avait pas mis à profit les progrès de la science et de la technologie pour instaurer un développement plus juste et plus équilibré entre les différentes régions de la planète et elle n'avait pas non plus été suffisamment imaginative et généreuse dans la lutte contre la pauvreté. L'écart entre pays riches et pays pauvres continuait de s'élargir, frustrant les aspirations de millions de jeunes et d'adultes qui méritaient un sort meilleur et davantage de perspectives.

974. Le Président souhaitait que l'esprit de Carthage, qui avait imprégné les débats de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, persiste dans les jours à venir et donne une impulsion véritable à la coopération internationale. Les États membres ne devaient pas perdre l'occasion qui leur était offerte de conclure des accords fondés sur un nouveau consensus international, auquel leurs efforts et leur détermination apporteraient une contribution véritable à la recherche d'une amélioration du niveau de vie de toutes les nations.

975. À Carthage, les participants avaient montré que, en agissant de façon concertée et de bonne foi, il était possible d'obtenir un consensus sur des réformes institutionnelles de fond. C'est ce qu'ils avaient fait avec la CNUCED, et ce progrès ne pouvait que contribuer à renforcer le dialogue et à promouvoir la coopération internationale. Le Président a remercié, au nom de la Colombie, tous les participants d'être venus dans un esprit ouvert débattre de l'avenir des relations internationales et définir à Carthage une ligne effective d'action multilatérale. Il les a également remerciés d'avoir fait confiance à la Colombie et plus spécialement d'avoir cru en la volonté qu'elle avait de redonner à la CNUCED sa raison d'être en rénovant son mandat. Il s'est aussi félicité de la générosité avec laquelle les participants avaient abordé les questions et recherché des solutions. La Colombie était satisfaite et fière des résultats de la Conférence et estimait avoir accompli sa mission.

Troisième partie

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

A. — Ouverture de la Conférence

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur de la Conférence, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été ouverte par M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe et président de la Conférence à sa septième session. M. Chidzero a fait une déclaration liminaire (TD/L.330)⁴³.

2. M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, a également présenté des observations liminaires (TD/L.324)⁴⁴.

B. — Élection du président

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. À sa 221^e séance (séance d'ouverture), le 8 février 1992, la Conférence a élu président, par acclamation, M. Juan Manuel Santos, ministre du commerce extérieur de la Colombie. En prenant ses fonctions, le Président de la Conférence a fait une déclaration (TD/L.322)⁴⁵.

C. — Rapport de la réunion préalable de hauts fonctionnaires

4. À sa 222^e séance, le 10 février 1992, la Conférence a pris note d'un rapport verbal sur la réunion préalable de hauts fonctionnaires, tenue à Carthagène les 6 et 7 février 1992, présenté par le Président du Conseil du commerce et du développement, M. Thomas Ogada (Kenya), en sa qualité de président de la réunion. La Conférence a approuvé les propositions et recommandations formulées dans le rapport de la réunion préalable sur les questions de procédure et d'organisation relatives aux travaux de la huitième session (TD/360).

D. — Élection des vice-présidents et du rapporteur

(Point 4 de l'ordre du jour)

5. À sa 222^e séance, le 10 février 1992, la Conférence a élu rapporteur M. Héctor Villarroel (Philippines).

6. À la même séance, la Conférence a élu M. Werner Reichenbaum (Allemagne) président de la Commission.

7. À la même séance, la Conférence a élu vice-présidents les représentants des 32 États suivants : Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Suisse, Tchécoslovaquie, Venezuela, Zambie.

E. — Bureau de la Conférence

8. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur, le Bureau de la Conférence était composé de 35 membres, à savoir : le Président et les vice-présidents de la Conférence, le Président de la Commission et le Rapporteur de la Conférence. La Conférence a en outre décidé de retenir, pour la composition de son Bureau, la même répartition géographique qu'à sa septième session, à savoir sept membres pour l'Afrique, sept pour l'Asie, sept pour l'Amérique latine, neuf pour le Groupe B, quatre pour le Groupe D et un pour la Chine.

9. À l'issue des élections indiquées dans les sections B et D ci-dessus, le Bureau de la Conférence, à sa huitième session, s'est établi comme suit :

Président de la Conférence : M. Juan Manuel Santos (Colombie)

Rapporteur : M. Héctor Villarroel (Philippines)

Président de la Commission : M. Werner Reichenbaum (Allemagne)

Vice-Présidents de la Conférence :

GRUPE B

Espagne
États-Unis d'Amérique
Italie
Japon
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Suisse

GRUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT

Groupe africain

Égypte
Éthiopie
Maroc
Namibie
Nigéria
Ouganda
Zambie

⁴³ Reproduite dans l'annexe III.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

Groupe asiatique

Indonésie
Iran (République islamique d')
Jordanie
Oman
Pakistan
République populaire démocratique de Corée

Groupe latino-américain

Brésil
Chili
Cuba
Jamaïque
Pérou
Venezuela

GROUPE D

Bulgarie
Fédération de Russie
Pologne
Tchécoslovaquie

CHINE

10. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que les présidents des autres organes de session et les coordonnateurs des groupes régionaux seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

F. — Adoption de l'ordre du jour

(Point 6 de l'ordre du jour)

11. À sa 222^e séance, le 10 février 1992, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de sa huitième session (TD/353 et Add.1)⁴⁶.

G. — Séance spéciale consacrée aux pays les moins avancés⁴⁷

12. À sa 222^e séance, la Conférence a approuvé la proposition, faite au paragraphe 21 du rapport de la réunion préalable, de consacrer une séance spéciale, le 11 février 1992, à l'examen des questions relatives aux PMA, y compris : i) un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins développés [résolution 390 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement du 22 mars 1991]; et ii) les incidences sur le Programme de l'inscription de nouveaux pays sur la liste des pays les moins avancés [résolution 46/206 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991].

13. À cet égard, le Président a déclaré que, conformément à la recommandation de la réunion préalable (TD/360, par. 22), il avait demandé à M. Alain Vivien, secrétaire d'État aux affaires étrangères de la France et chef de la délégation de son pays, qui avait accueilli la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de présider cette séance spéciale consacrée aux PMA.

⁴⁶ Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I.

⁴⁷ Pour le compte rendu de la séance spéciale, voir ci-dessus deuxième partie, sect. III.

H. — Pouvoirs des représentants à la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

14. À sa 222^e séance, la Conférence a établi une commission de vérification des pouvoirs ayant la même composition que celle de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, et qui était donc constituée de représentants des neufs États suivants : Belgique (Président), Belize, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lesotho, Singapour et Togo.

15. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que si l'un quelconque des États susmentionnés n'était pas représenté à la Conférence, le groupe régional intéressé serait invité à désigner un remplaçant.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

16. À sa 238^e séance, le 24 février 1992, la Conférence a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (TD/363)⁴⁸, ainsi que le projet de résolution figurant au paragraphe 8 dudit rapport⁴⁹.

I. — Constitution d'organes de session

(Point 3 de l'ordre du jour)

17. À sa 222^e séance, conformément à l'article 62 du règlement intérieur et aux propositions avancées à la première partie de la dix-septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, la Conférence a décidé de constituer une grande commission, ouverte à la participation de tous ses membres et chargée d'examiner les questions qu'elle lui renverrait ainsi que de lui faire rapport à ce sujet.

18. La Conférence a approuvé la recommandation de la réunion préalable de hauts fonctionnaires à l'effet que la Commission constitue deux groupes de travail chargés d'examiner les questions qui leur seraient renvoyées et de faire rapport à leur sujet à la Commission.

19. À sa 1^{re} séance, la Commission a élu le représentant de la Tunisie vice-président.

20. À sa 2^e séance, elle a élu le représentant du Bélarus rapporteur.

21. Le Bureau de la Commission était donc composé comme suit :

M. Werner Reichenbaum (Allemagne), président,

M. M. Abdanazek Azaiez (Tunisie), vice-président,

M. Alexandre Sytcher (Bélarus), rapporteur.

22. À sa 1^{re} séance, la Commission a également constitué deux groupes de travail subsidiaires :

⁴⁸ Reproduit dans l'annexe VII.

⁴⁹ Pour la résolution, voir ci-dessus première partie, sect. C, résolution 170 (VIII).

Groupe de travail I, sous la présidence de M. Lloyd Barnett (Jamaïque);

Groupe de travail II, sous la présidence de M. Jean-Michel Marlaud (France).

23. Conformément aux recommandations de la réunion préalable (TD/360, par. 27) la Commission a réparti les différentes parties du texte de négociation (TD/L.320 et Add.1 à 5) entre le Groupe de travail I et le Groupe de travail II comme suit :

Groupe de travail I

Première partie : Le commerce international et le développement dans les années 90 : enjeux et potentiel (TD/L.320/Add.1)

Deuxième partie : Les grandes orientations (TD/L.320/Add.2)

Troisième partie : La CNUCED dans un environnement politique et économique en mutation : questions institutionnelles (TD/L.320/Add.3)

Groupe de travail II

Quatrième partie : Politiques et mesures (TD/L.320/Add.4)

Cinquième partie : Coopération économique entre pays en développement (TD/L.320/Add.5)

J. — Désignation des « collaborateurs du Rapporteur »

24. Conformément à la recommandation de la Réunion préalable (TD/360, par. 38), la Conférence a décidé que, pour l'établissement de son projet de rapport, le Rapporteur serait secondé par un groupe de collaborateurs, composé comme suit : deux membres pour chacun des groupes africain, asiatique et latino-américain, deux membres pour chacun des groupes B et D et un membre pour la Chine. Les membres désignés étaient les suivants :

Groupe B

États-Unis d'Amérique
Pays-Bas

Groupe africain

Cameroun
Zimbabwe

Groupe asiatique

Iran (République islamique d')
République de Corée

Groupe latino-américain

Argentine
Chili

Groupe D (n'a désigné qu'un membre)

Hongrie

Chine

K. — Composition et participation aux travaux⁵⁰

25. Les 126 membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la huitième session de la Conférence : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie

saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

26. Kiribati a participé à la Conférence en qualité d'observateur.

27. La Palestine était représentée en application de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale. Le *Pan Africanist Congress of Azania* était représenté en application de la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1974.

28. Étaient également représentés à la Conférence le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Centre pour la science et la technique au service du développement de l'ONU, le Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Département de la coopération technique pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté à la Conférence.

29. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Conférence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies

⁵⁰ Pour la liste des participants, voir TD/INF.29.

pour le développement industriel. Le GATT était également représenté.

30. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Conférence : Association internationale de la bauxite, Banque interaméricaine de développement, Bureau international des textiles et du vêtement, Communauté des Caraïbes, Communauté économique européenne, Conseil international de l'huile d'olive, Fonds commun pour les produits de base, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation internationale des bois tropicaux, Organisation internationale du sucre, Secrétariat du Commonwealth, Système économique latino-américain.

31. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Conférence :

Catégorie générale : Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, Association internationale des économistes agronomiques, Chambre de commerce internationale, Coalition internationale d'action au développement, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Fédération syndicale mondiale, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

Catégorie spéciale : Société internationale de télécommunications aéronautiques.

L. — Questions diverses⁵¹

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. EXAMEN PÉRIODIQUE PAR LA CONFÉRENCE DES LISTES D'ÉTATS FIGURANT DANS L'ANNEXE À LA RÉOLUTION 1995 (XIX) DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

32. À sa 238^e séance, le 24 février 1992, la Conférence a noté que les États ci-après étaient devenus membres de la CNUCED depuis la septième session de la Conférence : Estonie, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Lettonie et Lituanie. La Conférence a décidé que ces pays devaient être inscrits dans les listes appropriées conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement sur la base d'une recommandation du Secrétaire général de la CNUCED.

2. RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À LA CONFÉRENCE

33. À la même séance, la Conférence a pris note des rapports du Conseil du commerce et du développement sur ses trente-quatrième session (première et deuxième parties), trente-cinquième session (première et deuxième parties), trente-sixième session (première et deuxième

parties), seizième session extraordinaire, trente-septième session (première et deuxième parties), trente-huitième session (première partie) et dix-septième session extraordinaire (première et deuxième parties). Les rapports ont été portés à l'attention de la Conférence par une note du secrétariat (TD/361).

3. DÉSIGNATION D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX AUX FINS DE L'ARTICLE 80 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE

34. À la même séance, la Conférence a noté que le secrétariat n'avait reçu aucune demande d'organismes intergouvernementaux souhaitant être désignés aux fins des paragraphes 18 et 19 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

4. EXAMEN DU CALENDRIER DES RÉUNIONS

35. À la même séance, la Conférence a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour la période allant de la fin de la Conférence à la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement, devant commencer le 28 septembre 1992 [TD(VIII)/CRP.3], étant entendu que le calendrier serait de nouveau révisé par le Conseil à la deuxième partie de sa trente-huitième session.

M. — Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

36. À la 239^e séance (séance de clôture), le 25 février 1992, le Rapporteur, M. Héctor Villarroel (Philippines), a présenté le projet de rapport de la Conférence sur sa huitième session (TD/L.319 et Add.1 et 2, Add.2/Supp.1 et Add.3 à 18). La Conférence a adopté le projet de rapport et a autorisé le Rapporteur, conformément à l'usage, à établir le rapport final, selon qu'il conviendrait, après la clôture de la huitième session de la Conférence.

N. — Clôture de la huitième session de la Conférence

37. Après l'adoption par la Conférence de la résolution 171 (VIII) intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Colombie »⁵² et les déclarations de clôture prononcées par les représentants du Portugal (au nom de la Communauté économique européenne), de la Yougoslavie (au nom du Groupe asiatique), de la Fédération de Russie, de l'Algérie (au nom du Groupe africain), de la Chine, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, ainsi que par le Secrétaire général de la CNUCED⁵³, le Président de la Conférence, à la 239^e séance, le 25 février 1992, a fait une déclaration de clôture⁵⁴ et a prononcé la clôture de la huitième session de la Conférence.

⁵¹ Pour les décisions prises par la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour concernant le message adressé à la Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale et le projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien », voir ci-dessus deuxième partie, sect. IV.

⁵² Voir ci-dessus première partie, sect. C.

⁵³ Voir ci-dessus deuxième partie, sect. VI.

⁵⁴ Ibid.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

tel qu'il a été adopté à la 222^e séance, le 10 février 1992

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Élection des vice-présidents et du rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable
Évaluation des difficultés suscitées et des potentialités offertes par les changements structurels à long terme pour un développement durable et l'expansion du commerce international dans une économie mondiale interdépendante. Promotion de la croissance économique, des capacités technologiques et d'un développement accéléré dans les pays en développement : adoption de politiques et de mesures nationales et internationales rationnelles, d'une bonne gestion et de réformes structurelles à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, aux fins d'une répartition, d'une utilisation et d'une mobilisation effectives et efficaces des ressources humaines et économiques et d'un environnement économique international plus favorable. À ces fins seraient examinées des questions relevant des domaines interdépendants ci-après : ressources pour le développement; commerce international; technologie; services; produits de base.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe II

LISTE DES REPRÉSENTANTS ET DES OBSERVATEURS QUI ONT FAIT DES DÉCLARATIONS À LA CONFÉRENCE AU COURS DU DÉBAT GÉNÉRAL

A. — Pays

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Afghanistan	M. Ghulam Mohaiuddin Shahbaz, ministre de la planification	14.2.1992 (231 ^e)	2-9
Algérie	M. Messaoud Ait Chaalal, représentant permanent auprès de l'Orga- nisation des Nations Unies à New York	10.2.1992 (223 ^e)	10-14
Allemagne	M. Carl-Dieter Spranger, ministre fédéral de la coopération écono- mique	10.2.1992 (222 ^e)	191-196
Argentine	M. Alieto A. Guadagni, secrétaire aux relations économiques in- ternationales	21.2.1992 (237 ^e)	15-20
Australie	M. Stephen P. Martin, secrétaire parlementaire auprès du Minis- tre des affaires étrangères et du commerce	10.2.1992 (223 ^e)	21-27
Autriche	M. Harald Kried, chef de délégation	19.2.1992 (235 ^e)	28-32
Bahreïn	M. Abdul Razzak Zain Al-Abidin, Ministère du commerce et de l'agriculture	12.2.1992 (227 ^e)	33-42
Bangladesh	M. M. K. Anwar, ministre du commerce	12.2.1992 (226 ^e)	43-49
Bélarus	M. Viktor V. Andriouchine, vice-président du Comité d'État pour les relations économiques extérieures	17.2.1992 (233 ^e)	50-54
Belgique	M. R. Urbain, ministre du commerce extérieur	20.2.1992 (236 ^e)	55-59
Bhoutan	M. Ugyen Tshering, représentant permanent auprès de l'Orga- nisation des Nations Unies à New York	17.2.1992 (233 ^e)	60-68
Bolivie	M. Jorge Soruco Villanueva, représentant permanent auprès de l'Orga- nisation des Nations Unies à Genève	13.2.1992 (228 ^e)	69-75
Brésil	M. Alvaro Gurgel de Alencar Netto, représentant spécial du Ministre des rela- tions extérieures	13.2.1992 (229 ^e)	76-82
Bulgarie	M. Valentin Dobrev, vice-ministre des affaires étrangères	10.2.1992 (223 ^e)	83-90
Burkina Faso	M. Thomas Sanou, ministre de l'industrie, du commerce et des mines	13.2.1992 (228 ^e)	91-96

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Cameroun	M. François-Xavier Ngoubeyou, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	18.2.1992 (234 ^e)	97-101
Canada	Mlle Suzanne Duplessis, secrétaire parlementaire auprès du Mi- nistre des relations extérieures et du dé- veloppement international	11.2.1992 (225 ^e)	102-108
Chili	M. Jorge Marshall R., sous-secrétaire aux affaires économiques	11.2.1992 (225 ^e)	109-115
Chine	M. He Chunlin, secrétaire général adjoint du Conseil d'État	12.2.1992 (226 ^e)	116-123
Colombie	Mme Noemí Sanin de Rubio, ministre des relations extérieures	17.2.1992 (232 ^e)	124-129
Costa Rica	M. Rodrigo Barzuna Sauma, représentant spécial	10.2.1992 (222 ^e)	130-135
Côte d'Ivoire	M. Sem Koffi Kouame, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	14.2.1992 (231 ^e)	136-140
Cuba	M. Ernesto Meléndez Bachs, ministre du Comité d'État de la coopé- ration	12.2.1992 (227 ^e)	141-147
Danemark	M. Henrik Wohlk, secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères	10.2.1992 (222 ^e)	156-162
Égypte	M. Mounir Zahran, chef de délégation	13.2.1992 (228 ^e)	167-171
El Salvador	M. Ricardo Orlando Valdivieso Oriani, vice-ministre des relations extérieures	12.2.1992 (226 ^e)	172-174
Équateur	M. Fernando Ribadeneira, sous-secrétaire à la politique économi- que internationale	12.2.1992 (226 ^e)	163-166
Espagne	M. Inocencio Arias Llamas, ministre d'État de la coopération interna- tionale et des affaires latino-américaines	12.2.1992 (222 ^e)	531-537
États-Unis d'Amérique	Mme Melinda Kimble, sous-secrétaire d'État adjointe, Bureau des affaires des organisations internatio- nales, Département d'État	12.2.1992 (226 ^e)	605-612
Éthiopie	M. Ahmed Hussein, ministre du commerce	11.2.1992 (224 ^e)	175-179
Fédération de Russie	M. K. N. Ivanov, Comité pour les relations économiques extérieures	21.2.1992 (237 ^e)	512-515
Finlande	M. Martti Ahtisaari, secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères	11.2.1992 (225 ^e)	180-186
France	M. Alain Vivien, secrétaire d'État aux affaires étrangères	10.2.1992 (223 ^e)	187-190
Ghana	M. Huudu Yahaya, secrétaire au commerce et au tourisme du CPDN	12.2.1992 (226 ^e)	197-202

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Grèce	M. Petros Anghelakis, directeur des organisations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères	10.2.1992 (222 ^e)	203-207
Guatemala	M. Alfonso Matta Fahren, ambassadeur extraordinaire et plénipo- tentiaire en Colombie	18.2.1992 (234 ^e)	208-211
Honduras	M. Mario Carias Zapata, ministre des relations extérieures	17.2.1992 (233 ^e)	213-216
Hongrie	M. István Major, secrétaire d'État adjoint, Ministère des relations économiques internationales	14.2.1992 (230 ^e)	217-222
Inde	M. P. Chidambaram, ministre du commerce	14.2.1992 (230 ^e)	223-232
Indonésie	M. Radius Prawiro, ministre coordonnateur chargé des affai- res économiques, financières et indus- trielles et du développement	11.2.1992 (224 ^e)	233-241
Iran (République islamique d')	M. Abdol Hosin Vahaji, ministre du commerce	11.2.1992 (224 ^e)	256-263
Iraq	M. Farouk Daoud Salman, directeur général, Ministère du com- merce	12.2.1992 (226 ^e)	242-248
Irlande	M. Bernard Davenport, chef de délégation	14.2.1992 (230 ^e)	249-253
Israël	M. Ephraïm Tari, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York	14.2.1992 (230 ^e)	264-272
Italie	M. Valerio Brigante Colonna, Ministère des affaires étrangères	14.2.1992 (230 ^e)	273-280
Jamahiriya arabe libyenne	M. Fathi El-Mugassabi, chef de délégation	18.2.1992 (234 ^e)	323-329
Jamaïque	M. Lloyd M. H. Barnett, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	12.2.1992 (226 ^e)	281-287
Japon	M. Koji Kakizawa, vice-ministre parlementaire des affaires étrangères	12.2.1992 (226 ^e)	228-293
Jordanie	M. Al-Sharif Fawaz Sharaf, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	13.2.1992 (228 ^e)	294-301
Kenya	M. E. Mbarare Karingi, ministre assistant du commerce	17.2.1992 (232 ^e)	302-308
Koweït	M. Abdullah H. Al-Jaralleh, ministre du commerce et de l'industrie	11.2.1992 (224 ^e)	309-316
Libéria	Mme Amelia Ward, ministre de la planification et des affai- res économiques	18.2.1992 (234 ^e)	317-322
Luxembourg	M. Georges Wohlfart, secrétaire d'État aux affaires étrangères, au commerce et à la coopération	12.2.1992 (226 ^e)	330-334

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Malawi	M. D. S. Katopola, ministre du commerce et de l'industrie	20.2.1992 (236 ^e)	335-341
Malaisie	M. Chua Jui Meng, ministre adjoint du commerce inter- national et de l'industrie	20.2.1992 (236 ^e)	342-349
Mali	Mlle Cisse Khaidama Sidibe, ministre de la planification et de la coo- pération internationale	14.2.1992 (230 ^e)	350-360
Maroc	M. Hassan Abouyoub, ministre du commerce extérieur	10.2.1992 (223 ^e)	377-382
Mauritanie	M. Ould Moustapha Abderahmane Ould Hama Vazaz, chef de délégation	21.2.1992 (237 ^e)	361-365
Mexique	M. Pedro Noyola, sous-secrétaire au commerce extérieur	13.2.1992 (229 ^e)	366-371
Mongolie	Mme Tserennadmidyn Tungalag, Ministère du commerce et de l'industrie	20.2.1992 (236 ^e)	372-376
Mozambique	M. Daniel Gabriel Tembe, ministre du commerce	14.2.1992 (231 ^e)	383-386
Namibie	M. Ben Amathila, ministre du commerce et de l'industrie	13.2.1992 (228 ^e)	387-391
Népal	M. Aishwarya Lal Pradhanang, ministre d'État du commerce et de l'approvisionnement	12.2.1992 (227 ^e)	392-400
Nicaragua	M. Oscar Aleman Benavides, Ministère de l'économie et du dévelop- pement	17.2.1992 (233 ^e)	413-420
Niger	M. Adamou Salifou, secrétaire d'État au commerce et au tourisme	19.2.1992 (235 ^e)	421-424
Nigéria	M. Alhaji Abubakar Abdulkadir, ministre adjoint du commerce et du tou- risme	13.2.1992 (229 ^e)	425-430
Norvège	Mlle Grete Færemo, ministre de la coopération pour le déve- loppement	11.2.1992 (224 ^e)	431-444
Nouvelle-Zélande	M. Barry Brooks, conseiller spécial, Ministère des rela- tions extérieures et du commerce	12.2.1992 (227 ^e)	408-412
Oman	M. Maqbool Ali Sultan, ministre du commerce et de l'industrie	10.2.1992 (223 ^e)	445-450
Ouganda	M. Richard H. Kajjuka, ministre du commerce, des coopératives et du marketing	21.2.1992 (237 ^e)	584-589
Pakistan	M. Tariq Farouq Mirza, Ministère des affaires étrangères	20.2.1992 (236 ^e)	451-455
Palestine ^a	M. Mohammad Abu-Kosh, directeur des relations économiques	19.2.1992 (235 ^e)	456-461

^a En ce qui concerne la participation de la Palestine, voir la troisième partie, sect. K, par. 27, de la présente publication.

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Panama	M. José María Espino, conseiller du Président pour les rela- tions commerciales internationales	20.2.1992 (236 ^e)	462-468
Papouasie- Nouvelle-Guinée	M. John Giheno, ministre du commerce et de l'industrie	13.2.1992 (228 ^e)	469-475
Pays-Bas	Mlle Yvonne C. M. T. van Rooy, ministre du commerce extérieur	10.2.1992 (222 ^e)	401-407
Pérou	M. Juan Carlos Hurtado Miller, représentant personnel du Président	13.2.1992 (229 ^e)	476-484
Philippines	M. Pablo R. Suarez, sous-secrétaire aux affaires étrangères	19.2.1992 (235 ^e)	485-490
Pologne	M. Andrzej Olechowski, secrétaire d'État, Ministère des relations économiques extérieures	10.2.1992 (222 ^e)	491-496
République de Corée	M. Lee Sang-Ock, ministre des affaires étrangères	10.2.1992 (223 ^e)	497-503
République populaire démocratique de Corée	M. Song Hui Chol, vice-ministre du commerce extérieur	11.2.1992 (224 ^e)	152-155
République-Unie de Tanzanie	M. Amir H. Jamal, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	13.2.1992 (229 ^e)	600-604
Roumanie	M. Eugen Ionescu, ambassadeur extraordinaire et plénipo- tentiaire en Colombie	12.2.1992 (227 ^e)	504-511
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Timothy Sainsbury, ministre du commerce	10.2.1992 (222 ^e)	590-599
Saint-Siège	Mgr Paolo Romeo, envoyé spécial de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II	10.2.1992 (223 ^e)	212
Sao Tomé-et-Principe	M. Ridha Ellouze, chef de délégation	13.2.1992 (229 ^e)	516-519
Sénégal	M. Jacques Diouf, Mission permanente auprès de l'Orga- nisation des Nations Unies à New York	12.2.1992 (227 ^e)	520-522
Singapour	M. Yatiman Yusof, secrétaire parlementaire auprès du Mi- nistère des affaires étrangères	13.2.1992 (229 ^e)	523-530
Sri Lanka	M. A. A. Munsoor, ministre du commerce	18.2.1992 (234 ^e)	538-542
Suède	M. Ulf Dinkelspiel, ministre des affaires européennes et du commerce extérieur, Ministère des af- faires étrangères	17.2.1992 (232 ^e)	543-549
Suisse	M. Jean-Daniel Gerber, ministre plénipotentiaire, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Département fédéral de l'économie pu- blique	12.2.1992 (227 ^e)	550-556

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Tchécoslovaquie	M. Miroslav Pravda, directeur général au Ministère du commerce extérieur	11.2.1992 (225 ^e)	148-151
Thaïlande	Mlle Sukon Kanchanalai, Département de l'économie d'entreprise du Ministère du commerce	10.2.1992 (223 ^e)	557-559
Togo	M. Payadowa BoukpeSSI, ministre du commerce et du transport	12.2.1992 (227 ^e)	560-567
Tunisie	M. Hamadi Khouini, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York	12.2.1992 (227 ^e)	568-577
Turquie	M. Gündüz Aktan, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève	21.2.1992 (237 ^e)	578-583
Uruguay	M. Julio Lacarte Muró, chef de délégation	13.2.1992 (228 ^e)	613-621
Venezuela	M. Horacio Arteaga Acosta, représentant permanent auprès de l'Or- ganisation des Nations Unies à Genève	13.2.1992 (228 ^e)	622-629
Yougoslavie	M. Miodrag Trajkovic, chef de délégation	12.2.1992 (226 ^e)	630-636
Zaire	Mme Hortense S. Kabamba wa Bashiya Tshibambe T., ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce	19.2.1992 (235 ^e)	637-643
Zimbabwe	M. K. M. Kangai, ministre de l'industrie et du commerce	13.2.1992 (229 ^e)	644-651

B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	M. Carlos E. Nones Sucre, directeur adjoint	18.2.1992 (234 ^e)	671-675
Comité intergouverne- mental de négociation d'une convention-cadre sur les changements cli- matiques	M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif	14.2.1992 (231 ^e)	661-666
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	M. Ravi Sawhney, chef de la Division du commerce inter- national et du tourisme	20.2.1992 (236 ^e)	657-660
Commission économique pour l'Afrique	M. Issa Y. Diallo, secrétaire exécutif par intérim	19.2.1992 (235 ^e)	652-656
Conférence des Nations Unies sur l'environ- nement et le développe- ment	M. Maurice Strong, secrétaire général	17.2.1992 (232 ^e)	676-682
Département de la coopé- ration technique pour le développement de l'ONU	M. Kong Fannong, directeur	14.2.1992 (230 ^e)	683-688

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
Fonds d'équipement des Nations Unies	M. Grégoire de Kalbermatten, chef du Groupe de la planification et de l'évaluation des politiques	14.2.1992 (231 ^e)	667-670
Fonds des Nations Unies pour la population	Mme Nafis Sadik	13.2.1992 (229 ^e)	693-700
Programme des Nations Unies pour le développement	M. Edward Omotoso, directeur adjoint de la Division des relations extérieures	21.2.1992 (237 ^e)	689-692

C. — Institutions spécialisées, GATT et Centre du commerce international CNUCED/GATT

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	M. Arthur Dunkel, directeur général	10.2.1992 (223 ^e)	710-718
Banque mondiale	M. Attila Karaosmanoglu, directeur général, Bureau du Président	13.2.1992 (228 ^e)	731-737
Fonds international de développement agricole	M. Moïse Mensah, président adjoint	11.2.1992 (224 ^e)	719
Fonds monétaire international	M. Michel Camdessus, directeur général	11.2.1992 (224 ^e)	720-725
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	M. R. J. Perkins, directeur de la Division des produits de base et du commerce	12.2.1992 (227 ^e)	701-709
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. Federico Mayor Zaragoza, directeur général	21.2.1992 (237 ^e)	726-730

D. — Autres organismes intergouvernementaux

Commission des Communautés européennes	M. Juan Prat, directeur général pour les relations Nord-Sud	11.2.1992 (224 ^e)	742-747
Communauté européenne	M. Fernando Faria De Oliveira, ministre du commerce et du tourisme	10.2.1992 (222 ^e)	757-767
Conseil international de l'huile d'olive	M. Fausto Luchetti, directeur exécutif	21.2.1992 (237 ^e)	768-770
Fonds commun pour les produits de base	M. Budi Hartantyo, directeur général	18.2.1992 (234 ^e)	748-752
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	M. Abbey Kafumbe-Mukasa, président du Comité des produits de base	13.2.1992 (228 ^e)	738-741
Organisation de coopération et de développement économiques	M. Jean-Claude Paye, secrétaire général	11.2.1992 (224 ^e)	785-792
Organisation internationale des bois tropicaux	M. B. C. Y. Freezailah, directeur exécutif	19.2.1992 (235 ^e)	773-778
Organisation internationale du sucre	M. Alfredo A. Ricart, directeur exécutif	18.2.1992 (234 ^e)	771-772
Secrétariat du Commonwealth	Chief Emeka Anyaoku, secrétaire général	12.2.1992 (226 ^e)	753-756
Système économique latino-américain	M. Salvador Arriola, secrétaire permanent	12.2.1992 (226 ^e)	779-784

		<i>Date et séance plénière</i>	<i>Paragraphes</i>
E. — Organisations non gouvernementales			
<i>Catégorie générale</i>			
Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises	M. Alfredo Pinto Saavedra, vice-président	18.2.1992 (234 ^e)	813-818
Chambre de commerce internationale	M. Héctor Larios Santillán, représentant	17.2.1992 (233 ^e)	793-798
Coalition internationale d'action au développe- ment	Mme Janice Foerde, présidente	17.2.1992 (233 ^e)	799-803
Confédération interna- tionale des syndicats libres	M. Luis Anderson, secrétaire général	20.2.1992 (236 ^e)	804-807
Confédération mondiale du travail	M. Alejandro Bernal, représentant	17.2.1992 (233 ^e)	823-826
Fédération syndicale mondiale	M. Gilberto Morales, représentant	17.2.1992 (233 ^e)	819-822
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté	Mme Martha Bueno, conseillère juridique	14.2.1992 (231 ^e)	808-812

Annexe III

ALLOCUTIONS PRONONCÉES À LA CÉRÉMONIE INAUGURALE ET AUTRES DÉCLARATIONS ADRESSÉES À LA CONFÉRENCE

A. — Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale, le 8 février 1992

1. Déclaration de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies^a

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole à cette séance d'ouverture de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Avant tout, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom de l'Organisation des Nations Unies, mes sincères remerciements pour le chaleureux accueil que vous avez réservé à cette éminente réunion à Carthagène. Nous ne pouvons effectivement que nous réjouir de la généreuse hospitalité que nous offre la Colombie dans un cadre historique aussi magnifique. Ma reconnaissance va également à tous les ministres et chefs de délégation qui, par leur présence à Carthagène, témoignent de l'importance que leurs pays attachent aux travaux de la huitième session de la Conférence.

Le thème de cette conférence, qui est la première grande réunion économique organisée sous les auspices de l'ONU depuis que j'ai pris mes fonctions de secrétaire général, est le « renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération économique multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable ». Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots sur un sujet qui me préoccupe au plus haut point. J'ai toujours considéré que la coopération économique internationale en faveur du développement était étroitement liée à l'objectif de l'instauration et du maintien de la paix et de la sécurité.

Depuis sa création, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a joué un rôle de catalyseur en encourageant le développement, en particulier en aidant les pays en développement à participer équitablement aux mécanismes internationaux de financement et de commerce. À cet égard, je tiens à rendre un hommage particulier aux précédents secrétaires généraux de la CNUCED, M. Raúl Prebisch, M. Manuel Pérez Guerrero et M. Gamani Corea, ainsi qu'à l'actuel secrétaire général, M. Kenneth Dadzie, qui ont tous servi de

façon remarquable la cause de la coopération et du dialogue en faveur du développement.

La présente Conférence se tient à un moment exceptionnel, où l'accélération du cours de l'histoire suscite de grandes espérances, mais aussi des incertitudes considérables. La fin de la guerre froide place dans une perspective totalement différente la question de la paix et de la sécurité, tant au niveau international qu'au niveau régional. La disparition d'idéologies et de zones d'influence concurrentes signifie que tous les pays ont la responsabilité de promouvoir une coopération économique et politique bénéfique pour tous.

Dans le même temps, cette évolution accroît les risques de conflit, d'où la nécessité de repenser les moyens de garantir la sécurité collective et le maintien de la paix.

Je me permets d'ajouter ici que les principes inhérents au système démocratique et à une bonne gestion des affaires publiques ne doivent pas s'arrêter aux frontières nationales : ils doivent s'appliquer également à la gestion de l'économie mondiale.

Des demandes toujours plus nombreuses sont adressées à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la recherche et du maintien de la paix, et l'institution est de plus en plus sollicitée pour répondre aux besoins découlant de crises humanitaires de grande ampleur. Son rôle est pleinement reconnu par l'opinion publique et par les dirigeants de la communauté internationale. Des progrès substantiels ont déjà été réalisés sur tous ces fronts, s'agissant en particulier du règlement de conflits régionaux, progrès qu'il faut désormais consolider et élargir.

Lors de sa réunion au sommet^b de la semaine dernière, le Conseil de sécurité a imprimé à ce processus un élan considérable, qu'il s'agit désormais d'entretenir. Dans leur déclaration commune^c, les participants à cette réunion ont demandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'accorder, au sein des organes appropriés, la plus haute priorité à la solution

^a Initialement distribuée sous la cote TD/L.329.

^b Réunion du Conseil de sécurité, tenue le 31 janvier 1992 au niveau des chefs d'État ou de gouvernement et consacrée à la responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

^c S/23500.

des problèmes économiques, sociaux, humanitaires et écologiques qui menacent la paix et la sécurité. Ils se sont engagés à aborder les problèmes urgents, en particulier les problèmes du développement économique et social, qui exigent une réponse collective de la communauté internationale. En conclusion, ils ont réaffirmé leur conviction qu'une paix et une stabilité durables passent par une coopération internationale effective en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une vie meilleure et plus de liberté pour tous.

Je me suis particulièrement réjoui du soutien considérable manifesté lors de la réunion au sommet du Conseil de sécurité à l'égard de la proposition qui avait été faite au Conseil économique et social de convoquer un sommet mondial sur le développement social, proposition sur laquelle je tiens actuellement des consultations avec les gouvernements. Je me félicite de cette importante initiative à un moment où nous sommes en mesure de recentrer notre attention sur l'importance du bien-être et des conditions de vie des individus en tant qu'élément à part entière du processus de développement.

Pour ma part, je m'efforcerais de doter l'Organisation des structures, des méthodes et des moyens appropriés, de façon qu'elle accroisse sa capacité de répondre aux propositions visant à renforcer la coopération internationale.

Je suis convaincu que seule l'Organisation des Nations Unies peut concevoir et promouvoir une approche intégrée au niveau mondial qui permette à la communauté internationale de relever les redoutables défis lancés aujourd'hui à l'humanité. Cette approche doit se fonder sur un concept élargi de la sécurité, qui prenne en compte ses aspects économiques et sociaux. C'est dans cette perspective générale qu'« une véritable stratégie mondiale » doit venir concrétiser notre engagement en faveur du développement et de la réduction des inégalités entre les nations, les communautés et les peuples.

Ces dernières années, le fardeau de la dette extérieure a entravé le développement d'un nombre considérable de pays en développement. Bien des pays parmi les plus pauvres ont été contraints, dans une situation paradoxale, de transférer d'énormes ressources aux pays riches. Comment s'étonner dans ces conditions de la faiblesse des investissements et du retard de la croissance? La crise économique qui en résulte met en péril les institutions démocratiques encore fragiles de ces pays, menaçant ainsi leur structure sociale, leur stabilité nationale et leur devenir politique.

Les zones de pauvreté qui, loin de se résorber, ne font que s'étendre, constituent des foyers potentiels de violence et de confrontation. La preuve a déjà été faite qu'elles risquent de s'embraser dans des conflits armés, ethniques, tribaux, nationaux, religieux. L'origine des menaces qui pèsent sur l'environnement, l'origine des migrations massives et de la propagation des épidémies est à rechercher, pour une large part, dans la pauvreté et les disparités de revenu entre les peuples et les nations. Dans le domaine économique et social, notamment, si déterminant pour la paix et la sécurité internationales, un consensus mondial en faveur du développement est encore en voie d'élaboration, en voie de gestation. La fin de la guerre froide devra accélérer ce processus, si l'on

veut se préparer à la civilisation de l'Universel décrite par Teilhard de Chardin.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies veut promouvoir la coopération économique internationale pour le développement. Mais, souvent, les résultats de ses efforts ont été occultés par l'affrontement Est-Ouest. En outre, le concept de développement au sens large ne constitue pas une idée mobilisatrice et ne retient pas l'attention de l'opinion publique internationale de la même manière que les conflits armés et les catastrophes naturelles. C'est pourquoi l'action de l'Organisation en faveur du développement n'a pas toujours bénéficié d'un appui réel et constant. Avec la fin de la guerre froide et le rapprochement entre l'Est et l'Ouest, les pays du Sud risquent de devenir un nouveau bloc de pauvreté allant de la Méditerranée à la mer des Caraïbes. Il y a risque d'affrontements entre l'égoïsme des pays riches et le désespoir des pays pauvres. Aussi l'impératif d'un développement durable est-il un facteur essentiel de l'instauration de la paix et de la stabilité dans le monde, qui est incontestablement dans l'intérêt mutuel de tous les membres de la communauté internationale, qu'ils appartiennent à la famille des États prolétaires ou à celle des États nantis.

C'est pourquoi la communauté internationale se tourne vers l'ONU dans l'espoir qu'elle pourra contribuer à une solution de ces problèmes, qu'elle pourra relever ces nouveaux défis. Les gouvernements, toutefois, ne se sont pas encore engagés à fournir un appui économique et financier à la mesure de cette attente, de cet espoir.

Cela dit, il faut reconnaître que les activités de l'Organisation des Nations Unies ont été orientées, notamment, vers la publication d'études et de statistiques, le but étant de mobiliser la communauté internationale et de la sensibiliser aux problèmes économiques et sociaux qui affligent le monde en développement. Les activités des Nations Unies visaient surtout à aider les économistes et les planificateurs à adopter des politiques nouvelles, tant sur le plan national qu'international. Il faut reconnaître, par contre, que l'Organisation est non seulement une source unique d'aide multilatérale à laquelle ne s'attache aucun parti pris ni aucune condition, mais également la seule instance internationale à composition universelle qui traite de la corrélation des problèmes économiques, sociaux et politiques. Cette situation privilégiée qui est la sienne doit être préservée, voire renforcée. C'est dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que l'interdépendance des États et les liens existant entre les questions internationales les plus diverses ont été abordés, analysés, étudiés, mis en lumière.

Dans ce domaine, Monsieur le Président, comme dans bien d'autres, l'Organisation des Nations Unies a démontré de façon nette et précise que les défis auxquels nous faisons face ne sauraient être relevés dans le cadre de l'État-nation, mais dans le cadre d'une action internationale et oecuménique. Il est temps que l'Organisation, vu l'expérience qu'elle a acquise et sa compréhension de la dimension mondiale des problèmes posés, soit mise pleinement à contribution pour que tous les peuples puissent vivre dans un monde nouveau, d'où soient bannies la misère, la malnutrition, la famine et les épidémies;

un monde nouveau où les nations puissent coexister dans l'harmonie avec un minimum d'équité et d'égalité.

Certes, les problèmes qui se posent à notre société planétaire sont d'une extrême complexité.

Les gouvernements ont la lourde tâche de formuler et de mettre en œuvre des stratégies de développement judicieuses. Il est évident que la mise en valeur des ressources humaines et l'élimination de la pauvreté doivent être au cœur de ces stratégies. L'élan nouveau en faveur de la participation des populations, en faveur de la démocratisation des institutions, en faveur du respect des droits de l'homme contribue déjà à créer un climat propice à l'application de ces politiques. L'Organisation des Nations Unies est consciente qu'il lui incombe d'aider les gouvernements dans ce processus de démocratisation préalable au développement auquel aspirent les peuples et les nations.

À cette fin, il faudra innover, inventer et expérimenter des méthodes nouvelles, créer des institutions. On pourrait, par exemple, procéder à un bilan triennal de la situation mondiale à partir duquel on se mettrait d'accord, au niveau international, sur un cadre permettant de traiter, dans leur corrélation, des problèmes politiques, économiques et sociaux. Cela exigerait des études d'ensemble des questions économiques, sociales, politiques et écologiques, et faciliterait l'utilisation rationnelle des Nations Unies et des institutions spécialisées, grâce à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence du système des Nations Unies.

Dans les années 90, il faudra de toute évidence répondre aux pressions croissantes qui s'exerceront sur des ressources financières rares, en adoptant des politiques encourageant la mobilisation de l'épargne intérieure ainsi que des mesures énergiques visant à réduire la dette et à promouvoir des flux de ressources extérieures qui ne se traduisent pas par un endettement accru.

À cet égard, il est manifestement nécessaire, comme mon ami et prédécesseur M. Javier Pérez de Cuéllar l'a suggéré, de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

J'ai grande confiance en l'aptitude des nations à venir de mesures urgentes pour lutter contre la dégradation de l'environnement mondial. Le Sommet de la Planète Terre, qui doit se tenir prochainement à Rio de Janeiro, va sûrement encourager la communauté internationale à poursuivre cette tâche et à définir les voies d'une stratégie nouvelle, si capitale pour l'avenir de notre civilisation.

Vous allez examiner des questions qui ont trait à des aspects essentiels de l'activité humaine. Vous êtes au courant des discussions en cours, notamment dans le cadre des négociations d'Uruguay. Le commerce est le moteur de l'économie mondiale. Il libère la croissance. Et il donne aux pays en développement de nouveaux moyens de sortir du cycle du sous-développement. C'est dans le domaine du commerce mondial que les distorsions sont les plus prononcées. Paradoxalement, ce sont les pays pauvres qui sont soumis aux plus grandes restrictions dans le domaine commercial. Il est donc essentiel que les négociations d'Uruguay aboutissent. Nous pourrions

alors jeter les bases d'un système commercial multilatéral véritablement mondial, libéral, libre et ouvert.

En tant que principal organe de l'Assemblée générale dans le domaine du commerce et du développement, la CNUCED vous offre la possibilité de discuter de ces questions de façon globale et intégrée. Un grand nombre d'entre elles, notamment celles qui ont trait au commerce, aux finances, aux matières premières, aux investissements, aux services et à la technologie, sont clairement énoncées dans votre ordre du jour. D'autres ne le sont pas. Je songe, en particulier, à l'avenir des négociations commerciales et des arrangements institutionnels qui permettront de s'attaquer à ces problèmes, qui sont au cœur de la question du développement. L'histoire vous confère la responsabilité particulière de parvenir à un consensus qui renforcera les efforts internationaux visant à assurer le bien-être économique et social des peuples — car tel est, en fin de compte, le seul objet du développement. Lorsque vous discuterez des réformes institutionnelles visant à renforcer l'utilité et l'efficacité de la CNUCED, il faudra vous rappeler que ces réformes doivent être intégrées dans le système des Nations Unies.

Si nous voulons poursuivre, avec plus de crédibilité, plus de force et de dynamisme, l'objectif majeur de la paix par le développement, nous avons besoin de renforcer la volonté politique des États Membres, nous avons besoin de ressources nouvelles, nous avons besoin d'un système plus coordonné, plus intégré, entre les Nations Unies, d'une part, les agences spécialisées et les organisations non gouvernementales, d'autre part.

Je ne doute pas que vos débats vont déboucher sur un climat politique et des orientations originales qui aideront à donner un nouveau momentum à la croissance et au développement. La coopération économique internationale pour le développement doit être dotée d'une infrastructure solide, car elle constitue un élément fondamental du nouvel ordre mondial en gestation. Il n'y aura pas de paix et de stabilité sans développement. Il n'y aura pas de développement sans paix et sécurité. En tant qu'instance de promotion du commerce et du développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut apporter, à sa huitième session, une contribution capitale à ce tournant historique de notre planète au seuil du XXI^e siècle.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

2. Déclaration inaugurale prononcée par M. César Gaviria Trujillo, président de la République de Colombie^d

C'est un honneur insigne pour la Colombie d'accueillir la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et de recevoir tant d'hôtes illustres à Carthagène, en particulier le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Au nom du Gouvernement et du peuple colombiens, je vous souhaite à tous la bienvenue.

^d Initialement distribuée sous la cote TD/L.328.

Carthagène fut pendant longtemps l'un des principaux centres du commerce entre le nouveau monde et l'ancien monde. Patrimoine historique de l'humanité, elle dut sa prospérité et sa splendeur à l'activité commerciale. La tenue de la Conférence dans cette ville, cinq cents ans après la découverte de l'Amérique, est une coïncidence qui doit être interprétée comme un heureux présage. C'est précisément l'année de l'anniversaire de la rencontre entre deux mondes que les représentants de deux autres mondes — les pays industrialisés et les pays moins développés — se retrouvent pour parler de leurs différences et chercher des solutions à leurs problèmes de développement et de commerce. Le rendez-vous de Carthagène se tient à une époque marquée par des changements, voire des bouleversements, qui annoncent des temps meilleurs mais qui, en même temps, créent de nouvelles menaces et de nouvelles exigences pour l'action collective.

C'est l'apaisement des tensions entre l'Est et l'Ouest qui incite le plus à l'optimisme. Avec la fin de la « guerre froide », l'énorme quantité d'énergies auparavant gaspillées dans les rivalités idéologiques et la lutte entre les grandes puissances pour la suprématie militaire pourrait être consacrée à la solution des véritables problèmes de la planète.

Malgré certains progrès, on est encore bien loin d'avoir réglé les grands problèmes qui se posent à l'humanité et sur lesquels la communauté internationale doit axer son action. Il faut notamment favoriser le progrès économique, venir à bout des énormes inégalités sociales et lutter efficacement contre les maladies endémiques, la prolifération des armes nucléaires, la dégradation de l'environnement et le trafic de stupéfiants.

Ces problèmes, qui ne sauraient être résolus sans une coopération entre toutes les nations, et en particulier entre les pays industrialisés et les pays moins développés, renforcent notre conviction que les institutions et les accords multilatéraux sont les seuls instruments qui nous permettront de progresser vraiment dans l'édification d'un monde meilleur. C'est la raison pour laquelle la Colombie a voulu apporter son appui à la CNUCED, qui joue un rôle décisif dans le domaine du développement et du commerce international.

Dans un monde où les querelles idéologiques et politiques vont s'apaisant, les grands thèmes économiques de cette réunion — le commerce et le développement — prennent une importance primordiale. Là aussi, la communauté mondiale a le choix entre l'affrontement et la coopération. La meilleure façon d'arriver à surmonter les difficultés par la coopération est de reconnaître l'existence d'aspirations et d'intérêts différents et de chercher à les concilier par le dialogue et la solidarité internationale. On voit se dessiner des tendances encourageantes qui laissent espérer que ces problèmes pourront effectivement être résolus de manière constructive.

Tout d'abord, on s'accorde désormais à penser que la concurrence est indispensable pour accroître l'efficacité des marchés intérieurs et extérieurs. Presque tous les pays en développement ont entrepris des réformes plus ou moins poussées dans ce sens.

Cette prise de conscience a aussi conduit à reconsidérer le rôle de l'État dans le développement économique. Le champ d'action du secteur privé s'élargit et les fonctions de l'État sont mieux délimitées, ce qui renforce la démocratie, la liberté et le pluralisme dans le monde entier.

Il est également manifeste que l'interdépendance des nations n'a jamais été si grande. Les progrès en matière de communications et l'intégration des différentes économies offrent de nouvelles possibilités de coopération. L'effondrement du communisme a également fait tomber les murailles qui divisaient le monde en deux. C'est ainsi que l'on a vu naître une nouvelle communauté de pays qui professent le respect de la démocratie et de la liberté et nourrissent de grands espoirs qui, malheureusement, ne se sont pas encore réalisés.

Il est indéniable que, d'une façon générale, il y a eu des progrès au cours des vingt-cinq dernières années. D'après la Banque mondiale, l'espérance de vie dans le monde en développement est passée de 45 à 62 ans entre 1965 et 1990 et le revenu par habitant de 430 à 800 dollars pendant la même période.

Toutefois, ces progrès ne doivent pas faire oublier l'ampleur des besoins. Ces dernières années, en particulier, de nombreuses régions du monde ont régressé. Une grande partie de la population africaine et asiatique vit encore dans la misère la plus inacceptable et dans des conditions inhumaines. Pour l'Amérique latine par exemple, les années 80 ont été une décennie perdue pour le développement social. À ces besoins s'ajoutent les nouvelles demandes nées de la reconstruction des pays anciennement communistes. Les données les plus récentes indiquent que, loin de se réduire, l'écart entre les nations riches et pauvres s'est creusé pendant la dernière décennie.

Un monde où des milliards d'êtres humains vivent dans la pauvreté sans aucun espoir de vie meilleure ne peut s'offrir le luxe de l'égoïsme et de l'isolationnisme. Les pays aux revenus relativement plus élevés, y compris certains pays en développement, ne peuvent ignorer ces multitudes et déclarer que tous les problèmes de l'humanité se régleront d'eux-mêmes, par le simple jeu des forces du marché. Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité s'impose.

Beaucoup des principaux acteurs de la scène internationale ont commencé à réduire leurs engagements et à manquer aux devoirs qui leur incombent dans l'effort commun engagé pour construire un monde meilleur. Sous l'effet de la récession économique, les pays industrialisés adoptent des attitudes isolationnistes. En même temps, d'autres pays ont trouvé dans la fin du communisme un prétexte supplémentaire pour tourner le dos au monde et fuir les responsabilités qui leur incombent, vu leur taille et leur richesse.

Nul ne peut penser qu'un monde nouveau, qu'un système international plus juste et plus équilibré va surgir par simple génération spontanée. Si les pays industrialisés ne s'engagent pas activement à reconstruire sur les décombres du totalitarisme, la frustration des peuples de l'ancienne Union soviétique et d'Europe orientale ris-

querait de faire obstacle à une démocratie qui coïncide avec une telle pénurie.

Une bonne partie de l'aide, de nombreuses occasions d'échanges commerciaux et une large part de la solidarité du Nord visaient à réaliser cette alliance stratégique avec ce que l'on appelle le tiers monde. Aujourd'hui, sans la menace communiste pour encourager cette solidarité, les politiques d'appui à ces pays risquent de disparaître. Nous avons déjà constaté que certaines mesures sont prises en ce sens. La baisse de l'aide internationale est préoccupante. D'après les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, au début de la décennie, quatre pays industrialisés seulement, le Danemark, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, avaient atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé au niveau international pour l'aide publique au développement. En revanche, dans beaucoup d'autres, notamment les trois pays les plus riches de la terre, le pourcentage de l'aide avait diminué en 1990 par rapport à 1980.

Nous espérons qu'une partie de ce qu'on appelle désormais les « dividendes de la paix », c'est-à-dire la réduction des dépenses militaires dans les pays industrialisés, se traduira par un accroissement important des transferts vers les pays qui en ont le plus besoin.

Les pays industrialisés doivent comprendre que leur intérêt à long terme est d'appuyer le progrès économique, les améliorations sociales et la stabilité politique dans les pays moins développés. Si nous voulons que le monde connaisse une nouvelle ère de prospérité, il sera nécessaire d'encourager le progrès dans les pays qui n'ont pu jusqu'ici éviter la stagnation et rattraper leur retard.

Une des grandes révolutions de notre époque tient aux profonds changements économiques et sociaux que beaucoup de pays en développement ont entrepris. En Amérique latine, en Asie, en Afrique, en Europe orientale, ici même en Colombie, des réformes structurelles ont été adoptées pour éliminer les obstacles au commerce, encourager la libre concurrence, renforcer l'initiative privée et accroître le rôle des marchés dans la répartition des ressources de la société. Les organismes internationaux estiment que plus de quarante pays en développement dans le monde ont choisi la voie de la réforme, de l'ouverture et de la restructuration.

Certes, beaucoup de pays en développement, en particulier les plus pauvres, conservent leurs obstacles traditionnels, car, en fin de compte, le monde en développement ne constitue pas un groupe homogène. Mais je suis sûr que, dans le monde entier, l'exemple des pays qui ont adopté des changements sera imité, si les objectifs proposés sont atteints.

Mais, en même temps que l'on observe ces progrès dans les pays moins développés, on constate, dans le monde industrialisé, un retour en arrière. Paradoxalement, alors que le Sud progresse avec un enthousiasme croissant dans la voie qui lui permettra de tirer parti du libre-échange et des réformes économiques, les nations industrialisées semblent battre en retraite, comme en témoignent les obstacles protectionnistes et les nouvelles mesures de restriction au commerce qu'elles imposent.

Le monde industrialisé s'avance dangereusement dans la voie d'une restauration néomercantiliste. Les débats sur le commerce portent toujours davantage sur la protection des emplois que sur la stimulation de la croissance; sur la défense des marchés et l'obtention de concessions réciproques que sur la promotion de la concurrence et de l'efficacité; sur la production d'excédents et l'accumulation de réserves que sur la satisfaction des consommateurs et la création de richesses; sur la défense d'intérêts électoraux nationaux ou locaux que sur le bien-être de la majorité de la population. En résumé, on cherche à éluder les avantages intrinsèques du libéralisme commercial pour exalter, toujours plus, les supposés bienfaits mercantilistes d'un commerce international soumis à une gestion politique.

Si l'économie mondiale continue dans cette voie, les possibilités de créer un nouvel ordre international, reposant sur des principes démocratiques au niveau politique et sur les forces du marché et la liberté dans le domaine économique, ne cesseront de diminuer. Sans accès aux marchés et au libre-échange, il sera impossible d'atteindre les niveaux de développement économique indispensables pour éliminer la pauvreté et promouvoir un climat de paix mondiale. D'où la nécessité pour la CNUCED d'étudier ce phénomène et de dénoncer cette fautive situation où les principes du libre marché sont appliqués de façon sélective, au bénéfice des uns et au détriment des autres.

Le GATT offre la meilleure illustration de cette situation. Lancées au milieu des années 80, les négociations d'Uruguay se poursuivent sans que l'on entrevoie encore une issue favorable. Pire, l'échec de ces négociations est désormais considéré comme une possibilité, ce qui déclencherait de par le monde une guerre commerciale sans précédent.

Les négociations d'Uruguay au GATT ne pourront donner de résultats satisfaisants si une partie des pays veulent uniquement recevoir des concessions, sans rien offrir en échange. Plusieurs de nos pays ont renoncé, de fait, à produire des biens dans des secteurs où ils n'étaient pas compétitifs, faute de ressources financières, naturelles ou technologiques. Pour quelle raison, alors, les pays industrialisés n'acceptent-ils pas la concurrence, sur un pied d'égalité, de nos produits agricoles, de nos textiles, de nos industries légères, de notre acier et d'autres produits ?

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales font que les accords bilatéraux de commerce ont pris une certaine prééminence. C'est là une tendance dangereuse vers la formation de blocs de pays, qui ne peut être considérée comme une fin en soi. La seule justification valable de la création de blocs commerciaux est que ces blocs servent de point de départ à des accords plus larges, de caractère multilatéral. C'est ce que recherche la Colombie dans le cadre du Pacte andin et d'autres accords d'intégration analogues.

Une des raisons pour lesquelles d'aucuns craignent que les blocs commerciaux ne conduisent à un monde davantage protectionniste est que les pays industrialisés se refusent à éliminer les obstacles dans certains secteurs. C'est pourquoi l'adoption par la Communauté européenne et le Japon d'une politique sociale visant à pro-

téger moins de 5 % de leurs citoyens au détriment de millions de consommateurs dans leurs pays et de millions d'agriculteurs dans le monde entier est dénoncée avec tant de vigueur. La situation est la même s'agissant de l'Arrangement multifibres^e. C'est à juste titre que des réformes sont demandées avec force dans ces domaines.

Il existe toutefois un autre danger que l'on oublie fréquemment. Nous risquons de nous retrouver dans un monde constitué de blocs protectionnistes non pas parce que nous avons perdu foi dans les principes du libre-échange, qui ont démontré leur efficacité depuis plus de quarante ans, mais parce que nous sommes en train de perdre confiance dans la possibilité d'imposer le respect des accords signés.

La faiblesse institutionnelle du GATT n'était pas si grave lorsque la prépondérance commerciale des États-Unis suffisait pour imposer le respect de règles communes. Aujourd'hui, cette faiblesse menace de limiter l'efficacité des accords dans tous les domaines. D'où la nécessité de veiller à ce que les accords concernant l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle et d'autres secteurs s'accompagnent d'un renforcement des instruments de contrôle du GATT, ce qui permettrait de faire cesser les recours abusifs aux mécanismes de sauvegarde, tels que le code antidumping^f, ainsi que l'application unilatérale de sanctions.

L'adhésion de toutes les nations membres du GATT à l'organisation multilatérale du commerce, avec l'acceptation de mécanismes communs de règlement des différends, contribuerait considérablement à éviter que les blocs commerciaux ne portent atteinte aux principes du libre-échange; l'effet, au contraire, serait de promouvoir ces principes.

Les problèmes que nous rencontrons dans les domaines du commerce et du développement, tout comme les nouvelles réalités mondiales, me conduisent à penser que nous vivons une époque particulièrement favorable à l'action multilatérale. Autrefois, lorsque le monde était divisé en pôles opposés et irréconciliables, tout accord était quasiment impossible, même sur les idées les plus simples. Aujourd'hui, ces obstacles ont été surmontés et les conditions sont désormais réunies pour que les organisations multilatérales deviennent d'importants protagonistes du nouvel ordre international.

Mais, là aussi, un appel à la prudence s'impose. Les problèmes fondamentaux du nouveau contexte mondial, dont les problèmes relatifs au commerce et au développement, ne pourront être résolus sans la participation active et déterminée des nations en développement. Ce nouveau rôle, l'action spécifique de nos pays dans la gestion des problèmes internationaux, doit être reconnu par les pays industrialisés si nous voulons réellement mettre en œuvre une approche multilatérale et instaurer un climat de coopération et de collaboration réciproque.

^e Arrangement concernant le commerce international des textiles de 1973 [GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 21* (numéro de vente : GATT/1975-1), p. 3].

^f Voir Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1979 [ibid., *Supplément n° 26* (numéro de vente : GATT/1980-3), p. 188].

Dans le même temps, les nations industrialisées ne peuvent continuer d'accepter le multilatéralisme de façon sélective, c'est-à-dire accepter les décisions des organismes lorsqu'elles coïncident avec leurs propres intérêts, mais les considérer comme inacceptables lorsqu'elles s'éloignent de leurs priorités. De la même manière, les pays développés devraient renoncer à considérer les organismes multilatéraux comme des instruments servant simplement à légitimer leurs décisions unilatérales. Pour leur part, les pays en développement doivent abandonner leurs positions idéologiques du passé pour adopter une attitude davantage pragmatique, axée sur la recherche de solutions à travers une interaction constructive avec le monde industrialisé.

Pour ce qui est de la CNUCED, la conception des réformes indispensables impose de reconnaître que la CNUCED d'aujourd'hui ne peut être celle du passé. Les raisons sont nombreuses, mais la principale est peut-être que cette organisation doit suivre et refléter les changements qui se produisent dans le monde, ce qui exigera des réformes radicales, tant au niveau des instruments de la Conférence que dans la structure même de l'institution. Je ne crois pas me tromper en affirmant que, dans un monde qui a énormément changé, la CNUCED a pris du retard dans son évolution.

Pour atteindre cet objectif de réforme, il faut qu'au sein de la Conférence cesse l'affrontement traditionnel entre le Nord et le Sud, au profit de la concertation et du dialogue. Il est indéniable que les différences persisteront, mais la discussion doit suivre des modalités différentes. Le gouvernement que je préside est convaincu de ce que la première condition à respecter pour aplanir les différences entre les parties en désaccord est de maintenir ouvert le dialogue. La Colombie a en outre la conviction que les pays en développement ont pleinement le droit d'exprimer leur opinion et qu'ils devront être écoutés. Dans le contexte du développement mondial, la CNUCED doit être l'instrument de ce dialogue.

Les relations entre la CNUCED et d'autres organismes ou instruments multilatéraux ne devraient pas être la cause de polémiques stériles. La CNUCED doit, en aidant les pays en développement à exprimer leurs aspirations, influencer sur le cours des négociations dans les instances d'examen, de négociation et de décision. Elle peut tenir ce rôle soit par les travaux qu'elle réalise, soit par une action contribuant à la constitution de groupes de pays ayant des intérêts communs, soutenus par les compétences techniques de l'institution.

Par ailleurs, la défense d'intérêts particuliers, indépendamment du consensus qui peut exister sur les aspects généraux, constitue une activité diplomatique légitime. Dans ce contexte, les pays en développement peuvent défendre des intérêts liés à leurs propres conditions économiques. Le système généralisé de préférence, qui a été négocié à la CNUCED et qui représente peut-être sa principale réalisation concrète, a été le résultat d'un effort de cette nature. Dans le nouvel ordre international, des initiatives de ce genre devraient se multiplier.

D'une manière générale, limiter l'action de la CNUCED à l'établissement d'études reviendrait à ignorer qu'au fil des ans l'organisation a réussi à lancer des

négociations sur de nombreux sujets importants avant qu'il n'existe un consensus sur leur urgence. Tel a été le cas des produits de base, par exemple. C'est également celui des réformes du système monétaire — concernant notamment les droits de tirage spéciaux — qui ont été adoptées au Fonds monétaire international du fait des inquiétudes apparues à l'occasion de la présente Conférence. La CNUCED a joué en la matière un rôle de déclencheur qu'il convient de renforcer.

Je tiens à souligner que, en cette période d'internationalisation des économies nationales et d'ouverture des marchés, l'aide internationale devrait jouer un rôle déterminant dans le renforcement de ce processus. Je pense à cet égard qu'il faudrait sensiblement augmenter les ressources consacrées à la coopération, car, d'une part, les besoins non satisfaits sont multiples, d'autre part, le nombre de pays qui sollicitent une telle aide s'est accru. La diminution du niveau des dépenses militaires annoncée par les grandes puissances devrait permettre de dégager des ressources à cette fin. Nous devons œuvrer pour qu'une partie des ressources financières auparavant utilisées pour inspirer la peur à l'adversaire soient aujourd'hui mises au service du progrès et de l'espérance.

Le Gouvernement colombien espère qu'à l'issue de la présente Conférence nous pourrions affirmer que des progrès importants ont été faits pour renforcer l'approche multilatérale des problèmes de commerce et de développement et que les conditions auront été créées pour que la CNUCED joue un rôle plus efficace au sein du système des Nations Unies. Si de cette conférence émerge une CNUCED réformée et rajeunie, une contribution

d'une importance considérable aura été faite à la coopération, au progrès économique et à la paix mondiale.

Vous êtes ici réunis pour examiner en profondeur un ordre du jour où beaucoup de questions sont d'une spécialisation et d'une complexité telles qu'elles ne sont accessibles qu'aux initiés. D'autres représentent des aspects partiels d'une réalité économique et mondiale relativement plus complexe. Mais je suis sûr que vous tous ici réunis êtes également imprégnés de l'idée de faire de cette réunion une occasion unique de contribuer à la définition des grands problèmes concernant le progrès et le bien-être de l'humanité et de progresser dans la formulation de solutions.

La dernière session de la Conférence remonte à quatre ans. Celle qui se tient aujourd'hui à Carthagène a lieu à un moment privilégié de l'histoire. Très rares sont les occasions où le monde a pu décider de son destin, où l'humanité a pu choisir son avenir. Celle-ci en est une. Nous vivons une époque de transition. Nous venons d'un monde divisé, où le langage de la force et des mégatonnes l'emportait sur celui de la coopération et de la solidarité. Nous voulons maintenant instaurer un monde nouveau, où les valeurs de la démocratie, de la liberté, du progrès économique et de la justice sociale constitueront la norme pour la communauté mondiale.

Messieurs les représentants, vous avez entre vos mains l'instrument du dialogue et de la concertation politique nécessaire pour parvenir à ce résultat. Vous avez la possibilité de participer, ensemble, à la construction de l'avenir. Faisons en sorte que cette réunion à Carthagène laisse le souvenir d'un progrès décisif dans l'instauration d'un monde de paix, de justice et de bien-être pour l'humanité tout entière.

B. — Déclarations prononcées à la 221^e séance plénière (séance d'ouverture), le 8 février 1992

1. Déclaration liminaire de M. Bernard T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, en sa qualité de président de la Conférence à sa septième session⁸

Je vous souhaite à tous, très chaleureusement, la bienvenue à cette importante session — la huitième — de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Permettez-moi d'emblée d'exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de Colombie, pays progressiste et tourné vers l'avenir, qui accueillent la Conférence en cette belle ville historique de Carthagène. Je suis, pour ma part, extrêmement heureux d'être ici.

La huitième session de la Conférence se tient à un moment où des mutations fondamentales, et d'ailleurs sans précédent, surviennent dans les relations politiques et économiques internationales. La fin de la guerre froide, l'évolution spectaculaire de la situation en Europe centrale et orientale, la réunification de l'Allemagne, les événements au Moyen-Orient, les ambitieux

réformes économiques introduites dans beaucoup de pays en développement et le processus de démocratisation sont tous lourds de possibilités nouvelles, mais constituent de véritables défis pour la communauté internationale tout entière. Ils pourraient bien conduire à l'apparition de plusieurs pôles dans le monde et susciter l'incertitude au sujet de l'avenir, voire polariser les relations Nord-Sud, mais ils présentent tous les éléments propices à l'instauration d'un nouvel ordre mondial, d'une paix durable et de la sécurité mondiale. Nous espérons tous ardemment, bien entendu, que c'est cette dernière éventualité qui prévaudra. Mais nous devons œuvrer de concert pour régler nos problèmes communs et atteindre les objectifs du développement dans des conditions de justice et d'équité pour tous. Il faut malheureusement toujours tenir compte de la persistance inquiétante et de la triste réalité de problèmes de longue date, le développement de l'écart entre les riches et les pauvres, qui constituent des préoccupations majeures de la communauté internationale et notamment de la CNUCED. Alors même que l'on démantèle les barrières idéologiques et que la course aux armements perd sa raison d'être, le dénuement et les disparités dans les relations économiques internationales persistent et se sont en réalité accentués avec le temps. Le fait est que, en dépit des résultats positifs importants qu'ont obtenus certains

⁸ Initialement distribuée sous la cote TD/L.330.

pays en développement, l'écart entre riches et pauvres est devenu plus criant et plus prononcé que jamais. En cette époque de l'après-guerre froide, cela constitue un défi fondamental à l'échelle mondiale. Alors que la guerre froide s'estompe dans les annales de l'histoire, l'écart entre riches et pauvres apparaît plus vaste que jamais et il saute aux yeux qu'il constitue la principale source de conflit et de désordre, potentiels ou existants. Je souscris donc à l'idée exprimée dans la Déclaration de Téhéran du Groupe des Soixante-Dix-Sept, selon laquelle : « Un monde divisé est une poignée de riches et une multitude de pauvres est injuste, instable par nature et à la longue intenable^h. »

Nous devons modifier le cours des événements ou l'infléchir de façon décisive. À mesure que les armes de destruction seront réduites ou détruites, on devrait avoir de meilleures possibilités de fournir des ressources accrues non génératrices de dette pour soutenir la restructuration économique et le processus de développement, non seulement en Europe centrale et orientale, mais dans le tiers monde en général et les pays les moins avancés en particulier. Je dois souligner ici que les courageux et difficiles efforts d'ajustement structurel que déploient tous ces pays doivent aller de pair avec des ajustements complémentaires dans les pays développés, dont la politique et les pratiques industrielles, agricoles, commerciales et monétaires suscitent souvent des obstacles impossibles à surmonter pour les économies plus faibles.

Les pays qui opèrent des réformes, en particulier les moins avancés d'entre eux, ne sauraient voir leurs efforts de développement couronnés de succès tant que l'environnement extérieur demeure défavorable. Pour la plupart, notamment en Afrique subsaharienne, les années 80 ont été une « décennie perdue pour le développement ». Les apports financiers et techniques ont stagné ou ont pratiquement été réduits à néant, le fardeau de la dette a continué de grever leur capacité d'investissement, les prix réels de leurs produits d'exportation se sont effondrés, ce qui a encore accentué l'inéquité des termes de l'échange. Pour aggraver encore les choses, le protectionnisme est resté un obstacle majeur.

Les pays développés sont donc appelés à entreprendre des réformes de leur économie de façon à épauler les efforts de développement des pays en développement, ainsi que des pays qui opèrent des réformes. Dans un monde interdépendant, le développement socio-économique et la croissance durable dans ces derniers groupes de pays devraient offrir aux pays développés des possibilités de renforcer encore leur croissance et de développer leurs exportations, améliorant ainsi les chances de prospérité pour tous.

Nous devons favoriser une coopération internationale accrue et efficace dans ce qui est devenu une économie mondiale et, ce faisant, veiller à ce que les multitudes ne soient pas laissées pour compte.

J'en viens brièvement au commerce. Il faut élaborer des règles et des règlements plus équitables afin d'assurer la prévisibilité du commerce international et de fa-

voriser un développement mondial concerté. Dans cette perspective, nous espérons vivement que les résultats finals des négociations en cours au GATT et leurs prolongements aboutiront à un accord et permettront d'élaborer un programme équilibré, qui tienne compte des intérêts généraux de toutes les parties intéressées, mais surtout de ceux des pays en développement. Si je mets délibérément en relief les intérêts des pays en développement, c'est en raison de la faiblesse relative de leur économie en général.

Le rôle que les groupements régionaux peuvent jouer dans le processus de développement présente une importance fondamentale. Toutefois, ces groupements devraient favoriser les échanges et en engendrer, ils devraient être tournés vers l'extérieur et conçus pour faciliter une interdépendance plus grande et plus équitable entre les nations, et non pas promouvoir des autarcies régionales. En d'autres termes, les accords commerciaux régionaux devraient être compatibles avec un système d'échanges multilatéral ouvert et libéral et avec une circulation plus libre des ressources.

La coopération économique entre pays en développement, en particulier la coopération Sud-Sud, est capitale pour l'intégration de ces pays dans une économie internationale équitable. Il faut consolider et renforcer plus encore le système global de préférences commerciales. Il faut à cet égard mettre en place des mécanismes de financement des échanges avec garantie internationale. Une coopération Sud-Sud accrue et plus efficace est un élément nécessaire et intégral d'une authentique coopération mondiale. Loin d'y faire obstacle ou de la craindre, la communauté internationale tout entière doit donc l'encourager et la faciliter.

Traditionnellement, les sessions de la Conférence ont examiné des questions telles que le marasme des marchés des produits de base, le protectionnisme, l'insuffisance ou les déficiences des mesures d'allégement de la dette et la quasi-stagnation des apports de ressources financières additionnelles aux pays en développement. Si ces questions n'ont en rien perdu de leur importance, de leur pertinence ni de leur urgence, d'autres thèmes de réflexion — comme la bonne gestion, le développement durable, l'équilibre entre développement et environnement, pour n'en citer que quelques-uns — occupent à présent une place de premier plan dans les priorités du développement. En outre, la transition économique entreprise par les pays d'Europe centrale et orientale ajoute une dimension nouvelle et complexe à la problématique du développement. La conjonction de toutes ces tendances et de ces réalités fait qu'il est nécessaire d'élaborer des démarches nouvelles et novatrices pour mettre en place des arrangements institutionnels appropriés.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, les événements survenus ces quatre dernières années ont nettement rehaussé le rôle politique de l'ONU, notamment en matière de paix et de sécurité, et la conception présentée à la récente réunion au sommet du Conseil de sécuritéⁱ est à cet égard fort encourageante. Dans le domaine plus vaste du développement, une approche multi-

^h Voir l'annexe V, Déclaration de Téhéran, par. 3.

ⁱ Voir ci-dessus, note b.

latérale des problèmes communs de l'humanité est la ligne de conduite la plus logique. Les réformes en cours et prévues des secteurs économique et social du système des Nations Unies revêtent à cet égard un caractère encore plus critique et impérieux. Elles représentent un défi majeur pour les Nations Unies en général et pour la CNUCED en particulier, car celle-ci est l'instance par excellence d'un traitement intégré des questions relatives à la croissance et au développement et de l'analyse des secteurs interdépendants que sont le commerce, le financement, l'investissement, les services et la technologie. Pour que la CNUCED continue de jouer un rôle central dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, une adaptation et une revitalisation institutionnelles sont donc nécessaires.

Les transformations de l'environnement international, notamment dans le domaine économique, ont des incidences directes sur les travaux, voire le mode de fonctionnement de la CNUCED. De plus en plus d'États membres ont des vues communes sur de nouvelles orientations touchant le commerce et le développement, qui sont examinées dans le rapport^j présenté par le Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence. L'économie mondiale laisse apparaître des signes manifestes d'une globalisation grandissante, allant de pair avec la création et le développement d'espaces économiques. De même, la diversité croissante que l'on observe à présent entre les pays en développement exige un traitement différent, plus détaillé, des problèmes de développement, ainsi que des mesures nationales et internationales judicieusement conçues. La nécessité d'élaborer un cadre de concurrence internationale, dans lequel les pays puissent tirer des avantages comparatifs effectifs ou potentiels dont ils disposent, est à présent mieux comprise que jamais. Je souscris à cet égard à l'idée selon laquelle la CNUCED devrait « contribuer à la mise au point d'arrangements institutionnels universels et généraux en vue d'établir un système commercial international axé sur le développement, qui réponde aux intérêts de tous les participants, en particulier des pays en développement, et garantisse une répartition équitable des fruits de la spécialisation internationale »^k.

La revitalisation et le renforcement de la CNUCED, qui doivent être envisagés à la huitième session, peuvent être considérés comme une importante contribution à la réforme globale des Nations Unies.

L'intérêt que l'Acte final de la septième session de la Conférence^l présente pour la session en cours se manifeste dans le plaidoyer qu'il contient en faveur du multilatéralisme. Il est, de fait, plus nécessaire que jamais de lancer une offensive multilatérale contre les problèmes de l'économie mondiale, ne serait-ce qu'en raison de l'urgence qu'il y a à assurer une relance soutenue et générale de la croissance économique dans le monde. Il y a à peine quelques semaines, nous avons eu le plaisir d'apprendre que deux grandes puissances industrielles

avaient ainsi clairement reconnu qu'il était dans leur propre intérêt d'encourager la croissance au niveau mondial, ce qui est une source de satisfaction et d'optimisme. Cependant, pour être efficace, une stratégie de ce type ne doit pas être élaborée, et encore moins mise en œuvre, dans des conclaves isolés. Elle doit au contraire pouvoir compter sur la participation et l'engagement de toutes les parties considérées. Autrement dit, elle doit tirer parti des mécanismes multilatéraux dont dispose la communauté internationale. La huitième session de la Conférence offre l'occasion de mettre en œuvre une série de mesures convenues au niveau multilatéral, en vue d'un redressement soutenu de l'économie mondiale qui profite aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement, ce qui permettrait ainsi de réduire sensiblement et, en fin de compte, d'éliminer la pauvreté dans le monde.

Pour l'examen des questions de fond et de caractère institutionnel, la présente Conférence n'est pas prise au dépourvu. Outre les travaux préparatoires intensifs et importants qui l'ont précédée, elle bénéficiera de l'expérience acquise à la septième session. Du point de vue de la forme, un texte de synthèse comparable à l'Acte final semble — vu l'interdépendance croissante des enjeux comme des nations — être un instrument plus utile pour l'époque actuelle que les résolutions distinctes traditionnelles négociées lors des sessions antérieures. Du point de vue du fond, la septième session de la Conférence a fait porter ses travaux et s'est entendue sur un certain nombre de questions qui seront nécessairement examinées de nouveau à la présente session. Et, surtout, d'un point de vue politique, la septième session et son Acte final ont marqué le début d'une nouvelle phase dans le dialogue intergouvernemental au sein de la CNUCED, notamment en reconnaissant que tous les pays devaient assumer une responsabilité conjointe, proportionnée à leur poids économique relatif, dans la promotion d'un développement accéléré et durable et d'une économie mondiale saine, sûre et équitable. Les arguments présentés à cette occasion demeurent valables et il reste en somme à appliquer les recommandations énoncées. Il faudrait dès lors tenir compte ou s'assurer de l'application ou de l'inapplication de ces recommandations, afin de dégager des enseignements pertinents et de parvenir à des résultats positifs dans l'entreprise qui nous attend.

Nous sommes entrés dans une ère nouvelle qui voit s'instaurer un nouvel ordre mondial. Nous avons besoin de la sagesse inhérente à des conceptions communes et de solutions énergiques à nos problèmes, d'un mouvement délibéré de l'affrontement vers le consensus et, surtout, d'une action concertée pour façonner ce nouvel ordre dont tous bénéficieront.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude au Secrétaire général de la CNUCED, M. Dadzie, et à son personnel pour leur remarquable travail; je remercie également les représentants des pays membres de la manière dont ils ont facilité ma tâche durant mon mandat de président de la Conférence à sa septième session. Je les invite tous à poursuivre ce travail efficace et à apporter le même appui au nouveau Président.

^j Pour une accélération du développement : les enjeux des politiques nationales et internationales dans les années 90 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.II.D.17).

^k Voir annexe V, Déclaration de Téhéran, par. 20.

^l Voir Actes..., septième session, vol. I, première partie, sect. A.

Enfin, je saisis cette occasion pour vous dire combien je souhaite que vos délibérations débouchent sur des résultats constructifs et de brillants succès.

2. Déclaration faite par M. Juan Manuel Santos, ministre du commerce extérieur de la République de Colombie, à l'occasion de son élection au poste de président de la Conférence^m

Je tiens tout d'abord à remercier, au nom de tous les participants, M. Bernard Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, qui, en sa qualité de président de la Conférence à sa septième session, a contribué de manière décisive à son bon déroulement.

Au nom du Gouvernement colombien, je vous souhaite à tous, Messieurs les ministres, les ambassadeurs et les représentants, la bienvenue à la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. J'espère qu'à travers les intensives activités prévues vous serez en mesure de percevoir la sincère cordialité et la générosité du peuple colombien et de profiter du cadre inoubliable qu'offre la ville de Carthagène.

Mon pays est fort honoré par le fait que, en ma qualité de ministre du commerce extérieur de la Colombie, j'ai été désigné pour présider cette rencontre historique, qui réunit des délégations de plus de 170 pays en vue de parvenir à des accords propres à faciliter le commerce et le développement des peuples. Je mettrai tout en œuvre pour orienter les travaux de la Conférence vers la recherche de formules permettant de déboucher sur un consensus entre les participants, sur un renforcement de l'institution existante et sur une réponse appropriée aux attentes d'un monde en transition.

La présente Conférence se déroule dans une conjoncture sans précédent pour l'humanité. Nous vivons une époque charnière de l'histoire. Depuis l'après-guerre, jamais encore la communauté internationale n'avait connu les possibilités et les défis qu'elle connaît aujourd'hui, pour ce qui est d'instaurer un nouvel ordre mondial. Les mythes et les dogmes appartiennent désormais au passé. Le conflit Est-Ouest où les pays en développement étaient de simples pions dans la course au pouvoir mondial, le système d'économie planifiée, la croissance engendrant la pollution et la théorie selon laquelle la pauvreté fait partie de l'ordre naturel des choses ont cédé la place à la démocratie et au pluralisme politique, à l'économie de marché et à la diversité culturelle. Cependant, les nouveaux courants de pensée ne se sont pas encore concrétisés et il reste à mettre en place de nouveaux paradigmes. Nous nous trouvons en pleine transition, ce qui implique une période d'incertitudes et de remises en cause.

Nous disposons ici d'une occasion exceptionnelle pour progresser dans cette direction et contribuer à définir un nouveau programme mondial. L'ordre nouveau qui va prendre forme devra tenir compte du fait que les réalités politiques et économiques d'aujourd'hui se ca-

ractérisent par une multiplication des centres de pouvoir et de décision. Cette situation exige un consensus sur les définitions fondamentales d'un nouveau mécanisme et une action coordonnée pour gérer efficacement l'économie mondiale.

Dans ce processus, la CNUCED est appelée à jouer un rôle décisif. Les facteurs qui avaient conduit à une intense confrontation idéologique ont désormais disparu. Nous connaissons à présent un climat politique et économique qui permettra à la coopération et à la solidarité de remplacer l'affrontement et le dogmatisme. Dans ce contexte, il nous faut recréer une organisation revitalisée, correspondant à l'époque nouvelle que nous vivons. Voilà pourquoi j'attache une telle importance aux réformes institutionnelles qui ont été proposées. Les organisations, comme les idées, ne peuvent rester ancrées dans le passé, car elles risquent de disparaître. La CNUCED doit s'adapter aux réalités nouvelles. Il convient d'améliorer son efficacité, d'intensifier ses travaux et de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations.

Pour autant, même si les réformes institutionnelles sont prioritaires, on ne peut ignorer les problèmes en suspens. Avec le déclin du communisme n'ont disparu ni la pauvreté, ni la faim, ni les inégalités. Aux questions traditionnelles dont s'occupe la CNUCED, qu'il s'agisse du financement du développement, du commerce, du transfert de technologie ou des produits de base, il faut ajouter à présent d'autres thèmes de réflexion découlant des échanges entre les nations, où il est question non plus tant de biens et de services que d'idées, d'informations, d'épidémies, de drogues, de capitaux et des populations elles-mêmes, sans parler de cet important sujet que sont les relations entre le commerce, le développement et l'environnement.

À sa huitième session, la Conférence est saisie en outre d'une question d'une importance fondamentale, qui est ce qu'on appelle la bonne gestion. Nous devons conjuguer nos efforts pour combattre les fléaux entravant celle-ci, l'un des plus graves étant celui de la corruption qui ronge aussi bien les secteurs public que privé. Cette corruption revêt un caractère de plus en plus transnational et touche à la fois les nations industrialisées et les pays en développement.

La nouvelle CNUCED doit résulter d'un compromis entre tous les participants à la présente Conférence. Les pays industrialisés doivent mettre en pratique les politiques économiques qu'ils préconisent. Or nous observons avec préoccupation un décalage croissant entre un discours favorable au libre-échange mondial et une réalité caractérisée par de multiples obstacles au commerce. Nous sommes en présence d'un protectionnisme qui, s'appuyant sur des programmes colossaux de subventions, écarte les pays en développement des marchés des produits de base, qui sont leurs marchés naturels.

Les difficultés que connaît le monde en développement sont considérables. La lutte contre la pauvreté est une responsabilité commune, qui doit être assumée sans discontinuer.

On fait souvent valoir que le développement des marchés et la démocratie vont de pair. Ce qu'il faut à présent, c'est une organisation internationale qui négocie et

^m Initialement distribuée sous la cote TD/L.322.

définisse un équilibre entre l'efficacité et la justice sociale, deux concepts économiques assimilables, dans le domaine de la politique, à ceux de l'égalité et de la liberté. Tel est le rôle que doit jouer la CNUCED : son avenir dépend des solutions concrètes qu'elle pourra trouver face aux défis actuels.

Le temps dont nous disposons est limité et notre tâche ardue et complexe. Je vous invite à vous y atteler avec discipline, persévérance et en faisant preuve d'un esprit constructif. La Colombie souhaite ardemment que les importants efforts déployés pour organiser la Conférence comme il se doit conduisent à la réussite de la présente réunion et au renforcement d'une institution aux objectifs renouvés, apte à servir à nouveau de cadre majeur aux échanges de vues sur les questions touchant au développement. Autrement dit, il faut qu'en la CNUCED puissent reposer les espoirs de l'humanité.

3. Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED¹

Permettez-moi de déclarer, à cette cérémonie d'ouverture officielle, à quel point nous réjouissons tous de la perspective de travailler sous votre direction, Monsieur le Président, durant la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Votre élection est à la fois un hommage à la République de Colombie et un témoignage de l'estime que vous porte la communauté internationale tout entière. Soyez assuré que mes collègues et moi-même vous apporterons tout l'appui possible dans l'exercice de vos fonctions.

Nous sommes aussi très honorés de la participation de M. Bernard T. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe et président de la Conférence à sa septième session, qui a ouvert la présente session. Je tiens à lui exprimer nos remerciements les plus chaleureux.

Je saisis cette occasion pour faire part au président César Gaviria Trujillo et à son gouvernement de notre reconnaissance pour les excellentes dispositions qui ont été prises afin d'organiser la Conférence. Le fait que la Colombie a décidé de l'accueillir donne une preuve éclatante de la détermination du président Gaviria à œuvrer pour un avenir meilleur, résumée dans la formule : *bienvenidos al futuro*. La CNUCED remercie très sincèrement les autorités des efforts immenses qu'elles ont réalisés; le secrétariat a apprécié l'efficacité et l'esprit de collaboration dont elles ont fait preuve pendant les préparatifs logistiques. Je dois à cet égard mentionner tout particulièrement le rôle qu'ont joué la Commission nationale colombienne pour la huitième session de la Conférence, sous la direction dynamique de l'ambassadeur Samuel Yohai, ainsi que la mission permanente de la Colombie à Genève, dirigée par M. Eduardo Mestre Sarmiento.

Je tiens aussi à ajouter que nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de l'Organi-

sation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a accepté de prononcer une déclaration lors de la cérémonie inaugurale. Tous les participants sont conscients de l'importance que revêt sa présence alors que nous entamons les travaux de la Conférence : il y a quelques jours seulement, il a rappelé que l'une des tâches particulières de l'ONU était de continuer à prendre la défense des peuples et des pays faibles et pauvres, de s'y employer avec détermination tout en faisant preuve d'imagination et d'inscrire ces efforts dans une stratégie globale dont l'humanité tout entière pourrait tirer profit. Nous nous réjouissons aussi de la présence à cette réunion du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, M. Antoine Blanca.

L'actuelle session marque le retour de la CNUCED dans la région d'origine de son premier secrétaire général et père spirituel, Raúl Prebisch, et de son éminent successeur, Manuel Pérez-Guerrero. La mémoire de ces deux illustres personnages latino-américains mérite encore d'être célébrée dans le monde entier, de même que le rôle important qu'ils ont joué dans la création et l'organisation de la CNUCED. C'est à eux que l'on doit, parmi beaucoup d'autres choses, d'avoir fait des sessions quadriennales de la Conférence les plus vastes réunions de responsables économiques de haut niveau à l'échelon intergouvernemental. Tous les dirigeants et les ministres qui s'y retrouvent souscrivent au moins à un objectif commun : encourager une amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population de leur pays et la pleine participation de tous les éléments de cette population au développement. C'est cet objectif qui a conduit les représentants de tant d'États membres de la CNUCED à se réunir à cette Conférence afin de participer à l'effort engagé collectivement pour parvenir à une économie mondiale saine, sûre et équitable.

En cette année où l'on célèbre le 500^e anniversaire du voyage de Christophe Colomb, peu d'endroits auraient mieux convenu à l'organisation de la huitième session de la Conférence que Carthagène. Ses traditions en tant que centre d'échanges commerciaux avec des terres lointaines correspondent bien à nos principales préoccupations. La chaleur et l'hospitalité dont nous avons pu profiter sont caractéristiques des habitants de Carthagène et de ses autorités. Ville élégante dont la beauté tient à un riche héritage culturel, elle reste le symbole de gloire et de liberté dont Simón Bolívar a fait l'éloge en l'appelant *La Heroica*. Germán Arciniegas, le grand penseur colombien, a quant à lui décrit la ville comme le berceau de tous les espoirs et les désespoirs de Bolívar. C'est aussi la ville d'adoption d'un autre libérateur, San Pedro Claver, dont la vie a été consacrée à la lutte pour l'équité, la justice et la liberté.

Ces thèmes hérités du passé ont aujourd'hui un écho particulier. Dans le monde entier résonne la rumeur de la liberté. La quête de cette valeur humaine fondamentale, commune à toutes les sociétés, a repris un élan nouveau et soulevé de nouveaux espoirs. Il peut subsister des conceptions différentes de la liberté, mais ce qui compte, c'est que l'on accepte des règles démocratiques et qu'il existe une entente permettant aux nations et aux peuples, faibles ou forts, de partager une même demeure dans un esprit de respect mutuel et de solidarité. Alors seulement

¹ Initialement distribuée sous la cote TD/L.324.

la liberté sera assurée, car elle n'est pas le fruit d'un acte isolé, aussi héroïque soit-il; c'est une quête sans fin qui se poursuit de génération en génération.

Un monde libre est un monde dans lequel les personnes peuvent partout jouir de leurs droits en tous lieux et chercher de façon responsable à atteindre leurs objectifs et à réaliser leurs désirs, individuellement et collectivement. La liberté est impossible si un groupe de peuples ou de sociétés l'encourage chez lui tout en l'interdisant à d'autres. La liberté est indivisible; elle exige la participation; elle doit être partagée dans un monde libre. Elle peut être fragile, car ceux qui vivent dans la pauvreté et le dénuement ne sont pas réellement libres de choisir, d'innover. Dans un monde libre, chacun doit pouvoir vivre dans des conditions compatibles avec la dignité et la créativité humaines, tout en respectant les besoins des générations futures.

Un monde libre est un monde construit et maintenu dans le cadre d'un vaste effort multilatéral de coopération en matière de gestion des affaires publiques, qui incitera les personnes, les entreprises et les gouvernements à travailler ensemble pour atteindre des objectifs de développement commun. Il faudrait pour l'instaurer un élan de courage et d'imagination dépassant largement tout ce qui a été fait jusqu'ici.

La liberté est naturellement un objectif de la Charte des Nations Unies. Elle peut être le fondement d'un ordre mondial juste et dynamique dont l'instauration exige que les gouvernements donnent l'exemple de la sagesse et de l'harmonie. Dans cette entreprise, ils ont pour instrument et doivent prendre pour guide l'Organisation des Nations Unies, fidèle à ses idéaux bien que s'adaptant à un monde en évolution. La CNUCED, revitalisée par cette session, peut être un élément vital de cette noble construction, encourageant un attachement sans faille à un partenariat énergétique pour le développement et à un avenir équitable pour tous.

4. Déclaration prononcée par M. Abdol Hosin Vahaji, ministre du commerce de la République islamique d'Iran, en sa qualité de président de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept^o

J'ai l'honneur, en ma qualité de président de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, de présenter les Documents finals de Téhéran (TD/356)^p à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Les ministres des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept se sont réunis à Téhéran en novembre 1991. M. Ali Akbar Hashemi Rafsanjani, président de la République islamique d'Iran, a inauguré la phase ministérielle de la Réunion.

Je suis certain que la Réunion de Téhéran a marqué un nouveau tournant décisif dans l'histoire du Groupe

des Soixante-Dix-Sept, de la CNUCED et du dialogue Nord-Sud. Le message fondamental qui s'en est dégagé a été l'appel lancé aux pays développés pour qu'ils s'associent aux pays en développement dans un nouveau partenariat pour le développement. Cela doit se faire par un dialogue pragmatique et réaliste, qui devrait être cordial en même temps que franc, et surtout transparent.

Outre la Chine, qui assiste traditionnellement aux réunions ministérielles du Groupe des Soixante-Dix-Sept organisées en préparation des sessions de la Conférence, nous avons eu le plaisir d'accueillir un certain nombre de représentants, aussi bien de pays de l'OCDE que de pays d'Europe centrale, et orientale, comme invités spéciaux de la Réunion de Téhéran, ce qui leur a permis d'apprécier d'eux-mêmes le sérieux avec lequel les pays en développement avaient œuvré à l'élaboration de leur position pour la Conférence. Ils ont pu ainsi comprendre les difficultés, les préoccupations et les aspirations de ces pays, telles qu'elles transparaisent dans les Documents finals de Téhéran. Outre qu'ils ont participé en qualité d'observateur aux séances plénières, ils ont pu parler aux ministres des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept et exposer leurs propres vues et préoccupations au sujet des questions en discussion à la huitième session de la Conférence. Ils ont par ailleurs participé à une table ronde avec des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. À notre avis, cela a non seulement contribué à renforcer la coopération entre différents groupes et pays à la CNUCED, mais a aussi montré clairement que le Groupe des Soixante-Dix-Sept était ouvert à un dialogue franc et constructif avec ses partenaires de développement. Nous espérons sincèrement que ces invités spéciaux à la Réunion de Téhéran partageront avec d'autres à Carthagène l'idée de partenariat et de coopération ainsi que le désir des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept d'assumer leurs propres responsabilités dans le traitement de la problématique du développement.

Le but du dialogue que nous souhaitons poursuivre en vertu de la Déclaration de Téhéran est d'arriver non pas à un consensus facile en parole, mais à de véritables accords concrets pouvant être mis en pratique. Il faudrait pour cela que les pays en développement reconnaissent qu'ils sont responsables au premier chef de leur propre développement et que les pays développés admettent qu'il est de leur devoir d'assurer un environnement extérieur favorable, en particulier en se pliant aux règles multilatérales convenues qui garantissent le respect du principe de la concurrence, de l'ouverture des marchés, de l'équité et de la loyauté. Il faudrait, pour engager ce dialogue, que chacun comprenne que le principal défi auquel doit faire face la communauté internationale dans le monde de l'après-guerre froide est celui du développement. La communauté internationale ne peut accepter qu'après l'effondrement des murs entre l'Est et l'Ouest de nouveaux murs soient édiflés entre les pays développés du Nord et les pays en développement du Sud.

La Réunion de Téhéran a abouti à l'adoption des « Documents finals de Téhéran », comprenant la Déclaration de Téhéran intitulée « Un nouveau partenariat pour le développement », la plate-forme de base du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour la coopération internationale, une déclaration des ministres sur la coopération économique entre pays en développement, une dé-

^o Initialement distribuée sous la cote TD/L.331.

^p Annexe V.

claration ministérielle sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, une résolution sur l'assistance au peuple palestinien et d'autres décisions⁹.

La Déclaration de Téhéran souligne que les profonds changements en cours dans l'environnement politique global, en particulier la fin de la guerre froide, l'amélioration des perspectives de désarmement ainsi que les progrès du respect des droits de l'homme, peuvent marquer l'avènement d'une nouvelle ère de coopération internationale et de partenariat global en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales. La paix est toutefois une et indivisible. Pour instaurer durablement la paix et la sécurité dans le monde, il faut délivrer tous les peuples et toutes les nations de la pauvreté, de la faim et du sous-développement. L'évolution rapide de l'économie mondiale, notamment la révolution technologique, si elle pose des problèmes aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, offre également des chances de combler le fossé entre le Nord et le Sud et de renforcer la coopération économique internationale pour le développement. Le mouvement en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international devrait également offrir à la communauté internationale l'occasion de réactiver le multilatéralisme et d'inscrire la question du développement en tête de ses préoccupations pour les années 90.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique et politique mondiale, la Déclaration expose les principales tâches qui incombent aux pays en développement et aux pays développés, en soulignant la nécessité de réactiver le dialogue sur le développement et d'accroître l'efficacité de la CNUCED et son influence sur les décisions prises à l'échelle nationale et internationale. Elle préconise l'adoption d'un programme de travail concret pour favoriser la coopération internationale et pour revigorer la CNUCED en tant que forum universel de négociation, ainsi que la restructuration du mécanisme intergouvernemental et la révision des méthodes de travail de l'organisation.

Dans ce contexte, la plate-forme de base du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour la coopération internationale souligne que la Conférence devrait examiner les questions inscrites à son ordre du jour d'une façon globale et intégrée et prévoir des mécanismes efficaces pour assurer la bonne application de ses décisions. Elle présente ensuite des propositions précises concernant la coopération internationale dans le domaine des ressources pour le développement, du commerce, de la technologie, des services et des produits de base. Ces propositions visent à :

- 1) Enrayer et refouler le protectionnisme sous toutes ses formes;
- 2) Résoudre durablement le problème de l'endettement extérieur, en étendant notamment l'application du principe d'une réduction de l'encours et du service de la dette;
- 3) Abaisser les taux d'intérêt internationaux réels;

4) Fournir aux pays en développement les ressources extérieures dont ils ont besoin pour procéder à des ajustements structurels et à des réformes;

5) Consacrer au développement une partie des ressources libérées par le désarmement;

6) Financer la protection de l'environnement;

7) Renforcer le système commercial multilatéral et améliorer l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés;

8) Résoudre les problèmes concernant le commerce et l'environnement;

9) Renforcer les moyens techniques des pays en développement;

10) Maximiser la contribution du secteur des services au développement des pays du tiers monde;

11) Accroître la contribution du secteur des produits de base au développement des pays tributaires de ces produits.

La communauté internationale est aussi priée d'appliquer pleinement et rapidement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et les pays développés sont invités à appuyer comme il convient les efforts déployés par les PMA dans le cadre de ce programme.

Les débats de la Conférence devant être notamment axés sur les moyens d'adapter la CNUCED à l'évolution des conditions économiques et des politiques internationales, la plate-forme souligne la nécessité d'assouplir les méthodes de travail et les mécanismes de négociation pour permettre à l'organisation de s'accommoder à la fluidité des réalités mondiales contemporaines.

Un autre texte important a été adopté à la Réunion de Téhéran : la Déclaration des ministres sur la coopération économique entre pays en développement. Cette déclaration souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour réactiver et renforcer les mécanismes actuels de coopération économique et technique entre pays en développement. Elle définit les activités prioritaires à exécuter pour promouvoir la coopération économique entre ces pays dans le domaine commercial, monétaire et financier, de même que leur intégration économique régionale et sous-régionale.

Le Groupe des Soixante-Dix-Sept s'est fondé sur les Documents finals de Téhéran pour dialoguer avec ses partenaires à la dix-septième session extraordinaire du Conseil, organisée pour préparer la Conférence. Les négociations préalables qui se sont déroulées à Genève témoignent de l'attitude pragmatique et réaliste adoptée à Téhéran pour faire face à l'évolution de la situation économique mondiale, s'attaquer aux problèmes qui se posent et exploiter les possibilités qui s'offrent dans les années 90.

Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est prêt à aller de l'avant et à engager un dialogue fructueux et constructif avec ses partenaires. Nous sommes sûrs qu'avec de la bonne volonté et de la compréhension nos efforts seront couronnés de succès et nous pourrions mettre à profit

⁹ Ces documents figurent dans le rapport de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Téhéran en novembre 1991 [77/MM(VII)/1/Rev.1].

l'occasion historique offerte par la huitième session de la Conférence pour inscrire la coopération économique internationale et le développement en tête des priorités mondiales. Nous devons absolument faire en sorte que les espoirs suscités par cette importante réunion se concrétisent.

C. — Déclaration prononcée devant la Conférence par M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la 223^e séance plénière, le 10 février 1992¹

Le chemin jusqu'à Carthagène a été long et difficile, mais les efforts déployés n'ont pas été inutiles. La préparation que les gouvernements et le secrétariat ont entreprise il y a plus d'un an, avec la participation de nombreux et divers acteurs et experts non gouvernementaux, a été fructueuse. Elle a permis de clarifier les questions devant être examinées à la Conférence, de renforcer les appréciations communes dans plusieurs domaines fondamentaux et de dégager de nombreuses nouvelles perspectives et idées constructives. Elle a fait ressortir la nécessité d'adapter les structures et les activités de la CNUCED aux nouvelles réalités et d'accroître la capacité de l'institution de répondre aux intérêts diversifiés de l'ensemble de ses membres. Considérée dans son ensemble, la préparation représente le prélude à ce qui sera, j'en suis convaincu, un tournant majeur dans l'histoire de la CNUCED.

La CNUCED a déjà considérablement modifié ses modes d'action et ses approches, en particulier dans la perspective de la présente Conférence. Pour la première fois au sein de l'institution, l'ordre du jour prévoit expressément que la Conférence, dans le contexte d'une action en faveur de l'instauration d'une économie mondiale saine, sûre et équitable, aborde les dimensions non seulement internationales, mais aussi nationales de la problématique du développement. Il est prévu comme point de départ des travaux de la Conférence une évaluation des enjeux et du potentiel que les profonds changements qui se sont produits au cours des dernières années impliquent pour le commerce et le développement dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante. L'ordre du jour met particulièrement l'accent sur la bonne gestion, aux niveaux national et international, en vue d'assurer une mobilisation, une répartition et une utilisation efficaces des ressources et de créer un environnement économique international plus favorable. Il reconnaît implicitement l'importance, pour un développement général et multisectoriel, de structures politiques démocratiques et du respect des droits de l'homme. Enfin, il est imprégné de la notion de développement durable, pierre angulaire de l'intégration dans la politique économique de considérations relatives à l'environnement. Certes, beaucoup reste à faire, mais tous ces éléments montrent que l'institution est disposée à s'adapter à l'évolution des appréciations des gouvernements membres, ainsi que des réalités d'un environnement économique et politique international en mutation rapide.

*
* *

Au nom des 128 pays en développement qui constituent le Groupe des Soixante-Dix-Sept, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple colombiens qui accueillent la huitième session de la Conférence et nous permettent de nous réunir afin de définir un nouveau partenariat pour le développement.

La communauté mondiale est actuellement confrontée à une combinaison d'enjeux et de perspectives sans précédent. Les mesures nationales et internationales qui seront prises détermineront l'issue des efforts communs déployés pour mettre en place une économie mondiale qui soit à la fois équilibrée, sûre et équitable. Des possibilités sont apparues de construire un ordre mondial fondé sur la paix, la coopération et l'amélioration de la condition humaine. Mais les problèmes et les risques graves sont multiples, qui exigent des initiatives appropriées. Plusieurs conditions positives sont apparues en faveur d'une revitalisation du développement. Les moyens de surmonter nombre d'obstacles au développement sont désormais accessibles. Toutefois, si certains pays en développement ont bénéficié d'une certaine prospérité, les problèmes traditionnels de stagnation et de pauvreté persistent dans la plupart des régions en développement, et ont même atteint dans certains pays des proportions de crise.

Le très net relâchement des tensions entre les grandes puissances a commencé de donner corps à l'espérance séculaire d'une conversion des armes de guerre en instruments de paix. Dans les pays industrialisés, le désarmement permettrait de dégager des ressources qui pourraient servir à atténuer les difficultés économiques mondiales et à soutenir le processus de développement. Les pays en développement eux aussi devraient pouvoir redéployer, en faveur d'une élévation de leur niveau de vie, une grande partie des ressources actuellement consacrées aux dépenses militaires. En outre, la vague de réformes politiques et économiques et de respect des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde a pris de l'ampleur. Cette évolution alimente l'espoir de voir les gouvernements agir désormais avec détermination pour élargir les possibilités, aux niveaux national et international, de tous les individus d'accéder au bien-être économique et social.

Dans le même temps, de nombreuses incertitudes demeurent. L'instabilité et les tensions politiques persistent dans un certain nombre de régions. Les bouleversements qui se sont produits dans les relations Est-Ouest ont conduit les pays en développement à s'interroger sur leur place dans la nouvelle configuration de la puissance politique et économique. Les déséquilibres économiques continuent d'être à l'origine de nombreuses évolutions imprévisibles. Et d'aucuns s'inquiètent de ce qu'un soutien énergique aux réformes en Europe centrale et orientale risque, malgré les avantages à long terme que ces réformes apporteront à l'économie mondiale, d'affaiblir la dynamique de l'action multilatérale en faveur de la lutte

¹ Initialement distribuée sous la cote TD/L.333.

contre la pauvreté et le sous-développement dans le monde en développement.

À l'origine de beaucoup de changements structurels dans l'économie mondiale, on trouve le progrès technologique, notamment les progrès de la micro-électronique et des communications, les matériaux nouveaux, la biotechnologie et, pour l'avenir, l'énergie renouvelable. Les procédés à forte intensité de connaissances prennent de plus en plus d'importance, tout comme le secteur des services dans les économies modernes. Correctement diffusés et adaptés, ces progrès pourraient accélérer le développement industriel dans le monde en développement et contribuer à revitaliser l'économie mondiale. Mais ils ont également pour effet d'affaiblir l'avantage comparatif traditionnel des pays en développement dans divers secteurs et de déprimer la demande d'un certain nombre de produits exportés par ces pays.

Le progrès technologique a également accéléré l'internationalisation de plusieurs marchés. De plus en plus, les grandes sociétés prennent leurs décisions en matière d'approvisionnement, de production et de commercialisation par rapport à un cadre de référence global. Les interactions du commerce, de l'investissement, de la technologie et des services, ainsi que de leurs assises financières, se sont densifiées, renforçant ainsi encore la dynamique de l'interdépendance. Les liens entre les économies et entre les principaux domaines de politique économique se sont resserrés. Les interactions entre les politiques intérieures des gouvernements, les règles et disciplines internationales et le fonctionnement des mécanismes du marché se sont renforcés et diversifiés. Ces phénomènes ont eu tendance à affaiblir la capacité des gouvernements de définir le cours de l'activité économique et à resserrer la marge de manoeuvre pour le choix des politiques dans les pays en développement.

Les dernières années ont été marquées par un regain d'intérêt pour des mécanismes d'intégration axés sur des marchés communs, des unions douanières ou des zones de libre-échange. Des groupements visant à intensifier la coopération économique entre pays en développement sont actuellement renforcés. De vastes espaces économiques comprenant d'importants partenaires commerciaux se sont formés, qui pourraient contribuer à la libéralisation du commerce et, par leurs incidences sur la croissance, redynamiser le système commercial multilatéral. Toutefois, il faudrait que ces espaces économiques soient gérés dans le respect des principes, des règles et des disciplines du système multilatéral pour ne pas avoir des effets négatifs tels que repli sur soi, déplacement de la charge de l'ajustement sur des tiers, détournement de courants commerciaux et autres problèmes posés aux exportateurs des pays en développement, outre le risque de multiplication des tensions et des différends commerciaux.

L'accroissement démographique et la fécondité, auxquels s'ajoutent les changements qui en découlent concernant la structure d'âge des populations, revêtent de plus en plus d'importance pour la durabilité du développement. Ils suscitent de graves problèmes de mobilisation de l'épargne et d'affectation des ressources et ont accentué les pressions exercées sur la création d'emplois, l'éducation, la formation et les services sociaux dans de nombreux pays en développement. Les migra-

tions internationales sont également devenues un sujet de préoccupation croissante à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil. Malgré les initiatives actuellement prises dans ces deux groupes de pays, la question essentielle à long terme reste de savoir si la communauté internationale peut mobiliser la volonté politique nécessaire pour réduire les motivations d'émigrer en accélérant le développement durable à l'échelle mondiale.

*
* *
*

Il faut replacer les enjeux et les perspectives d'une revitalisation du développement dans le cadre de l'héritage des années 80. Cet héritage comprend une accélération de la croissance dans un certain nombre de pays en développement, mais aussi, dans la plupart des autres pays, une désorganisation continue du processus de développement, une pauvreté et un dénuement persistants et des résultats inégaux quant aux efforts d'ajustement structurel déployés. On peut certes incriminer pour partie la mise en oeuvre de politiques intérieures inappropriées, mais la conjoncture économique défavorable des années 80 a été un facteur important. De ce fait, ces pays continuent d'éprouver des difficultés — qui se combinent de différentes manières — à élargir et à diversifier leur production, à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base, à se doter de capacités financières et technologiques et de capacités de transport, à supporter la charge de l'endettement et ses conséquences, à faire face aux tendances défavorables des courants de ressources et à poursuivre des programmes d'ajustement véritablement axés sur la croissance et le développement.

Toutefois, en matière de coopération économique internationale, certains signes prometteurs commencent à se dessiner. Plusieurs textes adoptés récemment par l'Assemblée générale et par le Conseil du commerce et du développement donnent à penser que la désaffection à l'égard du multilatéralisme se ralentit. Le développement est de plus en plus envisagé comme un processus équitable, axé sur l'individu, et dont l'objectif ultime doit être d'améliorer la condition humaine. Des accords politiques sont jugés viables et importants pour le processus de développement dans la mesure où ils reposent sur le consentement, et il est largement admis que le respect des droits de l'homme stimule la créativité, l'innovation et l'initiative. On s'accorde à reconnaître que des contextes favorables de politique économique générale sont indispensables, aux niveaux aussi bien national qu'international.

Le recours aux lois du marché et à la compétitivité et la promotion de l'initiative entrepreneuriale se sont généralisés dans la poursuite de l'efficacité économique. La forte montée des préoccupations quant à l'État de l'environnement mondial et à la sécurité à long terme de l'écosystème planétaire a fait ressortir qu'un développement durable était indispensable. Des efforts concertés sont donc faits pour définir des modes de croissance qui permettent à la fois d'éliminer la pauvreté et de favoriser un développement durable et écologiquement rationnel. Enfin, un consensus ferme s'est dégagé quant à la nécessité d'accorder une priorité élevée à certains aspects du

processus de développement : élimination de la pauvreté et de la faim, mise en valeur des ressources humaines et développement des institutions, amélioration des politiques démographiques et protection de l'environnement.

*
* * *

Aider à relancer la croissance et le développement en faisant fond sur ces conceptions communes : telle est la tâche très difficile à laquelle doit s'attaquer la Conférence. Bien entendu, c'est aux pays en développement qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur développement. Rien ne saurait remplacer des politiques nationales soutenues visant à libérer et à mobiliser en faveur du développement les énergies et les impulsions latentes qui existent dans les pays en développement, à promouvoir une répartition et une utilisation efficaces des ressources et à tirer parti des possibilités commerciales, d'investissement et de progrès technique qu'offre un environnement mondial en pleine mutation.

Le succès des efforts de développement dépend de la qualité de la gestion des affaires publiques. La bonne gestion recouvre la somme des activités gouvernementales fixant le cadre, les limites et les règles du jeu afin d'assurer le fonctionnement des marchés et de créer un climat propice à l'activité économique. L'un de ses aspects concerne l'instauration d'un cadre prévisible pour l'activité du secteur privé : amélioration des infrastructures, application de mesures macro-économiques judicieuses et mise en place d'un cadre juridique et réglementaire clair ainsi que de procédures de réglementation transparentes et d'institutions efficaces propres à assurer une bonne administration des affaires publiques, à favoriser la responsabilité et à éliminer la corruption. Un autre aspect a trait à la nécessité de mettre au point des modalités pour le règlement des conflits d'intérêts économiques et d'élaborer des mesures appropriées pour corriger les imperfections du marché. Un autre aspect enfin concerne la nature de l'intervention directe du gouvernement dans l'activité économique, l'étendue de cette intervention et les mécanismes prévus à cet effet. Bien entendu, les choix déterminant l'équilibre à maintenir entre le secteur public et le secteur privé dépendent dans une large mesure de la situation particulière de chaque pays; mais l'intervention du gouvernement doit, autant que possible, être fonction de l'efficacité relative de chacun et utiliser les forces du marché.

Les aspects internationaux de la bonne gestion ne sont pas moins essentiels. Les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer le cadre national de leur politique économique ne peuvent aboutir au résultat souhaité que si l'environnement économique international est favorable. D'une part, la stabilité et la croissance de l'économie mondiale exigent un renforcement de la coopération internationale pour assurer la gestion de l'interdépendance. L'interdépendance pourrait être un moyen durable de croissance et de développement, avec des avantages pour tous, à condition que les politiques, notamment celles des grandes puissances économiques, se renforcent mutuellement de façon à faciliter l'ajustement et l'adaptation constructifs de l'économie mondiale. D'autre part, comme il était souligné dans l'Acte final de

la septième session de la Conférence, des efforts de coopération plus intenses sont nécessaires pour améliorer les systèmes, les structures et les arrangements sur lesquels reposaient jusque-là les relations économiques internationales, en particulier dans les domaines des questions monétaires, du financement et du commerce. Dans ce contexte, il est important que les pays en développement participent plus effectivement à la prise des décisions intergouvernementales concernant l'évolution et le fonctionnement des systèmes monétaire et financier internationaux.

*
* * *

Cela étant, la Conférence est appelée à examiner une vaste gamme de questions spécifiques de politique générale, qui ont acquis une acuité particulière à la suite d'événements récents. À la veille de la Conférence, une grande partie de l'économie mondiale est aux prises avec de graves difficultés. Pour la première fois depuis plus de quarante ans, la production mondiale totale a diminué en 1991 et l'on ignore si elle s'améliorera sensiblement cette année. Sur le plan économique, l'expérience des différents groupes de pays a été très diverse. Ici, en Amérique latine, après des années de dégradation des conditions économiques, il y a eu quelque progrès pour ce qui est de maîtriser les problèmes étroitement imbriqués du surendettement, de l'instabilité macro-économique et d'une croissance totalement inadéquate. Mais il en a souvent coûté cher du point de vue du bien-être social et de la cohésion politique. En Asie, la croissance s'est généralement ralentie, encore que, dans l'ensemble, elle demeure vigoureuse par rapport à d'autres régions. En Afrique, des progrès ont été enregistrés, mais l'endettement excessif et la faiblesse des prix à l'exportation continuent de grever l'économie : dans l'ensemble les perspectives restent sombres, malgré les efforts considérables de beaucoup de pays, sur le plan de la politique générale, et il n'y a guère de raison d'escompter une augmentation soutenue de la production par habitant.

Les pays en transition connaissent actuellement une diminution globale très nette de la production, encore que, là aussi, il y ait des différences considérables d'un pays à l'autre. Cela est dû à la médiocrité de l'organisation économique antérieure et au coût en grande partie inévitable de la transition. Dans certains pays, il semblerait, d'après certains signes, que ces problèmes soient en voie de résolution. Dans d'autres, en revanche, la transition n'en est qu'à ses débuts et l'avenir sera extrêmement difficile.

Les pays industriels à économie de marché manquent actuellement de dynamisme, et plusieurs d'entre eux sont en pleine récession. Ce ralentissement s'explique en partie par les phénomènes cycliques qui caractérisent l'économie de ces pays depuis des décennies. Néanmoins, on se rend de plus en plus compte qu'un certain nombre de leurs difficultés économiques sont plus profondément enracinées et ne seront pas rapidement surmontées. Au cours des années 80, plusieurs de ces pays ont laissé s'accumuler d'importants déséquilibres commerciaux et financiers, de sorte que les possibilités d'y remédier sont maintenant très réduites. De surcroît, les

emprunts excessifs effectués au cours de la décennie ont créé, dans certains pays, un surendettement interne qui, combiné à la baisse des prix des avoirs et à l'incertitude générale qui règne sur le plan financier, conduit à réduire les dépenses. L'aptitude du système financier à engendrer le crédit se ressent des mêmes facteurs. Donc, en ce qui concerne tant la demande de biens que l'offre de crédit, les forces en jeu limiteront la reprise à court terme.

*
* *
*

Les ressources pour le développement constituent l'un des domaines interdépendants les plus critiques que devra examiner la Conférence. L'épargne des pays en développement demeurera la principale source de financement du développement et, dans bon nombre de ces pays, la mobilisation, l'affectation et l'utilisation de cette épargne peuvent être considérablement améliorées. Il faut poursuivre les efforts visant à éliminer l'instabilité et l'imprévisibilité des conditions macro-économiques et les incertitudes quant aux règles du jeu, et continuer de réformer le secteur public, notamment afin d'instaurer une plus grande justice et une plus grande efficacité fiscales. Néanmoins, les pays en développement auront besoin d'un financement extérieur croissant en complément de leurs propres efforts. Comme il est peu probable que les flux financiers privés reprennent sur une plus grande échelle au cours des prochaines années, il faudra adopter, en faveur de ces pays, des mesures plus vigoureuses d'allègement de la dette et faire davantage appel aux ressources extérieures publiques. Pour les pays en développement les plus pauvres, l'effort d'aide, à travers les programmes bilatéraux et multilatéraux, restera primordial. Une solution durable au problème de la dette des pays en développement lourdement endettés sera le préalable d'un meilleur accès aux courants financiers.

Pour ce qui est du commerce, dans les années 90, les conditions d'accès aux marchés dépendront en grande partie des résultats des négociations d'Uruguay. Il faudrait que ceux-ci soient positifs et équilibrés : amélioration de l'accès général des pays en développement aux marchés et renforcement des règles, de la discipline et des principes multilatéraux, de façon à rendre le système commercial plus ouvert et plus prévisible et à tenir pleinement compte de la dimension du développement. Une telle issue suppose l'octroi de concessions tarifaires spécifiques et une libéralisation des mesures non tarifaires, notamment dans des secteurs comme l'agriculture, les textiles et les vêtements, les produits tropicaux et les produits provenant des ressources naturelles, ainsi que la suppression des mesures relevant de la « zone grise ». Il faudrait également faire en sorte que tout accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce serve à faciliter l'accès des pays en développement à la technologie et les aide à atteindre leurs objectifs généraux et sociaux. En outre, le cadre multilatéral du commerce des services actuellement négocié dans le cadre des négociations d'Uruguay devrait contribuer à accroître la compétitivité internationale des entreprises des pays en développement et les aider à accéder effectivement aux marchés mondiaux.

S'agissant des produits de base, la Conférence a pour tâche de mettre en place les prémisses d'une politique internationale renforcée dans ce domaine, en tenant pleinement compte des transformations structurelles et autres qui ont eu lieu au fil des ans. Une telle politique doit viser à instaurer des marchés plus ouverts et plus sains pour les produits de base et veiller à ce que ceux-ci contribuent efficacement à la croissance et au développement des pays du tiers monde. Elle doit créer les conditions nécessaires pour faciliter l'équilibre entre l'offre et la demande des différents produits à des prix plus favorables, optimiser la contribution du secteur des produits de base aux efforts de diversification et encourager une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable. De plus, la coopération entre producteurs et consommateurs à différents niveaux a un rôle décisif à jouer dans une telle entreprise, mais un appui sera essentiel, y compris l'aide financière et technique des institutions internationales. La coopération entre producteurs est indispensable aussi bien pour la coopération producteurs-consommateurs que pour des actions coordonnées des producteurs eux-mêmes visant à améliorer la situation de la demande et de l'offre et à promouvoir des mesures de développement.

Dans le domaine de la technologie, le dynamisme économique auquel la plupart des pays en développement doivent parvenir nécessite un contexte favorable de politique nationale et internationale. Renforcer les capacités autochtones d'absorber, de gérer et d'utiliser au mieux les progrès technologiques est essentiel. Cependant, ces efforts devront être étayés par des mesures et des mécanismes propres à favoriser les apports de technologie aux pays en développement et à faciliter l'accès de ceux-ci à la technologie, notamment à des techniques nouvelles et des techniques de pointe d'une importance fondamentale. Une coopération accrue, aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'entre les pays du tiers monde, pourrait sensiblement contribuer au développement des capacités locales et aux transferts de technologie. Les mécanismes de collaboration en matière de recherche-développement, notamment au niveau des entreprises, devraient être élargis en faisant appel à des moyens tels que le perfectionnement du personnel, les centres communs de recherche et d'innovation et les échanges d'informations technologiques. L'appui à la mise en place d'infrastructures technologiques, tout comme la coopération technique, demeure essentiel.

Le secteur des services a des incidences d'importance stratégique pour des intérêts politiques nationaux vitaux ainsi que pour la croissance et le développement. Le renforcement de ce secteur dans les pays en développement doit se concentrer tout spécialement sur la formation du capital humain et sur la modernisation des infrastructures, notamment les télécommunications. Les stratégies nationales dans ce domaine devraient aussi prévoir le développement des services aux producteurs locaux et des mesures incitant les sociétés transnationales à contribuer à des objectifs de développement, tels que le transfert de technologie et un meilleur accès aux réseaux d'information et aux circuits de distribution. En sus de la libéralisation du commerce, la coopération internationale sur diverses autres questions touchant les services sera nécessaire pour aider les pays en développement à jouer un

rôle croissant dans les secteurs à valeur ajoutée de services qui représentent un élément dynamique de l'économie mondiale.

*
* *
*

Outre ces problèmes de fond, la Conférence examinera également la question importante de la réforme institutionnelle de la CNUCED. Ces dernières années, un nouvel esprit de partenariat pour le développement est progressivement apparu, auquel la CNUCED a beaucoup contribué. Cette évolution résulte de ce que les pays prennent de plus en plus conscience de leurs intérêts communs et de leurs responsabilités collectives, ainsi que de la convergence croissante des perspectives d'action, s'agissant à la fois de politiques économiques nationales appropriées et de la nécessité de mesures propres à améliorer l'environnement économique international. Si les réalisations de la CNUCED ne sont certes pas méconnues, les gouvernements conviennent en général qu'il faudrait adapter et revitaliser l'institution pour lui permettre de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent de renforcer la coopération internationale pour le développement. Ils admettent également que le processus d'adaptation institutionnelle devrait contribuer à la restructuration, récemment engagée par l'Assemblée générale, des secteurs économique et social de l'ONU.

Les travaux préparatoires de la Conférence ont mis en lumière certains aspects de cette question qui nécessitent une attention particulière. Pour ce qui est du rôle de la CNUCED, le mandat énoncé dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et dans d'autres textes est suffisamment large et flexible pour permettre, selon les besoins, une réorientation des travaux. Il serait néanmoins utile d'adopter une démarche différente pour ce qui est de l'organisation des travaux de fond : ceux-ci devraient s'inscrire dans une séquence progressive commençant par l'identification de questions se prêtant à des travaux analytiques minutieux et rigoureux, comprenant dans toute la mesure possible des innovations conceptuelles et reposant sur l'étude systématique des expériences nationales pertinentes et des politiques internationales. Ce travail analytique constituerait ensuite une base de réflexion, de délibérations et de formation d'un consensus, bénéficiant des apports d'intervenants extérieurs, tels qu'entreprises, milieux universitaires, syndicats et organisations non gouvernementales, ainsi que de la collaboration avec d'autres institutions intergouvernementales.

Des négociations conduisant à des engagements applicables et tenant dûment compte de la nature des problèmes en jeu et de leur degré de maturité constitueraient l'aboutissement de ce processus. Les résultats de telles négociations, qu'il s'agisse de déclarations concertées, de recommandations ou d'instruments juridiques ayant force obligatoire, devraient faire l'objet d'un suivi au moyen d'arrangements appropriés de contrôle et d'exécution. Les activités de coopération technique devraient aussi être renforcées, en contribuant aux travaux de fond et en étant stimulées par ceux-ci.

La tâche consistant à réorienter les travaux de fond de la CNUCED devrait en outre tenir compte des nouvelles façons d'aborder les problèmes traditionnels du com-

merce et du développement, ainsi que la définition des questions nouvelles qui apparaissent dans ce domaine et sur lesquelles l'institution peut apporter une contribution particulière. Il faudrait choisir des thèmes spécifiques susceptibles de servir de centres d'intérêt pour des travaux dans ce domaine. Ces thèmes pourraient inclure le nouveau partenariat international pour le développement, l'interdépendance globale, les voies du développement et le développement écologiquement viable. Le programme de travail du Conseil du commerce et du développement devrait se concentrer essentiellement sur les questions intersectorielles.

Il existe plusieurs moyens d'améliorer l'efficacité de l'institution sur le plan de l'organisation. Il faudrait revoir l'organisation des travaux du Conseil du commerce et du développement, afin d'accroître leur impact sur les délibérations et les négociations menées dans d'autres instances, ainsi que sur les relations économiques internationales. De même, il faudrait d'urgence s'employer à rationaliser le fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil et axer davantage leurs travaux sur des questions sectorielles. Pour enrichir la base technique des discussions de politique générale, les questions spécifiques nécessitant une analyse et une réflexion détaillées devraient tout d'abord faire l'objet d'une étude approfondie grâce à des mécanismes établis à cet effet et prévoyant la participation d'experts nationaux compétents.

Les méthodes de travail exigent également une souplesse accrue, s'agissant en particulier de l'établissement des ordres du jour, ainsi que de la planification et de la préparation des réunions. Les gouvernements conservent toute liberté de s'associer à d'autres pour poursuivre des objectifs communs, mais des mécanismes complémentaires propres à faciliter les communications et l'interaction entre les délégations seraient des plus utiles. En outre, il faudrait tirer plus efficacement parti des actuelles procédures de consultation informelle afin de préparer et de prolonger les travaux du Conseil. Les résultats des processus de délibération des mécanismes intergouvernementaux ne doivent pas nécessairement prendre la forme de résolutions, car celles-ci ne correspondent en général guère plus qu'au plus petit dénominateur commun des convergences. Il conviendrait de recourir davantage à des conclusions concertées, des évaluations ou des résumés du Président, en particulier quand les problèmes exigent une recherche plus approfondie et la formation d'appréciations communes.

Les options ci-dessus ne sont qu'un échantillon des possibilités existantes qui méritent d'être prises en compte. Elles doivent être considérées simplement comme le début d'un processus de renouvellement institutionnel qui devrait être poursuivi sans relâche à l'issue de la Conférence, en fonction de l'évolution des circonstances et des besoins des pays membres. S'il est correctement mené, ce processus ne pourra qu'imprimer une vigueur nouvelle à l'institution et lui permettre de jouer avec une efficacité accrue le rôle essentiel que lui a confié l'Assemblée générale.

*
* *

Ces dernières années, les décideurs et les entrepreneurs de tous les pays ont dû faire face à des défis com-

plexes résultant aussi bien de problèmes intérieurs que de l'environnement extérieur. Ces défis ne disparaîtront pas de sitôt. Cependant, si la présente Conférence — comme le prévoit son ordre du jour — permet aux gouvernements de parvenir à un accord sur la meilleure fa-

çon d'exploiter les vastes possibilités que je viens de mentionner, la communauté mondiale tout entière bénéficiera des progrès qui pourront alors être accomplis vers l'instauration d'une économie mondiale saine, sûre et équitable.

Annexe IV

MESSAGES ADRESSÉS À LA CONFÉRENCE

Message de M. Soeharto, président de la République d'Indonésie^a

Au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je salue cordialement les participants à cette réunion historique.

La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient à Carthagène à une époque décisive. Elle offre à la communauté internationale une occasion importante de s'attaquer aux problèmes et d'exploiter les possibilités découlant des profondes transformations survenues dans les relations politiques et économiques internationales. Les réformes politiques et économiques, ainsi que le respect de la démocratie et des droits de l'homme dans maintes parties du monde, progressent à grands pas. Cette évolution donne tout lieu d'espérer que les gouvernements parviendront à un nouveau consensus mondial et s'emploieront résolument à renforcer la coopération internationale en vue de réactiver le développement des pays du tiers monde.

L'Indonésie considère que ces pays sont responsables au premier chef de leur développement socio-économique. Leurs efforts ne sauraient cependant être couronnés de succès sans un environnement mondial propice, environnement sur lequel les pays développés exercent actuellement une influence déterminante. La gestion de l'économie mondiale est aujourd'hui contrôlée par un groupe restreint de grands pays industrialisés. Il est donc urgent de concevoir de nouvelles modalités de coordination à l'échelle mondiale, reposant sur une véritable participation et sur le principe de l'égalité des nations au nom de la démocratie internationale.

La CNUCED est un organisme international qui a fait et continue à faire beaucoup pour remédier aux défauts systémiques de l'économie mondiale et pour favoriser la démocratisation des relations économiques internationales.

Nous estimons donc que la huitième session de la Conférence devrait contribuer de façon décisive à la définition d'idées et d'orientations nouvelles pour aider la communauté internationale à résoudre efficacement les problèmes et à saisir les chances qui s'offrent à elle. Il est indispensable que cette session débouche sur une revitalisation institutionnelle et opérationnelle de la CNUCED, qui permette à cet organisme de jouer pleinement le rôle qui doit être le sien dans l'élaboration d'un consensus international sur le développement. La Confé-

rence doit prendre des mesures pragmatiques pour relancer l'économie mondiale. Pour atteindre ces objectifs, il faut que tous les intéressés forment un nouveau partenariat pour le développement, en tournant le dos au passé et en s'adaptant aux nouvelles réalités.

Je terminerai en exprimant mes plus vifs remerciements au Gouvernement et au peuple colombiens qui accueillent la Conférence, et en formant le vœu que celle-ci soit couronnée de succès.

Message de M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'État et du Gouvernement de la République de Cuba^b

En saluant par votre intermédiaire la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui suscite tant d'espoir chez les peuples du tiers monde, j'exprime, au nom du Gouvernement de la République de Cuba, ma reconnaissance au Gouvernement de la République de Colombie qui a bien voulu accueillir cette Conférence et, tout particulièrement, aux habitants de l'hospitalière Carthagène, que Simón Bolívar, personnage illustre d'Amérique latine, a appelé « ville héroïque », évoquant les sacrifices auxquels elle avait consenti et la contribution qu'elle avait apportée à la lutte des peuples d'Amérique latine pour leur indépendance.

Cette Conférence se tient dans une conjoncture caractérisée par d'importantes transformations dans l'environnement international, qui pourraient renforcer le désir d'arriver à une économie mondiale qui serait plus saine, plus juste et plus prévisible. Malheureusement, il est impossible, d'un point de vue éthique et moral, d'accepter l'instabilité politique et sociale que l'on constate dans de nombreux pays en développement, résultat inévitable de la récession économique chronique, de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la dégradation des conditions de vie dues à l'absence des ressources nécessaires à l'exécution des plans de développement qui permettraient de mettre un terme à ces phénomènes. Même s'il incombe à chaque pays d'adopter des politiques de développement, la communauté internationale doit appuyer comme il convient cette noble tâche.

Nous estimons que la huitième session de la Conférence offre l'occasion d'établir, entre des pays ayant atteint des niveaux de développement économique différents, un dialogue constructif et fécond, garant de la

^a Initialement distribué sous la cote TD/L.321.

^b Initialement distribué sous la cote TD/L.323.

recherche d'un monde axé sur la paix, la coopération et l'amélioration de la condition humaine et fondé sur le respect absolu de la souveraineté de tous les pays, quels que soient les choix économiques et sociaux qu'ils auront faits pour assurer leur développement.

Le désir de revitaliser la CNUCED en renforçant ses fonctions essentielles d'analyse globale et de coordination des politiques, de négociation et de suivi du respect des engagements et d'assistance technique aux pays en développement justifierait à lui seul les efforts déployés par la Conférence pour préserver cette tribune universelle unique, sous les auspices de laquelle sont examinés de façon interdépendante les problèmes du commerce, des finances et de la technologie dans une optique axée sur le développement.

Il nous restera à trouver, pour les pays en développement, des solutions satisfaisantes aux problèmes relatifs au remboursement de la dette et au transfert de ressources, à la baisse constante des prix des produits de base et à la dégradation des termes de l'échange, à l'accès aux marchés et au transfert de technologie, sans lesquels il serait impossible de concevoir le développement ou l'équité dans les relations internationales.

Message de M. Li Peng, premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine^c

À l'occasion de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, adresser mes chaleureuses félicitations aux participants.

La huitième session de la Conférence, qui se tient à un moment où la physionomie du monde subit de profonds changements, est une conférence internationale importante dans le domaine de l'économie mondiale au début des années 90.

Un grave déséquilibre persiste dans l'évolution de l'économie mondiale actuelle et le fossé entre le Nord et le Sud s'élargit. Les très nombreux pays en développement sont confrontés à divers problèmes et défis. Le thème central de l'ordre du jour de la présente session — à savoir le renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable — répond aux intérêts communs de tous les pays du monde et la session revêt beaucoup d'importance pour promouvoir le dialogue Nord-Sud et revitaliser l'économie mondiale, surtout celle des pays en développement.

En tant qu'organe du système des Nations Unies chargé d'examiner et de résoudre les problèmes concernant le commerce et le développement, la CNUCED joue un rôle majeur en contribuant à renforcer la coopération multilatérale et à promouvoir le développement économique et l'expansion du commerce. Dans la conjoncture actuelle, il importe tout particulièrement que la CNUCED renforce ses fonctions et joue un rôle plus

grand. Nous espérons que, par l'adoption de mesures concrètes et efficaces à sa huitième session, la Conférence contribuera encore plus à résoudre les problèmes urgents des pays en développement ainsi qu'à promouvoir leur développement économique, à relancer l'économie mondiale et à développer le commerce international.

Nous souhaitons que ses travaux soient couronnés de succès.

Message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II^d

La nouvelle session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se propose d'examiner comment promouvoir « une économie mondiale saine, sûre et équitable ». Bien que ce thème ait été abordé maintes fois dans le passé, il convient de le reconsidérer aujourd'hui dans un esprit entièrement nouveau, car de profondes transformations ont affecté le monde depuis cinq ans.

Les bouleversements politiques qui se sont produits au cours de ces dernières années ont déjà commencé à faire sentir leurs effets dans les domaines de la production et de l'échange sur lesquels portent vos travaux. Vous vous efforcez d'en prendre toujours mieux la mesure et de les maîtriser. Les événements récents ont montré à l'évidence que le rêve de planifier l'économie au point d'étouffer l'initiative privée n'est pas réalisable car il porte préjudice à ce droit fondamental des peuples d'être « les principaux artisans et les premiers responsables de leur progrès économique et social » (*Pacem in terris*, III). Cependant, il ne faudrait pas voir dans l'évolution actuelle uniquement la crise du marxisme, car celle-ci « n'élimine pas du monde les situations d'injustice et d'oppression que le marxisme lui-même exploitait et dont il tirait sa force » (*Centesimus annus*, n. 26).

La désorganisation des économies planifiées aggrave la crise générale du commerce international contre laquelle votre Conférence cherche depuis plus de vingt-cinq ans à réagir, rendant encore plus nécessaire la mise en œuvre de nouvelles solidarités. Mais un second écueil se présente ici. Les liens à instaurer ne peuvent répondre aux seuls impératifs du développement économique ni négliger le domaine social. De nombreuses tensions actuelles trouvent leur origine dans l'échec de cette époque qui n'a pas encore su comment allier les objectifs économiques et les objectifs sociaux.

Un changement important est intervenu, au cours de ces dernières années, dans la conception même du développement, de ses conditions et de ses buts. Le droit au développement devient un principe régulateur des relations internationales. Sans doute, aucune définition humaniste n'en est-elle encore acceptée par tous; mais n'est-ce pas l'une des finalités de vos rencontres que d'ouvrir de nouveaux horizons à ceux que leur profession rend d'abord attentifs aux données chiffrées du commerce international ? Vous préparez ainsi les res-

^c Initialement distribué sous la cote TD/L.326.

^d Initialement distribué sous la cote TD/L.332.

ponsables à faire entrer dans leurs perspectives et leurs calculs les données sociales de l'économie.

Les obstacles qui se dressent pour intégrer les dimensions sociales aux échanges internationaux et en faire une occasion de progrès humain des populations les plus démunies doivent être levés. Une conversion profonde des mentalités est ici nécessaire, car il faut que les hommes de notre époque entrent dans une autre logique. C'est l'intérêt de tous. Et c'est une condition pour la paix. Qu'il s'agisse d'une économie nationale ou des relations économiques internationales, l'expérience montre qu'un régime qui ne se donne pas pour objectif d'inscrire dans la réalité l'amélioration du bien-être matériel des personnes en même temps que leur développement spirituel ne peut se maintenir indéfiniment. Une réunion comme celle de Carthagène doit s'attacher à convaincre les hommes politiques et l'opinion publique, devant laquelle ils sont redevables de leur action, que les intérêts des hommes et des peuples l'emportent sur ceux de l'économie, si l'on veut que le surcroît de puissance de l'univers soit mis au service de l'homme et de la paix.

La misère de certaines populations et l'insécurité qui en est la conséquence constituent des faits d'une telle gravité qu'ils appellent une réaction immédiate de la part de tous ceux qui en ont les moyens. Paul VI relevait déjà en 1967 l'existence de « situations ... trop disparates et [de] libertés réelles trop inégales » entre les peuples. Et il ajoutait : « La justice sociale exige que le commerce international, pour être humain et moral, rétablisse entre partenaires au moins une certaine égalité de chances » (*Populorum progressio*, n. 61). Ces problèmes ne sont pas encore résolus. Si quelques pays ont réussi à se haus-

ser au niveau atteint par les anciens pays industriels, combien d'autres sont abandonnés à leur extrême pauvreté ! Il est immoral d'ignorer la barrière de la misère qui sépare ceux qui sont bien pourvus de ceux qui sont dépourvus, car tous les hommes sont égaux en dignité; ils doivent obtenir les moyens de vivre dans la vérité, la liberté et la justice; ils ont le droit de compter sur la solidarité des autres. Il est illusoire de penser qu'il sera possible de laisser des millions d'hommes dans le désespoir, comme s'ils ne devaient pas découvrir un jour la voie de la violence pour se faire entendre.

Beaucoup reste encore à faire pour arriver à plus d'équité dans les relations internationales. Mais, pour les peuples, cette marche paraîtra une nouvelle chimère s'ils ne perçoivent pas la détermination des plus riches et des plus puissants à rechercher inlassablement les voies les plus sûres de la justice et de la solidarité. C'est l'honneur de la CNUCED d'avoir toujours tenu à affirmer la dimension éthique des questions sur lesquelles ont porté ses travaux.

Bien conscient des enjeux auxquels la Conférence doit faire face, je confie vos travaux au Seigneur de l'histoire, qui « jugera le monde avec justice et les peuples avec droiture » (Psaume 98, 9).

Monsieur le Secrétaire général, je forme les meilleurs vœux pour l'accomplissement de votre tâche au cours de la huitième session de cette Conférence. Je vous serais obligé de bien vouloir assurer les délégués des nombreuses nations qui y prennent part du grand intérêt que je porte à leurs efforts pour le développement harmonieux de tous les peuples qui composent l'unique famille humaine.

Annexe V

DOCUMENTS FINALS DE TÉHÉRAN^a

Documents finals adoptés par la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Téhéran du 16 au 23 novembre 1991

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
DÉCLARATION DE TÉHÉRAN : VERS UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT	187
PLATE-FORME DE BASE DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	191
<i>Première partie</i>	
Questions sectorielles	191
Introduction	191
I. Ressources pour le développement	191
II. Commerce international	193
III. Technologie	196
IV. Services	197
V. Produits de base	199
<i>Deuxième partie</i>	
Grands objectifs	200
<i>Troisième partie</i>	
Les pays les moins avancés	202
<i>Quatrième partie</i>	
Questions institutionnelles : adapter la CNUCED à l'évolution de l'environnement économique et politique international	203
Déclaration des ministres sur la coopération économique entre pays en développement	205

DÉCLARATION DE TÉHÉRAN

VERS UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Nous, ministres des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept,

Réunis à Téhéran (République islamique d'Iran) du 19 au 23 novembre 1991, pour préparer la prochaine huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Après avoir passé en revue l'évolution économique et politique du monde depuis la septième session de la Conférence,

Déclarons ce qui suit.

1. Les années 90 s'annoncent déjà comme une période de profonde mutation historique. La fin de la guerre froide, l'amélioration des perspectives de désarmement ainsi que les progrès de la démocratie et du respect des droits de l'homme marquent l'avènement d'une ère nouvelle de coopération internationale et de partenariat global en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

2. Pour instaurer véritablement la paix et la sécurité dans le monde, il ne suffit toutefois pas d'écarter la menace de guerre mondiale et d'holocauste nucléaire. Il

^a Initialement distribués sous la cote TD/356.

faut aussi assurer le droit au développement et délivrer les peuples et les nations des souffrances et de l'insécurité provoquées par la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et le chômage.

3. Qui plus est, la paix mondiale est une et indivisible. Notre planète ne connaîtra pas la paix tant que les pays en développement resteront en proie à des conflits, dus entre autres facteurs au sous-développement; elle ne connaîtra pas la sécurité tant que ces pays seront soumis à des menaces extérieures du fait de leur faiblesse économique et politique. Un monde divisé entre une poignée de riches et une multitude de pauvres est injuste, instable par nature et à la longue intenable.

4. Le problème du développement, en particulier le fossé qui ne cesse de se creuser entre le Nord et le Sud, est le principal défi auquel doit faire face la communauté internationale dans le monde de l'après-guerre froide. L'évolution rapide de l'économie mondiale, si elle pose des problèmes, offre aussi de grandes chances de combler ce fossé. La révolution technologique, la mondialisation croissante de la production et du commerce et la consolidation de vastes espaces économiques peuvent contribuer à l'avènement d'un monde meilleur pour tous les hommes, à condition que la communauté internationale prenne des mesures positives pour empêcher la marginalisation des pays en développement et assurer leur participation active à l'économie mondiale. Aussi est-il nécessaire de faire en sorte que les arrangements d'intégration régionale, en particulier ceux qui auraient les plus fortes incidences sur le commerce mondial, soient compatibles avec un système commercial multilatéral ouvert et libéral.

Relance du dialogue sur le développement

5. Une action résolue s'impose afin que s'ouvre une ère nouvelle de partenariat pour le développement entre pays développés et pays du tiers monde. D'où la nécessité de relancer le dialogue sur le développement. Les pays en développement sont prêts à participer à un dialogue approfondi et équilibré, sur la base des impératifs d'une interdépendance digne de ce nom, qui porte sur toutes les questions intéressant le commerce et le développement, dans une optique à la fois nationale et internationale, et qui tienne compte du poids et du rôle des pays développés et des pays en développement dans l'économie mondiale.

6. Le dialogue visant à établir un nouveau partenariat pour le développement doit être pragmatique, réaliste et cordial, reposer sur le principe de la communauté d'intérêts et, surtout, aboutir, grâce à un approfondissement graduel du consensus international sur des questions spécifiques, à la conclusion d'accords concrets pouvant être mis en pratique. Il faut aussi prévoir l'établissement de mécanismes pour donner suite aux mesures convenues et évaluer leur application.

7. Le dialogue doit être axé sur le renforcement de l'action nationale et internationale ainsi que de la coopération multilatérale, en vue d'instaurer une économie mondiale saine, sûre et équitable et, plus particulièrement, de promouvoir la croissance économique, les capacités technologiques et le développement accéléré des pays du tiers monde.

8. L'heure est propice au lancement de ce dialogue. La mondialisation des relations économiques et les dilemmes créés par des phénomènes transfrontières, comme les problèmes d'environnement et de santé, la drogue et les migrations, ont fait prendre conscience de l'interdépendance étroite des problèmes et des nations dans le monde actuel, ainsi que la nécessité de trouver des solutions par une coopération multilatérale, tout en respectant strictement l'indépendance et la souveraineté de chaque pays. Le mouvement en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international devrait également offrir l'occasion de réactiver le multilatéralisme et d'inscrire la question du développement en tête des préoccupations de la communauté internationale pour les années 90.

La tâche des pays en développement

9. Les pays en développement déploient des efforts énergiques, presque toujours au prix de lourds sacrifices sociaux et politiques, pour mener de bonnes politiques macro-économiques, faire preuve de discipline budgétaire, miser davantage sur les signaux du marché pour la répartition des ressources et apporter les changements nécessaires à leurs relations économiques extérieures, notamment en ouvrant leur économie à la concurrence. La poursuite de l'efficacité économique par les pays en développement devrait, cependant, intégrer une dimension axée sur le social, le culturel et le développement. Qui plus est, la capacité d'initiative existant dans les pays en développement ne pourra se traduire pleinement que si ces derniers disposent d'un accès meilleur et plus favorable à l'espace économique mondial.

10. Les pays en développement réaffirment qu'ils sont responsables au premier chef de leur propre développement. Il leur faut, tout spécialement, prendre des mesures qui aident à répartir largement les fruits du développement et de la croissance, qui permettent à tous les individus de prendre part à la prise de décisions les concernant et qui garantissent le respect de la diversité politique, sociale, culturelle et idéologique. Priorité doit être donnée, en particulier, à la participation des groupes les plus vulnérables de la population, comme les femmes.

11. Les pays en développement savent que la coopération économique Sud-Sud peut contribuer de façon décisive à leur intégration dans une économie internationale équitable. À cet égard, ils reconnaissent combien il importe de consolider et de renforcer le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, ainsi que de le compléter par des mesures idoines de financement du commerce, notamment par la création d'un mécanisme international soutenu par la communauté internationale. Il convient, en même temps, de consolider et de renforcer la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales dans le monde en développement.

12. Les efforts déployés, quelque importants qu'ils soient, ne sauraient toutefois être couronnés de succès si les conditions extérieures continuent d'être défavorables. L'expérience des années 80 est, à cet égard, révélatrice. Cette période a été caractérisée par un tarissement des flux de ressources financières et technologiques vers les

pays en développement, un surendettement persistant, des taux d'intérêt réels très élevés, une instabilité monétaire, une baisse catastrophique des prix réels des produits de base et une détérioration correspondante des termes de l'échange des pays en développement, ainsi que par une montée du protectionnisme dans les pays développés. En 1990, le coût total des subventions agricoles dans les pays développés s'est chiffré à 300 milliards de dollars des États-Unis, soit six fois le montant de l'APD que ces pays consacrent aux pays en développement. De plus, entre 1984 et 1989, les transferts nets des pays en développement vers les pays développés se sont élevés à 92,6 milliards de dollars. En grande partie à cause de cette véritable hémorragie de capitaux, le PNB des premiers n'était pas plus élevé à la fin de la décennie qu'au début. Le nombre de pauvres et d'affamés dans ces pays a doublé pendant la même période, pour atteindre le chiffre alarmant de 1,2 milliard.

La tâche des pays développés

13. Le fiasco des efforts de développement — la décennie perdue — tient en partie à ce que les mesures prises par les pays du tiers monde ne se sont pas accompagnées d'une action correspondante dans les pays développés. Ceux-ci n'ont pas eu la volonté politique nécessaire pour procéder eux-mêmes à des ajustements structurels ou faire face à la concurrence des pays en développement. Tout en préconisant le multilatéralisme, ils exercent unilatéralement leur puissance économique, recourent à des pratiques restrictives et discriminatoires et s'emploient à marginaliser les institutions multilatérales ainsi que les pays en développement dans la gestion de l'économie mondiale, laquelle est aux mains de groupes restreints constitués de grands pays industrialisés.

14. Les pays en développement ont besoin d'une économie mondiale fondée sur des règles multilatérales qui garantissent le respect du principe de la concurrence, de l'ouverture des marchés, de l'équité et de la loyauté. Actuellement, leurs exportations font l'objet d'une discrimination. Les pays développés doivent s'engager solennellement à revenir aux règles convenues de l'économie internationale, tout en accordant un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Il leur faut aussi faire preuve d'esprit de coopération, de sens des responsabilités, d'imagination et de clairvoyance pour compléter et étayer l'action des pays en développement et instaurer des conditions internationales permettant de libérer la créativité des cultures du monde en développement. Autrement, les efforts des pays en développement n'aboutiront pas, le nouveau consensus sur le développement s'effritera et les tendances au pluralisme et au renforcement du rôle du marché seront entravées.

Les exigences de l'interdépendance et d'un développement accéléré et durable

15. Le dialogue doit aussi porter sur la structure des relations économiques internationales. L'asymétrie de l'interdépendance entre les pays développés et les pays en développement, dont témoigne en particulier la concentration croissante des connaissances et de l'innovation dans les premiers et au sein de leurs sociétés transnationales, est un problème auquel la communauté

internationale doit s'attaquer. La coordination de mesures de politique globale dans le cadre de l'interdépendance est désormais un devoir auquel elle ne saurait se soustraire. Cette coordination doit faire appel à une plus large participation, reposant sur l'égalité des partenaires, de façon à être l'expression d'une démocratie internationale qui réponde aux besoins et aux intérêts de tous les pays et à permettre de définir des mesures pouvant recueillir l'appui général. C'est seulement dans ces conditions qu'il sera également possible de parvenir à un développement durable dans le monde entier.

16. Un développement durable à long terme exige que des changements soient apportés aux modèles de production et aux pratiques de consommation fondées sur le gaspillage existant dans les pays industrialisés, et aussi la réduction et, à terme, l'élimination de la pauvreté. La coopération internationale dans ce domaine devrait viser à garantir que les mesures de conservation et de protection de l'environnement reposent bien sur une répartition juste et équitable des responsabilités et des coûts, grâce au transfert de techniques et de ressources nouvelles et additionnelles, et à empêcher que les pays en développement ne fassent les frais des mesures prises pour résoudre les problèmes écologiques mondiaux, si celles-ci doivent avoir des effets socio-économiques négatifs sur la croissance économique et le développement.

17. Une nette amélioration des conditions économiques internationales s'impose de toute urgence pour assurer un développement accéléré et durable dans les pays du tiers monde. À cet égard, nous nous efforcerons d'obtenir la conclusion d'accords et l'adoption de mesures correspondantes, dans les domaines suivants :

a) Compte tenu de l'interdépendance croissante, respect accru des règles multilatérales en vue de créer de meilleures conditions pour que les pays en développement puissent dûment participer à la concurrence et s'intégrer équitablement à l'économie mondiale;

b) Arrêt puis élimination de toutes les formes de protectionnisme en provenance des pays développés, qui empêchent une véritable concurrence internationale et ont des effets nocifs et provoquant des pertes économiques dans les pays en développement; fin des restrictions discriminatoires appliquées aux exportations des pays en développement;

c) Application plus générale du principe de la réduction de la dette et de son service, qui devrait être étendu à tous les types de dettes et à tous les pays en vue de trouver une solution durable et globale aux problèmes d'endettement des pays en développement;

d) Réduction des taux d'intérêt réels internationaux et correction du désalignement et de l'instabilité des principales monnaies pour assurer une plus grande fermeté monétaire internationale;

e) Inversion du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, augmentation sensible des apports de capitaux non générateurs de dette ainsi que de l'APD bilatérale et multilatérale;

f) Recherche des moyens d'établir un lien entre la création de DTS et les besoins en matière de financement du développement;

g) Adoption de mesures et de mécanismes appropriés pour consacrer une partie des ressources pouvant être libérées par suite des récents accords et de la poursuite du désarmement, afin de pouvoir relever les défis qu'implique le développement, en particulier dans les pays en développement;

h) Latitude laissée aux pays en développement de mettre en place des secteurs de services compétitifs et recherche des moyens d'assurer à leurs exportations de services un accès réel et préférentiel aux marchés des pays développés;

i) Adoption de mesures nationales et internationales et encouragement de pratiques d'entreprise saines pour assurer le libre accès à des techniques essentielles, faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement et aider ces pays à se doter de moyens propres dans ce domaine;

j) Adoption de mesures internationales afin que le dynamisme, les ressources mondiales et les capacités des sociétés transnationales soient mis à profit pour aider les pays en développement à se doter de capacités technologiques autochtones et établissement d'un cadre international pour favoriser la concurrence et assurer le bon fonctionnement de marchés compétitifs;

k) Renforcement des marchés de produits de base et promotion de la diversification de l'économie des pays en développement tributaires de ces produits, notamment au moyen d'une transformation plus poussée.

18. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay devraient aboutir à des résultats équilibrés et équitables, rendant le système commercial multilatéral plus sûr et plus prévisible. Elles devraient permettre aux pays en développement d'obtenir toute une série de concessions vraiment avantageuses couvrant tous les secteurs, en particulier l'accès aux marchés, aboutir à la mise en œuvre du principe de l'octroi d'un traitement différencié et plus favorable à ces pays dans tous les secteurs visés et fournir une compensation adéquate en cas de pertes. Dans les domaines nouveaux, les pays du tiers monde devraient pouvoir appliquer avec souplesse les instruments correspondants afin d'avoir accès à la technologie et d'en garantir l'utilisation conformément à l'intérêt général et à leurs objectifs de développement. Ils ne devraient pas être contraints d'assumer des obligations incompatibles avec leurs besoins en matière de développement, de financement et de commerce.

19. Il y a lieu de se féliciter du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en demandant à la communauté internationale de l'appliquer pleinement dans les meilleurs délais. Afin d'étayer les mesures prises par les PMA dans le cadre du Programme d'action, les pays développés donateurs devraient redoubler d'efforts pour atteindre leurs objectifs d'APD, et s'employer de toute urgence à alléger la dette de ces pays. Il faudrait aussi améliorer sensiblement l'accès des exportations des PMA aux marchés.

Nécessité de revitaliser la CNUCED

20. Nous réaffirmons la validité du mandat central de la CNUCED en matière de commerce et de développement, ainsi que son rôle d'organisme universel et démocratique chargé d'analyser et de coordonner les politiques économiques à l'échelle mondiale, de conduire des négociations et de fournir une assistance technique aux pays en développement. Toutefois, le réseau actuel de relations et d'institutions économiques internationales qui a vu le jour après la seconde guerre mondiale devrait mieux étayer le développement et être adapté à l'évolution actuelle des conditions politiques et économiques. La CNUCED a un rôle essentiel à jouer dans cette nouvelle situation mondiale. Aussi doit-elle entreprendre l'adaptation institutionnelle nécessaire, compte tenu des réformes actuelles des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Elle devrait en particulier contribuer à la mise au point d'arrangements institutionnels universels et généraux en vue d'établir un système commercial international axé sur le développement, qui réponde aux intérêts de tous les participants, en particulier des pays en développement, et garantisse une répartition équitable des fruits de la spécialisation internationale. Dans un contexte d'interdépendance mondiale, la CNUCED devrait agir en tant que catalyseur en vue de promouvoir un nouveau consensus international entre pays développés et pays en développement sur les principes fondamentaux devant régir les relations économiques internationales.

21. Il faut donc tout mettre en œuvre pour accroître l'efficacité de la CNUCED et son rôle dans la définition de grandes orientations à l'échelle internationale et nationale. Un programme de travail concret en matière de coopération internationale devrait être adopté à la huitième session de la Conférence. Il faudrait renforcer la capacité de la CNUCED d'identifier et d'analyser les questions nouvelles, dont celle de l'interdépendance, de formuler des stratégies nationales et internationales pour le développement des pays en développement et d'examiner les politiques pertinentes des autres institutions économiques multilatérales. Il faudrait élargir son rôle en matière de négociation de façon qu'elle puisse couvrir des accords spécifiques ouverts à tous les pays intéressés, et lancer des analyses ainsi qu'une coopération et un dialogue au niveau intergouvernemental, qui aboutiraient à des négociations. Des mécanismes de surveillance et de suivi efficaces devraient être mis en place pour que les décisions soient suivies d'effets concrets. Les décisions de la CNUCED devraient contribuer à la prise de décisions dans d'autres instances internationales, avec lesquelles il devrait exister de plus grandes interactions. Il faudrait s'employer à renforcer la synergie entre la CNUCED et d'autres institutions du système des Nations Unies, et aussi encourager la participation d'acteurs non gouvernementaux compétents.

22. Pour que la CNUCED puisse jouer pleinement son rôle d'instance universelle de négociation, il faut apporter des changements à la structure du mécanisme intergouvernemental, aux méthodes de travail ainsi qu'aux mécanismes et méthodes de négociation, en prévoyant des formes complémentaires d'association entre pays grâce à un système de groupes souple. Il faudrait donner au secrétariat de la CNUCED l'autorité, l'indépendance

et les ressources nécessaires à l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

L'action à mener

23. Depuis quelques années, les pays en développement sont à l'avant-garde du changement. Il est désormais temps que les pays développés réagissent de façon positive et manifestent leur volonté de transformation.

24. Dans un contexte politique international en pleine évolution, l'action à mener durant les années 90 doit viser principalement à faire en sorte que l'amélioration

de la sécurité politique dans le Nord stimule la croissance et le développement et contribue à la sécurité dans le Sud; répondre aux exigences de l'interdépendance et d'un développement durable; toucher les dividendes potentiels de la paix et les affecter au développement des pays en développement. L'exécution de ces tâches devrait vivement pousser à renforcer la coopération économique internationale, sur la base d'un nouveau partenariat pour le développement. Dans un monde marqué par une interdépendance croissante, la paix, la prospérité et la sécurité politique et économique sont indissociables.

PLATE-FORME DE BASE DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS SECTORIELLES

Introduction

1. Les ministres affirment que la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait examiner les questions inscrites à son ordre du jour d'une façon globale et intégrée; que les gouvernements devraient aborder cet ordre du jour avec une attitude positive en vue de parvenir à des résultats concrets et pragmatiques; que les résultats de la huitième session de la Conférence devraient favoriser la création de mécanismes spécifiques et opérationnels à même d'assurer la mise en œuvre des décisions adoptées; et que leurs gouvernements devraient faire des propositions concrètes dans ce sens.

I. — Ressources pour le développement

Mesures à prendre :

Dettes extérieures

2. Pour trouver une solution durable à la crise de la dette, il convient d'accorder des allègements plus importants, en prévoyant des pourcentages plus élevés de réduction et, le cas échéant, de refinancement, d'étendre le bénéfice de ces mesures à tous les pays débiteurs et de prendre en considération aussi bien la dette publique bilatérale et multilatérale que la dette commerciale, et ce en se fondant sur des critères économiques objectifs et non pas sur des préférences politiques ou des considérations financières étroites. Il faut notamment prendre les mesures suivantes :

a) En ce qui concerne la dette extérieure contractée envers des banques commerciales :

- i) La portée de la réduction de l'encours et du service de la dette devrait être élargie dans le cadre de la stratégie renforcée relative à la dette.

- ii) Les négociations entre pays débiteurs et banques commerciales devraient être fondées sur des estimations valables des besoins de chaque pays en matière de réduction de la dette et de liquidités.

- iii) Les initiatives visant à inciter les créanciers à présenter des plans de réduction de la dette et de son service devraient être encouragées. En particulier, les gouvernements des pays développés devraient envisager d'accorder des avantages fiscaux aux banques créancières dans leurs propres pays.

- iv) Toute augmentation du soutien financier accordé par les institutions financières multilatérales et les banques régionales de développement pour la réduction de la dette devrait être accompagnée de mesures visant à doter ces institutions de fonds additionnels.

- v) Les créanciers devraient sérieusement envisager des initiatives nouvelles et plus radicales, par exemple la création d'un mécanisme international de désendettement.

b) En ce qui concerne la dette contractée envers des créanciers bilatéraux publics :

- i) Les pays industrialisés devraient annuler la totalité de la dette publique bilatérale (contractée à des conditions de faveur et à des conditions commerciales) de l'ensemble des pays les moins avancés et des pays admis au bénéfice de l'aide de l'IDA, ainsi que d'autres pays à faible revenu lourdement endettés, y compris la dette envers les membres du Club de Paris et d'autres pays développés; l'annulation de la dette devrait venir en sus des programmes d'aide actuels et futurs.

- ii) Les créanciers membres du Club de Paris devraient prendre de toute urgence des mesures pour réduire sensiblement la dette des pays à revenu intermédiaire, en s'inspirant de celles qui ont déjà été adoptées en faveur de certains d'entre eux. À cet égard, un principe similaire à la clause

de la nation la plus favorisée devrait être appliqué.

c) En ce qui concerne la dette contractée envers les institutions financières multilatérales :

i) Il convient d'octroyer une aide financière suffisante aux pays en développement pour les aider à éponger leurs arriérés envers les institutions financières multilatérales. Il faudrait revoir la stratégie renforcée en matière d'arriérés suivie par les institutions de Bretton Woods.

ii) Les mesures visant à inverser le transfert négatif de ressources financières aux pays en développement devraient notamment comporter l'apport d'argent frais en quantité suffisante et l'allongement des délais de remboursement, la révision des politiques et mécanismes actuels en vue de réduire les frais financiers et la restructuration de la dette contractée par les pays intéressés envers ces institutions.

3. Autres mesures :

a) La CNUCED devrait s'engager plus intensément et plus largement dans la recherche de solutions pratiques aux problèmes d'endettement des pays en développement.

b) Il convient d'envisager de toute urgence la réduction de la dette des pays à faible revenu lourdement endettés qui continuent à assurer le service de leur dette et s'acquittent de leurs obligations internationales au prix de lourds sacrifices.

c) Il conviendrait de promouvoir de nouvelles formules financières dans le cadre de la réduction de l'encours et du service de la dette des pays en développement endettés, en particulier de ceux dont il est reconnu qu'ils n'ont ménagé aucun effort pour s'acquitter dans les délais voulus de leurs obligations financières extérieures.

d) Un cadre devrait être établi et utilisé efficacement de façon que les problèmes d'endettement de chaque pays soient examinés de façon coordonnée par les pays industriels donateurs, ainsi que par les créanciers, publics et privés, en vue de satisfaire les besoins globaux de financement en corrélation avec son programme de développement à moyen terme.

e) La coopération technique entre pays en développement dans le domaine de la dette extérieure devrait être renforcée, avec le soutien du secrétariat de la CNUCED, grâce à la mise en œuvre de programmes pour l'échange de données d'expérience concernant les négociations sur la dette.

f) Des solutions efficaces aux problèmes des pays surendettés et non bénéficiaires d'une restructuration de leur dette devraient être poursuivies.

g) Il faut renforcer le rôle du secrétariat de la CNUCED en ce qui concerne l'assistance aux pays qui rééchelonnent leur dette publique bilatérale envers le Club de Paris, ainsi que l'assistance aux pays en développement pour d'autres renégociations de la dette et

pour la gestion de celle-ci en général. Cette aide pourrait consister, notamment, à évaluer les besoins des pays en développement en matière de réduction de la dette et de liquidités.

Transfert de ressources

4. L'ajustement structurel dans les pays en développement doit être soutenu et financé de façon adéquate. Il faut accroître sensiblement les ressources d'origine bilatérale et multilatérale, en particulier assorties de conditions de faveur, disponibles à cette fin. En outre, il importe de veiller à ce que les orientations macro-économiques et structurelles connexes tiennent dûment compte des besoins et de la situation économique des pays en développement. Les transferts d'aide ne devraient pas être assujettis à des conditions qui ne sont pas d'ordre économique.

5. Les pays développés devraient prendre d'urgence les mesures d'ajustement nécessaires, en particulier dans les domaines où elles peuvent contribuer à stimuler la croissance économique des pays en développement. Ils devraient également s'employer à réduire les déséquilibres extérieurs et budgétaires, à accroître l'épargne intérieure et à promouvoir une économie mondiale saine et ouverte. À cet égard, les pays développés devraient adopter un ensemble de mesures budgétaires et monétaires propres à entraîner une baisse des taux d'intérêt et coordonner efficacement leur action en vue de stabiliser les marchés des changes.

6. Les pays donateurs devraient redoubler d'efforts afin d'honorer les engagements convenus au niveau international pour l'aide aux pays en développement (0,7 % du PNB). Les apports d'aide devraient se faire dans des conditions stables, sûres et prévisibles.

7. Les institutions financières multilatérales sont instamment priées de fournir des ressources financières additionnelles aux pays en développement pour satisfaire leurs besoins de développement à long terme et pour compenser toute diminution de l'APD. Elles devraient être par conséquent dotées des ressources adéquates.

8. L'octroi d'une aide financière aux pays d'Europe centrale et orientale ne devrait pas se faire aux dépens des pays en développement.

9. De leur côté, les pays en développement continueront à œuvrer à l'amélioration des conditions locales d'investissement, en particulier pour les investissements étrangers directs et autres apports financiers non générateurs de dette, et à la mise en place de mesures visant à promouvoir le rapatriement des capitaux fugitifs. Ces efforts devraient être étayés par des mesures d'encouragement et de promotion novatrices de la part des pays développés et du groupe de la Banque mondiale.

10. L'apport de ressources additionnelles aux pays à faible revenu doit recevoir la priorité absolue. Il convient de prendre des mesures pour accroître les ressources affectées au programme spécial d'assistance de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu surendettés. De même, la facilité d'ajustement structurel et la facilité d'ajustement structurel renforcée devraient fournir aux

pays à faible revenu des prêts à moyen terme assortis de conditions libérales.

11. Il faut procéder à une nouvelle allocation substantielle de DTS et établir un lien entre la création de DTS et les besoins en matière de financement du développement. Cette allocation ne devrait être subordonnée à aucune condition et être suivie d'allocations ordinaires.

12. Tous les pays, en particulier ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires et classiques, devraient s'efforcer ou continuer de s'efforcer de réduire leurs dépenses militaires. Une part importante des ressources ainsi libérées, en particulier celles qui découlent de récents accords et de la poursuite du désarmement, devrait être affectée au progrès social et économique dans l'intérêt de tous les pays, en particulier des pays en développement. Il est urgent de déployer des efforts multilatéraux soutenus pour progresser sur l'ensemble des questions du désarmement.

13. Le secrétariat de la CNUCED est invité à faire des analyses et à présenter des propositions, ainsi qu'à fournir une assistance technique aux pays en développement, dans les domaines susmentionnés.

14. La proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, à partir des résultats de la huitième session de la Conférence, devrait être pleinement soutenue.

Financement de la protection de l'environnement

15. La communauté internationale doit veiller à ce que le financement de la protection de l'environnement soit véritablement additionnel, c'est-à-dire qu'il ne se fasse pas au détriment des activités normales de développement. En particulier, les apports de ressources des pays développés devraient venir en sus des courants actuels d'APD et prendre la forme de dons ou être assortis de conditions de faveur. En outre, le recours à d'autres mécanismes de financement, notamment à des transferts aux conditions du marché, devrait être encouragé. Les pays créanciers et les institutions multilatérales de financement devraient coopérer avec les pays en développement à la mise en œuvre de programmes de conversion de la dette au profit de la protection de l'environnement. Ces principes devraient être pris en compte au programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

16. Le secrétariat de la CNUCED devrait analyser les besoins des pays en développement en matière de ressources financières supplémentaires, en particulier ceux qui découlent de l'importance croissante accordée aux problèmes écologiques locaux et mondiaux, et définir les moyens de satisfaire ces besoins.

Mobilisation des ressources intérieures

Mise en valeur des ressources humaines

17. Les pays en développement devraient continuer à accorder le rang de priorité voulu à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour ce qui est des femmes, ainsi qu'à la fourniture de biens collectifs

essentiels. Or leurs efforts dans ce domaine sont sapés par de nombreux facteurs, notamment la détérioration de leur situation économique et la pénurie de fonds d'investissement qui en découle. Les choses sont aggravées par la compression des crédits publics consacrés à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux fondamentaux dans le cadre de programmes d'ajustement structurel. Il importe donc d'inverser cette tendance. Une assistance financière et technique extérieure, acheminée par des voies bilatérales et multilatérales, est à cet égard indispensable.

18. La communauté internationale est invitée à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour mobiliser davantage leurs ressources nationales.

II. — Commerce international

19. Le lien entre le commerce, la croissance et le développement est au cœur des travaux de la CNUCED. Dans le domaine du commerce et du développement, un objectif primordial est de faire en sorte que la structure et l'orientation du commerce international, ainsi que les règles qui le régissent, permettent à tous les pays, en particulier à ceux du tiers monde, de tirer pleinement parti de la production et de l'échange transfrontières de biens, de services, de technologie et d'informations. À sa huitième session, la Conférence devrait promouvoir un nouveau consensus international en vue de l'établissement d'un système commercial international équilibré, sûr et équitable et de l'adoption de mesures harmonieuses et synergiques en ce qui concerne le commerce, le financement du développement et les questions monétaires, compte tenu du droit de chaque pays de choisir son propre système socio-économique et de promouvoir le bien-être de son peuple en accord avec ses propres politiques et ses propres plans. Un système commercial international durable, juste et équitable devrait permettre de supprimer les restrictions discriminatoires auxquelles sont soumises les exportations des pays en développement et de concrétiser la notion de traitement différencié et plus favorable pour ces pays. Les pays en développement espèrent que leurs partenaires développés prendront l'engagement à la huitième session de la Conférence de travailler avec eux en vue d'atteindre ces objectifs.

Protectionnisme, ajustement structurel et libéralisation des échanges

20. L'objectif est d'arrêter et d'inverser les tendances protectionnistes ainsi que de stimuler la libéralisation et l'essor du commerce mondial dans l'intérêt de tous les pays, en particulier des pays en développement. À cet égard, la CNUCED devrait :

a) Continuer d'examiner la question du protectionnisme et de l'ajustement structurel, les problèmes d'accès aux marchés et les mesures influant sur le commerce, en étudiant tout particulièrement leurs effets sur les pays en développement;

b) Faire des études sur les mesures prises par les pays en développement pour réformer leur politique commerciale, en vue :

- i) De faciliter l'échange de données d'expérience;
- ii) De définir les mesures internationales d'appui qui pourraient être nécessaires;
- iii) D'évaluer les échanges engendrés par des mesures autonomes de libéralisation et de mettre au point des modalités pour reconnaître ces mesures et les porter au crédit des pays qui les ont prises;

c) Fournir aux pays qui le demandent une assistance technique accrue dans le domaine des échanges et de la réforme de la politique commerciale;

d) Fournir aux pays en développement le demandant une assistance technique pour leur permettre de participer dûment au Mécanisme d'examen des politiques commerciales du GATT^b.

21. Les États membres de la CNUCED, en particulier les pays développés et leurs groupements régionaux compétents en matière de politique commerciale, devraient mettre en place, conformément à l'Acte final de la septième session de la Conférence, des mécanismes indépendants et transparents pour évaluer les mesures protectionnistes demandées par des entreprises ou des secteurs, leurs conséquences pour l'économie nationale dans son ensemble et leurs répercussions sur les exportations des pays en développement. À cet égard, la CNUCED devrait :

Favoriser l'établissement de mécanismes nationaux transparents, en aidant notamment à définir leurs éléments, et faciliter l'interaction avec les représentants des gouvernements au niveau international en vue de favoriser l'adoption de mesures concertées pour lutter contre le protectionnisme.

22. La CNUCED devrait étudier les conséquences de la formation de groupes ou d'arrangements commerciaux régionaux et de leur politique pour les pays en développement, les pays non participants et le système commercial multilatéral.

23. La CNUCED devrait étudier les incidences, sur les pays en développement, de l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans le système commercial international et l'économie mondiale. À cet égard, l'accent devrait être mis sur : a) la définition des nouvelles possibilités de commerce et de coopération économique avec les pays d'Europe centrale et orientale qui s'offrent aux pays en développement du fait des réformes en cours à l'Est; b) l'assistance technique nécessaire pour tirer parti de ces possibilités.

Système généralisé de préférences

24. Il est essentiel de continuer à reconduire les schémas de préférences. À cet égard, les ministres, ayant pris note de la décision de quelques pays donneurs de préférences de reconduire leurs schémas pour une autre décennie, ont invité instamment les autres pays donneurs à faire de même.

^b Voir GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 36* (numéro de vente : GATT/1990-4), p. 455.

25. Compte tenu des événements récemment survenus, y compris en ce qui concerne les négociations d'Uruguay, et de leurs incidences sur l'accès aux marchés pour les pays en développement dans les secteurs d'exportations qui les intéressent, il conviendrait d'apporter des améliorations substantielles aux schémas de préférences, notamment par :

a) Un accroissement des marges préférentielles et un renforcement de la franchise;

b) Un élargissement de la gamme des produits et de l'éventail des pays visés;

c) Une réduction substantielle ou l'élimination des mesures non tarifaires, des limitations a priori et des restrictions aux importations préférentielles, ainsi que des fréquents retraits d'avantages préférentiels, de façon à accroître la stabilité et la prévisibilité des schémas;

d) L'amélioration et la simplification des critères régissant les règles d'origine;

e) Un accroissement de l'assistance technique permettant aux pays en développement de tirer pleinement parti du système.

26. L'application du Système généralisé de préférences devrait être étendue aux obstacles en la matière qui entravent les exportations de biens et de services des pays en développement vers les pays développés.

Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay

27. Les ministres ont rappelé le paragraphe 105 (8) de l'Acte final de la septième session de la Conférence^c, dans lequel le Conseil du commerce et du développement avait été chargé de « suivre de près les faits nouveaux et les questions qui, dans le cadre des négociations d'Uruguay, intéressaient particulièrement les pays en développement ». Aussi la CNUCED devrait-elle :

a) Réaliser une évaluation minutieuse des résultats des négociations d'Uruguay, du point de vue des pays en développement et de leurs incidences sur le système commercial international;

b) Déterminer les problèmes et les possibilités auxquels les pays en développement auront à faire face dans le commerce international des biens et des services au cours des années 90, suivre attentivement les négociations commerciales dans d'autres instances, promouvoir un consensus et élaborer des propositions de négociation et d'accords éventuels;

c) Continuer de prêter assistance aux pays en développement dans les négociations d'Uruguay, ainsi que pour la mise en œuvre des résultats et lors de négociations ultérieures.

Le Secrétaire général de la CNUCED devrait être invité à soumettre un rapport d'ensemble sur ces questions, dont des recommandations d'action, au Conseil du commerce et du développement.

^c Voir *Actes...*, septième session, vol. I, première partie, sect. A.

Commerce et environnement

28. La Conférence devrait :

a) Reconnaître qu'un accès sensiblement amélioré aux marchés et des prix rémunérateurs pour les exportations de produits de base et d'articles manufacturés des pays en développement auraient, en procurant un revenu accru pour une moindre consommation de ressources, des incidences positives sur l'environnement;

b) Convenir que les mesures de restriction du commerce ne sont un moyen ni objectif ni efficace de promouvoir la protection de l'environnement et ne pourront en fait que favoriser une prolifération de restrictions au commerce et de mesures de harcèlement des échanges, au détriment du système commercial multilatéral ouvert;

c) Reconnaître que l'application unilatérale de mesures commerciales restrictives aux exportations des pays en développement, prétendument pour des raisons liées à la protection de l'environnement, constitue un obstacle injustifié au commerce et une discrimination inhérente à l'encontre de ces pays;

d) Rappeler le principe 23 de la Déclaration de Stockholm^d, selon lequel les normes de protection de l'environnement qui sont valables pour les pays avancés peuvent ne pas l'être pour les pays en développement et qu'elles risquent d'impliquer pour eux des coûts sociaux et économiques insupportables;

e) Reconnaître que la récente guerre du Golfe persique a été préjudiciable au commerce et à l'environnement, y compris l'environnement marin, dans cette région et au-delà, et qu'il faudrait donc engager une action appropriée aux niveaux régional et mondial.

29. Dans ce contexte, le secrétariat de la CNUCED devrait :

a) Analyser le lien entre les politiques d'environnement et le commerce, notamment les conséquences pour les pays en développement des propositions relatives à une harmonisation des normes et des réglementations touchant l'environnement;

b) Surveiller les mesures commerciales qui ont des incidences sur l'environnement, ainsi que les politiques relatives à l'environnement qui sont prétexte à un protectionnisme déguisé, et étudier d'éventuels critères pouvant servir de sauvegardes contre un tel protectionnisme;

c) Continuer de contribuer aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), puis contribuer au suivi et à la mise en œuvre de ses résultats;

d) Analyser les incidences des politiques de l'environnement des pays développés et les conséquences pour les pays en développement des changements apportés aux structures de production, de commerce et de technologie dans les pays développés;

e) Travailler à la mise au point d'un cadre conceptuel permettant de lier la suppression des obstacles au commerce des biens et des services (y compris l'accès à la

technologie et aux marchés du travail transfrontières) au renforcement du développement durable dans les pays en développement;

f) Apporter une assistance technique, à partir de ressources additionnelles, aux pays en développement dans ce domaine.

Le Secrétaire général de la CNUCED devrait être invité à soumettre un rapport sur ces questions, dont des recommandations d'action, au Conseil du commerce et du développement.

Pratiques commerciales restrictives et politiques de concurrence internationale

30. La CNUCED devrait élargir son action en matière d'accords et de règles concernant la politique et la réglementation visant au contrôle des pratiques commerciales restrictives, afin de protéger la concurrence internationale, d'assurer le bon fonctionnement des marchés et une répartition efficace des ressources et de favoriser une libéralisation véritable du commerce international. Les négociations à la CNUCED, précédées ou accompagnées d'un travail théorique et technique approprié du secrétariat, devraient viser à l'élaboration d'un cadre global et axé sur le développement pour la prévention des pratiques commerciales restrictives et la promotion de la concurrence dans le commerce international. Ce cadre devrait toucher à la technologie, aux services, aux investissements et aux produits de base.

Infrastructures globales pour le commerce et facilitation du commerce

31. Il est urgent de mettre en place un échange de données informatisé véritablement universel, en particulier, et des « marchés maillés », en général, de façon à donner aux pays en développement accès aux nouveaux moyens de facilitation du commerce et d'accroissement de l'efficacité des échanges, découlant des progrès récents et de l'application des technologies de l'information dans ce domaine. La huitième session de la Conférence devrait lancer la préparation d'une conférence internationale sur les infrastructures globales en matière de commerce et d'efficacité commerciale, qui porteraient spécifiquement sur les infrastructures et les technologies dont ont besoin les pays en développement pour avoir accès à de nouvelles sources de compétitivité commerciale.

32. L'amélioration des services et moyens de transit est vitale pour l'élargissement et le développement du commerce extérieur des pays sans littoral. La communauté internationale devrait fournir une aide financière et technique à ces pays et aux pays de transit voisins pour améliorer leurs infrastructures de transit. À cet égard, la CNUCED devrait poursuivre et renforcer son programme de coopération technique en ce qui concerne la facilitation du transport en transit.

Amélioration du cadre commercial international

33. La CNUCED a un mandat essentiel en matière de commerce et de développement et un rôle à jouer en tant que tribune universelle et démocratique de discussion, d'analyse et de négociation du cadre multilatéral de

^d Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), première partie, chap. premier.

règles et de modalités régissant le commerce international. Compte tenu des discussions en cours aux Nations Unies, y compris de la résolution 45/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral et des propositions formulées aux négociations d'Uruguay sur la création d'une organisation du commerce multilatéral pour la mise en œuvre des résultats desdites négociations, la huitième session de la CNUCED devrait aborder la question des arrangements institutionnels, universels et globaux, indispensables à la mise en place d'un système commercial international axé sur le développement.

34. Tout arrangement institutionnel renforcé concernant le commerce international devrait donc présenter un caractère global du point de vue des sujets traités, avoir une composition universelle, être fondé sur des objectifs et des disciplines convenus, répondre aux intérêts de tous les membres, en particulier des pays en développement, et être démocratique dans leur mode d'adoption des décisions, l'objectif ultime étant que tous les pays puissent acquérir la capacité de prendre part à la concurrence sur le marché mondial et de garantir une répartition équitable des avantages découlant de la spécialisation internationale.

35. Conformément à son mandat, qui est de passer en revue l'efficacité et l'évolution des arrangements institutionnels dans le domaine du commerce international, la CNUCED devrait adopter des mesures pour favoriser cet examen, les prendre en considération en vue de sa propre amélioration institutionnelle et fournir l'assistance opérationnelle voulue. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait notamment être prié de soumettre un rapport à une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement sur les moyens d'intensifier la contribution de la CNUCED au renforcement des arrangements institutionnels dans le domaine du commerce international, en tenant compte des propositions pertinentes déjà avancées, et d'améliorer l'efficacité institutionnelle de la CNUCED elle-même. Aussi le Secrétaire général devrait-il réunir, après avoir consulté les organisations internationales compétentes, des universitaires, des institutions indépendantes et des experts, un Groupe spécial de hautes personnalités pour le seconder dans cette tâche.

III. — Technologie

36. Les ministres notent avec une grave préoccupation que l'écart technologique entre pays développés et pays en développement se creuse et que les changements apportés aux structures de la compétitivité internationale par la nouvelle révolution technologique et le processus de globalisation défavorisent plus encore les pays en développement pour ce qui est de la production et du commerce des produits de base, des articles manufacturés et des services.

37. Les pays en développement mettent toujours plus l'accent sur l'accès à la technologie, sur son transfert et son développement, y compris en ce qui concerne les aspects technologiques et scientifiques des politiques et des programmes d'éducation, afin de consolider leurs

capacités technologiques. Pour qu'ils puissent maîtriser les progrès techniques et en tirer profit, de nouvelles initiatives pourraient être prises, qui devraient comprendre la mise en place d'arrangements de coopération et la création de coentreprises entre pays développés et pays en développement en matière d'activités de R-D. Ces initiatives devraient aussi comporter la fourniture de ressources financières substantielles, à des conditions acceptables, pour financer la R-D et le perfectionnement des compétences, ainsi que pour importer les éléments technologiques étrangers destinés à compléter les efforts technologiques locaux.

38. Des mesures spéciales devraient être prises pour renforcer la coopération entre pays en développement, notamment entre les groupements régionaux. Elles devraient viser des secteurs tels que le transfert de technologie, la coopération technologique, les activités de R-D, la formation de personnel, la coopération technique et l'échange de données d'expérience. Les pays développés et les organisations internationales sont instamment priés de soutenir et de financer cette coopération, en particulier la formation technique de cadres des pays en développement dans d'autres pays en développement.

39. Les pays développés devraient, dans le contexte de leurs politiques commerciales et technologiques, assurer aux pays en développement un accès sans restriction aux technologies de pointe, nouvelles et naissantes, qui sont d'une importance capitale. À cet égard, les pays en développement se déclarent profondément inquiets des restrictions que certains pays développés imposent, pour des raisons politiques, au transfert de technologies de pointe. Les sociétés transnationales devraient être incitées à contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement d'accueil, notamment par un transfert de technologie, la formation, la création et le développement d'infrastructures et la formation de gestionnaires et de cadres. Une attention particulière devrait par ailleurs être accordée à la promotion de l'innovation technologique au niveau de l'entreprise.

40. La capacité technologique des pays en développement sera renforcée par un accès accru à la technologie, ainsi que par une diffusion et un transfert de celle-ci dans des termes et des conditions justes et équitables. La CNUCED devrait revoir les conditions d'accès à la technologie imposées aux pays en développement et proposer des mesures en vue de les améliorer, de façon à faciliter le transfert international de technologie.

41. Il conviendrait d'appuyer les efforts réalisés par les pays en développement pour créer et développer les infrastructures et la base de compétences et de connaissances nécessaires à l'acquisition, à l'adaptation et à la production d'écotechnologies, et de consolider l'esprit d'entreprise dans les pays en développement. Les pays développés doivent accélérer le transfert de technologies nouvelles et écologiques vers les pays en développement et offrir à ceux-ci un accès garanti aux meilleures technologies ainsi disponibles, à des conditions préférentielles et non commerciales, pour leur permettre d'améliorer la qualité de leur croissance et leurs perspectives de développement.

42. La communauté internationale devrait aider les pays dépourvus d'une infrastructure technologique endo-

gène de base à se doter de capacités technologiques et de compétences autochtones.

43. Compte tenu du rôle croissant que jouent les réseaux d'information sur la technologie et les questions commerciales dans les transactions technologiques et commerciales internationales, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que tous les pays puissent utiliser ces réseaux, il conviendrait de créer à la CNUCED un réseau d'information sur la technologie, le commerce et le développement.

44. L'assistance technique, sous diverses formes, devrait répondre à l'évolution des besoins des pays en développement et contribuer aux efforts que ces pays déploient pour créer des conditions favorables au renforcement des capacités d'innovation technologique et de R-D, à l'acquisition, l'adaptation et l'utilisation de la technologie et à la mise en valeur des ressources humaines. Elle devrait également inclure la formation au niveau des entreprises, y compris l'exploitation d'installations de production, de bureaux d'études et d'ingénierie et d'organismes de R-D. La CNUCED, par le biais du Service consultatif du transfert de technologie, devrait continuer de fournir une assistance technique aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités technologiques. À cet égard, les gouvernements des pays développés et les institutions financières de développement, en particulier le PNUD, sont appelés à accroître leur soutien financier au Service consultatif afin qu'il puisse apporter effectivement l'assistance nécessaire dans le domaine de la technologie.

45. Il faut, dans l'élaboration de tout régime de droits de propriété intellectuelle, tenir compte de l'action gouvernementale et des objectifs de développement qui sous-tendent les régimes nationaux de propriété intellectuelle dans les pays en développement, ainsi que de la nécessité pour ces pays d'importer des technologies et d'encourager un développement technologique endogène. À cet égard, il faudrait reconnaître que les niveaux de protection de la propriété intellectuelle devraient être adaptés au degré de développement, que l'applicabilité des brevets constitue une part importante du transfert de technologie et qu'il faudrait instaurer les disciplines requises pour contrôler les pratiques restrictives. De même, tout cadre régissant la protection des droits de propriété intellectuelle devrait prévoir des mesures visant à faciliter l'accès des pays en développement à la technologie, à des conditions et selon des modalités justes et équitables.

46. Compte tenu des progrès accomplis dans les discussions sur un code international de conduite pour le transfert de technologie et dans le cadre d'un nouveau dialogue au niveau mondial, la Conférence devrait décider, à sa huitième session, d'entreprendre des travaux sur la définition d'un cadre global de principes et d'orientations en vue de faciliter le transfert international de technologie à des conditions et selon des modalités favorables, et d'encourager la coopération technologique internationale entre les gouvernements et entre les entreprises, pour aboutir au renforcement des capacités technologiques autochtones.

47. S'agissant des incidences négatives du transfert inverse de technologie, les pays développés et les organi-

sations internationales devraient renforcer et continuer d'appuyer les programmes visant à parrainer des séjours de courte durée d'experts originaires de pays en développement qui travaillent actuellement dans des entreprises et des institutions des pays développés. Ces programmes devraient aider les pays en développement dans leurs efforts pour élargir encore leur base technologique autochtone.

48. Pour promouvoir l'implantation de capacités technologiques dans les pays en développement et renforcer la coopération internationale dans les domaines évoqués plus haut, la CNUCED est appelée à intensifier ses activités de recherche et ses analyses structurelles, s'agissant en particulier des relations entre la technologie, le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que ses activités d'assistance technique.

IV. — Services

Expansion et renforcement du secteur des services dans les pays en développement

49. Il est prioritaire de développer et de renforcer la capacité du secteur des services dans les pays en développement et d'accroître les exportations de services de ces pays. Cela exige la mise en œuvre de stratégies nationales appropriées, l'instauration d'une coopération régionale entre pays en développement et des mesures d'appui au sein des organismes internationaux compétents. Les mesures à prendre devraient comporter les éléments suivants :

a) Des engagements multilatéraux et des actions concertées en matière de transfert de technologie, visant à renforcer les capacités technologiques et humaines dans les pays en développement;

b) Un accès effectif aux marchés pour les exportations de services des pays en développement, y compris par le biais de déplacements temporaires de main-d'œuvre pour la fourniture de services;

c) Une participation et un accès effectifs des prestataires de services des pays en développement aux réseaux d'information et aux circuits de distribution;

d) Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles des sociétés transnationales, par les biais de règles et de principes multilatéraux effectifs et des législations nationales;

e) Des politiques de promotion de la formation, de l'acquisition et du transfert de la technologie, du savoir-faire et des connaissances techniques au profit des pays en développement;

f) Une assistance financière à des conditions de faveur de la part des donateurs et des organismes multilatéraux pour permettre aux pays en développement de moderniser leur base technologique, de promouvoir la formation de compétences et de mettre en place et/ou d'améliorer les infrastructures de services essentiels, notamment les transports sous-régionaux et régionaux;

g) Des mesures en faveur des coentreprises, en tant que condition d'accès aux marchés, qui assurent le ren-

forcement des infrastructures et de la capacité technologique endogène des pays en développement;

h) Des engagements par les pays développés d'accroître leur APD et les crédits accordés à des conditions de faveur pour financer des infrastructures de services dans les pays en développement;

i) La mise en place de centres d'information sur l'enregistrement, la reconnaissance et l'acquisition de qualifications professionnelles, les aspects commerciaux et techniques de la fourniture de services et l'accès aux technologies pertinentes.

50. Le cadre multilatéral pour le commerce des services, actuellement négocié par les participants aux négociations d'Uruguay, devrait être un instrument viable pour promouvoir une économie mondiale saine, sûre et équitable, et offrir clairement la possibilité d'accroître la participation des pays en développement et un traitement égal pour les mouvements de capital et de main-d'œuvre. Les pays en développement ne devraient pas être tenus de prendre des engagements incompatibles avec leurs objectifs et impératifs de développement. Les pays en développement dont le secteur des services est peu développé, notamment les pays les moins avancés, ne devraient pas être tenus de souscrire des engagements initiaux en tant que condition préalable à leur participation à tout accord ultérieur sur le commerce des services. Le principe de la libéralisation progressive du commerce des services devrait être pleinement respecté et être interprété dans un sens pratique dans les négociations sur les services.

51. Il conviendrait de renforcer le mandat de la CNUCED dans le secteur des services. La CNUCED devrait servir de lieu d'analyse, de dialogue, de consultation et de négociation entre tous les pays, dans le contexte d'un programme intégré de coopération internationale visant à aider les pays en développement à surmonter leurs handicaps dans ce secteur, à accroître la part de leurs exportations dans le commerce mondial des services et à intensifier la contribution des services à leur développement. Dans ce contexte, la CNUCED devrait :

a) Examiner le rôle fondamental joué par le secteur des services dans le développement, afin de favoriser la mise au point de stratégies permettant de renforcer ce secteur dans les pays en développement, ainsi que les capacités de production et d'exportation en la matière de ces pays;

b) Définir les moyens d'accroître la part des pays en développement dans le commerce mondial des services et d'éliminer les obstacles aux exportations de services de ces pays;

c) Définir des mesures visant à renforcer l'infrastructure des pays en développement du point de vue des institutions, de la technologie et des télécommunications, et notamment à intégrer dans le secteur des services des technologies nouvelles d'une importance stratégique pour le développement de ces pays;

d) Concevoir des mesures pour que les pays en développement aient accès aux réseaux d'information et aux circuits de distribution sans lesquels leurs possibilités d'exportation ne peuvent que rester limitées;

e) Encourager des consultations et d'éventuels accords intergouvernementaux en vue d'améliorer ou de protéger le fonctionnement des marchés de services, y compris le contrôle des pratiques anticoncurrentielles;

f) Améliorer les statistiques relatives au secteur des services et accroître l'information sur les dispositions législatives influant sur ce secteur;

g) Définir les moyens d'assurer un accès préférentiel aux marchés pour les exportations de services des pays en développement;

h) Suivre et examiner la mise en œuvre des résultats des négociations d'Uruguay sur le commerce des services.

52. La CNUCED devrait surveiller l'évolution de la situation et les tendances dans les différents secteurs de services, en tenant compte des faits nouveaux pouvant survenir dans d'autres organisations concernant la participation accrue des pays en développement au commerce dans ces secteurs, définir les obstacles à cette participation et faire des propositions, en particulier sur les points suivants : i) la meilleure stratégie pour assurer la croissance d'un secteur tertiaire autochtone; ii) les conditions d'accès des entreprises étrangères aux marchés; iii) le renforcement des systèmes d'enseignement et des infrastructures de formation; iv) la suppression des obstacles à la mobilité temporaire de la main-d'œuvre et la reconnaissance des qualifications; v) la solution des problèmes relatifs aux investissements dans l'infrastructure et l'élimination des obstacles à l'accès aux réseaux d'information et aux circuits de distribution; vi) l'étude des technologies nouvelles, dans le secteur des services, qui revêtent une importance stratégique pour le développement et qui permettent aux pays en développement de s'insérer dans le réseau international du commerce des services; vii) la définition des obstacles au commerce des pays en développement dans des secteurs spécifiques.

53. L'assistance technique précieuse apportée par la CNUCED devrait être élargie et renforcée de façon à contribuer à la réalisation de ces objectifs, en particulier dans les domaines suivants : élaboration de stratégies visant à renforcer la capacité de production et d'exportation de services des pays en développement; amélioration des connaissances de ce secteur au niveau national, du point de vue quantitatif et pour ce qui est de la législation; appui aux pays en développement dans les négociations multilatérales sur le commerce des services; incorporation des services dans les programmes d'intégration régionale et exécution de projets régionaux conjoints dans des secteurs de services déterminés.

Services de transport maritime

54. Les résolutions et les conventions adoptées sous les auspices de la CNUCED en vue de faire participer de façon plus équitable les pays en développement aux transports maritimes mondiaux, en reconnaissant le droit de ces pays de prendre part au transport des marchandises entrant dans leur commerce extérieur, devraient rester la pierre angulaire d'une politique internationale des transports maritimes fondée sur l'égalité de tous les partenaires. Tout instrument résultant des négociations com-

merciales multilatérales d'Uruguay sur le commerce des services devrait préserver le rôle de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes^e, en tant que cadre normatif international, ainsi que les résultats obtenus au cours des vingt dernières années pour concilier les objectifs différents des pays développés et des pays en développement en matière de transports maritimes.

55. Une aide devrait être fournie aux pays en développement pour l'établissement d'accords bilatéraux et multilatéraux entre pays sans littoral et pays côtiers. La CNUCED et d'autres organisations internationales devraient contribuer, par une assistance technique et financière, à la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (1991-2000)^f, tout spécialement dans le domaine des transports maritimes : création de coentreprises de services maritimes, de construction navale et de services de réparation; harmonisation des politiques nationales en matière de transports maritimes; documents et procédures permettant de faciliter le commerce maritime; aides à la navigation et communications maritimes; perfectionnement des compétences concernant les ports et le transport multimodal. Il faut aussi que la communauté internationale et les organismes donateurs soutiennent la coopération régionale dans le domaine des transports maritimes.

56. Le Système d'information rapide sur les marchandises (ACIS) de la CNUCED devrait être incorporé au programme de travail ordinaire de la CNUCED et être étendu à tous les pays africains et autres pays en développement.

V. — Produits de base

57. Une politique internationale renforcée et effective relative aux produits de base devrait viser à assurer une solution à long terme aux problèmes dans ce secteur et à maximiser la contribution de ce dernier au développement. Tout en préservant l'esprit et les principaux objectifs du Programme intégré pour les produits de base, il convient de mettre l'accent sur les buts ci-après :

- i) Instaurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de produits de base, avec des prix réels qui soient rémunérateurs et justes pour les producteurs et équitables pour les consommateurs;
- ii) Assurer une plus grande stabilité des prix des produits de base et des recettes provenant de l'exportation de ces produits;
- iii) Améliorer l'accès aux marchés des produits de base des pays en développement;

- iv) Accroître la transparence des marchés de produits de base et arrêter les pratiques spéculatives et les manipulations sur ces marchés;
- v) Accroître l'efficacité et la compétitivité de structures de production et de commercialisation des produits de base dans les pays en développement;
- vi) Accroître le plus possible les recettes d'exportation des pays en développement grâce à une participation active et accrue à la transformation, à la commercialisation et à la distribution, y compris le transport, des produits de base;
- vii) Réduire progressivement la dépendance excessive des économies des pays en développement à l'égard de l'exportation de quelques produits de base;
- viii) Promouvoir et développer les industries fondées sur les ressources locales dans les pays en développement;
- ix) Veiller à une bonne gestion des ressources naturelles afin de garantir un développement durable.

Instruments, politiques et mesures

58. Les instruments, les politiques et les mesures à adopter devraient être les suivants :

a) *Accords et arrangements internationaux de produit.* Des négociations entre producteurs et consommateurs en vue de la conclusion d'accords ou d'arrangements internationaux renforcés, plus concrets et plus efficaces, y compris des groupes d'étude, devraient être stimulées. À cet égard, il conviendrait de s'occuper d'urgence des accords sur le cacao et le café. Il conviendrait d'intégrer ou de mieux intégrer, dans les négociations relatives aux produits de base et aux accords internationaux sur ces produits, les questions de la santé, du transfert de technologie et des services associés à la production, à la commercialisation et à la promotion des produits de base.

b) *Accès aux marchés.* Il convient de démanteler les obstacles à l'accès aux marchés des pays développés des produits de base exportés par les pays en développement, à l'État brut ou transformé, et d'améliorer l'accès des pays en développement à la technologie.

c) *Diversification.* Il faudrait accroître les ressources consacrées à la transformation, à la commercialisation, à la distribution et au transport, ainsi qu'à la diversification horizontale, y compris le remplacement des cultures, et créer un fonds spécial en faveur des pays les moins avancés et des pays africains pour les aider dans ce domaine.

d) *Financement compensatoire.* Il faudrait maintenir, améliorer et renforcer les mécanismes de financement compensatoire existants, c'est-à-dire la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, le Stabex ACP/CEE de la Convention de Lomé et le programme de financement compensatoire suisse; d'autres pays développés devraient créer des mécanismes similaires afin de remédier à l'insuffisance chronique de moyens financiers pour compenser ces manques à gagner. Les mesures à adopter dans ce do-

^e Voir *Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes, vol. II, Acte final (y compris la Convention et les résolutions et liste des tonnages requis)* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.D.12].

^f Adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/83 du 26 juillet 1991.

maine devraient aboutir à la création d'un système de financement compensatoire universel englobant tous les pays et tous les produits de base, fonctionnant selon des conditions et des modalités extrêmement favorables et garantissant le versement en temps voulu de ressources suffisantes. Ce système accorderait un financement à long terme permettant de s'attaquer aux causes fondamentales du déficit des recettes d'exportation pour certains produits, ainsi que de promouvoir la transformation et la diversification dans le secteur des produits de base. Ces questions, ainsi que les actions entreprises ou requises en matière de financement compensatoire des déficits des recettes d'exportation, devrait faire l'objet d'une attention permanente de la part de la CNUCED. Le secrétariat de la CNUCED devrait suivre l'évolution des divers mécanismes de financement compensatoire et ses conséquences pour le développement des pays en développement.

e) *Importance d'un environnement extérieur favorable.* Étant donné qu'elles déterminent dans une large mesure l'environnement extérieur, y compris les conditions du marché mondial pour les produits de base, les politiques des pays développés, notamment dans le domaine monétaire et budgétaire, à la fois au niveau macro-économique et au niveau des produits, doivent être révisées en fonction de leurs incidences sur les pays en développement.

f) *Coordination et transparence des mesures nationales.* La coopération entre les pays en développement producteurs de produits de base intéressés, ainsi qu'entre les producteurs et consommateurs de ces produits, devrait être renforcée en vue de coordonner les mesures et d'augmenter la transparence.

g) *Fonds commun pour les produits de base.* La Conférence devrait soutenir fortement le Fonds commun pour les produits de base et se féliciter de l'ouverture du deuxième compte. Les pays qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord portant création du Fonds commun sont instamment priés de le faire dès que possible. Les organismes internationaux de produit devraient redoubler d'efforts pour élaborer des propositions de projet, concernant notamment la diversification, et les soumettre au Fonds commun en vue d'un financement au titre du deuxième compte.

Rôle de la CNUCED

59. La CNUCED devrait rester la principale tribune pour l'établissement d'un consensus sur les mesures internationales en matière de produits de base. Elle devrait donc continuer de promouvoir et de suivre la coopération internationale dans ce domaine. Cela inclut des révisions périodiques d'ensemble de la situation et des perspectives des produits de base, afin qu'il soit possible de définir des actions éventuelles à l'échelle nationale, régionale et internationale et de les soumettre aux gouvernements. À la huitième session de la Conférence, il faudra prendre un engagement ferme et des décisions appropriées concernant le renforcement de la politique internationale dans le domaine des produits de base. À ce propos, une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement devrait être convoquée dans le but d'étudier les moyens de mettre en oeuvre les politiques et mesures en question.

Le développement durable et le secteur des produits de base

60. Les prix des produits de base naturels et des produits de synthèse concurrents doivent correspondre pleinement aux coûts environnementaux et à la valeur des ressources. Un appui technique et financier devrait être accordé aux pays en développement pour améliorer la compétitivité des produits naturels par rapport aux produits de synthèse et de remplacement. Les considérations écologiques ne devraient pas créer d'obstacles au commerce des produits de base, ni être invoquées pour obtenir des concessions commerciales ou un accès aux ressources naturelles. Dans ce domaine, les règles ne devraient pas être conçues unilatéralement, mais être négociées au niveau international. La coopération internationale devrait faciliter un transfert de technologie permettant d'adopter des procédés écologiques de production et de transformation des produits de base. Les pays en développement devraient avoir pleinement accès aux technologies correspondantes, à des conditions témoignant de l'importance de la protection de l'environnement pour l'humanité. Un financement international supplémentaire devrait être dégagé pour mettre au point des technologies permettant de résoudre les problèmes d'environnement spécifiques à la production et à la transformation des produits de base dans les pays en développement.

DEUXIÈME PARTIE

GRANDS OBJECTIFS

61. Les mesures concernant la coopération pour le développement qui sont proposées dans la perspective de la huitième session de la Conférence visent à promouvoir la croissance économique, à améliorer les capacités techniques et à accélérer le développement des pays du tiers monde. À cette fin, il apparaît nécessaire de renforcer l'action nationale, internationale et multilatérale pour établir une économie mondiale saine et équitable, et d'adopter des dispositions propres à assurer une réparti-

tion efficace ainsi qu'une bonne utilisation des ressources humaines et économiques. L'accent devrait être mis sur l'action internationale et la coopération multilatérale, conformément au mandat fondamental de la CNUCED.

62. Il y a une corrélation étroite entre les mesures prises à l'échelon national — à la fois dans les pays développés et les pays en développement — et à l'échelle internationale pour assurer une bonne gestion et réfor-

mer les structures : l'amélioration de la gestion au niveau international exerce en effet une influence positive sur la gestion économique nationale, et *vice versa*.

63. Une bonne gestion à l'échelle mondiale exige l'établissement d'un système économique international qui soit efficace et équitable. Il convient de s'entendre sur un ensemble de règles applicables aux relations commerciales et économiques internationales en général, ainsi que de coordonner les politiques macro-économiques avec la participation de tous les pays intéressés; il faut également tenir compte des effets des mesures économiques nationales sur l'économie internationale et sur le développement global. Une bonne gestion passe aussi par l'apaisement des tensions pouvant opposer les agents économiques, y compris les plus puissants. Il faut donc renforcer les mécanismes permettant de régler les différends dans le domaine du commerce, de l'investissement, de la propriété intellectuelle et de l'environnement.

64. La communauté internationale doit également se montrer solidaire des pauvres de la planète. Elle doit prendre des mesures pour atténuer les problèmes posés par la pauvreté et par l'inégalité de la répartition des revenus dans l'économie mondiale, avec notamment l'apport de ressources à des conditions de faveur, l'octroi aux pays en développement d'un traitement favorable dans le domaine commercial et une action pour corriger le dysfonctionnement des marchés. Qui dit bonne gestion dit gestion des ressources naturelles et des écosystèmes de la planète dans l'intérêt des générations futures. Il importe de revoir la notion traditionnelle d'efficacité économique pour tenir compte de l'effet des activités économiques sur l'environnement, de renforcer la coopération internationale et d'adopter des règles multilatérales visant à mieux protéger l'environnement, fondées sur le principe du partage équitable des responsabilités.

65. De toute évidence, les pays en développement ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés en matière de gestion interne. Les pays développés connaissent eux aussi de graves problèmes, comme en témoignent leurs énormes déficits budgétaires, le protectionnisme et le gaspillage des ressources. Qui plus est, une mauvaise gestion dans les pays riches a des conséquences beaucoup plus lourdes à l'échelle internationale qu'une mauvaise gestion dans les pays pauvres.

66. Pour ce qui est de l'action nationale, il faut continuer à mettre l'accent sur la politique des pays développés. Toutefois, les pays du tiers monde, qui sont responsables de leur propre développement, doivent aussi s'employer à sortir de l'inertie récessionniste des années 80 et à accélérer leur développement. Il leur faut poursuivre la transformation de leur économie dans des conditions écologiquement viables, s'attacher à pratiquer une bonne gestion et utiliser efficacement leurs ressources. Leur objectif premier doit être la satisfaction des besoins essentiels de leur population, qu'ils devraient en outre encourager à participer plus activement au développement.

67. Conscients du fait qu'il n'y a pas de solution universelle, les pays en développement devraient continuer à axer leurs efforts sur l'adoption des mesures qui cadrent le mieux avec leurs besoins et objectifs particu-

liers, tout en préservant le consensus social national, afin de résoudre leurs problèmes financiers, monétaires, économiques et techniques sous tous leurs aspects. En s'efforçant d'accélérer leur croissance économique, ils doivent intégrer la recherche de l'efficacité à leurs grands objectifs sociaux, y compris la justice sociale et la protection de l'environnement. Les pays en développement doivent également s'adapter à l'évolution dynamique de l'économie mondiale et transformer leurs structures de production pour devenir compétitifs sur le plan international.

68. Du fait des changements rapides intervenus dans la technologie mondiale et des nouvelles tendances qui se font jour dans le processus de développement, la restructuration industrielle acquiert une importance croissante en tant que processus multidimensionnel à long terme destiné à renforcer et à faciliter la croissance économique et le développement des pays du tiers monde. Dans ce contexte, les mesures macro-économiques nationales et internationales, la mobilité des capitaux sur le plan à la fois interne et externe, l'accès aux marchés, la cohérence entre le commerce national, les politiques d'investissement et la mobilisation des investissements pour promouvoir la compétitivité et le développement des pays du tiers monde sont des facteurs importants dans ce sens pour orienter la restructuration industrielle.

69. Les pays développés ont en particulier le devoir d'adopter des politiques nationales et internationales rationnelles dans le domaine de l'utilisation des ressources, en raison de leur influence déterminante sur l'économie mondiale et le progrès économique des pays du tiers monde. Comme il ressort de l'expérience des décennies précédentes, les pays en développement sont vulnérables aux mesures prises par les pays développés à l'échelle nationale et internationale. Leurs efforts ne peuvent être couronnés de succès que si ces mesures sont de nature à étayer un développement accéléré et durable.

70. Les pays développés devraient rechercher les meilleurs moyens de transférer des ressources réelles — financières et techniques — aux pays en développement, en prenant pour critère les besoins véritables des pays bénéficiaires. Ils devraient assumer leurs responsabilités en matière d'ajustement structurel et favoriser les changements nécessaires dans la répartition internationale de la main-d'œuvre, des installations de production et des ressources, en particulier dans les secteurs (comme l'agriculture et l'industrie textile) où cette restructuration peut stimuler la croissance économique des pays en développement. La suppression des subventions qui faussent les échanges ainsi que la réduction des déficits budgétaires dans les pays développés contribueraient aussi à rationaliser la répartition des ressources nationales et internationales. Les pays développés doivent absolument s'employer à reconstituer et préserver les ressources écologiques mondiales, en fonction de leur part de responsabilité dans les dégâts causés à l'environnement.

71. En mettant en œuvre des programmes de réforme et en cherchant à s'intégrer à l'économie internationale, les pays d'Europe centrale et orientale devraient prendre en considération les besoins des pays en déve-

loppement, de façon à maintenir les niveaux d'échanges existants et à favoriser leur expansion.

72. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, a fourni un cadre exceptionnel pour une coopération et une solidarité économiques in-

ternationales en vue de redresser la grave situation économique et sociale de l'Afrique. La CNUCED devrait continuer, dans le cadre de son mandat, à fournir une assistance aux pays africains, en poursuivant les analyses et les recherches relatives aux problèmes intéressant l'Afrique, ainsi que des programmes de coopération technique dans la région.

TROISIÈME PARTIE

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

73. Les participants à la huitième session de la Conférence devraient prendre acte avec satisfaction du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et demander à la communauté internationale de le mettre pleinement et rapidement en œuvre. Les pays développés devraient être instamment priés de fournir un appui approprié pour étayer les efforts déployés par les PMA dans le cadre du Programme d'action.

74. a) À sa huitième session, la Conférence devrait demander aux pays développés :

- i) D'honorer leur engagement de fournir aux PMA, à des conditions très libérales, des ressources financières nettement plus importantes qui ne soient pas génératrices de dette, notamment pour contrebalancer les conséquences économiques d'événements imprévus; à cette fin, les pays donateurs devraient redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'APD fixés dans le Programme d'action;
- ii) De réduire l'encours et le service de la dette des PMA, y compris de la dette contractée envers les institutions financières multilatérales; à cette fin :
 - a) Tous les pays développés donateurs qui n'ont pas encore mis en œuvre de programmes d'allègement de la dette devraient d'urgence prendre des mesures pour annuler la dette d'APD de tous les PMA, ou leur accorder un allègement équivalent;
 - b) Les pays développés créanciers devraient décider d'annuler la dette publique bilatérale de tous les PMA, y compris la part de cette dette qui n'est pas assortie de conditions libérales;
 - c) Des mesures idoines devraient être prises pour alléger la dette multilatérale des PMA, et les nouveaux apports financiers multilatéraux devraient être accordés uniquement à des conditions de faveur;
 - d) Il convient d'aider les PMA en retard dans le règlement de leurs obligations financières à éponger leurs arriérés et leur octroyer le financement nécessaire pour des programmes d'ajustement;
 - e) Des ressources additionnelles devraient être trouvées pour réduire la dette commerciale des

PMA, notamment grâce à des systèmes de vente avec décote et de conversion des créances;

- f) La CNUCED, en collaboration avec les institutions multilatérales et les fonds de développement compétents, les PMA, les pays donateurs, les créanciers et les ONG, devrait convoquer un groupe d'experts chargé de faire le point de l'utilisation des mécanismes employés jusqu'à présent pour réduire la dette commerciale des PMA, et d'étudier les autres mesures qui pourraient être prises pour aider les pays en question à se libérer de cette dette.

b) Comme l'indique le Programme d'action, le commerce extérieur est un moyen d'acheminer des ressources nettes aux PMA, aussi les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay devraient-elles aboutir à une amélioration sensible de l'accès des exportations de ces pays aux marchés. À cet égard, à sa huitième session, la Conférence devrait demander à la communauté internationale d'appliquer les mesures prévues dans le Programme d'action. Plus particulièrement :

- i) Il convient d'anticiper la mise en œuvre des concessions NPF accordées par les Parties contractantes à l'Accord général, qui présentent un intérêt particulier pour les PMA;
- ii) Il importe d'élargir l'accès des produits des PMA aux marchés, grâce à l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires;
- iii) Le commerce des textiles visés par les négociations d'Uruguay devrait être libéralisé autant que faire se peut;
- iv) Il faut améliorer les schémas de préférences en élargissant la gamme de produits visés ou en augmentant les concessions tarifaires, en appliquant des règles d'origine souples, en prévoyant des conditions particulières en matière de plafonds et en conférant une plus grande stabilité et une plus grande prévisibilité à long terme à la gestion de ces schémas;
- v) Les pays développés sont instamment priés de prendre des mesures pour simplifier les procédures et aider les PMA à tirer pleinement parti des schémas de préférences;

vi) Les résultats des négociations concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP) ne devraient pas faire obstacle au renforcement des capacités techniques des PMA, surtout pour ce qui est de leur accès à la technologie; ces pays ne devraient donc pas être astreints à de nouvelles obligations en sus de celles qu'ils assument déjà en vertu des conventions existantes sur la propriété intellectuelle, car ils doivent avoir une marge de manoeuvre suffisante pour mener à bien leur transformation technique, tâche colossale s'il en est.

c) Comme le souligne le Programme d'action, la communauté internationale devrait soutenir davantage les efforts déployés par les PMA pour diversifier leur économie, pour accroître la transformation de leurs produits et pour participer davantage à la commercialisation de ces derniers, en leur accordant une assistance financière et technique suffisante.

d) Le Fonds monétaire international devrait faciliter l'accès des PMA aux ressources de sa facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, à des conditions libérales; la Communauté économique européenne et la Suisse sont priées d'accroître les ressources affectées à leurs programmes de financement compensatoire, et les autres pays développés d'établir des programmes similaires.

e) Les problèmes interdépendants de la pauvreté générale et de la dégradation de l'environnement dans les PMA doivent être abordés simultanément, si l'on veut jeter les bases d'une croissance soutenue à long terme et d'un développement durable. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait prévoir des mesures qui permettent aux PMA de poursuivre leurs efforts pour donner à leurs objectifs et politi-

ques de développement une dimension écologique. Pour tirer pleinement parti de ces mesures, les PMA auront besoin d'une aide financière et technique propre à renforcer leurs moyens humains, institutionnels et technologiques.

f) La communauté internationale doit mettre en oeuvre de toute urgence les mesures définies au paragraphe 105 du Programme d'action, afin d'aider les PMA à rattraper leur retard technique ainsi qu'à améliorer leurs connaissances scientifiques et leurs moyens de recherche pour pouvoir acquérir, adapter et assimiler des techniques modernes.

g) L'Assemblée générale, dans sa résolution 45/206 du 21 décembre 1990, a décidé que la surveillance continue des progrès de l'application du Programme d'action se ferait à trois niveaux — national, régional et mondial — et a demandé au Conseil du commerce et du développement d'examiner chaque année les progrès accomplis à l'échelle mondiale. Des mécanismes comme les tables rondes du PNUD et les groupes consultatifs de la Banque mondiale demeureront la cheville ouvrière du processus d'examen par pays. À cet égard, il convient de souligner la nécessité :

- i) D'organiser des réunions d'examen par pays de façon plus systématique et plus régulière;
- ii) D'aider les PMA à jouer un rôle de premier plan dans le processus d'examen par pays;
- iii) D'établir des liens étroits entre le suivi à l'échelon national et le suivi à l'échelle mondiale;
- iv) Pour ce qui est du Conseil du commerce et du développement, de prendre des mesures correctives, s'il y a lieu, en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action.

QUATRIÈME PARTIE

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES : ADAPTER LA CNUCED À L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE INTERNATIONAL

75. Les événements survenus récemment sur la scène économique et politique internationale ont rendu possible une nouvelle ère de partenariat entre les nations. Dans cette perspective nouvelle, la problématique du développement constitue un enjeu majeur pour la paix et la sécurité internationales, et il faut donc s'y attaquer avec vigueur et détermination. La CNUCED, en tant qu'instance universelle et démocratique ayant pour mandat principal de s'occuper des questions de commerce et de développement, a un rôle de premier plan à jouer en la matière. À cet égard, la huitième session de la Conférence offre l'occasion d'imprimer un élan nouveau au dialogue sur la coopération pour le développement en réaffirmant le mandat de la CNUCED et en poursuivant, avec détermination, l'adaptation institutionnelle nécessaire dans le contexte des réformes en cours des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

76. Revitaliser le rôle et l'efficacité de la CNUCED dans le monde nouveau qui apparaît devrait être considéré comme un processus continu conduisant à des mécanismes améliorés pour l'examen de toutes les questions interdépendantes relatives au développement et pour le renforcement des fonctions de la CNUCED dans un système commercial international consolidé. Le succès de la revitalisation institutionnelle dépendra essentiellement de la volonté politique des États membres et de leur résolution d'utiliser pleinement les possibilités et moyens offerts par la CNUCED en tant que forum pour un dialogue constructif et des négociations qui conduisent à l'adoption de mesures pouvant être appliquées avec pragmatisme par le biais de mécanismes renforcés et plus opérationnels.

77. La revitalisation institutionnelle devrait donc viser à renforcer les fonctions de la CNUCED en matière

d'analyse globale et de coordination des politiques, de négociation et de coopération technique.

a) *Analyse globale et coordination des politiques*

- i) La définition et l'analyse des nouvelles questions qui apparaissent dans un monde en mutation rapide doivent être considérées comme un élément important des activités ordinaires de la CNUCED.
- ii) La CNUCED devrait poursuivre l'analyse globale de l'interdépendance croissante des problèmes et des nations et évaluer, en particulier, les incidences de cette interdépendance sur les perspectives de développement des pays en développement. Pour que la CNUCED apporte une contribution plus efficace à la coordination des politiques sur ces questions, des arrangements institutionnels appropriés devraient être prévus, dont des réunions ministérielles du Conseil.
- iii) Un aspect essentiel du rôle de la CNUCED en matière d'analyse globale et de coordination des politiques devrait être la formulation de stratégies comprenant les mesures nationales et internationales nécessaires au renforcement des perspectives de développement des pays en développement. De telles stratégies devraient normalement comporter des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme.
- iv) L'analyse globale de l'interdépendance réalisée par la CNUCED devrait comporter un examen systématique des politiques et des mesures arrêtées dans d'autres institutions financières et commerciales multilatérales (FMI, Banque mondiale, GATT et autres), afin d'en évaluer les conséquences pour les pays en développement.

b) *Négociations et suivi*

- i) De nouveaux mécanismes et critères doivent être conçus pour promouvoir la négociation, qui devrait être considérée comme l'aboutissement d'un processus de dialogue et de coopération.
- ii) Outre les conférences visant à dégager un large consensus sur la coopération pour le développement, il faudrait encourager la négociation d'accords spécifiques assortis d'objectifs précis et ouverts à tous les pays intéressés.
- iii) Conformément au mandat de la CNUCED qui est chargée de la coordination globale des politiques, les décisions et accords de la Conférence devraient contribuer à la prise de décisions dans d'autres instances internationales, et il devrait y avoir une plus grande interaction avec celles-ci.
- iv) Il conviendrait d'encourager la participation aux réunions de la CNUCED de hauts fonctionnaires prenant part aux décisions économiques.
- v) Des mécanismes efficaces de surveillance et de suivi devraient être instaurés de façon que les décisions et résolutions adoptées à la CNUCED se traduisent par des mesures concrètes. Ces mécanismes devraient concerner aussi bien les ques-

tions générales relevant du mandat de la CNUCED que des questions spécifiques pour lesquelles la CNUCED exerce une fonction de suivi.

c) *Coopération technique en faveur des pays en développement*

- i) La coopération technique, qui n'a cessé de gagner de l'importance dans les activités de la CNUCED, doit être orientée vers l'action et encore renforcée et élargie.
- ii) À cette fin, il faut continuer d'intensifier les liens et les apports réciproques entre la capacité opérationnelle du secrétariat de fournir une coopération technique, d'une part, et les fonctions de l'organisation en matière de recherche et d'analyse, d'autre part. Ces deux ensembles d'activités devraient être considérés comme synergiques et aussi importants l'un que l'autre.
- iii) La coopération technique devrait notablement aider les pays en développement à tirer le plus grand parti possible des accords internationaux se rapportant aux domaines de compétence de la CNUCED.
- iv) Il conviendrait d'intensifier les consultations régulières et la coopération entre la CNUCED, les institutions de développement et les institutions financières, de façon à optimiser les projets de coopération technique.
- v) Le renforcement et la concrétisation du programme de coopération technique exigeront le soutien politique et un accroissement des contributions financières extrabudgétaires des États membres, en particulier des pays développés. Il convient d'encourager une coopération plus étroite entre la CNUCED et le PNUD.

78. Pour que la CNUCED puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions dans un monde nouveau, en évolution rapide, il est de la plus haute importance de préserver l'indépendance d'analyse et d'initiative du secrétariat et d'accroître le dynamisme et la flexibilité des méthodes de fonctionnement du mécanisme intergouvernemental. Pour les mêmes raisons, il faudrait s'employer à renforcer la synergie entre la CNUCED et d'autres programmes et institutions du système des Nations Unies, en particulier les commissions économiques et sociales régionales et les institutions sous-régionales. Par ailleurs, la CNUCED devrait tirer parti du rôle potentiel de différents acteurs non gouvernementaux compétents.

79. Il conviendrait d'envisager, concernant le système de groupe, des méthodes de fonctionnement plus dynamiques et plus souples. À cette fin, la structure actuelle des groupes devra être complétée par des mécanismes flexibles tels que des groupes spéciaux, chargés de questions spécifiques, qui seraient ouverts à tous les intéressés et se caractériseraient par un fonctionnement transparent. Parallèlement, une meilleure communication au sein des groupes et entre les groupes pourrait contribuer à renforcer le dynamisme et la flexibilité. À cet égard, on pourrait aussi favoriser une plus grande participation des groupes régionaux aux débats et aux négocia-

tions, de façon à y intégrer plus efficacement des perspectives nationales et régionales spécifiques, ce qui contribuerait à l'élaboration de solutions multilatérales plus durables et plus concrètes.

80. Dans ce contexte, il faudrait renforcer le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans ses activités de négociation, en intensifiant son rôle et sa cohésion en tant que mécanisme de coordination politique des principaux intérêts, objectifs et propositions de l'ensemble des pays en développement. Les ministres, compte tenu de leurs intérêts communs, renouvellent leur engagement de préserver la solidarité du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de renforcer son pouvoir de négociation.

81. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept réaffirme le rôle du Groupe des Vingt-Quatre en tant que principale

tribune permettant de coordonner les vues des pays en développement sur les questions monétaires et financières internationales. Les analyses entreprises par le Groupe des Vingt-Quatre sont utiles au Groupe des Soixante-Dix-Sept pour examiner ces questions. Les ministres recommandent d'intensifier l'interaction de ces deux groupes pour permettre aux pays en développement, à la CNUCED, de mieux tirer parti des activités du Groupe des Vingt-Quatre sur les questions monétaires et financières.

82. Dans le contexte de l'interdépendance mondiale, la CNUCED devrait, en tant qu'organisation multilatérale, servir de catalyseur en vue d'un nouveau consensus international entre les pays développés et les pays en développement au sujet des principes fondamentaux devant régir les relations économiques internationales.

DÉCLARATION DES MINISTRES SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

1. Les ministres réaffirment l'importance de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et la nécessité d'intensifier les efforts pour revitaliser et renforcer les mécanismes existants de coopération économique et technique entre pays en développement. Ils sont convaincus que la CEPD devrait être un important élément économique de toute politique visant à revitaliser la croissance et le développement.

2. Les ministres affirment que la CEPD est un complément indispensable de la coopération avec les pays développés, compte tenu de la situation économique et des différences de développement technologique entre le Nord et le Sud. Ils estiment également que les nouvelles réalités politiques et économiques de l'interdépendance exigent un plus grand partenariat pour le développement de la part du Nord, qui devrait renforcer son soutien aux objectifs et aux programmes de CEPD du Sud, ce qui permettrait aux pays en développement de contribuer de façon significative à la bonne santé et à la vigueur de l'économie mondiale. À cet égard, ils demandent que des efforts concrets soient faits pour intensifier la coopération et l'intégration sous-régionales, régionales et interrégionales en vue d'accroître la capacité des pays en développement en matière de production, d'économies d'échelle et de compétitivité sur les marchés mondiaux.

3. Dans les circonstances actuelles, où des initiatives sont prises dans diverses régions pour promouvoir la coopération entre pays en développement et pays développés, il existe de bonnes raisons pragmatiques de multiplier les efforts de la CEPD. Les ministres sont fermement convaincus que la CEPD offre un potentiel particulièrement grand pour le commerce et le développement au stade actuel, compte tenu de la libéralisation et de l'ouverture accrues des pays en développement et des efforts substantiels que ces pays déploient pour réformer leurs politiques commerciales. Ils réaffirment en outre que les plans d'intégration sous-régionale et régionale constituent d'importantes étapes du renforcement de la coopération économique entre pays en développement, et que le processus de coopération et d'intégration

économiques sous-régionales et régionales doit être accéléré et consolidé dans les années 90.

4. Les ministres considèrent que, pour revitaliser et renforcer la CEPD, il faut procéder à une évaluation réaliste de l'expérience et des stratégies antérieures en la matière, dans le contexte des changements économiques mondiaux qui vont notamment dans le sens d'un accroissement de l'interdépendance et de l'intégration globales des économies et des problèmes.

5. En dressant le bilan de la CEPD au cours des années 80, les ministres notent le déclin du commerce Sud-Sud, le recul de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales et régionales et l'affaiblissement des mécanismes de coopération monétaire et financière. Les principales causes de cette évolution défavorable ont été les graves problèmes économiques rencontrés par les pays en développement et l'ajustement douloureux ainsi imposé à nombre de ces pays, outre des événements extérieurs fâcheux qui ont provoqué de lourdes pertes de recettes d'exportation et une aggravation du problème de la dette — autant d'éléments qui ont affaibli la capacité de ces pays de coopérer dans un large éventail de domaines de CEPD.

6. Les ministres reconnaissent néanmoins que, malgré ces revers, la détermination des pays en développement en matière de CEPD n'a pas faibli. Un soutien politique constant a alimenté des efforts redoublés en vue d'intensifier la CEPD au cours des dernières années. Ils louent les efforts déployés récemment par des groupements de coopération et d'intégration économiques pour renforcer leur intégration et concevoir de nouveaux instruments adaptés aux réalités nouvelles, en vue de promouvoir plus avant le processus d'intégration dans les années 90. Les ministres se félicitent de la mise en place du Groupe de haut niveau pour les consultations et la coopération Sud-Sud, qui non seulement élève le niveau politique du dialogue sur la CEPD, mais aussi lance des programmes d'action concrets dans ce domaine. Ces projets de CEPD au service des pays du Sud devraient

être rendus pleinement transparents pour tous les pays en développement. À cet égard aussi, les ministres notent avec satisfaction la prééminence accordée à la coopération Sud-Sud, en tant qu'élément essentiel pour promouvoir la croissance et le développement, dans le rapport intitulé *Défis au Sud : Rapport de la Commission Sud*^g.

7. En ce qui concerne le commerce, les ministres se félicitent de l'entrée en vigueur de l'Accord relatif au système global de préférences commerciales entre pays en développement^h, qui offre la possibilité d'intensifier le commerce Sud-Sud. Il conviendrait de renforcer le système global moyennant la ratification définitive de l'Accord par tous les pays signataires, l'adhésion à l'Accord des pays en développement qui n'y ont pas encore adhéré et la mise en œuvre des approches et modalités envisagées dans l'Accord lui-même. Le lancement de la deuxième série de négociations sur le SGPC permettra de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Les ministres soulignent aussi la contribution potentielle de la CEPD au commerce et au développement des pays les moins avancés, en particulier compte tenu du traitement spécial réservé à ces pays dans l'Accord relatif au système global, et ils demandent instamment que ce traitement spécial continue de donner lieu à des mesures avantageuses concrètes en faveur de ces pays.

8. En matière de coopération monétaire et financière, les ministres soulignent la nécessité de revitaliser les mécanismes de règlement des échanges commerciaux, tels que les arrangements de compensation entre pays en développement, et de renforcer leur portée et leurs activités. Les ministres estiment qu'il est essentiel d'élargir la coopération financière entre pays en développement dans tous les secteurs et sur tous les marchés essentiels à la CEPD. Ils notent en particulier la nécessité d'établir des mécanismes pour financer le commerce entre pays en développement. À cet égard, ils se déclarent vivement intéressés par les résultats des travaux techniques effectués par la CNUCED pour démontrer la faisabilité et l'utilité d'un mécanisme international de financement du commerce des pays en développement. Ils font observer à ce sujet qu'ils ont toujours soutenu et défendu l'idée d'établir un tel mécanisme financier depuis le Programme d'Action de Caracasⁱ. À cet égard, les ministres rappellent la décision du Conseil du commerce et du développement^j de la CNUCED demandant au Secrétaire général de cette institution de procéder dans les meilleurs délais à des consultations entre les gouvernements intéressés sur cette question, afin de préparer le terrain à une action future appropriée, décision dont ils se félicitent.

^g Paris, *Economica*, 1990.

^h Voir documents de la Réunion ministérielle du Comité de négociation du système global de préférences commerciales entre pays en développement, Belgrade, 11-13 avril 1988 [GSTP/MM/BELGRADE/12 (vol.I)].

ⁱ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981 (A/36/333, annexe).

^j Résolution 394 (XXXVIII) du 4 octobre 1991, par. 4.

9. Les ministres notent que les services, la technologie et l'environnement deviennent des facteurs de plus en plus importants pour la croissance et le développement. Les modalités de coopération dans ces nouveaux secteurs devraient faire l'objet d'une analyse et d'un examen de la part des pays en développement dans le cadre des mécanismes de coopération existants.

10. Convaincus de l'importance de l'assistance consultative et technique fournie par la CNUCED pour les activités de CEPD et de la nécessité d'accroître ces activités à court terme et à moyen terme, les ministres s'engagent à renforcer le mandat de la CNUCED dans ce domaine, de façon à intensifier les travaux de la Commission de la coopération économique entre pays en développement concernant, en particulier, l'établissement d'études sur des problèmes et des obstacles structurels, tels que la faiblesse des réseaux de transport, de commercialisation et de distribution.

11. Les ministres invitent les pays industrialisés à soutenir activement la mise en œuvre de projets de coopération entre pays en développement, et ils demandent au PNUD de contribuer au financement de ces projets. La communauté internationale — en particulier les pays développés et les institutions financières multilatérales — est instamment priée de soutenir les efforts de coopération économique et technique déployés par les pays en développement aux niveaux sous-régional et régional.

12. Les ministres demandent aux chambres de commerce et d'industrie des pays en développement de redoubler d'efforts pour intensifier les courants d'information sur les investissements et le commerce, afin de soutenir un accroissement de la coopération entre les entreprises des pays en développement. Ils réaffirment également la nécessité de mettre en place et d'exploiter un système d'information commerciale entre les chambres de commerce et d'industrie, en vue de resserrer les liens intersectoriels. Ils affirment que ces activités devraient être financièrement et techniquement soutenues par la communauté internationale.

13. Les ministres réaffirment l'importance du Programme d'action de Caracas, qui a ouvert de nouvelles perspectives en matière de CEPD. Ils se déclarent également satisfaits de l'entrée en activité du Fonds d'affectation spéciale Manuel Pérez Guerrero pour la coopération économique et technique, qui a imprimé un élan considérable et fourni un appui important au progrès de la CEPD. À cet égard, les ministres espèrent que la huitième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Programme d'action de Caracas se tiendra dès que possible, car elle permettra de renforcer la CEPD et d'améliorer encore la mise en œuvre du Programme, en tenant compte de la nécessité d'une harmonisation avec le Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés^k.

^k Adopté à la deuxième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en octobre 1964.

Annexe VI

DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LES GROUPES RÉGIONAUX, LA CHINE ET L'AUSTRALIE

A. — *Commerce, développement et nouveaux défis internationaux : vers un programme d'action pour une meilleure coopération multilatérale et un développement durable — éléments d'une contribution à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*^a

Document publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques et présenté à la Conférence par l'Italie au nom des États membres du Groupe B

Préface

La fin de la guerre froide et les changements spectaculaires qui, à travers le monde, conduisent à la démocratie pluraliste, au respect des droits de l'homme et à une économie de marché concurrentielle rendent possibles de nouvelles approches des relations entre pays développés et pays en développement. Les impératifs du développement et les objectifs prioritaires de la coopération internationale font l'objet d'un consensus de plus en plus large. Une évaluation nouvelle de la nature et de l'ampleur des tâches de développement des années à venir gagne du terrain. Dans la Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90 qu'ils ont publiée en décembre 1989, les ministres de la coopération et les responsables des organismes d'aide des pays du CAD ont affirmé que :

Les pays développés et les autres pays économiquement avancés ne peuvent pas rester isolés dans des enclaves de prospérité alors même que les autres pays du monde sont confrontés à une aggravation de la pauvreté de masse, à l'instabilité économique et financière et à la dégradation de l'environnement. Outre que cela est inacceptable d'un point de vue humanitaire, les conditions de vie dans les pays développés à l'avenir sont liées au progrès économique, à la préservation de l'environnement et à la paix et à la stabilité dans le monde en développement^b.

C'est dans cette perspective que les gouvernements des pays membres de l'OCDE sont convenus en juin 1991, lors de la réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, de continuer à s'efforcer, au sein de l'organisation, de définir de nouvelles approches. Ils ont vu dans la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'ouvrira prochainement l'occasion de démontrer la volonté

d'approfondir le nouveau consensus sur les conditions requises pour la réalisation de réels progrès sur la voie du développement et d'une expansion durable de l'économie mondiale, dans le cadre d'un véritable partenariat entre pays développés et pays en développement.

Le présent document constitue une contribution de l'OCDE à cette fin. Il a été mis au point à la faveur d'un examen détaillé par le Groupe du Conseil chargé de consultations en vue des grandes réunions internationales. Ce n'est pas un document à négocier. Il indique en fait le genre de résultats qu'il devrait être possible d'obtenir à la huitième session de la Conférence, en faisant du consensus international qui commence à se former sur les priorités en matière de développement la base d'une nouvelle ère de coopération entre pays développés et pays en développement, qui couvrira toute la décennie et se poursuivra au XXI^e siècle.

Ce document a été mis en diffusion générale sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

I. — *Le contexte — défis à relever et possibilités à saisir dans les années 90*

1. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale ne s'est jamais trouvée en présence de pareille conjonction de défis et d'occasions d'une importance fondamentale. Ainsi s'ouvre une période offrant de nouvelles possibilités d'instaurer un ordre mondial de paix et de coopération, mais des problèmes et des risques extrêmement graves font tout autant partie de la réalité de l'heure. Il faudra préserver et renforcer les grands acquis de la coopération économique internationale des dernières décennies. Un cadre multilatéral ouvert et de plus en plus large est indispensable pour organiser les efforts mondiaux d'ajustement économique et de développement de la période à venir. Tous les acteurs, anciens et nouveaux, développés et en déve-

^a Texte initialement distribué sous la cote TD/355.

^b Voir OCDE, *Coopération pour le développement dans les années 90 : efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement*, Paris, 1989, par. 5 de la déclaration politique.

loppement, doivent être en mesure de promouvoir et d'appliquer des stratégies durables, misant sur les mécanismes du marché et orientées vers la croissance, pour faire fonctionner leurs économies et élargir leur rôle dans l'économie mondiale, en ayant pleinement confiance dans l'adéquation, l'efficacité et l'équité des principes fondamentaux du système multilatéral. Ils devraient aussi être en mesure d'adopter des stratégies de coopération pour maîtriser les problèmes économiques et sociaux et pour ramener les dépenses militaires à un niveau légitime dans le nouveau contexte des questions de sécurité.

2. Un tel cadre multilatéral revêt une importance capitale qui est plus largement reconnue que jamais. De fait, il est essentiel de définir des règles du jeu internationales dans des domaines toujours plus nombreux de l'activité économique intérieure et internationale. D'un autre côté, les mécanismes politiques nécessaires pour faire progresser et soutenir le système multilatéral deviennent plus complexes que jamais. La multiplication des acteurs et des questions à traiter, conjuguée à la nécessité de résoudre des problèmes qui ne datent pas d'hier si l'on veut continuer à progresser, est souvent à l'origine d'intenses difficultés que seules des actions courageuses et une coopération universelle et permanente permettront de surmonter. La participation et l'engagement de tous les pays dans cette phase décisive sont indispensables si l'on veut que le cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutisse à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts.

3. Les interactions entre les investissements, les échanges et la technologie contribuent à donner naissance à de nouvelles structures économiques mondiales. Les entreprises se placent de plus en plus dans une perspective internationale pour prendre leurs décisions en matière d'approvisionnements, de production et de commercialisation des biens et services. En conséquence, de profonds changements s'opèrent dans la localisation de la production ainsi que dans la composition par produits, et la configuration géographique des échanges de biens et de services et de nouvelles formes d'investissement international et de diffusion de la technologie font leur apparition. Un nombre croissant d'économies en développement participent activement à ces vastes transformations de l'économie mondiale. À mesure que le processus de globalisation de l'économie s'intensifie, la coopération multilatérale devient de plus en plus nécessaire, sur un nombre grandissant de questions de politique économique, si l'on veut éviter et réduire les frictions internationales.

4. Certes, pour qu'un développement véritable interviene, c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, mais, dans un monde de plus en plus interdépendant, il incombe tout particulièrement aux pays de l'OCDE de créer et de maintenir un environnement économique mondial favorable. Les membres de l'OCDE savent qu'ils ont des responsabilités particulières à assumer compte tenu de cette interdépendance croissante et qu'il importe d'agir dans le cadre d'un partenariat avec les pays en développement face à l'ensemble des grands problèmes économiques mon-

diaux. Ils reconnaissent que la mise en œuvre de mesures internes appropriées est liée à un environnement économique international sain et sont conscients de l'importance de l'exemple qu'ils donnent. Ils s'efforceront de contribuer à créer les conditions nécessaires pour que s'instaure l'ordre multilatéral plus large indispensable à un développement durable, à la paix et à la prospérité, en acceptant et en partageant les responsabilités que cela implique.

5. La situation des pays en développement se différencie de plus en plus. Dans les années 80, les progrès économiques de plusieurs pays en développement, d'Asie en particulier, ont été remarquables. Nombre de pays en développement ont lancé de difficiles programmes d'ajustement structurel et de réforme de leurs politiques. Mais beaucoup ont vu leur sort empirer considérablement tout au long de la décennie. Les pays les moins avancés, en particulier, ont connu une sérieuse dégradation de leur situation économique, sociale et environnementale et nombre d'entre eux sont confrontés à un risque croissant de marginalisation dans un système d'économie de marché qui acquiert de plus en plus une portée mondiale. Il n'en reste pas moins que des progrès importants sont faits en matière de réformes visant à instaurer une économie de marché, de reconnaissance des droits de l'homme et de démocratie pluraliste.

6. Si l'on veut pouvoir réaliser et maintenir une croissance économique dans la décennie qui s'ouvre, il est indispensable que tous les pays formulent, dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales et de la technologie, des politiques cohérentes qui favorisent, en se renforçant mutuellement, un développement durable et à large assise.

7. La liste des défis à relever et des possibilités à saisir dans les années 90 est impressionnante :

Reconstruction politique et économique

- i) La transition vers la démocratie et l'économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale;
- ii) Le processus de réforme politique et économique engagé en Union soviétique;
- iii) Les progrès frappants réalisés en Amérique latine dans la voie de la démocratisation et de politiques économiques faisant fond sur les mécanismes du marché;
- iv) Les conséquences de l'invasion du Koweït par l'Iraq;
- v) Les progrès marqués vers la solution de conflits régionaux et de troubles civils.

Développement, démographie et environnement

- i) Le problème des pressions excessives auxquelles les modes de développement en usage tant dans les pays développés que dans les pays en développement soumettent l'environnement mondial, régional et local, et les questions de politique nationale et internationale qui en découlent;

- ii) L'accroissement du chiffre absolu de la population vivant dans le dénuement, qui menace d'anéantir les progrès sociaux importants réalisés dans nombre de pays en développement;
 - iii) Le taux d'accroissement démographique, qui est devenu insoutenable dans de nombreux pays en développement;
 - iv) Les problèmes d'environnement exacerbés par les pressions démographiques liées à la pauvreté, comme celui de la surexploitation des ressources naturelles, et par l'insuffisance des capacités technologiques;
 - v) Les graves problèmes que pourraient poser les déplacements massifs de population dus aux progrès insuffisants du développement, à des troubles civils et aux catastrophes naturelles.
- ii) En Amérique latine, de nombreux pays s'engagent dans la voie de changements historiques qui doivent conduire à des politiques économiques faisant fond sur les mécanismes du marché et à la démocratisation politique, mais leurs progrès sont inégaux et souvent fragiles.
 - iii) En Inde et en Chine, les importants efforts de réforme économique déployés dans les années 80 ont accéléré la croissance économique, mais de graves problèmes de stabilisation macro-économique et d'autres difficultés (de nature très différente, toutefois, dans l'un et l'autre cas) se sont fait jour et devront être résolus pour que les progrès se poursuivent dans les années 90.
 - iv) En Afrique du Nord, la forte croissance de la population active persiste et dépasse les possibilités de création d'emplois, confrontant ainsi les stratégies de développement à un immense défi.
 - v) C'est en Afrique subsaharienne que se posent toujours les problèmes de développement les plus difficiles. Toutefois, les efforts d'ajustement structurel commencent à produire un certain effet. D'importants faits nouveaux vont dans le sens du pluralisme économique et politique.
 - vi) Les changements qui se sont produits récemment en Afrique australe ouvrent de vastes perspectives nouvelles de paix et de progrès économique dans la région.

Tendances et problèmes d'ordre économique et social

- i) Les progrès réalisés, au cours des années 80, dans le rétablissement des conditions d'une croissance soutenue et non inflationniste dans la zone de l'OCDE, progrès qu'il faut consolider et réaffirmer face aux problèmes nouveaux et aux situations nouvelles de ce début des années 90;
- ii) Le processus dynamique d'ajustement structurel et de réforme économique interne dans lequel nombre de pays développés et de pays en développement sont engagés;
- iii) L'accélération du progrès des « nouvelles technologies », qui ouvre dans le monde entier des possibilités de croissance et de développement, mais intensifie en même temps les pressions et tensions concurrentielles;
- iv) La complexité des problèmes énergétiques mondiaux, où s'entremêlent des considérations géopolitiques, commerciales et financières, écologiques, technologiques et de développement;
- v) Les multiples questions économiques, sociales et de sécurité que la rapidité des mutations structurelles et technologiques, l'inégalité des progrès du développement, les tendances démographiques divergentes et les problèmes politiques et ethniques non résolus posent sur le plan interne ou international aux pays développés comme aux pays en développement.

Diversité des situations dans le tiers monde

L'évolution économique et sociale des pays en développement se caractérise par une extrême diversité :

- i) Un certain nombre d'économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est sont devenues des acteurs de premier plan dans l'économie de marché mondiale. Elles continuent à mettre en oeuvre avec succès des mesures de libéralisation économique et politique, ce qui se traduit par des transformations sociales, économiques et politiques d'étendue et d'intensité différentes dans chacune d'entre elles.

Le système commercial multilatéral et son évolution

- i) L'effort incessant, d'une importance fondamentale, fourni pour que le cycle de négociations d'Uruguay aboutisse à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts, afin de :

Contribuer à contrecarrer le protectionnisme et à promouvoir un système commercial mondial plus ouvert et entièrement intégré, dont tous les pays tireront avantage;

Soutenir les efforts courageux qu'un nombre considérable de pays en développement et les pays d'Europe centrale et orientale entreprennent pour intégrer davantage leurs économies respectives dans le système commercial mondial;

Étayer les efforts d'ajustement des pays en développement endettés;

- ii) Les questions d'ordre économique et institutionnel auxquelles, au-delà du cycle de négociations d'Uruguay, le GATT, la CNUCED, d'autres organisations internationales et la communauté mondiale dans son ensemble vont se trouver confrontés, du fait des interrelations de plus en plus étroites entre les échanges, l'investissement, la technologie et l'environnement, ainsi qu'entre les questions de politique nationale et internationale et les diverses juridictions compétentes;
- iii) La tendance croissante à la coopération et à l'intégration économiques régionales, qui peuvent stimuler le processus de libéralisation multilatérale.

rale et ne devraient contrevenir ni aux obligations internationales ni à l'objectif du maintien et du renforcement du système commercial multilatéral.

II. — L'élargissement du consensus sur les impératifs du développement et les objectifs prioritaires de la coopération internationale

8. Au cours des années 80, le dialogue engagé au niveau mondial sur les politiques à suivre a progressivement conduit à des perceptions de plus en plus communes des problèmes de développement et des questions de gestion économique. Ces progrès ne manquent pas d'impressionner :

- i) Tous les pays en sont venus à admettre que l'interdépendance est une réalité fondamentale qui doit guider les discussions consacrées aux relations économiques internationales.
- ii) La diversité croissante des pays en développement a été de plus en plus reconnue.
- iii) Les débats sur l'ajustement structurel et les problèmes d'endettement ont permis d'améliorer le diagnostic porté, les remèdes prescrits et le soutien financier fourni.
- iv) Les grands pays développés ont reconnu l'importance d'une étroite coopération économique internationale fondée sur des politiques macroéconomiques et structurelles nationales appropriées, qui favorisent une croissance non inflationniste et l'ajustement structurel et qui contribuent à éviter de soumettre les taux de change et les marchés des capitaux à des perturbations inutiles et non voulues.
- v) La nécessité de renforcer et, le cas échéant, d'élargir le rôle des grandes institutions économiques internationales ainsi que la gamme des instruments dont elles disposent est reconnue par tous depuis quelques années. Il est maintenant nécessaire et possible d'améliorer également l'efficacité et l'efficacité du système des Nations Unies dans les domaines économique et social.

9. L'évolution du climat politique et des mentalités contribue dans une large mesure à élargir la base d'un consensus :

- i) On reconnaît de plus en plus l'importance du système du marché, d'un secteur privé solide et d'administrations publiques efficaces pour le bon fonctionnement des économies, quel que soit leur stade de développement.
- ii) On considère aussi que des marchés efficaces doivent aller de pair avec un système de gouvernement participatif, garantissant la liberté et la sécurité des personnes, qui sont le fondement d'une large participation de la population aux mécanismes économiques et politiques.
- iii) On a largement admis la nécessité d'assurer un développement durable, sur la base de stratégies qui englobent les facteurs écologiques, économi-

ques, politiques et sociaux qui revêtent une importance décisive pour les progrès du développement à plus long terme. En adoptant maintenant des politiques et des normes appropriées, on peut prévenir l'apparition, dans l'environnement, de problèmes et de dommages susceptibles d'entraver le développement dans l'avenir.

10. Il est possible et souhaitable de tirer parti de tous ces changements et progrès intervenus dans le débat économique international pour créer un large consensus sur lequel puisse s'appuyer la coopération internationale pour le développement dans les années 90. Dans le cadre d'un pareil consensus, il faudrait :

- i) Promouvoir la notion de partenariat efficace entre pays développés et pays en développement, fondé sur la reconnaissance des intérêts réciproques et des responsabilités communes;
- ii) Assigner un rôle primordial aux politiques nationales, considérant qu'elles sont un déterminant clé des progrès du développement, et chercher à renforcer les capacités nationales de concrétiser le potentiel de développement et de prendre en charge les problèmes nationaux, y compris celui de la pauvreté absolue;
- iii) Attacher une grande importance à une bonne administration de façon à favoriser la coexistence d'une gestion publique efficace, efficiente, équitable et responsable et du respect des droits et des chances de chacun, sans laquelle il ne saurait y avoir de développement durable, à large assise;
- iv) Insister sur un certain nombre d'orientations stratégiques, et tout particulièrement sur la mise en valeur des ressources humaines, le développement participatif et l'établissement d'un juste équilibre entre le secteur public et le secteur privé ainsi qu'entre le marché et les autres mécanismes d'affectation des ressources;
- v) Souligner la complexité et la diversité des problèmes qui se posent dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du développement;
- vi) Resserrer les liens d'une importance critique entre le commerce et le développement, en s'efforçant d'accroître l'adéquation, l'efficacité et l'équité du système multilatéral;
- vii) Identifier, tant dans les politiques des pays développés que dans celles des pays en développement, les paramètres clés qui porteront à son maximum la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au service du développement;
- viii) Faire valoir que la notion de développement durable peut aider à concilier la croissance économique et l'expansion des échanges avec la nécessité de préserver la base de ressources naturelles dans le long terme.

11. Les membres de l'OCDE sont encouragés par les résultats des discussions qui se sont tenues récem-

ment au niveau mondial sur le développement, en particulier par les idées générales qui ont été exprimées lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, dans la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et, s'agissant spécifiquement des pays les moins avancés, à la Conférence de Paris, car elles donnent à penser qu'un consensus conforme aux orientations définies ci-dessus est déjà en train de se former. Ils estiment aussi qu'un certain nombre de rapports importants, publiés récemment, ont fait avancer le débat sur le développement dans ce sens; il s'agit des rapports de la Banque mondiale sur la pauvreté^c et sur les perspectives à long terme de l'Afrique subsaharienne^d, du rapport de la Commission Sud^e, du rapport annuel du PNUD sur le développement humain et de la Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90 adoptée en 1989 par le Comité d'aide au développement^f. La convergence des réflexions sur les problèmes et les priorités des années 90 qui ressort de ces rapports ainsi que l'élargissement du champ des questions de développement, qui englobe désormais la conduite des affaires publiques, constituent une base prometteuse pour une coopération concrète.

III. — Orientations pour des politiques nationales et une coopération internationale en faveur du développement dans les années 90

12. Face à l'accélération du processus de la globalisation et du progrès technologique, tous les pays doivent plus que jamais formuler, dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales et de la technologie, des politiques cohérentes et synergiques concourant à une large diffusion et à la viabilité de la croissance et du développement économiques. Il incombe tout particulièrement aux pays membres de l'OCDE de créer et de maintenir un environnement économique mondial favorable. À cet effet, ils doivent relever des défis majeurs — dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de tous — notamment dans les domaines de l'ajustement structurel et de l'épargne nationale, comme on va le voir ci-après.

13. À leur tour, les pays en développement ont reconnu de plus en plus l'importance des politiques nationales, qui sont à la base de la réussite économique. L'éventail des défis que doivent relever les pays en développement est présenté ci-après.

14. Au niveau international, pays développés et pays en développement doivent coopérer pour définir des politiques qui associent les objectifs communs suivants :

- i) Promouvoir une croissance économique durable et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, en particulier de ceux qui risquent de se trouver de plus en plus marginalisés;
- ii) Réduire les dépenses excessives d'armement;
- iii) Permettre une plus large participation des hommes comme des femmes aux activités de production en laissant le marché et l'initiative privée jouer pleinement leur rôle et en favorisant un partage plus équitable du fruit de ces activités;
- iv) Encourager le respect des droits de l'homme et la démocratisation, assurer un fonctionnement transparent et responsable des institutions publiques et garantir la primauté du droit;
- v) Assurer le respect de l'environnement et freiner l'accroissement démographique lorsque celui-ci, trop élevé, fait obstacle à un développement durable;
- vi) Combattre la production, le trafic et la consommation illicites de stupéfiants.

A. — Politiques nationales

a) Orientations pour les politiques des pays en développement

15. Les politiques des pays en développement devraient tendre à assurer à la fois une croissance économique à une large assise, un développement participatif et la stabilité, objectifs qui sont indissociables et se renforcent mutuellement. La croissance est essentielle parce qu'elle permet les transformations structurelles fondamentales qui sont l'essence du processus de développement et en font la viabilité, fournit des emplois et crée les ressources nécessaires pour assurer les services sociaux de base et relever le niveau de vie. Il existe une large convergence de vues sur les éléments propices à une croissance et à un développement à large assise :

- i) Des politiques et des systèmes d'incitation — notamment la fixation des prix par les mécanismes du marché — qui contribuent à une utilisation plus complète et plus productive des ressources nationales et une diversification de façon appropriée de la base de l'économie;
- ii) La mise en place des conditions permettant au secteur privé productif de jouer un rôle plus important;
- iii) Des politiques et des institutions qui encouragent l'épargne intérieure (et le retour des capitaux en fuite) et son affectation à l'investissement productif;
- iv) La libéralisation des régimes commerciaux;
- v) Les mesures économiques et financières qui permettent d'éviter des déséquilibres budgétaires et extérieurs insoutenables;
- vi) L'amélioration de la gestion budgétaire;
- vii) Une politique équilibrée de dépenses publiques, qui pèse avec soin les choix à faire entre les in-

^c Ismail Serageldin, *Pauvreté, ajustement et croissance en Afrique*, Washington (D.C.), Banque mondiale, 1989.

^d Banque mondiale, *The Long-term Perspective Study of Sub-Saharan Africa, 1990* (4 vol.), Washington (D.C.), 1990.

^e *Défis au Sud : Rapport de la Commission Sud*, Paris, Economica, 1990.

^f Voir la préface au présent document.

vestissements, les programmes sociaux et les programmes militaires;

- viii) L'amélioration de l'efficacité, de l'accessibilité et de la viabilité des services collectifs;
- ix) Des systèmes d'imposition efficaces et équilibrés.

16. La notion de développement participatif souligne l'importance, pour un développement durable et équitable, d'une vaste participation au processus productif et aux décisions, d'un large accès à l'éducation, au système de santé et aux autres services collectifs et du partage des fruits du développement. Des politiques de croissance axées sur le marché peuvent contribuer à une participation accrue en amenant la grande masse de la population à prendre part au processus productif, en faisant en sorte que la croissance soit plus porteuse d'emploi. Mais elles doivent être étayées par des mesures et des programmes spéciaux qui privilégient la valorisation des ressources humaines, une meilleure répartition des revenus et l'accès aux ressources productives et aux services. Il importe qu'une stratégie du développement participatif comprennent les éléments suivants :

- i) Promouvoir les droits de l'homme, y compris par des systèmes juridiques efficaces et accessibles;
- ii) Donner la priorité aux programmes visant à assurer à toute la population, notamment aux pauvres, des services financièrement abordables, efficaces et viables, dans des domaines comme l'éducation, la formation et la santé, avec une large participation à la sélection, à l'administration et au financement de ces services;
- iii) Renforcer le rôle de l'initiative individuelle et communautaire et de l'entreprise privée et faciliter un large accès au crédit et aux actifs productifs;
- iv) Instaurer un environnement qui sera favorable aux micro-entreprises et permettra de mieux orienter le dynamisme qui existe manifestement dans le secteur informel;
- v) Fixer des critères afin de déterminer le rôle approprié de l'administration centrale et d'accroître celui des organisations locales et des organisations non gouvernementales;
- vi) Permettre aux femmes de participer activement au processus de développement en tant que décideurs, productrices et dispensatrices de soins de base.

Parvenir à un développement durable et respectueux de l'environnement doit aussi être une tâche prioritaire. Sans une action vigoureuse, la base de ressources naturelles et l'environnement naturel des pays en développement pourraient subir des dommages irréparables et, en conséquence, leurs perspectives de développement pourraient être compromises. La pauvreté étant à la fois la cause et le résultat de la dégradation de l'environnement, améliorer la croissance et la participation au développement permet en partie de résoudre le problème de la gestion de l'environnement. Toutefois, l'attention portée aux effets de la croissance sur l'environnement et à la

protection de l'environnement doit nécessairement être l'un des axes fondamentaux des stratégies de croissance.

17. Ces éléments des politiques intérieures valent pour tous les pays en développement, quel que soit le niveau de leur revenu. Néanmoins, il peut y avoir lieu de privilégier certains éléments en fonction des circonstances particulières de certains pays en développement. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a défini les principales priorités des politiques intérieures des pays les plus pauvres (Principe 2) et a confirmé nombre des conditions exposées ci-dessus.

b) *Orientations pour les politiques des pays développés*

18. Parallèlement aux efforts des pays en développement eux-mêmes, les politiques menées par les pays de l'OCDE peuvent améliorer sensiblement les perspectives des pays en développement. Pour que l'économie mondiale parvienne à une intégration plus poussée dans les années 90, il importe essentiellement que les pays développés aient la capacité et la volonté de stimuler l'ajustement structurel. La libéralisation effective et plus poussée des échanges, y compris de services, et des investissements, la réforme des économies d'Europe centrale et orientale et leur intégration à l'économie de marché mondiale, ainsi que l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés, en particulier dans des domaines sensibles, présupposent qu'un ajustement structurel interviendra dans les pays développés. Il s'agira probablement d'un ajustement de grande ampleur qui certes s'opérera en grande partie grâce à l'exploitation de possibilités nouvelles, mais qui rencontrera nécessairement une assez forte résistance due aux rigidités économiques et sociales et aux intérêts établis. Les gouvernements des pays développés devront faire preuve de fermeté face à la nécessité de poursuivre l'ajustement et de continuer à définir des stratégies positives dans les domaines voulus, en particulier les domaines social, éducatif, budgétaire et ceux de l'emploi et du marché du travail ainsi que de l'environnement, des transports et de l'énergie.

19. La deuxième priorité pour les pays développés doit être de veiller à maintenir et à accroître, dans la mesure du possible, le niveau de l'épargne nationale, face à l'intensification probable de la demande de capitaux dans le monde entier. Pour que la zone de l'OCDE dans son ensemble soit fournisseur net de capitaux pour le reste du monde dans les années 90, un excédent d'épargne devra être dégagé dans cette zone, pour la première fois depuis les années 60. Il existe encore des possibilités de stimuler l'épargne des ménages par l'élimination des distorsions fiscales qui encouragent la consommation au détriment de l'épargne. Lorsque des distorsions sont observées, les pays devraient prendre des mesures pour y remédier. Mais, pour les gouvernements membres de l'OCDE, l'essentiel est de respecter les objectifs relatifs au budget du secteur public — ou, éventuellement, d'en fixer de plus ambitieux — afin de dégager l'épargne nécessaire pour que le volume de l'investissement productif soit suffisant au niveau mondial. Une responsabilité particulière à cet égard incombe

aux pays qui ont d'importants déficits budgétaire et extérieur courants.

c) *Gestion publique et développement*

20. De la qualité de la gestion publique dépend la réussite du développement. Pour que les ressources soient affectées aux utilisations les plus rentables et que les incitations destinées à encourager les personnes à créer des richesses réelles soient suffisamment stimulantes, la gestion publique doit être efficace, transparente et objective. Ces qualités ne sont pas toujours aisées à obtenir, dans les pays développés comme dans les pays en développement, mais elles n'en restent pas moins essentielles et il faut leur accorder beaucoup plus d'importance dans de nombreux pays pour qu'un processus de développement dynamique s'instaure.

21. L'État exerce ses pouvoirs sans toujours être suffisamment soumis à l'obligation de rendre des comptes, soit faute d'un contrôle démocratique effectif, soit parce que l'État en est venu à étendre son emprise économique à un point tel (par l'intervention ou la propriété ou les deux) qu'aucun contrôle efficace ne peut être exercé, même par l'État lui-même. Cette situation donne inévitablement naissance à un dispositif pervers d'incitations qui encouragent les agents économiques à tirer parti du rôle de l'État dans l'économie — en obtenant des licences ou des concessions ou des périodes prolongées de protection. Simultanément, la création de richesses véritables tend à se déplacer à l'extérieur du secteur formel parce que la régulation de l'activité économique est inefficace ou inadaptée. On peut voir s'installer un syndrome comportant la constitution d'une élite tirant sa richesse des rentes économiques que lui procure l'État, des possibilités de corruption sur une grande échelle et une corruption sur une petite échelle mais généralisée, traduisant les problèmes pratiques que la population dans son ensemble rencontre au quotidien. Pareil syndrome est souvent associé à de faibles rentrées d'impôts.

22. Dans une telle situation, l'État n'a pas les moyens de fournir les services sociaux ou l'infrastructure physique qui sont essentiels pour le développement. De même, il ne parvient à créer ni la viabilité budgétaire ni, à l'intérieur du pays, le degré d'autorité et de volonté qui sont indispensables au bon ordre de ses affaires intérieures et extérieures. Ainsi, les véritables créateurs de richesse, petits ou grands, intérieurs ou étrangers, ne disposent ni de cet élément de confiance dans l'avenir ni de l'assurance d'une sécurité administrative et personnelle minimale qui sont les clés du processus de l'investissement.

23. C'est pour ces raisons que le thème d'une « bonne administration » ou d'une « bonne gestion » est devenu récemment l'une des principales questions stratégiques de développement. Une action efficace, visant à améliorer véritablement l'efficacité, la transparence et l'objectivité et à mettre fin à la corruption qui s'installe souvent lorsque ces qualités font gravement défaut dans le fonctionnement de l'État, passe par l'établissement d'un vaste programme de réforme des institutions et des politiques. Il est essentiel de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle démocratique de l'action du

pouvoir exécutif, puisqu'en l'absence de mécanismes appropriés de contrôle pour l'opinion publique la responsabilité de l'État restera illusoire. La garantie des droits fondamentaux de l'homme, la conception et le fonctionnement efficace des institutions politiques, le professionnalisme de la fonction publique et la simplification et la réduction du rôle économique de l'État doivent être les principaux points du programme de nombreux pays à l'avenir. Toutefois, cette prescription générale doit être adaptée à la situation particulière de chaque pays et elle ne peut être mise en œuvre que par les citoyens de chaque pays.

24. Les pays développés ont à d'importants égards une responsabilité particulière à assumer. Premièrement, ils peuvent faire en sorte de prendre des décisions sur des questions touchant les économies en développement et les programmes d'aide, en se fondant sur des normes élevées d'efficacité, de transparence et d'objectivité. Des groupes d'intérêts spéciaux des pays développés peuvent détourner à leur profit des décisions qui ont une incidence sur les pays en développement. Les pays développés doivent aussi veiller attentivement à ne pas affecter une aide ou d'autres ressources publiques rares à des projets dont la logique de développement n'est pas convaincante, qui n'ont pas été évalués selon les règles et dont les élites locales ou des personnes du pays bénéficiaire tireront parti de façon disproportionnée. Or, les donateurs des pays développés ont adopté des principes de gestion de l'aide qui ont pour objectif d'affecter une aide ou d'autres ressources publiques rares uniquement aux projets et programmes dont la logique de développement est convaincante et qui ont été évalués selon les règles. Les pays développés doivent veiller au respect de ces principes en toutes circonstances et faire en sorte que l'aide ne serve pas à perpétuer des méthodes d'affectation des ressources inefficaces et inéquitables dans les pays bénéficiaires. Deuxièmement, les pays développés peuvent apporter leur concours en établissant des programmes d'assistance technique non partisans et conçus avec soin pour renforcer les institutions politiques, la défense des droits de l'homme et la réforme de la fonction publique. Enfin, les donateurs font de plus en plus des progrès réalisés dans le domaine d'une « bonne administration » un élément majeur lorsqu'ils doivent décider des pays où l'aide pourra être utilisée de la façon la plus efficace.

B. — *Questions concernant l'action internationale à mener en vue du développement*

a) *Ressources et dette*

i) *Ressources pour le développement*

25. Dans les années 90, les flux financiers extérieurs destinés aux pays en développement demeureront vraisemblablement réduits, eu égard aux besoins de financement général de ces pays. Si, comme on l'a vu plus haut, les pays développés doivent chercher à engendrer des exportations nettes de capital, d'importantes ponctions internes et externes seront opérées sur leur capacité d'épargne et les pressions s'exerçant sur les budgets pourraient demeurer fortes. C'est pourquoi la mobilisation de l'épargne des pays en développement aura un rôle clé dans le financement du développement.

26. Les conditions dont sont assortis les emprunts contractés par les pays en développement sur les marchés privés des capitaux ne s'assoupliront sans doute pas dans l'immédiat. Le durcissement de la concurrence pour l'obtention de capitaux et des taux d'intérêt toujours élevés seront probablement les traits marquants de l'économie mondiale dans les années 90. Si ces conditions s'accompagnent d'une économie mondiale en expansion — à mesure que la modernisation et la restructuration des économies d'Europe centrale et orientale se confirment et que la reconstruction progresse dans les pays du Golfe —, l'expansion des échanges mondiaux et le raffermissement des prix des produits de base pourraient améliorer les perspectives commerciales des pays en développement et atténuer les problèmes dus à la tension qui règne sur les marchés des capitaux. Si, d'un autre côté, la croissance manque de dynamisme, les arbitrages seront différents. Les tensions pourraient s'atténuer sur les marchés mondiaux des capitaux et les taux d'intérêt pourraient diminuer, mais les termes de l'échange des pays en développement et leurs perspectives d'exportation se détérioreraient, rendant plus difficile la résorption de leurs problèmes d'endettement et leur permettant moins facilement d'attirer des capitaux privés.

27. Les pays de l'OCDE ont réaffirmé que leur détermination à accorder une haute priorité à leur coopération avec les pays en développement ne sera entamée ni par leur soutien aux pays d'Europe centrale et orientale ni par les événements du Golfe. Ils ont reconnu qu'en raison des immenses tâches de développement des années à venir, compte tenu en particulier des efforts énergiques de démocratisation et de réforme des politiques en cours dans le monde en développement, un effort d'aide sensiblement plus important devra être consenti, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Ils ont pris acte de l'objectif déjà fixé par les organisations internationales pour le niveau futur de l'aide au développement (0,7 % du PNB). Les pays de l'OCDE sont convenus, dans le contexte de la récente Conférence de Paris, qu'un accroissement sensible et substantiel du niveau général du financement extérieur devrait être mis à la disposition des pays en développement les moins avancés. Ils ont aussi recommandé à cet effet des options applicables par différentes catégories de pays donateurs.

28. La mobilisation des ressources intérieures aura un rôle stratégique spécial à jouer dans les années 90, conformément à nombre des orientations de la politique du développement exposées précédemment. Le potentiel d'épargne des pays en développement, que l'on constate dans un certain nombre de pays, est beaucoup plus important qu'on ne l'a estimé généralement. La mobilisation de l'épargne intérieure est en elle-même un atout important pour le développement, puisqu'elle présume et encourage l'existence de marchés financiers et renforce l'intermédiation financière dans les économies locales et nationales. À cet égard, l'amélioration de l'environnement dans lequel est appliquée la politique intérieure devrait contribuer à mettre fin à la fuite des capitaux des pays en développement vers les pays développés. L'importance stratégique accordée au développement du secteur privé doit s'accompagner parallèlement du développement d'un secteur financier intérieur solide

et ayant une large assise, capable d'engager des opérations avec les petits et moyens emprunteurs et créanciers.

29. Les finances publiques des pays en développement doivent contribuer à la mobilisation et à la répartition efficace des ressources intérieures. Les recettes fiscales doivent augmenter à la suite d'un élargissement de l'assiette de l'impôt à mesure que le développement progresse; il faut, toutefois, pour cela un environnement favorable à l'entreprise privée, des régimes fiscaux qui soient jugés équitables et puissent être appliqués; et, en règle générale, l'efficacité de l'administration doit avoir une image favorable. Du côté des dépenses, une action résolue visant à éliminer le gaspillage des dépenses, notamment des dépenses militaires excessives, et à cibler plus clairement les dépenses devrait permettre de dégager des ressources pour le développement.

30. Pour attirer les capitaux privés extérieurs, il faut avant tout que l'environnement général des entreprises et l'efficacité de l'administration inspirent confiance. Il faut en outre adapter l'environnement dans lequel sont appliquées les politiques et les réglementations destinées à renforcer le rôle important que pourraient jouer les investissements directs étrangers dans de nombreux pays en développement. Toutefois, en dehors du secteur des ressources naturelles, l'investissement étranger direct jouera vraisemblablement un rôle majeur uniquement dans les pays et les régions où les conditions de l'action gouvernementale ont créé une véritable perspective de développement économique durable et, partant, accru les possibilités sur le marché intérieur et permis la formation d'une main-d'œuvre toujours plus compétente susceptible de trouver des débouchés dans les activités d'exportation.

ii) Dette

31. Pour tous les pays dont les problèmes de dette ne sont pas résolus, la priorité essentielle est de contrôler les politiques budgétaire et monétaire. La lutte d'ores et déjà engagée pour y parvenir témoigne des difficultés politiques et des problèmes de politique économique inhérents à cette tâche. Néanmoins, la stabilisation intérieure et le renforcement de la confiance du public dans la politique économique sont les conditions préalables à la réduction des taux d'intérêts réels intérieurs, à une reprise de la croissance des investissements et à la participation effective à une économie mondiale en expansion. La réduction de la dette extérieure a un rôle important à jouer dans ce contexte.

32. Depuis la septième session de la Conférence, les formes et modalités d'allègement de la dette ont été modifiées, dans le dessein d'accélérer la reprise de l'investissement intérieur, des exportations et de la croissance des pays en développement. Les membres de l'OCDE considèrent que la résolution 388 (XXXVII) relative aux problèmes d'endettement et de développement des pays en développement, adoptée par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à la première partie de sa trente-septième session, représente un bon consensus sur la situation de la dette et la nouvelle stratégie destinée à y faire face.

33. Des efforts incessants sont déployés pour remédier aux problèmes des pays fortement endettés se rangeant dans diverses catégories de revenu :

- i) Pour les *pays à faible revenu lourdement endettés*, l'allègement de la dette publique s'accompagne d'une augmentation des versements bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux de la facilité d'ajustement structurel, de la facilité d'ajustement structurel renforcée et du Programme spécial d'assistance en faveur de l'Afrique. Diverses initiatives visant à aider les pays surendettés ont conduit le Club de Paris à définir de nouvelles mesures d'allègement de la dette, en particulier les conditions du sommet économique de Toronto de 1988 en faveur des pays qui entreprennent des réformes structurelles. Dans le cadre de la « sixième dimension », des fonds de la Banque mondiale sont utilisés pour acheter des dettes commerciales. Enfin, un nombre important de pays donateurs continuent, sur une base bilatérale, à accorder de nouvelles remises de la dette publique ou le financement de rachats de dettes privées.
- ii) En 1990, le Club de Paris a institué des conditions spéciales à l'intention des *pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure*, notamment l'allongement de la durée de remboursement et, sur une base volontaire, des conversions de dettes limitées.
- iii) Dans le cadre du plan Brady, un nombre croissant de *pays à revenu intermédiaire* fortement endettés bénéficient des concours financiers publics de la Banque mondiale, du FMI et du Japon, qui ont permis d'importantes réductions des dettes à l'égard des banques. Plus généralement, une importante réduction de l'endettement s'effectue par les mécanismes du marché (notamment par voie de conversions et de rachats de dettes).
- iv) En outre, des propositions ont été faites par plusieurs gouvernements, comme ceux de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue d'instituer de nouvelles mesures de réduction de la dette publique en faveur des pays à faible revenu lourdement endettés, et les États-Unis s'efforcent de mettre en place l'initiative appelée « Entreprise pour les Amériques », dont l'objectif est de promouvoir les investissements, la libéralisation des échanges et la réduction de la dette de l'Amérique latine.

34. Ces mesures témoignent de la souplesse considérable dont font preuve les bailleurs de fonds publics et privés pour répondre aux besoins des pays débiteurs qui mettent en œuvre des programmes d'ajustement sains.

b) Échanges internationaux et produits de base

35. La mondialisation du commerce international, la croissance des produits à haute technologie et les connaissances toujours plus nombreuses qu'exige l'infrastructure de production, de distribution et de commercialisation confrontent les pays en développement en

général et les pays relativement peu avancés en particulier à des difficultés plus grandes que jamais pour pénétrer sur les marchés mondiaux. Cette observation s'applique de plus en plus aux échanges de produits manufacturés, mais aussi aux échanges de produits de base. La concurrence se durcit entre les producteurs des pays en développement. Ceux qui appliquent une politique commerciale ouverte, qui possèdent les plus fortes capacités humaines et techniques, le cadre le plus favorable à l'essor des entreprises et à l'affectation rationnelle des ressources produisent une meilleure qualité à moindre coût. Ils continueront à ôter des parts de marché aux pays qui sont incapables de soutenir la concurrence dans ces domaines ou ne sont pas prêts à le faire.

36. Au cours de la décennie écoulée, les échanges mondiaux se sont sans cesse accrus plus rapidement que la production, témoignant de la nature de plus en plus internationale de l'activité économique et d'une interdépendance croissante. Les interactions entre les échanges, les investissements et la technologie sont par ailleurs à l'origine d'un mouvement où les marchés nationaux s'effacent pour faire place à une économie de marché mondiale. Ce phénomène montre combien il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour instaurer un système commercial multilatéral plus ouvert. Il est donc essentiel de déployer des efforts résolus pour que les négociations d'Uruguay aboutissent dès que possible à des résultats substantiels dans tous les domaines couverts, afin de faire pièce au protectionnisme et d'encourager les transformations structurelles nécessaires orientées vers le marché. Le nouveau système commercial renforcé qui sera issu des négociations d'Uruguay devrait progressivement conduire à l'intégration plus complète et plus satisfaisante des pays en développement, et des économies européennes en transition, au système économique mondial.

37. Dans le contexte des négociations d'Uruguay conduites dans le cadre du GATT, l'inclusion, pour la première fois, de l'agriculture et des « nouveaux domaines » des services, des mesures d'investissement liées aux échanges et de la propriété intellectuelle a rendu les négociations particulièrement complexes et très étendues. Les pays de l'OCDE reconnaissent l'importance qu'il y a pour tous les pays d'améliorer l'accès au marché et les autres conditions ayant une incidence sur les possibilités d'échanges dans des domaines revêtant une importance particulière pour les pays en développement, comme l'agriculture, les produits tropicaux, les textiles et les produits tirés des ressources naturelles. D'un autre côté, des efforts de réforme structurelle, notamment la réduction des mesures de soutien, doivent être entrepris en commun par les pays développés comme par les pays en développement afin d'éliminer les distorsions de la concurrence internationale et de la répartition des ressources intérieures.

38. Les actions visant à resserrer la coopération régionale, en particulier par la création de zones de libre-échange et d'unions douanières, pourraient être utiles et stimuler une nouvelle libéralisation multilatérale. Les exemples les plus avancés de ces dispositifs se trouvent à ce jour dans les pays développés (le marché unique de la Communauté économique pour 1992; l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis; l'accord com-

mercial de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Les plans visant à inclure le Mexique dans la zone de libre-échange nord-américaine, l'Initiative du Président des États-Unis appelée « Entreprise pour les Amériques » et la proposition faite par la Malaisie à la fin de 1990 en vue de créer un Groupement économique de l'Asie de l'Est sont autant d'exemples d'actions de pays ayant atteint un stade de développement différent et qui explorent des possibilités de libéralisation des échanges régionaux. Bien que les pays en développement aient formé de nombreux groupements économiques régionaux, ceux-ci, à ce jour, n'ont pas été jugés fructueux pour diverses raisons. Toutefois, il existe de nombreuses possibilités de resserrer la coopération Sud-Sud. De nouvelles initiatives de coopération entre pays en développement, en particulier en Amérique latine, mettent en évidence le regain d'intérêt porté aux possibilités de coopération entre pays en développement, afin d'étayer l'expansion des échanges, le développement économique et, souvent aussi, le progrès politique.

39. D'un effort résolu visant à conclure de façon satisfaisante les négociations d'Uruguay dépendra l'environnement international des échanges et des produits de base au cours des années 90. Toutefois, un environnement international favorable n'est pas une condition suffisante à l'essor d'un processus de développement durable. Le succès à long terme de la diversification économique et de la croissance appropriée du volume des exportations dépend aussi, manifestement, de la constitution de capacités suffisantes sur le plan de l'offre par des réformes appropriées des structures intérieures et des investissements infrastructurels.

40. Il sera nécessaire de resserrer la coordination entre donneurs et organismes internationaux qui facilitent la production et la commercialisation des produits de base afin d'éviter des divergences dans les conseils dispensés et un surinvestissement potentiel dans des secteurs particuliers, et faire en sorte que les projets concernant les produits de base intègrent pleinement les aspects touchant l'environnement. Le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, dont l'objectif est d'améliorer les capacités concurrentielles par le financement d'activités de recherche-développement, l'amélioration de la qualité et de la productivité et la promotion des marchés, pourrait jouer un rôle utile à cet égard, sous réserve que ses opérations soient totalement intégrées au cadre économique plus vaste du développement. Il faut toutefois souligner que ce qui est en jeu, essentiellement, ce sont des décennies de progrès fondamental du développement.

41. Les cours internationaux des produits de base durant la décennie écoulée ont été marqués par une extrême instabilité et ces fluctuations se poursuivent. L'expérience montre qu'il est extrêmement difficile d'assurer une stabilisation efficace des prix. Les efforts déployés pour renforcer les accords internationaux de produit par des clauses économiques ne sont susceptibles d'aboutir que si plusieurs conditions sont remplies, notamment si toutes les parties en cause y tiennent suffisamment, et il faudrait qu'ils se fondent sur l'évolution des prix du marché sur une longue période. La transparence des marchés est importante; des échanges de vues et d'informations entre consommateurs et producteurs de

produits de base peuvent y concourir. En outre, il faut aussi prendre en compte le fait que les pays en développement deviennent de plus en plus des importateurs nets de produits de base.

42. Compte tenu de tous ces éléments, un programme de coopération internationale dans le domaine des échanges et des produits de base comporterait les volets suivants :

- i) Les pays de l'OCDE devraient s'engager à faciliter davantage l'accès aux marchés, en particulier dans les domaines qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement;
- ii) Les pays en développement devraient s'engager à poursuivre et renforcer davantage des politiques d'ajustement structurel intérieures appropriées et à remettre en État et à moderniser les infrastructures nécessaires pour pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux;
- iii) Il conviendrait de rechercher les moyens d'améliorer la transparence des marchés des produits de base par des échanges de vues et d'informations entre producteurs et consommateurs de produits de base;
- iv) Lorsque les fluctuations des prix des produits de base sont à l'origine de perturbations dans la gestion effective de l'économie, même lorsque des facilités de stabilisation internationales ont été mises en place, comme le mécanisme de financement compensatoire et d'aide d'urgence et le Stabex, l'assistance technique et financière destinée à encourager les pays en développement à utiliser des instruments financiers (comme les opérations de couverture, le *swap* sur produits et les marchés à terme) pour maîtriser les risques liés aux prix et aux produits de base pourrait ouvrir une voie fructueuse de coopération;
- v) Il conviendrait de ménager un rôle actif aux pays en développement dans les échanges et la coopération pour le développement, de façon que les pays en développement ayant réussi offrent un accès plus large aux marchés, des conseils et des orientations, selon les succès remportés dans leur diversification verticale et horizontale;
- vi) Il conviendrait de se concerter sur la façon de procéder pour que les objectifs de la libéralisation des échanges et de la protection de l'environnement soient complémentaires;
- vii) Les donneurs et les organismes internationaux devraient coordonner plus étroitement leur action pour faciliter la production et la commercialisation des produits de base.

c) Services

43. Le rôle important que joue dans le développement le secteur des services est désormais reconnu. Ce vaste secteur joue un rôle clé dans l'évolution économique intérieure et le développement social et concourt au développement des échanges internationaux. Il est donc

d'une importance vitale que tous les pays s'efforcent de parvenir à un accord qui assurerait la libéralisation et l'expansion des échanges de services dans le contexte des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

44. Un nombre croissant de pays en développement sont désormais en mesure de développer leurs exportations de services dans tout un éventail de domaines. En particulier, la création d'une infrastructure adéquate, notamment l'accès aux réseaux informatiques et la valorisation plus poussée des ressources humaines, doivent nécessairement renforcer les possibilités offertes par l'informatique et les télécommunications pour amplifier la contribution du secteur des services au processus de développement.

d) Technologie

45. Tous les pays, tant développés qu'en développement, reconnaissent que c'est de la capacité d'absorber et de maîtriser le progrès technologique et d'en tirer parti que dépend le progrès économique et social dans une économie mondiale qui se globalise. Les enjeux ne sont pas exclusivement de nature technologique, mais ils touchent de multiples facteurs politiques, économiques et sociaux.

46. Les pays en développement doivent impérativement se doter de la capacité d'évaluer, choisir et acquérir ou créer des technologies adaptées à la situation et aux problèmes nationaux qui leur sont propres. L'enjeu est immense si l'on considère que les pays en développement, en particulier les plus démunis d'entre eux, auront besoin de s'appuyer sur toute une gamme de technologies qui vont des plus élémentaires aux plus pointues. Il est donc impératif que le centre des décisions économiques et de planification des dépenses publiques comporte des spécialistes de la science et de la technologie; il faut en outre que les questions de science et de technologie soient intégrées au débat et aux décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'économie, tant public que privé. Les systèmes d'éducation ont un rôle vital à jouer; ils doivent à la fois accumuler des connaissances étendues sur les sciences fondamentales et développer la réceptivité au progrès technologique, tout en encourageant la formation d'une masse critique de spécialistes de la science et de la technologie qui adapteront et créeront les technologies nécessaires.

47. Comme pour toutes les autres composantes du développement, les efforts en faveur de la technologie s'orienteront dans la mauvaise direction ou resteront vains si un cadre de politique économique judicieux n'est pas mis en place, dans lequel les marchés donneront des signaux exacts pour stimuler l'innovation technologique et orienter le choix des technologies. Il arrive souvent que la préférence accordée à des technologies à trop forte intensité de capital s'accroisse sous l'effet de certaines pratiques des organismes d'aide et d'intérêts commerciaux. Il importe au plus haut point de corriger ces distorsions, du fait que l'enjeu est l'utilisation efficace de capitaux rares et leur capacité à créer des emplois.

48. Les pays en développement doivent aussi prévoir la protection totale de la propriété intellectuelle —

— nationale ou étrangère — afin d'encourager la production et l'offre de technologies adaptées à leurs besoins. Un dispositif multilatéral de protection de la propriété intellectuelle est donc essentiel dans l'intérêt des pays en développement. Il importe tout autant d'encourager un secteur privé fort et les investissements directs étrangers, afin de donner à l'entreprise le rôle central dans la mise en place et la diffusion du progrès technologique.

49. Les pays en développement les plus démunis, qui dépendent de l'aide, souffrent de handicaps immenses dans le domaine de la science et de la technologie. Les ressources humaines et institutionnelles qui sont essentielles dans le processus de sélection, acquisition et diffusion de la science et de la technologie sont pratiquement inexistantes dans ces pays et elles sont de plus en plus distancées par celles des pays en développement qui possèdent ces capacités. Le rôle important de fournisseurs de technologies que jouent les donateurs dans ces pays, dans le cadre des projets qu'ils réalisent et de l'assistance technique qu'ils accordent, ne suffit peut-être pas à résoudre totalement ce problème, et, de ce fait, il peut être lui-même à l'origine de distorsions si les choix technologiques dépendent exclusivement des donateurs et non des priorités et des stratégies fixées par les pays en développement eux-mêmes. Par ailleurs, s'il n'existe pas de mécanismes efficaces de coordination de l'aide, la communauté des donateurs, collectivement, met parfois en place une large gamme de technologies et de matériels sans pour autant créer dans le pays en développement une capacité technologique durable. Il importe donc essentiellement que la communauté des donateurs s'attache à créer une capacité endogène de maîtrise de la technologie dans ces pays. Les récents rapports du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et les orientations qui se dégagent de la réunion spéciale d'experts sur le rôle de la science et de la technologie que le CAD a tenue en mai 1990[§] offrent un cadre permettant d'aborder ces problèmes. On trouve aussi des indications importantes dans le rapport de la Commission Sud^h, en particulier, pour ce qui est des pays les moins avancés, aux paragraphes 104 et 105 du Programme d'action adopté à la Conférence de Paris.

50. La coopération technologique internationale a un rôle très important à jouer pour aider les pays en développement à maîtriser la science et la technologie afin de résoudre leurs problèmes de développement. Il est essentiel de définir et d'utiliser des mécanismes de concertation susceptibles d'assurer que les connaissances et les ressources scientifiques et technologiques mondiales contribuent de façon appropriée au progrès du processus de développement et à la solution des problèmes à la fois nationaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays en développement. De très nombreux réseaux formels et informels réunissant des connaissances provenant du monde entier oeuvrent déjà pour définir et attaquer les problèmes des pays en développement, en coordination avec les experts et les centres de recherche locaux. Il existe de multiples possibilités de renforcer ces réseaux et, si cela est nécessaire, de les compléter.

[§] Voir OCDE, *La gestion du progrès technologique dans les pays les moins avancés*, Paris, 1991.

^h Voir note e ci-dessus.

B. — *Considérations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence*

Position de la Chine¹

I. — Introduction

1. Les années 80 ont été caractérisées par une évolution extrêmement déséquilibrée de l'économie mondiale. Alors que les pays développés connaissent leur plus longue période de croissance ininterrompue depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les pays en développement ont enregistré un taux de croissance bien inférieur à celui de la décennie précédente. Hormis quelques pays et territoires d'Asie où la progression a été relativement forte, les pays du tiers monde ont, dans l'ensemble, vu leur croissance marquer le pas et sont aujourd'hui aux prises avec de graves difficultés économiques. Nombre d'entre eux ont connu une stagnation ou une régression qui les a beaucoup affaiblis. Ils ont pâti d'un environnement économique international peu propice, caractérisé notamment par la montée du protectionnisme dans les pays développés, la faiblesse persistante des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, l'alourdissement de la charge de la dette et l'inversion des courants financiers.

2. De nombreux pays en développement ont entrepris des efforts de réforme et d'ajustement structurel, au prix de lourds sacrifices, mais n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Pour la plupart d'entre eux, les années 80 ont été une « décennie perdue » marquée par l'aggravation de la pauvreté. Qui plus est, ils ont subi d'énormes pertes économiques du fait de la récession dans certains pays développés et de la guerre du Golfe.

3. Le monde traverse actuellement une période de transition, avec la recomposition de l'échiquier international. L'amélioration des relations Est-Ouest et l'apaisement des tensions militaires offrent une chance d'intensifier la coopération économique internationale et de consacrer davantage de ressources financières et techniques au progrès économique et social. Cela dit, les relations Nord-Sud ne se sont pas améliorées. La formation de groupements économiques régionaux rassemblant des pays développés et la multiplication des obstacles au commerce entravent considérablement les exportations des pays en développement, dont les difficultés financières sont aggravées par la raréfaction des apports financiers. Le développement économique du tiers monde se présente encore comme une entreprise très ardue dans les années 90, et le fossé entre le Nord et le Sud va s'élargissant.

4. L'actuel ordre économique international nuit gravement à la stabilité et au développement dans le monde. Source de déséquilibre dans les relations économiques, il contribue à creuser l'écart entre les pays développés et les pays en développement et apparaît de moins en

moins susceptible de favoriser le progrès général. Avec l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique dans le système économique international, les problèmes mondiaux deviennent encore plus énormes, complexes et pressants. Ce sont les intérêts fondamentaux de tous les pays et l'avenir même de l'humanité qui sont en jeu. Il est donc urgent d'établir un nouvel ordre économique international, de revivifier l'économie mondiale et d'œuvrer à la prospérité générale grâce à une coopération entre tous les États, fondée sur les principes de l'égalité et de l'avantage mutuel. Les tenants et les aboutissants de ce nouvel ordre doivent être étudiés plus à fond par tous les membres de la communauté des nations. Le Gouvernement chinois estime qu'il devrait reposer sur les principes suivants :

a) Chaque pays a le droit de choisir son régime socio-économique et son mode de développement en fonction de sa situation particulière.

b) Chaque État a droit de regard sur les ressources nationales et leur exploitation.

c) Chaque pays a le droit de participer sur un pied d'égalité aux décisions concernant les affaires économiques internationales.

d) Chaque pays doit fonder ses relations bilatérales et multilatérales avec d'autres États sur le principe de l'égalité et de l'avantage mutuel. Les pays développés doivent respecter et prendre tout particulièrement en considération les intérêts et besoins des pays en développement. L'assistance technique ne devrait être assortie d'aucune condition d'ordre politique.

e) Le dialogue et la coopération Nord-Sud devraient être intensifiés. Il convient de procéder aux ajustements et réformes nécessaires concernant les aspects essentiels de l'économie mondiale — comme le commerce, les produits de base, la dette et les questions monétaires et financières — afin de créer des conditions internationales propices au développement de tous les pays.

5. Chaque pays doit être le principal artisan de la revitalisation et de la croissance de son économie. Il faut que les pays du tiers monde définissent et mettent en œuvre une politique adaptée à leur situation particulière, afin d'encourager le progrès économique et social dans le cadre de leur développement national. L'amélioration et le renforcement de la gestion de l'État est indispensable pour assurer la bonne application de la politique nationale et, partant, parvenir aux résultats escomptés.

6. Le succès des efforts nationaux exige également une coopération internationale dynamique et un environnement extérieur favorable, car l'économie de chaque pays fait partie intégrante de l'économie mondiale, qui est caractérisée par une interdépendance croissante. Les politiques et la gestion nationales et internationales sont étroitement imbriquées et forment un tout. L'amé-

¹ Texte initialement distribué sous la cote TD/357.

lioration de l'économie nationale passe par l'amélioration de la politique et de la gestion.

7. Les pays développés doivent œuvrer à l'établissement de conditions extérieures propices au progrès économique des pays du tiers monde. Il faut que les grands pays développés, en particulier, tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement en définissant leur politique économique nationale et en coordonnant leurs orientations macro-économiques, de façon à éviter toute retombée négative sur le tiers monde et à favoriser son développement économique. À cet égard, les pays développés devraient donner la priorité à l'ouverture des marchés et au transfert de fonds et de techniques aux pays en développement.

8. Les groupements régionaux formés par des pays développés, qui exercent une grande influence sur l'économie mondiale, ne devraient pas se transformer en blocs économiques et commerciaux exclusifs et fermés. Au contraire, ils devraient favoriser le développement de l'économie et des échanges mondiaux ainsi que le transfert de fonds et de techniques aux pays du tiers monde, la diversification de leurs produits et l'élargissement de leur accès aux marchés.

9. Des changements spectaculaires sont en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il faut espérer que l'évolution de la politique nationale et la transformation de ces pays auront un effet positif sur le développement économique du tiers monde et, en particulier, sur le transfert des ressources financières et l'accès aux marchés. Les pays développés ont promis que l'assistance économique à l'Europe centrale et orientale ne se ferait pas au détriment de l'aide aux pays en développement, ce dont il faut se féliciter. Nous espérons que ces promesses seront tenues.

10. Handicapés par leur situation géographique particulière et par des conditions naturelles souvent très dures, marqués par un passé douloureux et desservis par un environnement extérieur peu propice, les pays les moins avancés ainsi que les pays en développement sans littoral et insulaires connaissent un profond marasme économique. Malgré des efforts acharnés, ils ne sont pas parvenus à vaincre la pauvreté et se retrouvent, au contraire, encore plus marginalisés qu'avant. Il est donc urgent que la communauté internationale leur accorde une aide importante et plus efficace. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés doit être exécuté résolument. À sa huitième session, la Conférence devrait tout particulièrement prendre en considération les difficultés et les intérêts des PMA en définissant la politique et les mesures à mettre en œuvre dans divers domaines.

11. L'accélération de la dégradation de l'environnement mondial menace le développement et la survie même de l'humanité. Il est urgent que la communauté internationale trouve les moyens de résoudre efficacement les problèmes écologiques et de parvenir à un développement durable. Il y a une corrélation étroite entre la protection de l'environnement et le développement économique. L'environnement est lié à tous les aspects du développement et doit donc retenir pleinement l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. La solution des problèmes d'environnement et de

développement est dans l'intérêt de tous les habitants de la planète, qui doivent mener dans ce domaine une action solidaire.

12. Les pays développés, responsables au premier chef de la dégradation de l'environnement mondial, devraient contribuer à redresser la situation en fonction de leurs moyens économiques et techniques. Tout en s'attaquant à leurs propres problèmes écologiques, ils devraient aider les pays du tiers monde à développer leur économie, à venir à bout de la pauvreté et à créer des conditions propres à améliorer leur environnement national. En sus de l'aide au développement, les pays développés devraient fournir aux pays du tiers monde des fonds ainsi que des techniques de pointe écologiques, à des conditions favorables, pour les aider à améliorer le milieu. Ils ne devraient pas imposer de nouveaux obstacles aux exportations du tiers monde sous prétexte de vouloir protéger l'environnement. Ils ne devraient pas non plus subordonner leur aide à ces pays à des conditions d'ordre écologique. Il serait bon que la CNUCED inscrive le thème de l'environnement et du développement à ses grands programmes de travail et contribue efficacement à la conférence des Nations Unies qui sera organisée sur cette question en 1992. Le secrétariat de la CNUCED devrait fournir une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.

13. La coopération économique internationale ne saurait se limiter à la coopération Nord-Sud. Pour s'entraider et se développer de concert, les pays du tiers monde doivent également renforcer leur collaboration en tirant pleinement parti des possibilités qui s'offrent à eux. Il faut que les pays développés et les institutions internationales compétentes leur apportent un soutien effectif à cet égard.

14. Ces dernières années, l'ONU a joué un rôle actif dans le règlement de conflits internationaux et la promotion de la paix dans le monde. Elle a également beaucoup contribué, et continuera à œuvrer, au dialogue Nord-Sud et à la coopération économique internationale. La CNUCED, organisme international unique en son genre et universel, chargé de l'examen général des questions de commerce et de développement, devrait mener une action encore plus importante dans ce domaine, ce pourquoi il convient de renforcer ses attributions.

15. La situation politique et économique internationale a beaucoup changé ces dernières années. Mais les relations économiques internationales ne se sont nullement améliorées. Bien au contraire, elles sont devenues de plus en plus inéquitables et irrationnelles. Les difficultés économiques des pays en développement, loin de s'atténuer, se sont aggravées. Le mandat que l'Assemblée générale a confié à la CNUCED par sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964 demeure donc valable. L'orientation générale des travaux de la CNUCED doit rester la même. Il faut que cet organisme poursuive son travail de recherche et d'analyse dans les domaines qui relèvent déjà de sa compétence. Les choses évoluant, il devrait également examiner de façon approfondie des questions nouvelles comme l'intégration économique régionale entre pays développés, la détente Est-Ouest et ses conséquences pour l'économie mondiale et en particulier pour les pays en développement, le développe-

ment durable, le rôle des signaux du marché et des mécanismes de la concurrence, entre autres.

16. La CNUCED est un organisme ayant pour vocation de définir des orientations. Il lui faut cependant se garder de verser dans la rhétorique et les vaines palabres. C'est également un forum de négociation. À partir d'analyses fouillées et de discussions approfondies, elle devrait redoubler d'efforts pour faciliter les négociations sur des questions intéressant la communauté internationale, et en particulier les pays du tiers monde, dans le domaine du commerce et du développement. Il faut qu'elle définisse un cadre approprié pour l'action internationale et nationale, et aussi qu'elle mette en place des mécanismes idoines de surveillance et de suivi pour assurer la bonne application des mesures et textes adoptés à l'issue de conférences et de réunions. Les activités de coopération technique de la CNUCED, notamment en faveur des pays en développement, devraient également être renforcées.

17. Compte tenu de ces objectifs, toutes les discussions sur la réforme de la CNUCED et toutes les recommandations constructives visant à améliorer ses méthodes de travail et à accroître son efficacité méritent d'être bien accueillies. La huitième session de la Conférence offrira une occasion propice pour examiner la question.

18. Pendant cette session, tous les États membres devraient faire montre de détermination et coopérer pleinement à l'examen approfondi de la situation économique mondiale, et en particulier des problèmes actuels des pays du tiers monde dans les domaines interdépendants des ressources pour le développement, du commerce international, de la technologie, des services et des produits de base, comme le prévoit l'ordre du jour de la Conférence. À l'issue des débats, des mesures devraient être définies en vue d'aider ces pays à se procurer des fonds pour le développement, à sortir de la crise de la dette, à procéder à des ajustements structurels rationnels, à tirer efficacement parti des ressources, à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer le secteur des produits de base et à accroître leurs exportations — de façon à créer un climat favorable au développement stable, soutenu et durable de l'économie mondiale, et en particulier de l'économie des pays du tiers monde.

II. — Politiques et mesures

A. — Ressources pour le développement

Analyse de la situation

19. Le volume, la structure, l'orientation et les conditions des apports financiers aux pays en développement ont connu des changements fondamentaux dans les années 80. Premièrement, les apports nets et l'aide publique au développement ont beaucoup diminué. Deuxièmement, la proportion de ressources privées a fléchi de façon spectaculaire, tandis qu'augmentait la part des ressources publiques. Troisièmement, depuis 1983, on observe un transfert inverse de ressources financières des pays en développement aux pays développés, en raison de la baisse des entrées de fonds et de l'alourdissement du service de la dette extérieure. Les

ressources financières obtenues par les pays en développement, notamment les prêts consentis par les banques commerciales et les institutions financières multilatérales, sont toujours assorties de conditions rigoureuses. Le financement du développement devient de plus en plus difficile pour les pays du tiers monde, en particulier pour les pays endettés.

20. La pénurie de fonds pour le développement et en particulier le phénomène du transfert inverse de ressources financières, qui entrave l'investissement et le développement, sont directement liés au lourd endettement des pays du tiers monde. Bien que les choses se soient quelque peu améliorées ces dernières années, le problème de la dette est encore loin d'être résolu.

21. À l'heure actuelle, les pays développés jugent satisfaisantes les mesures qu'ils ont prises dans le cadre de leur stratégie de la dette et rechignent à aller plus loin. Les institutions multilatérales ont du mal à jouer le rôle qui devrait être le leur, car leurs ressources sont limitées. Bien que les pays en développement aient fait de gros sacrifices pour relancer leur croissance et assurer le service de leur dette, celle-ci demeure source de graves difficultés, car leurs efforts ne sont pas étayés par un appui extérieur idoine.

22. Le niveau élevé des taux d'intérêt réels dans les pays développés non seulement a réduit les courants financiers vers les pays en développement et provoqué une fuite de capitaux dans l'autre sens, mais encore a alourdi la charge de la dette du tiers monde. L'insuffisance de l'offre par rapport à la demande sur les marchés financiers internationaux, les fréquentes fluctuations observées sur ces marchés et, en particulier, l'instabilité des taux de change des principales monnaies ont été extrêmement préjudiciables à l'expansion de l'économie mondiale et notamment aux intérêts des pays en développement.

23. La mise en valeur des ressources humaines est un des préalables au développement. Or, la plupart des pays du tiers monde sont très en retard dans ce domaine, ce qui ne peut manquer de compromettre l'accroissement de leur productivité et leur progrès économique. Plusieurs facteurs internes et externes ont contrarié les efforts pourtant acharnés qu'ils ont déployés pour remédier à la situation, efforts qui n'ont pas abouti à grand-chose ou ont été carrément vains.

Politiques et mesures

1. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

24. Les pays développés devraient réorienter leur politique macro-économique en faveur du développement mondial, pour contribuer à accroître les apports financiers aux pays en développement, apports qui sont actuellement insuffisants, et à mettre fin au phénomène du transfert inverse de ressources.

25. Il faut que les pays développés qui n'y sont pas encore parvenus s'emploient à atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'aide publique au développement. Ceux qui ont déjà atteint cet objectif devraient accroître encore leur APD au tiers monde.

26. Les gouvernements des pays développés devraient prendre des mesures, comme l'octroi de garanties en matière de crédit et d'investissement, pour encourager leurs banques commerciales et les entreprises privées à accroître les prêts, les investissements directs et autres apports financiers non générateurs de dette aux pays en développement.

27. Les institutions financières multilatérales et les banques régionales de développement devraient continuer à reconstituer leurs ressources et accroître leur aide à des conditions de faveur pour répondre aux besoins des pays en développement, et ne pas subordonner l'octroi de prêts à ces pays à des conditions supplémentaires trop astreignantes.

28. Les pays développés et les institutions financières internationales devraient étayer par un concours financier important les efforts d'ajustement économique et de réforme entrepris par de nombreux pays en développement pour relancer leur croissance, afin que ces efforts soient couronnés de succès.

29. Les pays développés et les institutions financières multilatérales devraient prendre des mesures concrètes pour empêcher que toute réorientation des courants financiers ait des effets négatifs sur les apports de fonds aux pays en développement.

2. DETTE

30. Les pays développés créanciers, les banques commerciales, les institutions financières internationales et les pays débiteurs doivent tous œuvrer à l'amélioration de la capacité des pays endettés d'assurer le service de leur dette. Il faut pour cela stimuler la croissance économique de ces derniers, ce qui permettra de résoudre vraiment le problème de la dette.

31. Les membres de la communauté internationale, en particulier les pays développés créanciers, devraient s'employer à améliorer et renforcer la stratégie actuelle de la dette. La solution des problèmes d'endettement doit être liée à l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement et de leur accès aux marchés.

32. Les pays développés devraient réduire sensiblement la dette publique bilatérale des pays en développement, en prenant des mesures d'allègement, d'annulation et de rééchelonnement d'une plus large portée.

33. Les pays développés devraient prendre des mesures propres à encourager les banques commerciales à mener, avec les pays en développement endettés, des négociations réalistes et constructives sur la réduction de la dette. Toute démarche pouvant déboucher sur la solution du problème de la dette sans nuire aux intérêts des pays débiteurs devrait être tentée.

34. Les institutions financières multilatérales devraient s'attaquer au problème des arriérés des pays en développement, en prévoyant des conditions raisonnables.

3. SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

35. La communauté internationale et les pays développés en particulier devraient s'efforcer d'établir, à l'échelle internationale, un environnement financier favorable et un système monétaire raisonnable pour résoudre le problème de la dette et des ressources pour le développement des pays du tiers monde.

36. Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes et efficaces pour réduire leurs taux d'intérêt réels, alléger la charge de la dette des pays en développement et lutter contre la fuite de capitaux de ces pays.

37. Les institutions financières internationales devraient s'employer à promouvoir l'exploitation des ressources pour le développement des pays du tiers monde, et à accroître leurs prêts à des conditions de faveur à ces pays.

4. RESSOURCES HUMAINES

38. La mise en valeur des ressources humaines contribue beaucoup au développement. La communauté internationale et les pays développés en particulier devraient donc appuyer fermement les efforts déployés par les pays du tiers monde dans ce domaine, compte tenu de la situation et des besoins de ces pays, en leur transférant des fonds et des techniques et en les aidant à améliorer leurs compétences en matière de gestion.

B. — Commerce international

Analyse de la situation

39. Avec la croissance soutenue de l'économie mondiale, le commerce international a aussi nettement progressé ces dernières années, mais est resté très déséquilibré. La part des pays développés dans les échanges mondiaux a continué à croître, tandis que celle des pays en développement diminuait, l'écart se creusant donc entre le Nord et le Sud.

40. Une des causes fondamentales de ce déséquilibre est la montée du protectionnisme dans les pays développés. Certains grands pays du Nord, au lieu d'honorer leurs engagements concernant le *statu quo* et le refluxement et d'opérer des ajustements structurels favorables aux pays du tiers monde, ont multiplié les mesures de protection, en particulier les obstacles non tarifaires, dont la plupart visent des industries et des secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif et qui présentent pour eux un intérêt particulier du point de vue des exportations.

41. Les négociations d'Uruguay, qui n'ont pu être menées à bien dans les délais prévus, ont progressé de façon inégale. Les pourparlers sur des questions très importantes pour les pays en développement, comme l'accès aux marchés et les textiles, ont pris beaucoup de retard par rapport aux discussions sur les « thèmes nouveaux » intéressant les pays développés.

42. En ce qui concerne le SGP, les pays développés donneurs de préférences ont appliqué un régime discriminatoire et différencié aux pays bénéficiaires, invo-

quant le principe de la gradation pour restreindre le champ des préférences et imposant des règles d'origine très strictes ainsi que des conditions supplémentaires. Ces mesures de sauvegarde ont empêché les pays bénéficiaires de tirer pleinement parti des avantages offerts par le SGP et ont gêné, voire complètement barré, l'accès de leurs produits aux marchés des pays donneurs de préférences.

Politiques et mesures

43. À sa huitième session, la Conférence devrait adopter des mesures propres à améliorer le système commercial international et à renforcer la coopération multilatérale, de façon à empêcher toute action unilatérale en vue de stimuler les échanges mondiaux et, en particulier, le commerce extérieur des pays en développement.

44. Les pays développés devraient honorer pleinement leurs engagements concernant le maintien du *statu quo* et le refoulement du protectionnisme, réduire progressivement et, pour finir, supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires entravant les exportations des pays en développement, et accorder à ces derniers un traitement spécial plus favorable. Ils devraient aussi ouvrir plus largement leurs marchés, revoir leur législation commerciale dans le domaine des droits antidumping et des droits compensateurs et renoncer à toute action unilatérale.

45. Il faut que les pays développés prennent des mesures concrètes et efficaces pour hâter leur ajustement structurel de façon à favoriser le développement économique des pays du tiers monde.

46. Pour garantir la pleine application du SGP, les pays développés devraient respecter les principes fondamentaux de ce système, améliorer leurs schémas et élargir la gamme des pays bénéficiaires et des produits visés ainsi que le champ des préférences. Il convient en outre d'harmoniser et de simplifier encore les règles d'origine.

47. Les groupements économiques régionaux ne devraient pas avoir un caractère exclusif. Ils ne devraient en aucun cas contrarier la libéralisation multilatérale du commerce, ni avoir d'effets négatifs sur le développement des échanges internationaux, en particulier ceux des pays du tiers monde. Les pays développés devraient veiller attentivement à ce que la réglementation de leurs groupements régionaux et les dispositions de leurs accords bilatéraux n'entravent pas l'accès des produits des pays en développement aux marchés.

48. Il convient d'accélérer les négociations d'Uruguay et de parvenir à une série d'accords équilibrés, tenant compte des intérêts de toutes les parties, en vue de renforcer le système commercial multilatéral et de contrer la tendance croissante au protectionnisme. En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les textiles et les vêtements, les produits tropicaux, les produits provenant des ressources naturelles et les produits agricoles, les intérêts des pays en développement devraient être pris pleinement en considération. Il faut accorder un régime préférentiel spécial à ces pays et tenir compte de leur situation et de leurs besoins particuliers dans les négociations sur les services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les me-

ures concernant les investissements et liées au commerce.

C. — Services

Analyse de la situation

49. Le secteur tertiaire joue un rôle essentiel dans le développement économique, en particulier dans les pays du tiers monde. Les progrès de la science et de la technique font que le commerce des services progresse plus rapidement que les échanges de biens.

50. La production et les échanges de services sont très déséquilibrés. Les pays développés occupent dans ce domaine une place prédominante et entrent pour plus de 80 % dans le commerce mondial des services. Les pays du tiers monde, quant à eux, ont un secteur tertiaire encore très peu développé, qui repose uniquement sur des activités à forte intensité de main-d'œuvre; leurs échanges dans ce domaine sont depuis longtemps déficitaires, et leur part dans le total mondial est insignifiante.

51. On prend de plus en plus conscience du fait que le développement du secteur tertiaire est indispensable à l'essor économique des pays du tiers monde et à l'établissement d'une économie mondiale saine et équitable. Les pays en développement connaissent cependant d'immenses difficultés dans le domaine de la production et des échanges de services. Ils ne possèdent ni les techniques, ni l'infrastructure, ni le personnel qualifié nécessaires et sont donc obligés de s'adresser à d'autres pays pour se procurer ces éléments, ce qui aggrave le déficit du commerce des services. De nombreuses restrictions leur sont en outre imposées pour l'acquisition de techniques de pointe étrangères.

Politiques et mesures

52. Les services revêtent une importance vitale pour le développement social, économique, culturel et de l'infrastructure des pays du tiers monde. Il est donc indispensable que ces pays prennent des mesures pour renforcer leur secteur tertiaire, accroître sa compétitivité et protéger leurs techniques dans le domaine de l'informatique et des télécommunications en accordant, au début, des subventions. Il faut aussi que la communauté internationale respecte cette politique.

53. Un ensemble d'accords multilatéraux est en train d'être élaboré dans le cadre des négociations d'Uruguay, qui devrait favoriser le développement harmonieux du commerce international des services. Ces accords devraient reposer sur le principe du traitement NPF et prévoir un régime préférentiel différencié en faveur des pays en développement. En poursuivant les efforts de libéralisation, il convient de respecter les lois et règlements nationaux et de tenir compte des différents niveaux de développement. Les pays développés devraient ouvrir plus largement leur marché des services, en particulier dans les branches à forte intensité de main-d'œuvre.

54. Les sociétés transnationales qui créent et exploitent des entreprises dans les pays en développement apportent avec elles leurs propres services. Elles devraient aussi tirer pleinement parti des services offerts par les

pays d'accueil, afin de contribuer au développement de ces derniers.

55. Depuis de nombreuses années, la CNUCED fait un travail considérable et remarquable dans le domaine des transports maritimes, des assurances et de la technologie. Son secrétariat devrait consacrer des efforts accrus au secteur tertiaire, poursuivre ses études sur les échanges mondiaux de services, définir des orientations et continuer à fournir une assistance technique aux pays du tiers monde pour que leur commerce des services puisse contribuer pleinement à leur développement.

D. — Technologie

Analyse de la situation

56. Ces dernières années, les schémas de diffusion et la répartition des techniques sont devenus de moins en moins favorables aux pays en développement. En particulier, le transfert de techniques entre pays développés a pris un grand essor, tandis que les transferts aux pays en développement diminuaient fortement — en particulier pour les techniques de pointe, les techniques nouvelles et les techniques écologiques.

57. Les grandes percées techniques ont été faites surtout dans les pays développés à économie de marché. La plupart des pays en développement ne profitent toutefois pas des progrès accomplis dans les pays développés — progrès qui, au contraire, ont eu de graves répercussions sur des secteurs dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif, de même que sur les prix des produits de base et sur leurs recettes d'exportation.

58. Les pays en développement ont beau redoubler d'efforts pour concevoir et appliquer des stratégies, des mesures ainsi que des lois et règlements propres à favoriser le progrès technique et à accélérer l'innovation, dans la plupart des cas ces efforts sont contrariés par le manque de fonds et les carences de l'infrastructure industrielle. Les pays du tiers du monde sont presque totalement exclus de la mise au point de techniques nouvelles de première importance. Dans l'ensemble, leurs moyens et leur niveau scientifiques et techniques sont bien inférieurs à ceux des pays développés.

59. En ce qui concerne les transferts, les pays en développement, faute d'argent, ont vu diminuer leur capacité d'importer des techniques et du matériel de pointe. En même temps, les pays développés ont beaucoup réduit leurs investissements directs dans le tiers monde, ce qui a également eu de lourdes conséquences sur le transfert de techniques à des conditions commerciales. L'assistance sans contrepartie de sources publiques et non gouvernementales, qui avait joué un grand rôle dans le transfert de techniques dans les années 50 et 60, a diminué au cours des années 70 et marqué le pas dans les années 80. Pendant cette période, les pays développés à économie de marché, afin de conserver et de renforcer leur position prédominante sur le marché mondial des techniques et de défendre leurs propres intérêts, ont pris des mesures de protection très strictes dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Ces mesures ont beaucoup nui à la mise au point, à la diffusion et à l'acquisition de techniques dans les pays en développement.

60. Les négociations sur le projet de code de conduite pour le transfert de technologie sont dans l'impasse et ne semblent pas près d'en sortir, bien que les pays en développement aient exprimé à plusieurs reprises leur vif désir de voir ces négociations reprendre, qu'ils aient fait des concessions importantes et que l'Assemblée générale et la CNUCED aient déployé de gros efforts de coordination. Par ailleurs, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la modification de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Rien n'a été fait, non plus, pour établir des directives et normes internationales en vue d'améliorer les conditions économiques et le cadre général du transfert de techniques.

61. Dans les années 80, l'exode des compétences des pays en développement vers les pays développés — appelé aussi transfert inverse de technologie — s'est accéléré. Ce phénomène a gravement compromis le développement économique et social des pays du tiers monde, et en particulier l'amélioration de leurs compétences techniques.

62. Avec les progrès et la diffusion de la science et de la technique, la mise au point et le transfert de techniques sont devenus un élément important de la stratégie suivie par divers pays pour parvenir à un développement soutenu et durable. Le succès des efforts entrepris par les pays en développement dans ce domaine et leur croissance économique exigent non seulement une action résolue de la part de ces pays, mais encore l'établissement — par la communauté internationale et en particulier par les pays développés — de conditions extérieures propices.

Politiques et mesures

1. RESSOURCES POUR LE PROGRÈS TECHNIQUE

63. Les pays développés devraient établir des conditions extérieures favorables pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés économiques, à améliorer leurs moyens technologiques et à obtenir les ressources financières nécessaires à l'importation de techniques.

2. TRANSFERT DE TECHNIQUES

64. Les pays développés devraient améliorer les conditions du transfert de techniques aux pays en développement, réduire les divers types de restrictions et d'obstacles à l'exportation de techniques et accroître leurs apports dans ce domaine — en particulier de techniques nouvelles et de techniques de pointe applicables aux pays en développement — à des conditions préférentielles. En établissant des lois et règlements sur la protection des droits de propriété intellectuelle, ils devraient prendre en considération non seulement la nécessité de développer leur propre économie et d'encourager l'innovation, mais encore les intérêts des pays en développement dans le domaine du transfert de techniques.

65. Les groupements économiques régionaux de pays développés ne devraient pas exercer une influence négative sur le transfert de techniques aux pays en développement.

66. Il convient d'accélérer la mise au point d'instruments juridiques internationaux pour le transfert de techniques, et en particulier du code de conduite.

3. RECHERCHE

67. Les pays en développement devraient envisager sérieusement d'importer des techniques étrangères avancées adaptées à leurs besoins — y compris des techniques de base et des techniques nouvelles — tout en renforçant leurs propres moyens dans le domaine de la recherche, de la conception et de l'innovation. La communauté internationale devrait leur fournir une assistance technique pour ces recherches.

68. Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes pour encourager leurs entreprises à conclure des accords de R-D avec des entreprises de pays en développement dans certains secteurs, pour aider ces dernières à assimiler et à adapter de nouvelles techniques.

4. TRANSFERT INVERSE DE TECHNOLOGIE

69. La communauté internationale et en particulier les pays développés devraient coopérer concrètement avec les pays en développement pour les aider à atténuer les effets néfastes de l'exode des compétences.

E. — Produits de base

Analyse de la situation

70. Les exportations de produits de base jouent un rôle essentiel dans le développement économique de la plupart des pays du tiers monde. Elles constituent leur principale source de recettes en devises et occupent une place importante dans leur PNB.

71. Depuis les années 80, la part du commerce des produits de base va diminuant dans le total des échanges mondiaux, de même que la part des produits de base originaires des pays en développement dans le commerce international de ces produits. Les prix de la plupart des produits de base exportés par les pays en développement sont allés diminuant au cours de la dernière décennie. En outre, le marché mondial des produits de base manque de transparence et son évolution est difficile à prévoir.

72. L'aggravation de la situation sur ce marché est imputable à de nombreux facteurs, d'ordre notamment cyclique et structurel. Les mesures tarifaires et non tarifaires toujours plus nombreuses prises par les pays développés, et les subventions qu'ils accordent à leurs propres producteurs et exportateurs, constituent des obstacles artificiels insurmontables qui entravent l'accès des produits des pays en développement aux marchés. En outre, les retards pris dans la diversification désavantagent les produits de base exportés par les pays du tiers monde. Vu la pénurie de ressources pour le développement, ces pays n'ont d'autre solution que d'augmenter leur production et leurs exportations de produits de base pour accroître leurs recettes en devises. Mais, à la longue, cette politique va à l'encontre du but visé, car elle entraîne un gonflement de l'offre, déjà excédentaire, et contribue à la baisse des cours des produits de base. Voilà pourquoi les recettes d'exportation des pays en déve-

loppement ont progressé beaucoup moins vite que les quantités exportées.

Politiques et mesures

73. La communauté internationale devrait renforcer sa coopération dans le domaine des produits de base pour trouver une solution durable aux problèmes rencontrés. Le Programme intégré pour les produits de base demeure à cet égard un instrument utile. En outre, la Conférence, à sa huitième session, devrait concevoir de nouvelles mesures concrètes adaptées à l'évolution de la situation.

1. ACCORDS ET ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX DE PRODUIT ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

74. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour promouvoir et renforcer les consultations et la coopération entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Il convient de mieux appliquer et d'utiliser pleinement les accords internationaux de produit existants. Lors de l'élaboration de nouveaux accords et arrangements internationaux et de la renégociation des accords existants, on devrait envisager l'adoption de mesures visant à stabiliser les cours des produits de base, compte tenu de la situation particulière de chacun d'entre eux. Il faut donner au Fonds commun pour les produits de base une chance de jouer pleinement son rôle. Des consultations intergouvernementales officielles pour les produits qui ne sont visés par aucun accord devraient être engagées ou poursuivies, selon que de besoin, pour étudier les moyens d'instaurer une coopération efficace entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

2. LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

75. La communauté internationale devrait prendre des mesures efficaces pour accélérer la mise en service du premier compte du Fonds commun et tirer pleinement parti des deux comptes. Les pays qui n'ont pas encore approuvé l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base devraient être invités à le faire dans les meilleurs délais.

3. ASSISTANCE INTERNATIONALE

76. Les institutions financières internationales, le PNUD et les pays développés devraient accroître leur assistance financière et technique aux pays en développement dans le domaine des produits de base, en donnant la priorité à la diversification, à la transformation, à la commercialisation et à la distribution. Il convient d'élargir l'éventail des pays et produits visés par les mécanismes actuels de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation. La communauté internationale devrait également envisager de créer de nouveaux mécanismes pour aider les pays en développement à faire face à ces déficits.

4. ACCÈS AUX MARCHÉS

77. Les pays développés devraient ouvrir leurs marchés aux produits transformés des pays en développe-

ment en réduisant et, à terme, en supprimant les mesures tarifaires et non tarifaires visant les produits originaires du tiers monde. Cela aiderait les pays en développement à devenir moins tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base.

78. Les intérêts et les requêtes des pays en développement devraient être pleinement pris en considération dans le cadre des négociations d'Uruguay sur les produits agricoles, les produits tropicaux et les produits à base de ressources naturelles.

5. AUTRES MESURES

79. La solution des problèmes des pays en développement dans le domaine des produits de base devrait aller de pair avec la solution du problème de la dette et de la pénurie de ressources financières.

80. La stabilisation des taux de change est directement liée à celle des prix des produits de base. Les pays développés devraient faire tout leur possible pour stabiliser ces taux.

81. Les pays en développement devraient également coopérer plus étroitement dans le domaine des produits de base.

6. RÔLE DE LA CNUCED ET DE SON SECRÉTARIAT

82. La CNUCED devrait poursuivre et intensifier ses travaux sur les problèmes mondiaux rencontrés dans le secteur des produits de base, ainsi que sa coopération avec d'autres organisations, conformément au mandat défini dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions adoptées dans le cadre du système des Nations Unies. Elle devrait continuer à donner la priorité aux produits de base, en mettant l'accent sur la diversification, la transformation, la commercialisation et la distribution. Le secrétariat de la CNUCED devrait développer son système d'analyse et d'information sur les produits de base articulé sur un micro-ordinateur, continuer à étudier les tendances mondiales dans le secteur primaire et la situation pour les différents produits et offrir une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.

C. — Contribution des pays nordiques au débat sur la revitalisation de la CNUCED

Document présenté par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède¹

REVITALISATION DE LA CNUCED

Introduction

Les profonds changements politiques qui se sont produits au cours des dernières années ont suscité un regain d'intérêt à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et du rôle utile qu'elle pouvait jouer, notamment dans le domaine politique.

Dans les domaines économique et social, toutefois, il est largement reconnu que le système des Nations Unies a perdu une partie de sa crédibilité. Un processus global de revitalisation de l'ONU dans ces domaines et dans des domaines connexes a donc été engagé, duquel la CNUCED ne devrait pas être tenue à l'écart, étant donné que toutes les organisations doivent s'adapter continuellement à l'évolution des besoins, des circonstances et des conditions.

La huitième session de la Conférence qui doit avoir lieu à Carthagène en février prochain offre une occasion unique d'examiner la façon dont la CNUCED pourrait mieux servir ses États membres, dans un monde qui a considérablement changé depuis la création de l'organisation en 1964. Le remplacement du climat de confrontation politique par une atmosphère de coopération économique est porteur de nouvelles perspectives et de

nouveaux enjeux pour une instance universelle telle que la CNUCED.

Le rapprochement politique et la disparition des tensions Est-Ouest a accéléré la dépoliarisation du débat international dans le domaine économique ainsi que l'élimination des idéologies.

Un consensus global est en train d'apparaître, fondé sur la reconnaissance aujourd'hui presque universelle du rôle du marché en tant que mécanisme le plus efficace pour assurer la répartition de ressources productives rares. À cette reconnaissance est toutefois associée la prise de conscience, tout aussi importante, de l'incapacité du marché de résoudre à lui seul tous les problèmes et de la nécessité d'un secteur public efficace pour que les politiques économiques reposant sur le marché donnent des résultats optimaux.

Il est également largement reconnu que la principale responsabilité du développement incombe aux pays eux-mêmes. Dans le même temps, il conviendrait de reconnaître expressément le rôle que peut jouer un environnement international favorable à la croissance et au développement.

Le nouveau consensus recouvre en outre des appréciations communes quant à certaines notions fondamentales concernant le contenu qualitatif du développement :

a) Importance de la mise en valeur des ressources humaines, le développement humain étant à la fois la fi-

¹ Initialement distribué, lors de la première partie de la dix-septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, sous la cote TD/B(S-XVII)/CRP.1.

nalité et le principal moyen d'obtenir des progrès économiques et sociaux;

b) Concept de démocratie et de développement participatif, en ce sens que le développement doit reposer sur une large base, offrir des possibilités égales à tous, hommes et femmes, et être associé au respect des droits de l'homme fondamentaux et des libertés individuelles;

c) Importance d'une bonne gestion;

d) Notion de développement écologiquement équilibré et durable.

Toutefois, ces appréciations communes ne ressortent pas toujours pleinement des discussions et des négociations économiques au sein du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, qui ont tendance à suivre la voie traditionnelle qui conduit souvent à des confrontations plutôt stériles, davantage alimentées par les divergences politiques d'hier que par les appréciations communes d'aujourd'hui. La structure institutionnelle et les méthodes de travail de la CNUCED et d'autres organismes économiques du système des Nations Unies sont en partie à blâmer. À la CNUCED, trop de temps et d'efforts sont souvent consacrés, dans le cadre d'un système rigide de groupes, à négocier des résolutions d'une utilité douteuse, dont par la suite presque personne ne tient compte. L'intérêt pour les travaux de la CNUCED et la participation active des capitales à ces travaux ne cessent de diminuer. Il est paradoxal que, à un moment où un climat politique international sensiblement meilleur offre l'espoir d'un renforcement du dialogue Nord-Sud, la CNUCED apparaisse gravement menacée de marginalisation et de caducité.

Mandat de la CNUCED

Le mandat de la CNUCED, tel qu'énoncé dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, est rédigé de telle façon qu'il ne permet peut-être pas de bien saisir tous les éléments de la pensée contemporaine indiqués plus haut. D'un autre côté, les objectifs restent valables et le mandat est également suffisamment large et flexible pour permettre toutes les adaptations nécessaires des travaux de la CNUCED, pour ce qui est tant du contenu que des méthodes de travail. Une réforme et une revitalisation de la CNUCED étant tout à fait possibles dans le cadre du mandat actuel, il ne semble pas utile d'engager, à ce stade, des discussions sur ce mandat.

Rôle futur de la CNUCED

Les activités futures de la CNUCED devraient, comme par le passé, reposer sur les trois principaux piliers suivants, avec une combinaison peut-être légèrement différente :

1) Analyse objective, approfondie;

2) Activités normatives sous la forme d'un dialogue véritable et ouvert — pouvant conduire à des recommandations d'orientation, à des stratégies communes et à des directives d'action — ou sous toute autre forme;

3) Assistance technique et activités consultatives.

Il convient de souligner l'étroite interdépendance qui existe entre ces trois grandes catégories d'activités. Les activités normatives et l'assistance technique doivent toutes les deux reposer sur une solide base analytique. L'analyse, quant à elle, bénéficiera de l'expérience et des connaissances acquises grâce aux activités normatives et à l'assistance technique. Il conviendrait de reconnaître que les connaissances acquises par l'analyse et le débat peuvent souvent davantage influencer le comportement des divers acteurs que des instruments juridiques ou quasi juridiques et des résolutions auxquels les gouvernements auront souscrit avec plus ou moins d'enthousiasme. Il faut signaler à cet égard l'expérience de l'OCDE, qui joue un rôle des plus utiles en matière d'analyse et de débat. Même sans prétendre avoir caractère normatif, ces analyses et ces débats ont souvent eu des incidences indéniables sur les politiques des pays membres.

Il conviendrait de faire preuve de mesure et de réalisme en matière de négociations formelles, s'agissant en particulier de questions qui ne se prêtent pas à un examen dans un cadre normatif global ou qui ne sont pas suffisamment avancées pour faire l'objet d'un instrument formel.

Questions de fond

La CNUCED devrait continuer d'examiner les questions traditionnelles de son ordre du jour — commerce international, y compris les produits de base, questions relatives au problème de la dette, ressources pour le développement et transfert de technologie. Toutefois, ces questions devraient principalement être abordées de façon intégrée, et il conviendrait d'insister sur leurs incidences globales (interdépendance) sur les pays en développement.

En se fondant sur ces analyses générales et intégrées, la CNUCED devrait en outre examiner plus à fond certaines questions et, éventuellement, faire par la suite un travail normatif, dans des domaines particuliers où elle possède un avantage comparatif.

Les questions qui pourraient se prêter à une analyse plus fouillée à la CNUCED sont notamment les suivantes :

a) La définition de politiques nationales de la concurrence, notamment dans les pays en train de passer d'un système économique faisant une large place au secteur public à un régime davantage axé sur le marché, compte tenu de l'expérience et des compétences de la CNUCED dans le domaine des pratiques commerciales restrictives;

b) La concurrence de plus en plus vive en matière de financement, et les moyens auxquels pourraient recourir les pays en développement pour attirer davantage d'investissements étrangers;

c) Les rapports entre le commerce et l'environnement, et la nécessité de concilier la protection du

milieu avec une politique commerciale libérale et le libre accès aux marchés;

d) Les notions, mesures et éventuels mécanismes propres à favoriser la mise au point et la diffusion de techniques écologiques.

Une attention particulière devrait être accordée à la situation des pays les moins avancés, domaine dans lequel la contribution de la CNUCED a été très utile.

Assistance technique

Il faut que la CNUCED poursuive son assistance technique. La question de la forme et de l'orientation de ces activités devrait rester à l'étude. L'assistance technique devrait être axée sur les domaines dans lesquels la CNUCED possède les compétences nécessaires, et conçue de façon à permettre une interaction fructueuse avec les travaux analytiques et les fonctions d'orientation de l'organisation. Une attention particulière devrait être accordée aux PMA.

Rôle du secrétariat de la CNUCED

Les travaux du secrétariat doivent avoir un caractère éminemment professionnel. Pour favoriser la réflexion et un débat concret et novateur, le secrétariat de la CNUCED devrait présenter des analyses et documents de base objectifs d'une excellente qualité. Dans ses études, il ne devrait pas nécessairement chercher à éviter la controverse, ni s'abstenir de critiquer telle ou telle politique nationale si les circonstances le justifient.

Le secrétariat doit attirer l'attention sur les questions qui peuvent mériter un examen plus approfondi, et jouer également un rôle plus actif dans la constitution de groupes d'experts pour l'étude de thèmes particuliers.

Méthodes de travail et structures de la CNUCED

Il convient d'accorder une attention particulière à la question des méthodes de travail et de la structure des comités et commissions, pour faire en sorte qu'elles servent au mieux les intérêts des États membres à l'avenir. Il faudrait notamment renoncer à l'habitude de conclure l'examen de la plupart des questions par l'adoption de résolutions, négociées laborieusement par un système de groupes rigide. Bien souvent, un résumé du Président serait préférable.

D'une façon générale, l'actuel système des groupes devrait être utilisé de façon beaucoup plus souple. Il convient d'encourager les consultations et les contacts officieux en faisant abstraction des démarcations traditionnelles entre ces groupes. Il faudra cependant conserver le système des groupes, notamment pour les questions d'élection et d'organisation.

Il importe de revoir les fonctions des comités permanents et autres organes subsidiaires. Nombre de comités de la CNUCED ne jouent plus le rôle d'assemblées d'experts hautement spécialisées. Leurs débats et leur composition ressemblent de plus en plus à ceux du Conseil. Il faudrait envisager de supprimer au moins certains des comités permanents et de les remplacer, par exemple, par des groupes d'experts convoqués ponctuellement pour l'examen de questions particulières.

Il faut éviter les discussions figées et répétitives, et s'efforcer d'axer les travaux sur des thèmes précis. Des débats francs et ouverts devraient être encouragés.

Une participation accrue des représentants d'autres organisations internationales, des milieux d'affaires, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, ainsi qu'un renforcement du dialogue avec ces représentants, pourraient rendre les débats plus animés et plus intéressants.

Relations avec d'autres organisations et réformes

Dans le cadre de la restructuration de l'ONU dans les secteurs économique et social, il convient manifestement de préciser le rôle et les fonctions de la CNUCED par rapport à ceux d'autres organismes et organes, appartenant ou non au système des Nations Unies (Conseil économique et social, Deuxième Commission, GATT, institutions nées des Accords de Bretton Woods).

Le domaine d'activité du GATT et celui de la CNUCED devraient demeurer distincts, mais complémentaires. La CNUCED devrait rester un forum pour l'analyse et les discussions générales, et le GATT une enceinte pour la négociation de droits et obligations contractuels — qu'il soit ou non transformé en organisation internationale du commerce.

Une fois mises en chantier, les réformes nécessaires à la CNUCED ne devraient pas être retardées par les réformes de l'ONU. Elles devraient au contraire stimuler et accélérer ces dernières.

La huitième session de la Conférence devrait être l'occasion de mettre en œuvre les réformes et mesures de revitalisation qui s'imposent, et d'établir des directives claires dans ce domaine. Une CNUCED réformée serait mieux à même de s'occuper des importantes questions inscrites à son ordre du jour pour les années 90. Il est donc urgent de s'attaquer au problème de la réforme.

Les efforts de réforme doivent, cependant, être résolument étayés par les États membres qui doivent s'engager à participer activement aux travaux de la CNUCED et à recourir à cette instance.

Tous les pays devraient faire montre de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence de Carthage marque un tournant dans l'histoire de la CNUCED.

D. — Conception de l'Australie concernant les questions institutionnelles et le rôle de la CNUCED

Document présenté par l'Australie^k

Généralités

1. L'Australie s'est louée de la possibilité qui lui avait été donnée de participer aux discussions de la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Téhéran. Comme de nombreux membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept l'ont fait observer, cela devrait marquer un tournant dans le dialogue sur le commerce international et les questions de développement. L'invitation adressée aux pays développés constituait une contribution notable à la promotion d'une meilleure compréhension des conceptions et des préoccupations des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cette transparence et la compréhension plus intime qu'elle a permise sont particulièrement précieuses pour les pays développés. L'Australie s'est tout particulièrement félicitée de l'importance que les ministres attachaient à un environnement commercial international plus libéral dans la promotion de la croissance économique et du développement.

2. Parmi les autres questions auxquelles les ministres à la Réunion de Téhéran ont accordé une priorité élevée figurait la revitalisation de la CNUCED, à travers le développement institutionnel de l'organisation. L'Australie partage l'opinion que la CNUCED, conformément à son mandat, a un rôle important à jouer dans le débat sur le commerce et le développement et dans le nouveau partenariat pour le développement, qui pourrait apparaître comme l'une des réalisations majeures du système des Nations Unies dans la période de l'après-guerre froide.

3. L'Australie ne considère pas les questions « institutionnelles » et les questions « de fond » comme deux catégories séparées et distinctes. Pour l'Australie, la revitalisation institutionnelle de la CNUCED représenterait un important résultat de fond de la huitième session de la Conférence. Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la CNUCED, de cette façon, devrait encourager tous les membres à s'attacher plus vigoureusement et plus pleinement à promouvoir la coopération économique internationale.

4. À Téhéran, l'Australie, avec de nombreux autres pays, a estimé qu'un système de groupes plus souple, permettant aux membres de se concentrer sur des questions spécifiques ou régionales, ajouterait une dimension nouvelle et bénéfique aux efforts faits pour revitaliser la CNUCED.

Questions

5. Selon l'Australie, le mandat de la CNUCED est de promouvoir l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale. À cet égard, une importance particulière devrait être accordée à une participation accrue au système commercial international. Cela implique que la CNUCED joue un rôle important dans l'analyse des politiques, des institutions et des structures économiques nationales, base d'une analyse plus large et plus efficace des activités économiques globales, y compris les perspectives de croissance économique et de développement dans les pays développés et les pays en développement.

6. Au lieu de conserver la structure et les méthodes de travail actuelles de la CNUCED, il conviendrait de favoriser l'expansion du dialogue informel qui a déjà été institué en y incorporant les travaux analytiques évoqués plus haut, de façon à pouvoir proposer différentes options pour la formulation des politiques nationales. Ainsi, les pays ayant des intérêts communs pourraient participer aux travaux de tel ou tel groupe, en fonction de leurs objectifs particuliers concernant des questions spécifiques ou régionales.

7. De cette façon, il devrait être possible d'obtenir un véritable consensus sur le choix des domaines où il pourrait être profitable de prévoir des arrangements ou des instruments négociés. Une fois le consensus nécessaire réalisé, la CNUCED pourrait se proposer en tant qu'organisme de négociation ou suggérer, le cas échéant, que les négociations s'engagent dans d'autres instances.

8. Dans l'attente d'un résultat fructueux des négociations d'Uruguay, la CNUCED devra, en tout État de cause, passer en revue ses activités en vue de la coordination nécessaire avec les autres organisations compétentes dans le domaine du commerce multilatéral et afin d'éviter tout chevauchement d'activités concernant la mise en œuvre des résultats des négociations.

9. Pour ce qui est de l'exécution de programmes de coopération technique, la CNUCED devrait se concentrer sur des activités concrètes, portant sur la mise en place de mécanismes nationaux contribuant à un meilleur accès et à une plus large participation des pays en développement au système commercial international.

Conclusion

10. Pour l'Australie, la véritable question est de savoir si les membres de la CNUCED peuvent, ensemble, créer les conditions d'une revitalisation de l'organisation de façon à en faire un élément influant du système multilatéral et à lui permettre d'exercer une influence respectée et crédible sur les décideurs. Une meilleure compréhension des questions de développement, favorisée par les activités d'une CNUCED revitalisée, servirait au mieux les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

^k Initialement distribué, lors de la première partie de la dix-septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, sous la cote TD/B(S-XVII)/CRP.3.

Annexe VII

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS^a

1. À sa 222^e séance plénière, le 10 février 1992, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a nommé, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, une commission de vérification des pouvoirs, composée des États membres ci-après : Belgique, Belize, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lesotho, Singapour et Togo.

2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 20 février 1992.

3. M. M. W. Dhaene (Belgique) a été élu président de la Commission à l'unanimité.

4. Le secrétariat de la CNUCED a informé la Commission de la situation des pouvoirs des représentants au 20 février 1992. Des pouvoirs émanant du chef de l'État ou du gouvernement ou du ministère des affaires étrangères, comme prévu à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, avaient été communiqués par 107 États. La désignation des représentants de 11 États avait été communiquée au Secrétaire général de la CNUCED par lettre, par note verbale ou par télégramme émanant de la mission permanente à Genève ou à New York ou de l'ambassade à Bogota des États considérés. Les pouvoirs des représentants de deux États avaient été présentés au Secrétaire général de la CNUCED aux termes d'une communication émanant d'une autre autorité. Les représentants de six États n'avaient pas encore présenté de communication.

5. Le Président a proposé que la Commission décide d'accepter les pouvoirs des représentants des États membres mentionnés au paragraphe 4. Concernant les pouvoirs qui n'avaient pas encore été soumis en bonne et due forme, le Président a proposé que la Commission accepte les assurances données par les représentants intéressés, étant entendu que leurs pouvoirs, conformément à

l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, seraient présentés rapidement au Secrétaire général de la CNUCED. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.

6. Le Président a ensuite proposé le projet de résolution ci-après pour adoption par la Commission :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

« *Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,*

« *Accepte les pouvoirs des représentants à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et recommande à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »*

7. La Commission a adopté ce projet de résolution sans procéder à un vote.

8. Le Président a ensuite proposé que la Commission recommande à la Conférence l'adoption du projet de résolution ci-après^b :

« *Pouvoirs des représentants à la huitième session de la Conférence*

« *La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

« *Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »*

9. La Commission a approuvé cette proposition sans procéder à un vote.

10. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est soumis à la Conférence.

^a Initialement distribué sous la cote TD/363. Pour l'examen du rapport en séance plénière, voir ci-dessus troisième partie, sect. H.

^b Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir la résolution 170 (VIII).

Annexe VIII

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

A. — DOCUMENTS À DISTRIBUTION GÉNÉRALE

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations
TD/353 et Add.1	Note du Secrétaire général de la CNUCED transmettant l'ordre du jour provisoire, avec annotations, de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	6	Pour l'ordre du jour tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I.
TD/354/Rev.1	<i>Pour une accélération du développement : les enjeux des politiques nationales et internationales dans les années 90 — Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la huitième session de la Conférence</i>	8	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.II.D.17.
TD/355	Note du secrétariat de la CNUCED relative à la communication reçue de la mission permanente de l'Italie, au nom des États membres du Groupe B, transmettant le document de l'OCDE intitulé « Commerce, développement et nouveaux défis internationaux : vers un programme d'action pour une meilleure coopération multilatérale et un développement durable — éléments d'une contribution à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement »	8	Voir l'annexe VI, A.
TD/356	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant les Documents finals de Téhéran adoptés à la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8	Voir l'annexe V.
TD/357	Considérations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence : note du secrétariat de la CNUCED transmettant l'exposé concernant la position de la Chine	8	Voir l'annexe VI, B.
TD/358	<i>Huitième session de la Conférence — Rapport analytique du secrétariat de la CNUCED à la Conférence</i>	8	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.D.3.
TD/359	Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : rapport du Secrétaire général de la CNUCED	8	
TD/360	Réunion préalable de hauts fonctionnaires : rapport du Président de la Réunion		
TD/361	Note du secrétariat de la CNUCED relative aux rapports présentés par le Conseil du commerce et du développement depuis la septième session de la Conférence	9	
TD/362	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le communiqué de la deuxième Réunion ministérielle des pays les moins avancés, Carthage, 10 février 1992		
TD/363	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	5 b	Voir l'annexe VII.
TD/364/Rev.1	<i>Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Rapport et annexes</i>	10	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5.

B. — DOCUMENTS À DISTRIBUTION LIMITÉE

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations
TD/L.319 et Add.1 et 2 et Add.2/Supp.1 et Add.3 à 18	Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa huitième session	10	Pour le texte final, voir TD/364.
TD/L.320 et Add.1 à 5	Préparation de fond de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : note du secrétariat de la CNUCED	8	
TD/L.321	Message reçu de M. Soeharto, président de la République d'Indonésie		Voir l'annexe IV.
TD/L.322	Déclaration de M. Juan Manuel Santos, ministre du commerce extérieur de la République de Colombie		Voir l'annexe III.
TD/L.323	Message de M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'État et du Gouvernement de la République de Cuba		Voir l'annexe IV.
TD/L.324	Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la 221 ^e séance plénière (séance d'ouverture), le 8 février 1992		Voir l'annexe III.
TD/L.325	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document préparé par l'Institut international du coton		
TD/L.326	Message de M. Li Peng, premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine		Voir l'annexe IV.
TD/L.327	Document présenté par le Centre du commerce international CNUCED/GATT		
TD/L.328	Déclaration de M. César Gaviria Trujillo, président de la République de Colombie, à la cérémonie inaugurale, le 8 février 1992		Voir l'annexe III.
TD/L.329	Déclaration de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la cérémonie inaugurale, le 8 février 1992		<i>Idem.</i>
TD/L.330	Déclaration liminaire de M. B. T. G. Chidzero, ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe, en sa qualité de président de la Conférence à sa septième session		<i>Idem.</i>
TD/L.331	Déclaration faite à la 222 ^e séance plénière, le 10 février 1992, par M. Abdol Hosin Vahaji, ministre du commerce de la République islamique d'Iran, en sa qualité de président de la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept		<i>Idem.</i>
TD/L.332	Message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II		Voir l'annexe IV.
TD/L.333	Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la huitième session de la Conférence, Carthagène, le 10 février 1992		Voir l'annexe III.
TD/L.334	Note du secrétariat de la CNUCED concernant un document présenté par le Secrétariat du Commonwealth, intitulé <i>Change for the Better: Global Change and Economic Development</i>		
TD/L.335	Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la séance spéciale consacrée aux pays les moins avancés, le 11 février 1992		
TD/L.336	Examen du calendrier des réunions : note du secrétariat de la CNUCED	9	
TD/L.337	Assistance au peuple palestinien : projet de résolution adopté par la septième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept et présenté à la Conférence par la République islamique d'Iran au nom des États membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept	9	Voir partie II, chap. IV.
TD/L.338	Message adressé à la Réunion au sommet pour la promotion économique de la femme rurale par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session	9	<i>Idem.</i>

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations</i>
TD/L.339 et Corr.1	Projet de texte de synthèse présenté par la Commission principale	8	
TD/L.340/Rev.1	Projet de déclaration présenté par le Président de la Conférence à sa huitième session	8	
TD/L.341/Rev.1	Message de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	8	
TD/L.342	Conférence mondiale sur les produits de base : projet présenté par le Président de la Conférence		
TD/L.343	Déclaration de M. Juan Manuel Santos, ministre du commerce extérieur de la Colombie et président de la Conférence, à la 239 ^e séance plénière, le 25 février 1992		Voir la deuxième partie, par. 968 à 975.
TD/L.344	Déclaration de M. K. K. S. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, à la clôture de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Carthagène, le 25 février 1992		Ibid., par. 949 à 967.

C. — DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

TD/NGO/34	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document présenté par la Coalition internationale d'action au développement
TD/NGO/35	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document présenté par l'Association internationale d'économistes agronomiques
TD/NGO/36	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le document présenté par la Coalition internationale d'action au développement

D. — DOCUMENTS D'INFORMATION

TD/INF.26	Établissement d'une liste d'orateurs : note du secrétariat de la CNUCED
TD/INF.27	Renseignements à l'usage des participants
TD/INF.28	Calendrier provisoire des réunions jusqu'à la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement
TD/INF.29	Liste des participants

E. — DOCUMENTS DE LA SÉRIE UNCTAD VIII

UNCTAD VIII/1	Rencontre informelle sur la gestion des affaires nationales : rôles respectifs des secteurs public et privé dans la promotion d'un développement durable (Caracas, 13-15 février 1991)	8
UNCTAD VIII/2	Rencontre informelle sur le commerce international et l'environnement (Oslo, 28 février-1 ^{er} mars 1991)	8

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations</i>
UNCTAD VIII/3	Rapport de la table ronde sur la politique internationale dans le domaine des produits de base (Moscou, 20-24 mai 1991)	8	
UNCTAD VIII/4 et Corr.1	Séminaire sur la promotion de la coopération entre pays producteurs de matières premières (Abidjan, 6-7 juin 1991)	8	
UNCTAD VIII/5	Rencontre informelle sur la gestion des affaires internationales : le commerce dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale (Djakarta, 19-20 juin 1991)	8	
UNCTAD VIII/6	Séminaire-atelier : la CNUCED dans un environnement politique et économique en mutation (Bogota, 24-26 août 1991)	8	
UNCTAD VIII/7	Rencontre informelle sur le financement des entreprises dans les pays en développement et les moyens d'encourager leur participation au commerce mondial (Berlin, 31 octobre-1 ^{er} novembre 1991)	8	

F. — DOCUMENTS DE SÉANCE

TD(VIII)/CRP.1 et Add.1 à 3	Schedule of participation of heads of delegation of ministerial (or equivalent) rank and other personalities at the eighth session of the Conference		
TD(VIII)/CRP.2 et additifs	Préparation de fond de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : textes proposés par les Groupes de travail I et II	8	
TD(VIII)/CRP.3	Calendrier provisoire des réunions jusqu'à la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement	9	

G. — DOCUMENTS DIVERS

TD(VIII)/Misc.1/Rev.3	Liste provisoire révisée des participants		
TD(VIII)/Misc.2/Rev.1	UNCTAD VIII—Tentative schedule for the week 10-14 February 1992		
TD(VIII)/Misc.3	Checklist of documents by provisional agenda item		
TD(VIII)/Misc.4	Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène	8	
TD(VIII)/Misc.5	Questions diverses	9	

H. — DOCUMENTS HORS CONFÉRENCE INTÉRESSANT DIRECTEMENT LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

TD/CODE/TOT/57	Note du secrétariat de la CNUCED transmettant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED concernant la poursuite des consultations sur un projet de code de conduite pour le transfert de technologie	8	
TD/B(S-XVII)/CRP.1	Contribution des pays nordiques au débat sur la revitalisation de la CNUCED — texte distribué au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa dix-septième session extraordinaire à la demande du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède	8	Voir l'annexe VI, C.

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations</i>
TD/B(S-XVII)/CPR.3	Conception de l'Australie concernant les questions institutionnelles et le rôle de la CNUCED — texte distribué au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa dix-septième session extraordinaire à la demande du représentant permanent de l'Australie	8	Ibid., D.
TD/B(S-XVIII)/Misc.3	Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED sur les échanges informels du Conseil du commerce et du développement sur le résultat des « Rencontres » organisées pour préparer la huitième session de la Conférence (Genève, 4 et 5 décembre 1991)	8	

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
